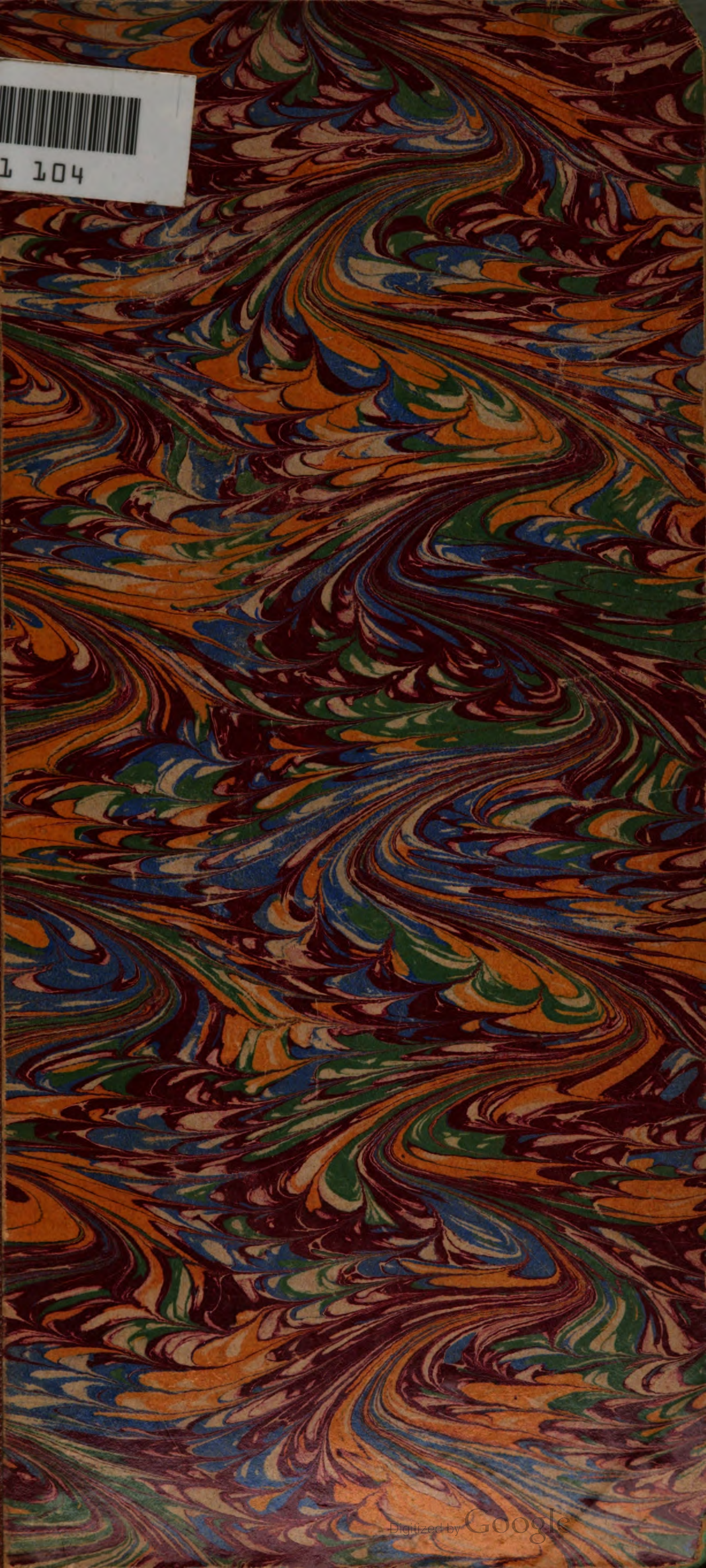
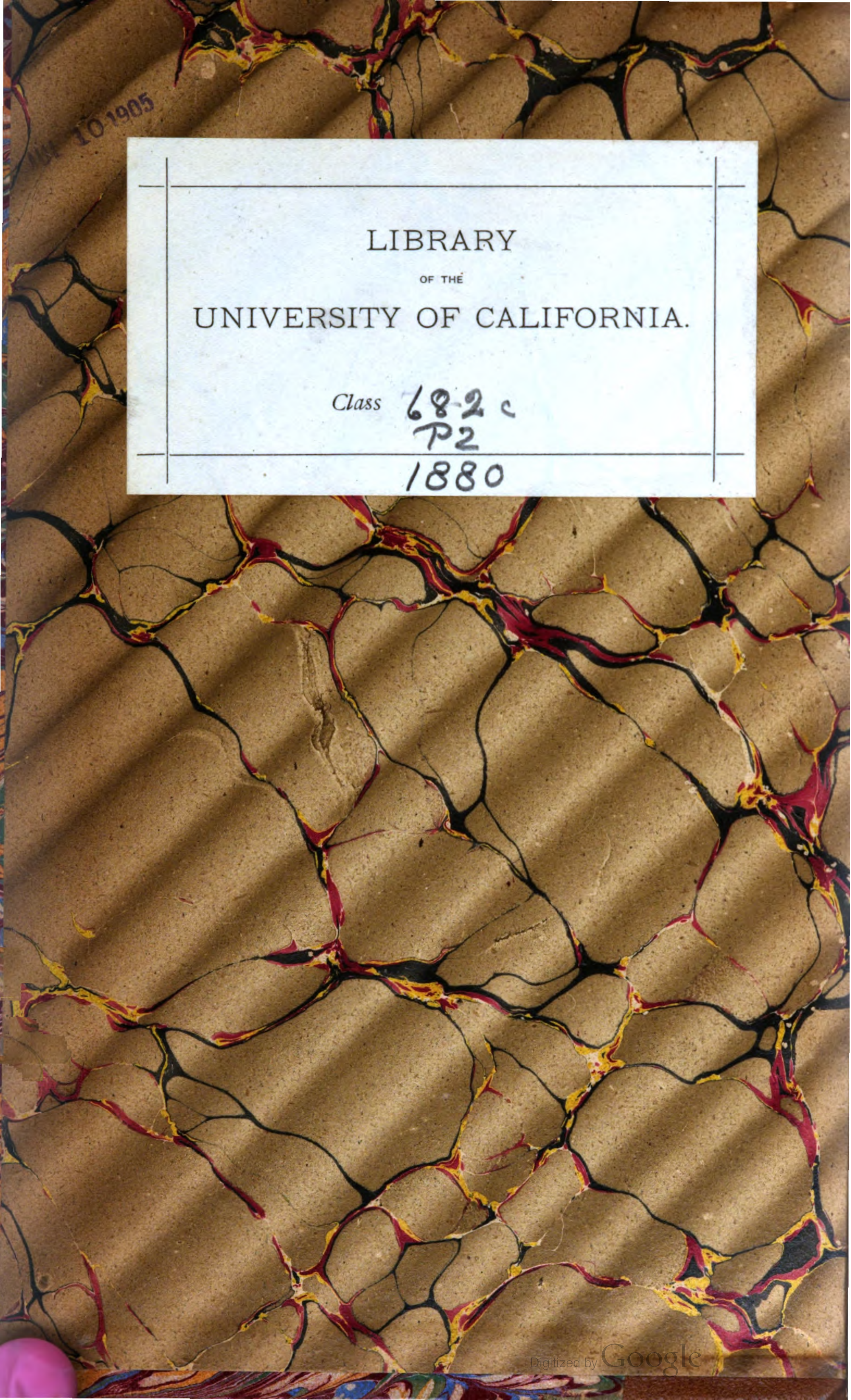
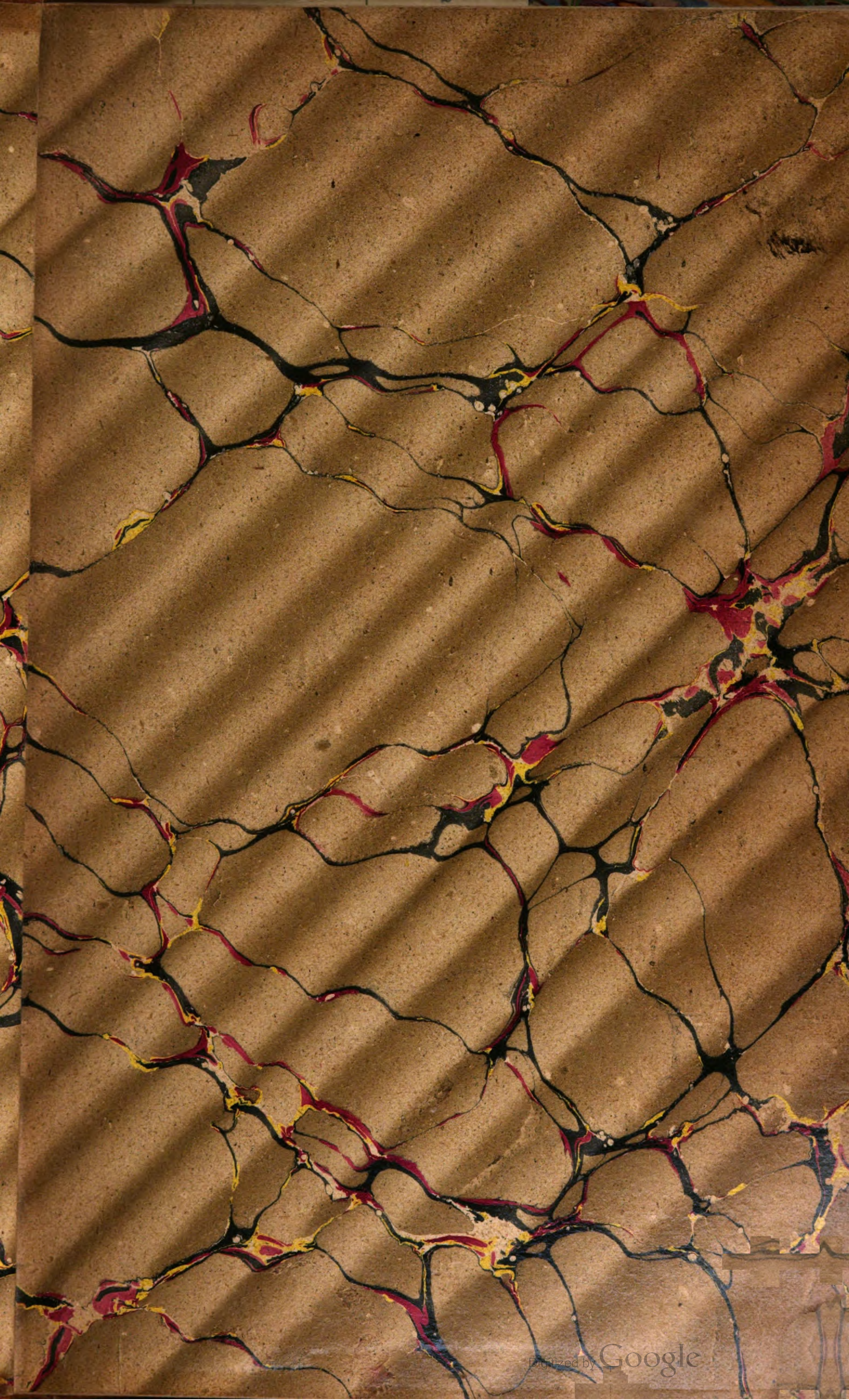




LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF CALIFORNIA.
Class 682c
P2
1880
Digitized by Google



ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1880

QUATRIÈME SÉRIE

TOME VIII

PARIS.

ALPHONSE PICARD, ÉDITEUR,

RUE BONAPARTE, 82.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1880

QUATRIÈME SÉRIE

TOME VIII



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC LXXXI

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1880.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

JANVIER-FÉVRIER-MARS.

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT.

SÉANCE DU 2 JANVIER.

L'Académie procède à l'élection du président et du vice-président pour l'année 1880.

M. Edm. Le Blant est élu président; M. Pavet de Courteille est élu vice-président.

M. de Rozière, avant de quitter le fauteuil, adresse à l'Académie ses remerciements pour l'honneur qui lui a été donné de la présider cette année. L'an dernier, il avait pu se former auprès du président qui dirigeait les délibérations de la Compagnie. Il a tâché de suivre ses exemples cette année avec le bon concours de M. Edm. Le Blant en qui il a trouvé un collaborateur zélé, toujours prêt à le suppléer dans quelques courtes absences.

M. de Rozière remercie l'Académie d'un honneur dont il conservera toujours le souvenir.

Il appelle au bureau M. Edm. Le Blant, président, et M. Pavet de Courteille, vice-président.

M. Edm. Le Blant, en prenant possession du fauteuil, remer-

cie l'Académie de l'honneur qu'elle lui confère, et dit qu'il tâchera de s'en rendre digne; il ajoute qu'il veut commencer à s'acquitter de ses devoirs de président en proposant à la Compagnie de voter des remerciements à M. de Rozière, président sortant.

Les remerciements sont votés à l'unanimité.

Sont adressés à l'Académie :

1° Pour le concours des antiquités nationales :

Documents inédits relatifs à la ville de Bailleul, en Flandre, par M. Ignace de Coussemaker, 3 vol. in-8° (Lille, 1877-1878).

Mémoire à Son Excellence le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, sur le projet d'élever une statue sur la place de la Sorbonne, à Ulrich Gering, l'introducteur de l'imprimerie à Paris, par M. Alkan aîné (Paris, 1879, in-8°).

Les graveurs de portraits en France. Catalogue raisonné de la collection des portraits de l'école française appartenant à Ambroise Firmin-Didot, ouvrage posthume, par le même (Paris, 1879, broch. in-8°).

L'archiprêtre, épisodes de la guerre de Cent ans au XIVe siècle, par M. Aimé Chérest, conservateur du musée d'Auxerre (Paris, 1879, in-8°).

Épigraphie antique du département des Alpes-Maritimes, par M. Blanc, tomes I et II (Nice, 1878-1879, in-8°).

Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine, antérieures au XVIe siècle, textes et documents avec notes et dissertations, par M. Beautemps-Beaupré, 3 vol. in-8° (Paris, 1877, 1878, 1879).

Le capitaine Peyrot-Monluc, par M. Gaffarel (Paris, 1879, in-8°).

Histoire de Morlaix, par M. Joseph Daumesnil, continuée et publiée par M. Adolphe Allier (Morlaix, 1879, in-8°).

Cartulaire de l'évêché d'Autun connu sous le nom de cartulaire rouge, publié d'après un manuscrit du XIIIe siècle, suivi d'une carte et d'un pouillé de l'ancien diocèse d'Autun, d'après un manuscrit du XIVe siècle, par M. de Charmasse (Autun, Paris, 1880, in-4°).

Histoire de la ville et baronnie de Bressuire, 2e édition, par M. Bélisaire Ledain (Bressuire, 1879, in-8°).

Histoire de l'abbaye d'Avenay, par M. Louis Paris, tomes I et II (Paris, 1879, in-8°).

Dictionnaire des noms contenant la recherche étymologique de vingt mille deux cents noms relevés sur les annuaires de Paris, par M. Lorédan Larchey (Paris, 1880, petit in-8°).

Étude sur la vie d'Arnould d'Audrehem, maréchal de France, avec pièces justificatives, par M. Émile Molinier (manuscrit).

Sigillographie du Périgord, par M. Ph. de Bosredon (Périgueux, 1880, in-4°).

Origines de l'imprimerie à Albi, en Languedoc (1480-1481). Les pérégrinations de Johann Neumeister, associé de Gutemberg, en Allemagne, en Italie et en France (1463-1567), par M. A. Claudin (Paris, 1879, in-8°).

Les juifs du Languedoc antérieurement au XIVe siècle, par M. Gustave Saige (Paris, 1880, in-8°).

Bulletin de la Société héraldique et généalogique de France, 1re année, n° 2 (in-8°).

Légende de saint Christophe en vers patois lorrain, par M. Henri Badenot.

La vie de sainte Douceline, fondatrice des béguines de Marseille, par M. l'abbé Albanès (Marseille, 1879, in-8°).

2° Pour le concours Gobert :

Le costume au moyen âge, d'après les sceaux, par M. Demay (Paris, 1880, gr. in-8°).

Les États provinciaux de la France centrale sous Charles VII, par M. Antoine Thomas, tomes I et II (Paris, 1879, in-8°).

Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la couronne, chevaliers, commandeurs et officiers de l'ordre du Saint-Esprit, par les PP. Anselme, Ange et Simplicien, augustins déchaussés, tome IX, 2e partie, par M. Potier de Courcy (Paris, 1879, in-4°).

Histoire générale de Languedoc avec des notes et les pièces justificatives par Dom C. L. Devic et Dom J. Vaissette, religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, tomes VI et VII, par M. Auguste Molinier (Toulouse, 1879, in-4°).

Etude sur l'administration féodale dans le Languedoc (900-1250), par le même (Toulouse, 1879, in-8°).

Étude sur l'administration de saint Louis et d'Alfonse de Poitiers dans le Languedoc, etc., par le même (Toulouse, in-4°).

3° Pour le concours Stanislas Julien :

Bibliotheca sinica. Dictionnaire bibliographique des ouvrages relatifs à l'Empire chinois, par M. Henri Cordier, tome Ier, fascicules I et II (Paris, 1878, in-8°).

4° Pour le prix Delalande-Guérineau :

Lexique anglo-français ou concordances de l'anglais avec le vieux français et le patois normand, par M. Le Héricher (manuscrit).

5° Pour le prix Jean Reynaud :

Ormazd et Ahriman; leurs origines et leur histoire, par M. James Darmesteter (Paris, 1877, in-8°).

6° Pour le prix ordinaire (*Impôts indirects chez les Romains*), 4 mémoires.

7° Pour le prix Bordin (*Vie et œuvres de Christine de Pisan*), 2 mémoires.

Si, à ces ouvrages ou mémoires, on ajoute, dit le Secrétaire perpétuel, ceux qui ont été présentés dans les séances précédentes, on a, pour le concours de 1880, la situation suivante :

Antiquités nationales, 35 ouvrages.

Prix ordinaire : *Impôts indirects chez les Romains*, 4 mémoires. — *Noms géographiques de l'Occident de l'Europe qu'on trouve dans les ouvrages rabbiniques*, pas de mémoire.

Numismatique (prix Duchalais), 2 ouvrages.

Prix Gobert, 6 ouvrages.

Prix Bordin : *Économie politique de l'Égypte*, pas de mémoire. — *Vie et œuvres de Christine de Pisan*, 2 mémoires. — *Origine des castes de l'Inde*, 1 mémoire. — *Vie et écrits d'Eustathe, archevêque de Thessalonique*, 1 mémoire.

Prix Stanislas Julien, 1 ouvrage.

Prix Delalande Guérineau, 2 ouvrages.

Prix Jean Reynaud, 1 ouvrage.

M. André Leroy adresse à l'Académie un ouvrage en 6 volumes, intitulé : *Dictionnaire de pomologie, contenant l'histoire, la description,*

la figure des fruits anciens et des fruits modernes les plus généralement connus et cultivés.

Il sera écrit à l'auteur pour savoir s'il destine cet ouvrage au concours des antiquités nationales ou s'il n'est pas plutôt disposé à le soumettre à l'Académie des sciences.

M. Menant présente à l'Académie l'empreinte d'un *cylindre assyrien* dont il a entretenu l'Académie dans la séance du 31 octobre dernier[1].

L'Académie procède à l'élection des membres de ses commissions annuelles.

Sont élus :

Commission des travaux littéraires : MM. Laboulaye, Egger, de Longpérier, Ad. Regnier, Maury, Renan, Delisle, Hauréau.

Commission des antiquités nationales : MM. de Saulcy, de Longpérier, L. Renier, Maury, Delisle, Hauréau, Desnoyers, Gaston Paris.

Commission des écoles d'Athènes et de Rome : MM. Egger, de Longpérier, L. Renier, Miller, Waddington, Girard, Heuzey, Perrot.

Commission administrative : MM. Jourdain et Deloche.

SÉANCE DU 9 JANVIER.

M. Baudry fait à l'Académie le rapport sur l'état du concours du prix Gobert, pour lequel six ouvrages ont été envoyés.

L'Académie procède à la nomination des commissions de prix, qui sont composées de la manière suivante :

Prix du budget (*Étude historique sur les impôts indirects chez les Romains*, etc.) : MM. Laboulaye, L. Renier, de Rozière, E. Desjardins.

Prix de numismatique (Prix Duchalais) : MM. de Saulcy, de Longpérier, Waddington et Ch. Robert.

Prix Bordin (*Étude historique et critique sur la vie et les œuvres de*

[1] Voir aux Communications, n° I.

Christine de Pisan) : MM. Paulin Paris, Delisle, Jourdain, Gaston Paris.

Prix Bordin (*Origine et développement du système des castes dans l'Inde*, etc.) : MM. Ad. Regnier, Renan, Maury et Bréal.

Prix Bordin (*Vie et écrits d'Eustathe, archevêque de Thessalonique*, XIIe siècle) : MM. Egger, Miller, Thurot, Girard.

Prix Stanislas Julien : MM. Maury, Dulaurier, marquis d'Hervey de Saint-Denys, Schefer.

Prix Delalande Guérineau : MM. Paulin Paris, Guessard, Thurot et Gaston Paris.

M. Desjardins annonce que M. Mariette lui écrit qu'il va recommencer les fouilles en Égypte. Grâce à l'intervention de l'Académie auprès des Ministres des affaires étrangères et de l'instruction publique, grâce à l'appui du représentant de la France en Égypte que ces deux ministres ont mis tant d'empressement à lui assurer, il a obtenu l'argent nécessaire pour reprendre ces importants travaux.

M. de Witte communique à l'Académie le dessin d'un miroir étrusque sur lequel est représenté un jeune cavalier qui se précipite dans la mer et près duquel on voit un dauphin. Le sujet est accompagné de deux inscriptions en caractères étrusques qui donnent au cavalier le nom d'*Hercle* et au cheval celui de *Pakste.*

M. de Witte reconnaît dans ce sujet le jeune Mélicerte qui se précipite dans les flots, et rappelle à cette occasion l'assimilation que les Grecs faisaient de leur héros Héraclès au dieu Melgarth des Phéniciens, en citant une célèbre inscription bilingue trouvée à Malte. L'artiste étrusque aurait donné à Mélicerte, fils d'Athamas et d'Ino, le nom d'*Hercle*, qui répond à celui du dieu phénicien.

M. de Longpérier fait ressortir ce qu'il y a d'ingénieux et de parfaitement vrai dans cette explication.

SÉANCE DU 16 JANVIER.

Le Directeur de l'École française de Rome écrit au Président pour l'informer qu'un nouveau musée va s'ouvrir à Rome, dans les bâtiments de l'ancien jardin botanique, à la Lungara. « Il s'ap-

pellera, dit-il, le musée Tibérin, étant destiné à contenir les objets d'archéologie ou d'art trouvés dans le lit ou sur les rives du Tibre. On y a déposé les fresques découvertes l'an dernier dans les maisons antiques situées entre la Farnésine et le Tibre. Douze panneaux au moins, peints à fresques, offrent des paysages, des ornements, des scènes de genre analogues à celles de Pompéï, et une frise développée autour de toute une chambre, où se voit une série d'épisodes fabuleux ou héroïques difficiles à expliquer. Le même héros ou roi y est représenté spectateur ou acteur de scènes très diverses. Le gouvernement italien fait exécuter des dessins d'après ces peintures qui pourront ainsi être étudiées partout et à loisir. C'est d'après un médaillon de ces fresques antiques ou sur un dessin pris à la hâte quand ces murs étaient encore à moitié ensevelis, que M. Charles-Émile Ruelle a interprété un point intéressant d'archéologie musicale.

« Ce médaillon, représentant une joueuse de cithare, avec des caractères au-dessus des sept cordes, a permis pour la première fois de raisonner sur le degré d'intonation des cordes d'une lyre antique. On y voyait, exemple unique jusqu'ici, une notation et un accord instrumental sur le trope hypoéolien et non plus lydien ou hypolydien. M. Charles-Émile Ruelle a publié ces résultats dans le numéro de la *Revue et Gazette musicales* du 25 mai 1879.

« Outre les peintures, qui sont très probablement du 1er siècle de l'empire, le nouveau musée contient, ajoute M. Geffroy, des stucs provenant des plafonds effondrés des mêmes chambres antiques. Les fragments en ont été réunis et rapprochés sur des claies en fil de fer recouvertes d'une couche de plâtre et reproduisant la forme des voûtes dont ils faisaient l'ornement. Quelques-uns sont d'un art exquis, et l'on peut dire qu'ils égalent tout au moins les célèbres stucs des tombeaux de la Voie Latine.

« Des vitrines contiennent les monnaies très nombreuses et les fragments de bronze trouvés dans le lit du fleuve, y compris les morceaux de la statue d'un empereur qui ornait un arc de triomphe à l'entrée du pont remplacé aujourd'hui par le Ponte Sisto.

« De nombreux marbres avec inscriptions remplissent la cour

voisine du bâtiment qui contient ces objets. La plus importante de ces inscriptions est celle du collège des *Vinarii* qui avait son siège dans le même lieu, entre la Farnésine et le fleuve, où se sont trouvées les chambres antiques. On a pu voir, au moment des fouilles, tout près du Ponte Sisto, d'énormes *dolia* enfouis. L'inscription a été publiée immédiatement.»

Dans la même lettre, M. Geffroy ajoute :

«Un nouveau recueil consacré à l'archéologie et à l'érudition est annoncé, et le premier fascicule, de format in-quarto, en doit paraître à la fin de ce trimestre. Il sera intitulé : *Studi e documenti di storia e diritto, pubblicazione periodica dell' Accademia romana di conferenze storico giuridiche.* J'ai entretenu l'Académie, l'an dernier, de la fondation de cette *Académie romaine de conférences historico-juridiques*, dont les cours se tiennent au palais Spada. Le recueil nouveau sera comme une annexe de cette institution, et placé, comme elle, sous les auspices de Léon XIII. Le recueil aura pour collaborateurs principaux les professeurs de l'Académie d'histoire et de droit. Le premier fascicule comprendra une étude de M. de Rossi sur le célèbre texte de l'Éloge de Thuria; on se propose de publier et de commenter les plus précieux documents de l'Archive Vaticane, le manuscrit étendu de Marini sur les inscriptions doliaires; le manuscrit Ottobonien-Vatican des anciens statuts de la ville de Rome; le manuscrit contenant les statuts des marchands romains du XIII[e] au XVIII[e] siècle; avec cela des facsimilés et des cartes. Une page autographe de Cola di Rienzo est déjà annoncée.»

M. Schefer, au nom de la Commission du prix Stanislas Julien, fait connaître l'état des ouvrages envoyés au concours.

M. Mallet adresse à l'Académie, pour le concours des antiquités nationales, un manuscrit intitulé : *Histoire de l'église d'Angoulême depuis la prédication de l'Évangile dans les Gaules jusqu'à nos jours.* Il lui sera répondu que ce travail, parvenu au Secrétariat quand les délais étaient expirés, ne pourra être compris que dans le concours de 1881.

M. Gaston Paris continue la lecture de son mémoire sur *des pénultièmes brèves dans les mots latins.*

M. le Dr Lagneau achève la lecture de sa communication relative à un projet de *carte ethnographique de la France*[1].

M. de Rozière fait quelques observations pour mettre M. Lagneau en garde contre le prétendu établissement d'une colonie juive dans les Cévennes, et lui rappelle que M. le Dr Roussel avait rencontré dans le voisinage de Narbonne une population grande, blonde, aux grands yeux bleus, dans laquelle il a cru trouver des restes de la population des Visigoths.

M. Delaunay continue, pour M. Th.-Henri Martin, la lecture du mémoire sur les *hypothèses astronomiques d'Eudoxe.*

SÉANCE DU 23 JANVIER.

M. Sauvage adresse à l'Académie trois brochures et deux volumes in-18 qu'il destine au concours des antiquités nationales. Il lui sera répondu que ces ouvrages ne pourront être compris que dans le concours de 1881.

M. E. Desjardins commence la lecture d'un mémoire de M. Tissot, correspondant de l'Académie, sur *le bassin du Bagrada et la voie romaine d'Hippo Regius à Carthage.*

M. Senart commence la communication d'une notice sur *les plus anciennes inscriptions de l'Inde.*

M. Luce commence la lecture d'un mémoire intitulé : *Domrémy et le mont Saint-Michel avant la mission de Jeanne d'Arc.*

SÉANCE DU 30 JANVIER.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle Mme Rouland annonce la mort de son fils, M. Léon Rouland, auxiliaire attaché aux travaux de l'Académie, décédé le 23 janvier 1880.

M. Guibert envoie, pour le concours des antiquités nationales, une notice sur *les sceaux et armes des villes, églises, communautés, corporations des trois départements limousins* (*Haute-Vienne, Creuse et*

[1] Voir aux Communications, n° II.

Corrèze). Il sera répondu à M. Guibert que son envoi ne pourra être compris que dans le concours de l'année 1881.

M. Bréal communique un *essai de lecture et d'interprétation du chant des Arvales.*

M. Delaunay fait une communication sur *l'origine et la signification de l'emblème du poisson dans l'archéologie chrétienne*[1].

M. Luce continue la lecture de sa notice intitulée : *Domrémy et le mont Saint-Michel avant la mission de Jeanne d'Arc.*

M. Senart continue la communication de sa notice sur *les plus anciennes inscriptions de l'Inde.*

SÉANCE DU 6 FÉVRIER.

M. le Dr Poullain adresse plusieurs exemplaires d'une brochure intitulée : *Le territoire d'Arc-en-Barrois à l'époque celtique*, et il soumet ce travail au jugement de l'Académie. — Renvoyé au concours des antiquités nationales de 1881.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le deuxième semestre de 1879.

Ce rapport sera imprimé et distribué[2].

M. Delisle communique une note sur le *livre d'heures du duc de Berry* conservé à la bibliothèque de Bruxelles.

M. Luce achève la lecture de sa notice sur *Domrémy et le mont Saint-Michel avant la mission de Jeanne d'Arc.*

M. Senart continue sa communication relative aux *plus anciennes inscriptions de l'Inde.*

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 13 FÉVRIER.

M. J. Reinach présente à l'Académie deux bas-reliefs en pierre provenant de Palmyre et qu'il destine au musée du Louvre. « Le

[1] Voir aux Communications, n° III.
[2] Voir l'Appendice.

premier de ces bas-reliefs, haut de 98 centimètres, large de 40 centimètres, porte une inscription au rebord supérieur. Il représente un jeune homme vêtu d'une toge romaine et tenant un rameau d'olivier à la main. Le travail, assez rudimentaire, paraît être de la fin du IIe siècle. Sauf l'épaule droite, qui a été brisée et restaurée en plâtre, et la tête, qui aura été martelée et postérieurement refaite, l'état de conservation du morceau est assez satisfaisant. Mais l'interruption du cadre de pierre, à gauche du personnage, prouve que celui-ci faisait partie d'une composition plus grande dont un fragment seul nous est parvenu. L'autre fragment représentait le père du personnage, comme l'atteste l'inscription que MM. de Vogüé et Renan restituent ainsi : *Selem Matabol bereh* (Image de Matabol, son fils). Le nom de Matabol existait déjà dans les monuments publiés par M. de Vogüé, comme étant celui d'une tribu de Palmyre ou des environs.

« Le second bas-relief, haut de 45 centimètres, large de 50 centimètres, présente un travail relativement délicat. Il appartient à une stèle funéraire qui nous montre, suivant une coutume très connue des païens, le mort auquel un serviteur ou un parent vient offrir des mets. Le défunt, couché sur un lit aux coussins rayés, paraît être un grand personnage; appuyé sur le coude gauche, il regarde le spectateur; à en juger par le fini de la tête du serviteur, il est à regretter que celle du maître soit mutilée. Ce qui est surtout digne de remarque dans cette stèle, c'est le détail minutieux du riche vêtement composé d'une tunique brodée sur le devant et d'un manteau agrafé sur l'épaule droite. Le bord supérieur du bas-relief, le seul qui soit intact, est formé d'une doucine ornée de raies grecques avec lances, d'un filet d'accompagnement et d'une baguette ornée de perles. La partie inférieure semble avoir été détachée violemment d'un bloc plus considérable. »

M. Desjardins continue la lecture du mémoire de M. Tissot sur *le bassin du Bagrada et la voie romaine d'Hippo Regius à Carthage.*

M. Senart achève la lecture de sa communication relative aux *plus anciennes inscriptions de l'Inde.*

M. Delaunay continue la lecture du mémoire de M. T.-H. Martin sur les *hypothèses astronomiques d'Eudoxe.*

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER.

Le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie la liste des élèves de l'École des chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* par décret du 19 février 1880. Les noms des nouveaux archivistes seront proclamés dans la prochaine séance publique de l'Académie.

M. Desjardins continue la lecture du mémoire de M. Tissot sur *le bassin du Bagrada et la voie romaine d'Hippo Regius à Carthage.*

M. L. Renier a la parole pour une communication :

« Je suis, dit-il, chargé par M. Poulle, président de la Société archéologique de la province de Constantine, de présenter à l'Académie ces cinq grandes planches, qui représentent les parties principales des thermes antiques de l'*Oued-Atménia.* Ces thermes sont situés près du village de l'*Oued-Atménia*, construit, il y a environ vingt ans, sur la route nationale de Constantine à Sétif, à 42 kilomètres de la première de ces deux villes.

« Pendant longtemps on n'en avait pas même soupçonné l'existence. Découverts par hasard il y a quatre ans, le terrain qu'ils occupent, et qui n'a pas moins de 1,200 mètres d'étendue, a été fouillé avec soin et à grands frais par la société de Constantine.

« On y a découvert de magnifiques mosaïques que représentent quatre des planches chromolithographiques que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie. La cinquième planche représente le sous-sol du monument. C'est une simple lithographie.

« Quoique ces thermes ne fussent pas un monument public, mais une simple propriété particulière, ils n'en sont pas moins une des ruines les plus curieuses et les plus intéressantes de l'Algérie. M. Poulle leur a consacré, dans le dernier volume de la Société archéologique de Constantine, un savant article que je suis heureux de signaler à mes confrères et qu'ils liront, j'en suis sûr, avec intérêt.

« Les dessins des planches que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie ont figuré à l'Exposition universelle de 1878, où tout le monde a pu les voir dans le palais algérien.

« Le même volume des Mémoires de la Société de Constantine (19e de la collection, année 1878) contient un autre travail de M. Poulle sur des inscriptions inédites de la Mauritanie Sitifienne et de la Numidie. Ceux de ces monuments qu'il nous y fait connaître sont au nombre de 148. »

M. L. de Rosny présente à l'Académie la photographie et des moulages d'un petit *monument péruvien* appartenant à M. le comte de Guaqui, et dont il doit la connaissance à une bienveillante communication de M. Jimenez de la Espada, membre de l'Académie de l'Histoire à Madrid [1].

Cette lecture donne lieu à quelques observations de M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys.

SÉANCE DU 27 FÉVRIER.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre du Directeur de l'École de Rome relative à un récit en vers français de la première croisade contenu dans le manuscrit n° 531 du fonds de la reine Christine, récit dont l'Académie avait demandé la copie.

Ladite lettre, ainsi qu'une lettre de M. Élie Berger, accompagnée d'une description sommaire du manuscrit, est renvoyée à MM. Adolphe Regnier et Thurot, membres de la Commission chargée de publier la suite du Recueil des Historiens occidentaux des Croisades.

M. Homolle, élève de l'École d'Athènes, lit un mémoire sur *l'île de Délos*.

M. Duruy donne lecture d'un mémoire concernant les *réformes administratives accomplies ou entreprises sous le règne d'Auguste*. La première partie est relative à une *nouvelle répartition de l'impôt* et donne lieu à quelques observations de MM. Egger, Desjardins, Perrot et Heuzey.

[1] Voir aux Communications, n° IV.

SÉANCE DU 5 MARS.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, relative à la récente découverte, dans les fouilles du forum, d'une grande base de marbre sur un des côtés de laquelle, dans le sens de la hauteur (2^m,30), est gravée l'inscription suivante :

FIDEI VIRTVTIQVE DEVOTISSIMORVM
MILITVM DOMNORVM NOSTRORVM
ARCADI HONORI ET THEODOSI
PERENNIVM AVGVSTORVM
POST CONFECTVM GOTHICVM
BELLVM FELICITATE AETERNI
PRINCIPIS DOMNI N[illegible]I HONORI
CONSILIIS ET FORTITVDINE
INLVSTRIS VIRI COMITIS ET
[illegible]
[illegible]
S · P · Q · R ·
CVRANTE PISIDIO ROMVLO V·C
PRAEF VRB VICE SACRA
ITERVM IVDICANTE

« Il paraît bien, dit M. Geffroy, qu'il s'agit d'une troisième inscription mentionnant Stilicon. On en connaît déjà deux, rédigées particulièrement en son honneur : celle que possède notre Villa Médicis et celle qui se trouve au palais Capranica, également à Rome. La nouvelle inscription rappelle la défaite de Radagaise à Fésules par Stilicon, à la fin de 405. Le meurtre de Stilicon à Ravenne est du 23 août 408; c'est alors qu'auront été martelées les deux lignes contenant son nom avec la suite de son éloge et ses autres dignités. Le nom a été de même effacé sur l'inscription de la Villa Médicis. Le même préfet de Rome, Fl. Pisidius Romulus, est nommé sur l'inscription du palais Capranica. »

M. Geffroy fait connaître, dans la même lettre, que S. S. Léon XIII

a décidé la prochaine impression des divers catalogues des manuscrits de la Bibliothèque Vaticane.

Le Secrétaire perpétuel lit aussi une lettre du Secrétaire général de la Société académique roumaine érigée l'année dernière en une institution de l'État sous le nom d'Académie, lettre par laquelle l'Académie roumaine demande à être comprise au nombre des sociétés littéraires auxquelles l'Académie des inscriptions et belles-lettres accorde ses publications. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

M. Duruy, continuant la lecture de son mémoire sur *les réformes administratives accomplies ou entreprises sous le règne d'Auguste*, traite, dans une seconde partie, de ce qui touche au culte et à l'établissement d'une religion d'État.

M. Desjardins continue la lecture du mémoire de M. Tissot sur le *bassin du Bagrada et la voie romaine d'Hippo Regius à Carthage*.

M. Philippe Berger commence la lecture d'un mémoire sur *le mythe de Pygmalion et le mythe de Pygmée*.

SÉANCE DU 12 MARS.

M. de Montille adresse, pour le concours des antiquités nationales, le roman, en prose, de *Gérard de Roussillon*. Cet ouvrage sera réservé pour le concours de l'année 1881.

M. de Longpérier fait la communication suivante :

« M. Charles Prat, conseiller à la Cour d'appel d'Alger, adresse à l'Académie l'annonce de la découverte faite le 1er mars, à Ténèz, d'une mosaïque antique dont il n'a pu obtenir la description, mais qui contenait une inscription dont il a reçu une copie fort incorrecte. Cette inscription, sur fond blanc, est inscrite dans un cercle d'un mètre environ de diamètre. Les caractères sont formés de cubes de couleur, et les lignes bleues et noires alternent avec des lignes rouges. Une fracture causée par un coup de pic rend la lecture difficile; mais les fragments lisibles montrent que la mosaïque représentait des navires sur la mer. Il est à désirer que ce monument soit compris dans les mesures de conservation que l'Académie a demandé au Ministre de vouloir bien faire prendre,

en ce qui concerne la mosaïque d'Oued Atmenia près Constantine.

« La mosaïque de Ténèz a été découverte par M. Alcay, en faisant travailler à une carrière située à 18 mètres au-dessus du niveau de la mer. »

M. Duruy est désigné pour représenter l'Académie dans la séance trimestrielle du 7 avril. Il donnera lecture d'une étude sur *les réformes administratives accomplies ou entreprises sous le règne d'Auguste.*

M. Ph. Berger continue et achève la lecture de son mémoire sur *le mythe de Pygmalion et le mythe de Pygmée* [1].

M. F. Lenormant commence la lecture d'un mémoire sur *la cosmogonie de Phérécyde et la mythologie phénicienne.*

M. Delaunay continue la lecture du mémoire de M. T.-H. Martin sur *les hypothèses astronomiques d'Eudoxe.*

SÉANCE DU 19 MARS.

Le Maire de Metz, par une lettre en date du 18 février, transmet au Président les remerciements du Conseil municipal pour les volumes des *Notices et extraits des manuscrits* ainsi que des *Mémoires de l'Académie* qui ont été récemment accordés à la Bibliothèque de la ville.

M. Geffroy, directeur de l'École de Rome, informe par lettre le Président que M. Salomon Reinach, membre de l'École française d'Athènes, a profité de son passage à Rome pour entreprendre une fouille dans un terrain appartenant à une personne de sa famille. « Ce terrain, ajoute M. Geffroy, est situé dans la Via Labicana, à l'est du Colisée, au sud-est des Thermes de Titus, entre l'Esquilin et le Cælius, dans la même région où Felice de Fredis, au commencement de 1506, a trouvé le Laocoon. » La lettre de M. Geffroy est accompagnée d'une note dans laquelle M. Reinach, en rendant compte de ses premiers travaux, démontre que le terrain où il a entrepris ses fouilles était occupé,

[1] Voir aux Communications, n° V.

vers le temps d'Adrien, par un édifice public considérable dont les murs extérieurs, avec voûtes, s'étendent sur une ligne brisée de 220 mètres et forment deux étages. M. Reinach n'a encore trouvé d'autres objets que les débris d'un squelette, quelques monnaies impériales, des fragments de briques munies de reliefs figurés, et trois briques avec inscriptions mutilées, mais que le recueil d'inscriptions doliaires latines de M. Descemet a permis de restituer; ces inscriptions se rapportent à l'époque d'Adrien et de Marc-Aurèle.

Le Président avertit l'Académie qu'elle aura incessamment à désigner le membre de la Compagnie qui devra être compris parmi les cinq délégués de l'Institut au Conseil supérieur de l'instruction publique. Le jour de l'élection sera fixé quand l'Académie aura été officiellement invitée à faire son choix.

M. de Witte lit une note de M. Carapanos sur une statuette de bronze d'ancien style grec, trouvée à Tarente, et représentant Apollon [1].

M. Desjardins continue la lecture du mémoire de M. Tissot sur *le bassin du Bagrada et la voie romaine d'Hippo Regius à Carthage*.

M. Delaunay achève la lecture du mémoire de M. T.-H. Martin sur *les hypothèses astronomiques d'Eudoxe*.

SÉANCE DU 24 MARS.

Séance avancée au mercredi à cause du vendredi saint.

M. Pavet de Courteille lit une notice sur *un manuscrit ouigour de la Bibliothèque nationale* [2].

M. E. Desjardins achève la lecture du mémoire de M. Tissot sur *le bassin du Bagrada et la voie romaine d'Hippo Regius à Carthage*.

Nous donnons par anticipation, sous le n° VIII, une lettre de

[1] Voir aux Communications, n° VI.
[2] Voir aux Communications, n° VII.

M. Tissot lue dans la séance du 2 avril; l'importance de l'inscription qu'elle renferme ne permettait pas d'en ajourner la publication au trimestre prochain.

M. F. Lenormant achève la lecture de son mémoire sur *la cosmogonie de Phérécyde et la mythologie phénicienne.*

M. Révillout commence la lecture d'un extrait de la *Chronique démotique de Paris.*

M. Benlœw commence la lecture d'une notice sur *trois poésies albanaises.*

COMMUNICATIONS.

N° I.

EMPREINTE D'UN CYLINDRE ASSYRIEN.

Messieurs,

Lorsque j'ai eu l'honneur de vous entretenir, dans votre séance du 31 octobre dernier, d'un cylindre du Musée britannique, sur lequel l'imagination de quelques savants avait cru voir la représentation de la scène du Paradis terrestre au moment où le serpent tentateur va faire succomber nos premiers parents, je vous ai présenté un dessin que j'avais pris moi-même à Londres sur l'original. M. de Longpérier a bien voulu m'adresser à ce sujet quelques observations judicieuses auxquelles je me suis empressé de répondre, et je lui ai promis de mettre sous vos yeux l'empreinte même du petit monument sur lequel j'avais appelé votre attention.

Je viens aujourd'hui remplir mon engagement et vous remettre un moulage parfaitement exécuté; il m'a été envoyé du Musée britannique par M. Ready, et il permet de contrôler l'exactitude des faits que j'avais avancés.

Je ne reviendrai pas sur les explications que j'ai données alors; en terminant, j'avais indiqué que des méprises analogues avaient été commises sur d'autres points d'assimilation non moins importants; aussi, permettez-moi de vous soumettre quelques moulages de cylindres sur lesquels on paraît vouloir chercher encore des analogies avec certains faits rapportés par la Bible.

Le premier document est un cylindre en talc ollaire de

$0^m,028$ de hauteur; il provient de la collection de Robert Stuart et appartient aujourd'hui au Musée britannique. Le sujet a été déjà reproduit plusieurs fois, notamment dans les planches de F. Lajard sur le culte de Mithra (pl. IV, n° 8). La scène présente une double action: à droite, dans un navire, un personnage assis, tenant une rame; devant lui, un autre personnage de moindre dimension, debout, les deux bras élevés; hors du navire, sur le rivage, une scène étrange se passe entre trois êtres fantastiques : un homme, debout, saisit de la main gauche un monstre, au corps de taureau, à la tête d'homme ornée de cornes et portant une longue barbe tressée; derrière ce dernier, un animal fantastique, peut-être un lion, se dresse sur ses membres postérieurs et pose une de ses pattes antérieures sur le dos du monstre.

M. G. Smith a publié ce type dans son livre sur la Genèse chaldéenne, avec une indication que nous reproduisons textuellement[1].



Izdubar, composite figures, and Hasisadra (Noah) in the ark; from an early Babylonian cylinder.

Ici la question est plus délicate; on sait, en effet, que parmi les légendes chaldéennes qui sont parvenues à notre connaissance, il existe un récit du Déluge qui a les rapports les

[1] *The Chaldean account of Genesis*, p. 257.

plus frappants avec celui de la Genèse; or, c'est au milieu de l'analyse du document chaldéen que M. Smith place l'image du cylindre, et ce n'est que par une allusion calculée qu'il le propose à l'appui d'un texte biblique. Dans un livre postérieur, M. Vigouroux, en reproduisant le sujet du cylindre, ne s'approprie l'idée de M. Smith que par une citation[1].

Malgré cette réserve, il n'en est pas moins évident qu'on veut apporter quand même le monument babylonien à l'appui tout à la fois du texte cunéiforme et du texte biblique.

Il n'est besoin que de jeter les yeux sur le monument pour voir qu'il est tout à fait étranger au récit biblique, et qu'il est impossible de voir Noé dans cette arche qui le contient à peine en compagnie d'un autre personnage voguant vers un pays habité par les êtres fantastiques que nous avons décrits.

Le sujet ne se prête pas plus à l'appui du récit chaldéen dans tous les passages où il y a quelque analogie avec le récit biblique; il en serait peut-être autrement si nous prenions un passage de la légende qui est particulier au récit babylonien.

La légende nous dit, en effet, que son héros, Isdubar, après avoir traversé bien des vicissitudes, voulut aller consulter un saint personnage, Hasisadra, qui demeurait aux bouches de l'Euphrate. Il rencontra un marin fameux, Urhamsi, et, après avoir construit un navire, il s'embarqua avec lui pour voguer vers la demeure de Hasisadra. Or, cette terre, d'après d'autres légendes, nous est représentée peuplée des bizarres habitants dont nous trouvons la figure sur notre cylindre de même que sur d'autres qui accusent la même provenance et ont trait à d'autres épisodes de la vie d'Isdubar : serait-ce cet épisode dont il est question ici? Je me contente d'indiquer cette hypothèse qui paraîtra acceptable à toutes les personnes qui connaissent la légende d'Isdubar.

[1] *La Bible et les découvertes modernes en Égypte et en Assyrie*, t. I, p. 187.

Il me reste encore un dernier rapprochement à signaler et dans lequel les conjectures n'ont pas été plus heureuses.

On a recherché, depuis les premiers travaux sur les textes assyriens, les passages qui pouvaient se rattacher au souvenir de la construction de la Tour de Babel, et on avait cru trouver dans un passage d'une inscription de Nabuchodonosor une allusion à cette tradition. Il est constant aujourd'hui que le passage sur lequel on s'appuyait n'a pas la signification qu'on lui donnait alors et ne peut étayer aucune opinion précise sur ce sujet. Il était bien séduisant de rechercher dans les légendes ou sur les monuments figurés un nouveau passage ou un nouveau document à l'appui d'un événement qui paraît avoir donné son nom à Babylone.

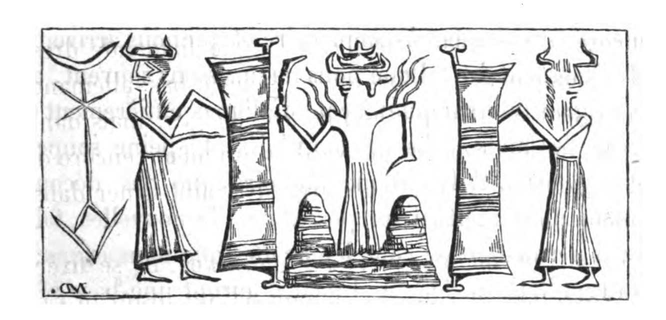
Malheureusement Bérose et les anciens historiens ne nous ont rien transmis à ce sujet, et les textes de la bibliothèque de Ninive ne nous ont rien appris. Cependant M. Smith, tout en convenant qu'il n'y a aucune représentation sur les gemmes qui puisse se rapporter à cette histoire, cite trois sujets empruntés à une série d'intailles où il pense trouver des représentations défigurées de cet événement[1]. Voici l'un d'eux :



Je n'ai pas les moulages des trois monuments cités par

[1] *The Chaldean account*, p. 159. — «I have however picked out three from a series of these carvings which I think may be distorted representations of the event.»

M. Smith, mais ces sujets se rencontrent fréquemment dans les collections, et je puis mettre sous vos yeux l'empreinte d'un cylindre analogue du Musée du Louvre, qui figure dans le catalogue de M. de Longpérier sous le n° 540; il est en jaspe vert foncé de 0m,033 de hauteur.



Ici encore vous conviendrez qu'en l'absence d'un texte précis, le sujet du cylindre n'est pas de nature à faire songer à la Tour de Babel. Je vois au milieu un personnage, la tête de profil, coiffé du chapeau chaldéen, émergeant d'une construction basse: un des bras dirigé vers le sol, l'autre tenant un rameau; des flammes s'élancent de ses épaules; de chaque côté, deux individus ouvrent ou ferment une porte roulant sur des gonds très apparents; derrière eux, un symbole que nous retrouvons fréquemment.

Dans cet ensemble, rien ne paraît rappeler la construction d'une tour; aussi je me demande pourquoi M. Smith cite ces sujets à l'appui d'une légende dont il est le premier à contester l'existence dans les textes chaldéens.

Que faut-il donc conclure de toutes ces assimilations préconçues, si ce n'est qu'on ploie avec une regrettable facilité les monuments figurés aux interprétations les plus erronées, et que l'on ne saurait trop se tenir en garde contre les caprices de l'imagination? Les cylindres orientaux peuvent être

étudiés à divers points de vue; je crois qu'il est possible, dès à présent, de déterminer les types qui furent en usage à différentes époques de la vie du peuple assyro-chaldéen, et de se rendre compte du mouvement artistique qu'ils accusent; mais il ne faut pas songer encore à expliquer les scènes qu'ils représentent: elles ont été inspirées par des légendes que nous commençons seulement à comprendre et qui nous arrivent dans un état fragmentaire tel que nous ne saisissons souvent, au milieu de lignes interrompues à côté de lignes entièrement disparues, que des mots épars qui nous laissent à peine soupçonner le sens général. Il faut donc attendre que des découvertes heureuses nous mettent en possession de nouvelles tablettes qui nous permettent de compléter celles que nous avons; alors nos interprétations déjà si difficiles auront une base sérieuse que la philologie pourra au moins contrôler.

J. Menant.

N° II.

CARTE ETHNOGRAPHIQUE DE LA FRANCE,
PAR M. LE DOCTEUR GUSTAVE LAGNEAU.

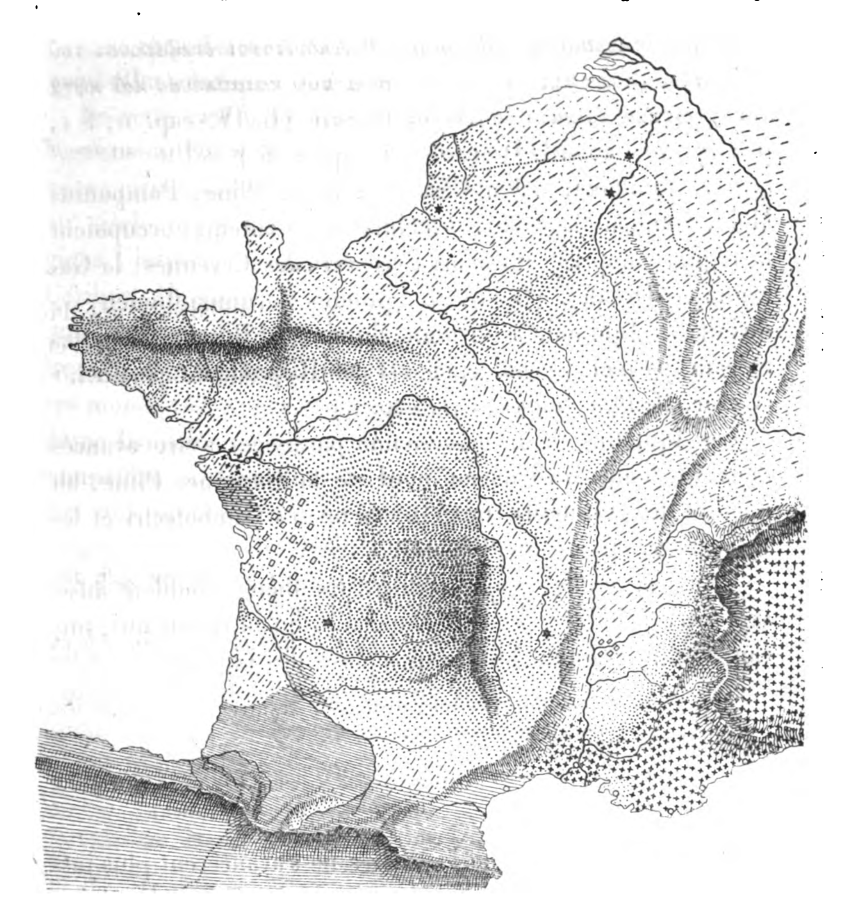
EXTRAIT.

Sur la petite carte ethnographique ci-jointe, toutes les régions occupées par des habitants d'une même race sont indiquées par les mêmes signes, points, croix, lignes, traits plus ou moins rapprochés, suivant que cette race est plus ou moins prédominante. La présence dans une même région de plusieurs sortes de signes plus ou moins nombreux indique la coexistence et l'immixtion d'individus de plusieurs races en proportions plus ou moins grandes [1].

Des astérisques indiquent les localités où furent trouvés les

[1] Une grande carte coloriée a été présentée à l'Académie des inscriptions.

principaux fossiles humains, comme ceux d'Engis et d'Engihoul, près de Liège; de Moulin-Quignon, près d'Abbeville; d'Eguisheim, près de Colmar; du Mont-Denise, près du Puy;



de Cro-Magnon, près de Périgueux; de Sordes, au confluent des Gaves de Pau et d'Oloron; de Baoussé-Roussé, près de Menton; fossiles divers se rapportant aux races dolichocéphales fort anciennes de Néanderthal et de Cro-Magnon.

Les pays ombrés de lignes horizontales sont les pays habités par les peuples de race ibérienne. A cette race ayant peuplé une grande partie de l'Espagne se rattachent les Aquitains au double point de vue des caractères physiques et du langage, ainsi que le remarque Strabon. *Oἱ Ἀκουϊτανοὶ διαφέρουσι τοῦ Γαλατικοῦ φύλου κατά τε τὰς τῶν σωμάτων κατασκευὰς καὶ κατὰ τὴν γλῶτταν, ἐοίκασι δὲ μᾶλλον Ἴϐηρσιν.* (L. IV, cap. II, § 1, p. 157; voir aussi l. IV, cap. I, § 1, p. 146.)

Ces Aquitains, selon César, Strabon, Pline, Pomponius Méla, Ammien Marcellin, et maints autres auteurs, occupaient la région comprise entre les Pyrénées, les Cévennes, la Garonne et l'Océan [1]. « Gallos ab Aquitanis Garumna flumen . . . dividit. . . Aquitania a Garumna flumine ad Pyrenæos montes et eam partem Oceani quæ est ad Hispaniam, pertinet. » (Cæsar, *De Bello Gallico,* l. I, cap. I.)

Les Aquitains de race ibérienne paraissent s'être avancés dans les temps anciens au nord de la Garonne. Pline, au nombre des Aquitains, range les Sennates Cambolectri et les Agésinates, voisins des Pictons [2].

Vers l'est, à une époque reculée, les Ibères semblent aussi avoir occupé le littoral méditerranéen jusqu'au Rhône qui, suivant Festus Avienus, les aurait séparés des Ligures.

> . . . Hujus [Rhodani] alveo
> Ibera tellus atque Ligyes asperi.
> Intersecantur . . . .
>
> (*Ora maritima,* vers 609-611, page 136, texte et traduction de Despois et Saviot.)

Mais plus tard, lorsque les Ibères ne s'avancèrent plus jusqu'à ce fleuve, ils paraissent s'être maintenus dans la région

[1] Strabon, l. IV, cap. I, § 1, p. 147. — Pline, l. IV, cap. XXXI, 17, texte et trad. d'Ajasson de Grandsagne. — Pomponius Mela, *De situ orbis,* l. III, cap. II, p. 35, texte et trad. de Fradin. — Ammien Marcellin, l. XV, cap. XI, p. 43, coll. Nisard.

[2] Pline, *H. N.*, l. IV, cap. XXXIII, n° 1, p. 204, texte et trad. de Littré.

voisine du versant septentrional des Pyrénées orientales. Les Sardes (Sardónes), dont on retrouve le nom dans celui de la Sardaigne, où Pausanias dit que Norax conduisit les Ibères [1], avaient dans cette région pyrénéenne des villes aux dénominations ibériennes ou Euskariennes, comme *Illiberis,* actuellement Elne, indiquée par Pline, Pomponius Méla, etc. [2].

De cette race ibérienne paraissent également dépendre les Vascons ou Basques. Venus du versant méridional des Pyrénées, principalement vers le VIe siècle et le commencement du VIIe siècle après Jésus-Christ, sous les règnes des Mérovingiens Chilpéric Ier, Thierry II, Théodebert II, surtout sous Caribert II, en 628, les Vascons, après avoir soutenu de nombreux combats contre Bladaste, duc de Bordeaux, et Austrovald, duc de Toulouse, s'établirent sur le versant nord de ces montagnes et descendirent dans la plaine, ainsi que l'indique Grégoire de Tours: «Vascones vero de montibus prorumpentes in plana descendunt, contra quos sæpius Austrovaldus dux processit. (Grégoire de Tours, *Hist. Franç.,* l. IX, § XII [3].)

Selon M. Broca, une ligne qui part du pic d'Anie pour se porter en zigzag vers le nord-ouest jusqu'à Esquiale, se réfléchit vers l'ouest par Saint-Palais, Isturitz, et aboutit à l'Océan à Bidart, au sud de Biarritz, indique la limite actuelle de la langue basque ou Euskuara [4], parlée en Espagne dans une beaucoup plus grande étendue territoriale.

[1] Pausanias, *Phocide,* l. X, ch. XVII, t. V, p. 368, texte et trad. de Clavier, 1821.

[2] Pline, l. III, cap. V, § 1, p. 159, texte et trad. de Littré. — Pomponius Mela, l. II, cap. V, p. 635.

[3] Voir aussi Oihenart Mauleosolens, *Notitia utriusque Vasconiæ,* l. I, cap. VI, p. 22, et l. III, cap. I, p. 387, 1638. — Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale,* t. II, p. 339-364, etc.

[4] Broca, *Sur l'origine et la répartition de la langue basque* (*Revue d'anthrop.,* t. IV, p. 1-53, 1875. — *Bull. de la Soc. d'anthrop.,* t. V, p. 819-856, 1864, etc.).

Les pays ombrés de petites croix sont les pays habités par des peuples de race ligure. Ces peuples occupaient principalement le territoire nord-ouest de l'Italie, qui longtemps porta le nom de Ligurie; mais ils peuplaient aussi une grande partie des Alpes occidentales et le littoral sud-est de notre pays. Suivant Strabon, les Ligures paraîtraient s'être avancés dans les Alpes jusqu'au nord des Taurins, peuplade ligure dont le nom est généralement considéré comme celtique : *Ταυρινοί τε οἰκοῦσι Λιγυστικὸν ἔθνος καὶ ἄλλοι Λίγυες.* (Strabon, l. IV, cap. VI, § 6, p. 170.)

Scylax montre les Ligures habitant d'Antibes au Rhône : *Ἀπὸ Ῥοδάνου ἔχονται Λίγυες μέχρι Ἀντίου.* (Scylax de Caryande, *Périple,* § 4, p. 17, coll. Didot.)

Dans la vallée du Rhône les peuplades ligures paraissent s'être moins élevées vers le nord que celles des Alpes, comme si, dans cette vallée, elles avaient été refoulées du nord au sud par les tribus celtes et galates, dont il sera ultérieurement parlé. Car, dans l'antiquité, les Voconces, considérés par les uns comme des Ligures, étaient regardés par d'autres comme appartenant à une race différente, vraisemblablement celle des Celtes [1].

Selon Festus Avienus, ainsi qu'il a été dit précédemment, le Rhône aurait très anciennement séparé les Ligures des Ibères. Mais de nombreux auteurs disent positivement que les Ligures occupaient le littoral compris entre le Rhône et les Pyrénées. Les Elisykes, que Festus Avienus dit avoir possédé *Narbo* [2], sont désignés par Hécatée comme étant des Ligures : *Ἐλίσυκοι, ἔθνος Λιγύων.* (Hécatée, *Fragm.* ap. Étienne de Byzance, *Hist. Græc. fragmenta,* t. I, p. 2, n° 20, coll. Didot.)

[1] Jean Gruter, *Corpus Inscription. cum adnot. J. C. Grævii,* t. I, pars II, p. CCXCVIII. — Pline, *H. N.,* l. III, cap. XXI, p. 175.

[2] Festus Avienus, *Ora marit.,* vers 585-589, p. 138, texte et trad. de Despois et Saviot.

Aussi Scylax, tenant compte également de la présence des Ibères dans cette région, dit expressément qu'Ibères et Ligures y étaient mêlés. Ἀπὸ δὲ Ἰβήρων ἔχονται Λίγυες καὶ Ἴβηρες μιγάδες μέχρι ποταμοῦ Ῥοδάνου. (Scylax de Caryande, *Pér.*, § 3, p. 17.)

Bien plus au nord-ouest, M. Maximin Deloche a signalé un pays de Ligoure (*Ligora*), partie du Limousin [1], qui peut-être rappellerait le nom des Ligures. D'ailleurs Artémidore [2], Eustathe s'accordent à faire provenir le nom des Ligures de celui de la Λίγυρος, actuellement la Loire, dont ils auraient très anciennement habité les bords : Λίγυρες ἀπὸ Λιγύρου ποταμοῦ ὀνομάζονται. (Eustathe, *Commentaires sur Denys le Périég.*, vers 76, p. 231, coll. Didot.)

Les pays ombrés de points plus ou moins gros, plus ou moins disséminés, sont les pays occupés par les Celtes. Le pointillé est d'autant plus clair que cette race est plus mêlée, plus croisée avec le sang des immigrés venus de Germanie septentrionale dont il sera plus tard parlé.

Selon Hérodote, les Celtes habitaient auprès de la source de l'Ister : Ἴστρος τε γὰρ ποταμὸς ἀρξάμενος ἐκ Κελτῶν... (Hérodote, l. II, § XXXIII; voir aussi l. IV, § XLIX, texte et trad. lat. de Dindorf et Müller, coll. Didot.)

De même, Dion Cassius nous montre les Celtes habitant de chaque côté du haut Rhin : Ἐπεὶ τό γε πάνυ ἀρχαῖον Κελτοὶ ἑκάτεροι οἱ ἐπὶ ἀμφότερα τοῦ ποταμοῦ (Ῥήνου) οἰκοῦντες ὠνομάζοντο. Dion Cassius, *Hist. rom.*, l. XXXIX, ch. XLIX, t. III, texte et trad. de Gros, 1851.)

On voit donc que les Celtes possédaient toute la région sud-

[1] Maximin Deloche, *Études sur la géographie historique de la Gaule et spécialement sur les divisions territoriales du Limousin*, p. 137-138, in-4°, 1861. Paris.

[2] Artémidore, ap. Stephani Byzantii *Ethnic.* rec. Meinekii, Berolini, t. I, p. 416, 1849.

ouest de la Germanie, baignée par le haut Danube et par le haut Rhin.

Plus au nord, les dénominations celtiques plus ou moins latinisées de nombreuses villes des bords du bas Rhin et de la basse Meuse, comme *Lugdunum* (Leyde), *Noviomagus* (Nimègue), peuvent autoriser à penser qu'anciennement les Celtes avaient également possédé l'ancienne Belgique, voire même le Nord-Ouest de la Germanie, régions plus tard envahies par les immigrants venus du Nord-Est.

Mais les Celtes paraissent surtout avoir peuplé le vaste territoire qui, sous le nom de Celtique, s'étendait de la Garonne à la Seine, de l'Océan aux Alpes, ainsi que l'indiquent la plupart des auteurs anciens, Pline[1], Pomponius Mela, Ammien Marcellin[2] : *Ab eo [Garumna] ad Sequanam Celtæ.* (Pomp. Mela, l. III, cap. II, p. 35, texte et trad. de Fradin, 1804, et p. 647, coll. Nisard, éd. Dubochet.)

Dans cette vaste région, les descendants des Celtes semblent surtout s'être maintenus ethnologiquement purs au centre de l'ancienne Armorique et au cœur même de l'ancienne Celtique, entre la Garonne et la Loire, ainsi que les recherches statistiques de M. Broca et de M. Guibert de Saint-Brieuc, sur la répartition des exemptés du service militaire pour défaut de taille, ont permis de le reconnaître[3]. Un dialecte celtique, le Breizad, est encore parlé à l'ouest d'une ligne qui, ainsi que permettent de le reconnaître les divers tracés indiqués par MM. Aurélien de Courson, Herzart de la Villemarqué, Guibert, Élisée Reclus et P. Sebillot, tend de plus en plus à se

[1] «Ab eo (Sequana) ad Garumnam Celtica.» (Pline, *H. N.* t. III, l. IV, cap. XXXI, p. 250, éd. Panckouke.)

[2] Ammien Marcellin, *loc. cit.*, l. XV, cap. XI, p. 43.

[3] Broca, *Recherches sur l'ethnologie de la France*, et *Nouvelles recherches sur l'anthropologie de la France et de la basse Bretagne en particulier* (*Mém. de la Soc. d'anthrop.*, t. I, p. 1-56, et t. III, p. 147-211, 1859 et 1866). — Guibert, *Ethnologie armoricaine*, 1867, Saint-Brieuc.

déplacer vers l'occident, et part actuellement du voisinage de l'embouchure de la Vilaine en se dirigeant vers le nord pour aboutir à la mer à l'est de l'île de Bréhat, entre Étables et Plouha[1].

Vraisemblablement les Celtes auraient refoulé vers le midi les Ligures, dont on a vu précédemment Artémidore et Eustathe signaler la présence sur les bords de la Loire, et les Aquitains auxquels on a vu également Pline rattacher les Agésinates et les Sennates Cambolectri, habitant encore au nord de la Garonne à l'époque romaine.

Pareillement, au sud-est de notre pays, les Celtes paraissent avoir refoulé les Ligures dans les plaines du bas Rhône, et s'être mêlés avec eux sur le littoral méditerranéen ainsi que dans les Alpes. Les Ségobriges, qui habitaient à l'est des embouchures du Rhône, auprès des Sallyes ou Salluves de race ligure, ces Ségobriges, sur le territoire desquels les Phocéens vinrent fonder Μασσαλία (Marseille)[2], paraissent devoir être regardés comme des Celtes, car non seulement leur nom semble être celtique, mais Plutarque place cette ville chez les Celtes : **Μασσαλίας Πρῶτις ὑπὸ Κελτῶν τῶν περὶ τὸν Ῥοδανὸν ἀγαπηθεὶς.** (Plutarque, *Vie de Solon*, cap. II, p. 95, coll. Didot.)

Les Caturiges des hautes Alpes, habitant les bords de la haute Durance, sont regardés par Pline comme des Insubres exilés : *Caturiges Insubrum exules* (l. III, cap. XXI, p. 175, texte et trad. de Littré). Or les Insubres du Nord-Ouest de l'Italie, des environs de *Mediolanum*, Milan, selon Tite-Live, paraîtraient avoir été les parents des Insubres du pays des Éduens : *Insubribus, pago Æduorum* (l. V, cap. XXXIV). Ces Insubres, pa-

[1] Aur. de Courson, *Cartulaire de Redon*, carte, etc. 1863. — Herzart de la Villemarqué, *Introduction au Dictionnaire français-breton de Le Gonidec*, p. XX. — Guibert, *loc. cit.* — Sebillot, Mauricet, Micault, *Sur les limites du breton et du français, et les limites des dialectes bretons* (*Bull. de la Soc. d'anthrop.*, 3e sér., t. I, p. 236, etc., 1878, et t. II, p. 22, 31, 1879).

[2] Justin, l. XLIII, § 3, p. 548, coll. Nisard.

rents des Caturiges des hautes Alpes, auraient-ils habité près de la ville de *Caturiges, Caturigæ* ou *Caturices*, que l'Itinéraire d'Antonin et les tables de Peutinger placent bien au nord des Éduens, entre *Durocortorum, Divodurum* et *Noviomagus*, entre Reims, Metz et Neufchâteau [1]?

Quant à *Segusio*, actuellement Suse, ville du versant italien des Alpes, selon Ptolémée, elle aurait appartenu aux Segusiens, que Strabon, Pline et ce géographe disent avoir habité la région dont *Rodumna, Forum Segusianum* et *Lugdunum*, Roanne, Feurs et Lyon, étaient les principales villes [2]. *Σεγουσιανῶν ἐν Γραίαις Ἄλπεσιν· Σεγούσιανον.* (Ptolémée, l. III, cap. I, p. 179.)

Ce mélange et cette juxtaposition des Ségobriges, des Caturiges, des Ségusiaves et vraisemblablement d'autres tribus celtiques, au milieu des Ligures du littoral méditerranéen et des Alpes, explique certains passages de Strabon. En effet, il remarque que les habitants des environs d'Avignon et des plaines du Rhône, après avoir été anciennement appelés Ligures, prirent plus tard le nom de Celto-Ligures, nom sous lequel les dénomme également Aristote [3]. *Οἱ μὲν παλαιοί... Λίγυας... οἱ ὕστερον Κελτολίγυας ὀνομάζουσι.* (Strabon, l. IV, cap. VI, § 3, p. 169, coll. Didot.)

Pareillement, ce géographe observe que dans les Alpes les peuplades sont de races différentes, *ἑτεροεθνεῖς*, les unes Ligures, les autres Celtiques, bien qu'elles mènent le même genre de vie [4].

Les pays laissés en blanc ou marqués de petits traits indi-

[1] Antonini Aug. *Itinerarium*, l. XCVIII, p. 108, et *Tabula Peutingeriana*, LXXVIII, p. 231 (*Recueil des Itinéraires anciens* du marquis Fortia d'Urban).

[2] Strabon, l. IV, cap. I, § XI. — Pline, l. IV, cap. XXXII, p. 203. — Ptolémée, l. II, cap. VII, p. 139.

[3] Aristote, *De mirabilibus auscultationibus*, cap. LXXXV t. IV, p. 88, coll. Didot.

[4] Strabon, l. II, cap. V, § 28, p. 106, coll. Didot.

quant le sens de la migration sont les pays occupés ou envahis par les immigrés Galates, Cimbres, Kimmériens, Belges, Germains, Francks, Wisigoths, Burgundions, Saxons, Nordmanns qui provisoirement paraissent pouvoir être rapprochés ethnologiquement sous la dénomination générale de race germanique septentrionale. Ces immigrés divers, en nombre plus ou moins considérable, suivant les régions, se fixèrent au milieu des anciens habitants, en se mêlant plus ou moins intimement avec eux.

Les Galates, que Diodore de Sicile dit devoir être distingués des Celtes, ces Galates qui avaient été regardés comme les descendants des Kimmériens, anciens envahisseurs de l'Asie, dont le nom depuis se serait changé en celui de Cimbres, habitaient les pays maritimes s'étendant au nord de la Celtique, de l'Océan aux monts Hercyniens jusqu'à la Scythie. *Τοὺς δ' ὑπὲρ ταύτης τῆς Κελτικῆς.... παρά τε τὸν Ὠκεανὸν καὶ τὸ Ἑρκύνιον ὄρος καθιδρυμένους καὶ πάντας τοὺς ἑξῆς μέχρι τῆς Σκυθίας Γαλάτας προσαγορεύουσιν.* (Diodore de Sicile, l. V, ch. XXXII, p. 273, Dindorf et Müller, coll. Didot.)

Ces Galates se seraient donc avancés vers l'occident jusqu'à l'Océan, mais auraient également habité les contrées septentrionales situées au delà de la Celtique et du Rhin, au nord de l'Ister, vastes régions où, selon Strabon, les Galates et les Germains s'étendaient vers l'orient jusqu'aux Bastarnes et aux Tyrégètes, jusqu'au Borysthène[1].

Ces Galates paraissent devoir être considérés comme formant l'un des premiers bans d'immigrants germaniques dans notre Europe occidentale. Selon Diodore de Sicile, ces Galates ont une haute stature, une carnation molle et blanche, une chevelure blonde[2]. Ces mêmes caractères sont indiqués comme étant ceux des *Galli* par la plupart des auteurs latins, entre

[1] Strabon, l. VII, cap. I, p. 240.
[2] Diodore de Sicile, l. V, cap. XXVIII et XXXII.

autres par Ammien Marcellin[1]. Or ces caractères anthropologiques sont identiques à ceux que Tacite et autres auteurs anciens reconnaissent aux Germains, aux habitants du Nord-Ouest de la Germanie[2]. D'ailleurs Strabon s'accorde également à dire que les Galates ne diffèrent des Germains ni par les caractères physiques, ni par les institutions, et sont les uns et les autres de même race, *συγγενεῖς*[3].

Les Belges, suivant César, étaient pour la plupart d'origine germanique. « Plerosque Belgas esse ortos ab Germanis. » (*De Bello Gallico*, l. II, cap. IV.)

Quelques Belges sembleraient s'être avancés jusqu'à la Loire, car Strabon dit que les quinze peuples belges habitent le long de la mer, du Rhin à la Loire. . . . *Τοὺς Βέλγας. . . . . εἰς πεντεκαίδεκα ἔθνη διηρημένους τὰ μεταξὺ τοῦ Ῥήνου καὶ τοῦ Λείγηρος παροικοῦντα τὸν Ὠκεανόν.* (Strabon, l. IV, cap. IV, § 3, p. 165.)

Aussi ce géographe, au nombre des Belges demeurant près de l'Océan, indique-t-il les Vénètes[4], anciens habitants des environs de Vannes.

Mais la plupart des immigrants belges paraissent s'être arrêtés au nord de la Seine; car César, Pline, Pomponius Mela donnent aux Belges la Seine et la Marne comme limites vers le sud-ouest[5].

Par les migrations galates et belges, parties de la Germanie septentrionale, s'expliquerait peut-être l'homonymie plus ou moins complète, déjà remarquée par MM. Alfred Maury et Aurélien de Courson[6], entre certaines peuplades très éloignées,

[1] Ammien Marcellin, l. XV, cap. XII, p. 45.
[2] Tacite, *De moribus Germanorum*, IV.
[3] Strabon, l. IV, cap. IV, § 2, p. 163.
[4] Strabon, l. IV, cap. IV, p. 162.
[5] Cæsar, *De Bello Gall.*, l. I, cap. I. — Pline, l. IV, cap. XXXI. — Pomp. Mela, l. III, cap. II, p. 35, texte et trad. de Fradin.
[6] Alf. Maury, *Études celtiques* (*Revue germanique*, 1859, t. VIII, p. 14, note).

en particulier entre les *Lemovii* et les *Lemovices*. Tacite montre les *Lemovii* habitant au nord de la Germanie, auprès des Rugiens qui ont laissé leur nom à l'île de Rugen[1], et, ainsi que l'a fait remarquer M. Maximin Deloche[2], César mentionne en Gaule deux tribus de *Lemovices*, l'une auprès des Vénètes Armoricains, l'autre beaucoup plus importante, ayant laissé son nom de *Lemovices* à la ville de Limoges[3].

Au refoulement déterminé par ces immigrants d'outre-Rhin devrait être attribué le déplacement des Bituriges Vivisques et des Séquanes. En effet, parents des Bituriges Cubes des environs d'*Avaricum*, les Bituriges Vivisques, qui avaient pour port Βουρδίγαλα, étaient seuls d'une autre race, ἀλλόφυλοι, que les Aquitains au milieu desquels ils se trouvaient[4].

Les Séquanes, selon Artémidore et Étienne de Byzance[5], selon Strabon, auraient pris leur nom de la *Sequana*, la Seine. Σηκοάνα ῥεῖ ... διὰ ἔθνους ὁμωνύμου ... (Strabon, l. IV, cap. III, § 2.) Or à l'époque romaine ces Séquanes se trouvaient habiter une région située beaucoup plus au sud-est. Leur principale ville était *Vesontio*, Besançon[6].

Par le rapprochement des noms des Éburons des bords de la Meuse[7], des Aulercs Éburons ou Éburovics des environs d'Évreux[8], des Aulercs Diablindes des environs de Jublains, des Aulercs Cénomans des environs du Mans[9], des Aulercs

— Aurélien de Courson, *Histoire des peuples bretons*, t. I, p. 193, etc. Paris, 1846.

[1] Tacite, *De mor. Germ.*, XLIII.

[2] Max. Deloche, *De l'existence en Gaule, au temps de la conquête, de deux peuples Lémoviques* (Congrès scientif. de France tenu à Limoges, *Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, t. XXIII).

[3] Cæsar, *De Bello Gallico*, l. VII, cap. LXXV.

[4] Strabon, l. IV, cap. II, § 1, p. 157, coll. Didot.

[5] Artémidore apud Stephan., éd. de Gronovius, in-fol. Amstelodami, 1678.

[6] Ptolémée, l. II, ch. VIII, p. 143.

[7] Cæsar, *De Bell. Gall.*, l. V, cap. XXIV, et l. VI, cap. XXXII et suiv.

[8] César, *loc. cit.*, l. VII, cap. LXXV.

[9] Pline, l. IV, cap. XXXII. — Ptolémée, l. II, cap. VII, p. 137.

Brannovics voisins des Éduens[1], des Cénomans voisins des Volces et de Marseille[2], des Aulercs, des Cénomans des environs de Brescia et de Vérone[3], on reconnaît combien certains peuples paraissent avoir été divisés, fragmentés par les anciennes immigrations dans les Gaules des peuples transrhénans, et l'on constate assez exactement la voie suivie par ce vaste courant migratoire qui du Nord-Est des Gaules s'étendait jusqu'en Italie.

Les Wisigoths, après avoir habité dans la *Scanzia,* la Scandinavie, après avoir parcouru successivement l'Europe orientale, centrale et méridionale et s'être emparés en 411 de la partie des Gaules située au sud de la Loire, furent obligés en 508, après avoir été défaits à Vouillé par les Francks de Clovis, de se retirer soit en Espagne, soit en Septimanie, partie du littoral méditerranéen compris entre les Pyrénées orientales et le Rhône, longtemps appelée Gothie. Suivant Jornandès et Procope, les Goths se faisaient remarquer par leur haute stature, leur beauté, la blancheur de leur peau, leur blonde chevelure[4], caractères de la race germanique septentrionale.

Est-ce aux descendants des Wisigoths de la Septimanie que doit être attribuée la proportion assez élevée de jeunes gens de grande taille remarqués par Boudin dans le département de l'Hérault, lors de ses recherches statistiques sur les recrues de plus de $1^{m},732$[5]?

Massacrés, chassés des bords de la *Viscla,* la Vistule, par les Gépides et leur roi Fastida[6], venus par migrations successives

[1] Cæsar, *loc. cit.*, l. VII, cap. LXXV.
[2] Pline, l. III, cap. XXIII.
[3] Tite-Live, *Hist.*, l. V, cap. XXXIV et XXXV.
[4] Jornandès, *De Get. orig.*, cap. III, p. 427, etc. — Procope, *De Bello Vandalico,* I. § 2, p. 312.
[5] Boudin, *Mémoires de la Soc. d'anthropologie*, t. II, p. 225 et 230 et cartes. Paris, 1865.
[6] Jornandès, *loc. cit.*, cap. XVII, p. 440.

jusque sur les bords du Rhin, les Burgundions en 413, selon saint Prosper d'Aquitaine, occupèrent la région des Gaules voisine de ce fleuve[1], furent repoussés par les Huns dans la *Sabaudia,* la Savoie[2], et n'occupèrent que vers le milieu du ve siècle toute la région comprise à l'est de la Saône et du Rhône, au nord de la Durance.

Sidoine Apollinaire a signalé la taille gigantesque de ces Burgundions que, dans son langage poétique, il dit avoir sept pieds romains de haut : « Hic Burgundio septipes » (l. VIII, epist. IX, t. II, p. 316, trad. Grégoire et Collombet[3]). Or d'après MM. Broca et Boudin, les habitants actuels des départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or, région ayant fait partie de l'ancienne Bourgogne, sont ceux de nos compatriotes qui présentent le moins d'exemptés du service militaire pour défaut de taille, et le plus de recrues de haute stature, supérieure à 1^{m},732[4]. Toutefois il faut encore remarquer que dans cette région, en particulier dans le département du Doubs, ainsi que l'a fait observer M. Bertillon[5], la répartition sériale des tailles des conscrits, contrairement à ce que l'on observe pour une population homogène, présente deux maxima, l'un à 1^{m},625, vraisemblablement un peu supérieur à la taille moyenne des Séquanes, anciens habitants, l'autre à 1^{m},732, un peu inférieur à la taille moyenne des Burgundions immigrés.

Les Francks, dont Flavius Vopiscus signale le nom pour la

[1] Prosper d'Aquitaine, *Chronicon* (*Magna Bibliotheca Veterum Patrum*, t. V, pars III, p. 192, 1618).

[2] *Prosper Tironis Chronicon,* in Dom Bouquet (*Rec. des Hist. des Gaules*, t. I, p. 639).

[3] Sidoine Apollin, *Carm.* XII, vers 11, t. III, p. 202.

[4] Broca, *Rech. sur l'ethnologie de la France* (*Mém. de la Soc. d'anthrop.*, t. I, p. 1-56, et t. III, p. 147-209). — Boudin, *Répartition des hautes tailles* (*Mém. de la Soc. d'anthrop.*, t. II, p. 229, etc.).

[5] Bertillon, Lagneau, *Bull. de la Soc. d'anthrop.*, t. IV, p. 240 et 346, 1863.

première fois vers 240 après J.-C.[1], constituèrent plus tard une puissante confédération de nombreuses tribus habitant le nord-ouest de la Germanie. Cette confédération, vraisemblablement très mutable comme la plupart des confédérations des Suèves, des Allamans, des Saxons, aux IVe et Ve siècles, réunissait des Sicambres, qui dès l'époque de César faisaient des incursions dans les Gaules[2], des Saliens, des Chamaves que Julien eut à combattre dans la Toxandrie[3] (environs de Tessender-Loo), des Bructères, des Tenchthères et maints autres peuples germaniques. Conduits par Clodion, vers le milieu du Ve siècle, ces Francks s'avancèrent d'abord jusqu'à Soissons, puis, par des victoires successives remportées sur les Romains, les Burgundions et les Wisigoths, ils dominèrent sur les Gaules auxquelles ils donnèrent le nom de France; mais cette conquête, très importante au point de vue politique, eut une minime influence au point de vue ethnologique, vu la dissémination extrême de ces conquérants au milieu de la population occupant antérieurement le pays. Au point de vue anthropologique, cette influence ne dut se faire sentir que dans nos provinces du nord-est.

Claudien et Sidoine Apollinaire ont insisté sur la couleur blonde ou rouge des cheveux, sur la teinte verte, couleur d'eau, des yeux de ces guerriers francks, que la mort seule pouvait abattre, dont le courage semblait survivre au delà même de la vie[4]. Les passages de ces auteurs, ainsi que la préface de la Loi Salique[5], qui nous dépeint les Francks comme nobles de

[1] Flavius Vopiscus, *Aurelianus*, VII (*Histoire Auguste*, p. 569, coll. Nisard).

[2] Cæsar, *De Bell. Gall.*, l. VI, cap. XXXV.

[3] Ammien Marcellin, l. XVII, § VIII.

[4] Claudien, *De quarto consulatu Honorii*, p. 599, texte et trad., coll. Nisard. — Sidoine Apollinaire, *Panegyr. Majoriani*, vers 220, t. III, p. 72 et 75, texte et trad. Grégoire et Collombet.

[5] *Pactus Legis Salicæ*, *Prologus*, page 122 du tome IV de Dom Bouquet (*Recueil des Hist. des Gaules*).

maintien, sains de corps, blancs de teint, beaux de formes, audacieux, agiles, redoutables, permettent de reconnaître qu'ils avaient conservé les caractères anthropologiques des Germains décrits par Tacite.

Les Saxons qui dès le IIe siècle de notre ère sont signalés par Ptolémée au sud de la Chersonèse Cimbrique, du Danemark actuel[1], après avoir ravagé nos côtes, se fixèrent sur quelques points de notre littoral. Sous la conduite d'Odoacre et de quelques autres chefs, ces Saxons s'emparèrent des îles de la Loire et pillèrent certaines villes des rives de ce fleuve, ainsi que le dit Grégoire de Tours[2]. Quelques-uns de ces Saxons avec leur chef Chillon, selon cet historien et selon Fortunatus, auraient été convertis au christianisme par saint Félix, évêque de Nantes, et paraîtraient s'être fixés dans notre pays[3].

D'autres pirates saxons seraient venus habiter le littoral des Baiocasses. Grégoire de Tours parle plusieurs fois de ces Saxons Baiocasses, du pays de Bayeux, dans les guerres de Frédégonde et des Bretons Armoricains[4]. Au IXe siècle, les capitulaires donnaient encore le nom d'*Otlingua Saxonia, Autlingua Saxoniæ* à une région comprise entre la Dive et l'Orne[5].

L'origine des Flamands est mal déterminée; toutefois elle paraît peu différer de celle des Saxons. Ils semblent descendre des Saxons les plus occidentaux, les plus voisins du Rhin. Peut-être sont-ils les descendants des Ménapiens que César et

[1] Ptolémée, l. II, cap. x, p. 150.

[2] Grégoire de Tours, *Hist. eccles. Francorum*, l. II. cap. XVIII, t. I, p. 182, Guadet et Taranne, 1856.

[3] Grégoire de Tours, *De gestis martyrum*, l. I dans Dom Bouquet (*Rec. des Hist. des Gaules*, t. II, p. 465). — Fortunatus, *Opera omnia*, l. III, cap. IX, p. 91 (*Rec. de Michæli Angeli Luchi*, 1786).

[4] Grégoire de Tours, *Hist. Francorum*, l. V, cap. XXVII, p. 272 du t. II, Guadet et Taranne; voir aussi : *Epitomata*, LXXX, et *Hist. Francorum*, l. X, cap. IX, etc.

[5] *Capitularia Regum Francorum* (titulus XIV, p. 47 du t. II de Baluze, Venetiis, 1773).

Strabon disent avoir habité de chaque côté des embouchures du Rhin, région d'où ils paraissent avoir été repoussés vers l'ouest par les Usipètes et les Tenchthères[1]. Peut-être aussi, ainsi que pourrait le faire penser le récit de Sigebert rapporté par Le Baud, sont-ils les descendants des Saxons de *Saxonne* transportés par Charlemagne[2]. Ces Flamands paraissent s'être avancés jusqu'à la Lys au sud, jusqu'à l'Aa à l'ouest. Actuellement encore, d'après la carte de la langue flamande dressée par MM. Coussemaker et Bocave, ce dialecte bas-allemand se parle, non seulement dans les Flandres belges, mais dans la partie nord du département du Nord, voire même encore dans le Lysel et le Haut-Pont, faubourgs de Saint-Omer dans le département du Pas-de-Calais[3].

Quant aux Nordmanns, pirates scandinaves, ils se fixèrent sur notre littoral de la Manche, depuis l'Epte jusqu'au Coesnon, lorsque leur Iarl Rolf se fit céder, en 911, par Charles le Simple, cette portion de la Neustrie dont il occupait la ville principale, Rouen, depuis plusieurs années. Ermold Nigell et les *Annales* de Fulde insistent sur la beauté remarquable et la stature élevée, *in pulchritudine ac proceritate corporum,* sur l'agilité de ces intrépides guerriers[4]. Robert Wace met à même de reconnaître que la plupart de leurs chefs avaient les cheveux roux et le teint blanc. « Richart. . . li poil avait auqs rou, le vis apert è cler. » (*Roman du Rou,* t. I, p. 126, vers 2509-2510. Fréd. Pluquet, 1827, etc.)

On voit par ce qui précède que les Galates-Cimbres-Kimmé-

[1] Strabon, l. IV, ch. III, § 4, p. 161. — Cæsar, *De Bello Gallico,* l. IV, cap. I-XIX.

[2] Le Baud, *Hist. de Bretagne,* ch. I, p. 3, in-fol., Paris, 1838.

[3] De Coussemaker et Bocave, *Délimitation du flamand (Annales du Comité flamand de France,* t. III, p. 377, etc., 1856-1857).

[4] Ermold Nigell, *Carmina de Rebus gestis Ludovici Pii,* l. IV, v. 11-17, dans dom Bouquet, *Rec. des hist. des Gaules,* t. IV, p. 50-51. — *Annalium Fuldiensium ann. 884,* dans dom Bouquet, *loc. cit.,* t. VIII, p. 44.

riens, les Belges, les Francks, les Wisigoths, les Burgundions, les Saxons, les Nordmanns, quoique entraînant avec eux bien des immigrants de races diverses, paraissent pouvoir être rattachés, au moins provisoirement, à la race germanique septentrionale, caractérisée par sa haute stature, son teint blanc, ses cheveux blonds ou roux, ses yeux bleus, etc. Les recherches statistiques de Boudin sur les conscrits de 1^{m},732, taille des cuirassiers, et celles de M. Broca sur les exemptés du service militaire pour défaut de taille, alors inférieure à 1^{m},56, mettent à même de reconnaître qu'en général de nombreux descendants de ces immigrants de haute taille habitent encore principalement nos départements du nord-est, à partir de celui de la Manche jusqu'à celui de l'Isère[1]. C'est encore dans cette région nord-est de notre pays que s'observe le plus grand nombre d'habitants à la blonde chevelure.

Sur cette carte, outre les régions peuplées par les quatre grandes races aquitanico-ibérienne, ligure, celtique et germanique septentrionale, se trouvent également indiquées quelques villes ou localités habitées par des colons de races différentes.

Les villes fondées ou habitées anciennement d'abord par des Grecs de races pélasge et hellène, puis par des Romains de race sabellique et de maintes autres races, sont indiquées par de petits cercles. Telles sont : Ἡρακλέος Μονοίκος (Monaco), Νίκαια (Nice), Ἀντίπολις (Antibes), Ἱερόν (Hyères), Κιθαρίστα (La Ciotat); Μασσαλία (Marseille), Ἀγαθὴ Τύχη (Agde), Θήλινη (*Arelate*, Arles), Ἀουενιῶν (Avignon), Καβελλιῶν (Cavaillon), Νέμαυσος (Nîmes), etc. A Agde, selon M. de Qua-

[1] Broca, *Rech. sur l'ethnol. de la France* (*Mém. de la Soc. d'anthrop.*, t. I, p. 1-56, et t. III, p. 147-210). — Boudin, *De l'accroissement de la taille en France* (*Mém. de la Soc. d'anthrop.*, t. II, p. 221-259).

trefages, se retrouverait encore le type grec[1]. Certaines Arlésiennes présenteraient également les traits réguliers de la race hellène.

Quelques localités, où paraissent s'être fixés quelques colons ou mercenaires Sarmates, sont marquées de petits carrés; telles sont les campagnes voisines de *Valentia* (Valence), sur les bords du Rhône, livrées à Sambida et à ses Alains, suivant Prosper Tiron. «Deserta Valentinæ urbis rura Alanis quibus Sambida præerat partienda traduntur.» (*Chronicon : Antiquæ lectiones Henrici Canisii*, t. I, p. 172, Ingolstadii, 1601.)

Les campagnes de l'ancien *pagus Teofalgicus*, du pays des Tiffauges, sur les bords de la Sèvre nantaise, paraissent avoir été la résidence des Théiphales et des Sarmates que la *Notice des Dignités de l'empire d'Occident* dit être fixés chez les *Pictavi*. «Præfectus Sarmatarum et Taifalorum gentilium Pictavis in Gallia.» (*Not. Dign. Imp. Rom.*, p. 125, Philippe Labbe, 1651, ou Boecking, t. II, p. 122, cap. XL, 1853.)

Grégoire de Tours parle, à plusieurs reprises, de ces Théiphales de la *Theiphalia* du pays Poitevin[2].

Sur cette petite carte n'ont pu être indiquées les localités, souvent peu importantes, où paraissent s'être établis quelques-uns des Sarrasins qui envahirent le Midi de la France de 721 à 759 et le Sud-Est de 889 à 975, ou quelques-uns des Morisques chassés d'Espagne vers 1610 par Philippe III.

Quoique quelques Tziganes ou Bohémiens, d'origine vraisemblablement indienne, parcourent principalement nos départements méridionaux, quoique de nombreux Juifs habitent la plupart de nos grandes villes, leur dissémination même s'est opposée à ce qu'ils fussent indiqués sur cette carte ethnogra-

[1] De Quatrefages, *Bull. de la Soc. d'anthrop.*, t. II, p. 408, 1861, et 2e série, t. III, p. 22, 1868.

[2] Grégoire de Tours, *Vitæ Patrum*, cap. XV, 1, p. 1223, éd. de Théod. Ruinart, 1699. — *Hist. eccles. Franc.*, l. V, cap. VII, p. 194, Taranne, 1837.

phique, sur laquelle devraient encore trouver place de nombreuses petites colonies comme les Forêtins d'origine écossaise, depuis le XVe siècle dans la forêt de Haute-Brune près de Saint-Martin d'Auxigny, non loin de Bourges[1]; comme les prétendus Suisses de Courtisols, près de Notre-Dame de l'Espine et de Châlons-sur-Marne[2]; comme les Anabaptistes des environs de Schirmeck, auprès de Saint-Dié dans les Vosges, et ceux, originaires de Frise, qui sont venus à Montbéliard au commencement du XVIIIe siècle[3]; comme les Vaudois de la Vallouise, des vallées de la Luzerne, d'Angrogna dans les Alpes, sur les frontières de France et de Piémont[4]; comme les Gavaches qui de Saintonge sont venus au XVIe siècle s'établir sur les bords du Drot dans les arrondissements de Libourne et de la Réole[5]; enfin, comme maintes autres petites populations distinctes des populations ambiantes ou circonvoisines, non seulement par la race, mais aussi par la langue, par la religion, par certaines coutumes, qui souvent peuvent révéler des relations ethniques restées ignorées.

[1] Ludovic Lalanne, *Ethnologie de la France* (*Patria*, col. 1540, 2e partie, 1847). — Louis Reynal, *Hist. du Berry*, t. I, p. XV; t. III, p. 10. — Pierquin de Gembloux, *Guide de l'antiquaire à Bourges*, p. 390, Bourges, 1840. — H. Bertrand, *Étude stat. sur le recrutement dans le département du Cher* (*Rec. de mém. de méd. chir. milit.*, t. XVII [XVI], p. 475, 1866).

[2] Grosley, Anguis, Bridel, *Mém. de la Soc. royale des antiquaires de France*, t. V, p. 332-364, et t. VI, p. 219-223; 1823 et 1824. — Francisque Michel, *Hist. des races maudites*, t. II, p. 104, 1847. — Bataillard, Lagneau, *Bull. de la Soc. d'anthrop.*, 2e série, t. IX, p. 698 etc., 1874.

[3] Muston, *Rech. anthrop. sur le pays de Montbéliard*, 1re partie, p. 59, in-8°.

[4] Ozanam, *Excursion dans les trois vallées du Piémont habitées par les Vaudois* (*Nouvelles annales des voyages*), t. LVII, p. 39. — André Charraz, *Rech. hist. sur la véritable origine des Vaudois*, Paris-Lyon, 1836. — Al. Muston, *L'Israël des Alpes; histoire des Vaudois du Piémont*, 4 vol., 1851, Paris. — Hudry Menos, *L'Israël des Alpes* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1867, p. 444, etc.).

[5] Jouannet, *Notice sur les Gavaches* (*Musée d'Aquitaine*, t. III, p. 239-265, Bordeaux, 1824). — Francisque Michel, *Races maudites*, t. I, p. 342, 1847. — Dutruch, *Sur les Marotins ou Gavaches* (*Bull. de la Soc. d'anthrop.*, t. II, p. 561, 1861, et 2e série, t. XI, p. 38, 1876).

Dans la pensée que les langues et les patois peuvent mettre en évidence certaines distinctions entre deux populations voisines de races différentes, et certains liens de parenté entre deux populations habitant des régions plus ou moins éloignées, il importerait, sur une carte ethnographique, d'indiquer la répartition territoriale de ces langues et de ces patois. Aussi, sur cette carte, ai-je cru devoir indiquer les limites approximatives des langues basque, bretonne et flamande. Mais on n'y trouve marquées ni la ligne séparative de nos deux principaux dialectes, la langue d'oil et la langue d'oc, que MM. Bricout et Tourtoulon ont cherché à délimiter, ni, à plus forte raison, celles des nombreux patois qui constituent les sous-divisions de ces deux dialectes.

M. DE ROZIÈRE fait quelques observations pour mettre M. Lagneau en garde contre le prétendu établissement d'une colonie juive dans les Cévennes, et lui rappelle que M. le Dr Roussel avait trouvé, dans le voisinage de Narbonne, une population grande, blonde, aux grands yeux bleus, dans laquelle il a cru trouver des restes de la population des Wisigoths.

A ces remarques, M. Lagneau répond :

Relativement à l'existence d'une colonie juive dans le département de la Lozère, j'avais cru pouvoir m'en rapporter à M. Ignon, qui, outre Mont-Jeziou, paraissait avoir reconnu les noms juifs de plusieurs autres localités. Toutefois, bien que certains anciens Juifs aient pu abandonner le judaïsme, en parcourant le Dénombrement de 1872 publié dans la *Statistique de la France* (2e sér., t. XXI, p. 34-35), j'avais remarqué l'absence actuelle de Juifs dans ce département, et leur nombre généralement très minime dans plusieurs de nos départements du Centre.

Quant à la présence, dans la région s'étendant des Cévennes vers Narbonne, d'habitants grands et blonds que M. le Dr Théo-

phile Roussel regarde comme les descendants des Wisigoths, elle se trouve corroborée par les recherches statistiques de Boudin sur les recrues de plus de 1m,732, taille des cuirassiers. Alors qu'en général, dans nos départements du Centre et du Midi, les hommes de haute taille sont peu nombreux, contrairement ils se montrent en assez grand nombre dans le département de l'Hérault, qui, ainsi que celui de l'Aude, répond à une partie de l'ancienne Septimanie. Or, après la défaite de Vouillé, les Wisigoths se retirèrent dans cette Septimanie et y demeurèrent, car, longtemps après la conquête de cette région par les Francks, les lois gothes y restèrent en vigueur.

N° III.

NOTE SUR L'ORIGINE ET LA SIGNIFICATION DE L'EMBLÈME CHRÉTIEN DU POISSON.

Aucune image n'est plus significative et plus fréquente sur les monuments chrétiens d'une certaine période que celle du poisson; aucune n'est plus importante. Grâce à des méthodes comparatives rigoureusement employées, grâce à la multitude immense d'objets d'une même catégorie que le zèle des chercheurs arrache chaque jour aux entrailles du sol et aux ruines des vieux édifices, grâce au développement et au classement des grandes collections publiques et privées, devenues accessibles à tous, l'archéologie peut aujourd'hui préciser l'origine et la date d'un objet, quelquefois le lieu de sa fabrication, l'atelier même d'où il est sorti. Nous savons ainsi que le poisson des monuments chrétiens apparaît vers la fin du Ier siècle, acquiert toute sa vogue dans la première moitié du IIe siècle, tombe en désuétude dès la première moitié du IIIe et disparaît en même temps que la «doctrine de l'arcane, *disciplina arcani*». C'est déjà un indice certain que le poisson est en rap-

port avec le secret du christianisme. Sur les épitaphes des catacombes ayant une date, on ne trouve le symbole qu'une seule fois avant Constantin; mais il existe sur une centaine d'inscriptions qui, bien que ne portant pas de date, appartiennent certainement aux trois premiers siècles.

Quelle est l'origine, quelle est la signification du poisson symbolique?

A la question d'origine se rattache un problème non encore résolu. L'adoption de l'emblème est-elle due à cette circonstance que les cinq lettres du mot grec Ἰχθύς (poisson) sont, par hasard, les initiales des cinq mots Ἰησοῦς Χρίστος Θεοῦ Υἱὸς Σωτήρ «Jésus-Christ, fils de Dieu, Sauveur»; circonstance illustrée, au IIe siècle, par des chrétiens d'Alexandrie dans des vers acrostiches; ou bien s'explique-t-elle par un emprunt fait à l'exégèse traditionnelle et allégorique de certains passages des Écritures?

L'opinion des Pères est nette sur ce point : ils affirment que le poisson représente Jésus, parce que, dans la Bible, la mer désigne allégoriquement l'humanité, la vie humaine [1]. Si l'humanité est la mer, les hommes, eux, sont les poissons [2], et celui qui, étant Dieu, a voulu revêtir la forme humaine, est le Poisson par excellence [3]. Les Pères cependant connaissent les combinaisons suggérées par les caractères du vocable grec; pourquoi aucun d'eux ne s'est-il arrêté à la supposition que l'emblème était issu de cette coïncidence, qui pouvait paraître providentielle? L'allégorie, en somme, est aussi artificielle que le procédé qui a inspiré les acrostiches; si l'allégorie

[1] Saint Optat : «Partout nous voyons que par *mer* l'Écriture entend le *siècle*. «Ubique mare sæculum legimus.» (III, p. 68.)

[2] Saint Ambroise (*Commentaire sur saint Luc*) appelle *poissons* les hommes qui font la navigation de cette vie : *pisces qui hanc vitam enavigant.*

[3] «Celui qui n'a pas dédaigné de se cacher dans les eaux du genre humain, qui a voulu se laisser prendre comme nous aux filets de la mort.» (Saint Grégoire le Grand, *Homélie sur les Évangiles*, XXIV.)

a pour elle la tradition, la coïncidence ne peut-elle pas revêtir une apparence de miracle? Nous ne voyons pas que les Pères, ayant à déterminer une origine incertaine, aient trouvé plus de motifs de s'attacher à l'allégorie qu'à la coïncidence. Ils savaient donc ou croyaient savoir que l'emblème était né de la tradition allégorique, mais ils n'ignoraient pas, et nous admettons avec eux, que les versificateurs alexandrins rendirent le symbole du poisson extrêmement populaire, au point d'éclipser pour un temps celui de l'agneau.

On objecte qu'avant l'année 150, date du livre sibyllin contenant les fameux acrostiches, les documents chrétiens ne fournissent aucun indice d'où l'on puisse inférer l'existence de l'emblème.

Les quatre Évangiles mentionnent cependant des poissons qui accompagnent les pains distribués au peuple et multipliés miraculeusement. Le dernier chapitre de l'Évangile de saint Jean nous montre un poisson à côté du pain dans le repas que Jésus offre à ses apôtres après sa résurrection, lorsqu'il leur apparaît sur le bord du lac Tibériade. Cette juxtaposition constante du poisson et du pain dans des scènes où l'on saisit des rapprochements plus ou moins voilés entre la nourriture du corps et celle de l'âme, entre la parole divine et le froment, ne tend-elle pas à prouver que, comme le pain est le symbole de la parole, le poisson est l'emblème de celui qui pourvoit à la nourriture de l'âme et du corps? Les paraboles, les symboles, les allégories sont choses si fréquentes dans les Évangiles qu'on ne saurait manquer à la vraisemblance en reconnaissant dans n'importe quel passage des traces de symbolisme.

Mais la vraisemblance peut n'être pas vraie.

Matthieu rapporte le fait suivant[1]. Les collecteurs du di-

[1] XVII, 24.

drachme que payait annuellement chaque israélite pour le temple, ayant réclamé à l'apôtre Pierre l'acquittement de cet impôt : « Va vers la mer, dit Jésus, jette l'hameçon, et, ouvrant la bouche du premier poisson qui viendra, tu y trouveras un statère. Donne-le pour toi et pour moi aux collecteurs. » Le poisson n'apparaît-il pas clairement ici comme opérant le rachat du chrétien et son affranchissement de la loi, au sens que définissent les lettres de saint Paul? Origène, commentant ce passage, dit : « Dans ce poisson était en figure (τροπικῶς) celui que nous appelons « le Poisson[1] ».

Mais n'est-ce pas l'usage de cette appellation qui a suggéré ce commentaire à Origène, comme il a suggéré aux autres écrivains ecclésiastiques l'idée de reconnaître l'emblème du Christ dans le poisson qui accompagne les pains multipliés, et dans le poisson grillé sur les rives du lac de Tibériade?

De ces observations, il ressort qu'il n'est pas entièrement vrai de dire que les documents chrétiens ne contiennent pas de traces de l'emblème du poisson avant l'année 150; il faut, pour être exact, reconnaître que les traces de l'emblème signalées dans les Évangiles paraissent manifestes aux uns, douteuses aux autres. Mais, si le doute de ces derniers reçoit quelque appui du silence que les épîtres de saint Paul et les autres écrits de l'âge apostolique gardent au sujet de l'emblème, l'opinion des premiers a pour elle non seulement l'autorité des Pères, mais encore la tradition.

Il est de tradition, en effet, chez les commentateurs des Évangiles, que les récits du miracle de la multiplication des pains ont un sens profondément allégorique et que le miracle est, dans tous ses détails, rempli d'allusions voulues à l'eucharistie. Le pain multiplié et distribué aux foules figure d'abord la parole de Dieu, aliment des âmes; en outre, le Verbe

[1] *Commentaire sur Matthieu.*

lui-même, devenu pour ses fidèles le pain d'immortalité. Les douze corbeilles auxquelles on confie les restes de la nourriture spirituelle, c'est-à-dire le soin de conserver et de transmettre la parole du Maître, la doctrine de vie, désignent clairement les douze apôtres. Les actes accomplis par Jésus, lors du miracle, sont exactement ceux qu'il accomplira en instituant le grand sacrement, ceux qui constituent le rite de la consécration eucharistique : il prend le pain, lève les yeux au ciel, prononce une bénédiction ou une action de grâces, rompt le pain et le distribue[1]. Le poisson ne saurait rester sans une signification symbolique dans un événement où tout semble calculé en vue de l'allégorie. Cette signification, il la conserve dans le repas offert aux apôtres sur les bords du lac ; elle éclate surtout dans la scène du didrachme.

Tel est l'enseignement traditionnel de l'Église, enseignement très ancien, que saint Ambroise[2] et saint Ephrem[3] ont consigné dans leurs écrits. Le miracle des noces de Cana était aussi considéré comme figurant l'eucharistie ; une antique fresque d'une catacombe chrétienne d'Alexandrie l'atteste[4].

[1] Matthieu, XIV, 15 ; Marc, VI, 32 ; Luc, IX, 10 ; Jean.

[2] *Commentaire sur saint Luc*, VI, IX.

[3] Dans une hymne récemment découverte (*De Virginib.*, III, 1).

[4] Cette fresque, découverte, en 1865, par M. C. Wescher, représente le miracle de la multiplication des pains, puis les noces de Cana, et enfin un troisième groupe de personnes assises à l'ombre de quelques arbres. Au-dessus d'elles est tracée une inscription parfaitement conservée :

ΤΑϹ ΕΥΛΟΓΙΑϹ ΤΟΥ ΧΥ ΕϹΘΙΟΝΤΕϹ

c'est-à-dire : « Ceux qui mangent les *eulogies* du Christ. » A commencer par saint Paul (*Cor.*, I, X, 16), les plus anciens écrivains ecclésiastiques ne désignent pas l'Eucharistie sous un autre nom que celui d'*eulogie*, tiré du mot grec *εὐλογήσας*, auquel se substitue parfois celui de *εὐχαριστήσας*. Le premier a le sens de *bénir*, le second signifie *rendre grâces*. La fresque d'Alexandrie nous montre les chrétiens dans l'autre vie admis au banquet céleste. La présence des arbres, ici comme dans tous les monuments figurés de l'antiquité, indique le séjour des morts.

Ce n'est pas seulement à la tradition allégorique des livres saints des Juifs qu'on peut rattacher l'emblème du poisson; il joue un rôle très important dans la vieille mythologie des Sémites orientaux. Malgré l'incertitude qui règne sur la nature des personnages du panthéon assyrien, on a pu identifier avec l'Oannès de Bérose le dieu Anu des textes cunéiformes. Suivant Bérose[1], « Oannès est un homme qui sortait de la mer Érythrée, et qui, possédant le reste du corps d'un poisson, avait la tête, les pieds et les mains d'un homme. Étant entièrement homme, il paraissait être un poisson, parce qu'il s'était enveloppé d'une peau de poisson. C'est lui qui enseigna aux habitants de la terre l'astronomie et l'écriture. » Les textes cunéiformes appellent *Anu* « le fils du monde à l'état de germe », c'est-à-dire l'organisateur du chaos primordial; « le premier-né, » c'est à dire la première manifestation du Dieu suprême, *Ilu,* lequel repose au sein des abîmes insondables de l'éternel et de l'infini. La conception d'Ilu était trop vaste pour recevoir une forme extérieure déterminée et provoquer les adorations du peuple. Anu était donc en pratique la grande divinité de la vallée du Tigre et de l'Euphrate; il dominait un groupe dont *Bel* et *Nisruk* occupaient les degrés suivants. Bel est le fabricateur du monde sorti du chaos; il façonne ce que Anu a déjà débrouillé; Nisruk est le prince du monde visible, l'intelligence qui pénètre et anime l'univers, « le Sauveur » (*Salmanu*) « le seigneur des connaissances, de la gloire, de la vie »; il préside à la génération. Ces mythes, qui parfois se dédoublent et parfois se compliquent de divinités féminines, sont les manifestations principales par lesquelles l'action divine se révèle à l'esprit de l'homme. Anu, « la Loi » par excellence, contient en principe les énergies que nous voyons se développer sous l'influence de Bel et de Nisruk; il se continue en eux; il est le

[1] Pour tout ce qui concerne les mythes assyriens, voir le *Commentaire des Fragments cosmogoniques de Bérose*, par M. Fr. Lenormant.

lien qui les rapproche et la trame qui les unifie : c'est le médiateur[1]. Anu, Bel et Nisruk se pénètrent et se confondent, tout en gardant des traits distinctifs. Aussi, suivant les temps, les circonstances et les lieux, on voit telle ou telle personne divine occuper le premier plan, sans que cela suppose une altération de la conception générale.

Le fond de cette conception, c'est le mythe d'Anu, le dieu à figure humaine. Les monuments le représentent nu, sauf une peau de poisson dont la queue descend au-dessous du jarret et dont la tête est placée sur la tête du dieu; il porte à la main gauche un petit panier. Il est à la fois homme et poisson et, comme tel, prototype divin de notre race et « Roi des eaux ». En cette dernière qualité, il est le « Maître de la matière humide, passive et féconde ». Car si, chez les Sémites, certaines traditions allégoriques font de la mer le symbole de l'humanité, d'autres[2] font de l'élément humide le symbole de la fonction du sexe féminin dans l'œuvre génératrice. Sous ces deux aspects, Anu, homme et poisson[3], nous apparaît comme le père et le patron de l'humanité, le principe supérieur des

[1] Plusieurs cylindres unissent les trois dieux dans la même composition : 1° Anu, figure entièrement humaine; 2° Bel Marduk, armé du glaive; 3° Nisruk, tenant les symboles des eaux et de la foudre. (Lajard, *Culte de Mithra*, pl. XXXVII, n° 1.)

Un cylindre montre : Ilu (disque ailé), Anu (homme couvert de la peau de poisson), Bel (portant le sceptre), Nisruk (avec quatre ailes).

Sur d'autres monuments, la représentation des trois grands dieux est complétée par la figure d'Anu entièrement homme entre deux personnages à buste humain et à queue de poisson. (Lajard, *Culte de Mithra*, pl. LI, n° 4.) Il donne la main à ses acolytes et fait ici l'office de médiateur.

[2] C'est cette tradition qui a cours dans l'exégèse de l'école juive d'Alexandrie. Philon, en effet, ne semble pas connaître l'allégorie qui fait de la mer la figure du genre humain, mais, en vingt passages, il a des allusions à la nature féminine de l'eau.

[3] Il ne faut pas confondre le dieu vêtu de la peau de poisson avec le Bel-Dagan (figure à buste humain et à queue de poisson) si connu en Phénicie et en Palestine.

Ce n'est pas seulement à la tradition allégorique des livres saints des Juifs qu'on peut rattacher l'emblème du poisson; il joue un rôle très important dans la vieille mythologie des Sémites orientaux. Malgré l'incertitude qui règne sur la nature des personnages du panthéon assyrien, on a pu identifier avec l'Oannès de Bérose le dieu Anu des textes cunéiformes. Suivant Bérose[1], « Oannès est un homme qui sortait de la mer Érythrée, et qui, possédant le reste du corps d'un poisson, avait la tête, les pieds et les mains d'un homme. Étant entièrement homme, il paraissait être un poisson, parce qu'il s'était enveloppé d'une peau de poisson. C'est lui qui enseigna aux habitants de la terre l'astronomie et l'écriture. » Les textes cunéiformes appellent *Anu* « le fils du monde à l'état de germe », c'est-à-dire l'organisateur du chaos primordial; « le premier-né, » c'est à dire la première manifestation du Dieu suprême, *Ilu,* lequel repose au sein des abîmes insondables de l'éternel et de l'infini. La conception d'Ilu était trop vaste pour recevoir une forme extérieure déterminée et provoquer les adorations du peuple. Anu était donc en pratique la grande divinité de la vallée du Tigre et de l'Euphrate; il dominait un groupe dont *Bel* et *Nisruk* occupaient les degrés suivants. Bel est le fabricateur du monde sorti du chaos; il façonne ce que Anu a déjà débrouillé; Nisruk est le prince du monde visible, l'intelligence qui pénètre et anime l'univers, « le Sauveur » (*Salmanu*) « le seigneur des connaissances, de la gloire, de la vie »; il préside à la génération. Ces mythes, qui parfois se dédoublent et parfois se compliquent de divinités féminines, sont les manifestations principales par lesquelles l'action divine se révèle à l'esprit de l'homme. Anu, « la Loi » par excellence, contient en principe les énergies que nous voyons se développer sous l'influence de Bel et de Nisruk; il se continue en eux; il est le

[1] Pour tout ce qui concerne les mythes assyriens, voir le *Commentaire des Fragments cosmogoniques de Bérose,* par M. Fr. Lenormant.

lien qui les rapproche et la trame qui les unifie : c'est le médiateur[1]. Anu, Bel et Nisruk se pénètrent et se confondent, tout en gardant des traits distinctifs. Aussi, suivant les temps, les circonstances et les lieux, on voit telle ou telle personne divine occuper le premier plan, sans que cela suppose une altération de la conception générale.

Le fond de cette conception, c'est le mythe d'Anu, le dieu à figure humaine. Les monuments le représentent nu, sauf une peau de poisson dont la queue descend au-dessous du jarret et dont la tête est placée sur la tête du dieu; il porte à la main gauche un petit panier. Il est à la fois homme et poisson et, comme tel, prototype divin de notre race et « Roi des eaux ». En cette dernière qualité, il est le « Maître de la matière humide, passive et féconde ». Car si, chez les Sémites, certaines traditions allégoriques font de la mer le symbole de l'humanité, d'autres[2] font de l'élément humide le symbole de la fonction du sexe féminin dans l'œuvre génératrice. Sous ces deux aspects, Anu, homme et poisson[3], nous apparaît comme le père et le patron de l'humanité, le principe supérieur des

[1] Plusieurs cylindres unissent les trois dieux dans la même composition :

1° Anu, figure entièrement humaine; 2° Bel Marduk, armé du glaive; 3° Nisruk, tenant les symboles des eaux et de la foudre. (Lajard, *Culte de Mithra*, pl. XXXVII, n° 1.)

Un cylindre montre : Ilu (disque ailé), Anu (homme couvert de la peau de poisson), Bel (portant le sceptre), Nisruk (avec quatre ailes).

Sur d'autres monuments, la représentation des trois grands dieux est complétée par la figure d'Anu entièrement homme entre deux personnages à buste humain et à queue de poisson. (Lajard, *Culte de Mithra*, pl. LI, n° 4.) Il donne la main à ses acolytes et fait ici l'office de médiateur.

[2] C'est cette tradition qui a cours dans l'exégèse de l'école juive d'Alexandrie. Philon, en effet, ne semble pas connaître l'allégorie qui fait de la mer la figure du genre humain, mais, en vingt passages, il a des allusions à la nature féminine de l'eau.

[3] Il ne faut pas confondre le dieu vêtu de la peau de poisson avec le Bel-Dagan (figure à buste humain et à queue de poisson) si connu en Phénicie et en Palestine.

énergies fécondantes qui ont organisé le monde. L'emblème du poisson correspond à l'idée de la puissance génératrice et au rôle cosmogonique du dieu.

Sous un autre aspect, dérivé des précédents, Anu se présente comme révélateur : il est la Loi et le Maître qui enseigne la Loi. De même qu'il est le médiateur dans le monde divin, il est, ici-bas, l'intermédiaire entre le ciel et la terre, entre l'homme et Dieu. La légende, dont Bérose nous a conservé l'écho, le montre, en conséquence, sortant de la mer Érythrée pour apprendre aux hommes l'écriture et l'astronomie. Une autre légende parle de sept manifestations successives du dieu, correspondant chacune à un séjour plus ou moins long d'Anu sur la terre. Ces incarnations, qui ressemblent au souvenir confus d'une révélation primitive, nous sont présentées comme autant de règnes appartenant à la plus haute antiquité, autant d'étapes de la civilisation [1]. La légende de Bérose finit par humaniser Anu sous le nom d'Oès.

Le rôle de patron de l'humanité, Anu le joue d'une manière très frappante sur une plaque de bronze assyrienne [2], où sont sculptées en bas-relief, dans quatre registres superposés, des scènes résumant le tableau de l'univers. Dans le troisième registre, qui représente le monde terrestre, un mort est étendu sur sa couche funèbre. Aux deux extrémités du lit, sont debout deux hommes en tout pareils et vêtus de la peau de poisson. On reconnaît, au chevet, Anu assistant au départ de l'âme et adoucissant pour le moribond les angoisses du terrible passage; aux pieds, c'est encore Anu, prêt à accueillir l'âme, à lui ouvrir le séjour infernal et à la protéger dans l'épreuve suprême. Le dieu fécondateur, créateur, législateur, média-

[1] *Fragments cosmogoniques de Bérose*, par M. Fr. Lenormant, p. 244 et suivantes.

[2] Publiée par M. Clermont-Ganneau dans la *Revue archéologique*, numéro de décembre 1879.

teur et révélateur est donc aussi un dieu funéraire et psychopompe.

L'histoire littéraire et religieuse du peuple juif offre une lacune considérable qui s'étend du VIe au IIe siècle avant notre ère. Cette période est couverte d'obscurités qui nous dérobent le travail des idées, les tendances des écoles, le mouvement qui aboutit à la théodicée alexandrine. Or, quand nous ouvrons les livres de Philon où cette théodicée est exposée, livres écrits vers la fin du Ier siècle avant notre ère, nous nous trouvons en face de conceptions qui se rattachent par plus d'un point à celles de l'antique Chaldée. N'y a-t-il pas là une trace de la longue influence exercée par l'Assyrie sur la Judée? On peut en inférer l'existence de conceptions ayant cours au sein du monde sémitique au moment de l'apparition du christianisme, et constituant un syncrétisme religieux particulier. Ces éléments n'ont-ils pas eu leur part d'influence parmi les facteurs du syncrétisme universel dont Alexandrie allait devenir le point de départ et le foyer d'élaboration? Aujourd'hui, nous ne pouvons que poser ces questions, sans prétention à les résoudre.

Nous dirons donc : peut-être les anciens mythes de l'Assyrie se rattachent-ils aux conceptions philosophiques et religieuses en vigueur dans le monde sémitique à la fin du siècle qui précède la naissance du Christ[1]. En effet, si nous restituons à la théodicée de Philon les emblèmes que l'horreur de l'idolâtrie a bannis de la philosophie juive, nous y découvrons un système dont les linéaments principaux reproduisent trait pour trait la mythologie chaldéenne. Les emblèmes ont disparu, les idées sont restées. Retiré au loin dans les mystérieuses profondeurs de l'infini, voici l'Être « sans nom » créant le monde

[1] Signalons, pour ne rien omettre, une tradition cosmogonique conservée dans le Talmud (*Baba Batra*), suivant laquelle la terre est portée sur le dos d'un grand poisson.

par sa Parole. Cette Parole est le « Premier-Né », la « Raison » et la « Loi des choses », la Puissance primordiale. Cette puissance a au-dessous d'elle deux puissances sœurs [1], l'une qui façonne et organise le monde [2], l'autre qui le gouverne et le maintient dans l'ordre [3]. La Loi primordiale ou *Logos* est le « lien » qui unit les deux autres puissances, ou plutôt celles-ci ne sont que des manifestations développées de la première puissance. C'est encore l'unité réalisée dans la triade. Par rapport à l'Être souverain, les Puissances sont féminines, car elles sont engendrées et inférieures à cet Être en pouvoir; mais, par rapport au monde, elles sont mâles, car elles exercent sur lui une action génératrice. Le *Logos* est aussi la « Sagesse »; il est la « fille de Dieu » et « le père et le mari des Ames », dans lesquelles il dépose la semence qui produit les Vertus.

Le *Logos* démiurge est donc le générateur par excellence.

L'Être suprême se sert de lui pour se manifester à l'homme. Avec une grande vigueur d'expression, Philon met partout en lumière l'aspect du *Logos* révélateur et médiateur. De même qu'il est « le personnage du milieu » (*ὁ μέσος*) entre la Puissance créatrice et la Puissance royale, de même il est l'intermédiaire entre Dieu et l'homme, il est « l'Homme divin », celui dont l'Écriture a dit qu'il est « à l'image de Dieu »; il est « l'Homme primordial, prototype et patron de la race d'Adam ». Quand Dieu parle à l'homme, c'est par le *Logos;* il était un des trois anges qui apparurent à Abraham; il était dans le buisson ardent, dans la nuée du Sinaï, dans la colonne de feu, au désert. Le *Logos* est le protecteur et le guide de l'humanité, plus spécialement d'Israël; il est « le Pontife véritable de la nation

[1] Philon les appelle « les jumelles » (*αἱ διδύμαι*).

[2] La puissance créatrice qui correspond à la bonté divine.

[3] La puissance royale, celle que désigne l'Écriture quand elle appelle Dieu « Seigneur » (*ὁ Κύριος*), tandis qu'elle désigne le *Λόγος* quand elle appelle l'Etre souverain *ὁ Θέος*, c'est-à-dire « Dieu ».

sainte », et, dans un sens plus général, « le divin Suppliant, placé entre la créature périssable et l'Être parfait »[1].

En résumé, le Logos Philonien possède, comme Anu, le caractère de pouvoir cosmogonique organisateur et fécondant; il est investi, comme Anu, du rôle moral d'initiateur et d'ami de l'homme; au ciel et sur la terre, il est le grand Médiateur. Ces analogies sont-elles le résultat d'une coïncidence ou d'une filiation directe ou indirecte? Nous ne saurions le dire. Nous ne songeons pas d'ailleurs à établir une comparaison ou un rapport entre le symbole évangélique et l'emblème du mythe assyrien, mais seulement à constater leur coexistence au sein de milieux analogues et rapprochés. Dans cette légende païenne qui nous parle du Premier-Né de Dieu, médiateur entre son père et l'humanité, protecteur et sauveur de la race d'Adam et l'aimant au point de devenir homme pour l'instruire, plusieurs voudront reconnaître un souvenir, demeuré providentiellement ineffaçable, de l'antique promesse d'un rédempteur, une trace persistante de la révélation primitive. A ce point de vue, le mythe et la légende ne sont peut-être pas étrangers à l'emblème chrétien du poisson.

Un savant mémoire de M. le baron de Witte[2] signale plusieurs monuments du paganisme où le poisson joue un rôle comme offrande ou comme matière du sacrifice. On remarque aussi le poisson sur une série de curieuses plaques ou tessères, sculptées en bas-relief, qui semblent appartenir à un culte mystérieux, dérivé ou proche parent de celui des Cabires, et qui paraît avoir compté de nombreux sectateurs, durant le IIIe siècle, dans la vallée du Danube inférieur. Sur ces « sou-

[1] Ces rapides indications sur la conception du *Logos* dans Philon sont empruntées au travail encore inédit que nous achevons et qui est consacré à étudier la théodicée du philosophe alexandrin. Ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur ce sujet; aussi nous nous abstenons même de citations et de renvois.

[2] *Athenæum*, mai 1856, p. 36.

venirs d'initiation ». le poisson occupe la place du milieu sur un autel; l'autel est situé, le plus souvent, entre deux cavaliers affrontés. Sous les pieds d'un des chevaux, un adolescent est couché, la face tournée contre terre, les bras tendus en avant. Une femme semble saisir les chevaux par la bride, comme pour les rapprocher ou les guider. M. Odobesco, professeur d'archéologie à l'université de Bucarest, a bien voulu mettre sous nos yeux une vingtaine de ces monuments étranges sur lesquels il compte publier un travail. La multiplicité des emblèmes (cornes et têtes de bélier, lion, poisson, corbeau, serpent, dragon, palme, hache, etc.) y trahit, ce semble, le mélange de plusieurs cultes. Dans cette véritable cohue de signes, la présence du poisson à cette place nous intéresse particulièrement.

Nous savons, par le témoignage de Clément d'Alexandrie [1], que les chrétiens, à l'époque où le poisson avait cours dans les églises comme emblème du Christ, connaissaient parfaitement les symboles des mystères païens. C'est Clément, en effet, qui nous a transmis sur ces religions les renseignements les plus précis; en outre, c'est Clément qui, le premier, conseille à ses coreligionnaires de faire graver le poisson sur leurs anneaux. Il est absolument invraisemblable que le conseil eût été donné et suivi, au cas où le poisson aurait figuré notoirement dans la symbolique païenne. Parmi les objets que cette symbolique emploie, du moins à l'époque classique, nous voyons la ciste, le tympanon, la corbeille, la boule, le dé, le crible, le van, le bassin, la toupie, le miroir, la pomme de pin, le lit (παστός); nous ne rencontrons pas le poisson.

Plus tard, il est vrai, le poisson apparaît sur des monuments sans doute altérés par des apports étrangers. D'où vient cet emprunt? d'un mystère païen peu connu jusqu'alors, ou du christianisme? Peut-être de cette double source à la fois.

[1] *Admonit. ad gent.*, édit. de 1641, p. 9.

Nous avons entendu saint Justin affirmer solennellement, en 150, dans son Apologie, que les sectateurs de Mithra avaient pris au christianisme le repas sacré et la bénédiction du pain; ils avaient pu lui prendre, en même temps, le symbole du poisson. Il n'est pas impossible non plus que ce symbole, étant très ancien, eût été fourni au syncrétisme des mystères par quelque autre source.

Du milieu de ces incertitudes, deux choses se dégagent assez nettement :

La première, c'est que l'emblème du poisson n'avait point cours dans la symbolique des mystères païens, lorsque, avant la fin du Ier siècle, il prit dans la symbolique chrétienne une place d'honneur, qu'il conserva jusque vers la fin du IIe siècle;

La seconde, c'est que cet emblème perdit beaucoup de sa vogue dans les Églises à mesure qu'il fut plus généralement adopté par les cultes mystérieux rivaux du christianisme; en sorte que le IIIe siècle de notre ère marque à la fois la disparition du poisson dans la symbolique chrétienne et sa réapparition dans la symbolique païenne.

Ferdinand Delaunay.

No IV.

SUR UN PETIT MONUMENT PÉRUVIEN, COMMUNIQUÉ À M. DE ROSNY PAR M. JIMENEZ DE LA ESPADA, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE L'HISTOIRE À MADRID.

Ce petit monument, dont l'authenticité est affirmée à M. de Rosny, a été trouvé dans un *huaca* ou sépulture indienne, aux environs de Trujillo, au Pérou; il porte une courte inscrip-

tion qui est incontestablement chinoise, et qui, par certaines particularités de son tracé, est telle qu'il n'est pas possible d'admettre qu'elle ait été l'œuvre d'un faussaire européen. La seule hypothèse qu'on pourrait émettre à la charge du monument serait que cette inscription aurait été moulée sur une inscription chinoise authentique et soudée à la petite idole indienne qui la tient en mains. La pose du personnage et quelques particularités paléographiques et artistiques donnent peu de vraisemblance à cette hypothèse, qui ne pourrait être établie, d'ailleurs, que par un examen minutieux de la matière de l'idole.

Dans ces conditions, M. de Rosny a cru devoir s'occuper de l'inscription que présente ce monument, et il établit :

1° Que les caractères de cette inscription sont chinois (quoiqu'on les ait dits indiens) et régulièrement chinois ;

2° Que leur forme révèle une main habile à tracer les signes idéographiques de la Chine et à leur donner une forme particulière à la belle calligraphie indigène ;

3° Que les caractères en question, au nombre de trois, dont un se trouve à peu près entièrement effacé, ne fournissent point une locution habituelle de la langue chinoise, mais une de ces expressions rares de la littérature antique, dont les lettrés les plus érudits ont seuls le secret ;

4° Qu'enfin, il n'est possible d'admettre la présence de cette locution archaïque qu'à la condition de recourir à quelques règles antiques de l'épigraphie chinoise.

Partant de ces données, M. de Rosny établit que les deux signes lisibles de l'inscription 或當 *hoeh-tang*, vulg. « scilicet-decet », peuvent être considérés comme équivalant à 國當 *koueh-tang*, « regni curator », et désigner un personnage chargé de veiller aux besoins du pays. Le personnage peut être un magistrat, un seigneur, un prince ; l'auréole qui

entoure sa tête, quelques autres particularités, peuvent faire penser qu'il s'agit d'une divinité protectrice de la patrie.

Quant au troisième et dernier signe de l'inscription, dont il ne reste que d'insuffisants vestiges, M. de Rosny émet quelques suppositions à son sujet, et pense que ce signe pourrait être le nom du personnage dont la qualité est indiquée par les deux signes précédents.

M. le M[is] d'Hervey de Saint-Denys est d'avis qu'il n'est pas possible d'attribuer à une autre main qu'à une main chinoise le tracé des signes figurés sur le petit monument du comte de Guaqui. Quant à l'interprétation des deux signes conservés, il demande sur quelle autorité s'appuie M. de Rosny pour considérer le premier signe, qui se prononce *hoeh,* comme un équivalent du caractère signifiant *royaume,* lequel se prononce *koueh* et exige pour son tracé l'adjonction de la clef de l'enceinte 囗. M. de Rosny répond qu'en effet les dictionnaires chinois indigènes ne donnent pas ces deux signes comme synonymes, que cependant cette synonymie a été constatée dans l'excellente œuvre lexicographique de *Ou Tchi-i,* de *Si-ling;* qu'on la constate sur plusieurs monuments antiques reproduits dans la célèbre collection du *Poh-kou-tou,* où les mots *nan-koueh* «royaume du Sud», *toung-koueh* «royaume de l'Est», sont écrits sans la clef de l'enceinte; qu'enfin l'étude des grandes collections d'inscriptions de la Chine lui a permis de constater que le caractère antique «Royaume» s'écrivait fréquemment sans cette enceinte, et que les deux signes 或 *hoeh* et 國 *koueh* se prononçaient de la même façon dans l'antiquité, c'est-à-dire *kok.* M. de Rosny présente alors sur le tableau quelques exemples d'anciens signes, à l'appui de sa théorie paléographique.

N° V.

LE MYTHE DE PYGMALION ET LE DIEU PYGMÉE.

L'antiquité nous a légué deux traditions différentes relatives à Pygmalion. L'une vient de la côte de Phénicie : d'après elle, Pygmalion roi de Tyr et frère de Didon est un monstre avide et cruel, qui met à mort l'époux de Didon, Sichée, pour s'emparer de ses trésors, et persécute sa sœur. Mais Didon s'enfuit dans l'île de Chypre, et de là en Afrique, où elle va fonder Carthage.

L'autre légende est d'origine cypriote : c'est l'histoire de la Statue de Pygmalion. Pygmalion, fils de Cilix et petit-fils d'Agénor, roi de Chypre, fait une statue dont il s'éprend; Vénus, à sa prière, anime le marbre, et remet vivante à l'heureux amant l'œuvre de ses mains, et c'est de leur union que naît Adonis.

Le caractère mythologique du Pygmalion tyrien est hors de doute. Didon est une des formes de la grande déesse asiatique; ce fait, démontré par Movers, implique aussi la divinité de Pygmalion. Son caractère divin peut encore être précisé par quelques autres traits : d'après une tradition rapportée par Eustathe et Silius Italicus, Pygmalion est fils de Belus; il est enfant quand il reçoit la couronne, et en même temps, c'est un dieu cupide, tout ensemble monstrueux et grotesque. Il faut signaler enfin sa rivalité avec l'époux de Didon, Sichée, qui meurt à la chasse, comme Adonis.

Le caractère divin du Pygmalion cypriote n'est pas moins nettement marqué. Un lien intime et constant rattache le mythe de Pygmalion à la naissance d'Adonis et à l'introduction de son culte dans l'île de Chypre. Pygmalion est le père de Paphos suivant les uns, d'Adonis suivant les autres. C'est l'ou-

vrier divin, l'époux de son œuvre, qui donne naissance à un autre être semblable à lui. Nonnus d'ailleurs ajoute, pour compléter son portrait, qu'il eut une vie d'une longueur exceptionnelle.

Ces deux mythes, en apparence très différents, ont donc une parenté beaucoup plus profonde qu'on ne le croirait au premier abord; leur héros est le même, un être divin, qui présente avec Adonis des traits de parenté multiples. Les anciens d'ailleurs ont déjà eu le sentiment de la parenté des deux légendes. Le mythe du Pygmalion tyrien vient se dénouer dans l'île de Chypre. Pygmalion même, le frère de Didon, était, d'après certaine tradition, fils d'Agénor, comme le Pygmalion cypriote.

C'est donc à la mythologie phénicienne, et plus particulièrement à celle de l'île de Chypre, qu'il nous faut demander l'explication du nom et du mythe de Pygmalion.

Les inscriptions phéniciennes de l'île de Chypre nous attestent l'existence d'un dieu dont le nom, *Poumai,* paraît singulier au premier abord. Ce nom ne se rencontre jamais seul, mais il entre en composition dans divers noms propres, en particulier dans celui du roi Poumaijaton, « Don de Poumai », qui figure à plusieurs reprises sur ces inscriptions. C'est à M. de Vogüé que l'on doit cette découverte. Depuis, M. Renan l'a retrouvé dans un autre nom propre, Abdpoumai (et non pas, comme on lisait jusqu'alors, Abd-Samai), en tête de la sixième ligne de l'inscription de Nicosie. Peut-être enfin faut-il joindre aux exemples précédents une inscription inédite, trouvée à Larnaca par M. G. Colonna Ceccaldi, et dont la commission du *Corpus Inscriptionum Semiticarum* possède un estampage; l'original est perdu. M. Renan croit lire ce texte, qui est très mutilé, de la façon suivante : *Matpoumai bat Menahem,* « Matpoumai, fille de Menahem ». Matpoumai est l'équivalent de Matastoret, Matmilcat, etc.; il signifie: « servante de Poumai ».

Comment les Grecs ont-ils transcrit ce nom? Athénée nous a conservé la forme grecque du nom de Poumaijaton; il l'appelle Πύματος, ou, suivant une variante qui me paraît préférable, Πυμάτων. Mais à côté de cette indication, nous en avons une autre qui est d'un certain prix. On lit en effet dans Hésychius, à côté du mot Πύματος : ἔσχατος, ὕστατος, une forme Πύγματος à laquelle il attribue le même sens. Le *Thesaurus* d'Henri Estienne, éd. Hase, corrige cette leçon, et la fait suivre des mots : *vitiose pro* πύματος; nous ne voyons pas de quel droit; car πύγματος se trouve à sa place alphabétique, entre le mot πυγμή et un autre mot qui va nous occuper incessamment, Πυγμαίων. Cet exemple nous prouve l'existence simultanée, en grec, des deux formes πύματος et πύγματος. Il y a là un phénomène phonétique très délicat, un de ces cas de transformation de la nasale récemment étudiés par M. L. Havet dans les Mémoires de la Société de linguistique. De même que pour le mot πύματος, « dernier », elle nous permet donc de supposer, pour le nom du roi Πύματος, une forme parallèle, Πύγματος ou Πυγμάτων.

Les textes qui précèdent acquièrent une signification particulière, si on les rapproche d'un autre passage d'Hésychius, signalé depuis longtemps, mais dont on n'a peut-être pas tiré toutes les conséquences qu'il comporte. Immédiatement avant le mot πύγματος, on y lit en effet ce qui suit : Πυγμαίων, ὁ Ἄδωνις παρὰ Κυπρίοις « Pygmaiôn, nom d'Adonis à Chypre ». Ainsi, le nom de l'Adonis cypriote était, suivant Hésychius, Pygmaiôn. Si l'on se rappelle la parenté constante que la légende cypriote met entre le mythe de Pygmalion et le culte d'Adonis, on ne pourra hésiter à reconnaître dans le Pygmaiôn d'Hésychius le héros mythologique dont l'antiquité classique a fait Pygmalion.

On peut même se demander si les deux noms ne sont pas identiques, et si ΠΥΓΜΑΙΩΝ n'est pas une simple erreur de

copiste pour ΠΥΓΜΑΛΙΩΝ. Cette correction, qui m'a été suggérée par M. Renan, est des plus séduisantes. Les deux mots ne diffèrent que par un Λ; et si l'on songe à quel point cette lettre ressemble à l'A qui précède, on comprendra combien aisément le copiste a pu omettre l'une des deux lettres. Peut-être pourtant n'est-elle pas nécessaire. Le nom de Pygmaiôn est la transcription grecque du Poumai des inscriptions phéniciennes de Chypre. Laissons en effet de côté la terminaison *ôn* qui ne saurait faire de difficulté. La diphtongue *ai* répond très exactement au *iod* final, et la présence du *γ* peut s'expliquer par un phénomène analogue à celui qui a donné la forme *πύγματος* à côté de *πύματος*.

Quel est le rapport de Pygmaliôn avec la forme Pygmaiôn? Il est possible que Pygmaliôn soit un nom composé de Poumai et d'un autre thème, peut-être *Eliôn*, le «Très Haut», ou quelque autre du même genre. Mais l'on peut admettre aussi qu'il n'y a là qu'une simple terminaison, et que Pygmaliôn est un mot de même composition que la forme parallèle Pygmaiôn.

Il reste encore une objection à écarter.

Indépendamment de Poumaijaton, les auteurs anciens nous parlent encore d'un autre roi de Citium, qui s'appelait Pygmalion. Diodore de Sicile (XIX, 79) raconte qu'il conspira avec Antigone de Syrie et fut déposé par Ptolémée I[er] Soter, en 312 avant J.-C. Ce roi aurait été, si l'on s'en tient aux textes, le successeur immédiat, ou peu s'en faut, de Poumaijaton. Il résulte, en effet, de l'étude comparée des monnaies et des inscriptions phéniciennes de Chypre, que Poumaijaton régna au moins quarante-six ans, et que la prise de Tyr par Alexandre, en l'an 432, tomba entre les années 21 et 37 de son règne. Il aurait donc régné jusqu'en l'an 323, peut-être beaucoup plus longtemps encore.

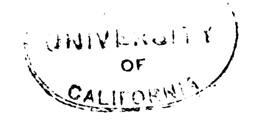
L'existence d'un roi du nom de Pygmalion n'est pas ce qui

nous arrête. Pygmalion, à l'époque d'Alexandre, était certainement considéré comme un héros historique, et il n'y aurait pas lieu de s'étonner davantage de voir un roi appelé de son nom, que de voir un roi Persée, bien que le héros grec n'ait jamais rien eu d'historique. Mais on peut s'étonner de voir les auteurs grecs transcrire, à si peu de distance, un même nom de deux façons aussi différentes.

Cette difficulté toutefois semble devoir tomber devant l'examen matériel des deux noms. Il semble qu'ici encore nous soyons en présence d'une erreur de copiste, et que ces deux rois n'en forment qu'un. Le Pygmalion de Diodore n'est autre que le Poumaïjaton des inscriptions. Cette idée, que j'avais émise avec quelque doute à la Société de linguistique, a été tout récemment développée, d'une façon à peu près concluante, par M. Cl. Ganneau (Société asiatique, séance du 11 février 1880). Je crois qu'elle peut être considérée aujourd'hui, sinon comme certaine, du moins comme très probable. ΠΥΜΙΑΤΩΝ est devenu, sous la main du scribe, ΠΥΓΜΑΛΙΩΝ. Cette erreur s'explique encore plus facilement, si l'on admet qu'un même thème était, comme on a tenté de le prouver, à la base des deux noms, et que le *gamma* devait flotter devant les yeux du copiste, lorsqu'il écrivait le nom de Poumaïjaton.

Quoi qu'il en soit, deux faits ressortent de cette étude. C'est que Pygmalion est une des formes de l'Adonis cypriote, et qu'il se confond avec le dieu Pygmée, qui a donné naissance, par un de ces dédoublements si fréquents en mythologie, à toute la race des pygmées.

Ces conclusions trouvent un appui précieux dans la savante étude qu'a faite M. Heuzey, devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, des représentations figurées du dieu Bès. Bès est le nom que les inscriptions égyptiennes donnent au Pygmée phénicien. C'est un dieu, terrible et grotesque, qui paraît sur les monuments phéniciens, tantôt sous les traits d'un



nain aux formes trapues, tantôt sous ceux d'un enfant accouplé à la Vénus asiatique. M. Heuzey a reconnu dans ce monstre, qui porte une peau de panthère sur l'épaule, un proche parent du Melqart tyrien, le prototype de l'Hercule grec primitif; c'est dans ses représentations qu'il faut chercher, suivant lui, l'origine de plusieurs des travaux d'Hercule, en particulier de la lutte de l'Hercule comique contre les Grues.

Il faudrait reproduire ce mémoire en entier; on nous permettra pourtant d'y relever quelques traits qui nous intéressent plus spécialement. Il y a la même relation entre les représentations de ce dieu monstrueux et celles de l'Adonis grec qu'entre le mythe de Pygmalion et celui d'Adonis. Pygmalion lui aussi, d'après la légende tyrienne, est tout ensemble un monstre et un enfant. De même que le dieu Bès est un frère jumeau de Melqart, le «Roi de Tyr», Pygmalion est roi de Tyr; comme lui encore, il est chasseur; enfin son nom présente avec celui des Pygmées une ressemblance qui rappelle le lien établi par M. Heuzey entre le dieu phénicien, chasseur de monstres, et ce petit peuple légendaire qui faisait la guerre aux grues.

Ainsi l'archéologie de l'art, d'accord avec la mythologie, nous montre, tant sur la côte de Phénicie que dans l'île de Chypre, un dieu nain, étroitement uni à Vénus, qui tient le milieu entre Melqart et Adonis, et permet de saisir la parenté du mythe phénicien avec le mythe grec.

Ce mythe n'est pas exclusivement propre à l'île de Chypre; il se rattache à tout un système cosmogonique, qui part de l'Égypte pour aboutir à la Grèce, en passant par la Phénicie. Pthah, l'Héphaistos égyptien, présente avec les Pygmées des traits de ressemblance qui avaient déjà frappé Hérodote. Sans doute on aurait tort de les confondre, et M. Heuzey en a fort bien relevé les différences; il n'en est pas moins vrai que ce sont des dieux de la même famille. Or Phtah n'est pas, comme

Vulcain, un simple forgeron, c'est le démiurge, le dieu qui débrouille le chaos. Héphaistos vient-il de Phtah? Nous ne voudrions pas l'affirmer; mais il semble que le dieu boiteux, époux de Vénus, le forgeron divin, ne soit pas sans analogie avec ce dieu nain aux jambes torses, qui tient dans sa main un marteau, emblème de son rôle cosmogonique. C'est le mythe phénicien qui leur sert de trait d'union.

Peut-être enfin est-ce dans le même ordre d'idées qu'il faut chercher l'explication du mythe de la statue de Pygmalion. Pygmalion, lui aussi, est l'ouvrier divin, l'artiste par excellence, et son œuvre est si parfaite qu'il ne faut qu'un *deus ex machina*, un coup de baguette de Vénus, pour lui donner la vie.

Rien n'est plus conforme au génie grec que cette transformation artistique d'un ancien mythe cosmogonique. Les Grecs ont emprunté à l'Orient une bonne partie de ses dieux, mais en les transformant profondément. Aux luttes confuses des éléments ils ont substitué partout la lutte de l'homme contre la nature, et ils ont fait des dieux à leur image. Surtout ils les ont soumis aux lois de la proportion, qui est le premier principe de la beauté. Il n'est pas étonnant que, dominés par cette pensée, ils aient fait du démiurge l'artiste par excellence, et qu'au mythe de la création ils aient substitué celui de l'homme transformant la matière à son image et créant les arts.

Il nous reste à chercher quelle est la signification du mot Pygmée. A côté de Poumai, les inscriptions phéniciennes mentionnent un autre dieu dont le nom présente avec le sien une singulière ressemblance : c'est Paam. Les deux consonnes fondamentales, le *p* et l'*m*, leur sont communes; mais Paam possède la gutturale qui manque à Poumai, et, d'autre part, il n'a pas de terminaison. Peut-on admettre que la gutturale, qui fait partie essentielle du nom de Paam, se soit perdue dans Poumai? Il y a quelque difficulté à le faire. Les gutturales ne tombent pas en général très aisément. Pourtant, le nom de

Baal nous offre un fait analogue; il devient en palmyrénien *Bôl*, dans les transcriptions grecques Βῶλος; la gutturale se perd, et elle est remplacée par une voyelle longue. Peut-être le même fait s'est-il passé pour le nom de Paam. On pourrait d'autant mieux l'admettre que la terminaison *ai* doit avoir eu pour effet, en allongeant le mot, de déplacer l'accent et d'abréger le commencement du mot. L'introduction, dans le nom du dieu, du *iod* final est plus difficile à expliquer. En tout cas, elle nous empêche de prendre Poumai pour un équivalent de Paam, et nous oblige à y voir une forme succédanée, qui serait à Paam ce qu'est Elohim par rapport à El, Adonaï par rapport à Adôn.

Nous nous trouvons donc ramenés, par un léger détour, à l'étymologie que M. Renan et M. de Vogüé ont donnée du nom de Pygmalion. Pygmalion est, d'après ce qui précède, un dérivé de Poumai; mais Poumai à son tour appartient à la même racine que Paam, dont il nous représente la forme cypriote. Pygmalion vient donc, en dernière analyse, de la racine Paam. Le seul point par où je m'écarte sensiblement de l'étymologie reçue, c'est que je considère Paam non comme un nom commun, mais comme le nom d'un dieu. C'est un point qui semble établi par les inscriptions d'Ipsamboul.

Qu'était-ce que ce dieu Paam, qui est devenu notre Pygmée? Paam signifie «l'empreinte du pied». Peut-être faut-il entendre par là «le dieu d'un pied de long», ou bien «le Pied de Dieu». Nous n'osons trancher la question. Toujours est-il que cette étymologie nous fait comprendre comment les Grecs ont pu jouer sur le sens du mot Pygmée, et le rattacher au mot πυγμή, qui désignait une mesure de longueur, très usitée, mais d'origine obscure, de six doigts plus courte que la coudée. Nous avons là un de ces calembours si fréquents dans la mythologie ancienne, et il est certain qu'il faut tenir grand compte d'un rapprochement qui a dû s'imposer à l'esprit des

5.

Grecs, du jour où ils ont reçu le dieu Pygmée de la Phénicie, dans l'explication des changements qu'il a subis entre leurs mains.

Philippe Berger.

N° VI.

SUR UNE STATUETTE DE BRONZE REPRÉSENTANT APOLLON.

Dans une lettre écrite de Naples le 7 février 1880, M. Constantin Carapanos m'envoie, dit M. de Witte, le dessin d'une statuette de bronze. Ce dessin est accompagné d'une note dont il me prie de donner communication à l'Académie :

« J'ai acheté ici (à Naples) une statuette de bronze qui me paraît offrir quelque intérêt pour l'histoire de l'art dans la Grande-Grèce.

« Cette statuette, reproduite dans le dessin ci-joint, est haute de 14 centimètres, sans les pieds, qui sont cassés. D'après ce que m'a dit le marchand auquel j'ai acheté ce bronze, il aurait été trouvé à Tarente. On y reconnaît *Apollon* debout, représenté nu, les bras pendants et collés au corps. Les jambes aussi ne sont pas détachées; c'est seulement à partir des genoux qu'elles sont séparées. Deux entailles formant une petite saillie indiquent les genoux. La tête est ceinte d'un large diadème et les cheveux tombent sur les épaules en natte épaisse, divisée par des rainures. Les lèvres sont fortes et proéminentes, et les yeux, très saillants, sont taillés en forme d'amande.

« Le modelé des diverses parties de la tête et la ligne creuse qui sépare les bras et les mains du corps me font croire que cette statuette n'a pas été fondue, mais taillée dans un bloc de bronze.

« Le torse ressemble à celui des statues de marbre trouvées à Actium, actuellement conservées au Musée du Louvre. La

tête offre, tant dans sa forme que dans la manière dont elle a été travaillée, beaucoup de ressemblance avec une des pièces les plus anciennes que j'ai trouvées dans mes fouilles de Dodone (*Dodone et ses ruines,* pl. XI, nos 2 et 2 *bis,* p. 181), et qui représente une tête à longue chevelure. Cette tête peut appartenir au VIIe siècle avant notre ère[1].

« La statuette de Tarente me semble appartenir à la même époque. Elle serait, par conséquent, un des monuments les plus anciens de l'art grec en Italie. C'est à ce titre qu'elle mérite d'être connue. »

M. de Witte ajoute qu'on connaît plusieurs statuettes de très ancien style qui représentent Apollon, entre autres celle qui a été trouvée à Athènes, il y a quelques années, et qu'il a publiée dans la *Revue archéologique* (t. XXV, 1873, pl. V et p. 148 et suiv.), actuellement conservée au Musée du Louvre. On peut aussi citer la célèbre figurine avec la dédicace de Polycrate, autrefois conservée au Musée Nani, à Venise, et qui a fait partie ensuite de la collection Pourtalès (Th. Panofka, *Cabinet Pourtalès,* pl. XIII). Cette figurine a été acquise par le Musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg. Une autre statuette de style ancien et représentant également Apollon a été trouvée dans les ruines de Locres et publiée par le duc de Luynes dans le premier volume des *Monuments inédits de l'Institut archéologique,* planche XV, 2.

N° VII.

NOTICE SUR LE MANUSCRIT OUÏGOUR DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, PAR M. PAVET DE COURTEILLE.

Dans le journal d'Antoine Galland, le célèbre traducteur des *Mille et une nuits,* on lit à la page 29 de l'édition qui ne

[1] Voir ce qu'en dit M. le baron de Witte, dans mon ouvrage sur Dodone, page 181.

Grecs, du jour où ils ont reçu le dieu Pygmée de la Phénicie, dans l'explication des changements qu'il a subis entre leurs mains.

Philippe Berger.

N° VI.

SUR UNE STATUETTE DE BRONZE REPRÉSENTANT APOLLON.

Dans une lettre écrite de Naples le 7 février 1880, M. Constantin Carapanos m'envoie, dit M. de Witte, le dessin d'une statuette de bronze. Ce dessin est accompagné d'une note dont il me prie de donner communication à l'Académie :

« J'ai acheté ici (à Naples) une statuette de bronze qui me paraît offrir quelque intérêt pour l'histoire de l'art dans la Grande-Grèce.

« Cette statuette, reproduite dans le dessin ci-joint, est haute de 14 centimètres, sans les pieds, qui sont cassés. D'après ce que m'a dit le marchand auquel j'ai acheté ce bronze, il aurait été trouvé à Tarente. On y reconnaît *Apollon* debout, représenté nu, les bras pendants et collés au corps. Les jambes aussi ne sont pas détachées; c'est seulement à partir des genoux qu'elles sont séparées. Deux entailles formant une petite saillie indiquent les genoux. La tête est ceinte d'un large diadème et les cheveux tombent sur les épaules en natte épaisse, divisée par des rainures. Les lèvres sont fortes et proéminentes, et les yeux, très saillants, sont taillés en forme d'amande.

« Le modelé des diverses parties de la tête et la ligne creuse qui sépare les bras et les mains du corps me font croire que cette statuette n'a pas été fondue, mais taillée dans un bloc de bronze.

« Le torse ressemble à celui des statues de marbre trouvées à Actium, actuellement conservées au Musée du Louvre. La

tête offre, tant dans sa forme que dans la manière dont elle a été travaillée, beaucoup de ressemblance avec une des pièces les plus anciennes que j'ai trouvées dans mes fouilles de Dodone (*Dodone et ses ruines*, pl. XI, n°s 2 et 2 *bis*, p. 181), et qui représente une tête à longue chevelure. Cette tête peut appartenir au VIIe siècle avant notre ère[1].

« La statuette de Tarente me semble appartenir à la même époque. Elle serait, par conséquent, un des monuments les plus anciens de l'art grec en Italie. C'est à ce titre qu'elle mérite d'être connue. »

M. de Witte ajoute qu'on connaît plusieurs statuettes de très ancien style qui représentent Apollon, entre autres celle qui a été trouvée à Athènes, il y a quelques années, et qu'il a publiée dans la *Revue archéologique* (t. XXV, 1873, pl. V et p. 148 et suiv.), actuellement conservée au Musée du Louvre. On peut aussi citer la célèbre figurine avec la dédicace de Polycrate, autrefois conservée au Musée Nani, à Venise, et qui a fait partie ensuite de la collection Pourtalès (Th. Panofka, *Cabinet Pourtalès*, pl. XIII). Cette figurine a été acquise par le Musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg. Une autre statuette de style ancien et représentant également Apollon a été trouvée dans les ruines de Locres et publiée par le duc de Luynes dans le premier volume des *Monuments inédits de l'Institut archéologique*, planche XV, 2.

N° VII.

NOTICE SUR LE MANUSCRIT OUÏGOUR DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, PAR M. PAVET DE COURTEILLE.

Dans le journal d'Antoine Galland, le célèbre traducteur des *Mille et une nuits*, on lit à la page 29 de l'édition qui ne

[1] Voir ce qu'en dit M. le baron de Witte, dans mon ouvrage sur Dodone, page 181.

tardera pas à paraître, grâce aux soins de notre confrère, M. Schefer: «Jeudy, 14 janvier 1672. Je fis marché pour Son Exc. (M. de Nointel) d'un livre intitulé عجايب المخلوقات, les *Merveilles des créatures*, écrit en vieux caractères kiufi, avec soixante-six figures représentant diverses actions fabuleuses de Mahomet pour l'établissement de sa pernicieuse doctrine, comme son élévation au ciel, sa descente aux enfers, etc.; il fut acheté vingt-cinq piastres.» Ce manuscrit, que Galland, encore peu expérimenté en pareille matière, décore d'un titre si singulier, fut apporté en France et cédé ou offert à Colbert par le marquis de Nointel. Colbert, qui aimait à se rendre compte du mérite et de la valeur des trésors qui entraient dans sa bibliothèque, chargea François Pétis de la Croix, le père, de rédiger une notice sur sa nouvelle acquisition. Le savant orientaliste, après un examen minutieux du manuscrit, reconnut qu'il lui était impossible de le déchiffrer. Il se contenta donc de donner une description minutieuse des curieuses miniatures dont il est enrichi, en la faisant précéder de la note suivante : «Traduction des inscriptions en langue turquesque qui marquent le sujet des soixante-quatre tableaux du livre *Leilet el Mirage,* écrit en caractère extraordinaire, qui se trouve dans la bibliothèque de Mgr Colbert, par La Croix, secrétaire interprète du Roy. ليلة المعراج, *La nuit de l'ascension.* Ce livre traite de la religion mahométane et de l'histoire de Mahommed: l'on en juge, non seulement par les inscriptions turquesques et arabesques qui y sont, mais encore par les mots que l'on a pu lire dans le caractère extraordinaire dont il est écrit; par exemple, on lit assez aisément au quarante-quatrième et au quarante-cinquième tableau la profession de foi des Mahométans qui y est peinte dans la mignature en lettres majuscules. Le caractère en est fondamentalement arabe et est ancien, non pas de celui que nous appelons ordinairement ancien arabe dont on a quelques livres de cinq à six cents ans, mais

d'une autre ancienne écriture qu'on appelle *coufique,* dont les peuples de Coufa se servaient pour se distinguer des autres Arabes, et plusieurs figures de leurs lettres approchaient beaucoup du caractère caldaïque qui était originairement syriaque.» Comme on le voit par cette citation, la solution du problème était loin d'être trouvée, et Pétis de la Croix se trompait complètement quand il croyait découvrir une analogie quelconque entre le caractère coufique de la profession de foi musulmane insérée dans deux des miniatures et l'écriture courante du texte.

Cependant le mystérieux manuscrit était passé dans la Bibliothèque du roi où il avait reçu le numéro 2367. Dans l'impossibilité où les orientalistes français se voyaient de le déchiffrer, on avait pris le parti d'envoyer dans le Levant des fac-similés de quelques-unes de ses pages avec un mémoire où étaient posées les questions qu'il s'agissait de résoudre. Dans une première réponse à ces questions, un M. Barouth déclare que «les caractères du manuscrit dont on a envoyé la copie, ne sont points caractères usbeks; qu'en ayant conféré avec Japher Effendi, homme très entendu dans les langues orientales, ils ont connu que c'était un caractère arabe d'Affrique. Ils ont lu même quelques noms comme *Joussouf, Jounas.* Pour déchiffrer le manuscrit, ils voudraient avoir une copie des nottes marginales écrites en turc; quant à la disposition des lettres en forme de cercle, ils disent que ce sont des espèces d'amulettes auxquelles les Orientaux attribuent des vertus très efficaces, et que ce recueil d'amulettes est connu sous le nom de *Bouclier des noms* ou *Clipeus nominum.*» Nous reparlerons tout à l'heure de ces prétendues amulettes, et nous verrons de quoi sont capables les Orientaux quand ils entrent dans le domaine de la fantaisie. Tandis que des informations si ridicules arrivaient de Constantinople, MM. Fourmont, à Paris, entrevoyaient la vérité, du moins quant à l'écriture du manuscrit.

quand ils estimaient qu'elle pourrait bien être *tartare niuchi*, autrement dit *mandchoue*; bien plus avisés en cela que ceux qui se demandaient si elle ne serait point curde « y ayant une langue et une écriture particulière parmi ce peuple qui sépare la Turquie de la Perse. » Quoi qu'il en soit, c'est sans doute sous l'inspiration des deux Fourmont qu'a été rédigée la note suivante insérée à la suite de celle de Pétis de la Croix: « Codex tartaricus seu mogolicus in quo describitur iter Mohammedis ad cœlum auctore Ferdad eddin Aktar.... sunt autem tartaricâ ac niudjanâ præsertim scripturâ libri quam plurimi in bibliothecâ regiâ. »

Cependant, les recherches continuaient en Orient; on consultait les hommes jugés les plus capables de répondre aux questions envoyées de Paris, lesquels, de leur côté, n'épargnaient pas leurs peines pour justifier la confiance qu'on mettait en leur habileté; mais leur bonne volonté était mise en défaut, et leurs efforts n'aboutissaient qu'à de singuliers résultats, comme nous pouvons en juger par cette seconde réponse dont j'insère ici le texte tel qu'il m'est communiqué par M. Schefer. « On n'a rien oublié à Constantinople pour trouver quelqu'un qui pût déchiffrer ce manuscrit. On l'a montré, mais inutilement, au patriarche de Géorgie et aux scavants qui étaient à sa suite. de même qu'à quelques Usbeks qui étaient venus icy avec les deux ambassadeurs de Perse. Aucun n'a pu lire ce manuscrit ni indiquer même en quelle langue il pouvait être écrit. Le P. Joseph Timeoni, ayant des relations avec les Arméniens de ce pays, a trouvé un nommé Mikaïl, homme scavant dans les langues orientales, qui prétend connaître les caractères de ce manuscrit, mais convient en même temps qu'il ignore ce qu'ils signifient. Il a copié les soixante-douze périodes exactement, et a écrit, sous chacune, les lettres turques qui y répondent; mais la combinaison de ces lettres forme un son dont on ne scait point la signification. Il prétend que ce

manuscrit est écrit en une langue qui est perdue. Voici comme il s'explique dans la notte qu'il a mise au pied de ce tableau: « Il a passé un hérétique du temps d'Ilinos en Orient, du côté de Nassibin. Il s'appelait *Berdissan*. Il composa un nouveau langage mêlé de l'arabe et du syriaque que l'on a appelé *Berdissany*. Quelque temps après, un roy chrétien nommé Nafeïran voyant qu'il y avait une infinité de livres hérétiques mis au jour dans cette nouvelle langue ou jargon, il donna des ordres et fit lancer une excommunication pour que chacun eût à faire brûler les livres qu'il pouvait avoir de cette nature. Cet ordre fut exécuté, les livres brûlés, et le nouveau langage s'est insensiblement perdu. Tant y a que le manuscrit en question est écrit en cette langue-là. » Les Arméniens qui ont procuré la connaissance de ce Mikaïl ont pris une copie du manuscrit et de la transcription que ledit Mikaïl en a fait en lettres turques, et l'ont envoyée aux correspondants qu'ils ont auprès de Nassibin, qui est l'ancienne Nisibe, dans la Mésopotamie, pour voir si ce langage que l'on dit être perdu ne subsisterait pas encore, du moins, s'il ne se trouvait pas encore quelqu'un qui, par tradition, scût ce que peuvent signifier les sons que rendent les caractères. »

Cet étrange document n'était pas fait pour éclaircir le mystère, qui restait plus impénétrable que jamais, et il est curieux de voir comment il est apprécié par Peyssonnel, qui se trouvait alors à Constantinople avec le marquis de Villeneuve, ambassadeur de France près la Porte ottomane[1]. Voici ce que le savant antiquaire marseillais écrivait à ce sujet à M. de Caumont, président au parlement d'Aix. « A Constantinople, ce 12 juin 1739. Monsieur, dans les horreurs des préparatifs de notre départ, vous vous contenterés du mémoire que je joins icy, concernant un manuscrit de la Bibliothèque du roy,

[1] C'est encore à M. Schefer que je dois la communication de cette lettre.

dont les caractères sont inconnus; j'ay ramassé tout ce qui a été écrit jusqu'à présent sur ce sujet; j'aurai soin de vous informer de ce qui pourra parvenir encore à ma connaissance. Je vous serai bien obligé, en attendant, si vous voulés bien m'apprendre ce que vous pensés de l'érudition du sçavant Byzantin qui a prétendu que ce manuscrit a été écrit en langue *Berdissany;* ce nom là vous est-il connu? qu'est-ce que c'est que l'hérétique Berdissan? quelle apparence qu'un homme fasse une langue? et que cette langue se perde parce qu'on a brûlé les livres écrits en cet idiôme. Toutes ces choses me brouillent, et je ne trouve pas que les éclaircissements vaillent trop la peine que je me suis donnée pour les procurer. »

Il serait fastidieux de multiplier les détails sur les tentatives infructueuses faites pour arriver à trouver le mot de l'énigme. Abel Rémusat me semble être le premier qui soit parvenu à déchiffrer des parcelles du fameux manuscrit; il l'aurait même lu tout entier, s'il faut en croire le rédacteur du catalogue du supplément turc de la Bibliothèque nationale, mais cette assertion n'est rien moins qu'exacte. Sans doute le savant sinologue était capable de mener à bonne fin les entreprises les plus difficiles: toutefois voici ce qu'il dit lui-même à la page 252 de ses *Recherches sur les langues tartares* publiées en 1820 : « On possède à la Bibliothèque du roi un manuscrit in-folio écrit, selon toute apparence, dans la Transoxane, en lettres ouïgoures. Le sujet de cet ouvrage est théologique; il contient la vie des soixante-douze imams, et l'histoire du *Miradj* ou de l'Ascension fabuleuse de Mahomet. Ce manuscrit, où le turc est mêlé de beaucoup de mots arabes et persans, est assez difficile à lire; et pour se mettre en état de l'entendre parfaitement et d'en déduire toutes les règles grammaticales du dialecte dans lequel il est écrit, il serait nécessaire d'avoir une connaissance approfondie des autres dialectes turcs, ou du moins d'avoir entre les mains un dictionnaire tchakhataï bien complet. Sans

ce secours, la matière qui y est traitée, et le peu d'espoir qu'on aurait d'y trouver aucune notion historique intéressante, ne permettent guère d'entreprendre l'immense travail qu'il faudrait faire pour en acquérir l'intelligence entière. Je me suis borné à y prendre les notions grammaticales qu'un examen rapide et superficiel m'a permis d'y recueillir. » Et à la page 256, il reparle encore de ce « manuscrit dont une lecture rapide et tardive, dit-il, m'a fait regretter de n'avoir pu prendre une connaissance plus approfondie. »

M. Rémusat s'était donc contenté de recueillir çà et là des lambeaux de phrases qui lui fournissaient les données grammaticales dont il avait besoin. M. Jaubert entreprit d'aller plus loin. Dans sa *Grammaire turke*, publiée en 1823, il a donné deux extraits lithographiés du manuscrit ouïgour : l'un tiré du *Miradj*, l'autre du *tezkérèh-i-evlia;* mais il n'a pas cru devoir en risquer la traduction, et on en concevra facilement la raison quand on saura que sur cinq lignes et demie que renferme le fac-similé du *Miradj*, il n'y a pas moins de dix-sept fautes, et que les sept lignes et demie du *tezkérèh* n'en présentent pas moins de dix-neuf, plus ou moins graves, provenant soit de la manière inexacte dont l'original a été imité, soit de la transcription vicieuse qui en a été faite en caractères arabes. C'est ainsi qu'on y lit كوشك اوده سينده au lieu de كوشك اوزاسينده; مرض لاريني شفا مرض قيلور بوبي طونلوك au lieu de بوبي توكلوك; يوز عزتي au lieu de مردلارني شيوه مرد قيلور; فرص au lieu de فرد; اوز عشقي au lieu de قيلان اوزون; قيلغان اوچون pour قيلان اوزون, etc.... Les difficultés presque insurmontables d'un texte ainsi falsifié n'ont pas effrayé le jeune orientaliste anglais Lumley Davids, homme d'ailleurs d'un grand mérite. Dans sa grammaire turke, traduite en français et publiée en 1836, il a reproduit les fac-similés de M. Jaubert, sans en oublier les fautes, bien entendu, et, plus hardi que son devancier, il en a risqué une traduction. J'en détache le passage suivant tiré de la préface du *tezkérèh :*

dont les caractères sont inconnus; j'ay ramassé tout ce qui a été écrit jusqu'à présent sur ce sujet; j'aurai soin de vous informer de ce qui pourra parvenir encore à ma connaissance. Je vous serai bien obligé, en attendant, si vous voulés bien m'apprendre ce que vous pensés de l'érudition du sçavant Byzantin qui a prétendu que ce manuscrit a été écrit en langue *Berdissany;* ce nom là vous est-il connu? qu'est-ce que c'est que l'hérétique Berdissan? quelle apparence qu'un homme fasse une langue? et que cette langue se perde parce qu'on a brûlé les livres écrits en cet idiôme. Toutes ces choses me brouillent, et je ne trouve pas que les éclaircissements vaillent trop la peine que je me suis donnée pour les procurer. »

Il serait fastidieux de multiplier les détails sur les tentatives infructueuses faites pour arriver à trouver le mot de l'énigme. Abel Rémusat me semble être le premier qui soit parvenu à déchiffrer des parcelles du fameux manuscrit; il l'aurait même lu tout entier, s'il faut en croire le rédacteur du catalogue du supplément turc de la Bibliothèque nationale, mais cette assertion n'est rien moins qu'exacte. Sans doute le savant sinologue était capable de mener à bonne fin les entreprises les plus difficiles; toutefois voici ce qu'il dit lui-même à la page 252 de ses *Recherches sur les langues tartares* publiées en 1820 : « On possède à la Bibliothèque du roi un manuscrit in-folio écrit, selon toute apparence, dans la Transoxane, en lettres ouigoures. Le sujet de cet ouvrage est théologique; il contient la vie des soixante-douze imams, et l'histoire du *Miradj* ou de l'Ascension fabuleuse de Mahomet. Ce manuscrit, où le turc est mêlé de beaucoup de mots arabes et persans, est assez difficile à lire; et pour se mettre en état de l'entendre parfaitement et d'en déduire toutes les règles grammaticales du dialecte dans lequel il est écrit, il serait nécessaire d'avoir une connaissance approfondie des autres dialectes turcs, ou du moins d'avoir entre les mains un dictionnaire tchakhataï bien complet. Sans

ce secours, la matière qui y est traitée, et le peu d'espoir qu'on aurait d'y trouver aucune notion historique intéressante, ne permettent guère d'entreprendre l'immense travail qu'il faudrait faire pour en acquérir l'intelligence entière. Je me suis borné à y prendre les notions grammaticales qu'un examen rapide et superficiel m'a permis d'y recueillir.» Et à la page 256, il reparle encore de ce «manuscrit dont une lecture rapide et tardive, dit-il, m'a fait regretter de n'avoir pu prendre une connaissance plus approfondie.»

M. Rémusat s'était donc contenté de recueillir çà et là des lambeaux de phrases qui lui fournissaient les données grammaticales dont il avait besoin. M. Jaubert entreprit d'aller plus loin. Dans sa *Grammaire turke*, publiée en 1823, il a donné deux extraits lithographiés du manuscrit ouïgour : l'un tiré du *Miradj*, l'autre du *tezkérèh-i-evlia;* mais il n'a pas cru devoir en risquer la traduction, et on en concevra facilement la raison quand on saura que sur cinq lignes et demie que renferme le fac-similé du *Miradj*, il n'y a pas moins de dix-sept fautes, et que les sept lignes et demie du *tezkérèh* n'en présentent pas moins de dix-neuf, plus ou moins graves, provenant soit de la manière inexacte dont l'original a été imité, soit de la transcription vicieuse qui en a été faite en caractères arabes. C'est ainsi qu'on y lit كوشك اوده سيندده au lieu de كوشك اوزاسيندا; مرض لاريني شفا مرض قيلور au lieu de بويي توكلوك; بويي طونلوك au lieu de مردلارني شيوه مرد قيلور; فرص au lieu de فرد; يوز عزق au lieu de اوز عشق; قيلان اوزون pour قيلغان اوچون, etc.....
Les difficultés presque insurmontables d'un texte ainsi falsifié n'ont pas effrayé le jeune orientaliste anglais Lumley Davids, homme d'ailleurs d'un grand mérite. Dans sa grammaire turke, traduite en français et publiée en 1836, il a reproduit les fac-similés de M. Jaubert, sans en oublier les fautes, bien entendu, et, plus hardi que son devancier, il en a risqué une traduction. J'en détache le passage suivant tiré de la préface du *tezkérèh :*

dont les caractères sont inconnus; j'ay ramassé tout ce qui a été écrit jusqu'à présent sur ce sujet; j'aurai soin de vous informer de ce qui pourra parvenir encore à ma connaissance. Je vous serai bien obligé, en attendant, si vous voulés bien m'apprendre ce que vous pensés de l'érudition du sçavant Byzantin qui a prétendu que ce manuscrit a été écrit en langue *Berdissany;* ce nom là vous est-il connu? qu'est-ce que c'est que l'hérétique Berdissan? quelle apparence qu'un homme fasse une langue? et que cette langue se perde parce qu'on a brûlé les livres écrits en cet idiôme. Toutes ces choses me brouillent, et je ne trouve pas que les éclaircissements vaillent trop la peine que je me suis donnée pour les procurer. »

Il serait fastidieux de multiplier les détails sur les tentatives infructueuses faites pour arriver à trouver le mot de l'énigme. Abel Rémusat me semble être le premier qui soit parvenu à déchiffrer des parcelles du fameux manuscrit; il l'aurait même lu tout entier, s'il faut en croire le rédacteur du catalogue du supplément turc de la Bibliothèque nationale, mais cette assertion n'est rien moins qu'exacte. Sans doute le savant sinologue était capable de mener à bonne fin les entreprises les plus difficiles; toutefois voici ce qu'il dit lui-même à la page 252 de ses *Recherches sur les langues tartares* publiées en 1820 : « On possède à la Bibliothèque du roi un manuscrit in-folio écrit, selon toute apparence, dans la Transoxane, en lettres ouigoures. Le sujet de cet ouvrage est théologique; il contient la vie des soixante-douze imams, et l'histoire du *Miradj* ou de l'Ascension fabuleuse de Mahomet. Ce manuscrit, où le turc est mêlé de beaucoup de mots arabes et persans, est assez difficile à lire; et pour se mettre en état de l'entendre parfaitement et d'en déduire toutes les règles grammaticales du dialecte dans lequel il est écrit, il serait nécessaire d'avoir une connaissance approfondie des autres dialectes turcs, ou du moins d'avoir entre les mains un dictionnaire tchakhataï bien complet. Sans

ce secours, la matière qui y est traitée, et le peu d'espoir qu'on aurait d'y trouver aucune notion historique intéressante, ne permettent guère d'entreprendre l'immense travail qu'il faudrait faire pour en acquérir l'intelligence entière. Je me suis borné à y prendre les notions grammaticales qu'un examen rapide et superficiel m'a permis d'y recueillir. » Et à la page 256, il reparle encore de ce «manuscrit dont une lecture rapide et tardive, dit-il, m'a fait regretter de n'avoir pu prendre une connaissance plus approfondie. »

M. Rémusat s'était donc contenté de recueillir çà et là des lambeaux de phrases qui lui fournissaient les données grammaticales dont il avait besoin. M. Jaubert entreprit d'aller plus loin. Dans sa *Grammaire turke*, publiée en 1823, il a donné deux extraits lithographiés du manuscrit ouïgour : l'un tiré du *Miradj,* l'autre du *tezkérèh-i-evlia;* mais il n'a pas cru devoir en risquer la traduction, et on en concevra facilement la raison quand on saura que sur cinq lignes et demie que renferme le fac-similé du *Miradj*, il n'y a pas moins de dix-sept fautes, et que les sept lignes et demie du *tezkérèh* n'en présentent pas moins de dix-neuf, plus ou moins graves, provenant soit de la manière inexacte dont l'original a été imité, soit de la transcription vicieuse qui en a été faite en caractères arabes. C'est ainsi qu'on y lit كوشك اوده سينده au lieu de كوشك اوزاسيندا; بوبى طونلوك au lieu de بوبى توكلوك; مرض لارينى شفا مرض قيلور au lieu de مردلارنى شيوه مرد قيلور; فرص au lieu de فرد; يوز عزتى au lieu de اوز عشقى; قيلان اوزون pour قيلغان اوچون, etc. . . . . Les difficultés presque insurmontables d'un texte ainsi falsifié n'ont pas effrayé le jeune orientaliste anglais Lumley Davids, homme d'ailleurs d'un grand mérite. Dans sa grammaire turke, traduite en français et publiée en 1836, il a reproduit les fac-similés de M. Jaubert, sans en oublier les fautes, bien entendu, et, plus hardi que son devancier, il en a risqué une traduction. J'en détache le passage suivant tiré de la préface du *tezkérèh :*

« Ces paroles donnent du courage aux faibles et de la santé aux malades. Elles leur imposent l'obligation de se guérir dans ce monde, et les font penser à leurs devoirs dans le chemin de la vérité, comme des épreuves pour les guérir. Ceux qui comprendront le sens de ce livre supporteront les inquiétudes avec cent remercîments : contre elles ils trouveront avec l'aide de Dieu un remède, et par sa grande résignation ils arriveront au rang des saints. » Voilà certes qui n'est pas clair, mais on nous en donne la raison dans une note où le lecteur est prié d'observer « qu'il a fallu sacrifier l'élégance et la correction du style à la fidélité du texte. » Comme on le voit, il est impossible de se tromper avec une plus entière bonne foi. Au surplus, voici la traduction exacte, j'ose le dire, du passage en question : « Les enseignements contenus dans ce livre feront des hommes de ceux qui étaient indignes de ce nom; de ces hommes ils feront des fidèles au cœur épris, puis des individualités d'élite et des martyrs volontaires dans les voies de Dieu; oui, quiconque aura compris les enseignements de ce livre acceptera de bon cœur les épreuves douloureuses; cette résignation sera récompensée par une grâce de Dieu qui lui fera trouver le remède à ses peines, et voilà comment les hommes qui ont accepté la douleur et en ont trouvé le remède sont arrivés au rang des saints. »

Je terminerai cette notice par une description sommaire de notre manuscrit qui est classé aujourd'hui sous le n° 190 du supplément turk. C'est un trésor d'une valeur inestimable. Les manuscrits ouïgours sont de la plus insigne rareté, et je ne pense pas qu'il en existe plus de cinq ou six dans toutes les bibliothèques de l'Europe. Si celui de Vienne, connu sous le nom de *Koutatkou-bilik* « la science qui fait prospérer », est le plus intéressant sous le rapport de la langue et de l'originalité du sujet, celui de notre bibliothèque est le plus beau quant à l'écriture et à l'ornementation. Une note marginale, d'une écriture

ancienne, placée sur un des feuillets de garde, nous apprend qu'il a été exécuté en 1436 à Herat. Je ne sais où a été puisé ce renseignement que la forme des caractères arabes insérés dans le texte et la qualité des peintures semblent justifier pleinement, du moins quant au siècle et à la provenance. Le précieux volume, qui se compose de 528 pages in-folio, renferme deux ouvrages distincts. Le premier, qui s'étend jusqu'au folio 69, n'est autre que le *Miradj* ou récit de l'Ascension de Mahomet. Au milieu d'élégantes arabesques se détache en beaux caractères ouïgours le titre suivant : رسول عليه السلام نينك معراج قا بارغانى « Comme quoi le Prophète, sur lui soit le salut! est allé au miradj. » Le récit de ces merveilleuses aventures est accompagné de miniatures, au nombre de soixante-quatre, dont l'exécution révèle un sens artistique très remarquable. Chacun de ces petits tableaux est accompagné d'une explication turke, en caractères *neskhi*, répétée quelquefois en termes un peu différents sur un feuillet à part et en caractères mi-*neskhi*, mi-*talik* d'une écriture plus moderne, plus une explication arabe en beaux caractères *neskhi*, au-dessus de laquelle s'aperçoivent parfois les restes d'une légende persane en caractères *chikestèh* qui semble avoir été coupée anciennement. Le *Miradj* a été traduit de l'arabe, comme nous l'apprend la courte préface dont voici la traduction : « Actions de grâce et louanges à ce Tout-Puissant éternel qui a créé les dix-huit mille mondes et les a disposés dans un ordre admirable; le saint, le Dieu unique et vivant, le tout-puissant, le très haut, que son saint nom soit béni! il n'y a pas d'autre Dieu qu'Allah. Cent mille bénédictions au bien-aimé de Dieu, le chef des cent vingt-quatre mille prophètes, Mahomet, l'envoyé d'Allah. Que la miséricorde céleste tombe en abondance sur ses enfants et sur ses quatre compagnons! Allah se complaise en eux tous. Sachez que ce livre intitulé *Miradj-nâmèh,* nous l'avons traduit en langue turke d'un ouvrage appelé نهج الفراديس *Nehedj ul-*

ferâdis « le Chemin des paradis », espérant qu'il sera profitable à beaucoup de personnes, et qu'étant achevé grâce au Très Haut, il charmera les yeux du cœur des fidèles. » Le second traité, qui comprend tout le reste du volume et n'est pas orné de miniatures, a pour titre: تذكرهٔ اولياء « le Mémorial des saints ». Les soixante-douze médaillons qui se trouvent au folio 73, et auxquels nous avons vu qu'on attribuait des vertus cabalistiques, ne sont autre chose que les cartouches[1] où se trouvent inscrits les noms des saints personnages dont la biographie ou plutôt la doctrine est exposée en détail dans les pages qui suivent. C'est une sorte de morale en action où les dates, il est vrai, font presque totalement défaut, mais où abondent les détails piquants et les renseignements les plus précieux sur les mœurs et les habitudes intimes de ces hommes, dont quelques-uns, par leur austérité et leur humilité, seraient presque dignes de figurer dans le recueil des Bollandistes. Il me serait facile d'en citer de nombreux exemples; mais j'attendrai pour le faire que j'aie achevé de déchiffrer et de transcrire en caractères arabes le manuscrit tout entier, ce qui ne me demande plus que quelques mois de travail.

Le *Tezkérèh-i-evlia* ouïgour n'est pas une œuvre originale, mais une traduction, comme nous l'apprenons par la préface où on lit: « Sachez que ce livre a pour titre le *Mémorial des saints*. Nous l'avons traduit du persan en turk afin que ceux qui sont avides de l'enseignement des docteurs, ainsi que tous les cœurs sincères en quête de la science, en retirent de nombreux avantages, s'il plaît à Dieu. L'auteur en est le cheïkh Ferid ud-din Attar. » La Bibliothèque nationale possède la collection complète des œuvres du savant docteur où se trouve le *Tezkérèh i-evlia;* mais la version ouïgoure est beaucoup plus détaillée que l'original persan et conçue dans un tout autre

[1] M. Rémusat avait parfaitement constaté ce fait que d'autres avant lui n'avaient fait qu'entrevoir.

ordre, ce qui donne à penser que le traducteur turk a eu à sa disposition une rédaction dont celle que nous possédons n'est qu'un abrégé; d'où il résulterait que la version ouïgoure a pour nous la valeur d'un original. C'est une question sur laquelle j'aurai à revenir plus tard; mais ce que je puis affirmer dès aujourd'hui, c'est que M. Rémusat aurait trouvé que notre manuscrit méritait d'être étudié à fond, quelque peine qu'il en coûtât; que ce n'était point un simple ramassis de subtilités scolastiques, comme lui-même aurait pu s'en convaincre s'il avait eu le temps d'y appliquer sa puissante intelligence et sa vaste érudition.

Quoique le manuscrit ouïgour soit d'une exécution très nette et très belle, sa lecture ne laisse pas que de présenter de graves difficultés, les unes inhérentes au genre d'écriture lui-même, les autres tenant à la langue dont se sert le traducteur. Je dis que les unes sont inhérentes au genre d'écriture, parce que l'alphabet ouïgour, qui est parfaitement adapté aux exigences du turk, sauf dans certains cas où il peut y avoir du doute. est tout à fait malhabile à représenter les mots arabes ou persans. Pauvre comme il l'est, il se trouve contraint d'employer la même lettre pour rendre des sons multiples, et il est facile de concevoir quelles confusions peuvent en résulter. Aussi je n'hésite point à dire que la plus grande difficulté qu'offre le déchiffrement de notre manuscrit, c'est celui des mots arabes et persans, et surtout des noms propres. Les expressions turkes rares et peu connues ne se rencontrent pas très fréquemment et ne sauraient arrêter longtemps, sauf quelques cas exceptionnels, ceux qui abordent ce travail avec une préparation suffisante, mais jamais on ne peut s'attendre à toutes les surprises que vous ménagent les locutions étrangères, non seulement à l'idiome turk, mais à son système d'écriture. C'est là et surtout là qu'il faut user de patience et de sagacité! Je me bornerai pour le moment à indiquer ces obstacles sans vouloir entrer

dans le détail qui exigerait une démonstration par trop technique. J'arrêterai ici mes observations, bien persuadé que j'en ai dit assez pour faire comprendre combien l'étude du manuscrit ouïgour m'offrait d'intérêt, je dirai même d'attraction, quelles que fussent les difficultés dont elle était entourée.

N° VIII.

LETTRE DE M. CHARLES TISSOT, CORRESPONDANT DE L'INSTITUT, À M. E. DESJARDINS SUR LA DÉCOUVERTE D'UN TEXTE ÉPIGRAPHIQUE.

TABLE DE SOUK EL-KHMIS (AFRIQUE).

Athènes, 12 mars 1880.

Mon cher ami.

Je vous envoie ci-joint, en vous priant de le communiquer à l'Académie, l'estampage d'une inscription trouvée récemment à Souk el-Khmis, sur la route de Carthage à *Bulla Regia*, entre Sidi Ali Djibin (*Novis Aquilianis*) et Henchir el Karia (*Ad Armascla*). Je dois cet estampage à l'obligeance de M. le Dr Dumartin, médecin adjoint de la ligne de Tunis à la frontière algérienne, que j'avais chargé, en quittant l'Afrique il y a huit mois, de me tenir au courant des découvertes qui pourraient être faites sur cette ligne.

Autant qu'on en peut juger par l'empreinte que je vous transmets, l'inscription est gravée sur une table de calcaire mesurant $0^{m},70$ sur $0^{m},90$. La largeur primitive devait être de près de $1^{m},20$. Une cassure a malheureusement emporté le quart de la pierre, du côté gauche. L'extrémité inférieure a également été brisée.

Le texte se composait de quatre colonnes d'une trentaine de lignes. La première colonne a presque entièrement disparu par suite de la brisure latérale. La seconde colonne compte encore trente-deux lignes : les dix premières seules sont entières, les

1880

VRELIVS COMMODVS AN
G SARMAT·GERMANICVS
IROLVCVLLO ET NOMINE A
ROCC·CONTEMPLATONE DIS
GI INSTITVTI MEI NE PLVS
INAS OPERAS CVRAB VT
NI IVR AM CONT ... PERPE
PLAMA VOBIS EXIGATVR
SALAPVTI MAG



DE

autres sont plus ou moins entamées ou, pour mieux dire, de plus en plus entamées par la cassure oblique qui a emporté tout le côté gauche de la pierre. La troisième colonne se compose de trente lignes. La quatrième en compte vingt-huit, mais, de la quinzième à la vingt-deuxième ligne, elle présente une lacune occasionnée par un accident qui a emporté la surface de la pierre.

Malgré ces lacunes et les difficultés de lecture que présentent quelques-unes des parties conservées, le sens général du texte n'est pas douteux et permet de se rendre compte des circonstances dans lesquelles a été gravée l'inscription de Souk el-Khmis.

La première partie de ce monument reproduit évidemment le texte d'une requête adressée à l'empereur Commode par les colons d'un domaine impérial dont le nom se retrouve, je crois, à la 12e ligne de la 2me colonne : *Saltus Burunidanus* ou *Burunitanus ;* la 8e lettre est douteuse.

Les colons de ce domaine se plaignent des abus dont se sont rendus coupables à leur égard certains agents subalternes, notamment un fermier, *conductor,* nommé Julius Maximus. Ils protestent contre des répétitions injustifiables, qui s'appliquent à une longue période écoulée, *per tot retro annos.* Ils ont vainement opposé à ces exigences les règlements et les ordres impériaux : *instantibus ac suplicantibus vestramque divinam subscriptionem adlegantibus.* On n'a répondu à leurs justes réclamations que par des mesures de coercition : on les arrête, on les emprisonne, on les fait périr sous le bâton et les verges, bien que quelques-uns des plaignants soient citoyens romains; et l'autorité militaire prête main-forte à ces abus : *missis militibus. . . adprehendi et vexari. . . nonnullos etiam cives ro*[manos] *virgis et fustibus effligi* (sic) *jussit.*

Les dernières lignes, malheureusement très mutilées, de la deuxième colonne faisaient mention d'un autre grief indiqué

par un mot qui se trouve expliqué plus bas. Les colons impériaux se plaignent des corvées, *operas* (ligne 31), qu'on exige d'eux contre tout droit, et aussi contre l'intérêt du fisc impérial : *contra fas atque in pernicien rationum tuarum* (col. II, 3 et 4). Ce grief, comme nous le verrons, est le principal.

Les plaignants font donc appel à la divine sollicitude de l'Empereur. Ils le prient d'intervenir pour que le bénéfice des réformes consacrées par la loi d'Hadrien leur soit désormais acquis sans contestation : *Ideo rogamus,* [Sanct]*issime Imperator, ut kapite legis Hadrian*[*a*]*e, quod supra scriptum est, ademptum est, ademptum sit... et eo sine ulla controversia;* — et pour que les fermiers, *conductores,* ne s'arrogent plus le droit d'augmenter arbitrairement le nombre des prestations au travail : *jus etiam... conductori adversus colonos ampliandi partes agrarias .. operar*[*iarum*] *proi*[*bitionum*]. Ils demandent, en un mot, que, conformément aux lettres des procurateurs déposées dans les archives de la circonscription domaniale de Carthage, ils n'aient pas à fournir désormais plus de six corvées par an, deux pour les labours, deux pour le sarclage, deux pour la moisson : *Et, ut se habent litterae procuratorum, quæ sunt in titulario tuo tractus Karthag*[*iniensis*], *non amplius annuas quam binas aratorias, binas sartorias, binas messorias operas* (3e colonne, lignes 8-13).

Les mêmes conclusions reviennent à la ligne 24 : *neque amplius præstare nos quam ex lege Hadriana ex litteras* (sic) *procuratorum tuorum debeamus, id est* [*ter*] *binas operas; præcipere digneris, ut, beneficis Majestatis tuae, rustici tui Vernulae... saltuum tuorum...* Le reste est malheureusement indéchiffrable ou a disparu par suite de la mutilation qu'a subie la partie inférieure de la pierre.

La quatrième et dernière colonne contient la seconde partie, c'est-à-dire les dispositions prises par l'autorité impériale pour faire droit à ces justes réclamations.

En tête figure une lettre de l'empereur Commode à ses procurateurs, Lurius, Lucullus et autres, leur défendant d'exiger, contrairement aux dispositions en vigueur en pareille matière, plus de six corvées annuelles : [*Imperator Cae*]*sar M. Aurelius Commodus* [*Anto*]*ninus Sarmaticus Germanicus Maximus, Lurio, Lucullo et nomine aliorum procuratorum : contemplato ne disciplinae et instituti mei ne plus quam ter binas operas... contra perpetuam formam a vobis exigatur.*

Vient ensuite la copie de la lettre (*exemplum epistulae*) adressée par le procurateur impérial à un agent subalterne, Andronicus. Elle est interrompue à la cinquième ligne par la lacune dont nous avons parlé, et elle se termine par la date : « donnée à Carthage, la veille des ides de septembre. »

Les quatre dernières lignes constatent que la pierre sur laquelle ont été gravés ces trois documents a été achevée et posée aux ides de. . . . sous le consulat d'Aelianus et de Cornelianus, par les soins du magistrat local :

CONSVMMATA ET DEDICATA
IDIBVS.... [*a*]ELIANO ET CORNE
LIAN[O C]OS · CVRA AGENTE
C·IVLIO ..... SALAPVTI MAG·

L'inscription de Souk el-Khmis forme, comme vous le voyez, mon cher ami, le pendant de celle de Saepinum[1]. Dans les deux cas, l'autorité impériale intervient pour protéger l'agriculture contre les abus et les vexations des agents de l'administration. Mais le texte que vient de nous livrer la province d'Afrique offre un plus grand intérêt en ce sens qu'il se rattache à une des questions les plus discutées, je veux parler des origines du colonat et de la condition des colons. Nous ne connaissons l'institution du colonat que par les textes légis-

[1] Mommsen, I. N. N., 4916.

latifs de la basse époque. A part un fragment bien connu de Marcien, qui semble d'ailleurs s'appliquer à certains *inquilini* plutôt qu'à des *coloni* proprement dits, nous ne possédions aucun document antérieur. La découverte d'un texte épigraphique de la fin du IIe siècle est par conséquent une véritable bonne fortuue.

Ce n'est pas au moment où ce texte va passer sous vos yeux et sous les yeux de MM. L. Renier, Wallon et Giraud, que j'essayerai d'en dégager tous les éléments nouveaux d'information qu'on peut y puiser. Je me borne à constater que l'inscription de Souk el-Khmis justifie complètement l'origine assignée au colonat par M. Wallon, contre les théories allemandes, et qu'elle atteste non seulement le plein fonctionnement de cette institution au IIe siècle de notre ère, comme l'avait déjà supposé Savigny, mais une première réforme du colonat à l'époque d'Hadrien.

Au point de vue géographique, l'inscription de Souk el Khmis nous fait connaître une localité nouvelle : le *Saltus Burunidanus* qui devait couvrir de ses pâturages et de ses broussailles[1] les pentes méridionales du plateau de *Vacca* (Badja) comprises entre *Novis Aquilianis* et le cours inférieur de l'*Armascla* (Oued bou Heurtma).

Notre texte enrichit également la géographie administrative d'une circonscription nouvelle : nous connaissions déjà un *tractus Thevestinus;* l'inscription de Souk el-Khmis nous fait connaître le *tractus Karthaginiensis.*

Elle ajoute deux mots nouveaux au dictionnaire épigraphique : l'adjectif *sartorius,* dérivé du verbe *sarrire,* ne figure dans aucun lexique; le substantif *sartorium,* équivalent de *sarculus,* n'appartient qu'à la basse latinité. Le mot *titularium* était également inconnu : je l'ai traduit par « archives », mais

[1] Festus : « Saltum Gallus Aelius, lib. II significationum quae ad jus pertinent, ita definit : saltus est ubi silvae et pastiones sunt; quarum causa, casae quoque. »

il désigne sans doute le dépôt spécial des documents relatifs à l'affermage des terres fiscales.

Au point de vue chronologique, enfin, l'inscription de Souk el-Khmis ajoute au moins un nom aux fastes consulaires du règne de Commode, celui d'un consul *suffectus*, Cornelianus. Nous ne connaissions qu'un seul personnage consulaire de ce nom : *P. Pomponius Cornelianus*, consul ordinaire en 237.

Le nom d'*Aelianus*, qui précède celui de *Cornelianus*, a été porté par deux consuls ordinaires sous le règne de Commode : *Cn. Papirius Aelianus*, consul en 184 avec *L. Cossonius Eggius Marullus*, et *L. Roscius Aelianus*, consul en 187 avec *L. Bruttius Quintius Crispinus*. L'un et l'autre sont nommés en seconde ligne. *L. Cossonius Eggius Marullus*, d'autre part, fut remplacé, en 184, par *L. Roscius Aelianus Paculus*.

Si l'*Aelianus* de l'inscription de Souk el-Khmis n'est pas un de ces personnages, ce sont deux consuls *suffecti*, au lieu d'un, que nous devons ajouter à la liste des Fastes.

Veuillez agréer, mon cher ami, l'expression de mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués.

Ch. Tissot.

P.-S. Je ne quitterai pas le terrain de l'épigraphie africaine sans vous signaler une correction qu'une inscription de Carthage nous permet d'apporter à un fragment épigraphique recueilli par Peyssonnel et publié par Maffei.

Le recueil de Maffei (*Museum Veronense* p. CCCCLX, n. 4) donne l'inscription suivante comme ayant été trouvée *primo lapide a Bazil bab*, dans la régence de Tunis :

DD NN FLAVIO
VALENTINIANO ET
VALENTI AVGG
MVNI·MIZA·DO
TEREN.....

Vous savez combien les indications données par Maffei sur le lieu de provenance des textes africains sont en général défectueuses : les noms sont défigurés et les distances appréciées de la façon la plus arbitraire. Si nous devons reconnaître le nom de Medjez el-Bab, l'antique *Membressa,* dans celui de Bazilbab, nous sommes d'autant moins obligés de croire que l'inscription a été trouvée à un mille de là, que Peyssonnel avait signalé la même inscription comme existant à Testour, « où elle avait été, dit-il, apportée d'ailleurs. » Voici la copie de Peyssonnel (p. 139) :

D · D · N · N FLAVI · F
VALENTINIANO ET VA
LENTI PII FELICES VIC·
SEMPER AVGG·
MVN · RVRA . . . DO . . .
TERENI . . . .

Il s'agit évidemment du même texte dont Maffei aura supprimé, comme cela lui arrive parfois, une ligne ou quelques mots suspects.

Le monument est dédié à Valentinien et à Valens par un municipe dont le nom est fort maltraité dans la copie de Maffei, plus maltraité encore par la transcription de Peyssonnel.

J'avais renoncé à faire figurer cette localité dans mon travail sur la géographie comparée de la province d'Afrique lorsqu'en étudiant, pendant mon dernier séjour en Tunisie, les inscriptions déposées à Saint-Louis de Carthage, j'ai trouvé le fragment suivant, découvert entre Byrsa et les quais.

Ce débris d'une inscription qui aurait été si précieuse pour la géographie de la Proconsulaire, puisqu'elle contient une liste d'ethniques, nous donne, à la quatrième ligne, le nom exact du municipe mentionné dans le texte de Testour et qu'il était difficile de reconstituer avec les deux copies égale-

ment défectueuses de Peyssonnel et de Maffei. Il faut lire : MVNI[CIPIVM] MIZEOTERENEN[SE].



Le fragment de Carthage est trop mutilé pour qu'on puisse reconnaître les deux noms qui figurent à la 1re et à la 3e ligne. Mais on peut retrouver, à la 2e ligne, l'ethnique d'une des deux *Maxula*, et la 5e nous permet d'inscrire un troisième *Oppidum Novum* africain à côté des deux localités du même nom que nous connaissions déjà dans la Mauritanie césarienne et dans la Tingitane.

APPENDICE.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE DEUXIÈME SEMESTRE DE 1879, LU LE 6 FÉVRIER 1880.

Messieurs,

Je puis enfin constater, au début de ce rapport, la mise en vente du quatrième volume des *Historiens occidentaux des Croisades*, que j'avais commencé, en 1866, avec M. Ad. Regnier, et que M. Ad. Regnier vient d'achever avec M. Thurot. Il comprend des historiens qui, sans avoir été à la première croisade, en ont été contemporains : Baudry, Guibert de Nogent, Albert d'Aix, et gardent une importance considérable. La première croisade occupera encore un volume. MM. Ad. Regnier et Thurot en ont déjà préparé le plan, et ne tarderont pas à le soumettre, avec les premiers documents qu'ils y rangent, au jugement de la Commission des travaux littéraires.

Dans la section des *Historiens grecs* de ce grand recueil, le tome II, je vous l'annonçais déjà dans mon dernier rapport, est imprimé; la table grecque est terminée aussi, et la table des matières arrive à la lettre *S*. C'est dire que M. Miller aura bientôt mis la dernière main à cette œuvre laborieuse.

Pour la section des *Historiens arabes*, trois nouveaux cahiers vont être tirés : ils nous donnent les extraits d'Ibn Alathir pour les années 615 à 617 de l'hégire (1218-1219 à 1220-1221 de notre ère). M. Defrémery nous promet de remettre bientôt à l'imprimerie la partie correspondant aux années 617 à 626 (de 1221 à 1229).

On sait que la seconde partie de ce tome a été publiée par M. de Slane. M. Barbier de Meynard, qui a succédé à ce confrère si regretté, dans la préparation du tome III, a ajouté six nouveaux cahiers (58-63) aux cinquante-sept déjà tirés à la fin du précédent semestre, et nous avons vingt à trente placards soit de texte, soit de traduction.

Quant à la section arménienne, j'ai dit, dans mon dernier rapport, que notre confrère M. Dulaurier se préparait à l'enrichir d'un second volume. Avant d'en commencer l'impression, il a dû attendre que le dé-

pouillement de toutes les collections, entrepris par M. Robert, son auxiliaire, fût terminé. Il ne manque plus que le fonds pontifical des Archives nationales et plusieurs bullaires particuliers qui sont très difficiles à se procurer. Le dépouillement fait jusqu'ici a produit la découverte de vingt pièces nouvelles provenant du Saint-Siège. Une copie a été faite aussi de l'*Haythonus monachus,* dont le texte français original doit paraître dans le volume. Presque tous les matériaux sont donc prêts.

MM. N. de Wailly, L. Delisle et Jourdain, qui nous ont donné, l'an dernier, le tome XXIII des *Historiens des Gaules et de la France,* n'avaient pas laissé, pendant le long travail des tables de ce volume, que de préparer la composition du volume suivant. Ils ont soumis à l'examen de la Commission des travaux littéraires le plan du tome XXIV et les premiers documents qui doivent y entrer, documents qui se rapportent principalement à l'histoire administrative de la France au XIII[e] et au commencement du XIV[e] siècle. La copie pourra bientôt en être envoyée à l'imprimerie.

La préparation du Recueil des chartes et diplômes antérieurs au règne de Philippe le Bel se poursuit en même temps sous la direction de M. L. Delisle, qui ne s'épargne pas dans nos travaux, et de M. de Rozière, qui lui a été adjoint. M. Paul de Fleury, archiviste de la Charente, leur a fourni la copie des actes de cette période conservés dans les archives de ce département. M. Luce a passé en revue les registres 231-236 du *Trésor des chartes,* et y a copié les actes du même temps qui y sont conservés sous forme de *vidimus.*

Le tome XXX de nos *Mémoires* est commencé avec un mémoire de notre confrère, M. Th. H. Martin, et va en recevoir, du même auteur, un autre, dont l'Académie entend actuellement la seconde lecture.

Quant au recueil des *Notices et extraits des Manuscrits,* le tome XXV de la partie orientale (1[re] partie), qui contient la suite du *Dictionnaire des simples* d'Ibn Beïthâr, traduit par le D[r] Leclerc, se continue avec la collaboration de notre confrère, M. Barbier de Meynard. Dix-neuf feuilles sont tirées, deux bonnes à tirer, et plusieurs sont en épreuve.

Le tome XXIX de la partie occidentale (2[e] partie) comprend déjà une notice de M. Miller complètement imprimée, et une de M. Hauréau entièrement composée.

Le tome XXIX de l'*Histoire littéraire de la France* compte trente-sept feuilles tirées. Les auteurs, MM. Paulin Paris, Littré, Renan, Hauréau et Gaston Paris, espèrent qu'il sera terminé dans les derniers mois de la présente année.

Le *Corpus inscriptionum semiticarum* est enfin en cours d'exécution. Toute la partie phénicienne, sauf le chapitre relatif à l'Afrique (chapitre fort avancé lui-même), est livrée à l'imprimerie. Le chapitre des inscriptions phéniciennes trouvées en Phénicie forme seize placards. Un spécimen en a été présenté à l'Académie, et elle a pu juger que le Recueil, confié aux soins de MM. de Saulcy, de Longpérier, Renan, Waddington, de Vogüé, Derenbourg, ne trompera pas l'attente dont il est l'objet dans le monde savant.

H. Wallon,
Secrétaire perpétuel.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 2 JANVIER.

Sont offerts à l'Académie :

Inscriptions trouvées dans le département de la Sarthe. Inscription du XIIIe siècle de l'église Saint-Christophe du Jambet (Sarthe). Exposition de l'art rétrospectif au Mans, en 1880, par M. Hucher (broch. in-8°).

Les bijoux de Jouy-le-Comte (Seine-et-Oise) et les cimetières mérovingiens de la Gaule, par M. Alex. Bertrand (extrait de la *Revue archéologique,* octobre 1879).

Les métiers et corporations de la ville de Paris, XIIIe siècle. Le livre des Métiers d'Étienne Boileau. Glossaire index, par M. François Bonnardo (Paris, 1879, in-4°).

SÉANCE DU 9 JANVIER.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le IVe volume des *Historiens occidentaux des croisades.* «C'est toujours, dit-il, un événement que la publication d'un volume qui accroît nos grandes collections. Je pense donc me faire l'interprète de la Compagnie en remerciant les deux éditeurs, MM. Ad. Regnier et Thurot, des soins qu'ils ont donnés depuis plusieurs années à ce grand travail.»

Sont encore offerts :

Informations et mémoires scientifiques de l'Académie impériale de Kazan, janvier-décembre 1878, 6 vol. (in-8°).

Compte rendu de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, année 1876 (in-4°).

SÉANCE DU 16 JANVIER.

M. de Dumast, correspondant, écrit à l'Académie pour lui faire hommage d'un opuscule intitulé : *Un chapitre de l'histoire littéraire française. Renaissance de la rime riche.*

M. Ed. Le Blant offre à la Compagnie un exemplaire, avec gravure,

de la note qu'il a lue antérieurement devant l'Académie sur *Quelques lampes égyptiennes en forme de grenouille.*

Sont encore offerts :

Études accadiennes, par M. Fr. Lenormant, t. III, 2e livraison (Paris, 1880, in-4°).

Un nouveau cachet d'oculiste gallo-romain, par M. le Dr Georges Camuset (extrait de la *Gazette des hôpitaux,* décembre 1879).

Les écoles d'Albi de 1380 à 1623, par M. Baudel (Cahors, 1879, broch. in-8°).

SÉANCE DU 23 JANVIER.

Sont offerts à l'Académie :

L'art en Saintonge et en Aunis, par M. l'abbé Julien Laferrière, t. Ier. *Arrondissement de Saintes* (Toulouse, 1879, in-4°).

Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg, année 1879 (in-8°).

M. Renan présente l'opuscule de M. Philippe Berger sur les *Caractères phéniciens* destinés à l'impression du *Corpus inscriptionum semiticarum* (extrait du *Journal asiatique*).

SÉANCE DU 30 JANVIER.

M. Delisle présente à l'Académie les *Mémoires de Pierre Thomas, sieur du Fossé, publiés en entier, pour la première fois,* d'après le manuscrit original, avec une introduction et des notes, par F. Bouquet (Rouen, 1876-1879, 4 vol. in-8°).

«Thomas du Fossé, gentilhomme normand du xviie siècle, a, dit M. Delisle, laissé des mémoires étendus, dont la moindre partie a été publiée en 1739. Le manuscrit original, conservé dans un château du pays de Caux, a permis à M. Bouquet de les faire connaître dans leur intégrité. C'est un document considérable et parfaitement sincère, d'après lequel peuvent être étudiés plusieurs côtés de la société religieuse et littéraire du siècle de Louis XIV. L'histoire de Port-Royal y tient une assez grande place; mais on y trouve encore d'excellentes informations sur beaucoup de personnes, et des détails précis sur les questions les plus variées. L'intérêt peut en être entrevu par les exemples cités dans un des derniers cahiers de la *Revue des Deux-Mondes.*

«M. Bouquet a publié ces mémoires avec la plus consciencieuse fidélité; il y a joint des notes et des éclaircissements qui en augmentent

singulièrement la valeur. La Société de l'histoire de Normandie, sous les auspices de laquelle la publication a été faite, doit se féliciter d'avoir rencontré un éditeur aussi savant et aussi scrupuleux.»

M. Perrot offre, de la part de M. T. Colonna-Ceccaldi, ministre plénipotentiaire, la notice qui a été consacrée dans la *Revue archéologique* à la mémoire de son frère, M. Georges Colonna-Ceccaldi, mort à 39 ans, le 3 septembre 1879. «Tous ceux qui s'occupent d'études d'archéologie orientale ont gardé le souvenir de ce jeune homme, qui avait fait son éducation d'érudit sur le terrain, en Égypte, en Syrie, à Chypre; ils savent comment, forcé par une longue et cruelle maladie de renoncer à la carrière consulaire, il avait employé les dix dernières années de sa vie à mettre en œuvre les matériaux très abondants qu'il avait recueillis pendant son séjour en Orient et ceux que lui procuraient encore les relations qu'il avait conservées avec les hommes qui ont exhumé le plus d'antiquités cypriotes, MM. Lang et Cesnola. Tous les rares moments de loisir que lui laissait la souffrance, il les employait à rédiger, avec une singulière ardeur de recherche et de curiosité, des essais qu'a presque tous publiés la *Revue archéologique;* on en trouvera la liste complète dans la notice où sa vie trop courte a été retracée par un de ceux qui étaient le mieux qualifiés pour parler de lui, M. Clermont-Ganneau. Telle ou telle des idées qu'exposaient ces articles a été et sera discutée, peut-être même écartée sans retour; mais quelle que soit la conclusion à laquelle arrivera la critique sur les problèmes qu'il a soulevés, le nom de M. G. Colonna-Ceccaldi restera définitivement attaché à l'histoire des antiquités chypriotes et syriennes.»

Est encore offert :

Annuaire de l'Université catholique de Louvain, 1880 (in-12).

SÉANCE DU 6 FÉVRIER.

Aucun ouvrage n'a été présenté à l'Académie dans cette séance.

SÉANCE DU 13 FÉVRIER.

Est offert à l'Académie, par M. W. Birch, gouverneur de la Banque d'Angleterre, un volume intitulé : *A treatise on the coins of the realm, in a letter to the King, by Charles Ist earl of Liverpool* (Londres, 1880, in-8°).

M. L. Delisle fait hommage, de la part de M. Louis Courajod, d'une brochure intitulée : *Léonard de Vinci et la statue de Francesco Sforza* (Paris, 1879, in-8°).

Le *Corpus inscriptionum semiticarum* est enfin en cours d'exécution. Toute la partie phénicienne, sauf le chapitre relatif à l'Afrique (chapitre fort avancé lui-même), est livrée à l'imprimerie. Le chapitre des inscriptions phéniciennes trouvées en Phénicie forme seize placards. Un spécimen en a été présenté à l'Académie, et elle a pu juger que le Recueil, confié aux soins de MM. de Saulcy, de Longpérier, Renan, Waddington, de Vogüé, Derenbourg, ne trompera pas l'attente dont il est l'objet dans le monde savant.

H. Wallon,
Secrétaire perpétuel.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 2 JANVIER.

Sont offerts à l'Académie :

Inscriptions trouvées dans le département de la Sarthe. Inscription du XIIIe siècle de l'église Saint-Christophe du Jambet (Sarthe). Exposition de l'art rétrospectif au Mans, en 1880, par M. Hucher (broch. in-8°).

Les bijoux de Jouy-le-Comte (Seine-et-Oise) et les cimetières mérovingiens de la Gaule, par M. Alex. Bertrand (extrait de la *Revue archéologique,* octobre 1879).

Les métiers et corporations de la ville de Paris, XIIIe siècle. Le livre des Métiers d'Étienne Boileau. Glossaire index, par M. François Bonnardo (Paris, 1879, in-4°).

SÉANCE DU 9 JANVIER.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le IVe volume des *Historiens occidentaux des croisades.* « C'est toujours, dit-il, un événement que la publication d'un volume qui accroît nos grandes collections. Je pense donc me faire l'interprète de la Compagnie en remerciant les deux éditeurs, MM. Ad. Regnier et Thurot, des soins qu'ils ont donnés depuis plusieurs années à ce grand travail. »

Sont encore offerts :

Informations et mémoires scientifiques de l'Académie impériale de Kazan, janvier-décembre 1878, 6 vol. (in-8°).

Compte rendu de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, année 1876 (in-4°).

SÉANCE DU 16 JANVIER.

M. de Dumast, correspondant, écrit à l'Académie pour lui faire hommage d'un opuscule intitulé : *Un chapitre de l'histoire littéraire française. Renaissance de la rime riche.*

M. Ed. Le Blant offre à la Compagnie un exemplaire, avec gravure,

de la note qu'il a lue antérieurement devant l'Académie sur *Quelques lampes égyptiennes en forme de grenouille.*

Sont encore offerts :

Études accadiennes, par M. Fr. Lenormant, t. III, 2e livraison (Paris, 1880, in-4°).

Un nouveau cachet d'oculiste gallo-romain, par M. le Dr Georges Camuset (extrait de la *Gazette des hôpitaux,* décembre 1879).

Les écoles d'Albi de 1380 à 1623, par M. Baudel (Cahors, 1879, broch. in-8°).

SÉANCE DU 23 JANVIER.

Sont offerts à l'Académie :

L'art en Saintonge et en Aunis, par M. l'abbé Julien Laferrière, t. Ier. *Arrondissement de Saintes* (Toulouse, 1879, in-4°).

Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg, année 1879 (in-8°).

M. Renan présente l'opuscule de M. Philippe Berger sur les *Caractères phéniciens* destinés à l'impression du *Corpus inscriptionum semiticarum* (extrait du *Journal asiatique*).

SÉANCE DU 30 JANVIER.

M. Delisle présente à l'Académie les *Mémoires de Pierre Thomas, sieur du Fossé, publiés en entier, pour la première fois,* d'après le manuscrit original, avec une introduction et des notes, par F. Bouquet (Rouen, 1876-1879, 4 vol. in-8°).

«Thomas du Fossé, gentilhomme normand du xviie siècle, a, dit M. Delisle, laissé des mémoires étendus, dont la moindre partie a été publiée en 1739. Le manuscrit original, conservé dans un château du pays de Caux, a permis à M. Bouquet de les faire connaître dans leur intégrité. C'est un document considérable et parfaitement sincère, d'après lequel peuvent être étudiés plusieurs côtés de la société religieuse et littéraire du siècle de Louis XIV. L'histoire de Port-Royal y tient une assez grande place; mais on y trouve encore d'excellentes informations sur beaucoup de personnes, et des détails précis sur les questions les plus variées. L'intérêt peut en être entrevu par les exemples cités dans un des derniers cahiers de la *Revue des Deux-Mondes.*

«M. Bouquet a publié ces mémoires avec la plus consciencieuse fidélité; il y a joint des notes et des éclaircissements qui en augmentent

singulièrement la valeur. La Société de l'histoire de Normandie, sous les auspices de laquelle la publication a été faite, doit se féliciter d'avoir rencontré un éditeur aussi savant et aussi scrupuleux.»

M. Perrot offre, de la part de M. T. Colonna-Ceccaldi, ministre plénipotentiaire, la notice qui a été consacrée dans la *Revue archéologique* à la mémoire de son frère, M. Georges Colonna-Ceccaldi, mort à 39 ans, le 3 septembre 1879. «Tous ceux qui s'occupent d'études d'archéologie orientale ont gardé le souvenir de ce jeune homme, qui avait fait son éducation d'érudit sur le terrain, en Égypte, en Syrie, à Chypre; ils savent comment, forcé par une longue et cruelle maladie de renoncer à la carrière consulaire, il avait employé les dix dernières années de sa vie à mettre en œuvre les matériaux très abondants qu'il avait recueillis pendant son séjour en Orient et ceux que lui procuraient encore les relations qu'il avait conservées avec les hommes qui ont exhumé le plus d'antiquités cypriotes, MM. Lang et Cesnola. Tous les rares moments de loisir que lui laissait la souffrance, il les employait à rédiger, avec une singulière ardeur de recherche et de curiosité, des essais qu'a presque tous publiés la *Revue archéologique;* on en trouvera la liste complète dans la notice où sa vie trop courte a été retracée par un de ceux qui étaient le mieux qualifiés pour parler de lui, M. Clermont-Ganneau. Telle ou telle des idées qu'exposaient ces articles a été et sera discutée, peut-être même écartée sans retour; mais quelle que soit la conclusion à laquelle arrivera la critique sur les problèmes qu'il a soulevés, le nom de M. G. Colonna-Ceccaldi restera définitivement attaché à l'histoire des antiquités chypriotes et syriennes.»

Est encore offert :

Annuaire de l'Université catholique de Louvain, 1880 (in-12).

SÉANCE DU 6 FÉVRIER.

Aucun ouvrage n'a été présenté à l'Académie dans cette séance.

SÉANCE DU 13 FÉVRIER.

Est offert à l'Académie, par M. W. Birch, gouverneur de la Banque d'Angleterre, un volume intitulé : *A treatise on the coins of the realm, in a letter to the King, by Charles I^st earl of Liverpool* (Londres, 1880, in-8°).

M. L. Delisle fait hommage, de la part de M. Louis Courajod, d'une brochure intitulée : *Léonard de Vinci et la statue de Francesco Sforza* (Paris, 1879, in-8°).

«La restitution de la statue équestre de François Sforza, qui avait été modelée par Léonard de Vinci, est, dit M. Delisle, un problème qui a préoccupé beaucoup de critiques. Il s'agit de savoir si le cheval de cette statue était au repos ou s'il avait une allure animée. M. Courajod adopte cette dernière solution, à l'appui de laquelle il fait valoir des rapprochements très ingénieux. Il a surtout le mérite d'avoir introduit dans le débat un document de premier ordre dont personne n'avait songé à se servir avant lui : un dessin du Cabinet des estampes de Munich, dans lequel il est difficile de ne pas voir une image de l'œuvre conçue par Léonard.»

M. P. Paris présente à l'Académie : *Guillaume de Tyr et ses continuateurs. Texte français du XIIIe siècle*, revu et annoté par lui (Paris, 1879, 2 vol. in-8°). M. P. Paris reçoit les remerciements de l'Académie.

M. Bréal offre, au nom de M. le D[r] Antoine Malecki, une *Grammaire historique et comparée de la langue polonaise.* «C'est, dit-il, un ouvrage très sérieux, très bien fait; il a surtout ce mérite, qu'il présente la situation scientifique de la langue dont il s'occupe, et le fait entrer dans ces éléments de linguistique et de philologie comparée parmi lesquels un ouvrage de cette valeur et sur cette langue faisait défaut. M. Malecki est l'auteur d'une grammaire pratique polonaise, qui est aujourd'hui à l'usage des écoles et qui a été couronnée par l'Université de Lemberg. Ce dernier ouvrage a paru il y a une dizaine d'années. Les parties consacrées à la phonétique et à l'étymologie, dans la grammaire comparée, méritent la plus grande attention des savants.»

SÉANCE DU 20 FÉVRIER.

M. Ed. Le Blant fait hommage, en son nom, d'un tirage à part (*Revue archéologique*, octobre et novembre 1879) intitulé : *Les bas-reliefs des sarcophages chrétiens et les liturgies funéraires.*

Sont encore offerts :

Études accadiennes, tome III, 2[e] livraison. *Lettres assyriologiques*, seconde série, par M. Fr. Lenormant (Paris, 1880, in-4°).

Les antiquités de la Troade et l'histoire primitive des contrées grecques, par le même, 2[e] partie (Paris, 1880, grand in-8°).

Une excursion en Belgique à l'occasion du congrès international de géographie commerciale de Bruxelles, par M. Ludovic Drapeyron (extrait de la *Revue de géographie*, Paris, 1880).

Notes upon the collection of coins and medals now upon exhibition at the

Pensylvania Museum and School of industrial art, Memorial Hall, Fairmount Park, Philadelphia. A brief account of the earthquake at Aix-la-Chapelle (Aachen) on Monday, August 26, 1878, by Henry Phillips (broch. in-8°).

M. THUROT présente, de la part de M. Tardieu, bibliothécaire de l'Institut, le troisième et dernier volume de la traduction française de la *Géographie de Strabon*, contenant les livres XIII-XVII; le premier volume a paru en 1867 (Paris, in-8°).

« Le texte de cet auteur important, dit M. Thurot, est fort altéré. Les philologues les plus éminents, et en particulier nos deux illustres associés, MM. Madvig et Cobet, se sont appliqués à le restituer et ils y ont souvent réussi. M. Tardieu n'a négligé aucun des travaux dont Strabon a été l'objet. Les résultats importants en sont représentés dans sa traduction et dans les notes qui l'accompagnent. La traduction elle-même a le mérite de n'être pas littérale, parce que le traducteur s'est inquiété de comprendre et de se faire comprendre. M. Tardieu a mené à fin cette entreprise difficile avec le zèle intelligent, persévérant et consciencieux qu'il apporte en tout ce qu'il fait, soit comme traducteur, soit comme bibliothécaire, soit comme auxiliaire de nos travaux. »

M. DE LONGPÉRIER offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Gustave Schlumberger, un travail de 52 pages, intitulé : *Sceaux et bulles de l'Orient latin au moyen âge* (1879), gr. in-8°.

« Après nous avoir donné un remarquable ouvrage sur la *Numismatique de l'Orient latin*, livre auquel l'Académie a fait un honorable accueil, M. Schlumberger s'occupe des sceaux appartenant aussi à l'époque des Croisades. Le présent fascicule est un spécimen fort intéressant de la nouvelle entreprise. On peut le définir ainsi : « une description historique sobre, mais suffisante, accompagnant de bons dessins. » Nous trouvons là, dit M. de Longpérier, des sceaux des archevêques de Césarée, de Nasareth, de Tyr; du patriarche d'Antioche; des évêques d'Acre, de Bethléem, de Famagouste, d'Hébron, de Lydda, de Panéas, de Tripoli, de Modon; de diverses abbayes de Palestine, de grands-maîtres de l'Hôpital; de plusieurs des barons de la Terre sainte, parmi lesquels nous citerons Narjaud et Philippe de Toucy (ce dernier portant un écu aux fleurs de lis sans nombre, en qualité de petit-fils, par sa mère, du roi Louis le Jeune[1]), et Geoffroy de Sergines, un des plus illustres chevaliers du XIIIe siècle. Ce n'est pas sans un vif intérêt que

[1] Avec la simple brisure d'un lambel.

nous rencontrons, vers la fin du fascicule, un petit sceau d'aspect bourgeois sur lequel on lit le nom d'une famille bien célèbre dans les annales de Florence. Ce sceau, appendu avec ceux d'autres particuliers, gens d'affaires, à une quittance en date de 1249, porte le nom de B. Buondelmonte, fils d'Ugolino, et pourrait servir d'*illustration*, comme on dit maintenant, à ce passage de Dante :

Tal fatto è Fiorentino, *e cambia, e merca,*
Che si sarebbe volto a Simifonti,
Là dove andava l' avolo alla cerca,
Sariesi Montemurlo ancor de' Conti.
. . . .
E forse in Valdigrieve i Buondelmonti [1].

«Quelques années après le meurtre qui devint le signal de la guerre civile dans Florence, un autre Buondelmonte, à coup sûr un parent de la victime, se livrait aux spéculations pour la plus grande tristesse du poète, et bientôt de l'exilé.

«On peut d'avance, ajoute M. de Longpérier, se former une bonne opinion de la nouvelle œuvre archéologique de M. Schlumberger.»

M. Delisle fait hommage, de la part de M. Roserot, des publications suivantes : *Armorial du département de l'Aube* (Troyes, 1879, in-8°). — *Notice historique sur Villemaur* (Paris, 1879, br. in-8°). — *Des possessions des ducs de Bourgogne et de leurs successeurs, dans le département de l'Aube* (Arcis-sur-Aube, 1880, br. in-8°).

SÉANCE DU 27 FÉVRIER.

M. Girard présente, de la part de M. Alfred Croiset, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, un volume intitulé : *La poésie de Pindare et les lois du lyrisme grec* (Paris, 1880, in-8°).

«Pindare, dit M. Girard, est peut-être le sujet le plus difficile de la littérature grecque. Aucun n'est plus loin de nous par les idées, par les mœurs, par les formes qui en déterminent la nature et par le caractère tout particulier de la beauté poétique. Le premier mérite de M. Croiset est d'aborder franchement ces difficultés, de s'interdire les jugements précipités et les généralités vagues, et de vouloir comprendre avant de blâmer ou d'admirer. C'est pour cela qu'il commence par une étude sur les conditions du lyrisme grec. Bien qu'il ne s'agisse que d'un seul poète,

[1] *Paradiso,* cant. XVI, tercets 21, 22.

cette exposition générale était presque indispensable. Avant d'avoir nettement défini les éléments et la nature du lyrisme grec, ce qu'on ne trouve fait en France dans aucun livre, il était bien difficile de distinguer ce qui était imposé à Pindare par les lois mêmes du genre et ce qui lui appartient en propre. L'auteur s'attache donc d'abord à expliquer ce que c'était que ces éléments du lyrisme grec : le rhythme, la danse et la musique, la poésie *lyrique*, c'est-à-dire soumise à certaines conditions déterminées par son association avec ces éléments matériels. En même temps il dit en quoi consistait l'exécution de ces ensembles que formaient les compositions lyriques.

«Il examine ensuite, en appliquant plus particulièrement ses observations aux odes triomphales, la matière et l'esprit de ces poèmes, les sujets qu'ils traitent, les circonstances où ils se produisent, le genre de composition et de style qui leur est propre, le rôle assigné au poète, l'ordre de sentiments et d'idées qui lui est naturellement fourni par ces grandes occasions, enfin la part d'inspiration personnelle qui lui est laissée.

«Par ces études préliminaires, l'étude de Pindare lui-même se trouve déjà assez avancée. Au moins l'auteur est-il en mesure de traiter avec précision les difficiles questions où est directement impliquée la personnalité du poète. Comment parle-t-il des dieux et des héros, sujet obligé de ses chants; en quoi consistent sa piété, sa morale, sa politique et son patriotisme; ses rapports avec ses rivaux et avec les grands : l'examen de ces divers points, en faisant pénétrer dans la nature intime de ce fier et noble génie, montre aussi quels caractères particuliers il a imprimés à ses œuvres.

«Vient enfin une appréciation approfondie de l'invention des idées, de la composition, où rentre l'obscure question des allusions et des allégories, du style, si souvent mal apprécié.

«Ces nombreuses analyses, méthodiquement conduites et enchaînées, embrassent à peu près tous les aspects de ce grand sujet. On suit M. Croiset avec confiance dans ses lumineuses expositions. Quelles que soient les divergences d'opinion qui peuvent se produire sur des détails, personne ne lui contestera le mérite d'une science bien informée et d'une critique mesurée et pénétrante; c'est un grand éloge en un pareil sujet. Je crois donc pouvoir, ajoute M. Girard, recommander ce livre à l'attention de l'Académie, comme un des meilleurs travaux qu'ait produits chez nous l'étude savante des lettres grecques.»

M. de Witte fait hommage à l'Académie du 6e et dernier numéro de la *Gazette archéologique* pour l'année 1879 (Paris, in-4°).

«Ce numéro, dit-il, termine le cinquième volume de cette publication, entreprise par l'éditeur, M. A. Lévy, en 1875 et poursuivie avec une grande exactitude, grâce à l'activité et à la persévérance de mon savant collaborateur, M. François Lenormant.

«Cette livraison contient les articles suivants :

«1° *Mélicerte*, représenté sur un miroir étrusque trouvé aux environs de Cortone. Le dessin de ce curieux miroir est reproduit à la page 118. J'ai eu l'honneur de lire, à l'Académie, dans la séance du vendredi 9 janvier dernier, la notice sur le miroir représentant *Mélicerte*.

«2° *La trinité carthaginoise*, mémoire sur un bandeau d'argent trouvé dans les environs de Batna, et conservé au musée de Constantine (pl. XXI), par M. Ph. Berger. Plusieurs vignettes sont intercalées dans le texte.

«3° *Statue colossale trouvée à Amathonte, dans l'île de Cypre* (pl. XXXI), par M. Sorlin Dorigny.

«4° *Terre cuite de Pergame* (pl. XXXIII) représentant un jeune cavalier debout auprès de son cheval. L'auteur de l'article explicatif, M. Liénard, est porté à croire que ce cavalier représente un des deux Dioscures, mais plutôt *Ilos*, frère de Ganymède. Les raisons alléguées par l'auteur sont ingénieuses et méritent de fixer l'attention des archéologues.

«5° *Marsyas*, bronze trouvé à Patras et conservé au Musée britannique (pl. XXXIV et XXXV). L'explication est de M. A. S. Murray, et le travail de M. Murray est suivi d'un post-scriptum de M. Fr. Lenormant, dans lequel est cité l'article de M. C. Von Pulszky, imprimé dans l'*Archäologische Zeitung* de Berlin, 1879, p. 91-93.

«6° *Sur la signification des sujets de quelques cylindres babyloniens et assyriens*, par M. Fr. Lenormant.

«7° *Statue de femme, découverte à Djimilah (Cuiculum)*, par M. Héron de Villefosse (pl. XXXII). Cette statue représente une femme romaine divinisée, qui a quelque ressemblance avec l'impératrice Faustine, femme d'Antonin. Je crois, toutefois, dit M. de Witte, que cette statue ne représente qu'une simple citoyenne et non une princesse de la famille impériale.

«8° *Fragments d'art judaïque* (pl. XXXVI), par M. F. de Saulcy.»

SÉANCE DU 5 MARS.

Sont offerts à l'Académie :

Manuel de la langue assyrienne, par M. Joachim Menant (Paris, 1880, gr. in-8°).

British Museum. Department of coins and medals, a Guide to the select greek and roman coins, par M. Barclay Head (Londres, 1880, in-8°).

M. Maury fait hommage, au nom de l'auteur, M. Victor Guérin, de la troisième partie de la *Description géographique, historique et archéologique de la Palestine* (Paris, 1880, gr. in-8°).

«Ce nouveau volume d'une œuvre à laquelle l'auteur a consacré de longs efforts et de patientes recherches sera, j'en ai la confiance, dit M. Maury, accueilli avec la même faveur que les précédents. Après avoir étudié la topographie des tribus de *Juda*, de *Siméon* et de *Benjamin*, puis la *Samarie*, le savant explorateur passe maintenant à la *Galilée* et nous donne le tome I[er] de la description de cette province riche et plantureuse dans laquelle les sites bibliques abondent. La méthode que suit ici M. Victor Guérin est celle à laquelle il s'est constamment conformé; il s'attache à retrouver l'emplacement des localités mentionnées dans l'Écriture sainte et il éclaire par les textes anciens et les données archéologiques la restitution de l'état géographique de cette partie de la Palestine dans l'antiquité.

«L'Académie ne peut que donner son approbation et continuer ses encouragements à un travail conduit avec une persévérance si consciencieuse.»

M. Barbier de Meynard offre à l'Académie le *Traité des poids et mesures de Mâr Eliyâ, archevêque de Nisibe*, traduit de l'arabe par H. Sauvaire (extrait du *Journal of the Royal asiatic Society*, janvier 1880).

«Le travail que je présente à l'Académie, au nom de M. Sauvaire, consul de France au Maroc, est, dit-il, le complément du mémoire offert par l'auteur il y a trois ans. C'est la traduction d'un traité fort curieux des poids et des mesures arabes, rédigé vers le commencement du XI[e] siècle de notre ère, par un savant évêque syriaque, *Elias Barsinæus*. On doit la découverte de ce document à feu M. de Slane qui l'a signalé au milieu d'un recueil d'œuvres théologiques et grammaticales du même auteur. De ce manuscrit, d'ailleurs déparé par de regrettables lacunes, M. Sauvaire avait extrait plusieurs chapitres; un, entre autres, où se trouve la description d'une balance, ou, pour mieux dire, d'une romaine à l'aide de laquelle on peut évaluer le poids légal et le poids commercial des pièces d'or (*dinar*). Depuis la publication de ce premier fragment, on a découvert dans la bibliothèque de Gotha un autre manuscrit renfermant les chapitres omis dans l'exemplaire de la Bibliothèque nationale de Paris. C'est à la traduction et au commentaire de ces nouveaux fragments que le présent travail est consacré. J'appelle surtout l'attention du

public savant sur le chapitre V où se trouve une liste fort détaillée des poids (*rotls*) usités dans les différentes provinces de l'empire musulman. Il y a là une foule de termes inconnus à nos dictionnaires arabes, une foule de renseignements précieux qui n'avaient pas encore été mis en lumière. On pourra, grâce à la traduction de M. Sauvaire, corriger bien des erreurs commises par don Vasquez Queipo, dans les pages que ce savant a consacrées à la métrologie orientale dans son *Système métrique des anciens peuples*. Il y a plus : comme les mœurs et les institutions changent peu en Orient, les données de l'archevêque de Nisibe permettent de remonter à un âge plus reculé et de retrouver la valeur des poids et mesures de l'Asie Mineure, au moins dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. C'est un fait important dont on doit la constatation à M. Sauvaire et qui trouvera sa confirmation évidente dans le mémoire du même savant sur les monnaies et les poids, que publie en ce moment le *Journal asiatique*. »

M. Renan offre, de la part de M. Clermont-Ganneau, un volume intitulé : *Études d'archéologie orientale. L'imagerie phénicienne et la mythologie iconologique chez les Grecs*. 1re partie : *La coupe phénicienne de Palestrina*, avec huit planches (Paris, in-8°).

« La base de ce travail est une des coupes de Palestrina récemment découvertes. M. Clermont-Ganneau a expliqué cette coupe de la manière la plus satisfaisante, en admettant le principe iconographique de la juxtaposition de scènes successives où le même personnage joue des rôles consécutifs. M. Clermont-Ganneau est parti de là pour comparer les différentes coupes phéniciennes du même genre. Il y trouve des scènes où il voit l'origine de plusieurs des détails du mythe d'Hercule, et pose ainsi comme un principe d'une application étendue, en mythologie, l'influence de représentations mal comprises. M. Clermont-Ganneau a l'intention de continuer ces rapprochements, et sûrement il arrivera encore à des résultats de grand intérêt. »

M. Delisle fait hommage, au nom de M. Armand Baschet, d'un opuscule intitulé : *Mémoire d'Armand du Plessis de Richelieu, évêque de Luçon, écrit de sa main l'année 1607 ou 1610, alors qu'il méditait de paraître à la cour* (Paris, 1880, in-8°).

« Opuscule de peu d'étendue, mais d'un grand intérêt. Il a fallu beaucoup de sagacité, dit M. Delisle, pour découvrir les pages de Richelieu perdues au milieu d'un recueil de pièces beaucoup plus récentes, formé par Clairambault. Il n'en a pas moins fallu pour déterminer la date à laquelle a été rédigé le mémoire : MM. Baschet et Hanotaux ont mis hors

de doute que le mémoire a été composé du vivant de Henri IV, et il est fort curieux de voir avec quelle assurance Richelieu, à l'âge d'environ vingt-cinq ans, traçait la ligne de conduite qu'il se proposait de suivre à la cour et qui devait assurer ses succès.»

SÉANCE DU 12 MARS.

Sont offerts à l'Académie :

L'*Anglosaxophobie*, poème en douze chants, par M. Mitaine-Guenin (Paris, 1879, in-8°).

Monuments et indices préhistoriques dans la région supérieure du plateau central de la France (*Société des amis des sciences, de l'industrie et des arts de la Haute-Loire*), broch. in-8°.

M. Heuzey fait hommage, en son nom, d'un extrait de la *Revue archéologique*, intitulé : *Les terres cuites babyloniennes* (in-8°), étude dont il a donné précédemment lecture à l'Académie.

M. Perrot offre deux thèses soutenues par M. Fernique pour le doctorat ès lettres; l'une a pour titre : *Étude sur Préneste, ville du Latium;* l'autre, *De regione Marsorum* (Paris, 1880, in-8°).

«Dans un mémoire très complet et très bien composé, dit M. Perrot, M. Fernique a étudié toutes les questions qui se rattachent à l'histoire politique, religieuse et monumentale de Préneste. En lisant son travail, on comprend quelle place exceptionnelle cette ville occupait dans le Latium, par la force de sa situation et la puissance de ses remparts cyclopéens; par le caractère particulier de son culte et de son oracle; par la beauté de son temple dont les constructions étagées les unes au-dessus des autres s'élevaient depuis la base jusqu'au milieu de la montagne et s'apercevaient de très loin. Tout en regrettant que l'auteur, craignant sans doute de s'engager dans une discussion délicate et difficile, n'ait pas plus approfondi le caractère de la *Fortuna primigenia*, on trouvera tout au moins ici les textes qui établissent les traits par lesquels cette forme de la déesse mère des cultes primitifs se distingue de la Fortune des poètes et des moralistes, de la Tyché grecque. Le chapitre relatif au temple aurait gagné à être accompagné de dessins empruntés à l'un des essais de restauration dont le temple a été l'objet; mais tout au moins l'auteur nous a-t-il donné un plan relevé, avec grand soin, sur celui du cadastre italien et où figurent tous les restes des constructions antiques qui ont été relevés jusqu'à ce jour; à l'aide de ce plan et de la description, on pourra se faire une idée suffisante de la disposition très originale de

public savant sur le chapitre V où se trouve une liste fort détaillée des poids (*rotls*) usités dans les différentes provinces de l'empire musulman. Il y a là une foule de termes inconnus à nos dictionnaires arabes, une foule de renseignements précieux qui n'avaient pas encore été mis en lumière. On pourra, grâce à la traduction de M. Sauvaire, corriger bien des erreurs commises par don Vasquez Queipo, dans les pages que ce savant a consacrées à la métrologie orientale dans son *Système métrique des anciens peuples.* Il y a plus : comme les mœurs et les institutions changent peu en Orient, les données de l'archevêque de Nisibe permettent de remonter à un âge plus reculé et de retrouver la valeur des poids et mesures de l'Asie Mineure, au moins dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. C'est un fait important dont on doit la constatation à M. Sauvaire et qui trouvera sa confirmation évidente dans le mémoire du même savant sur les monnaies et les poids, que publie en ce moment le *Journal asiatique.*»

M. Renan offre, de la part de M. Clermont-Ganneau, un volume intitulé : *Études d'archéologie orientale. L'imagerie phénicienne et la mythologie iconologique chez les Grecs.* 1re partie : *La coupe phénicienne de Palestrina,* avec huit planches (Paris, in-8°).

«La base de ce travail est une des coupes de Palestrina récemment découvertes. M. Clermont-Ganneau a expliqué cette coupe de la manière la plus satisfaisante, en admettant le principe iconographique de la juxtaposition de scènes successives où le même personnage joue des rôles consécutifs. M. Clermont-Ganneau est parti de là pour comparer les différentes coupes phéniciennes du même genre. Il y trouve des scènes où il voit l'origine de plusieurs des détails du mythe d'Hercule, et pose ainsi comme un principe d'une application étendue, en mythologie, l'influence de représentations mal comprises. M. Clermont-Ganneau a l'intention de continuer ces rapprochements, et sûrement il arrivera encore à des résultats de grand intérêt.»

M. Delisle fait hommage, au nom de M. Armand Baschet, d'un opuscule intitulé : *Mémoire d'Armand du Plessis de Richelieu, évêque de Luçon, écrit de sa main l'année 1607 ou 1610, alors qu'il méditait de paraître à la cour* (Paris, 1880, in-8°).

«Opuscule de peu d'étendue, mais d'un grand intérêt. Il a fallu beaucoup de sagacité, dit M. Delisle, pour découvrir les pages de Richelieu perdues au milieu d'un recueil de pièces beaucoup plus récentes, formé par Clairambault. Il n'en a pas moins fallu pour déterminer la date à laquelle a été rédigé le mémoire : MM. Baschet et Hanotaux ont mis hors

de doute que le mémoire a été composé du vivant de Henri IV, et il est fort curieux de voir avec quelle assurance Richelieu, à l'âge d'environ vingt-cinq ans, traçait la ligne de conduite qu'il se proposait de suivre à la cour et qui devait assurer ses succès.»

SÉANCE DU 12 MARS.

Sont offerts à l'Académie :

L'*Anglosaxophobie*, poème en douze chants, par M. Mitaine-Guenin (Paris, 1879, in-8°).

Monuments et indices préhistoriques dans la région supérieure du plateau central de la France (*Société des amis des sciences, de l'industrie et des arts de la Haute-Loire*), broch. in-8°.

M. Heuzey fait hommage, en son nom, d'un extrait de la *Revue archéologique*, intitulé : *Les terres cuites babyloniennes* (in-8°), étude dont il a donné précédemment lecture à l'Académie.

M. Perrot offre deux thèses soutenues par M. Fernique pour le doctorat ès lettres; l'une a pour titre : *Étude sur Préneste, ville du Latium;* l'autre, *De regione Marsorum* (Paris, 1880, in-8).

«Dans un mémoire très complet et très bien composé, dit M. Perrot, M. Fernique a étudié toutes les questions qui se rattachent à l'histoire politique, religieuse et monumentale de Préneste. En lisant son travail, on comprend quelle place exceptionnelle cette ville occupait dans le Latium, par la force de sa situation et la puissance de ses remparts cyclopéens; par le caractère particulier de son culte et de son oracle; par la beauté de son temple dont les constructions étagées les unes au-dessus des autres s'élevaient depuis la base jusqu'au milieu de la montagne et s'apercevaient de très loin. Tout en regrettant que l'auteur, craignant sans doute de s'engager dans une discussion délicate et difficile, n'ait pas plus approfondi le caractère de la *Fortuna primigenia*, on trouvera tout au moins ici les textes qui établissent les traits par lesquels cette forme de la déesse mère des cultes primitifs se distingue de la Fortune des poètes et des moralistes, de la Tyché grecque. Le chapitre relatif au temple aurait gagné à être accompagné de dessins empruntés à l'un des essais de restauration dont le temple a été l'objet; mais tout au moins l'auteur nous a-t-il donné un plan relevé, avec grand soin, sur celui du cadastre italien et où figurent tous les restes des constructions antiques qui ont été relevés jusqu'à ce jour; à l'aide de ce plan et de la description, on pourra se faire une idée suffisante de la disposition très originale de

cet ensemble d'édifices. M. Fernique a étudié sur les lieux, en y mettant tout le temps nécessaire, les moindres débris de ces bâtiments; il a relevé toutes les indications fournies par ses devanciers sur des vestiges aujourd'hui disparus, et il a restitué de la manière la plus vraisemblable cet ensemble si riche et si singulier.

«Ce qui fait d'ailleurs surtout le prix de la thèse, c'est le chapitre consacré à ce que l'on peut appeler l'archéologie prénestine; nulle part on ne trouverait des détails aussi précis sur cette industrie des cistes gravées au trait qui paraît avoir été plus en honneur à Préneste que partout ailleurs en Italie. Ce qui a permis à M. Fernique de serrer le sujet de plus près qu'aucun de ceux dont l'attention a été attirée par ces monuments, c'est l'étude attentive et minutieuse qu'il a faite des monuments provenant de Préneste qui sont conservés à Rome dans la bibliothèque Barberini et dans quelques autres collections. Le catalogue où sont décrits ces monuments est très complet et dressé avec beaucoup de soin et de précision.

«La thèse latine, moins importante, a pourtant, continue M. Perrot, sa valeur et son intérêt. C'est une description très exacte d'une région peu connue de l'Italie, faite par quelqu'un qui a parcouru la contrée, village par village, en étudiant à la fois le terrain et les ruines; cette description aide à comprendre de nombreux passages des historiens latins; elle sera consultée avec fruit par tous ceux qui voudront écrire l'histoire des guerres que Rome a soutenues contre les populations belliqueuses de l'Apennin central.»

M. L. Delisle présente les ouvrages suivants :

1° *Lettres de Jean Chapelain*, publiées par M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Académie, t. Ier (Paris, 1880, in-4°).

«Chapelain, dit-il, fut membre de la petite Académie d'où sortit l'Académie des inscriptions. A ce titre seul, nous devrions accueillir avec reconnaissance le travail dont la correspondance de cet écrivain est en ce moment l'objet. Mais cette correspondance est par elle-même tout à fait digne d'être recommandée à l'attention de l'Académie. Elle s'ajoute d'une façon très heureuse à toutes les grandes collections de correspondances littéraires qui ont été publiées au XVIIe et au XVIIIe siècle, notamment par Pierre Burman, et qui constituent l'un des fonds les plus précieux de l'histoire de l'érudition.

«Chapelain lui-même a pris soin de conserver le texte des lettres qu'il écrivit en si grand nombre et qui sont peut-être la meilleure partie de son bagage littéraire. Le manuscrit original, en cinq volumes in-quarto,

a été déposé à la Bibliothèque nationale par M. Troubat, au nom de Sainte-Beuve, qui l'avait découvert et acquis il y a une trentaine d'années. Il y manque malheureusement le volume qui contenait les lettres des années 1641-1658, lacune regrettable, qui ne paraît pas pouvoir être comblée. C'est d'après ce manuscrit que M. Tamizey de Larroque a entrepris de publier les lettres de Chapelain dans la collection des Documents inédits de l'histoire de France. Le volume que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie renferme la première moitié du recueil et s'arrête à l'année 1640. L'histoire de la littérature et de la société du XVIIe siècle profitera singulièrement de cette publication, qui est aussi sagement conçue que méthodiquement exécutée. Personne ne se plaindra des retranchements, qui sont loin d'être excessifs, et le nom de l'éditeur est la meilleure garantie de la fidélité du texte et de l'exactitude des annotations, qui, sans être exubérantes, sont fort étendues et satisfont toujours la curiosité du lecteur.»

2° *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, par Ed. Fleury, 3e partie (Paris, 1879, in-4°).

«Cet ouvrage, dont le texte et les dessins font également honneur à M. Ed. Fleury, répond à l'importance des monuments qui y sont décrits. On y peut citer comme particulièrement intéressantes les pages consacrées à la cathédrale de Laon.»

3° *Le roman d'Aquin ou la conqueste de la Bretaigne par le roy Charlemaigne, chanson de geste du XIIe siècle*, publiée par M. F. Joüon des Longrais (Nantes, 1880, in-4°).

«Le roman d'Aquin n'a qu'une mince valeur littéraire; mais il ne manque pas d'intérêt pour l'histoire de la Bretagne. Peu de romans du moyen âge renferment une aussi grande quantité de renseignements géographiques. La Société des bibliophiles bretons a donc été bien inspirée en le faisant entrer dans ses collections et en chargeant M. Joüon des Longrais de le publier. L'éditeur a très fidèlement reproduit le manuscrit et a joint à son texte tous les éclaircissements nécessaires pour en faciliter l'intelligence.»

M. E. Desjardins fait hommage, de la part de M. Edgard Zévort, docteur ès lettres, de sa thèse latine intitulée : *De gallicanis imperatoribus* (1880, in-8°).

«C'est, dit M. Desjardins, un exposé méthodique de tout ce que nous apprennent les textes classiques éclairés et complétés par les documents épigraphiques et numismatiques, ces derniers si savamment publiés par notre confrère M. le baron de Witte.

«L'étude de M. Zévort porte sur les empereurs qui se sont succédé en Gaule pendant la période de 260 à 273 de notre ère : ***Postumus senior*** et ***junior, Victorinus major*** et ***junior, Lælianus, Marius, Victorina, Tetricus senior*** et ***junior***.

«La thèse de M. Zévort, et disons en passant que c'est bien là une vraie thèse, ***disputatio***, a pour conclusion, conclusion que je crois parfaitement juste pour ma part et j'ajouterai que l'auteur me paraît avoir suffisamment démontrée par son travail, que la Gaule, qui pendant cinq siècles a fait partie intégrante de l'Empire romain, n'a jamais cherché à s'affranchir de l'autorité de Rome; en d'autres termes, il ne s'agit pas, pendant les plus mauvaises années de l'anarchie militaire, de tentatives d'insurrection nationale. C'est une lutte d'ambitions militaires et rien de plus. Ce travail sera utile à tous ceux qui se persuadent aujourd'hui, et avec raison, qu'il faut s'occuper avec zèle des documents du IIIe siècle et étudier cette période de transition entre le siècle des Antonins et les grandes réformes de Dioclétien et de Constantin.»

M. Ed. Le Blant offre, de la part de M. P. Biston, avocat à la Cour d'appel, un exemplaire de la troisième édition de la brochure intitulée : *La noblesse maternelle en Champagne* (Paris, 1878, broch. in-8°).

«Cette édition est augmentée de notes et d'un chapitre dans lequel se trouve un résumé de la jurisprudence jusques et y compris l'arrêt du Parlement de Paris rendu, le 4 mai 1785, dans un long et important procès, entre les héritiers Bourlon d'Arrigny pour le partage ***noble*** de la succession de leur mère qui était née d'un père roturier et d'une mère noble. Le texte de cet arrêt déjà cité par quelques auteurs n'avait jamais été publié.»

SÉANCE DU 19 MARS.

M. Odobesco, secrétaire général de l'Académie roumaine, écrit à l'Académie pour lui faire hommage de trente volumes de publications roumaines dont les titres sont spécifiés dans une liste qui accompagne la lettre.

M. Odobesco ajoute qu'un second envoi complétera bientôt la collection des ouvrages qu'il envoie aujourd'hui.

M. de Rozière fait hommage du discours prononcé le 4 novembre 1879 par M. le procureur général Humbert, à l'audience solennelle de rentrée de la Cour des comptes.

Ce discours a pour titre : *Des origines de la comptabilité chez les Romains*.

M. Vincenzo Promis, bibliothécaire du roi d'Italie, adresse à l'Académie les publications suivantes :

Memorie di Carlo Francesco Monfredi di Luserna, tra il 1551 ed il 1631. — Filippo d'Este, marchese di S. Martino e Lanzo ed una sua medaglia inedita. — Diploma imperiale d'Industria. — Su un soffitto antico nel palazzo di S. Giovanni. — Due inventari del secolo XVII. — Cenno su un tronco di colonna miliare romana. — Cenni su alcuni bronzi romani inediti. — Su una tessera romana. — Di Pietro Giacomello da Chieri rimatore del secolo XVI e della poesia sul Piemonte. — Lettera di Cristoforo Colombo (fac simile). — Musaico con epigraphe nel Museo d'antichità di Torino. — Il testamento di Mercurino Arborio di Gattinara, gran cancelliere di Carlo V. — Monumento di Pietro Baggiamo nel Museo civico di Torino. — Libro di memorie antiquarie di Giuseppe Bartoli. — Tessere di Principi di casa Savoia o relative ai loro antichi stati (brochures in-4° et in-8°).

Sont encore offerts :

Le iscrizione raccolte in Piemonte e specialmente a Torino da Maccaneo-Pingone-Guichenon tra l'anno MD *et il* MDCL, par Carlo Promis (Turin, 1878, in-4°).

Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au XVIe siècle, par M. Beautemps-Beaupré, tome III (Paris, 1879, in-8°).

Inscriptiones Thomae Vallaurii (Turin, 1880, in-8°).

Analyse de la langue albanaise, étude de grammaire comparée, par M. Louis Benlœw (Paris, 1879, in-8°).

The coins of Elis, par Percy Gardner (Londres, 1879, broch. in-8°).

SÉANCE DU 24 MARS.

(Séance avancée au mercredi, à cause du vendredi saint.)

M. Gaston Paris offre, en son nom, à l'Académie, un extrait de l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, intitulé : *Le Juif errant* (Paris, 1880, in-8°).

Sont encore offerts :

Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, décembre 1879 (in-8°).

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, 1879 (Épinal-Paris, in-8°).

Atti della Società di archeologia e belle arti per la provincia di Torino, vol. III, fasc. 1 (in-8°).

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée (La Roche-sur-Yon, 1879, in-8°).

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, année 1879 (Saint-Étienne, in-8°).

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1879, n° 3 (Amiens, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 2° trim. 1879 (Orléans, in-8°).

Bulletin de correspondance hellénique, n° VIII, troisième année, décembre 1879; quatrième année, n° 1, janvier, février 1880 (Athènes, Paris, in-8°).

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 4° trimestre, 1879 (in-8°).

Bulletin d'archéologie chrétienne de M. le commandeur J.-B. de Rossi, édition française de M. le chanoine de Martigny, n° 3, 3° série (Belley, 1879, in-8°).

Bullettino di archeologia cristiana del commendatore G. de Rossi, 3° série, quatrième année (Rome, 1879, in-8°).

Bibliothèque de l'École des chartes, 5° et 6° livraisons de 1879 (Paris, in-8°).

Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 4° fascicule, année 1879 (Paris, in-8°).

L'art en Saintonge et en Aunis, par M. l'abbé Julien-Laferrière, tome Ier. *Arrondissement de Saintes* (Toulouse, 1879, in-4°).

Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares, par M. Victor Duruy, membre de l'Académie, livraisons 95-107 (Paris, 1879, grand in-8°).

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, tome XI, année 1876, 2° fascicule (Paris, Poitiers, in-8°).

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 1er et 2° semestre 1879 (in-8°).

Congrès archéologique de France, XLV° session, séances générales tenues au Mans et à Laval, en 1878, par la Société française d'archéologie (Paris, 1879, in-8°).

Notizie degli scavi di antichità comunicate alla R. accademia dei Lincei, septembre 1879.

Proceedings of the Society of antiquaries of London, vol. III (Londres, 1879, in-8°).

Revue africaine, septembre à décembre 1879 (Alger, in-8°).

Revue archéologique, décembre 1879, janvier, février 1880 (Paris, in-8°).

Revue géographique internationale, octobre-décembre 1879 (in-4°).

Nouvelle revue historique de droit français et étranger, novembre-décembre 1879; janvier-février 1880 (in-8°).

Société archéologique de Bordeaux, tome V, 2e fascicule, juillet 1878 (in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
PENDANT L'ANNÉE 1880.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

AVRIL-MAI-JUIN.

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT.

SÉANCE DU 2 AVRIL.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle le Président de l'Institut prie le Président de l'Académie de faire désigner, au plus tôt, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le membre qu'elle croira devoir appeler à siéger dans le Conseil supérieur de l'instruction publique. Le Président de l'Institut désire qu'on lui fasse connaître le choix que l'Académie aura fait, afin qu'il puisse convoquer, dans le plus bref délai, l'assemblée générale qui doit, aux termes de l'arrêté ministériel, procéder à l'élection le 15 avril prochain.

M. Léon Maître adresse pour le concours des antiquités nationales :

1° *Histoire administrative des anciens hôpitaux de Nantes;* 2° *L'Assistance publique dans la Loire-Inférieure avant 1789*. Le second ouvrage est seul dans les conditions voulues pour le concours de 1881 ; l'autre ouvrage sera néanmoins transmis à la Commission, qui pourra en tenir compte dans l'appréciation du second.

M. Desjardins lit une lettre que lui a adressée M. Ch. Tissot, correspondant de l'Académie, sur la découverte d'un *texte épigraphique : Table de Souk el-Khmis* (*Afrique*).

M. Perrot communique une lettre de M. Foucart, directeur de l'École française d'Athènes, relative à une *inscription du ve siècle trouvée récemment à Éleusis*.

M. Delisle fait une communication sur un nouveau manuscrit du *Grand coutumier de France*.

M. Jourdain commence la lecture d'un mémoire intitulé : *Les commencements de la marine militaire en France, sous le règne de Philippe le Bel*.

M. Benlœw achève la lecture de sa notice sur *trois poésies albanaises*.

SÉANCE DU 9 AVRIL.

L'Académie procède à l'élection d'un candidat à proposer à l'Institut pour faire partie du Conseil supérieur de l'instruction publique.

Il y a 34 votants.

M. Egger est désigné par 32 suffrages.

M. Egger, demandant la parole, dit que, lorsque le Secrétaire perpétuel lui fit des ouvertures pour cette candidature, il avait hésité à l'accepter à cause de sa santé. La presque unanimité qui vient de l'accueillir le pénètre de reconnaissance. Si l'Institut ratifie le choix de la compagnie, il s'efforcera, malgré le progrès lent mais constant de l'infirmité dont il souffre, de répondre à la confiance de l'Académie.

M. Ravaisson communique un travail sur les *monuments funéraires des Grecs*.

M. Maury demande à M. Ravaisson si sa théorie sur le symbolisme des représentations que l'on trouve sur les tombeaux est tellement générale qu'on ne puisse trouver des scènes qui se rapportent à la vie réelle du personnage.

M. Ravaisson admet la possibilité d'exceptions, mais ce seront seulement des exceptions. Les scènes qui paraissent historiques

ont presque toujours un caractère symbolique. Ainsi, la représentation de Médée, tuant ses enfants et fuyant sur un char attelé de dragons, pourrait être prise comme une image de la tradition héroïque, et cependant, sur le même sarcophage, on voit Médée dans la vie céleste.

M. le Dr Lagneau commence la lecture d'un mémoire sur *les anciennes populations de l'Europe occidentale.*

SÉANCE DU 16 AVRIL.

M. Jourdain continue la lecture de son mémoire intitulé : *Les commencements de la marine militaire en France sous le règne de Philippe le Bel.*

M. Deloche lit une note sur le *chaton d'un anneau d'or mérovingien.*

M. le Dr Lagneau continue la lecture de son mémoire sur *les anciennes populations de l'Europe occidentale.*

SÉANCE DU 23 AVRIL.

Le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie le manuscrit n° 496 du catalogue de la bibliothèque de Cambrai qui avait été demandé pour M. Dulaurier, chargé de la publication des *Historiens arméniens des croisades.*

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, fait savoir, par une lettre datée du 20 avril, que l'Académie royale des Lincei, qui siège à Rome, vient d'élire, à titre de correspondants étrangers, MM. Waddington et Paul Janet, membres de l'Institut.

Par une autre lettre, M. Geffroy annonce que l'on vient de trouver à Pompéi, au-dessus de la fontaine de l'Atrium, dans une maison du quartier dont le déblaiement continue, une statuette de bronze de 50 centimètres de haut, représentant un Faune ivre (?) qui tient du bras gauche une outre serrée contre

sa poitrine. De l'outre renversée s'échappait l'eau de la fontaine. A sa lettre, M. Geffroy joint un dessin de la figurine que lui a adressé M. Lafaye, membre de l'École française de Rome, actuellement à Naples. En envoyant cette esquisse, M. Lafaye a écrit à M. Geffroy : « Cette statuette est certainement une des plus belles œuvres qui soient sorties du sol de Pompéi; elle soutient fort bien la comparaison avec le Narcisse, le Faune dansant et les autres merveilles de la salle des bronzes. Une couronne de lierre entoure la tête très penchée sur la poitrine; le visage a une expression de gaieté très marquée. Le geste du bras droit n'est pas clair; tout le corps s'arc-boute violemment sur la jambe gauche; la figurine s'appuie par derrière sur le tuyau qui conduit l'eau jusque dans l'outre. Je ne doute pas, ajoute M. Lafaye, que cette œuvre, d'un type peu commun, ne soit vivement admirée des artistes. »

M. de Wailly commence la lecture d'*Observations grammaticales sur les actes des amans* (ou *notaires*) *de Metz*. Il s'attache à montrer que cette orthographe est complètement uniforme pour certains mots, par exemple dans notre verbe avoir *il a* (qui est toujours écrit *ait*, *eit* ou *et*), tandis que pour ces mêmes mots l'uniformité ne règne pas dans les autres actes de la Lorraine. Il prouve ensuite que là où l'orthographe des *amans* cesse d'être uniforme, elle contient même dans ce cas des traces d'orthographe dialectale plus nombreuses que celles qui se rencontrent dans les autres actes de la province.

M. E. Desjardins annonce à l'Académie que l'inscription de la Table de Souk el-Khmis dont M. Tissot a envoyé une copie est à Tunis, entre les mains des Pères de la chapelle Saint-Louis, et que, d'après une lettre de M. Tissot, Mgr l'archevêque d'Alger la mettrait volontiers à la disposition de l'Académie, si elle en exprimait le désir.

M. L. Renier ajoute qu'il est assuré des intentions de Mgr d'Alger, lequel a manifesté plusieurs fois de l'empressement à faire parvenir à l'Académie soit les estampages des inscriptions découvertes, soit ces inscriptions elles-mêmes, si l'Académie voulait prendre sur elle les frais de transport.

M. L. Delisle dit que la Bibliothèque nationale serait heureuse de joindre l'inscription dont il s'agit aux autres inscriptions d'Alger qu'elle possède déjà. Il sera écrit en ce sens au Ministre de l'instruction publique.

M. Jourdain commence la deuxième lecture de son mémoire intitulé: *Les commencements de la marine militaire en France sous le règne de Philippe le Bel.*

M. le Dr Lagneau continue la lecture de son mémoire sur *les anciennes populations de l'Europe occidentale.*

SÉANCE DU 30 AVRIL.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, écrit au Président pour l'informer que le 26 avril on a fort avancé le déblaiement d'un très beau tombeau antique sur les mêmes terrains en avant de la Farnésine qui ont déjà donné l'année dernière quatre chambres peintes.

M. Geffroy ajoute :

« Ont été trouvés, non loin du lieu d'où étaient sortis les *dolia* et l'inscription du *collegium vinariorum*, les objets suivants, enfermés dans la chambre sépulcrale, entourée à l'intérieur *de loculi :*

« 1° Une inscription sur marbre blanc, en très beaux et grands caractères :

C·SVLPICIVS.M·F·VOT·PLATORINVS
SEVIR
XVIR STLITIBVS IVDIC.
SVLPICIA·C·F·PLATORINA
CORNELI·PRISCI.

« 2° Deux urnes cinéraires rondes et quatre carrées, avec leurs couvercles scellés, mais qu'on a pu ouvrir, remplies de cendres et d'ossements. Toutes ces urnes très soigneusement et très richement sculptées; le marbre blanc fouillé avec beaucoup d'art : guirlandes de fruits et de fleurs, papillons et oiseaux, feuilles d'acanthe, pavots, bucranes aux coins ou entre les guirlandes;

« 3° Une autre urne en forme de vase allongé, d'une hauteur

égale à celle des autres urnes (40 centimètres environ), contenant aussi des cendres, mais offrant seule une inscription, corrigée par le lapicide :

MINVTIA[s] POLLAE.

« 4° Trois anneaux d'or, avec les émaux ou pâtes qu'ils contenaient. Ils étaient enfermés dans les urnes;

« 5° Une statue de femme, un peu plus grande que nature, entièrement vêtue, le voile couvrant tout l'arrière de la tête, le bras droit sous le vêtement transparent et tombant le long du corps, le bras gauche plié vers la poitrine; mais la main manque. Le reste, sauf le pied droit, bien conservé, même le nez;

« 6° Un charmant buste de jeune femme, d'un beau marbre transparent, bien conservé, le nez à peine atteint, chevelure gracieuse et simple, antérieure sans doute aux chevelures si compliquées de l'époque antonine;

« 7° Une tête d'homme, en marbre blanc, d'un beau et ferme travail. La chevelure, courte, paraît avoir été peinte et même dorée;

« 8° Une petite fontaine, avec échelons de marbre pour diviser l'eau. »

M. L. Delisle fait à l'Académie la communication suivante :

« Le 23 octobre 1878, j'eus l'honneur de communiquer à l'Académie des observations sur un manuscrit de la bibliothèque de Lyon, contenant un fragment de l'ancienne version latine du Pentateuque. Après avoir démontré que ce fragment complétait celui que lord Ashburnham avait publié en 1868 d'après un manuscrit acquis par lui de Libri, je donnais à entendre que les cahiers aujourd'hui déposés à Ashburnham-Place avaient été frauduleusement arrachés au manuscrit de la bibliothèque de Lyon.

« L'examen de l'origine que j'avais attribuée aux cahiers vendus par Libri a été repris dans une correspondance que j'ai récemment échangée avec lord Ashburnham. Celui-ci soutenait, et avec raison, que, dans ma communication à l'Académie, je n'avais pas démontré à quelle époque la mutilation avait été opérée. Au

dire de mon honorable contradicteur, la séparation des cahiers pouvait bien être antérieure à la Révolution, et alors la bibliothèque de Lyon n'aurait jamais été en possession des cahiers auxquels la publication de son père a donné une si légitime réputation.

« A cette supposition, j'ai pu opposer un témoignage que je ne connaissais pas en 1878 : celui du docteur Fleck. Dans un volume publié à Leipzig, en 1837 et 1838, le docteur Fleck déclare avoir remarqué parmi les manuscrits de Lyon, à lui montrés par le bibliothécaire Pericaud, « un volume renfermant l'ancienne version latine du Pentateuque, » et il cite textuellement, d'après ce manuscrit, les rubriques qui sont encore aujourd'hui dans le manuscrit de Lyon et celles qu'on lit aux pages 1, 60 et 160 du manuscrit d'Ashburnham-Place. J'en ai tiré la conséquence que, lors du voyage de M. Fleck en France, vers l'année 1834, la bibliothèque de Lyon possédait encore les cahiers qui ont été vendus par Libri en 1847.

« Telle était la thèse que je soutenais avec pièces à l'appui, dans une lettre que j'adressais le 24 avril au comte d'Ashburnham. Avant-hier, 29 avril, je recevais du noble lord une réponse dont les termes lui font trop d'honneur pour que je ne demande pas à l'Académie la permission de les lui communiquer sans y rien modifier :

« C'est à mon tour de reconnaître que je suis obligé de me « rendre à l'évidence supplémentaire que vous m'apportez aujour« d'hui. Elle est concluante, et vous avez démontré victorieuse« ment que la séparation a été opérée à la bibliothèque de Lyon. « Aussi, je n'hésite pas à vous annoncer un parti que je n'atten« dais que cette évidence pour prendre et qui est de mettre fin à « cette séparation, mais à deux conditions :

« 1° Il sera reconnu que comme, en qualité de sujet anglais, « les lois de mon pays m'auraient au besoin assuré la paisible pos« session de ce manuscrit, quelles que soient à cet égard les dis« positions de la loi française, c'est par conséquent un don pur et « simple que j'en fais à la France;

« 2° Il sera dûment constaté dans toute mention qui sera faite

« de ce don, soit dans des documents officiels, soit dans l'ouvrage « de M. Ulysse Robert ou tout autre, que ce n'est qu'un an après « la mort de mon père et onze ans après la découverte par lui de « l'importance de ces fragments que la véritable provenance en a « été établie ou même soupçonnée.

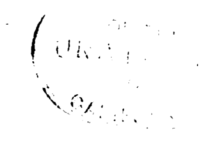
« A ces conditions, je suis prêt à remettre entre vos mains, ou « entre les mains de toute personne déléguée par vous à cet effet, « ces pièces pour être réintégrées dans la bibliothèque de Lyon. »

« Toutes les assertions de lord Ashburnham, ajoute M. L. Delisle, sont de la plus rigoureuse exactitude. Les lois anglaises lui garantissaient de la façon la plus absolue la paisible jouissance de ses fragments du Pentateuque, et c'est seulement un an après la mort du dernier comte d'Ashburnham, et onze ans après la découverte faite par lui de l'importance desdits fragments que j'en ai soupçonné et établi la véritable origine.

« C'est donc uniquement à la libéralité de lord Ashburnham que la France devra de rentrer en possession d'un de ses plus précieux manuscrits, auquel d'ailleurs le nom d'Ashburnham restera glorieusement attaché : d'abord en souvenir du père qui en a révélé la valeur au monde savant, puis aussi en souvenir du fils qui s'est courageusement privé d'un des plus rares joyaux de sa bibliothèque pour réparer un malheur dont il n'était en rien responsable.

« La simple annonce d'un acte aussi généreux et aussi délicat est le plus bel éloge qui puisse en être fait. J'ai pensé que l'Académie, si jalouse de la conservation de nos trésors littéraires, l'accueillerait avec une vive sympathie et que peut-être elle voudrait bien charger son Secrétaire perpétuel de transmettre à lord Ashburnham l'expression de sa gratitude. »

A la suite de cette communication, il est décidé que le Secrétaire perpétuel écrira, au nom de l'Académie, pour remercier lord Ashburnham de sa libéralité; mais, en attendant, le Président adresse les compliments de l'Académie à M. L. Delisle, dont la note sur le manuscrit du Pentateuque de la bibliothèque de lord Ashburnham, en montrant l'origine de ce fragment, a amené le noble lord à sa généreuse détermination.



M. de Wailly achève la lecture de ses observations grammaticales *Sur les actes des amans* (ou *notaires*) *de Metz*. Il signale plus particulièrement les nombreux exemples de l'emploi de la diphtongue *ei* à la place de l'*a* tonique latin, des finales *atem*, *arc*, *atum*, *atrem* et autres. Il parle aussi de la substitution de la lettre *x* à la sifflante *s* ou au *c* doux d'un certain nombre de mots latins. M. de Wailly annonce qu'il joint à son mémoire un certain nombre de tableaux où en sont consignés les principaux résultats.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 7 MAI.

M. Foucart, directeur de l'École française d'Athènes, adresse à l'Académie les épreuves et les clichés de trois monuments conservés au musée central de Patissia à Athènes :

« La stèle funéraire a été, dit-il, demandée par M. Ravaisson.

« Les deux autres photographies sont pour la commission du *Corpus inscriptionum semiticarum*. Elles ont été exécutées par les soins de M. Pottier, membre de l'École, et reproduisent aussi bien qu'il est possible les monuments. Comme je l'avais dit plusieurs fois aux membres de la commission, ajoute M. Foucart, l'inscription phénicienne gravée sur l'autel de Délos ne se voit plus. Le groupe de la stèle du lion est d'un travail très médiocre et très confus sur l'original. »

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, écrit au Président pour l'informer que la fouille commencée sur le terrain de la Farnésine a été continuée, et que de nouvelles trouvailles permettent de donner une vue d'ensemble du tombeau découvert : « Le sol sur lequel en repose la base est, dit M. Geffroy, à 5 mètres au moins au-dessous du sol actuel. La large base supporte cinq assises actuelles de pierres bien assemblées. A l'intérieur de cette construction isolée, toute voisine du mur d'Aurélien, est une chambre sépulcrale, large de 4^{m},45, profonde ou longue de 4^{m},12, haute d'un peu plus de 3 mètres. Dans le mur de fond, correspondant à la porte d'entrée, qui est sur la façade, se trouvent trois niches : celle du milieu demi-voûtée, les deux autres

en forme d'édicules, et un peu plus hautes. Même disposition aux murs de droite et de gauche. Dans chacune des niches était encore en place, tout le reste étant bouleversé, le toit s'étant effondré, une des urnes richement sculptées que j'ai mentionnées. Deux nouvelles urnes ont été trouvées, l'une avec cette inscription : *Ossa A. Crispini Caepionis*. Le pavé est fait d'une mosaïque blanche sans dessin, sauf peut-être dans un cercle au milieu. Outre la statue de femme qu'on a trouvée renversée et que j'ai décrite, on a trouvé encore, dans la chambre même, une statue virile sans tête, ni cou, ni épaule droite. Est-ce à cette statue qu'appartiendrait la tête de marbre que j'ai mentionnée? et cette tête serait-elle celle de Tibère?

« Outre la grande inscription que j'ai transmise, on en a trouvé une autre, en fort beaux caractères, comme la précédente, et à laquelle manque le commencement des lignes, mais non pas par suite de rupture; le marbre est régulièrement coupé :

R·STL·IVD TR·MIL·Q·TR·PL·PR
I·CAESARIS·AVGVSTI·ET
ESARIS · AVGVSTI
VA·CAEPIONIS·F·VXOR
ICIVS·Q·F·C·N·C·ET·GEMINI

« Les autres parties de l'inscription sont encore engagées dans la ruine : nous les aurons prochainement; on aperçoit le marbre.

« Les murs sont couverts de graffiti qui sont transcrits en ce moment et que, de plus, on va essayer de détacher. Tous les objets trouvés dans ce tombeau sont portés dans les vastes salles du Musée Tiberino, où se trouvent déjà les belles peintures et les merveilleux stucs des quatre chambres trouvées dans les mêmes terrains l'année dernière. Le projet serait d'y transporter aussi les pierres qui forment la construction tout entière, de refaire ce tombeau, et d'y replacer tous les objets qui y ont été trouvés. »

Lord Asburnham écrit au Secrétaire perpétuel et accuse réception de la lettre par laquelle l'Académie des inscriptions et belles-lettres lui a adressé ses remerciements pour la restitution de

deux livres du Pentateuque enlevés jadis à un manuscrit de la bibliothèque de Lyon.

M. Miller lit une note *Sur la découverte d'un nouveau fragment d'Euripide*[1].

M. Révillout continue la lecture de son extrait de la *Chronique démotique de Paris* (*Le roi Amasis et les mercenaires, selon Hérodote et la Chronique*).

M. de Boislisle donne lecture d'nne notice sur un certain nombre de *fragments inédits de Saint-Simon*, tirés des archives du Ministère des affaires étrangères[2].

M. le Dr Lagneau achève la lecture de son mémoire *Sur les anciennes populations de l'Europe occidentale.*

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 14 MAI.

M. Jourdain continue la 2e lecture de son mémoire intitulé : *Les commencements de la marine militaire en France sous le règne de Philippe le Bel.*

M. de la Villemarqué fait une communication sur des *Gloses bretonnes anciennes*[3].

M. de Mas-Latrie lit une notice *Sur des projets d'empoisonnement de grands personnages proposés à la République de Venise.*

SÉANCE DU 21 MAI.

M. Geffroy, directeur de l'École de France à Rome, adresse la lettre suivante :

«La Commission municipale d'archéologie romaine vient de publier un nouveau fascicule de son recueil ou *Bulletin* périodique, qui contient quelques centaines d'inscriptions récemment trouvées sur l'Esquilin. C'est M. Rodolphe Lanciani qui s'est

[1] Voir aux Communications, n° I.

[2] Voir aux Communications, n° II.

[3] Voir aux Communications, n° III.

chargé de les publier; quelques-unes donnent des indications topographiques entièrement nouvelles.

« *L'Académie d'histoire et de droit*, instituée naguère par Léon XIII au palais Spada, vient de faire paraître ensemble les deux premiers fascicules d'un recueil trimestriel intitulé : *Studi e Documenti di storia e diritto* (in-4°, chez Thorin à Paris). Ce recueil comprendra, outre la bibliographie et les planches ou fac-similés, une double série : l'une de dissertations, et l'autre de documents d'archives. Le présent volume s'ouvre par une étude de M. J.-B. de Rossi sur le célèbre Éloge de Turia. On sait qu'on doit à ce savant d'avoir le premier reconnu et rapproché les fragments dispersés de ce texte classique; M. Mommsen en a donné la première édition, en restituant les lacunes; mais M. de Rossi en donnera, dans ce recueil, une lecture nouvelle, de nouvelles restitutions, un nouveau commentaire. Il retrace, dans cette dissertation, l'histoire des divers fragments, et montre l'intérêt de ce morceau au triple point de vue historique, juridique et littéraire. Vient ensuite une dissertation de M. C.-L. Visconti, sur deux pièces fort rares de la galerie numismatique du Vatican : un *quinipondius* ou *quincussis*, dont on ne connaît que quatre exemplaires, et un *tripondius* ou *tressis* qui est unique. Les études juridiques sont représentées : 1° par un travail de M. Alibrandi sur des fragments du livre V des *Réponses* de Papinien, que donne un parchemin mutilé de la Vaticane avec des notes du célèbre jurisconsulte Paul et des gloses entre les lignes : M. Krüger les avait publiés incomplètement; 2° par une étude de M. Camillo Re sur un nouveau manuscrit du commentaire de Bulgarus (milieu du XIIe siècle) au titre des Pandectes *De regulis Juris*. L'archéologie chrétienne est représentée par une dissertation de M. H. Stevenson sur la basilique de S.-Sinforosa, sur la voie Tiburtine. Sous le titre de *Documents*, le nouveau recueil commence la publication de deux manuscrits importants : les *Statuts des marchands de Rome*, qui remontent au XIIIe siècle, et le *Registre de l'église de Tivoli*; ce dernier volume, un des plus précieux manuscrits de l'archive vaticane, contient des documents tels que la charte de fondation et de dotation de l'église Santa-Maria-in-Cornuta

de Tivoli par le goth Valila en l'année 471 : c'est la plus ancienne charte connue. Il contient encore des documents du xe, du xie, du xiie siècle, dont quelques-uns ont été publiés imparfaitement et dont plusieurs sont inédits. M. Gatti donnera ses soins à la publication déjà commencée dans ce recueil des statuts des marchands; le savant P. Bruzza s'est chargé de l'édition du registre de Tivoli.

M. Geffroy ajoute :

«J'ai l'honneur d'adresser à l'Académie la photographie d'une lame d'or appartenant à M. le comte Mezio, à Syracuse. M. le comte Mezio l'a confiée à M. Lafaye, membre de l'École française de Rome, en ce moment en Sicile, pour être transmise à l'Institut. Cette inscription, si je ne me trompe, n'a pas encore été lue.

«L'École française de Rome vient d'éprouver un premier deuil par la mort de M. Charles Donat, professeur au lycée de Montpellier, qui ne l'avait quittée que depuis quelques mois. L'Académie avait distingué son mémoire sur les sarcophages chrétiens primitifs ; il avait entrepris d'importants travaux sous la direction de M. de Rossi. L'enseignement et la science font, par sa mort, une perte sensible.»

Deux imprimés sont adressés à l'Académie : l'un des directeurs de l'hospice national des Quinze-Vingts, qui transmet une feuille de souscription en faveur de la *Société nationale d'assistance pour les aveugles travailleurs*, avec une invitation d'y prendre part; l'autre de la *Société française d'archéologie de France*, qui annonce que la quarante-septième session du *Congrès archéologique de France* aura lieu à Arras le mardi 29 juin.

L'Académie procède à la nomination d'un auxiliaire, pour la publication des *Historiens des Gaules et de la France.*

Le candidat proposé par la commission des travaux littéraires, sur la présentation de MM. Delisle et Jourdain, est M. Élie Berger, membre de l'École de Rome.

M. Élie Berger est nommé à l'unanimité. A l'occasion de ce scrutin, M. Duruy demande pourquoi les membres libres, qui sont admis à prendre part à la nomination des délégués de l'Institut

au Conseil supérieur de l'instruction publique, ne sont pas admis à voter.

Le président répond que cela serait contraire au règlement, et il invite M. Duruy à faire une proposition s'il désire que l'Académie modifie le règlement en ce point.

L'Académie désigne les membres de la commission du prix Jean Reynaud. Sont nommés : MM. Ad. Regnier, Renan, Maury, et Delisle.

M. Gaston Paris a la parole pour lire le rapport de la Commission du prix Bordin sur la question relative à la vie et aux œuvres de Christine de Pisan :

« Messieurs,

« Le sujet que l'Académie avait proposé pour le prix Bordin en 1880 était le suivant : *Étude critique sur la vie et les œuvres de Christine de Pisan.* La Commission était composée de MM. P. Paris, Jourdain, Delisle et G. Paris, auxquels se sont joints les membres du bureau. Deux mémoires ont été soumis à notre examen. Celui qui porte le n° 1 et une devise empruntée à Christine elle-même ne nous a pas longtemps arrêtés. Produit d'une lecture rapide des œuvres de Christine de Pisan, il ne témoigne pas d'une étude vraiment sérieuse, et ne se recommande que par une certaine chaleur de sentiments qui ne saurait remplacer la solidité du fond et la correction de la forme.

« Le mémoire portant le n° 2 et la devise *Dic. Duc. Fac. Fer* est le fruit d'une étude plus attentive et plus prolongée. L'auteur a lu avec soin tous les ouvrages de Christine de Pisan, pour la plupart inédits ; il donne des analyses intéressantes et bien faites ; il les apprécie judicieusement, et l'estime où il tient à bon droit cette femme célèbre ne lui fait que légèrement exagérer la valeur littéraire et morale de ses écrits, dignes à coup sûr d'être plus connus et plus loués qu'ils ne le sont. Mais, à côté de ces réels mérites, la Commission a été frappée de lacunes graves dans le mémoire en question. La bibliographie y fait complètement défaut ; l'auteur mentionne à peine quelques-uns des travaux qui ont précédé le sien ; il ne parle pas des éditions des œuvres de Chris-

tine, et, ce qui est plus grave, il ne dit pas un mot des manuscrits où elles se trouvent; on ne sait même pas à quel texte il emprunte ses citations, qui ne semblent pas toujours reproduites d'une façon satisfaisante. Une bibliographie scientifique du sujet était cependant le complément indispensable d'un pareil travail; et si l'auteur avait étudié tous les manuscrits qui nous sont parvenus, il aurait pu trouver dans les suscriptions et les dédicaces des indices importants à joindre aux trop rares renseignements que nous avons sur la biographie de Christine.

« Cette biographie elle-même dans son travail laisse à désirer. Sans parler des explorations fructueuses que l'auteur aurait pu faire dans les archives, les œuvres de Christine sont mal rattachées à sa vie. L'auteur du mémoire n° 2 admet, par exemple, que tout le recueil des ballades a été composé à la même époque, avant les grands poèmes, qui, eux-mêmes, auraient précédé les ouvrages en prose. Chacune de ces petites pièces aurait dû être examinée en elle-même, et il aurait été souvent possible de séparer de celles où la veuve d'Étienne du Castel a peint ses propres sentiments, celles où elle a prêté sa plume aux grands seigneurs ou aux grandes dames qui la protégeaient. Les complaisances à peu près inévitables expliqueraient certains passages de ses œuvres où on relève un peu trop d'indulgence à l'endroit des mœurs légères des cours.

« L'histoire littéraire, à laquelle appartenait principalement le sujet désigné par l'Académie, devait fournir la plus grande partie du travail demandé. L'auteur du mémoire ne l'a pas assez compris. Il n'a pas suffisamment étudié le développement littéraire auquel appartient Christine. Il parle sommairement à un endroit de ses lectures: il aurait fallu aller beaucoup plus loin; rechercher les sources de son érudition, peut-être bien plus françaises que latines, ramener à leur provenance chacun des éléments de ces grandes compilations historiques; suivre dans ses œuvres les traces de ses imitations littéraires et constater notamment l'influence qu'ont exercée sur elle les auteurs italiens, qu'elle a, la première, fait connaître en France; Jean de Meun, qu'elle a violemment attaqué, mais dont elle a subi l'ascendant; Guillaume

de Hainaut et son école, et le groupe savant des auteurs et traducteurs patronnés par Charles V. Le style de Christine, souvent obscur pour ses contemporains, méritait un examen particulier; sa prose a exercé, à son tour, sur ceux qui l'ont suivie, notamment, à ce qu'il semble, sur Alain Chartier, une influence dont il faut tenir compte pour lui assigner son vrai rang dans l'histoire de notre littérature.

«L'auteur du mémoire n° 2 n'a pas envisagé d'assez près ces diverses questions. Il n'a pas non plus essayé de replacer Christine dans le milieu historique qui donne à la figure toute sa valeur: de faire connaître les mœurs et les sentiments, les idées de la société où elle vivait et pour laquelle elle écrivait. Il a commis, en outre, plus d'une méprise de détail qui indique une connaissance imparfaite de l'histoire et de l'histoire littéraire. Enfin il a laissé dans son œuvre une lacune grave qui suffirait à l'empêcher d'obtenir le prix. Il ne dit rien des dernières années de Christine, et n'essaye même pas de déterminer la date de sa mort, qu'il semble placer vers l'époque d'Azincourt; il ignore complètement l'existence du dernier ouvrage de Christine, si intéressant à tous égards, deux fois publié cependant, et signalé dès le XVIIIe siècle; de son poème sur la Pucelle, composé en 1429, où la noble femme, âgée de près de soixante-dix ans et retirée depuis onze ans dans un cloître, a retrouvé un reste de force et de verve pour chanter l'héroïne nationale qui promettait au pays la délivrance.

«Pour tous ces motifs, la Commission ne décerne pas le prix Bordin; mais considérant l'intérêt du sujet proposé pour 1880, elle est d'avis de le remettre au concours pour 1882. Elle espère que le sursis permettra soit à ceux qui ont déjà abordé le travail, soit à de nouveaux concurrents, de remplir complètement le cadre qui leur est tracé, et de nous donner, tant au point de vue historique qu'au point de vue bibliographique, une bonne *Étude critique sur la vie et les œuvres de Christine de Pisan.*»

L'Académie décide, conformément aux conclusions de la Commission, que la question sera maintenue pour le concours de 1882.

M. Gaston Paris lit un second rapport au nom de la Commission du prix Delalande-Guérineau :

« Déjà, en 1878, le prix fondé par M. Delalande-Guérineau devait, par décision de l'Académie, être attribué à un travail relatif à la philologie française; mais aucun ouvrage n'avait été envoyé au concours. L'Académie, pensant que le public érudit n'avait pas eu une connaissance suffisante des termes du concours institué par elle, le prorogea à l'année 1880, en décidant qu'elle donnerait deux prix, de mille francs chacun, aux deux meilleurs travaux manuscrits ou publiés depuis le mois de janvier 1878 jusqu'au mois de décembre 1879, ayant pour objet la langue française à une époque antérieure au XVIe siècle, que ces travaux concernassent la grammaire, le lexique, ou fussent des éditions critiques d'écrits anciens.

« L'appel de l'Académie semble, cette fois encore, n'avoir pas été suffisamment entendu. Trois ouvrages seulement ont été envoyés au concours, ce qui est bien peu pour une période de deux ans. Un de ces ouvrages, manuscrit et anonyme, a pour titre : *Lexique anglo-français ou concordance de l'anglais avec le vieux français et le patois normand.* Le sujet était intéressant et encore très neuf; mais l'auteur qui a essayé de le traiter ne possède ni les connaissances ni surtout les méthodes indispensables en pareille matière; il ne pouvait obtenir de résultats vraiment scientifiques.

« Les deux autres ouvrages envoyés au concours sont deux éditions. Votre Commission n'a pas hésité à écarter celle du *Roman de la Rose*, par M. Croissandeau, dont le texte n'est que la reproduction pure et simple de l'édition précédente, et dont les commentaires n'apportent aucun renseignement nouveau; la traduction en vers français modernes, dont le vieux poème est accompagné, n'a pas paru dénuée de mérite, mais elle ne pouvait passer pour un travail philologique.

« La Commission a trouvé, au contraire, dans l'édition d'*Aiol*, de MM. Normand et Raynaud, les qualités qui devaient mériter ses suffrages. Le texte, fondé sur le seul manuscrit qui nous ait conservé cette curieuse chanson de geste, est imprimé avec soin,

corrigé quand il le faut avec intelligence et discrétion; un glossaire sobre, mais suffisant, atteste une bonne connaissance de l'ancienne langue; enfin une introduction étendue, où l'histoire littéraire du poème est pour la première fois abordée dans son ensemble, ajoute à l'édition une valeur toute particulière. Cette édition porte, il est vrai, la date de 1877; mais elle n'a paru qu'en 1878, comme l'atteste le *Journal de la librairie*. La Commission vous propose donc d'attribuer à MM. Jacques Normand et Gaston Raynaud, pour leur édition d'*Aiol*, l'un des prix de mille francs provenant de la fondation Delalande-Guérineau.

« Quant à l'autre prix, la Commission ne peut le décerner, et elle vous propose, espérant que cette fois les concurrents seront plus nombreux, de le proroger à l'année prochaine, en admettant au concours les ouvrages parus et cette année et l'année précédente. *L'Académie donnera donc, en 1881, un prix de mille francs sur les revenus légués par M. Delalande-Guérineau au meilleur travail, soit manuscrit, soit publié du 1er janvier 1879 au 31 décembre 1880, ayant pour objet la langue française (grammaire, lexique, édition, etc.) à une époque antérieure au XVIe siècle.* »

L'Académie adopte les conclusions du rapport de la Commission.

M. Révillout continue la lecture de son extrait *de la chronique démotique de Paris (Le roi Amasis et les mercenaires, selon Hérodote et la chronique)*.

M. Menant donne lecture d'une note sur *Le mythe de l'androgyne et les cylindres assyro-chaldéens*[1].

M. Luce commence la lecture d'un mémoire intitulé : *De l'élection au scrutin de deux chanceliers de France sous Charles V.*

SÉANCE DU 28 MAI.

M. Dessales, juge au tribunal de première instance de Limoges, adresse à l'Académie une note par laquelle il établit, contrairement à l'affirmation du journal *l'Écho de la Dordogne*, que la veuve

[1] Voir aux COMMUNICATIONS, n° IV.

de Toussaint-Louverture est morte en 1815 à l'hôpital de Limoges. M. Dessales joint à sa lettre un extrait des registres de décès de l'hôpital de Limoges en 1815.

M. Edm. Gauthier, greffier du tribunal de Loches, écrit au Président de l'Académie pour l'informer qu'ayant trouvé sur le dos de l'un des registres de l'état civil de l'arrondissement de Loches, pour l'année 1831, un morceau de parchemin couvert d'écriture du xe siècle, il a examiné les autres registres, et, sur les 136 qui se trouvent au greffe de Loches, il a pu découvrir 53 fragments de toute dimension se rapportant à 34 chartes, dont 21 du x[e] siècle, 2 du xi[e], 6 du xii[e] et 5 du xiii[e]. «Trois de ces chartes (ajoute M. Gautier) portent des signatures ou fragments de signature en caractères grecs. La plupart contiennent de nombreuses notes tironiennes. Malheureusement elles sont fort incomplètes, et quelques-unes ne se composent que de fragments de 30 centimètres de long sur 3 ou 4 de large. Mais j'ai pu rapprocher plusieurs de ces fragments et reconstituer en partie quelques-uns des titres auxquels ils appartiennent et fixer la date d'une quinzaine d'entre eux.»

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président annonce que la Commission du prix Stanislas Julien a décerné ce prix à M. Henri Cordier pour son *Dictionnaire bibliographique des ouvrages relatifs à l'empire chinois.*

M. Le Blant met sous les yeux de l'Académie des photographies de peintures et de stucs découverts à Rome, aux jardins de la Farnésine, dans les travaux faits pour l'établissement du quai du Tibre et la régularisation de son cours.

Les stucs, d'un art très supérieur et les plus beaux peut-être qui soient connus, représentent pour la plupart des scènes champêtres, des paysages ornés de statues et de fabriques, des figures de Victoire, etc. Ces stucs occupaient le champ de voûtes des chambres exhumées. Les peintures, qui sont également fort belles, occupent des panneaux entiers; elles présentent d'intéressants tableaux (un entre autres représentant l'éducation de Bacchus) encadrés de scènes plus petites et de motifs d'ornement.

Les peintures portent la signature

CЄVЄYKOC
ЄΠΟΙЄΙ

M. Deloche lit une note intitulée : *Explication d'une formule inscrite sur plusieurs monnaies mérovingiennes* [1].

M. Barbier de Meynard commence la lecture d'une notice sur *La vie du poète persan Saadi.*

M. E. Desjardins lit une note complémentaire de M. Ch. Tissot, correspondant de l'Académie, à sa dernière communication touchant l'*Inscription de Souk el-Khmis.*

M. Schlumberger lit la première partie d'un travail intitulé : *Deux chefs normands du XIe siècle dans l'armée byzantine.*

SÉANCE DU 4 FÉVRIER.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre les conclusions du rapport de la Commission du prix Jean Reynaud et la lecture du rapport de la Commission du prix Gobert.

La séance redevient publique.

L'Académie procède au vote pour le prix Jean Reynaud.

M. Jules Quicherat, directeur de l'École des chartes, est désigné par 27 voix sur 28 votants.

M. Barbier de Meynard achève la lecture de sa notice sur *La vie du poète persan Saadi.*

M. d'Arbois de Jubainville, correspondant de l'Académie, commence la lecture d'une note sur *La hiérarchie sociale en Irlande d'après le Senchus Môr.*

M. Schlumberger continue la lecture de la première partie de son travail intitulé ; *Deux chefs normands du XIe siècle dans l'armée byzantine.*

SÉANCE DU 11 JUIN.

Le Ministre de l'instruction publique écrit au Secrétaire perpé-

[1] Voir aux Communications, n° V.

tuel pour lui transmettre le manuscrit n° 838 du catalogue de la bibliothèque de Douai contenant le poème de Gilon sur la première croisade.

Ce manuscrit sera mis à la disposition de la Commission qui prépare le tome V des *Historiens occidentaux des croisades.*

M. Geffroy, directeur de l'École pensionnaire de Rome, par une lettre en date du 8 juin, informe le président que M. Thomas, membre de ladite École, vient de découvrir, dans un manuscrit de la fin du XIIe siècle, des fragments considérables d'un écrivain latin relatifs à Alexandre le Grand. Le plus long fragment se compose, dans le manuscrit, de seize colonnes de trente-sept lignes chacune. Il correspond à la première moitié environ du livre XI de Justin. Il y en a un de quatre colonnes sur la mort d'Alexandre; les autres, moins étendus, se rapportent aux livres IX et XII de Justin.

«M. Thomas se réserve d'adresser très prochainement à l'Académie la copie de ces fragments, avec un examen de la question d'authenticité.»

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de la Commission du prix Bordin qui avait pour sujet : *La vie et les écrits d'Eustathe, archevêque de Thessalonique* (*XIIe siècle*).

La séance redevient publique.

L'Académie décide que la question dont il vient d'être parlé ne sera pas maintenue au concours.

On procède au scrutin sur l'attribution de chacun des deux prix Gobert. Conformément aux conclusions de la Commission, le premier prix est décerné à l'unanimité à M. Demay, pour son ouvrage sur *Le costume au moyen âge d'après les sceaux* (Paris, 1880, gr. in-8°); le second prix est décerné par 27 voix à M. Aug. Molinier, pour ses additions à l'*Histoire générale du Languedoc, par dom Devic et dom Vaissete, religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur,* et pour ses *Études sur l'administration féodale dans le Languedoc* (*900-1250*) (Toulouse, 1879, in-8°), et sur l'*Administration de saint Louis et d'Alfonse de Poitiers dans le Languedoc* (Toulouse, in-4°).

M. Miller met sous les yeux des membres de l'Académie un petit manuscrit grec en parchemin (Évangile de saint Luc) contenant en regard la traduction arabe, et daté de l'an du monde 6551, c'est-à-dire l'an 1043 de J.-C. «Les manuscrits arabes de cette époque sont, dit M. Miller, excessivement rares, surtout quand ils sont datés. Les caractères arabes sont africains.»

Le manuscrit qui vient d'être présenté a été acquis par la Bibliothèque nationale.

M. Ch. Robert offre à l'Académie un travail manuscrit que M. Reynold-Dezeimeris, correspondant à Bordeaux, a consacré à quelques *fragments d'inscriptions romaines récemment découvertes rue Grassi, à Bordeaux*[1].

M. Egger fait observer, à propos de cette lecture, qu'il y aurait lieu de s'en référer à une lettre de Borghesi sur des *C. Julii* se rapportant, non pas au temps d'Auguste, mais au temps des Antonins, lettre qui lui avait été adressée autrefois par Borghesi, à propos d'une question que M. Egger lui posait, et qui se trouve insérée dans le volume de ses correspondances.

M. d'Arbois de Jubainville achève la lecture de sa note sur *La hiérarchie sociale en Irlande d'après le Senchus Mór.*

SÉANCE DU 18 JUIN.

M. Edm. Gautier, greffier au tribunal de Loches, écrit au secrétaire perpétuel pour l'informer que, depuis la communication qu'il a faite à l'Académie au sujet des chartes du xe siècle, M. Gillet, juge au tribunal de Chinon, lui a fait savoir que, conformément aux prévisions, il a trouvé au greffe de son tribunal des registres d'état civil dont la couverture est formée de chartes du xe siècle. M. Gautier donne de ces chartes une indication sommaire, et il ajoute : «D'après les renseignements donnés par M. Gillet, ces chartes seraient entières, et se trouvent encore sur les registres du greffe d'où elles n'ont point été détachées, l'écriture se trouvant collée sur le carton, de sorte qu'on ne peut les

[1] Voir aux Communications, n° VI.

lire quant à présent; mais les analyses au dos, avec mention de classement et numéros de cotes, ne laissent aucun doute sur leur existence. Il est donc dès maintenant certain qu'on peut sauver encore et rendre aux dépôts publics un bon nombre de chartes du xe siècle.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'Académie procède au choix d'un lecteur pour la séance trimestrielle du mercredi 7 juillet.

M. Jourdain est désigné. Il lira : *Les commencements de la marine militaire en France sous le règne de Philippe le Bel.*

M. Luce lit un mémoire sur l'*Élection au scrutin de deux chanceliers de France sous Charles V.*

M. de Barthélemy lit une note sur *Une monnaie gauloise en argent frappée par Luctérius, chef cadurque, qui fut lieutenant de Vercingétorix lors de la guerre contre César, monnaie trouvée à Cuzance (Lot), à 75 kilomètres de Cahors.*

Cette lecture donne lieu à un échange d'observations de la part de MM. Ch. Robert et de Longpérier.

SÉANCE DU 25 JUIN.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Desjardins communique une lettre de M. Mowat dans laquelle sont expliqués plusieurs textes épigraphiques dont il a été question dans les précédentes séances [1].

M. de Wailly commence la seconde lecture de son mémoire sur *La langue des actes des amans (ou notaires) de Metz au* XIII*e siècle.*

M. de Longpérier fait, au nom de la Commission du prix de numismatique fondé par madame Duchalais (*Monnaies du moyen âge*), le rapport suivant :

« L'Académie a reçu, pour ce concours, deux ouvrages, l'un de M. C. F. Keary, de Londres, intitulé : *Economy of the early middl*

[1] Voir aux Communications, n° VII.

ages; the coinages of Western Europe from the fall of the Western Empire under Honorius, to its reconstruction under Charles the Great, London, 1879, in-8°.

« L'autre de M. Louis Blancard : *Essai sur les monnaies de Charles Ier, comte de Provence*, 1868 à 1879, Marseille, in-8°.

« L'ouvrage de M. Keary est bien fait et fort intéressant. C'est un bon résumé des travaux antérieurs dont les éléments, classés comme l'a fait le savant anglais, sont faciles à comparer entre eux. Cet arrangement, pour ainsi dire synoptique, appartient à M. Keary; c'est là que réside son mérite, il est réel.

« Cependant, outre la numismatique d'argent et de cuivre des premiers successeurs de Clovis qu'il n'a pas connue, on est étonné de ne pas trouver dans son livre les monnaies suèves du Portugal, à commencer par le denier du roi Richiaire (IVSSV RICHIARI REGIS), série qui comprend les tiers de sol d'or attribués aux villes d'Æminium, de Lucus, d'Emerita, par MM. Edoardo Allen et Henrique Texeira (*Rev. numism.*, 1865, p. 235-249), série qui est représentée au British Museum par divers tiers de sol d'or réunis par M. de Salis. D'un autre côté, à l'article de Théodebert, nous retrouvons le quinaire d'argent à la légende AMENITAS DEI, monnaie que M. Keary suppose frappée plus probablement par Théodat l'Ostrogoth. Or, il y a plus de vingt ans que, par suite de la découverte d'un exemplaire bien conservé, le quinaire a été restitué à Théodose III (716-717), empereur d'Orient, postérieur de près de deux siècles à Théodat (534-536). M. Keary passe sous silence le monnayage de Phocas et d'Héraclius en Provence. Il est évident qu'il n'a pas fait usage des travaux de MM. de Lagoy, Promis, Brambilla.

« De tout cela il résulte que M. Keary, malgré toute la bonne volonté dont il est animé, a produit un travail arriéré.

« M. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône, a placé en tête de son livre, publié en cinq fascicules, une liste des chapitres avec l'indication des sujets qui y sont exposés. On y observe le tableau de l'histoire de la monnaie du frère de saint Louis, c'est-à-dire de l'émission, de l'usage, de la démonétisation, et, subsidiairement, l'indication du métal, du type, du poids, des

valeurs intrinsèques et des valeurs comparées. M. Blancard, qui traite amplement chacun des chapitres, s'est servi des documents les plus authentiques, et il a entendu non pas seulement composer un livre de numismatique, destiné à faciliter la classification des monnaies conservées dans les collections, mais encore et surtout offrir au public studieux une sorte de traité économique, concernant une partie considérable de la France du XIIIe siècle, intéressant aussi l'Italie méridionale et la Sicile pendant la même période.

« C'est par cette raison qu'il s'occupe des questions de bénéfices du prince, du change, des arbitrages (nécessités par l'introduction des monnaies d'or et d'argent fin), de l'intérêt, des salaires. La question de l'arbitrage, présentée avec beaucoup de développements, amène l'auteur à discuter la valeur et le type d'un grand nombre de monnaies étrangères aux ateliers du comte Charles. M. Blancard fait preuve de hardiesse et d'invention ingénieuse. Il n'est peut-être pas assez familiarisé avec la langue arabe pour discuter un certain nombre de monnaies orientales et africaines. Dans une seconde édition, il devra refaire son chapitre relatif aux monnaies à légendes arabes du roi Alphonse de Castille.

« Les chapitres sur les salaires et sur les prix divers, qui embrassent un espace considérable (p. 317 à 448), offrent un grand intérêt pour les économistes; ils contiennent la citation de beaucoup de textes puisés dans les archives et sont le fruit d'un long travail. Nous devons tenir à l'auteur grand compte de la patience laborieuse avec laquelle il a exploré et employé les textes originaux. Dans l'*Appendice*, on trouve une troisième édition de la dissertation sur le *Millarès*, dissertation qui, lorsqu'elle fut imprimée par la première fois, fut accueillie comme offrant une véritable découverte (*Journal des Savants*, 1876, p. 428). On savait par de nombreux témoignages que les seigneurs chrétiens du moyen âge avaient contrefait la monnaie des musulmans, et qu'une de ces imitations avait un cours étendu sous le nom de *Millarès*. Les historiens, les numismatistes spéciaux avaient cherché, sans la trouver cette monnaie qui, cependant, existait en assez grande quantité dans les collections. M. Blancard l'a découverte, ou plutôt l'a dé-

vinée, et s'est ensuite appliqué à démontrer, par une série de raisonnements, l'exactitude de son inspiration. Cette seule partie de ses écrits paraîtrait à la Commission digne de remporter le prix de numismatique; aussi n'hésitons-nous pas à décerner cette distinction pour l'ouvrage entier, qui est le résultat d'une longue et constante application.»

L'Académie donne acte à la Commission des conclusions de son rapport.

M. H. Pignot adresse, pour le concours des antiquités de l'année 1881, un ouvrage intitulé : *Un jurisconsulte au XVI[e] siècle. Barthélemy de Chasseneuz, premier commentateur de la coutume de Bourgogne* (Paris, 1880, 1 vol. in-8°).

M. Bréal offre à l'Académie, de la part de M. Casati, les estampages de deux *Inscriptions étrusques récemment découvertes à Tarquinie.*

M. Halévy communique une note sur deux *Inscriptions cunéiformes relatives au règne de Nabonid et à la prise de Babylone par Cyrus.*

COMMUNICATIONS.

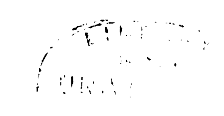
N° I.

SUR UN NOUVEAU FRAGMENT D'EURIPIDE,

PAR M. MILLER.

L'année dernière a été bonne pour Euripide. L'Académie se souvient du beau morceau inédit dont M. Henri Weil lui a donné communication au mois d'août et qu'il a ensuite publié avec d'autres morceaux tirés du même papyrus, dans les *Monuments* de l'Association des études grecques. Depuis on a trouvé, dans des parchemins provenant de Médinet-El-Fayoum et acquis par le musée égyptien de Berlin, un feuillet sur lequel s'est conservé un fragment de la *Μελανίππη δεσμῶτις* d'Euripide. La forme des lettres semble indiquer que le volume auquel appartenait ce feuillet n'a pas été écrit plus tard que le IVe siècle après Jésus-Christ. Une déchirure oblique a malheureusement enlevé plus ou moins de lettres à la fin des vers du *recto* et au commencement des vers du *verso*. Quatre de ces vers incomplètement conservés sont cités en entier par Stobée (*Anthol.*, LXXXVI, 9) avec l'indication de la tragédie dont ils faisaient partie.

M. F. Blass, qui a trouvé ce fragment, l'a publié dans la *Zeitschrift für Ægyptische Sprache* (1880, p. 38), et, avec plus d'éclaircissements, dans le *Rheinisches Museum* (1880, p. 290). Grâce à ses propres suppléments et à ceux de M. Weil, qu'il avait consulté par lettre, M. Blass a pu donner de ce morceau un texte suivi et lisible. M. Weil vient de le publier à son tour, avec quelques modifications, dans le dernier numéro de la *Revue de philologie*.



Voici le sujet de ce morceau. Deux enfants exposés dans le désert et qui seront reconnus à la fin de la pièce pour fils de Neptune et de Mélanippe, ont été élevés par Théano, épouse du roi de Métapont, comme ses propres enfants. Par la suite, devenue elle-même mère de deux fils, la reine veut se débarrasser des intrus; elle charge ses deux frères de les tuer par surprise pendant une chasse. Mais les fils de Neptune se défendent bravement et donnent la mort aux auteurs de l'attentat. Un messager raconte ce combat à la reine Théano, et c'est là précisément le sujet du nouveau fragment. Il commence au moment où l'un des deux jeunes gens faillit être atteint par une main cachée et s'écrie :

Τίς ἦν [τυφλὸν τόδε βέλος μ]εθεὶς ἐμοί;

Le supplément est de M. Weil. Suivent sur le recto vingt-quatre autres vers qui, sauf les quatre derniers, peuvent être complétés au moyen de conjectures assez plausibles; puis il y a une lacune peu considérable. Le verso donne les dix-huit derniers vers de la *ῥῆσις ἀγγελική* et les débris de six autres vers qui se répartissaient sans doute entre le chœur et Théano.

Il est curieux que dans la *fable* d'Hygin (186) les fils de Théano, non ses frères, dressent l'embûche et y périssent. Ensuite la reine se tue de désespoir sur leurs cadavres. M. Blass pense qu'Hygin a commis une erreur de négligence; mais, comme la version d'Hygin est plus tragique, M. Weil la croit tirée d'un autre poète, peut-être d'un tragique latin.

N° II.

SUR LES PAPIERS INÉDITS DE SAINT-SIMON, PAR M. DE BOISLISLE.

Il y a quelques mois, Messieurs, en vous présentant deux

premiers volumes de l'édition nouvelle des *Mémoires de Saint-Simon*, M. Léopold Delisle exprimait son étonnement, son regret, que les éditeurs n'eussent pu obtenir communication des manuscrits du grand écrivain conservés au Dépôt des affaires étrangères, et dont l'existence n'était un secret pour personne, quoique l'accès en fût rigoureusement interdit depuis plus de cent ans. Partant de l'Académie, cette protestation contre des mesures prohibitives que rien absolument ne justifiait, et qui, au contraire, répugnaient à tous les principes de libéralité pratiqués dans nos autres dépôts d'archives, cette protestation, dis-je, ne pouvait manquer de produire son effet; et, lorsque le service des archives des affaires étrangères est entré, avec la nouvelle année 1880, dans une voie de réformes propres à donner satisfaction aux travailleurs, l'un de ses premiers soins a été de faire rechercher les manuscrits de Saint-Simon dans les fonds divers où ils se trouvent disséminés contre toutes les règles connues de la classification des archives, et de faire en sorte que l'histoire pût bénéficier sans retard de cet heureux accroissement de matériaux. Nous devons en rendre grâces, non seulement à M. le Ministre des affaires étrangères, à MM. les directeurs du Dépôt et aux membres de la haute commission qui leur a été adjointe, mais à vous aussi, Messieurs, qui aviez bien voulu prendre sous votre patronage et notre œuvre et nos réclamations. Et, puisque vous m'admettez aujourd'hui à vous exprimer la reconnaissance des éditeurs des *Mémoires*, permettez-moi de vous dire aussi quelques mots des manuscrits que les premières fouilles ont actuellement rendus à la lumière.

Malgré les indications précises et les déductions judicieuses de M. Armand Baschet, on était très divisé sur la question de savoir ce que donneraient ces fameux papiers de Saint-Simon, s'ils sortaient jamais du séquestre. Les renseignements ou plutôt les suppositions étaient fort contradictoires.

Je me hâte donc d'annoncer que les manuscrits présentement retrouvés — et nos recherches sont loin d'être finies — semblent être déjà assez nombreux, assez variés, assez importants comme sujets et comme dimensions, pour donner satisfaction à presque tous les vœux. S'il n'y a guère lieu d'espérer qu'on rencontre la continuation des *Mémoires* que Saint-Simon a annoncée en termes un peu vagues, mais qu'il aurait pu, à la rigueur, commencer pendant les deux ou trois dernières années de sa vie; si l'on constate aussi la disparition ou la non-existence de cette correspondance « immense et variée » que promettaient quelques privilégiés admis jadis dans le Dépôt; si nous n'avons guère l'espoir de retrouver, comme M. Chéruel y comptait, « les anciens récits de Saint-Simon tout palpitants de l'émotion du moment, ses portraits saisis sur le vif, les conversations écrites à l'heure même [1]; » si même un certain nombre des pièces justificatives placées par Saint-Simon dans l'Appendice des *Mémoires* doivent manquer à l'appel, — en dépit de ces pertes probables ou définitives, le fonds adjugé en 1760 au Dépôt des affaires étrangères n'en est pas moins, dans l'état actuel, un véritable trésor de littérature historique. Pour en donner une idée sommaire, il me suffira de citer quelques titres parmi les œuvres ou morceaux dont la publication, préparée par l'ancien directeur du Dépôt, M. Faugère, va commencer très prochainement. Ce sera d'abord le *Parallèle des trois premiers rois Bourbons* (Henri IV, Louis XIII et Louis XIV), si souvent annoncé depuis un demi-siècle par les historiens qui l'avaient entrevu, mais sans que l'on fût fixé sur le caractère de cette étude morale et philosophique, un véritable chef-d'œuvre à notre avis, ni même sur le nom de l'auteur, puisqu'on l'attribuait plutôt à Claude de Saint-Simon qu'à son fils. Après le *Parallèle* viendront des tableaux inédits de la cour

[1] *Notice sur Saint-Simon*, par M. Chéruel, 1876, p. 80.

d'Espagne en 1701 et 1721, des mémoires sur les affaires étrangères, des correspondances de divers genres, diplomatiques, officielles ou privées, des travaux sur les sujets de politique ou de gouvernement, sur la convocation des États généraux, sur la pairie et le parlement, sur les familles ducales et les principaux personnages de la cour de Louis XIV, sur les princes étrangers, les chevaliers du Saint-Esprit, etc. Une publication distincte, encore plus prochaine peut-être que celle de M. Faugère, comprendra une partie des lettres écrites par Saint-Simon pendant son ambassade en Espagne. Et en dehors de ces œuvres-là, il nous restera personnellement à utiliser, pour le commentaire des *Mémoires,* non seulement ce qui a subsisté des pièces justificatives qui sont comme une partie intégrante de notre texte, mais une masse énorme de morceaux détachés qui représentent la première rédaction, le premier état des plus belles pages des *Mémoires,* ou qui viennent s'y adjoindre comme un précieux supplément, lorsque Saint-Simon s'est contenté d'en résumer le sens en une phrase, en un mot. Tous ces fragments prendront place désormais dans l'Appendice de chacun des volumes de notre édition. Au début de l'entreprise, nous savions bien que ce contingent précieux nous arriverait quelque jour; il n'a pas été possible d'en profiter pour les deux premiers volumes, mais nous chercherons le moyen de remédier à cet inconvénient.

Vous voyez, Messieurs, que ce sera presque un embarras de richesses succédant à une pénurie complète, puisque, à l'exception de quelque cent lettres ou pièces brèves et des *Projets de gouvernement du duc de Bourgogne,* si heureusement exhumés d'un manuscrit anonyme de la Bibliothèque par M. P. Mesnard, on ne connaissait rien de cet énorme bagage historique laissé par l'auteur des *Mémoires.* Il se peut même que les bibliophiles et les bibliographes gémissent de subir un encombrement si soudain; mais nous avons de bonnes raisons

pour penser que le public lettré ne se plaindra pas, loin de là, et que les textes inédits de Saint-Simon iront tout de suite prendre la place qui revient à chacun d'eux auprès du chef-d'œuvre unique qui avait suffi jusqu'ici à faire sa gloire.

Mais, Messieurs, mon intention n'est pas d'insister en ce moment sur l'ensemble des manuscrits nouvellement découverts, d'autant que l'écho d'une communication faite ces jours passés, par M. Georges Picot, à ses confrères de l'Académie des sciences morales et politiques, a dû venir jusqu'à vous. Je voudrais seulement, si vous le permettez, signaler quelques-uns de ces manuscrits qui se rattachent au genre d'études historiques dont il est ordinairement question ici, et vous montrer dans Saint-Simon, non plus seulement l'écrivain incomparable des *Mémoires*, mais l'historien érudit, aussi soucieux du fond que de la forme, se préparant, s'entretenant sans cesse par des études sérieuses, toujours préoccupé, comme il le dit lui-même dans le *Parallèle*[1], de recourir aux «sources contemporaines les plus pures,» formant pour son usage quotidien des collections de documents semblables aux recueils de la Bibliothèque, s'entourant de toutes les lumières que la science de son temps pouvait procurer, n'abordant aucun sujet sans l'avoir préalablement étudié et dans ses collections et dans les auteurs, reprenant sans cesse les matériaux pour en mieux extraire la substance; en un mot, se conformant chaque jour aux préceptes exposés avec tant d'élévation dans les pages préliminaires des *Mémoires*[2], et qui ne sont autre chose que les règles d'une méthode historique saine, pure et sévère.

J'ai dit tout à l'heure que Saint-Simon avait formé une collection de pièces semblable à certains recueils de la Bibliothèque bien connus, ceux de Brienne, par exemple, et de Colbert, ou ceux des Godefroy. Cette collection est principa-

[1] Page 75 de l'édition que prépare M. Faugère.

[2] Tome I, *Considérations préliminaires*, p. 6, etc.

lement composée de pièces relatives au cérémonial, ou plutôt à tous les grands événements historiques dans lesquels les questions de cérémonial pouvaient avoir quelque part, comme on en jugera par ces titres de sections : Cérémonies ecclésiastiques, Cérémonies de la ville de Paris, Ordres de chevalerie, Carrousels et tournois, Duels, Cartels ou défis, Pompes funèbres, Sacres et couronnements, Entrées et réceptions, Mariages, Naissances et baptêmes, Festins, Régences et majorités, Lits de justice, Hommages, Serments de fidélité, Audiences, réceptions et visites, Assemblées d'États généraux et de Notables, Officiers de la couronne, Clergé, etc. Pour les temps antérieurs à la seconde moitié du XVII[e] siècle, Saint-Simon avait fait prendre des copies sur les manuscrits de Brienne et de Colbert; pour les époques récentes, il se servait des manuscrits de Sainctot ou d'autres analogues. Évidemment ce recueil est un des répertoires où il avait entassé et où il revenait chaque jour puiser l'érudition toute spéciale qui se trahit dans les *Mémoires* par tant de citations de faits, de dates et de noms.

Autant qu'on en peut juger par l'inventaire de 1755, Saint-Simon avait mis dans sa collection un ordre méthodique; de plus, les recherches y étaient facilitées par ces tables particulières ou générales qu'il aimait à multiplier partout autour de lui; mais les anciens conservateurs du Dépôt des affaires étrangères n'ont point maintenu l'ordre lorsqu'ils ont fait relier la collection, et, en outre, ils y ont intercalé ou ont ajouté à la suite, sans maintenir la classification des portefeuilles et des cahiers, tout ce qui leur a paru, dans les manuscrits de Saint-Simon lui-même, se rattacher aux questions de cérémonial, tandis qu'ils disséminaient dans les fonds diplomatiques ou administratifs de leur dépôt, sous des rubriques de la France ou des États étrangers, avec des dates souvent inexactes, qui déroutent par conséquent les recherches appuyées sur des

pour penser que le public lettré ne se plaindra pas, loin de là, et que les textes inédits de Saint-Simon iront tout de suite prendre la place qui revient à chacun d'eux auprès du chef-d'œuvre unique qui avait suffi jusqu'ici à faire sa gloire.

Mais, Messieurs, mon intention n'est pas d'insister en ce moment sur l'ensemble des manuscrits nouvellement découverts, d'autant que l'écho d'une communication faite ces jours passés, par M. Georges Picot, à ses confrères de l'Académie des sciences morales et politiques, a dû venir jusqu'à vous. Je voudrais seulement, si vous le permettez, signaler quelques-uns de ces manuscrits qui se rattachent au genre d'études historiques dont il est ordinairement question ici, et vous montrer dans Saint-Simon, non plus seulement l'écrivain incomparable des *Mémoires*, mais l'historien érudit, aussi soucieux du fond que de la forme, se préparant, s'entretenant sans cesse par des études sérieuses, toujours préoccupé, comme il le dit lui-même dans le *Parallèle*[1], de recourir aux «sources contemporaines les plus pures,» formant pour son usage quotidien des collections de documents semblables aux recueils de la Bibliothèque, s'entourant de toutes les lumières que la science de son temps pouvait procurer, n'abordant aucun sujet sans l'avoir préalablement étudié et dans ses collections et dans les auteurs, reprenant sans cesse les matériaux pour en mieux extraire la substance; en un mot, se conformant chaque jour aux préceptes exposés avec tant d'élévation dans les pages préliminaires des *Mémoires*[2], et qui ne sont autre chose que les règles d'une méthode historique saine, pure et sévère.

J'ai dit tout à l'heure que Saint-Simon avait formé une collection de pièces semblable à certains recueils de la Bibliothèque bien connus, ceux de Brienne, par exemple, et de Colbert, ou ceux des Godefroy. Cette collection est principa-

[1] Page 75 de l'édition que prépare M. Faugère.
[2] Tome I, *Considérations préliminaires*, p. 6, etc.

lement composée de pièces relatives au cérémonial, ou plutôt à tous les grands événements historiques dans lesquels les questions de cérémonial pouvaient avoir quelque part, comme on en jugera par ces titres de sections : Cérémonies ecclésiastiques, Cérémonies de la ville de Paris, Ordres de chevalerie, Carrousels et tournois, Duels, Cartels ou défis, Pompes funèbres, Sacres et couronnements, Entrées et réceptions, Mariages, Naissances et baptêmes, Festins, Régences et majorités, Lits de justice, Hommages, Serments de fidélité, Audiences, réceptions et visites, Assemblées d'États généraux et de Notables, Officiers de la couronne, Clergé, etc. Pour les temps antérieurs à la seconde moitié du XVII[e] siècle, Saint-Simon avait fait prendre des copies sur les manuscrits de Brienne et de Colbert; pour les époques récentes, il se servait des manuscrits de Sainctot ou d'autres analogues. Évidemment ce recueil est un des répertoires où il avait entassé et où il revenait chaque jour puiser l'érudition toute spéciale qui se trahit dans les *Mémoires* par tant de citations de faits, de dates et de noms.

Autant qu'on en peut juger par l'inventaire de 1755, Saint-Simon avait mis dans sa collection un ordre méthodique; de plus, les recherches y étaient facilitées par ces tables particulières ou générales qu'il aimait à multiplier partout autour de lui; mais les anciens conservateurs du Dépôt des affaires étrangères n'ont point maintenu l'ordre lorsqu'ils ont fait relier la collection, et, en outre, ils y ont intercalé ou ont ajouté à la suite, sans maintenir la classification des portefeuilles et des cahiers, tout ce qui leur a paru, dans les manuscrits de Saint-Simon lui-même, se rattacher aux questions de cérémonial, tandis qu'ils disséminaient dans les fonds diplomatiques ou administratifs de leur dépôt, sous des rubriques de la France ou des États étrangers, avec des dates souvent inexactes, qui déroutent par conséquent les recherches appuyées sur des



données chronologiques, le contenu des autres portefeuilles, cahiers ou cartons qui leur semblaient, par un côté quelconque, se rattacher à telle ou telle des grandes divisions du Dépôt.

C'est ainsi que, sous le titre de MAISONS ROYALES DE FRANCE, après une longue série de transcriptions de Brienne et de Colbert, on rencontre un volume entièrement composé de tableaux, de résumés méthodiques et analytiques, qui ne sont plus des copies de documents historiques, mais des travaux personnels de Saint-Simon, écrits de sa main et munis de sommaires récapitulatifs, de tables et de répertoires soigneusement appropriés à ses sujets de prédilection. En premier lieu, nous y trouvons un *Sommaire de l'histoire de France depuis Hugues-Capet jusqu'à Louis XIII;* puis, une *Légère idée de la troisième race de nos rois;* plus loin, une *Table des rois de la troisième race*, un *Précis historique sur les grands fiefs*, une *Filiation de la maison de France,* des articles biographiques sur les *Bâtards du sang royal*, des *Généalogies de la maison de France*, des études sur les *Alliances directes des seigneurs avec des filles du sang royal* ou *avec des filles et princesses du sang,* sur celles *des filles de seigneurs avec des princes du sang,* etc.

Le premier fascicule, le seul sur lequel je veuille en ce moment m'arrêter, porte pour titre exact : *Sommaire très court de l'histoire de France, et de l'étrangère en tant qu'elle y a rapport, avec les dates, à commencer à Hugues-Capet.* C'est un tableau disposé sur quatre colonnes : 1° *Rois et choses particulières;* 2° *Choses de l'État;* 3° *Choses étrangères;* 4° *Reines et enfants.* L'analogie est donc évidente avec l'*Abrégé* du président Hénault, qui a divisé ses tableaux en six colonnes : 1° *Avènements;* 2° *Événements remarquables;* 3° *Femmes;* 4° *Enfants;* 5° *Mort;* 6° *Principaux contemporains,* et a rejeté à la fin de chaque article le caractère ou portrait du prince. Mais, comme la première édition de Hénault date de 1744 seulement, et comme les

tableaux de Saint-Simon sont antérieurs de vingt-cinq ans au moins, il n'y a certainement pas eu imitation de sa part. Faut-il, au contraire, soupçonner le président d'avoir connu le travail de Saint-Simon, ou du moins sa méthode et les divisions de ses tableaux? Je ne me hasarderais pas à répondre sur ce point, ignorant encore si les deux historiens avaient occasion de se communiquer réciproquement leurs travaux. Par contre, les *Mémoires* font foi qu'une exacte conformité de goûts et d'opinions en matière historique rapprocha fréquemment Saint-Simon et le comte de Boulainvilliers. L'un et l'autre s'appliquaient avec une égale passion à l'étude de ce que Saint-Simon appelle «l'ancien génie et l'ancien gouvernement françois, et les divers degrés de sa déclinaison à la forme présente.» L'un et l'autre se plaisaient à «creuser les généalogies du Royaume[1].» Notre duc, plus jeune d'une vingtaine d'années, peut-être doué d'une moins bonne mémoire et moins sérieusement instruit, faisait volontiers son profit des leçons de Boulainvilliers, et celui-ci, «sans jamais chercher à rien apprendre aux autres, avoit le talent, quand on l'en recherchoit, de le faire avec une simplicité, une netteté et une grâce qui plaisoient infiniment[2].» Il est donc bien évident que les travaux historiques de Boulainvilliers durent avoir une influence considérable sur ceux de son disciple, et j'en ai précisément trouvé des preuves dans les papiers de ce dernier[3]; il est probable aussi que Boulainvilliers, très communicatif et libéral, mit entre les mains de Saint-Simon ses mémoires sur les rois des deux premières races, ceux qui, plus tard, en 1733, parurent sous le titre d'*Abrégé chronologique*. De là je peux con-

[1] *Mémoires*, tome XI, p. 152.

[2] Tome XVIII, p. 438.

[3] On y trouve, entre autres écrits de Boulainvilliers, une copie de ses *Réflexions sur l'histoire de France*, avec dédicace à Mlle Cousinot, datée du 22 mai 1707, et la très longue et curieuse préface sur la noblesse qui devait figurer en tête de son *Histoire de la maison de Boulainvilliers*.

données chronologiques, le contenu des autres portefeuilles, cahiers ou cartons qui leur semblaient, par un côté quelconque, se rattacher à telle ou telle des grandes divisions du Dépôt.

C'est ainsi que, sous le titre de MAISONS ROYALES DE FRANCE, après une longue série de transcriptions de Brienne et de Colbert, on rencontre un volume entièrement composé de tableaux, de résumés méthodiques et analytiques, qui ne sont plus des copies de documents historiques, mais des travaux personnels de Saint-Simon, écrits de sa main et munis de sommaires récapitulatifs, de tables et de répertoires soigneusement appropriés à ses sujets de prédilection. En premier lieu, nous y trouvons un *Sommaire de l'histoire de France depuis Hugues-Capet jusqu'à Louis XIII;* puis, une *Légère idée de la troisième race de nos rois;* plus loin, une *Table des rois de la troisième race*, un *Précis historique sur les grands fiefs*, une *Filiation de la maison de France,* des articles biographiques sur les *Bâtards du sang royal*, des *Généalogies de la maison de France*, des études sur les *Alliances directes des seigneurs avec des filles du sang royal* ou *avec des filles et princesses du sang,* sur celles *des filles de seigneurs avec des princes du sang,* etc.

Le premier fascicule, le seul sur lequel je veuille en ce moment m'arrêter, porte pour titre exact : *Sommaire très court de l'histoire de France, et de l'étrangère en tant qu'elle y a rapport, avec les dates, à commencer à Hugues-Capet.* C'est un tableau disposé sur quatre colonnes : 1° *Rois et choses particulières;* 2° *Choses de l'État;* 3° *Choses étrangères;* 4° *Reines et enfants.* L'analogie est donc évidente avec l'*Abrégé* du président Hénault, qui a divisé ses tableaux en six colonnes : 1° *Avènements;* 2° *Événements remarquables;* 3° *Femmes;* 4° *Enfants;* 5° *Mort;* 6° *Principaux contemporains,* et a rejeté à la fin de chaque article le caractère ou portrait du prince. Mais, comme la première édition de Hénault date de 1744 seulement, et comme les

tableaux de Saint-Simon sont antérieurs de vingt-cinq ans au moins, il n'y a certainement pas eu imitation de sa part. Faut-il, au contraire, soupçonner le président d'avoir connu le travail de Saint-Simon, ou du moins sa méthode et les divisions de ses tableaux? Je ne me hasarderais pas à répondre sur ce point, ignorant encore si les deux historiens avaient occasion de se communiquer réciproquement leurs travaux. Par contre, les *Mémoires* font foi qu'une exacte conformité de goûts et d'opinions en matière historique rapprocha fréquemment Saint-Simon et le comte de Boulainvilliers. L'un et l'autre s'appliquaient avec une égale passion à l'étude de ce que Saint-Simon appelle «l'ancien génie et l'ancien gouvernement françois, et les divers degrés de sa déclinaison à la forme présente.» L'un et l'autre se plaisaient à «creuser les généalogies du Royaume[1].» Notre duc, plus jeune d'une vingtaine d'années, peut-être doué d'une moins bonne mémoire et moins sérieusement instruit, faisait volontiers son profit des leçons de Boulainvilliers, et celui-ci, «sans jamais chercher à rien apprendre aux autres, avoit le talent, quand on l'en recherchoit, de le faire avec une simplicité, une netteté et une grâce qui plaisoient infiniment[2].» Il est donc bien évident que les travaux historiques de Boulainvilliers durent avoir une influence considérable sur ceux de son disciple, et j'en ai précisément trouvé des preuves dans les papiers de ce dernier[3]; il est probable aussi que Boulainvilliers, très communicatif et libéral, mit entre les mains de Saint-Simon ses mémoires sur les rois des deux premières races, ceux qui, plus tard, en 1733, parurent sous le titre d'*Abrégé chronologique*. De là je peux con-

[1] *Mémoires*, tome XI, p. 152.
[2] Tome XVIII, p. 438.
[3] On y trouve, entre autres écrits de Boulainvilliers, une copie de ses *Réflexions sur l'histoire de France*, avec dédicace à M[lle] Cousinot, datée du 22 mai 1707, et la très longue et curieuse préface sur la noblesse qui devait figurer en tête de son *Histoire de la maison de Boulainvilliers*.



clure que Saint-Simon, lorsqu'il commença son étude synoptique sur les rois de la troisième race, voulait continuer à sa façon l'œuvre de son savant prédécesseur; mais rien, dans la forme de son travail, n'est emprunté à l'œuvre de Boulainvilliers.

Si, d'autre part, on cherche des rapports avec les ouvrages de chronologie du XVII[e] siècle, ceux du P. Labbe, d'Audin, de la Mothe-le-Vayer, de Mézeray, de Riencourt, ou même, en remontant cent ans plus haut, avec le *Recueil des rois* de Jean du Tillet, on s'aperçoit que les uns ou les autres (ils se répètent d'ailleurs presque tous) ont dû passer sous les yeux de Saint-Simon, mais que, même dans les articles dont il leur emprunte la substance, son *Sommaire* n'en est pas moins une œuvre absolument nouvelle, tout à fait personnelle.

Pour en donner une idée plus précise, je demanderai la permission de citer quelques lignes de chaque colonne du début.

SOMMAIRE TRÈS COURT DE L'HISTOIRE DE FRANCE, ET DE L'ÉTRANGÈRE EN TANT QU'ELLE Y A RAPPORT, AVEC LES DATES, ET À COMMENCER À

HUGUES-CAPET,

ROI 987, MORT 24 OCTOBRE 996, RÉGNA PRÈS DE DIX ANS, DUQUEL CELA SUFFIT.

I branche,
douze rois en directe,
et deux autres frères du dernier.
V branches, 31 rois,
2 dauphins.

I branche,
vingt-trois reines pour cette branche, dont 3, même 4, répudiées.
V branches, 47 reines,
5 répudiées, 3 dauphines.

ROIS ET CHOSES PARTICULIÈRES.

Robert, associé par Hugues-Capet, son père (988).

Roi seul (octobre 996).

Mort juillet 1031, à 60 ans.

Régna 43 ans, dont 35 seul.

Beau, bien fait, de la grâce à tout, très pieux et éclairé, se plaisoit à chanter au lutrin en chape, a fait beaucoup d'hymnes, dont l'Église chante encore quelques-unes[1].

CHOSES DE L'ÉTAT.

Se rend maître du duché de Bourgogne, 1000, jusqu'en 1005, dont il héritoit par la mort sans enfants du frère de son père; le donne à Robert, son 3e fils, tige de la première branche de Bourgogne.

Est pris pour arbitre entre Baudoin, son vassal, comte de Flandres, et Arnoul, comte de Valenciennes, vassal de l'empereur Henri, dit le Saint. 1006.

CHOSES ÉTRANGÈRES.

Gnostiques renouvelés en Italie.

Gerbert, archevêque déposé de Reims après la mort de Hugues-Capet, son protecteur, et malgré Robert, dont il avoit été précepteur, et de l'empereur Othon III, devient archevêque de Ravenne, puis (999) pape. C'est Sylvestre II.

REINES ET ENFANTS.

1° Berthe, fille de Conrad, roi de Bourgogne, et de Mathilde, sœur du feu roi Lothaire, aimée du Roi, qui ne s'en vouloit point renvoyer (*sic*), quoique sa parente, parce que les évêques avoient permis le mariage, et Jean XV le toléra; mais Grégoire V, piqué de ce que cette dispense n'étoit pas émanée de Rome, poussa l'affaire jusqu'à l'excommunication.

[1] Le président Hénault dit du même prince : «Robert étoit un prince savant pour son temps, humain et débonnaire. Il composa plusieurs hymnes que l'on chante encore à l'église. Il avoit refusé l'Empire et le royaume d'Italie, que les Italiens lui offroient.»

Les sommaires de chaque règne gagnent en ampleur à mesure que l'on avance vers les temps modernes; mais jamais ils ne sortent de cette concision où excelle le style énergique de Saint-Simon : ce sont autant d'esquisses dans lesquelles il pourra, le moment venu, reprendre d'un seul regard les traits caractéristiques du personnage ou de l'époque, pour les développer et en faire ces portraits en pied, ces tableaux, dont l'effet est si saisissant, même au second plan d'une œuvre d'ensemble.

Voici l'article de saint Louis :

Roi 1226, à onze ans.

Mort devant Tunis, 25 août 1270, en sa cinquante-sixième année.

Régna quarante-quatre ans.

Canonisé .... par Boniface VIII.

Presque aussi grand roi que grand saint; homme de guerre et de cabinet; une grande valeur, du goût, du jugement, de la pénétration, de l'éloquence, de la grâce; dans une vénération infinie au dedans et au dehors; ses règlements, ses décisions, son gouvernement en modèle et en admiration à tous les siècles; une fermeté, un courage d'esprit, une grandeur d'âme au delà de toute épreuve. Aima les lettres.

L'église de l'abbaye de Saint-Denis, les Chartreux, les Cordeliers, Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers, les Filles-Dieu, les Quinze-Vingts, le collège de Sorbonne à Paris, les Universités de Toulouse et de Bourges, l'abbaye de Royaumont, les Mathurins de la chapelle royale de Fontainebleau, les hôpitaux de Vernon, de Compiègne et de Pontoise, mais surtout la Sainte-Chapelle du Palais à Paris, sont des monuments de sa piété et de sa magnificence.

Sur Louis XI, il s'exprime en ces termes :

Le plus habile de son temps; très appliqué à ses affaires; de la valeur, timide, superstitieux, très attaché à l'astrologie judiciaire, défiant, variable, sévère, cruel, vindicatif, sans foi ni honte ni parole, très haï, l'inventeur des funestes oubliettes, trompé et présomptueux; le pire des rois Capétiens.

Mit les rois hors de page et fonda cette autorité qui a toujours monté depuis.

Levoit quatre millions.

Établit les postes, 1469.

Abolit l'habit long pour la noblesse et pour lui-même.

Fit la première alliance avec les Suisses, janvier 1474.

Institua, 1er août 1469, à Amboise, l'ordre de Saint-Michel, au lieu de celui de l'Étoile.

Établit la garde dite des Cent gentilshommes de la maison du roi au bec de corbin, abolie au commencement de Louis XV après une longue désuétude et la mort du célèbre duc de Lauzun, leur dernier capitaine.

Réunit l'Anjou, le Maine et la Provence par le testament de Charles d'Anjou, roi de Sicile, fait 1481.

Languit trois ans enfermé au Plessis-lès-Tours, dans les plus horribles frayeurs de la mort, sous la tyrannie de Coitier, son médecin, au milieu des reliques, et fit venir saint François de Paule d'Italie, qu'il établit au voisinage, où il mourut.

Louis XI dépensa infiniment en raretés de toute espèce pour amuser sa mélancolie dans cette retraite, sans y pouvoir réussir.

Il fit expédier quantité de personnes sur les plus légers soupçons, par son prévôt Tristan. . . . .

L'article de Charles IX est beaucoup plus étendu; en voici quelques traits :

Beaucoup d'esprit et de mémoire, du jugement, du sens, une dissimulation profonde, et, pour s'être une seule fois enivré, ne buvoit presque point de vin; aima les lettres, la musique, la poésie, la conversation des gens savants, et ne fit pas mal des vers. Un beau naturel, si on n'eût pris soin de le gâter et de le corrompre; connut enfin sa mère, et s'en ennuya plus d'une fois, des Guises aussi; jaloux d'un de ses frères, méprisa l'autre, n'en aima aucun des deux; eut une maîtresse, quoique peu enclin aux femmes.

Son gouverneur, qui fut depuis le premier maréchal et duc de Retz-Gondi, lui avoit donné l'habitude de jurer.

Emporté, colère, féroce, inhumain, frappoit quelquefois sur l'enclume et travailloit pour se détourner, quand il se sentoit trop ému. Une passion de chasse furieuse, et en dicta un livre au sieur de Villeroy; sonnoit du cor avec furie, se fit quelquefois sortir le sang par les pores; l'air farouche, surtout depuis la Saint-Barthélemy, dont il fut troublé souvent le reste de sa vie.

Point de marque de poison par l'ouverture de son corps, mais toutes les parties nobles gâtées.

Il fixa l'année au 1er janvier, qui, avant lui, commençoit à la fête mobile de Pâques.

Et se réjouit de ne laisser point de fils, disant qu'il falloit un homme pour relever la monarchie; changea tout à coup sur le roi de Pologne, son frère, qu'il déclara son successeur, et en parla avec tendresse; il en témoigna beaucoup à la Reine sa femme, qu'il avoit toujours considérée, fort peu à la Reine sa mère, qu'il déclara néanmoins régente en attendant le retour du roi de Pologne.....

J'aurais voulu citer quelques fragments un peu plus importants; mais ce serait sans doute abuser de la bienveillance de l'Académie, désirant surtout l'entretenir une autre fois, si elle daigne me le permettre, d'un travail de Saint-Simon beaucoup plus étendu, plus personnel encore que ce tableau chronologique, et qui, par sa forme comme par sa destination, se rattache à l'un de nos plus célèbres monuments historiques, l'*Histoire généalogique* du P. Anselme et de C, du Fourny.

N° III.

NOUVELLES GLOSES BRETONNES ANCIENNES, PAR M. DE LA VILLEMARQUÉ.

Dans la séance du 30 mai 1879, l'Académie a écouté avec intérêt la lecture d'une note sur des gloses armoricaines de la Bibliothèque nationale, appartenant à l'époque carlovingienne. Au mois d'octobre de la même année, notre savant correspondant de Calçutta, M. Whitley Stokes, les publiait et les complétait, d'après trois autres manuscrits de Paris et d'Oxford, des xe et xie siècles, et y ajoutait un certain nombre de nouvelles, en les commentant avec l'autorité qu'on lui reconnaît. Ces dernières, dont il doit les plus importantes à l'obligeance de M. Sophus Bugge, professeur à Christiania, sont tirées d'un manuscrit de la bibliothèque de

Berne, collection de Scolies de Virgile, faite au IXe siècle. Lorsqu'il les imprima pour la première fois, il y a peu d'années, sous le titre de *Scholia Bernensia ad Vergilii Bucolica atque Georgica*, M. Hermann Hagen les donna comme irlandaises; mais M. Bugge, juge plus compétent, n'a pas hésité à y voir de l'armoricain, opinion partagée par M. Stokes, qui les déclare «incontestablement bretonnes.» Sans avoir consulté l'original, on doit se ranger à son avis. La forme des mots du texte, qui n'est ni du dialecte cornique, ni du gallois, encore moins du gaëlique, prouve qu'ils ont été écrits, soit en Bretagne, comme les canons de l'abbaye de Saint-Méen copiés par ordre de l'évêque d'Aleth, Haelocar, contemporain de Charlemagne, soit hors de la Bretagne, par des moines bretons, probablement en fuite devant l'invasion normande.

D'accord sur la provenance des gloses, les commentateurs ne le sont pas moins, en général, sur leur interprétation, et ce n'est pas sans satisfaction qu'on les voit arriver au même résultat, aussi bien à Calcutta qu'à Christiania et à Paris, par l'emploi de la même méthode philologique. Lorsqu'il y a entre eux quelque divergence, elle vient ou de ce que le glossateur a manqué d'exactitude, ou d'une lecture différente, comme cela est arrivé à propos de trois mots du manuscrit latin n° 12021, de la Bibliothèque nationale de Paris, lus d'une façon par des paléographes français et d'une autre par le savant étranger qui a fait la découverte et l'a communiquée à M. Stokes.

Laissant pour le moment de côté le point en litige, auquel on devra revenir ultérieurement, je citerai quelques-unes des gloses de Virgile dont j'ai parlé plus haut, sur lesquelles il n'y a pas de dissentiment, et où l'on trouve, avec des expressions encore en usage en Bretagne, quoique plus ou moins modifiées, un précieux contingent pour le vocabulaire breton au temps de Charlemagne. Je les emprunte à la brochure où

M. Stokes les a élucidées sous le titre de OLD BRETON GLOSSES, opuscule imprimé à Calcutta pour les amis des études celtiques, à cinquante exemplaires seulement, en attendant une publication à un plus grand nombre d'exemplaires, revue et complétée.

Les mots armoricains du IXe siècle, tirés du manuscrit de Berne n° 167, et parfaitement clairs, sont les suivants : *guascotou, elestr, annaor, mabcauuelou, a guirtitou, duliu, buc, a cronmain, scobarnocion, iscartholion, guilannou, corcid, racloriou, luscou, tar, coarcholion, pritiri, cnoch, deleou.*

I. On lit le mot *guascotou* au-dessus du 8e vers de la seconde églogue de Virgile :

Nunc etiam pecudes umbras et frigora captant;

Il explique le latin *umbras;* c'est le pluriel de *guascot,* maintenant *gwasked* « abri », en breton, d'où *gwaskaden* « ombre », en gallois *gwascaut*, en vieil irlandais *foscad.* (Zeuss[2], 1028.)

II. Au vers 30e, même églogue, le mot *elestr* traduit *hibiscum;* il est encore employé dans le sens de « glaïeul »; en cornique *elester,* en gallois *elestr,* irlandais *elestar;* M. Stokes le croit parent du grec *ἄλισμα.*

III. Églogue IIIe, au vers 55e, *annaor* est la glose de *quandoquidem.* M. Bugge compare ce mot avec le cornique *an ur* et l'irlandais moderne *anúair* « quand »; M. Stokes l'identifie avec l'ancien irlandais *inn-úair;* j'y retrouve l'armoricain moyen *en neur,* pour *ann heur* « lorsque », « alors », composé de l'article *ann* et de *heur* qui n'est que le latin *hora,* dont les Bretons du IXe siècle ont fait *aor,* et les Gallois *awr;* ces derniers disaient *yr awr,* au moyen âge, pour « lorsque »; leur article *yr* répondait au breton *ann.*

IV. Églogue IVe, au vers 23e, *mabcauuelou* répond au latin

conabula (pour *cunabula*); le sens précis qu'il offre est «berceaux d'enfant»; on dit aujourd'hui *kavellou map,* composition irrégulière, mais où l'on retrouve les éléments anciens *mab* et *cauuel,* pluriel *cauuelou,* dont le premier est commun au cornique, au gallois et à l'armoricain et s'écrit *mac* en irlandais; dont le second paraît emprunté au roman *cauuella,* et se présente dans le même manuscrit comme la glose des mots latins *cofinus* et *vannus* «corbeille».

V. Même églogue au-dessus du mot *fusis* dans le vers

Talia sæcla suis dixerunt currite fusis,

on voit la glose *aguirtitou.* Dans ce mot composé de *a,* signe du datif et de l'ablatif, et de *guirtitou,* pluriel de *guirtit,* on retrouve une forme ancienne du breton moderne *gwerzid* «fuseau», cornique *gurhthit,* gallois *gwerthyd,* irlandais *fersaid,* dont la racine est *vert,* selon MM. Stokes et Bugge qui comparent le terme armoricain avec le slavon *vreteno* et l'allemand moderne *wirtel.*

VI. Églogue VIIIe, vers 38e, le copiste a écrit *daliu* au lieu de *duliu,* comme glose de *fuscus;* aujourd'hui on dit *liou du* «couleur noire», locution qui a perdu sa composition régulière; l'adjectif *du* «noir» se retrouve, sous cette forme, dans tous les dialectes bretons; en irlandais, sous celle de *dub;* le substantif *liu,* le même en cornique et en gallois ancien, répond au latin *livor.*

VII. Au livre Ier des Géorgiques, vers 44e, *buc* est la glose de *putris;* au vers 392e, le pluriel *bocion,* celle de *putres;* il s'écrit maintenant *boug,* en breton, et *bog* en irlandais, et a conservé le sens de «tendre», «délicat», «mou».

VIII. Au même livre, vers 178e, *a cronmain* traduit *cylindro* «cylindre»; il est composé de la préposition *a,* déjà in-

diquée, de *cron* « rond », aujourd'hui *krenn*, ancien gallois *crunn*, vieil irlandais, *cruind*, et de *main* « pierre », maintenant *maen*.

IX. *Ibidem*, vers 308ᵉ, *scobarnocion*, glose de *auritos*, pluriel de *scobarnoc*, aujourd'hui *skouarnek*; substantif *scobarn* « oreille »; en cornique *scouarnoc* « lièvre », gallois *ysgyfarnog*, irlandais *sciberneog*, mots que M. Bugge croit empruntés au latin *caverna*.

X. *Ibidem*, vers 309ᵉ, *iscartholion*, glose de « stupea verbera » (Cf. le singulier *iscarthol* et *tolskarz*, coup de *raclure*, coup de maître lutteur) — *iscurtholion*, adjectif pluriel de *iscarthol*, maintenant *skarzuz*, substantif *iscart*; en gallois *ysgarth* « raclure », en breton *skarz* », ancien irlandais *escart*, glose *περίφημα*.

XI. *Ibidem*, vers 363ᵉ, *guilannou*, glose de « fulicae », pluriel de *guilann*; en breton *gwélan* « goëland », en irlandais *foilenn*, radical *gwéla* « pleurer », origine du nom français d'un oiseau de mer qui gémit.

XII. *Ibidem*, vers 364ᵉ, *corcid*, glose de « ardea », aujourd'hui *kerc'heiz* « héron », en cornique *kerhith*, gallois *crychydd*.

XIII. Au livre II des Géorgiques, vers 381ᵉ, *raclorion* traduit très exactement *proscenia* « théâtres »; c'est un composé où la préposition *rac* répond au *pro* latin, et *loriou* au pluriel *leuriou* d'aujourd'hui; au moyen âge *laur* « aire », au singulier; cornique *lor*, gallois *llawr*, irlandais *lâr*.

XIV. Même livre, vers 389ᵉ, *luscou* placé au-dessus de *oscilla* dans

Oscilla ex alta suspendunt mollia pinu.

C'est le pluriel de *lusc* « balancement », radical de *luska* « balancer », « bercer »; *luskelladur* « oscillation », mots à rappro-

cher du cornique *lesk* « berceau » et de l'irlandais *luascach* « ondoyant », *luascan* « berceau ».

XV. Au IVe livre des Géorgiques, vers 122e, *tar,* glose de « ventrem », quoique mal placée au-dessus de *nec* dans

Cresceret in ventrem cucumis, nec sera comantem;

en breton moderne *teur,* au moyen âge *torr,* cornique et gallois *tor,* irlandais *tarr,* qui se trouve en composition dans le mot curieux *torleberieti* « ventriloques » du ms. 12021 de la Bibliothèque nationale.

XVI. Au chant IIe de l'Énéide, vers 236e, je trouve *coarcholion,* adjectif pluriel de *coarchol,* comme glose de « canabina »; le substantif est *coarch,* maintenant *kouarc'h* « chanvre », cornique, *kuer,* gallois, *cywarch.*

XVII. Même chant, vers 646e, *pritiri* voudrait expliquer « jactura » dans *facilis jactura sepulcri*, et ne l'explique pas; mais le glossateur ne fait pas un contre-sens, et nous offre une forme archaïque du mot moderne *pridiri* « sollicitude », en gallois *pryderi* « souci », à rapprocher du vieux verbe *preteram,* (glose « perpendo »).

XVIII. Au IIIe chant de l'Énéide, vers 22e, *cnoch* « tumulus » répond au breton actuel *krech,* au breton moyen *knech,* au gallois *cnwc,* et à l'irlandais *cnocc,* que Zeuss rapproche de tous les noms gaulois commençant par *cuno,* et retrouve dans la seconde syllabe du nom de la forêt *hercynienne.*

XIX. Même chant de l'Énéide, vers 549e, *deleiou,* glose de « antemnarum », est exactement le pluriel actuel *déléiou* ou *déléou* « mâts », « vergues », au singulier *dele;* cornique *dele,* irlandais *deil* et *del,* qu'on trouve dans l'édition de Cormac donnée par M. Stokes, comme tant d'autres éditions excellentes.

En rendant un hommage mérité à un correspondant qui honore l'Académie et qui s'honore de lui appartenir, je ne puis m'empêcher de remarquer dans quelles circonstances touchantes il a fait son dernier travail. Placé par la reine d'Angleterre à la tête de la magistrature dans les Indes-Orientales, il a dit souvent de ses chères études celtiques : *non impediunt foro;* pendant ses traversées de Dublin à Calcutta, les poursuivant à bord, il disait : *peregrinantur*; dernièrement, à la suite du plus grand malheur qui puisse frapper un homme, et où l'on ne trouve de consolation ou de distraction que du côté du ciel ou de l'étude, il a eu trop lieu d'ajouter, durant bien des nuits sans sommeil : *pernoctant nobiscum!*

N° IV.

LE MYTHE DE L'ANDROGYNE ET LES CYLINDRES ASSYRO-CHALDÉENS.

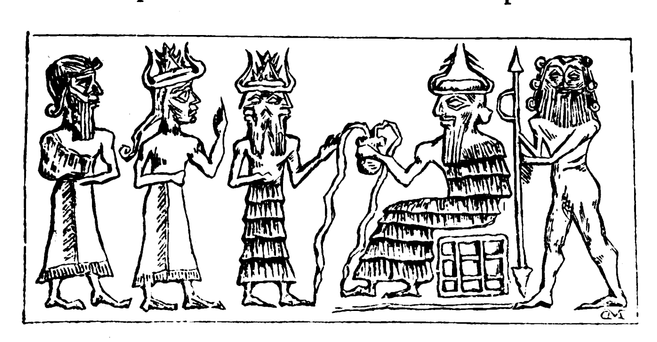
Messieurs,

J'ai déjà eu l'honneur de vous communiquer plusieurs empreintes de cylindres assyro-chaldéens et de vous indiquer, à ce propos, combien il me semblait difficile d'interpréter les scènes qui sont gravées sur leur surface en l'absence d'un texte qui en précise le sens.

Permettez-moi de vous présenter aujourd'hui l'empreinte de deux cylindres récemment acquis par le Musée du Louvre et dont le sujet offre un intérêt qui me paraît mériter votre bienveillante attention.

Le premier cylindre est en marbre vert, de 0m,035 de hauteur, d'un travail très soigné; il se rattache à l'une des écoles de la Basse-Chaldée dont le caractère général est déjà suffisamment indiqué pour qu'on ne puisse le méconnaître; aussi, on peut affirmer que le monument est d'une haute an-

tiquité. J'ai constaté des personnages analogues à ceux qu'il porte sur des contrats datés du règne de Hammourabi [1] et par conséquent antérieurs au XVIe siècle avant notre ère; il appartient donc aux premières années du Grand-Empire de Chaldée.



Le sujet représente un Bélus assis sur un trône carré dépourvu d'ornements; il a le profil tourné à gauche, la barbe longue et tombant sur la poitrine; il est coiffé d'un chapeau plat dont les bords retroussés s'élèvent comme deux cornes en avant et en arrière; il est vêtu d'une longue robe à plis; la main gauche est ramenée à la ceinture; de la droite, il présente une amphore de laquelle s'échappent deux flots de liquide.

Derrière le Bélus, un personnage, la tête de face, le corps de profil, s'appuie sur une longue tige. Devant lui, trois autres personnages participent à une cérémonie religieuse.

Le premier est coiffé d'une tiare pointue; il est vêtu d'une robe courte à côtes et à rayures. Le second porte la même coiffure; il est vêtu d'une robe courte frangée par le bas; ses cheveux tombent sur les épaules; il est imberbe; c'est peut-être une femme. Le troisième, même costume que le précédent, la tête nue, la barbe droite et tombante. La figure du premier

[1] Conf. *Empreintes de cylindres assyro-chaldéens relevées sur des contrats d'intérêt privé au Musée Britannique*, p. 15 et suiv.

de ces personnages offre une particularité qui fait l'intérêt capital de ce monument : elle a deux profils et présente ainsi deux visages, l'un tourné vers le Bélus, l'autre vers ses compagnons.

Les figures à deux visages se rencontrent quelquefois sur les cylindres[1], mais il est rare de les trouver dans d'aussi grandes dimensions, de sorte qu'il est plus facile ici de se rendre compte du jeu de la scène et même de la physionomie du personnage qui va particulièrement nous intéresser.

Le second cylindre est également en marbre vert; il mesure $0^{m},035$ de hauteur; il représente une cérémonie analogue à celle du précédent, seulement le Bélus assis tient de la main gauche ramenée à la ceinture l'amphore de laquelle s'échappent deux flots de liquide; derrière, perdu dans le fruste, on distingue le personnage appuyé sur la longue tige formant la hampe tronquée d'un accessoire que nous avons déjà remarqué sur l'autre cylindre; devant le Bélus deux personnages : le premier présente, comme sur le cylindre précédent, deux profils, l'un tourné vers le Bélus, l'autre vers son compagnon.



On a déjà signalé sur les pierres gravées[2] ces étranges

[1] Conf. Lajard, *Mithra*, pl. XXVIII, n° 10; pl. XXIX, n° 12.
[2] Conf. Ch. Lenormant, *Nouvelle galerie mythologique*, p. 5 et suiv.

figures, et on en a cherché la signification. Quelques savants ont cru y découvrir le type de l'Androgyne primordial qui, d'après certaines traditions, aurait donné naissance au genre humain, et on a présenté ces figures comme l'expression du type consacré par ces traditions religieuses ou comme leur confirmation[1].

Examinons d'abord les renseignements qui nous sont fournis par les traditions et les descriptions qui nous sont données par les légendaires; nous verrons ensuite si nous pouvons reconnaître les Androgynes ainsi décrits dans les personnages gravés sur nos cylindres. Constatons d'abord que les textes assyriens découverts jusqu'à ce jour ne parlent pas d'êtres androgynes, ni surtout d'un *être androgyne* qui aurait donné naissance au genre humain. On n'a rencontré jusqu'ici aucun document assyro-chaldéen pour nous raconter comment les Chaldéens concevaient notre origine. Le seul passage des tablettes où il est question de l'homme et de sa naissance se trouve dans un état de mutilation tel qu'on est obligé de convenir qu'il ne se prête à aucune interprétation sérieuse.

Les compilateurs qui nous ont transmis des fragments de Bérose sur les anciennes traditions de la Chaldée nous ont conservé, il est vrai, un passage dans lequel on voit figurer parmi les monstrueuses créations chaotiques qui étaient engendrées au milieu de la matière humide « des êtres à deux faces, à deux têtes, une d'homme, une de femme, sur un seul corps avec les deux sexes en même temps[2]; » mais il ne paraît pas que ces êtres soient présentés comme les ancêtres de notre race. Rien donc dans les fragments de Bérose ne permet de les considérer comme les premiers êtres de la création, ni comme ceux qui, par dédoublement, ont donné

[1] Conf. Mansell, *Gazette archéologique*, t. IV, p. 176.
[2] Fragment 1, éd. Lenormant, p. 7.

naissance au genre humain. On a d'ailleurs un passage relatif à la création de l'homme dans les fragments mêmes de Bérose, qui explique tout autrement cette origine. D'après l'auteur chaldéen : « Lorsque la terre et le ciel furent créés, Bélus se trancha la tête, et les autres dieux, ayant pétri le sang qui coulait avec de la terre, formèrent les hommes, qui pour cela sont doués d'intelligence et participent de la pensée divine[1]. »

Les êtres à double profil ne figurent donc dans le récit de Bérose que comme des monstres analogues aux hommes à quatre ailes et au corps d'animal dont les images ornaient de son temps le temple de Bélus. Aujourd'hui, le temple de Bélus est détruit, mais nous voyons sur les cylindres des représentations analogues à celles qui sont rapportées par Bérose; la figure des Androgynes qu'il décrit pourrait sans doute s'y trouver également; nous ne l'avons pas encore rencontrée. Nous verrons bientôt si les personnages à double profil que nous avons indiqués répondent à cette description.

Platon, dans son *Banquet,* met dans la bouche d'Aristophane une description de l'Androgyne que nous rapportons ici: « Son apparence, dit-il, était humaine, mais disposée en rond, le dos et les flancs faisant cercle. Il avait quatre bras et autant de jambes, deux visages exactement semblables au-dessus d'un col arrondi, et, dans une même tête, quatre oreilles, les attributs des deux sexes et le reste à l'avenant[2]. »

Trouverons-nous également la représentation de ces êtres sur nos cylindres? j'en doute; mais nous devions mentionner ce texte parce qu'il a été invoqué dans la discussion.

Enfin, quelques commentateurs du récit biblique ont cru trouver dans un verset de la Genèse (II, 21) qu'Adam devait

[1] Fragment 1, éd. Lenormant, p. 9.

[2] Platon, Banquet, p. 289 et suiv.

être androgyne, et ils en font ainsi connaître le dédoublement. « Alors Yahveh-Elohim fit tomber un profond sommeil sur l'homme, et il s'endormit; il prit un de ses *côtés* et il en ferma la plaie avec de la chair; et Yahveh-Elohim forma le *côté* qu'il avait pris à l'homme en femme et il l'amena à l'homme. Et l'homme dit : Cette fois celle-ci est l'os de mes os et la chair de ma chair, celle-ci sera appelée femme parce qu'elle a été prise de l'homme[1]. »

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que cette interprétation s'éloigne singulièrement de la version de la Vulgate et de celle des Septante. Nous ne l'aurions pas relevée, si ce n'est qu'on l'appuie sur une tradition juive et sur l'autorité de Maimonide[2] qui admet, en effet, que Adam fut créé *à la fois* homme et femme, ayant deux visages tournés *à la fois* des deux côtés opposés, et que c'est pendant son assoupissement que le Créateur sépara de lui sa Havah, sa moitié féminine. Eusèbe a également accepté cette interprétation du texte biblique et pense que le récit de Platon sur les Androgynes primitifs s'accorde entièrement avec celui des livres saints[3].

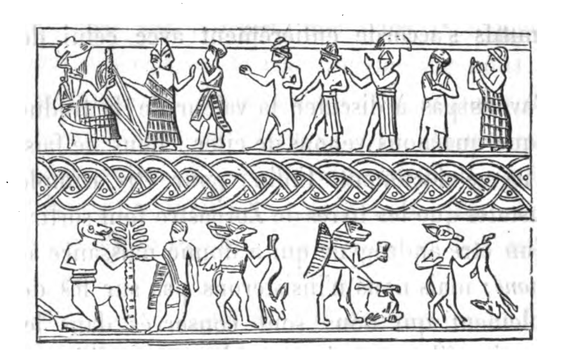
Nous n'avons pas à discuter la valeur de la traduction du texte biblique que nous venons de citer : nous ne faisons que rapporter ici ce document. Enfin, pour être complet, nous devons constater que les livres de Zoroastre font sortir le genre humain d'un être androgyne qui a donné naissance à *Meschia* et à *Meschiané;* mais nous n'insisterons pas sur les détails de ce dédoublement qui nous sont conservés dans le Boundehesch[4], puisqu'ils appartiennent à une tradition *iranienne* et qu'il s'agit ici de rechercher la figure de l'Androgyne sur

[1] Conf. F. Lenormant, *Les origines de l'histoire d'après la Bible,* p. 7 et 50.
[2] Moïse-ben-Maimound, *Guide des égarés,* II, 30, p. 247, trad. Munk.
[3] *Præp. Evang.*, XII, p. 535.
[4] *Boundehesch,* ch. XV.

des monuments *chaldéens*. Voyons donc maintenant les documents sur lesquels on a cru l'y rencontrer.

Ce n'est pas, à coup sûr, sur les cylindres dont je vous ai présenté des empreintes et qui sont encore complètement inédits. La dimension des personnages permet d'apprécier le caractère des deux profils qui, tous deux identiques, portent une barbe longue et tombante, ce qui exclut toute idée d'un être ayant deux sexes différents; le corps, les membres, le costume ne permettent pas de rapprocher cette figure des descriptions que nous avons citées.

A l'appui de la thèse que nous signalons, un des monuments qu'on a produits, est un cylindre de la Bibliothèque nationale qui figure au catalogue sous le n° 770; j'ai l'honneur d'en déposer une empreinte sous vos yeux. On le déclare d'un travail *perse,* et on en donne une description que nous croyons devoir reproduire, sans quoi les conséquences qu'on a voulu tirer de ce document ne seraient pas comprises ici.



« Dans le registre supérieur, on voit sept dieux célestes, dont une déesse à deux faces, probablement la double Istar, se tenant debout devant la grande mère divine, la Beltis primordiale, envisagée sous son aspect de *Zikoum*, la personnification de l'Océan céleste plutôt que celui de Timat; la déesse té-

breuse, laquelle est assise sur un trône, et de ses mains laisse tomber un flot. Le registre inférieur est occupé par l'image des habitants du chaos[1]. »

Cette description laisse beaucoup à désirer. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter l'empreinte que j'ai mise sous vos yeux. En s'y reportant, je puis affirmer que le monument n'est point d'un *travail perse,* mais bien d'un travail chaldéen, et que la description n'en est faite que pour soutenir la thèse qu'on se proposait; en l'absence de toute indication précise, il semble appartenir, sous certains rapports, à l'une de ces écoles de la Basse-Chaldée dont nous connaissons aujourd'hui les produits. Bien que les personnages soient d'une plus petite dimension que ceux des cylindres du Louvre, ils ont entre eux une ressemblance telle qu'il est impossible de séparer ces monuments. Nous allons essayer d'être plus précis en reprenant la description du cylindre de la Bibliothèque nationale telle que nous la comprenons.

Nous dirons donc :

La scène est séparée en deux registres par un ornement composé de lignes courbes entrelacées. Dans le registre supérieur, nous voyons d'abord un Bélus assis sur un *scabellum,* vêtu d'une longue robe à plis droits; malgré un accident de la pierre, on distingue parfaitement la barbe tombant sur la poitrine, ce qui exclut toute idée d'en faire une déesse. La main droite est ramenée à la ceinture; la gauche, portée en avant, tient une amphore d'où s'échappent un jet de liquide et deux flots qui tombent devant lui.

Un autre personnage, debout, vêtu d'une robe longue, coiffé du bonnet pointu, présente deux visages imberbes, de profil, tournés l'un du côté de la figure assise, l'autre du côté de ses compagnons; il s'adresse d'une main au Bélus, et de l'autre il

[1] Conf. C. W. Mansell, *Les premiers êtres vivants d'après la tradition chaldéo-babylonienne,* Gazette archéologique, 1878, t. IV, p. 135.

invite une suite de cinq personnages à s'avancer; le dernier a les mains élevées dans la pose de l'adoration.

Le second registre renferme la représentation de figures fantastiques dont nous n'avons pas besoin de nous occuper ici.

Si notre description est exacte, il est certain qu'elle diffère suffisamment de celle que nous avons citée pour qu'il soit permis de croire qu'en suivant la première on s'égarera étrangement dans les conclusions qu'on voudra tirer de l'aspect du monument. D'abord ces deux registres ne sont pas séparés par les flots ainsi qu'on l'avait indiqué; l'eau est représentée sur les cylindres et sur les bas-reliefs par des lignes ondulées au milieu desquelles on voit quelquefois des poissons. Sur notre cylindre, il ne s'agit que d'un ornement qu'on rencontre fréquemment, et quelquefois dans une position perpendiculaire qui exclut l'idée de la représentation de la mer ou d'un fleuve.

La figure assise n'est point une déesse; comment y voir la Grande Mère divine, la Beltis primordiale, lorsqu'on peut constater qu'elle porte une barbe longue et tombante? Le sexe est donc suffisamment caractérisé; aussi nous n'avons pas besoin de rechercher son rôle de *Zikoum* dans le Panthéon assyrien. Ce rôle serait exprimé du reste par un mot dont nous attendons encore la signification[1]. Passons à la figure à deux visages sur laquelle nous devons particulièrement nous arrêter. On veut y voir la figure d'un Androgyne; or, il s'agit d'abord de savoir de quel Androgyne on entend parler et de s'assurer si cette figure ressemble aux Androgynes décrits soit par Bérose soit par Platon; — puis si elle peut suppléer au silence des textes assyro-chaldéens pour établir l'existence de ce mythe dans la Chaldée, — et enfin si elle peut appuyer la traduction d'un texte biblique controversé.

Nous avons déjà fait comprendre que le cylindre de la Bi-

[1] Le mot *Zikoum* est encore inexplicable et inexpliqué dans les textes assyriens.

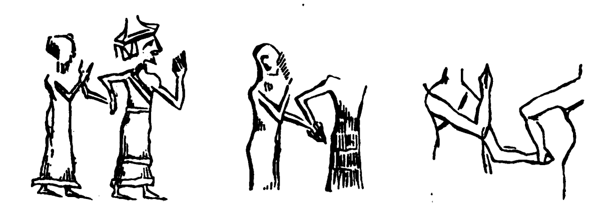
bliothèque nationale ne donne rien de plus que ceux du Louvre; sur ce cylindre et sur les autres, les personnages sont identiques pour la pose et pour la fonction; ils ne diffèrent que par un détail : ils ont tous les trois deux profils; ceux du Musée du Louvre sont *barbus,* ceux de la Bibliothèque nationale sont imberbes. Dans un cas, il s'agit de deux visages d'homme; dans l'autre, de deux visages de femme; si la barbe est caractéristique du sexe, on doit dire qu'il y a ici un homme, là une femme; mais non pas un être ayant *les deux sexes à la fois;* nous pouvons donc affirmer d'abord que les figures à deux faces gravées sur les cylindres ne représentent pas les Androgynes décrits par Bérose; elles ne représentent pas davantage les Androgynes décrits par Platon; elles ne sauraient représenter le mythe de l'Androgyne d'après le Boundehesch. Ces figures ne répondent donc à aucune description du mythe de l'Androgyne. Nous n'avons pas dès lors à rechercher si elles peuvent suppléer au silence des textes assyro-chaldéens; il nous paraît superflu d'ajouter qu'elles ne doivent pas servir de commentaire à un texte biblique.

Nous pouvons remarquer maintenant combien il est facile de s'égarer dans cette voie. Les tablettes de la Bibliothèque d'Assur-bani-pal ont conservé des récits chaldéens dans lesquels on peut constater des rapports évidents avec les textes bibliques; mais il ne s'ensuit pas qu'il soit permis de combler les lacunes d'un récit par la mention de l'autre et de remplacer les lacunes du texte assyrien par des conjectures pour appuyer l'interprétation d'un texte biblique, surtout quand on propose à l'appui de sa théorie des monuments mal observés et qui, pour être expliqués, auraient besoin eux-mêmes d'un texte rigoureusement contrôlé.

Cependant ces figures à deux visages n'apparaissent pas sur les monuments sans avoir leur raison d'être; aussi, nous avons cherché à quelle nécessité cette forme devait répondre dans la

pensée des artistes qui l'ont exécutée. Pour nous, nous ne croyons pas que ces artistes se soient inspirés d'une idée mythique; nous y voyons au contraire un parti pris, un procédé purement artistique, un *convenu,* sous l'influence duquel les Chaldéens ont été amenés à donner deux profils à un des personnages de la scène qu'ils voulaient représenter.

Pour bien faire comprendre notre démonstration, il ne faut pas isoler notre scène des cérémonies analogues qui figurent sur d'autres cylindres. Ces cérémonies sont très nombreuses et semblent se rattacher à un rite dont on a reproduit les différentes phases. Dès la plus haute antiquité, nous en trouvons la trace. Dans certains cas, l'initiateur tient l'initié par la main, tel qu'on le voit sur les cylindres de Urkham et de Gamil-Sin; et on sent que, dès cette époque, l'artiste avait cherché et obtenu dans une certaine limite le raccourci très difficile du bras du personnage qui saisit l'initié et dont nous pouvons indiquer ici les différentes positions. Pour nous, ce person-



nage se présente dans une position forcée et disgracieuse qui rend évidente l'impuissance de l'artiste, malgré son talent, à créer un type pour satisfaire aux exigences de la scène.

Les figures à deux visages semblent avoir pour but de répondre d'une autre manière à cette double action, et les artistes les ont exécutées pour résoudre cette difficulté ainsi que nous venons de le voir.

Or, les deux cylindres du Louvre doivent appartenir à une

époque pour le moins aussi reculée que ceux de Urkham et de Gamil-Sin; par conséquent, si l'artiste a traité la scène différemment, c'est qu'il avait une raison particulière d'agir ainsi.



Si nous examinons les monuments, les conditions dans lesquelles nous les voyons nous révèlent surtout ce qui doit choquer nos habitudes artistiques : les empreintes, en effet, nous présentent un petit bas-relief, et nous trouvons immédiatement dans ce double visage quelque chose de si étrange que nous nous empressons, pour l'expliquer, de faire intervenir une influence religieuse; mais si nous remontons à l'intaille, ce qu'il y a de choquant sur l'empreinte disparaît. Nous sommes, dans ce cas, en présence d'un creux gravé sur une surface cylindrique qui ne permet jamais de saisir la scène dans son ensemble. Nous voyons alors que le personnage au double profil répond à la double action que nous avons indiquée;





d'une part, il s'adresse au Bélus, et nécessairement il a le visage tourné vers lui; d'autre part, il s'adresse à ceux qu'il

doit présenter, et ainsi le second profil répond parfaitement à cette nouvelle phase de la cérémonie. Ajoutons, pour compléter l'illusion, que nous ne pouvons embrasser du même coup d'œil les deux scènes; de nombreux exemples nous prouvent que les artistes de la Chaldée n'auraient sans doute pas été embarrassés de mouvementer le personnage pour lui faire tourner la tête; mais alors il n'aurait plus répondu à la double action simultanée.

Il y a donc là un parti pris évident qui se révèle dans d'autres circonstances par des faits analogues qu'on peut observer sur les gemmes et sur les bas-reliefs assyriens.

Sur les gemmes, nous voyons, souvent, parmi les figures dites *chaotiques*, des monstres à deux corps réunis par une seule tête, productions évidentes du caprice de l'artiste, qui, en vue de faire converger sur un point de la circonférence d'un cylindre deux individus symétriquement disposés, a donné aux deux corps une tête unique insérée de manière à répondre aux besoins de la perspective suivant l'angle sous lequel on regarde le cylindre.

Les figures à deux profils ne se rencontrent pas jusqu'à présent sur les bas-reliefs assyriens, où l'artiste n'avait pas à répondre à la même exigence; mais c'est par suite d'un parti pris analogue que nous voyons, dans l'exécution des colossales figures qui ornaient les portes des palais, des lions ou des taureaux qui reposent sur *cinq jambes,* et l'exécution en est si habilement combinée que, malgré la position qu'ils occupent dans nos galeries où rien n'a été préparé pour cet effet, l'œil n'est pas choqué de cette monstruosité.

Je crois donc pouvoir affirmer que, dans toutes les scènes que j'ai observées, les figures à double visage répondent à une exigence purement artistique, étrangère aux légendes de la Chaldée, et dont les cylindres du Louvre nous donnent la démonstration la plus complète.

Je n'ai pas besoin de revenir ici sur les conséquences qu'on voulait tirer de l'image de ces figures à deux visages sur les cylindres de la Chaldée; je n'examinerai pas jusqu'à quel point on peut dire que le type de l'Androgyne primordial se trouve dans la Bible lorsqu'on propose pour l'appuyer des textes assyriens mutilés. L'interprétation du verset de la Genèse, qui renferme la pensée mosaïque sur la création de l'homme, a été consacrée par de nombreux commentaires qui n'y ont jamais vu la mention de l'Androgyne; un mot seul semble prêter à l'équivoque en passant par les interprétations fantaisistes de quelques savants qui aiment à voir les faits, les monuments et les textes à travers les illusions que crée leur imagination, et qui donnent ainsi au texte biblique un sens que les traductions les plus autorisées, depuis celle des Septante jusqu'aux traductions rationalistes de l'École allemande, n'ont jamais admis. Platon a pu se livrer, dans son *Banquet*, à une description fantaisiste de ces monstrueuses créatures dont la science positive n'a jamais reconnu la réalité; Eusèbe a pu faire un rapprochement ingénieux à l'aide du texte de Platon et ouvrir la voie à quelques esprits aventureux qui se sont complu dans les chimères; mais il faut s'arrêter à ces conjectures et ne pas prétendre trouver l'appui de ces rêves dans les monuments chaldéens et présenter les cylindres comme la meilleure traduction de ce vieux mythe qu'on attribue gratuitement à la Babylonie.

J. Menant.

N° V.

EXPLICATION D'UNE FORMULE INSCRITE SUR PLUSIEURS MONNAIES MÉROVINGIENNES, PAR M. DELOCHE.

M. Combrouse a publié, en 1843, dans son *Recueil de 920 monétaires mérovingiens*[1], un tiers de sou d'or de Chalon-sur-Saône portant, au droit, les noms des deux monnayers Priscus et Domnolus, et, au revers, à la suite du nom de CABILONNO, des lettres où l'on pouvait lire ΔESEDEPA ou ΔESEDETA. Dans le catalogue placé en tête de son recueil, M. Combrouse fit imprimer la leçon ΔESEDEPAS, qui suggéra à Duchalais l'interprétation suivante : « Il est évident pour tout le monde, dit-il, qu'il faut lire *Cabilonno fit de sede pastorali* (*auctoritate* ou *ratione* sous-entendu), c'est-à-dire que ce tiers de sou a été frappé à Chalon-sur-Saône, pour le profit, ou par l'autorité, ou sous la garantie du siège pastoral, c'est-à-dire de l'évêché de cette ville[2]. »

Cet article de Duchalais paraissait, en 1847, dans la *Revue numismatique*, et, la même année, M. de Longpérier éditait, dans son livre sur la collection Rousseau[3], un triens de Besançon, qui est actuellement à notre Cabinet des médailles, et présente, au droit, le nom du monnayer Gennardus, et au revers duquel il lisait : VESVNCIONE DESELEGIS. « Le nom de la ville, ajoutait-il, est suivi de neuf lettres formant un ou plusieurs mots que je ne puis interpréter d'une façon satisfaisante.

[1] Pl. XX, n° 2. Cette pièce, qui appartenait alors au musée monétaire de l'Hôtel des monnaies de Paris, a été réunie depuis à la collection du cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.

[2] *Revue numismatique*, 1re série, année 1847, p. 100.

[3] P. 72, n° 170.

Je me bornerai donc à signaler au numismatiste qui voudra s'occuper de cette difficulté une légende analogue inscrite sur la monnaie de Chalon frappée par Priscus et Domnolus, et qui peut servir de point de comparaison : c'est CABILONO ΔESEDETA. » M. de Longpérier renvoyait le lecteur au numéro précité du recueil de M. Combrouse.

Dans sa *Description des monnaies mérovingiennes de Chalon-sur-Saône*[1], publiée en 1874, M. de Ponton d'Amécourt a fait connaître un nouveau triens signé des monnayers Priscus et Domnolus, qui appartient à sa belle et précieuse collection. Cette pièce porte, au revers, CAVILONNO FIT ΔESELE↑ΛS. Il a constaté, en outre, que c'était un deuxième exemplaire du triens déjà connu de Priscus et Domnolus, et qu'en réalité celui-ci avait également, au revers, ΔESELEA↑S et non ΔESELEPAS ou ΔESELETAS; on avait pris pour Ɑ ce qui est une L, et pour P un caractère composé d'une haste verticale placée sous un demi-cercle.

M. d'Amécourt a fait observer en même temps que, sur la pièce de Besançon de la collection Rousseau, on doit lire DESELEGS au lieu de DESELEGIS.

Il a enfin reproduit les légendes de trois triens inédits de son médaillier, où il a cru retrouver la formule qui nous occupe, mettant ainsi sous les yeux des numismatistes l'ensemble des éléments du problème à résoudre. C'est là, je n'hésite pas à le dire, un véritable service que cet archéologue distingué a rendu à la science.

Je vais maintenant grouper les six spécimens dont nous possédons les légendes, et je leur donnerai un numéro d'ordre pour faciliter la suite de mon exposé.

N° 1. PRISCVS ET DOMNOLVS.

[1] Cet important et excellent travail a paru dans le tome IV de l'*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie*. Voy. le tirage à part, in-8°, Paris, 1874, p. 14 et 15.

℞ + CABILONNO FIT ΔESELETAS. Dans le champ, les lettres numérales VIII.

N° 2. Mêmes figures et mêmes légendes qu'au n° 1.

N° 3. MATASCONE FET.

℞ + IVSE FACIT DESELETAS. Dans le champ, les lettres numérales VIII.

N° 4. GENNARDVS + AERIO. Dans le champ, M̄. Derrière l'effigie, N̄ [1].

℞ + VESVNCIONE DESELEϚS. Dans le champ, le nombre VII.

N. 5. GENNARDVS + ERO. (M. d'Amécourt ne parle pas de lettres qui soient dans le champ; mais il est probable que cette partie de la pièce, que nous n'avons pas sous les yeux, contient une inscription.)

℞ + VESVNCIONE DESELEGVS. Dans le champ, le nombre VII.

N° 6. GENNARDS + ERIO. (Même observation que pour le n° 5.)

℞ + VESVNCIONE DLE. Dans le champ, le nombre VII.

Quelle valeur faut-il donner au caractère, inconnu jusqu'à présent, qui figure à la fin de la légende du revers des n°ˢ 1, 2 et 3?

M. d'Amécourt [2], considérant que cette lettre est remplacée dans la monnaie de Besançon (n° 5) par la lettre G, qui est un G; qu'en outre les nombreuses formes du G dans l'épigraphie mérovingienne sont presque toujours la combinaison d'un demi-cercle et d'un trait droit (G, Ϛ, Ϛ), propose de voir un G dans le caractère dont il s'agit et de lire DESELEGAS [3].

[1] M. de Longpérier a le premier reconnu dans ces lettres du champ le commencement du mot MONITAERIO dont la fin (AERIO) est après la croix.

[2] *Loc. cit.* note 1, *in fine*.

[3] MM. Natalis de Wailly et Léopold Delisle, qui ont assisté à la lecture de ce

J'ajouterai, à l'appui de sa proposition, que ce caractère est remplacé par un G, non seulement au n° 5, mais aussi au n° 4, où cette dernière lettre figure sous une forme plus usitée qu'au n° 5.

M. d'Amécourt, tout en déclarant qu'il laisse à d'autres le soin de découvrir la signification de la formule DESELEGAS, s'est demandé si ce ne serait pas l'attestation par le monétaire que sa monnaie est d'un bon titre, DE SE(*cura*) LEG(*e*) AS(*severatum*), ou qu'il bat monnaie de son chef, sous sa responsabilité personnelle et sans titre officiel [1].

De ces deux conjectures, la première, outre l'étrangeté et même le caractère très défectueux d'une telle traduction, est tout à fait arbitraire. C'est un de ces jeux d'esprit qu'on pourrait multiplier indéfiniment sans faire un pas vers la solution de la difficulté. La seconde, également arbitraire, aurait, en outre, le grave défaut de n'expliquer qu'une partie de la formule; il n'y a donc pas lieu de s'y arrêter plus longtemps.

Voici l'interprétation que je viens à mon tour soumettre au jugement de mes confrères et qui, je l'espère, leur paraîtra digne d'un meilleur accueil :

Je remarque, en premier lieu, une circonstance très importante et qui aurait dû frapper ceux dont l'attention s'est portée sur cette question. Les six triens sur lesquels est inscrite notre formule portent *tous,* dans le champ du revers, des marques numérales, savoir : ceux de Chalon et celui de Mâcon le chiffre VIII, et les trois triens de Besançon le chiffre VII. Bien que des marques de cette sorte se rencontrent dans un certain nombre de pièces de la première race, il m'a paru dif-

mémoire dans le sein de l'Académie des inscriptions, ont déclaré n'avoir pas encore rencontré le caractère en question. Ils sont d'accord pour reconnaître que, en raison de la place qu'il occupe et où il est remplacé, dans les n° 4 et 5, par un G, il doit être considéré comme étant aussi un G.

[1] *Op. cit.*, p. 17, note.

ficile de voir dans ce fait le résultat d'une simple coïncidence, et j'ai été amené à penser qu'il y avait connexité entre les lettres numérales et la formule auprès de laquelle elles sont inscrites.

Or, quel est le sens de ces marques numérales? Il ne saurait y avoir de doute à cet égard : elles expriment le poids en siliques, déclaré par les monnayers. Sous le régime monétaire de l'empire romain, au moment de sa chute en Occident, il y avait 24 siliques dans le sou d'or, et 8 dans le tiers de sou ou tremissis[1]. Les sous et triens frappés en Gaule, sous les royautés barbares, étaient généralement cotés, du moins au commencement de leur émission, à $\frac{1}{8}$ au-dessous des pièces analogues fabriquées à Byzance : les sous à 21 siliques au lieu de 24, les triens à 7 au lieu de 8. C'est pourquoi nous trouvons sur les monnaies de la première race le chiffre VII beaucoup plus souvent que le chiffre VIII[2]. M. Cartier père a le premier donné, en 1839, la signification de ce chiffre VII[3]; mais c'est à Duchalais que revient l'honneur d'en avoir fait, en 1840[4], une démonstration qui a reçu depuis l'adhésion des numismatistes les plus autorisés[5] et n'a pas rencontré un seul contradicteur.

[1] Le *solidus* de Constantin était le $\frac{1}{72}$ de la livre romaine, le tiers de sou ou tremissis le $\frac{1}{216}$ et la silique le $\frac{1}{1728}$. Il ne paraît pas qu'il y ait eu de pièces d'or aussi petites qu'auraient dû l'être la silique et la demi-silique; il est très probable, comme l'a pensé M. Mommsen, que les monnaies de cette valeur étaient frappées en argent; la *siliqua auri*, ou en grec *κεράτιον*, que l'on connaît ne serait autre que la petite pièce d'argent de 3 grammes et au-dessous, qui commença à être mise en circulation sous Constance II et sous Julien l'Apostat.

[2] On n'a pas encore découvert de sou d'or portant le chiffre XXIV; mais nous connaissons le célèbre sou d'or frappé, à Marseille, au nom de l'empereur Maurice Tibère, où est inscrit le chiffre XXI.

[3] *Rev. num.*, 1840, p. 111.

[4] *Ibid.*, p. 264 et suiv.

[5] Notamment M. de Longpérier, *Collect. Rousseau*, p. 31, et M. Th. Mommsen, *Hist. de la monn. romaine*, traduction du duc de Blacas, publiée, avec de savantes annotations, par notre confrère et ami le baron J. de Witte, t. III, p. 83, note.

Nous tenons donc ce point pour établi et hors de discussion [1].

Le monnayer qui faisait graver sur un triens de son officine le chiffre VIII ou le chiffre VII déclarait implicitement (et cette inscription ne peut pas avoir d'autre sens) que son triens était du poids de 8 ou 7 siliques. Eh bien! au lieu de faire implicitement cette déclaration, les monnayers de nos six triens l'ont exprimée en toutes lettres : ainsi Priscus et Domnolus (n°s 1 et 2) déclarent que leur monnaie, frappée à Chalon-sur-Saône, est faite de 8 siliques, *Cabilonno fit de selegas VIII.* A Mâcon (n° 3), Juse déclare qu'il fait son triens de 8 siliques: *Juse facit de selegas VIII.* Enfin, à Besançon (n°s 4 et 5), Gennardus dit que son tiers de sou est du poids de 7 siliques : *Vesuncione de selegas VII.* On doit naturellement attribuer le même sens à la formule abrégée du n° 6, DLE (VII).

En un mot, les chiffres gravés dans le champ du revers font corps avec la légende circulaire, qu'ils complètent et à laquelle ils donnent sa signification véritable.

On ne m'objectera pas, je suppose, les changements que le mot *siliquas* a subis pour parvenir à la forme *selegas;* l'*e* et l'*i* se substituent, comme on sait, très fréquemment l'un à l'autre dans la basse et même dans la haute latinité, et surtout dans la période mérovingienne; la lecture d'un seul diplôme

[1] Pour quelle cause rencontre-t-on, sur les triens de la Gaule, des marques numérales différentes, VII et VIII? Duchalais n'y a vu que le résultat d'inadvertances des graveurs de coins, qui auraient inscrit VIII au lieu de VII (*Rev. num.,* 1840, p. 264). D'autres, comme M. d'Amécourt, ont pensé que, au système suivant lequel on taillait dans la livre romaine 72 sous d'or de 24 siliques ou 216 triens de 8 siliques, s'était substitué un système où la taille était de 81 à la livre et où les sous n'avaient plus que 21 siliques, et les tiers de sou 7 siliques. Ce changement se serait opéré au plus tard sous l'empereur Maurice Tibère (582-602), dont les sous d'or, frappés à Marseille, portent la marque XXI (*Descript. des monn. mérov. de Chalon-sur-Saône,* p. 6 et 15). Je n'entrerai pas dans la discussion de cette question qui m'entraînerait trop loin, et qui mérite d'être examinée à part. Je me propose d'en faire prochainement l'objet d'un mémoire spécial.

de cette période suffit pour en convaincre; et le *g* remplace facilement le *q* et le *c* dont il est un adoucissement.

Le changement de *siliquas* en *selegas* rentre donc dans la catégorie des transformations les plus normales, les plus usitées; ce terme a d'ailleurs subi, dans les textes écrits, de graves modifications, comme l'attestent les variantes que fournissent les manuscrits : 1° d'une novelle de Théodose le jeune, où on lit, pour *siliquarum, reliquarum,* qui suppose la leçon *seliquarum*[1]; 2° d'un fragment de novelle de Maxime, où je constate les variantes *silaquadia* ou *siluquadia* pour *siliquatici*[2]; 3° d'une novelle de Majorien, où se trouvent les variantes *seliqua* pour *siliqua,* et *seliquatico* pour *siliquatico*[3].

On remarquera les exemples d'altération où l'*i* de la première syllabe est, comme dans nos légendes, remplacé par un *e,* et annonce la tendance vers la forme *selegas.*

En résumé, l'explication très simple et toute naturelle que je propose pour une formule qui, depuis longtemps, intriguait beaucoup les numismatistes, me semble de nature à les satisfaire, et je ne crois pas me faire trop illusion en espérant qu'elle ne laissera guère de doute dans leur esprit.

N° VI.

FRAGMENTS D'INSCRIPTIONS ROMAINES DÉCOUVERTES RUE GRASSI, A BORDEAUX.

M. Charles Robert offre à l'Académie un travail manuscrit, dans lequel un correspondant, M. Reinhold Dezeimeris, fait connaître quelques fragments d'inscriptions romaines récem-

[1] Tit. XXII, nov. 2. *Codic. Hermogenian., Gregorian., Theodosian. et Novellæ,* etc., édit. de G. Haenel, 1842, supplément, p. 93, note *q.*

[2] *Ibid.,* p. 266, note *b.*

[3] *Ibid.,* p. 323, notes *i* et *p.*

ment découverts, rue Grassi, à Bordeaux. Ce travail, suivant M. Robert, est intéressant moins par les textes retrouvés que par les rapprochements ingénieux qu'ils suggèrent à l'auteur.

La plupart des inscriptions ssnt funéraires; l'une d'elles laisse encore voir le nom de femme MICVRITA que M. Dezeimeris considère comme nouveau. Le fragment mentionnant ce nom ne contient que trois lignes; mais l'auteur a reconnu qu'il devait s'adapter à un autre fragment exhumé au même endroit en 1564 et décrit par de Lurbe. Les deux parties réunies donnent le texte suivant :

D·M
T·C·CINTONIS
DEF·AN·XLI
MICVRITA
CONIVX·P·C

De toutes les inscriptions qui ont été recueillies, une seule, dont les lettres sont du plus beau style, semble être une dédicace :

G·IV..........
AVG·BI.......
LABS..........

M. Dezeimeris retrouve dans les deux dernières lignes les éléments des mots BA[*lneum*] et [*con*]LABS[*um*], ce qui le conduit tout naturellement à la restitution suivante : BA[*lneum vetustate con*]LABS[*um sua pecunia reficiendum curavit*]. Le personnage, revêtu d'une fonction augustale, à qui la ville devait une restauration de bains, s'appelait G IVL[*ius*]. Les lettres qui subsistent à la première ligne n'admettent aucune hésitation à cet égard.

On avait déjà découvert en 1594 des substructions que leur description par les auteurs du temps et la nature des débris recueillis signalent comme ayant appartenu à des bains.

pensée des artistes qui l'ont exécutée. Pour nous, nous ne croyons pas que ces artistes se soient inspirés d'une idée mythique; nous y voyons au contraire un parti pris, un procédé purement artistique, un *convenu*, sous l'influence duquel les Chaldéens ont été amenés à donner deux profils à un des personnages de la scène qu'ils voulaient représenter.

Pour bien faire comprendre notre démonstration, il ne faut pas isoler notre scène des cérémonies analogues qui figurent sur d'autres cylindres. Ces cérémonies sont très nombreuses et semblent se rattacher à un rite dont on a reproduit les différentes phases. Dès la plus haute antiquité, nous en trouvons la trace. Dans certains cas, l'initiateur tient l'initié par la main, tel qu'on le voit sur les cylindres de Urkham et de Gamil-Sin; et on sent que, dès cette époque, l'artiste avait cherché et obtenu dans une certaine limite le raccourci très difficile du bras du personnage qui saisit l'initié et dont nous pouvons indiquer ici les différentes positions. Pour nous, ce person-



nage se présente dans une position forcée et disgracieuse qui rend évidente l'impuissance de l'artiste, malgré son talent, à créer un type pour satisfaire aux exigences de la scène.

Les figures à deux visages semblent avoir pour but de répondre d'une autre manière à cette double action, et les artistes les ont exécutées pour résoudre cette difficulté ainsi que nous venons de le voir.

Or, les deux cylindres du Louvre doivent appartenir à une

époque pour le moins aussi reculée que ceux de Urkham et de Gamil-Sin; par conséquent, si l'artiste a traité la scène différemment, c'est qu'il avait une raison particulière d'agir ainsi.



Si nous examinons les monuments, les conditions dans lesquelles nous les voyons nous révèlent surtout ce qui doit choquer nos habitudes artistiques : les empreintes, en effet, nous présentent un petit bas-relief, et nous trouvons immédiatement dans ce double visage quelque chose de si étrange que nous nous empressons, pour l'expliquer, de faire intervenir une influence religieuse; mais si nous remontons à l'intaille, ce qu'il y a de choquant sur l'empreinte disparaît. Nous sommes, dans ce cas, en présence d'un creux gravé sur une surface cylindrique qui ne permet jamais de saisir la scène dans son ensemble. Nous voyons alors que le personnage au double profil répond à la double action que nous avons indiquée;





d'une part, il s'adresse au Bélus, et nécessairement il a le visage tourné vers lui; d'autre part, il s'adresse à ceux qu'il

En rendant un hommage mérité à un correspondant qui honore l'Académie et qui s'honore de lui appartenir, je ne puis m'empêcher de remarquer dans quelles circonstances touchantes il a fait son dernier travail. Placé par la reine d'Angleterre à la tête de la magistrature dans les Indes-Orientales, il a dit souvent de ses chères études celtiques : *non impediunt foro;* pendant ses traversées de Dublin à Calcutta, les poursuivant à bord, il disait : *peregrinantur*; dernièrement, à la suite du plus grand malheur qui puisse frapper un homme, et où l'on ne trouve de consolation ou de distraction que du côté du ciel ou de l'étude, il a eu trop lieu d'ajouter, durant bien des nuits sans sommeil: *pernoctant nobiscum!*

N° IV.

LE MYTHE DE L'ANDROGYNE ET LES CYLINDRES ASSYRO-CHALDÉENS.

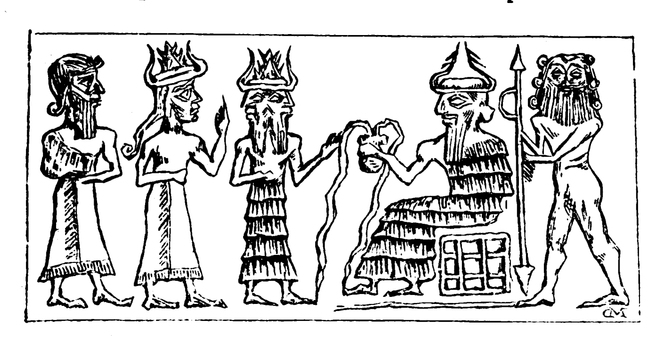
Messieurs,

J'ai déjà eu l'honneur de vous communiquer plusieurs empreintes de cylindres assyro-chaldéens et de vous indiquer, à ce propos, combien il me semblait difficile d'interpréter les scènes qui sont gravées sur leur surface en l'absence d'un texte qui en précise le sens.

Permettez-moi de vous présenter aujourd'hui l'empreinte de deux cylindres récemment acquis par le Musée du Louvre et dont le sujet offre un intérêt qui me paraît mériter votre bienveillante attention.

Le premier cylindre est en marbre vert, de o^{m},o35 de hauteur, d'un travail très soigné; il se rattache à l'une des écoles de la Basse-Chaldée dont le caractère général est déjà suffisamment indiqué pour qu'on ne puisse le méconnaître; aussi, on peut affirmer que le monument est d'une haute an-

tiquité. J'ai constaté des personnages analogues à ceux qu'il porte sur des contrats datés du règne de Hammourabi [1] et par conséquent antérieurs au XVI[e] siècle avant notre ère; il appartient donc aux premières années du Grand-Empire de Chaldée.



Le sujet représente un Bélus assis sur un trône carré dépourvu d'ornements; il a le profil tourné à gauche, la barbe longue et tombant sur la poitrine; il est coiffé d'un chapeau plat dont les bords retroussés s'élèvent comme deux cornes en avant et en arrière; il est vêtu d'une longue robe à plis; la main gauche est ramenée à la ceinture; de la droite, il présente une amphore de laquelle s'échappent deux flots de liquide.

Derrière le Bélus, un personnage, la tête de face, le corps de profil, s'appuie sur une longue tige. Devant lui, trois autres personnages participent à une cérémonie religieuse.

Le premier est coiffé d'une tiare pointue; il est vêtu d'une robe courte à côtes et à rayures. Le second porte la même coiffure; il est vêtu d'une robe courte frangée par le bas; ses cheveux tombent sur les épaules; il est imberbe; c'est peut-être une femme. Le troisième, même costume que le précédent, la tête nue, la barbe droite et tombante. La figure du premier

[1] Conf. *Empreintes de cylindres assyro-chaldéens relevées sur des contrats d'intérêt privé au Musée Britannique*, p. 15 et suiv.

de ces personnages offre une particularité qui fait l'intérêt capital de ce monument : elle a deux profils et présente ainsi deux visages, l'un tourné vers le Bélus, l'autre vers ses compagnons.

Les figures à deux visages se rencontrent quelquefois sur les cylindres[1], mais il est rare de les trouver dans d'aussi grandes dimensions, de sorte qu'il est plus facile ici de se rendre compte du jeu de la scène et même de la physionomie du personnage qui va particulièrement nous intéresser.

Le second cylindre est également en marbre vert; il mesure 0^{m},035 de hauteur; il représente une cérémonie analogue à celle du précédent, seulement le Bélus assis tient de la main gauche ramenée à la ceinture l'amphore de laquelle s'échappent deux flots de liquide; derrière, perdu dans le fruste, on distingue le personnage appuyé sur la longue tige formant la hampe tronquée d'un accessoire que nous avons déjà remarqué sur l'autre cylindre; devant le Bélus deux personnages : le premier présente, comme sur le cylindre précédent, deux profils, l'un tourné vers le Bélus, l'autre vers son compagnon.



On a déjà signalé sur les pierres gravées[2] ces étranges

[1] Conf. Lajard, *Mithra*, pl. XXVIII, n° 10; pl. XXIX, n° 12.
[2] Conf. Ch. Lenormant, *Nouvelle galerie mythologique*, p. 5 et suiv.

figures, et on en a cherché la signification. Quelques savants ont cru y découvrir le type de l'Androgyne primordial qui, d'après certaines traditions, aurait donné naissance au genre humain, et on a présenté ces figures comme l'expression du type consacré par ces traditions religieuses ou comme leur confirmation[1].

Examinons d'abord les renseignements qui nous sont fournis par les traditions et les descriptions qui nous sont données par les légendaires; nous verrons ensuite si nous pouvons reconnaître les Androgynes ainsi décrits dans les personnages gravés sur nos cylindres. Constatons d'abord que les textes assyriens découverts jusqu'à ce jour ne parlent pas d'êtres androgynes, ni surtout d'un *être androgyne* qui aurait donné naissance au genre humain. On n'a rencontré jusqu'ici aucun document assyro-chaldéen pour nous raconter comment les Chaldéens concevaient notre origine. Le seul passage des tablettes où il est question de l'homme et de sa naissance se trouve dans un état de mutilation tel qu'on est obligé de convenir qu'il ne se prête à aucune interprétation sérieuse.

Les compilateurs qui nous ont transmis des fragments de Bérose sur les anciennes traditions de la Chaldée nous ont conservé, il est vrai, un passage dans lequel on voit figurer parmi les monstrueuses créations chaotiques qui étaient engendrées au milieu de la matière humide « des êtres à deux faces, à deux têtes, une d'homme, une de femme, sur un seul corps avec les deux sexes en même temps[2]; » mais il ne paraît pas que ces êtres soient présentés comme les ancêtres de notre race. Rien donc dans les fragments de Bérose ne permet de les considérer comme les premiers êtres de la création, ni comme ceux qui, par dédoublement, ont donné

[1] Conf. Mansell, *Gazette archéologique*, t. IV, p. 176.
[2] Fragment 1, éd. Lenormant, p. 7.

naissance au genre humain. On a d'ailleurs un passage relatif à la création de l'homme dans les fragments mêmes de Bérose, qui explique tout autrement cette origine. D'après l'auteur chaldéen : « Lorsque la terre et le ciel furent créés, Bélus se trancha la tête, et les autres dieux, ayant pétri le sang qui coulait avec de la terre, formèrent les hommes, qui pour cela sont doués d'intelligence et participent de la pensée divine[1]. »

Les êtres à double profil ne figurent donc dans le récit de Bérose que comme des monstres analogues aux hommes à quatre ailes et au corps d'animal dont les images ornaient de son temps le temple de Bélus. Aujourd'hui, le temple de Bélus est détruit, mais nous voyons sur les cylindres des représentations analogues à celles qui sont rapportées par Bérose; la figure des Androgynes qu'il décrit pourrait sans doute s'y trouver également; nous ne l'avons pas encore rencontrée. Nous verrons bientôt si les personnages à double profil que nous avons indiqués répondent à cette description.

Platon, dans son *Banquet*, met dans la bouche d'Aristophane une description de l'Androgyne que nous rapportons ici: « Son apparence, dit-il, était humaine, mais disposée en rond, le dos et les flancs faisant cercle. Il avait quatre bras et autant de jambes, deux visages exactement semblables au-dessus d'un col arrondi, et, dans une même tête, quatre oreilles, les attributs des deux sexes et le reste à l'avenant[2]. »

Trouverons-nous également la représentation de ces êtres sur nos cylindres? j'en doute; mais nous devions mentionner ce texte parce qu'il a été invoqué dans la discussion.

Enfin, quelques commentateurs du récit biblique ont cru trouver dans un verset de la Genèse (II, 21) qu'Adam devait

[1] Fragment 1, éd. Lenormant, p. 9.

[2] Platon, Banquet, p. 289 et suiv.

être androgyne, et ils en font ainsi connaître le dédoublement. « Alors Yahveh-Elohim fit tomber un profond sommeil sur l'homme, et il s'endormit; il prit un de ses *côtés* et il en ferma la plaie avec de la chair; et Yahveh-Elohim forma le *côté* qu'il avait pris à l'homme en femme et il l'amena à l'homme. Et l'homme dit : Cette fois celle-ci est l'os de mes os et la chair de ma chair, celle-ci sera appelée femme parce qu'elle a été prise de l'homme[1]. »

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que cette interprétation s'éloigne singulièrement de la version de la Vulgate et de celle des Septante. Nous ne l'aurions pas relevée, si ce n'est qu'on l'appuie sur une tradition juive et sur l'autorité de Maimonide[2] qui admet, en effet, que Adam fut créé *à la fois* homme et femme, ayant deux visages tournés *à la fois* des deux côtés opposés, et que c'est pendant son assoupissement que le Créateur sépara de lui sa Havah, sa moitié féminine. Eusèbe a également accepté cette interprétation du texte biblique et pense que le récit de Platon sur les Androgynes primitifs s'accorde entièrement avec celui des livres saints[3].

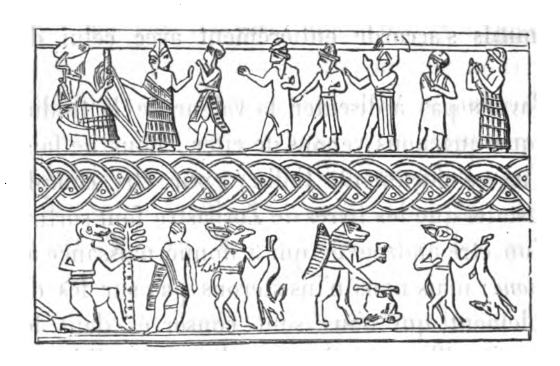
Nous n'avons pas à discuter la valeur de la traduction du texte biblique que nous venons de citer : nous ne faisons que rapporter ici ce document. Enfin, pour être complet, nous devons constater que les livres de Zoroastre font sortir le genre humain d'un être androgyne qui a donné naissance à *Meschia* et à *Meschiané;* mais nous n'insisterons pas sur les détails de ce dédoublement qui nous sont conservés dans le Boundehesch[4], puisqu'ils appartiennent à une tradition *iranienne* et qu'il s'agit ici de rechercher la figure de l'Androgyne sur

[1] Conf. F. Lenormant, *Les origines de l'histoire d'après la Bible*, p. 7 et 50.
[2] Moïse-ben-Maimound, *Guide des égarés*, II, 30, p. 247, trad. Munk.
[3] *Præp. Evang.*, XII, p. 535.
[4] *Boundehesch*, ch. xv.

des monuments *chaldéens*. Voyons donc maintenant les documents sur lesquels on a cru l'y rencontrer.

Ce n'est pas, à coup sûr, sur les cylindres dont je vous ai présenté des empreintes et qui sont encore complètement inédits. La dimension des personnages permet d'apprécier le caractère des deux profils qui, tous deux identiques, portent une barbe longue et tombante, ce qui exclut toute idée d'un être ayant deux sexes différents ; le corps, les membres, le costume ne permettent pas de rapprocher cette figure des descriptions que nous avons citées.

A l'appui de la thèse que nous signalons, un des monuments qu'on a produits, est un cylindre de la Bibliothèque nationale qui figure au catalogue sous le n° 770 ; j'ai l'honneur d'en déposer une empreinte sous vos yeux. On le déclare d'un travail *perse,* et on en donne une description que nous croyons devoir reproduire, sans quoi les conséquences qu'on a voulu tirer de ce document ne seraient pas comprises ici.



« Dans le registre supérieur, on voit sept dieux célestes, dont une déesse à deux faces, probablement la double Istar, se tenant debout devant la grande mère divine, la Beltis primordiale, envisagée sous son aspect de *Zikoum*, la personnification de l'Océan céleste plutôt que celui de Timat ; la déesse téné-

breuse, laquelle est assise sur un trône, et de ses mains laisse tomber un flot. Le registre inférieur est occupé par l'image des habitants du chaos[1]. »

Cette description laisse beaucoup à désirer. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter l'empreinte que j'ai mise sous vos yeux. En s'y reportant, je puis affirmer que le monument n'est point d'un *travail perse,* mais bien d'un travail chaldéen, et que la description n'en est faite que pour soutenir la thèse qu'on se proposait; en l'absence de toute indication précise, il semble appartenir, sous certains rapports, à l'une de ces écoles de la Basse-Chaldée dont nous connaissons aujourd'hui les produits. Bien que les personnages soient d'une plus petite dimension que ceux des cylindres du Louvre, ils ont entre eux une ressemblance telle qu'il est impossible de séparer ces monuments. Nous allons essayer d'être plus précis en reprenant la description du cylindre de la Bibliothèque nationale telle que nous la comprenons.

Nous dirons donc :

La scène est séparée en deux registres par un ornement composé de lignes courbes entrelacées. Dans le registre supérieur, nous voyons d'abord un Bélus assis sur un *scabellum,* vêtu d'une longue robe à plis droits; malgré un accident de la pierre, on distingue parfaitement la barbe tombant sur la poitrine, ce qui exclut toute idée d'en faire une déesse. La main droite est ramenée à la ceinture; la gauche, portée en avant, tient une amphore d'où s'échappent un jet de liquide et deux flots qui tombent devant lui.

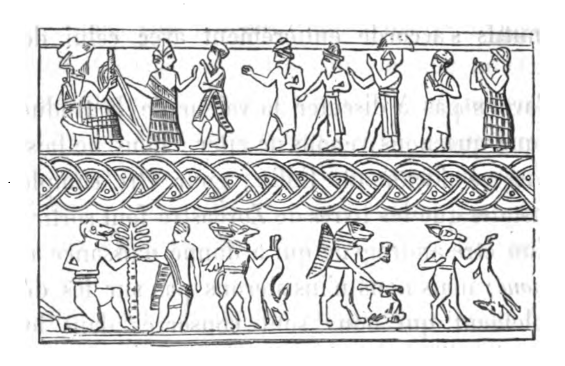
Un autre personnage, debout, vêtu d'une robe longue, coiffé du bonnet pointu, présente deux visages imberbes, de profil, tournés l'un du côté de la figure assise, l'autre du côté de ses compagnons; il s'adresse d'une main au Bélus, et de l'autre il

[1] Conf. C. W. Mansell, *Les premiers êtres vivants d'après la tradition chaldéo-babylonienne,* Gazette archéologique, 1878, t. IV, p. 135.

des monuments *chaldéens*. Voyons donc maintenant les documents sur lesquels on a cru l'y rencontrer.

Ce n'est pas, à coup sûr, sur les cylindres dont je vous ai présenté des empreintes et qui sont encore complètement inédits. La dimension des personnages permet d'apprécier le caractère des deux profils qui, tous deux identiques, portent une barbe longue et tombante, ce qui exclut toute idée d'un être ayant deux sexes différents ; le corps, les membres, le costume ne permettent pas de rapprocher cette figure des descriptions que nous avons citées.

A l'appui de la thèse que nous signalons, un des monuments qu'on a produits, est un cylindre de la Bibliothèque nationale qui figure au catalogue sous le n° 770 ; j'ai l'honneur d'en déposer une empreinte sous vos yeux. On le déclare d'un travail *perse,* et on en donne une description que nous croyons devoir reproduire, sans quoi les conséquences qu'on a voulu tirer de ce document ne seraient pas comprises ici.



« Dans le registre supérieur, on voit sept dieux célestes, dont une déesse à deux faces, probablement la double Istar, se tenant debout devant la grande mère divine, la Beltis primordiale, envisagée sous son aspect de *Zikoum*, la personnification de l'Océan céleste plutôt que celui de Timat ; la déesse téné-

breuse, laquelle est assise sur un trône, et de ses mains laisse tomber un flot. Le registre inférieur est occupé par l'image des habitants du chaos[1]. »

Cette description laisse beaucoup à désirer. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter l'empreinte que j'ai mise sous vos yeux. En s'y reportant, je puis affirmer que le monument n'est point d'un *travail perse,* mais bien d'un travail chaldéen, et que la description n'en est faite que pour soutenir la thèse qu'on se proposait; en l'absence de toute indication précise, il semble appartenir, sous certains rapports, à l'une de ces écoles de la Basse-Chaldée dont nous connaissons aujourd'hui les produits. Bien que les personnages soient d'une plus petite dimension que ceux des cylindres du Louvre, ils ont entre eux une ressemblance telle qu'il est impossible de séparer ces monuments. Nous allons essayer d'être plus précis en reprenant la description du cylindre de la Bibliothèque nationale telle que nous la comprenons.

Nous dirons donc :

La scène est séparée en deux registres par un ornement composé de lignes courbes entrelacées. Dans le registre supérieur, nous voyons d'abord un Bélus assis sur un *scabellum,* vêtu d'une longue robe à plis droits; malgré un accident de la pierre, on distingue parfaitement la barbe tombant sur la poitrine, ce qui exclut toute idée d'en faire une déesse. La main droite est ramenée à la ceinture; la gauche, portée en avant, tient une amphore d'où s'échappent un jet de liquide et deux flots qui tombent devant lui.

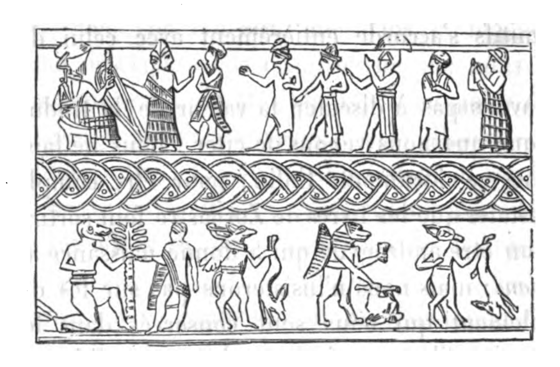
Un autre personnage, debout, vêtu d'une robe longue, coiffé du bonnet pointu, présente deux visages imberbes, de profil, tournés l'un du côté de la figure assise, l'autre du côté de ses compagnons; il s'adresse d'une main au Bélus, et de l'autre il

[1] Conf. C. W. Mansell, *Les premiers êtres vivants d'après la tradition chaldéo-babylonienne,* Gazette archéologique, 1878, t. IV, p. 135.

des monuments *chaldéens*. Voyons donc maintenant les documents sur lesquels on a cru l'y rencontrer.

Ce n'est pas, à coup sûr, sur les cylindres dont je vous ai présenté des empreintes et qui sont encore complètement inédits. La dimension des personnages permet d'apprécier le caractère des deux profils qui, tous deux identiques, portent une barbe longue et tombante, ce qui exclut toute idée d'un être ayant deux sexes différents; le corps, les membres, le costume ne permettent pas de rapprocher cette figure des descriptions que nous avons citées.

A l'appui de la thèse que nous signalons, un des monuments qu'on a produits, est un cylindre de la Bibliothèque nationale qui figure au catalogue sous le n° 770; j'ai l'honneur d'en déposer une empreinte sous vos yeux. On le déclare d'un travail *perse,* et on en donne une description que nous croyons devoir reproduire, sans quoi les conséquences qu'on a voulu tirer de ce document ne seraient pas comprises ici.



« Dans le registre supérieur, on voit sept dieux célestes, dont une déesse à deux faces, probablement la double Istar, se tenant debout devant la grande mère divine, la Beltis primordiale, envisagée sous son aspect de *Zikoum*, la personnification de l'Océan céleste plutôt que celui de Timat; la déesse téné-

breuse, laquelle est assise sur un trône, et de ses mains laisse tomber un flot. Le registre inférieur est occupé par l'image des habitants du chaos[1]. »

Cette description laisse beaucoup à désirer. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter l'empreinte que j'ai mise sous vos yeux. En s'y reportant, je puis affirmer que le monument n'est point d'un *travail perse*, mais bien d'un travail chaldéen, et que la description n'en est faite que pour soutenir la thèse qu'on se proposait; en l'absence de toute indication précise, il semble appartenir, sous certains rapports, à l'une de ces écoles de la Basse-Chaldée dont nous connaissons aujourd'hui les produits. Bien que les personnages soient d'une plus petite dimension que ceux des cylindres du Louvre, ils ont entre eux une ressemblance telle qu'il est impossible de séparer ces monuments. Nous allons essayer d'être plus précis en reprenant la description du cylindre de la Bibliothèque nationale telle que nous la comprenons.

Nous dirons donc :

La scène est séparée en deux registres par un ornement composé de lignes courbes entrelacées. Dans le registre supérieur, nous voyons d'abord un Bélus assis sur un *scabellum*, vêtu d'une longue robe à plis droits; malgré un accident de la pierre, on distingue parfaitement la barbe tombant sur la poitrine, ce qui exclut toute idée d'en faire une déesse. La main droite est ramenée à la ceinture; la gauche, portée en avant, tient une amphore d'où s'échappent un jet de liquide et deux flots qui tombent devant lui.

Un autre personnage, debout, vêtu d'une robe longue, coiffé du bonnet pointu, présente deux visages imberbes, de profil, tournés l'un du côté de la figure assise, l'autre du côté de ses compagnons; il s'adresse d'une main au Bélus, et de l'autre il

[1] Conf. C. W. Mansell, *Les premiers êtres vivants d'après la tradition chaldéo-babylonienne*, Gazette archéologique, 1878, t. IV, p. 135.

invite une suite de cinq personnages à s'avancer; le dernier a les mains élevées dans la pose de l'adoration.

Le second registre renferme la représentation de figures fantastiques dont nous n'avons pas besoin de nous occuper ici.

Si notre description est exacte, il est certain qu'elle diffère suffisamment de celle que nous avons citée pour qu'il soit permis de croire qu'en suivant la première on s'égarera étrangement dans les conclusions qu'on voudra tirer de l'aspect du monument. D'abord ces deux registres ne sont pas séparés par les flots ainsi qu'on l'avait indiqué; l'eau est représentée sur les cylindres et sur les bas-reliefs par des lignes ondulées au milieu desquelles on voit quelquefois des poissons. Sur notre cylindre, il ne s'agit que d'un ornement qu'on rencontre fréquemment, et quelquefois dans une position perpendiculaire qui exclut l'idée de la représentation de la mer ou d'un fleuve.

La figure assise n'est point une déesse; comment y voir la Grande Mère divine, la Beltis primordiale, lorsqu'on peut constater qu'elle porte une barbe longue et tombante? Le sexe est donc suffisamment caractérisé; aussi nous n'avons pas besoin de rechercher son rôle de *Zikoum* dans le Panthéon assyrien. Ce rôle serait exprimé du reste par un mot dont nous attendons encore la signification[1]. Passons à la figure à deux visages sur laquelle nous devons particulièrement nous arrêter. On veut y voir la figure d'un Androgyne; or, il s'agit d'abord de savoir de quel Androgyne on entend parler et de s'assurer si cette figure ressemble aux Androgynes décrits soit par Bérose soit par Platon; — puis si elle peut suppléer au silence des textes assyro-chaldéens pour établir l'existence de ce mythe dans la Chaldée, — et enfin si elle peut appuyer la traduction d'un texte biblique controversé.

Nous avons déjà fait comprendre que le cylindre de la Bi-

[1] Le mot *Zikoum* est encore inexplicable et inexpliqué dans les textes assyriens.

bliothèque nationale ne donne rien de plus que ceux du Louvre; sur ce cylindre et sur les autres, les personnages sont identiques pour la pose et pour la fonction; ils ne diffèrent que par un détail : ils ont tous les trois deux profils; ceux du Musée du Louvre sont *barbus,* ceux de la Bibliothèque nationale sont imberbes. Dans un cas, il s'agit de deux visages d'homme; dans l'autre, de deux visages de femme; si la barbe est caractéristique du sexe, on doit dire qu'il y a ici un homme, là une femme, mais non pas un être ayant *les deux sexes à la fois;* nous pouvons donc affirmer d'abord que les figures à deux faces gravées sur les cylindres ne représentent pas les Androgynes décrits par Bérose; elles ne représentent pas davantage les Androgynes décrits par Platon; elles ne sauraient représenter le mythe de l'Androgyne d'après le Boundehesch. Ces figures ne répondent donc à aucune description du mythe de l'Androgyne. Nous n'avons pas dès lors à rechercher si elles peuvent suppléer au silence des textes assyro-chaldéens; il nous paraît superflu d'ajouter qu'elles ne doivent pas servir de commentaire à un texte biblique.

Nous pouvons remarquer maintenant combien il est facile de s'égarer dans cette voie. Les tablettes de la Bibliothèque d'Assur-bani-pal ont conservé des récits chaldéens dans lesquels on peut constater des rapports évidents avec les textes bibliques; mais il ne s'ensuit pas qu'il soit permis de combler les lacunes d'un récit par la mention de l'autre et de remplacer les lacunes du texte assyrien par des conjectures pour appuyer l'interprétation d'un texte biblique, surtout quand on propose à l'appui de sa théorie des monuments mal observés et qui, pour être expliqués, auraient besoin eux-mêmes d'un texte rigoureusement contrôlé.

Cependant ces figures à deux visages n'apparaissent pas sur les monuments sans avoir leur raison d'être; aussi, nous avons cherché à quelle nécessité cette forme devait répondre dans la

pensée des artistes qui l'ont exécutée. Pour nous, nous ne croyons pas que ces artistes se soient inspirés d'une idée mythique; nous y voyons au contraire un parti pris, un procédé purement artistique, un *convenu,* sous l'influence duquel les Chaldéens ont été amenés à donner deux profils à un des personnages de la scène qu'ils voulaient représenter.

Pour bien faire comprendre notre démonstration, il ne faut pas isoler notre scène des cérémonies analogues qui figurent sur d'autres cylindres. Ces cérémonies sont très nombreuses et semblent se rattacher à un rite dont on a reproduit les différentes phases. Dès la plus haute antiquité, nous en trouvons la trace. Dans certains cas, l'initiateur tient l'initié par la main, tel qu'on le voit sur les cylindres de Urkham et de Gamil-Sin; et on sent que, dès cette époque, l'artiste avait cherché et obtenu dans une certaine limite le raccourci très difficile du bras du personnage qui saisit l'initié et dont nous pouvons indiquer ici les différentes positions. Pour nous, ce person-



nage se présente dans une position forcée et disgracieuse qui rend évidente l'impuissance de l'artiste, malgré son talent, à créer un type pour satisfaire aux exigences de la scène.

Les figures à deux visages semblent avoir pour but de répondre d'une autre manière à cette double action, et les artistes les ont exécutées pour résoudre cette difficulté ainsi que nous venons de le voir.

Or, les deux cylindres du Louvre doivent appartenir à une

époque pour le moins aussi reculée que ceux de Urkham et de Gamil-Sin; par conséquent, si l'artiste a traité la scène différemment, c'est qu'il avait une raison particulière d'agir ainsi.



Si nous examinons les monuments, les conditions dans lesquelles nous les voyons nous révèlent surtout ce qui doit choquer nos habitudes artistiques : les empreintes, en effet, nous présentent un petit bas-relief, et nous trouvons immédiatement dans ce double visage quelque chose de si étrange que nous nous empressons, pour l'expliquer, de faire intervenir une influence religieuse; mais si nous remontons à l'intaille, ce qu'il y a de choquant sur l'empreinte disparaît. Nous sommes, dans ce cas, en présence d'un creux gravé sur une surface cylindrique qui ne permet jamais de saisir la scène dans son ensemble. Nous voyons alors que le personnage au double profil répond à la double action que nous avons indiquée;





d'une part, il s'adresse au Bélus, et nécessairement il a le visage tourné vers lui; d'autre part, il s'adresse à ceux qu'il

doit présenter, et ainsi le second profil répond parfaitement à cette nouvelle phase de la cérémonie. Ajoutons, pour compléter l'illusion, que nous ne pouvons embrasser du même coup d'œil les deux scènes; de nombreux exemples nous prouvent que les artistes de la Chaldée n'auraient sans doute pas été embarrassés de mouvementer le personnage pour lui faire tourner la tête; mais alors il n'aurait plus répondu à la double action simultanée.

Il y a donc là un parti pris évident qui se révèle dans d'autres circonstances par des faits analogues qu'on peut observer sur les gemmes et sur les bas-reliefs assyriens.

Sur les gemmes, nous voyons, souvent, parmi les figures dites *chaotiques*, des monstres à deux corps réunis par une seule tête, productions évidentes du caprice de l'artiste, qui, en vue de faire converger sur un point de la circonférence d'un cylindre deux individus symétriquement disposés, a donné aux deux corps une tête unique insérée de manière à répondre aux besoins de la perspective suivant l'angle sous lequel on regarde le cylindre.

Les figures à deux profils ne se rencontrent pas jusqu'à présent sur les bas-reliefs assyriens, où l'artiste n'avait pas à répondre à la même exigence; mais c'est par suite d'un parti pris analogue que nous voyons, dans l'exécution des colossales figures qui ornaient les portes des palais, des lions ou des taureaux qui reposent sur *cinq jambes,* et l'exécution en est si habilement combinée que, malgré la position qu'ils occupent dans nos galeries où rien n'a été préparé pour cet effet, l'œil n'est pas choqué de cette monstruosité.

Je crois donc pouvoir affirmer que, dans toutes les scènes que j'ai observées, les figures à double visage répondent à une exigence purement artistique, étrangère aux légendes de la Chaldée, et dont les cylindres du Louvre nous donnent la démonstration la plus complète.

Je n'ai pas besoin de revenir ici sur les conséquences qu'on voulait tirer de l'image de ces figures à deux visages sur les cylindres de la Chaldée; je n'examinerai pas jusqu'à quel point on peut dire que le type de l'Androgyne primordial se trouve dans la Bible lorsqu'on propose pour l'appuyer des textes assyriens mutilés. L'interprétation du verset de la Genèse, qui renferme la pensée mosaïque sur la création de l'homme, a été consacrée par de nombreux commentaires qui n'y ont jamais vu la mention de l'Androgyne; un mot seul semble prêter à l'équivoque en passant par les interprétations fantaisistes de quelques savants qui aiment à voir les faits, les monuments et les textes à travers les illusions que crée leur imagination, et qui donnent ainsi au texte biblique un sens que les traductions les plus autorisées, depuis celle des Septante jusqu'aux traductions rationalistes de l'École allemande, n'ont jamais admis. Platon a pu se livrer, dans son *Banquet*, à une description fantaisiste de ces monstrueuses créatures dont la science positive n'a jamais reconnu la réalité; Eusèbe a pu faire un rapprochement ingénieux à l'aide du texte de Platon et ouvrir la voie à quelques esprits aventureux qui se sont complu dans les chimères; mais il faut s'arrêter à ces conjectures et ne pas prétendre trouver l'appui de ces rêves dans les monuments chaldéens et présenter les cylindres comme la meilleure traduction de ce vieux mythe qu'on attribue gratuitement à la Babylonie.

J. Menant.

N° V.

EXPLICATION D'UNE FORMULE INSCRITE SUR PLUSIEURS MONNAIES MÉROVINGIENNES, PAR M. DELOCHE.

M. Combrouse a publié, en 1843, dans son *Recueil de 920 monétaires mérovingiens*[1], un tiers de sou d'or de Chalon-sur-Saône portant, au droit, les noms des deux monnayers Priscus et Domnolus, et, au revers, à la suite du nom de CABILONNO, des lettres où l'on pouvait lire ΔESEDEPA ou ΔESEDETA. Dans le catalogue placé en tête de son recueil, M. Combrouse fit imprimer la leçon ΔESEDEPAS, qui suggéra à Duchalais l'interprétation suivante : « Il est évident pour tout le monde, dit-il, qu'il faut lire *Cabilonno fit de sede pastorali* (*auctoritate* ou *ratione* sous-entendu), c'est-à-dire que ce tiers de sou a été frappé à Chalon-sur-Saône, pour le profit, ou par l'autorité, ou sous la garantie du siège pastoral, c'est-à-dire de l'évêché de cette ville[2]. »

Cet article de Duchalais paraissait, en 1847, dans la *Revue numismatique*, et, la même année, M. de Longpérier éditait, dans son livre sur la collection Rousseau[3], un triens de Besançon, qui est actuellement à notre Cabinet des médailles, et présente, au droit, le nom du monnayer Gennardus, et au revers duquel il lisait : VESVNCIONE DESELEGIS. « Le nom de la ville, ajoutait-il, est suivi de neuf lettres formant un ou plusieurs mots que je ne puis interpréter d'une façon satisfaisante.

[1] Pl. XX, n° 2. Cette pièce, qui appartenait alors au musée monétaire de l'Hôtel des monnaies de Paris, a été réunie depuis à la collection du cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.

[2] *Revue numismatique*, 1re série, année 1847, p. 100.

[3] P. 72, n° 170.

Je me bornerai donc à signaler au numismatiste qui voudra s'occuper de cette difficulté une légende analogue inscrite sur la monnaie de Chalon frappée par Priscus et Domnolus, et qui peut servir de point de comparaison : c'est CABILONO ΔESE-DETA. » M. de Longpérier renvoyait le lecteur au numéro précité du recueil de M. Combrouse.

Dans sa *Description des monnaies mérovingiennes de Chalon-sur-Saône*[1], publiée en 1874, M. de Ponton d'Amécourt a fait connaître un nouveau triens signé des monnayers Priscus et Domnolus, qui appartient à sa belle et précieuse collection. Cette pièce porte, au revers, CAVILONNO FIT ΔESELEꝒAS. Il a constaté, en outre, que c'était un deuxième exemplaire du triens déjà connu de Priscus et Domnolus, et qu'en réalité celui-ci avait également, au revers, ΔESELEAꝒS et non ΔESE-LEPAS ou ΔESELETAS; on avait pris pour ɑ ce qui est une L, et pour P un caractère composé d'une haste verticale placée sous un demi-cercle.

M. d'Amécourt a fait observer en même temps que, sur la pièce de Besançon de la collection Rousseau, on doit lire DE-SELEGS au lieu de DESELEGIS.

Il a enfin reproduit les légendes de trois triens inédits de son médaillier, où il a cru retrouver la formule qui nous occupe, mettant ainsi sous les yeux des numismatistes l'ensemble des éléments du problème à résoudre. C'est là, je n'hésite pas à le dire, un véritable service que cet archéologue distingué a rendu à la science.

Je vais maintenant grouper les six spécimens dont nous possédons les légendes, et je leur donnerai un numéro d'ordre pour faciliter la suite de mon exposé.

N° 1. PRISCVS ET DOMNOLVS.

[1] Cet important et excellent travail a paru dans le tome IV de l'*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie*. Voy. le tirage à part, in-8°, Paris, 1874, p. 14 et 15.

℞ + CABILONNO FIT ΔESELE𐌕AS. Dans le champ, les lettres numérales VIII.

N° 2. Mêmes figures et mêmes légendes qu'au n° 1.

N° 3. MATASCONE FET.

℞ + IVSE FACIT DESELE𐌕AS. Dans le champ, les lettres numérales VIII.

N° 4. GENNARDVS + AERIO. Dans le champ, M̄. Derrière l'effigie, N̄[1].

℞ + VESVNCIONE DESELEϚS. Dans le champ, le nombre VII.

N. 5. GENNARDVS + ERO. (M. d'Amécourt ne parle pas de lettres qui soient dans le champ; mais il est probable que cette partie de la pièce, que nous n'avons pas sous les yeux, contient une inscription.)

℞ + VESVNCIONE DESELEGVS. Dans le champ, le nombre VII.

N° 6. GENNARDS + ERIO. (Même observation que pour le n° 5.)

℞ + VESVNCIONE DLE. Dans le champ, le nombre VII.

Quelle valeur faut-il donner au caractère, inconnu jusqu'à présent, qui figure à la fin de la légende du revers des nos 1, 2 et 3?

M. d'Amécourt[2], considérant que cette lettre est remplacée dans la monnaie de Besançon (n° 5) par la lettre G, qui est un G; qu'en outre les nombreuses formes du G dans l'épigraphie mérovingienne sont presque toujours la combinaison d'un demi-cercle et d'un trait droit (G, Ç, Ϛ), propose de voir un G dans le caractère dont il s'agit et de lire DESELEGAS[3].

[1] M. de Longpérier a le premier reconnu dans ces lettres du champ le commencement du mot MONITAERIO dont la fin (AERIO) est après la croix.

[2] *Loc. cit.* note 1, *in fine.*

[3] MM. Natalis de Wailly et Léopold Delisle, qui ont assisté à la lecture de ce

J'ajouterai, à l'appui de sa proposition, que ce caractère est remplacé par un G, non seulement au n° 5, mais aussi au n° 4, où cette dernière lettre figure sous une forme plus usitée qu'au n° 5.

M. d'Amécourt, tout en déclarant qu'il laisse à d'autres le soin de découvrir la signification de la formule DESELEGAS, s'est demandé si ce ne serait pas l'attestation par le monétaire que sa monnaie est d'un bon titre, DE SE(*cura*) LEG(*e*) AS(*severatum*), ou qu'il bat monnaie de son chef, sous sa responsabilité personnelle et sans titre officiel [1].

De ces deux conjectures, la première, outre l'étrangeté et même le caractère très défectueux d'une telle traduction, est tout à fait arbitraire. C'est un de ces jeux d'esprit qu'on pourrait multiplier indéfiniment sans faire un pas vers la solution de la difficulté. La seconde, également arbitraire, aurait, en outre, le grave défaut de n'expliquer qu'une partie de la formule; il n'y a donc pas lieu de s'y arrêter plus longtemps.

Voici l'interprétation que je viens à mon tour soumettre au jugement de mes confrères et qui, je l'espère, leur paraîtra digne d'un meilleur accueil :

Je remarque, en premier lieu, une circonstance très importante et qui aurait dû frapper ceux dont l'attention s'est portée sur cette question. Les six triens sur lesquels est inscrite notre formule portent *tous*, dans le champ du revers, des marques numérales, savoir : ceux de Chalon et celui de Mâcon le chiffre VIII, et les trois triens de Besançon le chiffre VII. Bien que des marques de cette sorte se rencontrent dans un certain nombre de pièces de la première race, il m'a paru dif-

mémoire dans le sein de l'Académie des inscriptions, ont déclaré n'avoir pas encore rencontré le caractère en question. Ils sont d'accord pour reconnaître que, en raison de la place qu'il occupe et où il est remplacé, dans les n°s 4 et 5, par un G, il doit être considéré comme étant aussi un G.

[1] *Op. cit.*, p. 17, note.

ficile de voir dans ce fait le résultat d'une simple coïncidence, et j'ai été amené à penser qu'il y avait connexité entre les lettres numérales et la formule auprès de laquelle elles sont inscrites.

Or, quel est le sens de ces marques numérales? Il ne saurait y avoir de doute à cet égard : elles expriment le poids en siliques, déclaré par les monnayers. Sous le régime monétaire de l'empire romain, au moment de sa chute en Occident, il y avait 24 siliques dans le sou d'or, et 8 dans le tiers de sou ou tremissis [1]. Les sous et triens frappés en Gaule, sous les royautés barbares, étaient généralement cotés, du moins au commencement de leur émission, à $\frac{1}{8}$ au-dessous des pièces analogues fabriquées à Byzance : les sous à 21 siliques au lieu de 24, les triens à 7 au lieu de 8. C'est pourquoi nous trouvons sur les monnaies de la première race le chiffre VII beaucoup plus souvent que le chiffre VIII [2]. M. Cartier père a le premier donné, en 1839, la signification de ce chiffre VII [3]; mais c'est à Duchalais que revient l'honneur d'en avoir fait, en 1840 [4], une démonstration qui a reçu depuis l'adhésion des numismatistes les plus autorisés [5] et n'a pas rencontré un seul contradicteur.

[1] Le *solidus* de Constantin était le $\frac{1}{72}$ de la livre romaine, le tiers de sou ou tremissis le $\frac{1}{216}$ et la silique le $\frac{1}{1728}$. Il ne paraît pas qu'il y ait eu de pièces d'or aussi petites qu'auraient dû l'être la silique et la demi-silique; il est très probable, comme l'a pensé M. Mommsen, que les monnaies de cette valeur étaient frappées en argent; la *siliqua auri*, ou en grec *κεράτιον*, que l'on connaît ne serait autre que la petite pièce d'argent de 3 grammes et au-dessous, qui commença à être mise en circulation sous Constance II et sous Julien l'Apostat.

[2] On n'a pas encore découvert de sou d'or portant le chiffre XXIV; mais nous connaissons le célèbre sou d'or frappé, à Marseille, au nom de l'empereur Maurice Tibère, où est inscrit le chiffre XXI.

[3] *Rev. num.*, 1840, p. 111.

[4] *Ibid.*, p. 264 et suiv.

[5] Notamment M. de Longpérier, *Collect. Rousseau*, p. 31, et M. Th. Mommsen, *Hist. de la monn. romaine*, traduction du duc de Blacas, publiée, avec de savantes annotations, par notre confrère et ami le baron J. de Witte, t. III, p. 83. note.

Nous tenons donc ce point pour établi et hors de discussion[1].

Le monnayer qui faisait graver sur un triens de son officine le chiffre VIII ou le chiffre VII déclarait implicitement (et cette inscription ne peut pas avoir d'autre sens) que son triens était du poids de 8 ou 7 siliques. Eh bien! au lieu de faire implicitement cette déclaration, les monnayers de nos six triens l'ont exprimée en toutes lettres : ainsi Priscus et Domnolus (n°s 1 et 2) déclarent que leur monnaie, frappée à Chalon-sur-Saône, est faite de 8 siliques, *Cabilonno fit de selegas VIII.* A Mâcon (n° 3), Juse déclare qu'il fait son triens de 8 siliques: *Juse facit de selegas VIII.* Enfin, à Besançon (n°s 4 et 5), Gennardus dit que son tiers de sou est du poids de 7 siliques : *Vesuncione de selegas VII.* On doit naturellement attribuer le même sens à la formule abrégée du n° 6, DLE (VII).

En un mot, les chiffres gravés dans le champ du revers font corps avec la légende circulaire, qu'ils complètent et à laquelle ils donnent sa signification véritable.

On ne m'objectera pas, je suppose, les changements que le mot *siliquas* a subis pour parvenir à la forme *selegas;* l'*e* et l'*i* se substituent, comme on sait, très fréquemment l'un à l'autre dans la basse et même dans la haute latinité, et surtout dans la période mérovingienne; la lecture d'un seul diplôme

[1] Pour quelle cause rencontre-t-on, sur les triens de la Gaule, des marques numérales différentes, VII et VIII? Duchalais n'y a vu que le résultat d'inadvertances des graveurs de coins, qui auraient inscrit VIII au lieu de VII (*Rev. num.*, 1840, p. 264). D'autres, comme M. d'Amécourt, ont pensé que, au système suivant lequel on taillait dans la livre romaine 72 sous d'or de 24 siliques ou 216 triens de 8 siliques, s'était substitué un système où la taille était de 81 à la livre et où les sous n'avaient plus que 21 siliques, et les tiers de sou 7 siliques. Ce changement se serait opéré au plus tard sous l'empereur Maurice Tibère (582-602), dont les sous d'or, frappés à Marseille, portent la marque XXI (*Descript. des monn. mérov. de Chalon-sur-Saône,* p. 6 et 15). Je n'entrerai pas dans la discussion de cette question qui m'entraînerait trop loin, et qui mérite d'être examinée à part. Je me propose d'en faire prochainement l'objet d'un mémoire spécial.

de cette période suffit pour en convaincre; et le *g* remplace facilement le *q* et le *c* dont il est un adoucissement.

Le changement de *siliquas* en *selegas* rentre donc dans la catégorie des transformations les plus normales, les plus usitées; ce terme a d'ailleurs subi, dans les textes écrits, de graves modifications, comme l'attestent les variantes que fournissent les manuscrits : 1° d'une novelle de Théodose le jeune, où on lit, pour *siliquarum, reliquarum,* qui suppose la leçon *seliquarum*[1]; 2° d'un fragment de novelle de Maxime, où je constate les variantes *silaquadia* ou *siluquadia* pour *siliquatici*[2]; 3° d'une novelle de Majorien, où se trouvent les variantes *seliqua* pour *siliqua,* et *seliquatico* pour *siliquatico*[3].

On remarquera les exemples d'altération où l'*i* de la première syllabe est, comme dans nos légendes, remplacé par un *e,* et annonce la tendance vers la forme *selegas.*

En résumé, l'explication très simple et toute naturelle que je propose pour une formule qui, depuis longtemps, intriguait beaucoup les numismatistes, me semble de nature à les satisfaire, et je ne crois pas me faire trop illusion en espérant qu'elle ne laissera guère de doute dans leur esprit.

N° VI.

FRAGMENTS D'INSCRIPTIONS ROMAINES DÉCOUVERTES RUE GRASSI, A BORDEAUX.

M. Charles Robert offre à l'Académie un travail manuscrit, dans lequel un correspondant, M. Reinhold Dezeimeris, fait connaître quelques fragments d'inscriptions romaines récem-

[1] Tit. XXII, nov. 2. *Codic. Hermogenian., Gregorian., Theodosian. et Novellæ,* etc., édit. de G. Haenel, 1842, supplément, p. 93, note *q*.

[2] *Ibid.*, p. 266, note *b*.

[3] *Ibid.*, p. 323, notes *i* et *p*.

ment découverts, rue Grassi, à Bordeaux. Ce travail, suivant M. Robert, est intéressant moins par les textes retrouvés que par les rapprochements ingénieux qu'ils suggèrent à l'auteur.

La plupart des inscriptions ssnt funéraires; l'une d'elles laisse encore voir le nom de femme MICVRITA que M. Dezeimeris considère comme nouveau. Le fragment mentionnant ce nom ne contient que trois lignes; mais l'auteur a reconnu qu'il devait s'adapter à un autre fragment exhumé au même endroit en 1564 et décrit par de Lurbe. Les deux parties réunies donnent le texte suivant :

D·M
T·C·CINTONIS
DEF·AN·XLI
MICVRITA
CONIVX·P·C

De toutes les inscriptions qui ont été recueillies, une seule, dont les lettres sont du plus beau style, semble être une dédicace :

G·IV..........
AVG·BI.......
LABS..........

M. Dezeimeris retrouve dans les deux dernières lignes les éléments des mots BA[*lneum*] et [*con*]LABS[*um*], ce qui le conduit tout naturellement à la restitution suivante : BA[*lneum vetustate con*]LABS[*um sua pecunia reficiendum curavit*]. Le personnage, revêtu d'une fonction augustale, à qui la ville devait une restauration de bains, s'appelait G IVL[*ius*]. Les lettres qui subsistent à la première ligne n'admettent aucune hésitation à cet égard.

On avait déjà découvert en 1594 des substructions que leur description par les auteurs du temps et la nature des débris recueillis signalent comme ayant appartenu à des bains.

Or, parmi ces débris se trouvait une dédicace à l'empereur Claude par un certain *C. Iulius* :

[*Tiberio Claudio D*]RVSI·F[*ilio*]
C·AVGVSTO [*Germanico*]
PONT·MAX[*tribunitia potestate*]
[*c*]OS·II·P·P..............
C·IVLIVS.................

Il a donc existé à Bordeaux deux inscriptions rappelant l'intervention d'un *C. Iulius* dans une construction balnéaire. Ces deux textes, à vrai dire, ont été rencontrés à une certaine distance l'un de l'autre, et, en outre, l'un montre le prénom écrit par un G, l'autre par un C; mais l'identité des circonstances porte M. Dezeimeris à attribuer à ces inscriptions une même origine et à supposer qu'elles n'ont été séparées qu'accidentellement, à une époque postérieure à leur mise en place. Le personnage mentionné dans le nouveau fragment serait donc celui-là même qui vivait sous l'empereur Claude.

Mais ce n'est pas tout. Le nom de *C. Iulius* figure dans une troisième inscription bordelaise, et cette fois ce nom appartient à un préteur municipal, *C. Iulius Secundus,* qui laissa par testament vingt mille sesterces pour faire arriver les eaux dans la ville[1]. Ce préteur, M. Dezeimeris serait disposé à admettre qu'il n'est autre que le C. Julius des deux inscriptions précédentes. Le personnage qui aurait fait une dédicace à l'empereur Claude, sous le deuxième consulat de ce prince, c'est-à-dire en 42, et reconstruit des bains, aurait plus tard complété son œuvre par des dispositions testamentaires.

Le milieu du premier siècle, comme le constate l'auteur, est en effet l'époque à laquelle se développa dans tout l'Empire le goût des grands édifices et des bains somptueux.

M. Dezeimeris ne présente pas, du reste, ses ingénieux

[1] Voir Ch. Robert, *Études sur quelques inscriptions du musée de Bordeaux*, p. 18-29 et pl. IV.

rapprochements comme comportant la rigueur mathématique. Il admet qu'on puisse lui faire des objections. On doit, en effet, remarquer que la présence des initiales BA n'implique pas nécessairement qu'il s'agisse de bains; les inscriptions provinciales rappellent quelquefois aussi la création ou la réparation de basiliques. M. Robert ajoute que l'identification de ces divers *C. Julius* aurait une conséquence importante, à savoir que les préteurs municipaux n'auraient pas disparu en Gaule, comme on le croit généralement, dès le temps d'Auguste ou pendant les premières années du principat de Tibère. Il n'en faut que regretter davantage que la nouvelle inscription, brisée par les ouvriers qui l'ont trouvée, n'ait pas conservé le surnom du personnage. M. Dezeimeris, après avoir exprimé ces regrets, formule un désir auquel l'Académie ne peut que s'associer : « Il y aurait urgence, dit-il, à ce que la municipalité de Bordeaux fît inspecter très assidûment les fouilles qui se pratiquent chaque jour. Il suffirait de le bien vouloir pour que la collection épigraphique de cette ville, rapidement triplée, devînt l'une des sources les plus précieuses de l'histoire ancienne de notre pays, et je voudrais que le souvenir du *praetor C. Iulius Secundus,* leur prédécesseur, inspirât à nos édiles le beau désir d'arriver à ce résultat. »

N° VII.

LETTRE DE M. MOWAT À M. DESJARDINS DANS LAQUELLE SONT EXPLIQUÉS PLUSIEURS TEXTES ÉPIGRAPHIQUES.

Paris, 24 juin 1880.

Monsieur,

Les inscriptions d'Afrique récemment communiquées à l'Académie[1] sont d'un si grand intérêt que rien ne doit être

[1] Séances du 20 février et du 2 avril 1880.

négligé pour en tirer tous les renseignements qu'elles renferment; permettez-moi donc de vous faire part de quelques remarques que la lecture de ces textes m'a suggérées.

1° INSCRIPTION DE SOUK EL-KHMIS (TUNISIE).

Cette grande inscription, importante pour la connaissance de la condition des colons ruraux dans l'empire romain, porte la date du consulat d'Aurelianus et de Cornelianus, date qui est restée jusqu'à présent à l'état de lettre close pour nous, puisqu'on ne sait quelle place ces *suffecti* inconnus occupaient dans la liste chronologique des consuls. Les chances de déterminer ce consulat paraissent, en effet, d'autant plus faibles que, sous Commode, le nombre des *suffecti* se monta à un chiffre très élevé; Lampride dit qu'en une seule année il n'en fit nommer pas moins de 25, ce qui ne s'était jamais vu.

Quant aux consulats de leurs quasi-homonymes Flaccus *Cornelianus* et L. Marius Maximus Perpetuus *Aurelianus*, respectivement donnés pour les années 174 et 223 par les Fastes, ils ne peuvent nous être d'aucun secours pour la période du principat de Commode comprise entre les années 180 et 193.

Heureusement les titres donnés à l'empereur dans l'inscription de Souk el-Khmis renferment une indication précieuse. Il y est nommé (Imperator Ca)esar M. Aurelius Commodus Antoninus Augustus Sarmaticus Germanicus Maximus. L'absence du surnom *Britannicus*, qu'il prit en 184 et qu'il ne quitta jamais plus par la suite, nous fournit, de façon certaine, une limite inférieure de la date du monument; on peut même faire remonter cette limite jusqu'à l'an 182, car il ne prit le titre de *Pius* que dans le cours de sa huitième puissance tribunice en 183. Or, l'inscription ne lui donne pas ce titre.

On sait qu'après la mort de Marc-Aurèle, son père, survenue à la fin de 180, Commode changea son prénom *Lucius*

en *Marcus*; c'est ce dernier qu'il se donne dans le rescrit adressé par lui au procurateur Lurius Lucullus et notifié aux colons du Saltus Burunitanus à la date du 12 septembre d'une année qui ne peut être que 181 ou 182. Le monument a été dédié le 15 mai de l'année suivante, c'est-à-dire 182 ou 183.

Nous connaissons donc maintenant, *à un an près*, la date de ce texte important, et les noms, jusqu'à présent inconnus, des deux consuls Aurelianus et Cornelianus doivent prendre place dans les Fastes à l'une de ces deux années.

2° INSCRIPTION DE CARTHAGE.

Le mot MIZEOTERENEN que M. Tissot a déchiffré sur un fragment lapidaire déposé à Saint-Louis de Carthage, et dont il se sert avec raison pour redresser la lecture MIZADOTEREN (ou RVRADOTERENI, avec un I final, suivant Peyssonnel) dans l'inscription de Bazilbab publiée par Maffei[1], ce mot

DD·NN·FLAVIO
VALENTINIANOET
VALENTI·AVGG
MVNI·MIZADO
TEREN

MIZEOTERENEN, dis-je, est visiblement une altération de *medioterenen*[*i*], forme provinciale équivalente à *mediterranei*[2]; je rétablis la désinence du pluriel, car je crois que l'abréviation MVNI qui précède est plutôt pour *muni*(*cipes*) que pour *muni*-(*cipium*); en d'autres termes, il s'agit non d'un municipe distinct de Carthage (puisque la pierre provient de la banlieue),

[1] Maffei, *Mus. Veron.*, p. 460, n° 5.

[2] Le changement de *di* en *z*, avant une voyelle, est fréquent dans l'épigraphie romaine de l'Afrique et dans la basse latinité; Cf. *Azabenicus* pour *Adiabenicus*, *Zodorus* pour *Diodorus*, *Elviza* pour *Helvidia*, *zes* pour *dies*, *Zanium* pour *Dianium*.

mais des habitants du quartier de cette ville situé vers l'intérieur des terres, appelés, pour cette raison, *Mizeoterenenì*, autrement dit *Mediterranei*, par opposition aux habitants du quartier maritime, *municipes Portuenses*. L'inscription se rapporte donc directement à la topographie même de Carthage, pour l'époque de Valentinien et de Valens. Au lieu de FLAVIO, donné par Maffei, je pense qu'il faut lire FLAVIS, pour avoir un datif pluriel s'accordant avec les noms des deux Augustes.

Toutes corrections faites, l'inscription de Maffei doit être lue ainsi :

Dominis nostris Flaviis Valentiniano et Valenti, Augustis, municipes Mizeoterenenì (pour *Mediterranei*), ou peut-être *Mizeoterenenses*.

3° INSCRIPTIONS MOSAÏQUES DE L'OUED-ATMENIA.

On sait que le Romain propriétaire de la splendide villa antique de l'Oued-Atmenia, entre Sétif et Constantine, a pris soin de faire inscrire son nom, POMPEIANVS, sur la mosaïque, désormais fameuse, mise à découvert par les fouilles de la Société archéologique de Constantine. Quel était ce Pompeianus? Il n'est pas difficile de deviner qu'il devait être un riche et puissant personnage, l'un des fonctionnaires les plus élevés, dans la province ou dans le voisinage. Aussi, je ne crois pas me tromper en l'identifiant avec le Pompeianus, proconsul d'Afrique sous Honorius, dont le nom et le titre sont gravés sur une inscription provenant de Kalama et conservée au musée du Louvre. Elle a été publiée par M. Léon Renier, sous le n° 2736, dans le *Recueil des inscriptions romaines de l'Algérie*. Cette inscription, commémorative de la restauration d'un établissement hospitalier, *ad peregrinorum hospitalitatem*, et appartenant à la province de Numidie, renferme un renseignement important, c'est que les travaux furent exécutés par les soins du *curator rei publicae*, Valentinus, sous l'autorité du légat pro-

préteur T. Hersius Crispinus Megethius et sous l'administration du proconsul Pompeianus, *administrante Pomp[eiano?], viro clarissimo amplissimoque proconsule*. Je pense que ce Pompeianus a pu posséder le domaine de l'Oued-Atmenia, comme propriété de plaisance, dans la province de Numidie, tout en résidant à Carthage, au siège du gouvernement de sa province d'Afrique. Il est vrai que ce n'est qu'une simple conjecture, difficile à prouver formellement; on doit cependant avoir égard à ce que le style des mosaïques de cette ville paraît appartenir à une époque qui ne saurait être antérieure à Théodose.

Si ces remarques vous paraissent dignes de fixer l'attention de l'Académie, je vous serais mille fois reconnaissant de vouloir bien les lui présenter à cause du surcroît d'intérêt qu'elles recevraient de vos appréciations personnelles.

Agréez, etc.

Robert Mowat.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 2 AVRIL.

Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants :

Histoire monétaire de Jean le Bon, roi de France, par M. de Saulcy, membre de l'Académie (Paris, 1880, in-4°).

Inscriptions et notices recueillies à Edfou (Haute-Égypte) pendant la mission scientifique de M. le vicomte Emmanuel de Rougé, publiées par M. le vicomte Jacques de Rougé, tome Ier (Paris, 1840, in-4°).

Grammaire de la langue roumaine, 1re partie, par T. Cipariu (Bucharest, 1870, in-8°).

Documents relatifs à l'histoire des Roumains, recueillis par Eudoxe de Harmuzaki (Bucharest, 1876, 1878, in-4°), vol. VI, 1700-1750, vol. VII, 1750-1818.

Fragments de l'histoire des Roumains, Ier vol., par le même (Bucharest, 1878, in-8°).

Joannis de Lasco liber beneficiorum, tome Ier (Gnesne, 1880, grand in-8°).

SÉANCE DU 9 AVRIL.

Sont offerts à l'Académie :

Le paupérisme, ses causes, moyens de le prévenir, de le soulager ou de le réduire, par M. Caron (Paris, 1879, in-8°).

Les échanges internationaux littéraires et scientifiques. Leur histoire, leur utilité, leur fonctionnement au Ministère de l'instruction publique et à l'étranger, par M. Alph. Passier, 1832-1880 (Paris, broch. in-8°).

M. Egger fait hommage d'un volume intitulé :

Thomæ Vallaurii inscriptiones. Accedit Osvaldi Berninii appendix de stilo inscriptionum (Augustæ Taurinorum edidit Laurentius Romanus, an. 1880, 1 vol. gr. in-8° de 638 pages).

« C'est la seconde édition, fort augmentée, d'un recueil publié en 1865, à Turin, sous le format in-12. Elle contient toutes les inscriptions composées depuis plus de quarante ans par l'éminent latiniste et professeur

de l'Université de Turin. On rédige aujourd'hui chez nous peu d'inscriptions en latin pour les monuments publics ou privés et pour perpétuer la mémoire des fondations de tout genre et des événements politiques ou religieux. Cet usage, au contraire, est demeuré commun et presque populaire en Italie. M. Vallauri excelle à trouver l'expression la plus classique et la forme la plus monumentale pour les inscriptions de tout genre qui lui sont demandées ou dont il choisit lui-même le sujet. Plusieurs séries, parmi les textes que renferme ce beau volume, consacrent des souvenirs d'histoire qu'on aime à recueillir. Telle est, par exemple, la série d'inscriptions rédigées pour les principaux événements du long pontificat de Pie IX. La présente collection n'est donc pas seulement destinée à figurer, grâce à son élégante exécution, comme un ornement dans nos bibliothèques; elle se rattache utilement aux annales de l'Italie dans la partie du XIXe siècle qui s'arrête en 1879.»

M. Egger présente, en outre, l'«Exposé historique des travaux de la Société archéologique d'Athènes depuis sa fondation en 1837 jusqu'à la fin de l'année 1879,» par M. Euthymios Kastorchis. (*Ἱστορικὴ ἔκθεσις τῶν πράξεων τῆς ἐν Ἀθήναις Ἀρχαιολογικῆς Ἑταιρίας ἀπὸ τῆς Ἱδρύσεως αὐτῆς τὸ* 1837 *μέχρι τοῦ* 1879 *τελευτῶντος.*)

«Ce mémoire de 130 pages contient, comme l'indique son titre, l'exposé des services rendus à l'archéologie grecque par une association dont les fondateurs et les collaborateurs les plus actifs furent Rhizo Néroulos et Alexandre Rangabé, aujourd'hui correspondant de l'Institut. Ralentie pendant quelques années, par suite de circonstances qu'il est inutile de rappeler, la Société archéologique a repris, sous le ministère de feu Christopoulos, une activité nouvelle, dont les preuves se multiplient chaque jour et sont consignées soit dans ses comptes rendus annuels, soit dans l'*Athenæum*, soit enfin dans le *Bulletin de correspondance archéologique* que publie, depuis trois ans, l'École française d'Athènes. Pour tous ces travaux exécutés avec l'aide du gouvernement, mais surtout aux frais de souscripteurs généreux, la meilleure part de reconnaissance est due aujourd'hui aux deux savants antiquaires MM. Kastorchis et Stéph. Koumanoudis. Tous deux ont naguère obtenu un prix de l'Association pour l'encouragement des études grecques, et le second est devenu correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.»

M. Pavet de Courteille offre, de la part de M. le comte de Cosnac, le tome VIIe des *Souvenirs du règne de Louis XIV* (Paris, 1880, in-18).

«L'auteur, dit-il, raconte d'après des documents inédits puisés aux Archives nationales, au Ministère des affaires étrangères, au Ministère de la

guerre, à la Bibliothèque nationale, l'histoire de la Fronde dans Bordeaux pendant l'année 1653. Il y retrace avec beaucoup de détails curieux et inconnus les intrigues nombreuses qui ont lieu dans la ville assiégée soit contre, soit pour la continuation de la rébellion. Il y raconte comment le parti insurrectionnel s'était décidé à solliciter les secours de l'Angleterre et avait envoyé, en conséquence, à Londres deux députés chargés de négocier auprès de Cromwell. Celui-ci les avait accueillis avec faveur tandis qu'il ne voulait même pas accorder d'audience à l'ambassadeur de France. On trouvera également des renseignements intéressants sur l'attitude peu patriotique du prince de Condé, sur la conduite irrésolue du prince de Conti, sur la vie privée de la princesse de Condé et de la duchesse de Longueville. M. de Cosnac met à profit, avant tout, la correspondance de Lenet, agent du prince de Condé à Bordeaux, mais il la commente et la complète à l'aide d'autres documents qu'il a rassemblés avec l'érudition la plus patiente et la plus consciencieuse. »

M. Schefer fait hommage à l'Académie, au nom de M. le comte Riant, de deux opuscules qui ont été insérés dans le Recueil publié par la Société ligurienne *di Storia patria*. Le premier est une *Chronique de Gênes* écrite en français par Alessandro Salvaggio (Alexandre Saulvaige) à la requête du sire de Champdenier, gouverneur de la ville pour le roi Louis XII. Le manuscrit original, conservé dans la bibliothèque publique de Berne, était, dès 1770, décrit par Sinner dans son catalogue, et il y signalait les différences qui existent entre le récit de Saulvaige et celui des autres annalistes. M. le comte Riant a surveillé et revu la copie du manuscrit, et M. Cornelio de Simoni a fait imprimer ce texte. La chronique de Saulvaige s'étend depuis la fondation de la ville jusqu'à la fin d'avril de l'année 1505, époque à laquelle Raoul de Lannoy, bailli d'Amiens, fut nommé gouverneur de Gênes. La première partie de l'histoire d'Alexandre Saulvaige n'offre qu'un récit abrégé des expéditions des Génois, mais à partir des dernières années du xve siècle, les faits sont exposés avec plus de détails, et quelques-uns sont placés sous un jour différent de celui des écrivains contemporains. M. de Simoni a ajouté en appendice quelques pièces et quelques notes que l'on désirerait voir plus nombreuses et plus étendues; des documents relatifs à Paoli da Novi qui, élu doge en avril 1505, eut la tête tranchée le 15 juin suivant, à la rentrée des troupes de Louis XII, ont été placés à la fin de ce travail.

Le second fascicule, qui fait également partie du Recueil de la Société ligurienne, contient *Les comptes d'une ambassade envoyée en 1292 par le roi d'Angleterre Édouard Ier au sultan Mogol Baidou Khan* qui se trouvait

alors à Tauriz. Le chef de cette ambassade était Geoffroi de Langele, sur lequel nous ne possédons aucune donnée historique. Il était accompagné par Nicolas de Chartres qui remplissait auprès de lui les fonctions d'intendant, par un chapelain et son clerc, par des écuyers, des fauconniers et un nombreux domestique. Ces comptes, conservés dans les archives de la tour de Londres, forment un long rouleau composé de dix-neuf morceaux de parchemin qui ont été cousus au hasard. M. de Simoni les a rétablis dans l'ordre où ils doivent être lus. Les dix premiers, sauf quelques lacunes causées par l'humidité, contiennent les dépenses faites depuis Gênes jusqu'à l'arrivée à Tauriz. Les neuf derniers nous donnent, d'une manière complète, les comptes depuis le départ de Tauriz jusqu'au retour à Gênes. Ce document ne nous fournit aucune notion sur le but de l'ambassade d'Édouard I[er]. Il ne nous donne non plus aucun renseignement géographique important. Il nous apprend seulement que le présent du roi d'Angleterre se composait de gerfauts, et que Baidou Khan avait donné en retour pour le roi un léopard dressé pour la chasse.

Le côté intéressant est celui qui nous fait connaître les achats faits par l'ambassade à Constantinople et à Trébizonde et qui, en nous initiant aux détails de la vie domestique en Orient, nous fait connaître en même temps certains produits de l'industrie de quelques villes du Levant pendant le moyen âge.

Le travail de M. de Simoni se termine par un mémoire sur la valeur des monnaies mentionnées dans les comptes et par un glossaire. Malgré quelques omissions et quelques lacunes, cette publication mérite de fixer l'attention des savants qui ont fait, des relations de l'Occident et de l'Orient au moyen âge, l'objet de leurs études.

M. Bréal présente le xvii[e] chapitre du *Bhâratîya-nâtya-çâstra*, publié pour la première fois par M. Paul Regnaud, maître de conférences de sanscrit à la Faculté des lettres de Lyon (Paris, 1880, in-4°).

«M. Regnaud, dont le nom est déjà bien connu des indianistes, se propose, dit M. Bréal, de publier un grand ouvrage sur la rhétorique sanscrite d'après les principes des écrivains hindous. Le livre capital en cette matière est le *Bhâratîya-câstra* ou traité de Bharata, qui embrasse, en 36 chapitres, tout ce qui concerne le théâtre de l'Inde : construction et agencement de la salle de spectacle, mise en scène, éducation des acteurs et distribution des rôles, mimique, musique, chant et chorégraphie, division des genres de poésie, métrique, etc. Ce traité est, selon certains savants, antérieur à l'ère chrétienne. Tous les autres livres de rhéto-

rique et de poétique le citent comme leur source et leur autorité principale.

« Jusqu'à présent on n'a publié que quatre chapitres de cet ouvrage. M. Regnaud, dit M. Bréal, en publie un cinquième relatif au style, d'après un manuscrit en caractères *grantha*, appartenant à la Société asiatique de Londres. »

SÉANCE DU 16 AVRIL.

Le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie, de la part de M. le chargé d'affaires d'Italie et au nom de M. le surintendant des Archives toscanes, un volume intitulé : *Documenti sulle relazioni delle citta Toscane coll'oriente cristiano e co' Turchi*, da Giuseppe Muller (Florence, 1879, in-4°).

Sont offerts à l'Académie :

Monnaie des évêques d'Agen, dite Arnaldère, retrouvée à Périgueux, par le Dr E. Galy (Périgueux, 1880, broch. in-8°).

Supplément à la publication de Hasden Cuvente den Betrâni (Bucharest, 1880, in-4°).

M. Maury présente, de la part de M. Debidour, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, une brochure ayant pour titre :

Le général Bigarré, aide de camp de Joseph Bonaparte, d'après ses mémoires inédits (Paris, 1880, in-8°).

M. L. Renier fait hommage, au nom de M. Willems, membre de l'Académie de Belgique, professeur à l'Université de Louvain, d'un volume intitulé : *Le droit public romain depuis la fondation de Rome jusqu'à Justinien, ou les Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques*, 4e édition (Louvain, 1880, in-8°).

« Ce qui distingue surtout cette édition des précédentes, dit M. L. Renier, c'est que l'auteur y a donné beaucoup plus de développements à l'histoire de la période impériale et qu'il y a ajouté l'histoire de l'administration depuis Dioclétien jusqu'à Justinien. La deuxième édition ne se composait que de 408 pages; elle était cependant déjà considérée comme un ouvrage classique.

« M. Willems s'est servi, pour composer cet ouvrage, non seulement des renseignements fournis par les auteurs, mais de tous ceux que l'on rencontre dans les monuments épigraphiques, qu'il a très sérieusement étudiés, et qui lui sont, on peut le dire, tout à fait familiers. »

M. Ad. Regnier dit :

« La veuve de notre si regretté confrère, M. Mohl, s'est fait un pieux devoir de publier, réunis en deux volumes, les *Rapports* que le savant orientaliste dont elle porte le nom a lus successivement pendant une longue suite d'années, dans la séance solennelle de la *Société asiatique*.

« Le titre sous lequel paraît ce recueil : *Vingt-sept ans de l'histoire des études orientales* (Paris, 1879-1880), suffit, dit M. Regnier, car il est on ne peut plus justifié, à en montrer le haut intérêt, la grande importance. M. Mohl raconte cette histoire en témoin admirablement informé et en juge très compétent. Des voix de grande autorité ont dit mieux que je ne pourrais le faire le mérite et la valeur de ces comptes rendus. Ceux qui ont connu notre savant confrère savent que personne n'était plus apte ni mieux préparé que lui à cette tâche de rapporteur, dont il s'acquittait si consciencieusement. A la probité scientifique, à la plus stricte impartialité, il joignait une grande rectitude de jugement, de l'originalité sans rien de paradoxal, l'amour des travaux dont il nous faisait si bien la statistique, l'avantage, dû à ses nombreuses relations, à la confiance que tous, partout, avaient en lui, d'être toujours parfaitement au courant de tout ce qui, dans tout l'univers, pouvait intéresser les études orientales.

« Rien n'était plus propre que ce bel et solide ensemble qu'offrent maintenant les *Rapports*, et que nous devons à la très digne veuve de l'auteur, à mettre en lumière les services qu'il a rendus à l'érudition orientale et à renouveler et faire durer les regrets que nous a laissés sa perte.

« Ce qui rehausse encore l'intérêt et l'utilité de ces volumes, c'est une notice biographique de M. Mohl, due à M. Max Muller, le savant indianiste, un avant-propos de M. Renan et un index très complet dû à M. James Darmesteter, lequel, avec M. Michel Bréal, a surveillé l'impression de l'ouvrage. »

M. Miller offre à l'Académie, au nom de M. Manuel Gédéon, de Constantinople, un exemplaire de l'édition qu'il vient de donner d'un *poème grec inédit* de la princesse Irène, femme du Sebastocrator Andronic, frère de l'empereur Mannuel Comnène. « Irène, dit M. Miller, était une femme très lettrée, à l'instigation de laquelle Constantin Manassès a composé sa chronique en vers politique, et elle est elle-même auteur de quelques poésies. Le poème que M. Gédéon a retrouvé dans la bibliothèque de Patmos ne contient pas moins de trois cent quatre-vingt-treize vers. La Princesse y déplore la mort de son époux Andronic, dont elle

célèbre les vertus et les qualités, et elle se livre à tous les épanchements de sa douleur, en ayant recours à toutes les formules, à toutes les métaphores très à la mode chez les poètes de l'époque. Malheureusement, dans cette longue pièce, on ne trouve, pour ainsi dire, aucun renseignement, à part les noms des enfants qu'elle eut d'Andronic et qui sont indiqués dans Du Cange. Le vers employé est le vers iambique de douze syllabes, usité au moyen âge, avec la licence des trois voyelles *a, i* et *u*, longues ou brèves à volonté. Ignorant les rapports qui ont eu lieu entre Irène et Théodore Prodrome, M. Gédéon a pu dire que le poème de cette princesse montre un véritable progrès hellénique et une grâce que l'on chercherait vainement dans les poésies de ce dernier et dans celles de Constantin Manassès, de Tzetzès, et, plus tard, de Manuel Philé. Je ne suis pas de cet avis, ajoute M. Miller, je crois au contraire retrouver, dans le poème en question, la manière de Théodore Prodrome, qui a dû avoir certainement une grande influence sur son illustre protectrice, eu égard à la situation qu'il eut auprès d'elle, surtout pendant les dernières années de sa vie. Il lui a adressé un grand nombre de pièces de vers, parmi lesquelles on en remarque une comme provenant de la princesse elle-même. On trouvera plusieurs de ces pièces dans le second volume des *Historiens grecs des Croisades*, dont l'impression s'achève en ce moment.

« Une savante préface et des notes intéressantes donnent du prix à l'édition de M. Gédéon. Nous signalerons surtout celle où il passe rapidement en revue les travaux qui, publiés pendant les cinq dernières années, concernent la littérature hellénique du moyen âge. »

M. Laboulaye présente, de la part de M. François Lenormant, un volume intitulé : *Les origines de l'histoire d'après la Bible et les traditions des peuples orientaux. De la création de l'homme au déluge* (Paris, 1880, in-8°).

M. de Longpérier offre, au nom de M. Charles-Émile Ruelle, le premier fascicule d'une *Bibliographie générale des Gaules* que publie M. Ruelle (Paris, 1880, in-8°).

« Cet ouvrage, auquel l'Académie a décerné le prix Brunet, est divisé en catalogue méthodique par matières, et en catalogue par noms d'auteurs; il offrira un secours précieux aux personnes qui auront à traiter de quelque sujet relatif à l'histoire, à l'archéologie, à la géographie des Gaules et des Gaulois. La collection de titres formée par M. Ruelle est, sinon absolument complète, du moins extrêmement abondante. »

SÉANCE DU 23 AVRIL.

Sont offerts à l'Académie :

Annales de l'Académie roumaine, série II, t. Ier (Bucharest, 1880, in-4°).

Corona catholica ad Petri successoris pedes oblata. De summi pontificis Leonis XIII assumptione epigramma, par Carolo Kent (Londres, 1880, in-4°).

M. Girard fait hommage, de la part de M. Reinach, ancien élève de l'École normale supérieure, d'un *Manuel de philologie classique* (Paris, 1880, in-8°).

« Ce travail, dit M. Girard, a pour base le *Triennium philologicum* que M. Freund a publié à Leipzig de 1874 à 1876, et dont il a très gracieusement accordé le droit de faire usage à M. Reinach. Le mot de philologie est employé dans un sens très étendu : « *La philologie*, dit l'auteur, « *embrasse l'étude de toutes les manifestations de l'esprit humain dans l'espace* « *et dans le temps. La philologie classique est la science de la vie intellec-* « *tuelle des anciens.* » « C'est peut-être beaucoup. Ainsi, pour M. Reinach, la philologie comprend, non seulement les sciences grammaticales et les études comparées de linguistique, non seulement la critique des textes et la critique littéraire, mais l'histoire, y compris l'histoire des sciences, mais une partie de la philosophie, mais l'archéologie tout entière, paléographie, épigraphie, métrique, musique et orchestrique, archéologie de l'art, étude des institutions et des mœurs, enfin mythologie et religions. C'est une encyclopédie presque complète.

« Dans ce vaste cercle, M. Reinach s'est proposé avant tout d'indiquer les sources et les moyens de travail depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Cependant son manuel contient sur chacun de ces nombreux sujets, outre la liste méthodiquement dressée des principaux ouvrages et des principaux monuments, une exposition abrégée des éléments, des principes et de l'état actuel de chaque science.

« Évidemment tous les points d'un pareil travail ne peuvent pas échapper à la critique; et, dans son autre édition, l'auteur tout le premier éprouvera le besoin d'y introduire des compléments et des modifications. Par exemple, il fera bien, je crois, d'y restreindre la part des jugements personnels ou autres, exprimés par des épithètes ou des arrêts sommaires en quelques mots. Un manuel ne doit guère donner que les appréciations consacrées par l'autorité de leurs auteurs ou par une opinion bien établie.

«Du reste, il ne faut pas oublier, en jugeant M. Reinach, que son livre, qui n'a que trois cent cinquante-huit pages, est conçu d'après une idée pratique. C'est un répertoire de renseignements et de connaissances destiné à épargner les premières difficultés aux jeunes gens et à tous ceux qui, voulant faire une étude sur l'antiquité, sont si souvent arrêtés par l'ignorance des sources et des moyens de travail. A ce point de vue, on peut dire, sans hésiter, que le *Manuel de philologie classique* peut rendre de grands services. Si de plus l'on songe que M. Reinach était encore il y a six mois à l'École normale, qu'il y a laissé les souvenirs les plus honorables et en est sorti en remportant un brillant succès au concours de l'agrégation, on reconnaîtra ce que son livre atteste de puissance de travail et de méthode, et contient de promesses pour l'avenir.»

M. Perrot présente à l'Académie le *Bulletin de correspondance hellénique* (mars-avril 1880). Ce numéro contient un travail de M. Foucart, membre de l'Académie, directeur de l'École française d'Athènes, intitulé : *Inscription d'Éleusis du ve siècle. Ordonnance pour la consécration des prémices des récoltes aux déesses d'Éleusis.*

M. Renan offre, au nom de M. Payne Smith, le 5e fascicule du *Dictionnaire syriaque*, qui termine la première moitié du premier volume de cette grande publication (1879, in-4°).

M. Renan offre encore la 1re livraison de la *Bibliotheca arabo-sicula*, de M. Amari, contenant la traduction des textes arabes déjà publiés par M. Amari avec autant de savoir que de philologie (Turin et Rome, 1880, in-4°).

M. Ch. Robert présente, de la part de M. Florian Vallentin, une brochure intitulée : *Le culte des matræ dans la cité des Voconces* (Paris, 1880, in-8°). Ce travail, sans être irréprochable, mérite, dit-il, des éloges; il dénote chez ce jeune archéologue des connaissances épigraphiques déjà avancées et une bonne méthode dans l'examen des questions mythologiques.»

M. Pavet de Courteille fait hommage, de la part des auteurs, des ouvrages suivants :

1° *Les Bachkirs, les Vêpses et les antiquités finno-ougriennes et altaïques*, par Ch. de Ujfalvy (Paris, 1880, grand in-8°).

«Dans ce volume, qui est le troisième de la relation de son voyage dans l'Asie centrale, le savant et consciencieux explorateur s'occupe des Bachkirs, population ougro-finnoise établie depuis longtemps dans les gouvernements d'Orembourg et d'Oufa, et parlant maintenant un dialecte tatar, ainsi que des Vêpses, d'origine finnoise, établis dans le bassin du haut

et moyen Oyat, non loin des lacs Onéga et Ladoga. Un vocabulaire de la langue de cette peuplade et quelques documents originaux concernant ses superstitions sont d'un grand intérêt pour la philologie. Le volume renferme en outre de nombreux renseignements anthropologiques sur les populations de l'Asie centrale.»

2° *Recherches bibliographiques sur Carthage*, par M. de Sainte-Marie, consul de France (Constantine, 1879, in-8°).

«Ce travail, fait consciencieusement, sera d'une grande utilité pour tous ceux qui voudront étudier l'histoire de la célèbre cité africaine, sur laquelle M. de Sainte-Marie a déjà fourni tant de documents intéressants au point de vue épigraphique.»

SÉANCE DU 30 AVRIL.

(Il n'a été présenté aucun ouvrage dans cette séance.)

SÉANCE DU 7 MAI.

Son Exc. le cardinal Pitra écrit à l'Académie pour l'informer qu'il est chargé de lui offrir, au nom de la *Propagande*, un nouveau volume in-folio, l'*Évangéliaire de l'Église grecque*, lequel fait suite à la série des livres du rite grec qu'il a transmis récemment.

Sont offerts :

De l'art égyptien et de l'art assyrien. Qu'il est nécessaire de les étudier pour se préparer à l'étude de l'art grec et de ses origines. Leçon d'ouverture du cours d'archéologie professé à la Faculté des lettres de Paris, en 1877-1878, par M. George Perrot, membre de l'Académie (broch. in-8°).

Histoires et légendes d'Aquitaine inédites. Légende d'Heudon, roi d'Aquitaine, légendes d'Aymon (de Dordonne ou d'entre-Dordogne), par M. Grellet-Balguerie (Bordeaux, 1880, broch. in-8°).

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Département de l'Aube, 13e, 14e, 15e, 16e livraisons (Troyes, 1874, 1875, 1878, 1879, in-4°).

M. Thurot présente à l'Académie un travail d'érudition tout à fait unique en son espèce, du moins dans la France de 1880, offrant plus de trois cents pages d'observations critiques sur le texte d'un classique latin, rédigées en latin : *Emendationes et adnotationes ad Titum Livium*, auctore Al. Harant (Parisiis, 1880, in-8°). «Le texte de Tite-Live, dit M. Thurot, a cruellement souffert, et exerce depuis longtemps la sagacité des philo-

logues. Au xviiie siècle, un Français, Crevier, l'a restitué en un grand nombre de passages, avec une pureté à laquelle notre illustre associé, M. Madvig, a rendu pleine justice. M. Madvig lui-même a appliqué avec succès son esprit si droit et si pénétrant, sa profonde connaissance de la langue latine au texte de Tite-Live. M. Harant a pu encore trouver à glaner un assez bon nombre de remarques heureuses qu'il a rédigées dans une latinité claire et élégante. Son travail me paraît tout à fait digne d'encouragement, aujourd'hui que la philologie latine languit tellement dans notre pays et menace même de s'éteindre.»

M. Schefer fait, au nom de don Rodrigo Amador de los Rios, hommage à l'Académie de l'ouvrage en deux volumes publié par ce savant, dans le courant de l'année dernière, sous le titre de «*Inscripciones arabes de Cordoba*» et «*Inscripciones arabes de Sevilla*» (Madrid, 1875, 1879, in-8°).

«M. Amador de los Rios a relevé avec grand soin toutes les inscriptions qui se trouvent à l'extérieur et à l'intérieur de la grande mosquée de Cordoue rendue au culte chrétien en 1236. La plupart de ces inscriptions, dit M. Schefer, ont un caractère religieux. Ce sont des versets du Coran ou des invocations précieuses; cependant il s'en trouve quelques-unes des ixe et xe siècles qui nous donnent les noms des princes qui ont ordonné certains travaux et ceux des architectes qui les ont exécutés et des fonctionnaires qui les ont surveillés. Le travail épigraphique de M. Amador de los Rios est précédé d'une histoire de la grande mosquée dont les détails sont empruntés aux chroniques arabes et espagnoles, ainsi qu'aux travaux des orientalistes qui ont fait de la domination des Arabes en Espagne l'objet de leurs études. La dernière partie de ce volume renferme la transcription et la traduction des inscriptions arabes de la mosquée de Mansour, aujourd'hui chapelle de Saint-Barthélemy de la «Casa de las Campanas», et celles des pierres sépulcrales conservées, soit au musée provincial, soit dans les collections particulières; une liste des califes omeyades d'Espagne et la description de monnaies frappées en Andalousie terminent ce volume.

«Le second volume renferme toutes les inscriptions relevées sur les monuments de Séville, l'Alcazar et les palais qui appartiennent aujourd'hui aux ducs d'Osuna et de Medina Celi, ainsi que celles qui décorent l'Académie de médecine. Il y aurait quelques observations à faire sur la manière dont un certain nombre de ces inscriptions ont été lues par M. Amador de los Rios. Il en corrigera sans doute la transcription dans la seconde édition qu'il doit donner de son travail.

«On doit, en tout cas, lui savoir gré d'avoir réuni dans un ouvrage spécial les monuments épigraphiques qui se trouvent dans deux villes qui ont jeté tant d'éclat pendant la période de la domination musulmane en Espagne.»

M. Gaston Paris offre, de la part de l'auteur, *les Épopées françaises*, par M. Léon Gautier. Nouvelle édition, tome III (Paris, 1880, in-8°).

«L'Académie, dit M. Gaston Paris, a couronné trois fois déjà l'ouvrage de M. Léon Gautier; en 1868, elle a décerné le premier des prix fondés par le baron Gobert à ce volume même qui reparaît aujourd'hui dans une édition entièrement refondue. C'est donc surtout sur cette refonte que je dois appeler l'attention de l'Académie. Elle connaît l'ouvrage lui-même, son utilité de premier ordre, ses grandes qualités, ses quelques défauts, dont les uns tiennent au plan et au caractère d'un livre où l'on a voulu s'adresser à la fois aux savants et au public, dont les autres sont inhérents au genre de talent de l'auteur lui-même et lui donnent sa physionomie si personnelle. Pour ne pas reculer devant l'immense entreprise où s'est lancé M. Gautier, il fallait cet enthousiasme ardent et toujours prêt qui étonne parfois le calme lecteur; il fallait aussi, pour avoir quelque chance de mener cette œuvre à bonne fin, renoncer dans le détail, sinon à l'exactitude, du moins à la critique minutieuse et inquiète. Je ne puis mieux comparer le livre des *Épopées françaises* qu'à un grand musée, où un amateur passionné a rassemblé de toutes parts les débris de notre moyen âge épique, cet étonnant morceau de notre passé poétique, que nous sommes encore loin de connaître et de comprendre suffisamment, et qui doit tenir dans le souvenir national une place de plus en plus importante. Ces débris, avant de les examiner un à un, de les trier, de les débarrasser des tentatives maladroites et des agglutinations inintelligentes qui les déguisent, il fallait les soumettre à un classement général, les inventorier, les faire connaître. M. Gautier s'est donné cette peine avec plaisir, avec soin. Il a ouvert au public de vastes salles, bien claires, bien disposées, parfois d'une décoration un peu surchargée; il s'est fait le démonstrateur de ces antiquités, et pour amener la foule à les goûter, il lui est arrivé de mettre dans ses descriptions des couleurs qu'on cherche en vain dans les monuments eux-mêmes, des intentions, des sentiments, surtout des expressions et des détails de style qui leur sont étrangers. A l'usage des savants, un catalogue méthodique, mis au courant des travaux récents, abondant en renseignements de tout genre, est joint à l'exposition plus oratoire destinée aux simples visiteurs. M. Gautier a réussi doublement; les savants ont apprécié sa conscience, ses longues recherches, sa bonne

foi dans ses relations même polémiques avec d'autres, ses vastes lectures; le public a peu à peu subi l'ascendant de sa conviction expansive, même quand il ne la partage pas tout à fait, et grâce à lui, notre vieille épopée est redevenue célèbre, sinon encore connue. Ce que nous devons surtout louer, c'est le courage avec lequel ses premiers volumes étant épuisés, il s'est mis à les refaire. Il s'est astreint, pour profiter des nombreux travaux parus depuis le sien, à des vérifications, à des lectures, à des confrontations qui ont dû lasser plus d'une fois sa patience, et il est arrivé à nous donner bien véritablement une édition entièrement refondue. Ceux qui voudront se rendre compte des progrès accomplis dans ces études depuis l'année 1867, où parut pour la première fois le nom de M. Gautier, n'ont qu'à comparer les deux éditions. Je ne parle pas seulement des deux cents pages de plus que donne celle-ci; en dehors des additions matérielles, si la partie destinée au public est restée à peu près la même, dans la partie consacrée à l'analyse inédite, qui nous intéresse plus, tout a été profondément modifié, et partout, grâce aux travaux de ses émules et à ses propres recherches, l'auteur a analysé, précisé, fortifié, élargi en tous sens son texte primitif. Le tome II est d'ailleurs devenu le tome III, car l'introduction générale, sujet du tome Ier, s'est tellement développée dans la nouvelle édition, qu'il lui faut maintenant deux volumes. Le premier a paru; le second nous est promis pour une époque très voisine. Nous souhaitons que M. Gautier soit bientôt débarrassé de ce travail de revision des volumes déjà publiés et qu'il se consacre à l'achèvement de l'œuvre si digne de sympathie et d'encouragement par laquelle il a rendu son nom inséparable de l'histoire de notre vieille poésie.»

M. Miller présente, au nom de l'éditeur M. Spiridion Lambros, un volume intitulé : *Collection de romans grecs en langue vulgaire et en vers, publiés pour la première fois d'après les manuscrits de Leyde et d'Oxford* (Paris, 1880, in-8°).

«M. Lambros, professeur agrégé d'histoire grecque et de paléographie à l'Université d'Athènes, s'est déjà fait connaître, dit M. Miller, par plusieurs ouvrages qui intéressent le moyen âge hellénique. Le volume qu'il vient de publier est digne de l'attention des savants. L'introduction, peut-être un peu trop longue, est pleine d'intérêt. L'auteur y montre des qualités diverses, une véritable connaissance de la matière et une grande justesse d'appréciation, due à un esprit sagement observateur. Il fait la part des temps et ne s'exagère pas l'importance des productions du moyen âge hellénique. La vraie poésie byzantine doit être cherchée dans la poésie religieuse, qui contient des beautés réelles au point de

vue esthétique, comme l'ont montré MM. l'Évêque et Bourgault-Ducoudray. De bonne heure, la vraie langue du peuple fut employée simultanément avec la langue officielle. Quant au mouvement dramatique qui se montrera plus tard dans la poésie byzantine, M. Lambros en attribue l'origine aux jeux de l'hippodrome et aux combats continuels qui avaient lieu sur les frontières de l'Empire. Il met en relief les influences étrangères, les pèlerinages dans les saints lieux, les relations avec l'Occident, les croisades et à leur suite les mœurs féodales. Mais la véritable poésie populaire est postérieure au XIV[e] siècle; elle chante les combats des armatoles et le réveil de la nation. Les cycles de ces chants sont très nombreux; la forme en varie suivant le génie ou le caprice du poète. La seconde partie de l'introduction est moins importante. Les règles de critique et d'orthographe que l'auteur y expose n'ont rien de bien neuf. Nous aurions même quelques réserves à faire à propos de l'accentuation; cette introduction se termine par une analyse détaillée des poèmes nouvellement publiés. Le premier est intitulé : *Callimaque et Chrysorrhoé*, composition assez ancienne. Le deuxième, consacré à *Digénis Acritas*, n'est autre chose que les vers rimés d'un poème déjà existant, écrit dans le dialecte de l'île de Chio. Puis vient le roman d'*Imbérios et Margarona*, imitation de *Pierre de Provence et de la belle Maguelone*. Le quatrième et dernier poème est intitulé : *Discours parégorétique sur le bonheur et le malheur*. C'est le remaniement d'un conte populaire très ancien qui n'a pas été retrouvé. Un très bon glossaire grec-français complète cette intéressante publication.»

M. Girard offre à l'Académie l'*Histoire municipale de Paris, depuis les origines jusqu'à l'avènement de Henri III*, par M. Paul Robiquet, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation (Paris, 1880, in-8°).

«Je regrette, dit M. Girard, de ne pas avoir plus de compétence et d'autorité pour recommander cet important ouvrage à l'attention de l'Académie. L'auteur, tout en mettant à profit les travaux antérieurs, particulièrement ceux de Félibien, de Lobineau et de Le Roux de Lincy, a écrit un livre nouveau, par l'emploi qu'il a fait de documents inédits, comme par le mérite de la méthode et de l'exposition. Il a tiré les documents inédits de la grande collection des *Registres* de l'Hôtel de Ville, et c'est ce qui fait surtout la valeur scientifique des études sur le XVI[e] siècle qui remplissent plus de la moitié du volume.

«Depuis la domination romaine jusqu'au règne de Henri III, M. Robiquet avait à parcourir une vaste carrière. Il suit, pendant ce long espace de temps, l'histoire des institutions et des magistrats de la ville

de Paris, au milieu des événements de toute sorte qui ont si souvent troublé l'intérieur de la cité et l'ont associée étroitement aux destinées politiques de la France. Si pour le moment il ne dépasse pas l'avènement de Henri III, c'est qu'à cette date s'arrête le fonctionnement indépendant d'une municipalité régulière. Son travail présente donc un tableau complet des franchises de la cité considérées dans leur forme primitive et originale.

«J'éprouve le regret, je le répète, de ne pas pouvoir suffisamment apprécier l'usage que M. Robiquet a fait des sources nombreuses où il a puisé. Mais je crois pouvoir affirmer que la clarté et l'agrément d'un récit suivi, où de fréquentes citations conservent aux faits et aux mœurs leur couleur véritable, font heureusement valoir l'intérêt du sujet, et que le livre se lit avec beaucoup de plaisir.»

M. Delisle fait hommage, de la part des auteurs, des deux brochures suivantes :

1° *Les diplomates écrivains,* par M. E. de Mofras (Paris, 1880, in-8°).

«A l'occasion des mesures libérales qui viennent d'être prises pour faciliter les travaux des historiens aux archives des Affaires étrangères, M. de Mofras a passé une revue rapide des écrivains qui ont appartenu à la diplomatie française ou qui ont su tirer parti de quelques-unes des séries de nos documents diplomatiques.»

2° *Une charte carlovingienne et une charte du moyen âge,* par M. Bart, adjoint au maire de Versailles (Versailles, 1880, in-8°).

«M. Bart a eu la bonne fortune de recueillir dans son cabinet deux diplômes originaux de l'église d'Argenteuil, l'un de Carloman en 769, l'autre de Louis le Jeune en 1152. Il a eu l'heureuse idée d'associer le public à sa bonne fortune, en publiant du diplôme de Carloman une reproduction héliographique sur laquelle la critique peut s'exercer avec autant de rigueur que sur l'original lui-même.»

SÉANCE DU 14 MAI.

Est offert à l'Académie :

Catalogue de la Bibliothèque de la ville de Troyes, par M. Émile Socard. *Histoire,* tome VI[e] (Troyes, 1880, in-8°).

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys présente à l'Académie le troisième fascicule du tome I[er] du *Dictionnaire bibliographique des ouvrages relatifs à l'empire chinois,* par M. Henri Cordier, et il demande le renvoi de ce fascicule à la commission du prix Stanislas Julien.

M. Perrot dépose sur le bureau le *Bulletin de correspondance hellénique*, mai 1880 (Athènes-Paris, in-8°).

M. Wallon, secrétaire perpétuel, offre à l'Académie, au nom de l'auteur M. Fréd. Emm. Bollati, les *Gestes et Croniques de la mayson de Savoye*, par Jehan Servion, publiées d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque nationale de Turin et enrichies d'un glossaire (Turin, 2 vol. in-8°, avec fac-similé en chromolithographie et à l'eau-forte).

«Ces deux volumes, dit M. Wallon, commencent une collection qui réunira un choix d'ouvrages français et italiens sur les origines et les progrès de la maison de Savoie. Après une dédicace en la langue de son auteur, adressée «à tres haulte et tres euxcellente et tres redoubtée dame Marguerite de Savoye, royne d'Italie» (de Turin, l'an 1879), M. Bollati expose dans une préface la suite des chroniques relatives à la maison de Savoie, et il y relève en particulier l'intérêt qui s'attache aux chroniques de Jean Servion. Ce n'est pas une 1re édition. Les chroniques de Servion ont été publiées une première fois en 1840 par le Comité d'histoire dans le tome Ier (*Scriptorum*) des *Monumenta historiæ patriæ;* mais les in-folio ne sont pas à la portée de tous, et l'auteur, d'accord avec son éditeur, M. Casanova, de Turin, veut donner ses chroniques, sinon dans une forme plus populaire, au moins dans un format plus maniable. On ne peut que les féliciter l'un et l'autre de l'exécution parfaite de ces deux volumes. Quant au texte, on peut dire que s'il n'est pas édition *princeps*, il a du moins cet avantage que l'auteur en a fait disparaître un certain nombre de fautes qui s'étaient glissées dans le Recueil des *Monumenta historiæ patriæ*.»

M. Schefer fait hommage, au nom de M. Henri Howorth, des deux derniers volumes de l'*Histoire des Mongols depuis le IXe siècle jusqu'au XIXe siècle* (Londres, 1880, in-8°). «La dernière partie du travail de M. H. Howorth est consacrée à la description géographique des États de l'Asie et de l'Europe conquis par les Mogols et les Tartares, et à l'histoire des descendants de Djenghiz Khan, qui ont gouverné ces vastes contrées depuis le XIIIe siècle. Il me suffira, dit M. Schefer, de citer parmi ces dynasties celles de la Horde d'or, des Khans de Cazan, d'Astrakan et de Crimée, et enfin celles qui se sont fondées en Asie après la mort de Tamerlan, au XVe siècle, et après celle de Nadir Châh au XVIIIe siècle, à Kachghar, à Boukhara et à Khiva.

«M. Howorth n'a pas, pour rédiger son estimable travail, eu recours aux textes originaux des annalistes orientaux. Il s'est servi des ouvrages et des nombreux mémoires relatifs à la géographie et à l'histoire de l'Asie

centrale publiés depuis le commencement de ce siècle en France, en Angleterre et en Russie. Il a consulté et mis à profit les traductions manuscrites d'ouvrages orientaux conservées dans les dépôts publics. Il s'est également servi des relations des voyageurs européens qui, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours, ont pu pénétrer dans l'Asie centrale.

«Le mérite du travail de M. Howorth est surtout de réunir en un seul corps les détails disséminés dans un très grand nombre de mémoires et de documents. Il mérite par ce seul fait une estime particulière : il se recommande aussi par le soin avec lequel ont été dressées des généalogies très souvent obscures, et par le choix des pièces qui élucident des points douteux.

«L'Histoire des Mongols nous donne la somme des connaissances acquises jusqu'à ce jour sur les tribus tartares répandues sur le sol de l'Asie et jusqu'en Sibérie. L'ouvrage de M. Howorth est digne à ce titre de fixer l'attention des personnes qui ont fait de l'histoire de l'Asie l'objet de leurs études.»

M. Schefer fait également hommage, au nom de M. Gasselin, consul de France, des deux premiers fascicules d'un *dictionnaire français-arabe* dont le manuscrit est complètement achevé. «Les orientalistes avaient déjà à leur disposition les dictionnaires publiés par Bochtor et Cherbonneau. Le dictionnaire que publie M. Gasselin est plus complet que ceux de ses prédécesseurs. Il est précédé d'une courte introduction donnant le résumé des principales règles de la grammaire arabe. Tous les mots de la langue française et tous les termes spéciaux des arts, des sciences et des métiers doivent y trouver place.

«Les mots contenus dans ces deux fascicules sont expliqués avec les sens divers qui leur sont donnés dans les différents pays arabes, et ils sont justifiés par des exemples tirés du Qoran et des historiens et des voyageurs les plus célèbres.

«Cet ouvrage, achevé sur le plan qui est indiqué, sera d'une utilité réelle pour les agents et pour les résidents français établis dans les pays qui s'étendent de Bagdad aux confins du Maroc.»

M. de Longpérier présente, de la part de l'auteur, M. Ferdinand Bompois, un mémoire intitulé : *Drachme inédite frappée dans l'Etrurie,* notice suivie de remarques critiques sur les monnaies à revers lisses attribuées à Populonia (Paris, 1879, in-8°).

«Il s'agit là de ces monnaies d'une fabrication toute particulière qu'on découvre ordinairement en Étrurie et qui offrent d'un côté une tête ou un autre type en relief, tandis que le revers est entièrement lisse. On les a

attribuées autrefois uniquement à la ville de Populonia. Mais, en 1859, M. le duc de Luynes avait proposé, pour quelques-unes d'entre elles, des attributions aux villes de Tarquinii, de Perusia, de Volsinii (*Revue numismatique*, 1859, p. 367-368), en s'appuyant sur une très ingénieuse explication des types. Ces excellentes indications ont été oubliées par les amateurs de médailles antiques, et M. Bompois reprend la question en la généralisant, en y faisant comparaître un certain nombre de médailles inédites ou peu connues. Nous devons lui savoir gré du zèle qu'il apporte à la discussion des points les plus difficiles et souvent les plus obscurs de la science à laquelle il consacre tous ses efforts.»

SÉANCE DU 21 MAI.

Le Secrétaire perpétuel présente le 1er fascicule des *Comptes rendus des séances de l'Académie* pour l'année 1880; il offre, en outre, au nom de M. Littré, un livre intitulé : *Études et glanures*, pour faire suite à l'Histoire de la langue française, livre où M. Littré, au milieu des souffrances continues de ses jours et de ses nuits, a réuni, à des articles déjà publiés, plusieurs fragments inédits d'un grand intérêt. La préface, où il combat, avec sa franchise et son courage habituels, plus d'un préjugé, prouve bien que dans cet adage dont il regrette de ne plus justifier l'application en sa personne, *mens sana in corpore sano*, ce n'est pas la force de l'esprit qui lui fait défaut.

Est encore offert :

Some modern monetary Questions viewed by the light antiquity, par Robert Noxon Toppan (Philadelphie, 1880, in-8°).

M. Jourdain présente à l'Académie, au nom de l'éditeur, M. Alfred Cramail, le *Journal de la maladie et de la mort de Louis XIII*, par Antoine, garçon de la chambre du roi. «Ce document a été retrouvé par M. Cramail dans deux manuscrits de la bibliothèque de Saint-Germain-en-Laye, qui datent des premières années du XVIIIe siècle, et qui paraissent bien être une copie du manuscrit original. La narration qu'il renferme est d'un vif et touchant intérêt; elle offre les détails les plus précis et les plus touchants sur la maladie du roi, sur les alternatives de légère amélioration et de sinistre apparence qu'elle présenta, sur le courage du prince devant la mort, sur l'affliction de la reine et de son jeune fils qui allait hériter à l'âge de cinq ans de la couronne de France. Le style porte l'empreinte de la plus entière bonne foi; il convient à ce nouveau témoignage qui vient s'ajouter aux autres récits que nous possédions déjà sur

les derniers instants de Louis XIII. On ne peut que féliciter M. Alfred Cramail d'avoir mis en lumière un journal qui était resté trop longtemps inédit.»

M. Laboulaye offre, de la part de M. Saint-Ferréol, le tome Ier des *Notices historiques sur la ville de Brioude* (Brioude, 1880, in-8°).

SÉANCE DU 28 MAI.

Le Secrétaire perpétuel fait hommage, au nom de M. A. Germain, membre de l'Académie, d'une brochure in-4° intitulée: *Les maîtres chirurgiens et l'École de chirurgie de Montpellier* (Montpellier, 1880). «C'est un fragment de cette grande histoire de l'Université de Montpellier que M. Germain continue avec une érudition si vaste et si sûre d'elle-même, payant ainsi sa dette à la ville où il tient si bien son rang dans le corps enseignant.»

Sont encore offerts:

Quelques renseignements sur le musée archéologique de Beaune. — Notes sur la chapelle des chevaliers du Temple à Beaune. — Notes sur les sépultures de l'église de Sombernon (Côte-d'Or). — Notes sur la chapelle de Musinens (Ain). — Notes sur l'église décanale d'Ardon, par M. Ch. Aubertin (1876-1878 et 1880, broch. in-8°).

Opuscula græca, par Joannnès Téfly (Budapesth, 1880, gr. in-8°).

M. Renan fait hommage, de la part de M. Sathas, d'un volume intitulé: *Documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce au moyen âge, publiés sous les auspices de la Chambre des députés de Grèce*, t. Ier (Paris, in-4°).

«Les vastes publications de M. Sathas font le plus grand honneur au savant éditeur et au gouvernement grec qui les encourage généreusement. Une foule de résultats nouveaux sur une histoire trop négligée sortent de ces documents recueillis avec infiniment de soin et d'érudition.»

M. Bréal présente, au nom de M. James Darmesteter, la traduction en anglais du *Zend-Avesta,* part I, *The Vendîdâd,* éditée par M. Max Müller (Oxford, 1880, in-8°).

«Dans ce volume, M. Darmesteter montre que la restauration des croyances mazdéennes a commencé dès les Arsacides. Il trouve dans l'*Avesta* des traces de polémique contre les Manichéens.

«Il conclut, avec une grande vraisemblance, que l'*Avesta* a trouvé sa rédaction définitive sous les Sassanides, sous le roi Chapur II qui est monté sur le trône vers l'an 309 après J.-C. A peu près contemporain

du concile de Nicée, il a probablement pour dernier rédacteur le célèbre mobed Aderbâd Mahraspand, qui vivait sous Chapur II, et que la tradition parse met sur le même rang que Zoroastre. »

M. Miller offre, de la part du cardinal Pitra, un magnifique volume imprimé à Rome, contenant le *texte de l'Évangile,* texte exactement rectifié d'après les meilleures éditions du Nouveau Testament (Rome, 1880, in-4°). « Le cardinal Pitra continue, avec le même soin et la même activité, dit M. Miller, ses études sur la liturgie grecque. Ce recueil a été fait au point de vue liturgique, c'est-à-dire il donne les évangiles suivant l'ordre dans lequel ils doivent être récités chaque jour de fête. On trouve à la fin un complément indispensable, ce sont des tableaux d'après lesquels on peut savoir quels sont les évangiles à réciter les jours de fêtes, récitations dont l'ordre varie suivant la date du jour de Pâques. »

SÉANCE DU 4 JUIN.

Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants :

The sacred books of the East, translated by various oriental scholars, edited by F. Max Müller, vol. V : *Pahlavi texts,* translated by E. W. West, part. I (in-8°). — *The institutes of Vishnu,* translated by Julius Jolly (Oxford, 1880, in-8°).

Chinese Buddhism : a volume of Sketches, historical, descriptive and critical, by Rev. Joseph Edkins (Londres, 1880, in-8°).

Publicazioni del R. Istituto di studi superiori pratici e di perfezionamento in Firenze. — Sezione di filosofia e filologia. — Intorno ad alcuni luoghi della Ifigenia in Aulide di Euripide. — Repertorio sinico-giapponese. — Il commento medio di Averroe alla retorica di Aristotele. — La ribellione di Masacado e di Sumitomo, testo giapponese. — Del Papiro specialmente considerato come materia che ha servito alla scrittura. — Il mito di Filottete nella letteratura classica e nell' arte figurata (Firenze, 1877, 1878, 1879, in-8°).

M. de Longpérier offre, au nom de M. le vicomte Jacques de Rougé, le tome II des *Inscriptions et Notices recueillies à Edfou (Haute-Égypte) pendant la mission scientifique de M. Emmanuel de Rougé* (1880, in-4°, pl. LXXXI à CLXIV).

« M. Jacques de Rougé, dont l'Académie connaît bien l'érudition égyptologique, poursuit la publication des documents recueillis pendant la mission de son savant père. Le présent volume, dit M. de Longpérier, est entièrement consacré aux textes épigraphiques copiés à Edfou, textes

les derniers instants de Louis XIII. On ne peut que féliciter M. Alfred Cramail d'avoir mis en lumière un journal qui était resté trop longtemps inédit. »

M. Laboulaye offre, de la part de M. Saint-Ferréol, le tome Ier des *Notices historiques sur la ville de Brioude* (Brioude, 1880, in-8°).

SÉANCE DU 28 MAI.

Le Secrétaire perpétuel fait hommage, au nom de M. A. Germain, membre de l'Académie, d'une brochure in-4° intitulée : *Les maîtres chirurgiens et l'École de chirurgie de Montpellier* (Montpellier, 1880). « C'est un fragment de cette grande histoire de l'Université de Montpellier que M. Germain continue avec une érudition si vaste et si sûre d'elle-même, payant ainsi sa dette à la ville où il tient si bien son rang dans le corps enseignant. »

Sont encore offerts :

Quelques renseignements sur le musée archéologique de Beaune. — Notes sur la chapelle des chevaliers du Temple à Beaune. — Notes sur les sépultures de l'église de Sombernon (Côte-d'Or). — Notes sur la chapelle de Musinens (Ain). — Notes sur l'église décanale d'Ardon, par M. Ch. Aubertin (1876-1878 et 1880, broch. in-8°).

Opuscula græca, par Joannnès Téfly (Budapesth, 1880, gr. in-8°).

M. Renan fait hommage, de la part de M. Sathas, d'un volume intitulé : *Documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce au moyen âge, publiés sous les auspices de la Chambre des députés de Grèce*, t. Ier (Paris, in-4°).

« Les vastes publications de M. Sathas font le plus grand honneur au savant éditeur et au gouvernement grec qui les encourage généreusement. Une foule de résultats nouveaux sur une histoire trop négligée sortent de ces documents recueillis avec infiniment de soin et d'érudition. »

M. Bréal présente, au nom de M. James Darmesteter, la traduction en anglais du *Zend-Avesta,* part I, *The Vendîdâd,* éditée par M. Max Müller (Oxford, 1880, in-8°).

« Dans ce volume, M. Darmesteter montre que la restauration des croyances mazdéennes a commencé dès les Arsacides. Il trouve dans l'*Avesta* des traces de polémique contre les Manichéens.

« Il conclut, avec une grande vraisemblance, que l'*Avesta* a trouvé sa rédaction définitive sous les Sassanides, sous le roi Chapur II qui est monté sur le trône vers l'an 309 après J.-C. A peu près contemporain

du concile de Nicée, il a probablement pour dernier rédacteur le célèbre mobed Aderbâd Mahraspand, qui vivait sous Chapur II, et que la tradition parse met sur le même rang que Zoroastre.»

M. Miller offre, de la part du cardinal Pitra, un magnifique volume imprimé à Rome, contenant le *texte de l'Évangile,* texte exactement rectifié d'après les meilleures éditions du Nouveau Testament (Rome, 1880, in-4°). «Le cardinal Pitra continue, avec le même soin et la même activité, dit M. Miller, ses études sur la liturgie grecque. Ce recueil a été fait au point de vue liturgique, c'est-à-dire il donne les évangiles suivant l'ordre dans lequel ils doivent être récités chaque jour de fête. On trouve à la fin un complément indispensable, ce sont des tableaux d'après lesquels on peut savoir quels sont les évangiles à réciter les jours de fêtes, récitations dont l'ordre varie suivant la date du jour de Pâques.»

SÉANCE DU 4 JUIN.

Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants:

The sacred books of the East, translated by various oriental scholars, edited by F. Max Müller, vol. V : *Pahlavi texts,* translated by E. W. West, part. I (in-8°). — *The institutes of Vishnu,* translated by Julius Jolly (Oxford, 1880, in-8°).

Chinese Buddhism : a volume of Sketches, historical, descriptive and critical, by Rev. Joseph Edkins (Londres, 1880, in-8°).

Publicazioni del R. Istituto di studi superiori pratici e di perfezionamento in Firenze. — Sezione di filosofia e filologia. — Intorno ad alcuni luoghi della Ifigenia in Aulide di Euripide. — Repertorio sinico-giapponese. — Il commento medio di Averroe alla retorica di Aristotele. — La ribellione di Masacado e di Sumitomo, testo giapponese. — Del Papiro specialmente considerato come materia che ha servito alla scrittura. — Il mito di Filottete nella letteratura classica e nell' arte figurata (Firenze, 1877, 1878, 1879, in-8°).

M. de Longpérier offre, au nom de M. le vicomte Jacques de Rougé, le tome II des *Inscriptions et Notices recueillies à Edfou* (*Haute-Égypte*) *pendant la mission scientifique de M. Emmanuel de Rougé* (1880, in-4°, pl. LXXXI à CLXIV).

«M. Jacques de Rougé, dont l'Académie connaît bien l'érudition égyptologique, poursuit la publication des documents recueillis pendant la mission de son savant père. Le présent volume, dit M. de Longpérier, est entièrement consacré aux textes épigraphiques copiés à Edfou, textes

dont on connaît la grande importance non seulement pour l'histoire, mais encore et surtout pour la géographie, puisqu'on y trouve une longue énumération des nomes de la Haute et de la Basse-Égypte. On comprend la valeur d'une transcription exécutée sous la direction de notre éminent égyptologue par son élève si longuement préparé à un semblable travail.»

M. Schefer présente à l'Académie deux ouvrages publiés dans le courant de cette année par la Société de l'Orient latin (Genève, 1877, 1879, 1880).

«Le premier, dit M. Schefer, contient la collection des *Itinéraires latins* et des *pièces relatives à la Palestine* depuis l'*Itinerarium a Burdigala Hierusalem usque* jusqu'au document qui porte le titre de *Qualiter sita est Jerusalem*, et dont on peut fixer la date à 1096.

«La première partie de ce volume a été préparée par M. Tobler, qui avait aussi presque entièrement rédigé la préface. La mort ne lui a pas permis d'achever son travail, et M. Molinier a été chargé de le revoir et de le compléter.

«Les textes ont été revus avec le plus grand soin sur tous les manuscrits conservés dans les dépôts publics de l'Europe, mais les recherches constantes qui continuent à être faites amènent chaque jour la découverte de nouveaux textes ou de pièces inconnues qui se trouvent dans des collections particulières. La Société de l'Orient latin considère, en conséquence, comme de son devoir de préparer une autre édition qui contiendra, avec de nouvelles variantes, les documents qui auront été remis au jour.

«Le second volume est consacré aux *Scriptores minores quinti belli sacri*. Il renferme : une *Ordinacio de predicacione S. Crucis in Anglia*, dont l'auteur est vraisemblablement Philippe d'Oxford; *Les gestes des croisés rhénans en Portugal et à Damiette; Les récits du siège de cette ville*, suivis du fragment d'un texte provençal, dont M. P. Meyer a donné la traduction, et qui est également relatif au siège de Damiette. Ce volume est terminé par quatre versions latines d'une prophétie rédigée en arabe, qui portent le titre de *Prophétie* d'*Hannan* et de *Prophétie du fils d'Agap*. Les textes ont été établis et annotés par M. Reinhold Röricht. Les travaux de ce savant sur l'époque des croisades lui ont facilité une tâche souvent ardue, et son nom est un garant du soin et de l'exactitude avec lesquels a été faite cette nouvelle édition.»

SÉANCE DU 11 JUIN.

Le D[r] Ram Das Sen écrit du Bengale qu'il adresse à l'Académie trois volumes d'Essais en bengali, intitulés : *Aetihasiek Rahasya*, et un exemplaire de son édition du *Chandrás Jain Lexicon*, en sanscrit.

Est offert à l'Académie :

Supplément à la collection des traités, conventions, contrats et actes publics passés entre la couronne de Portugal et les autres puissances, depuis 1640, par M. Biker (tome XVII, in-8°).

M. de Witte fait hommage de la première livraison de la *Gazette archéologique* pour l'année 1880, qui est la sixième année de cette publication périodique, entreprise par M. Fr. Lenormant et par lui.

Cette livraison contient, comme les précédentes, six planches et un grand nombre d'articles presque tous accompagnés de vignettes. En voici une indication sommaire :

Les poteries italiques primitives, travail des plus intéressants de M. Fr. Lenormant. L'auteur y poursuit l'étude des poteries anciennes, sur lesquelles il a publié plusieurs articles dans le recueil en 1879, entre autres un sur les vases étrusques de terre noire, communiqué à l'Académie dans sa séance du 25 avril 1879[1].

Achille et Thétis, représentés sur un scarabée étrusque de cornaline, d'un travail très remarquable, conservé dans la collection de M. Alfred Donicourt, à Péronne. L'explication du sujet est donnée en quelques lignes par M. de Witte.

Pl. I, *Coupe d'argent*. L'explication de cette coupe, par M. Adr. de Longpérier, sera imprimée dans une des prochaines livraisons.

Pl. II, *Bacchus*, peinture de Pompéi, dans laquelle on voit le dieu des vendanges placé dans un paysage et auprès du Vésuve; il est figuré comme un jeune homme vêtu d'une tunique talaire formée par une énorme grappe de raisin à grains violets. De son canthare, il verse le vin qu'une panthère, placée à ses pieds, cherche avidement à boire. La planche reproduit ce type singulier à moitié des dimensions de l'original, d'après une belle aquarelle de Discanno. L'ensemble de la peinture est donné dans une vignette. L'article explicatif est signé Léon Fivel.

Terre cuite trouvée dans les environs de Thespie, et représentant *Déméter* portant dans ses bras le porc mystique. Dans l'article explicatif signé

[1] *Comptes rendus*, 1879 p. 103.

E. Liénard, on trouve des remarques neuves et curieuses sur les Thesmophories.

La trinité carthaginoise, mémoire sur un bandeau d'argent trouvé dans les environs de Batna et conservé au musée de Constantine[1] (pl. XXI, 1879, et pl. III, 1880). Dans cette dernière planche est reproduite une stèle votive.

Pl. IV, *Éros sphériste*, terre cuite trouvée à Pagæ, dans la Mégaride, et faisant partie de la belle collection de M. Camille Lécuyer. L'article de M. Ernest Babelon, attaché au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, est rempli de recherches intéressantes sur le jeu de la balle chez les anciens.

Jeune fille agenouillée arrangeant ses cheveux et se regardant dans un miroir, charmante terre cuite de Tanagra, reproduite dans une vignette; collection de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. L'article explicatif est signé E. de Chanet.

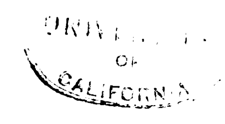
Autre vignette reproduisant au quart de l'original un petit monument de marbre en relief représentant *Saturne endormi*. Au-dessous, on lit l'inscription suivante :

Saturno Aug. sac. C. Nonius Donatus sacerd. votum solvit. Ce petit monument, qui appartient à M. Ch. Fichot, vient d'Alger; l'inscription a été publiée par M. Léon Renier (*Inscript. de l'Algérie*, n° 1543); c'est à M. Fichot que l'on doit la conservation de cette stèle sur laquelle le possesseur actuel a donné, dans la *Gazette*, des détails curieux. Ces détails sont suivis d'une note de M. Héron de Villefosse et d'un travail de M. Fr. Lenormant, qui, dans des rapprochements ingénieux, a rappelé, au sujet du sommeil de Saturne, un passage très connu du troisième livre des Rois dans lequel le prophète Élie se moque des prêtres du dieu Baal, en leur disant : «Criez bien fort, sûrement votre dieu est absorbé dans une méditation, ou bien il est occupé à un travail, ou il est en voyage; peut-être aussi qu'il dort et qu'il finira par se réveiller.»

Scylla, applique de bronze du Musée Thorvaldsen, à Copenhague. Le corps monstrueux de la déesse, au lieu de finir en queue de poisson, se termine par la tête d'une *pistrix*, pareille à celle qui figure à l'exergue des monnaies de Syracuse frappées par Hiéron Ier pour rappeler sa victoire navale sur les Étrusques. L'article porte la signature de M. E. de Chanal.

Pl. V, miroir grec représentant *Apollon* et *Diane*, acquis par le cabi-

[1] Cf. *Comptes rendus*, 1879, p. 253.



net des médailles de la Bibliothèque nationale, et expliqué par M. Albert Dumont.

Pl. VI, *Hadrien,* statue de marbre trouvée en Crète et placée au musée du Vieux-Sérail, à Constantinople; texte explicatif de M. Sorlin Dorigny.

Note de M. Edmond Blanc sur des tombes gallo-romaines et sur une plaque de bronze trouvée aux environs d'Antibes.

M. Perrot présente le *Catalogue des figurines en terre cuite du musée de la Société archéologique d'Athènes,* par M. Jules Martha, ancien membre de l'École française d'Athènes, maître de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier, 1 vol. in-8°, XXII-233 pages, VII planches, 1880 (XVIe fascicule de la *Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome*).

«Pendant qu'il était à la tête de l'École d'Athènes, M. Albert Dumont engagea plusieurs des jeunes gens dont il dirigeait les études à entreprendre le catalogue de quelques-unes des collections qu'avait formées à Athènes la Société archéologique. L'exemple avait été donné par les Allemands; MM. Kékulé et Heydemann avaient décrit les ouvrages de sculpture rassemblés dans le temple de Thésée et dans quelques autres dépôts provisoires. Il importait de montrer que les pensionnaires de l'École française étaient capables, eux aussi, de mener à bonne fin des travaux qui exigent une attention soutenue et une grande précision de termes. D'ailleurs, pour un apprenti archéologue, il n'y a pas de meilleure préparation que la rédaction d'un catalogue, elle force à regarder les objets de très près et elle y fait découvrir bien des particularités que n'aurait pas révélées un examen superficiel. Un catalogue rend de grands services à ceux qui l'emploient, mais il est peut-être plus utile encore à celui qui le fait.

«Cette suggestion du directeur a donné naissance à d'excellents travaux dont quelques-uns sont encore inédits, mais qui tous ont passé sous les yeux de votre commission et paraîtront l'un après l'autre. M. Collignon avait donné dès 1877, dans la *Bibliothèque,* le *Catalogue des vases peints de la Société archéologique,* et, en 1878, M. Haussoullier publiait dans le *Bulletin* le précieux *Catalogue descriptif des objets découverts à Spata,* tandis que M. Girard y donnait celui des *tablettes judiciaires du musée du Varvakeion,* fragment d'une description plus étendue de tous les bronzes et poids appartenant à cette collection. Aujourd'hui, c'est M. Martha qui nous offre le *Catalogue des figurines en terre cuite du musée de la Société archéologique d'Athènes.*

«Ce travail est tout à fait digne de ceux qui l'ont précédé dans la même série. C'est le même soin minutieux qui persiste d'un bout à l'autre



d'une tâche très longue; le catalogue comprend mille vingt-huit numéros. La classification, fondée sur les provenances connues pour la plupart, est très judicieuse; la description de chaque pièce contient toutes les indications désirables, et reste pourtant aussi brève que possible. Sept planches accompagnent la livraison et représentent des morceaux d'un intérêt particulier. Ceux qui étudieront ce genre de monuments trouveront là, pour les comparaisons qu'ils institueront, tous les renseignements nécessaires; mais ce que liront avec plaisir et profit tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des arts dans l'antiquité, c'est l'introduction, où l'auteur, se prévalant de l'expérience qu'il n'a pu manquer d'acquérir dans cette longue pratique des monuments, nous donne de curieux détails sur les principales fabriques représentées dans ce musée, et sur les procédés qu'elles employaient.»

M. Schefer offre à l'Académie une brochure intitulée : *Exposition de la foi de l'Église grecque publiée à Cazan* (*en turc*), par M. Ilminski (in-4°).

M. Barbier de Meynard fait hommage, au nom de M. Pognon, d'un travail intitulé : *L'inscription de Bavian, texte, traduction et commentaire philologique*, avec trois appendices et un glossaire, 2e partie (42e fascicule de la *Bibliothèque de l'École pratique des hautes études*).

«L'année dernière, dit M. Barbier de Meynard, j'avais l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Pognon, la première partie de son travail sur *l'inscription assyrienne de Bavian*. Cette inscription, malgré l'état de mutilation où elle nous est parvenue, est un des monuments les plus intéressants du règne de Sennachérib. Elle énumère d'abord plusieurs travaux d'utilité publique exécutés à Ninive par ordre de ce roi, puis elle raconte ses campagnes contre Babylone, campagnes qui eurent pour résultat, comme on le sait déjà, la destruction complète du royaume babylonien. Cette première partie du travail de M. Pognon a obtenu l'approbation des juges compétents; on s'est plu à y reconnaître la sûreté des observations grammaticales et lexicographiques et le choix heureux des exemples destinés à prouver les significations incertaines ou nouvellement proposées.

«Le deuxième et dernier fascicule, dont je fais aujourd'hui hommage au nom de l'auteur, nous donne le complément philologique et géographique de cette curieuse inscription. Il se compose de deux appendices. Le premier est consacré à l'analyse du second aoriste assyrien dans les différentes formes du verbe (*kal, pael, iphtaal* et autres). Le second appendice traite de certaines formes anormales de la conjugaison, par exemple celles qui proviennent du redoublement total ou partiel du radi-

cal, celles qui ont pour origine l'addition d'une ou de plusieurs lettres au radical, etc. Dans un troisième appendice, l'auteur étudie spécialement les termes géographiques qui se rencontrent dans son inscription; il les rapproche, soit des textes égyptiens, soit des autres langues sémitiques, et réussit souvent à les retrouver sous leur forme moderne. Parmi les articles les plus intéressants de cette nomenclature, on remarque surtout les mots *Assyrie*, *Ninive*, *pays d'Élam*, *Babylone* et la trop fameuse dénomination d'*Accad* et de *Sumer* ou *Choumer*. Pour M. Pognon, cette dénomination désigne un pays, jamais une race. Ses conclusions peuvent se résumer à peu près ainsi : «La langue non sémitique des textes bilingues «n'est pas de l'accadien. Aucun texte ne prouve que dans le pays de Su«mer, dont la position géographique est d'ailleurs imparfaitement connue, «on ait parlé un idiome étranger à la famille sémitique.» Entre la théorie acceptée jusqu'ici de l'origine touranienne de cet idiome et la thèse de plus en plus accréditée de M. Halévy, qui n'y trouve qu'une forme hiératique de l'assyrien, M. Pognon garde une neutralité peut-être trop absolue et se contente de donner à l'idiome en litige le nom peu significatif de *langue non sémitique de la Chaldée*.

«L'ouvrage se termine par un double glossaire : le glossaire des idéogrammes et celui des mots écrits phonétiquement. C'est avec raison que l'auteur écarte un classement par racines trilitères, classement que le caractère corrompu de la phonétique assyrienne rend des plus incertains : il est donc plus sage, jusqu'à nouvel ordre, de grouper les mots d'après les consonnes réelles, sans tenir compte des lettres supprimées dans l'usage.

«Peut-être reprochera-t-on à M. Pognon d'être un peu trop sobre de citations et aussi de ne pas tenir assez de compte des travaux de ses devanciers. Rappeler ces travaux eût été un acte de justice et de prudence, puisqu'il aurait partagé avec ses devanciers la responsabilité de certaines théories encore contestées, comme le sont, par exemple, les rapprochements indiqués ici entre l'assyrien et l'égyptien.

«Ce qui constitue la véritable originalité et le mérite sérieux du présent travail, c'est le développement donné à l'étude des formes verbales et les exemples nombreux empruntés aux textes publiés. A un point de vue plus général, il a aussi le mérite de prouver combien le dépouillement et la comparaison des textes assyriens seront plus féconds en résultats que les rapprochements arbitraires avec les autres idiomes sémitiques. Voilà où est l'avenir des études assyriennes, c'est par cette sage méthode qu'elles prendront la place qui leur est due dans le domaine de l'érudition orientale.»

SÉANCE DU 18 JUIN.

Le Secrétaire perpétuel annonce que les deux ouvrages envoyés du Bengale par le Dr Ram Das Sen, comme hommage à l'Académie, et intitulés : 1° *Aëtihasick Rahasya;* 2° *Hema Chandras sanscrit dictionary,* sont arrivés.

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. L. Delisle, membre de l'Académie, un volume intitulé : *Mélanges de paléographie et de bibliographie* (Paris, 1880, grand in-8°).

Sont encore offerts :

Sirona. Note complémentaire, par M. Ch. Robert, membre de l'Académie (in-8°).

Les Cabires et la Vénus mutilée, par M. Grasset d'Orcet (broch. in-8°).

Les souvenirs de saint Firmin à Pampelune, par l'abbé J. Corblet (Amiens, 1879, broch. in-8°).

M. Ad. Regnier présente, de la part de M. Bergaigne, un opuscule que l'auteur a lu en partie dans les séances de l'Académie et qui est intitulé : *Quelques observations sur les figures de rhétorique dans le Rig-Véda* (Paris, 1880, in-8°).

«Ce mémoire, où l'auteur, nous dit M. Regnier, nous donne une preuve nouvelle de sa connaissance complète, minutieusement exacte des hymnes védiques, est, par les faits sur lesquels il appelle notre attention, un des chapitres les plus curieux, on peut le dire, de l'histoire, non pas seulement des lettres indiennes, mais de l'esprit humain.

«Quand on lit les versions qui ont paru jusqu'ici du Véda, on est frappé, à chaque pas, des violences sans nombre que les traducteurs font au lexique, substituant le sens propre au figuré, introduisant dans le texte les explications du commentaire de Sâyana, interprétant au lieu de traduire.

«Lorsqu'à part soi on essaye de traduire littéralement, qu'on substitue à leur façon de rendre le mot à mot rigoureux, on arrive, en maint endroit, à de tels résultats, à de telles hardiesses, étrangetés, incohérences de métaphores et de comparaisons, que l'on comprend leurs inexactitudes, la nécessité où ils se sont, je ne dis pas trouvés, mais crus, de s'écarter du texte, de se préoccuper, comme ils l'ont fait, des exigences de notre goût moderne.

«M. Bergaigne n'admet pas cette excuse. Il soutient avec raison que les traducteurs des livres sacrés de l'Inde n'ont pas plus que les autres pri-

vilège d'infidélité, droit de s'en tenir aux à peu près. Il va plus loin et pense pouvoir nous montrer que, dans ce domaine du surnaturel, les expressions les plus étranges se trouvent être, par cette étrangeté même, les mieux appropriées aux idées qu'elles expriment ou qu'elles suggèrent. Ce sera, il nous le promet, le sujet d'un nouveau et prochain travail. Il faut l'attendre pour juger complètement celui que je présente aujourd'hui à l'Académie, et qui, en tout cas, est, je le répète, un très louable témoignage de l'étonnante familiarité de M. Bergaigne avec le texte du Rig-Véda.»

M. E. Desjardins offre, de la part de l'auteur, M. Julien Sacaze, un ouvrage grand in-8° de 96 pages, intitulé: *Épigraphie de Luchon* (Paris, 1880).

«Après une bonne introduction de 16 pages, sur la topographie archéologique de Luchon et de ses environs, l'auteur donne la lecture des quarante-cinq monuments romains qui proviennent de cette localité. Les seize premiers sont votifs et mentionnent des divinités topiques : ILIXO (5 monuments); ABELLIO (4 monuments); les numéros 10 et 11 sont relatifs au dieu ISCITTVS; le numéro 12, au dieu EXPRCENNIVS; le numéro 13, au dieu AHERBELST; les numéros 14 et 15, au dieu ALARDOSSES ou ALARDOSTVS; le n° 16, au dieu BAICORRIXVS. Voilà pour les divinités locales de Luchon, dont les noms, à cette place même, dans l'Aquitaine ethnographique, c'est-à-dire ibérienne, présentent tant d'intérêt. Suivent d'autres monuments votifs élevés à des divinités qui ne sont pas particulières à cette vallée des Pyrénées : à TVTELA, aux MONTES divinisés, aux NYMPHAE. Ces derniers sont les plus nombreux et paraissent concerner en effet les Nymphes qui présidaient aux eaux thermales de Luchon. On ne compte pas moins de treize *ex-voto* adressés à ces divinités bienfaisantes. Les numéros 32-45 portent des inscriptions funéraires que M. Sacaze a grand tort de ranger parmi les monuments religieux consacrés aux dieux Mânes, parce qu'ils portent la formule banale D·M· (*Dis Manibus*). Les noms propres qui figurent sur ces tombeaux sont, pour une moitié environ, des noms ibériens et gaulois : *Eresenius, Halsco, Orcotarres, Senarrius, Elo, Bontar, Hotarres, Berhaxes, Anderesenes, Andastennus-Andoses, Bihoxus, Harbelexses, Anderex, Socondannossus,* qui presque tous ont déjà donné lieu à des observations de la part des savants qui s'occupent de philologie comparée et notamment des origines de la langue basque. Nous ne saurions assez louer M. Sacaze de ne s'être avancé qu'avec une extrême prudence sur ce terrain périlleux. Quant à ses explications épigraphiques, elles

sont en général satisfaisantes. Il serait à souhaiter que l'exemple donné par lui fût imité ailleurs et que les eaux thermales fréquentées par les Romains dans notre pays donnassent lieu à des monographies faites avec autant de soin et d'intelligence du sujet que l'*Épigraphie de Luchon*. On pourrait souhaiter toutefois qu'une bibliographie complète permît de connaître pour chaque monument les diverses publications plus ou moins exactes qui en ont été faites, et de distinguer ceux qui étaient encore inédits.»

M. Gaston Paris fait hommage d'un volume intitulé : *Proverbes et devinettes populaires recueillis dans l'Armagnac et l'Agenais*, par M. G.-Fr. Bladé (Paris, 1880, in-8°).

«M. Bladé s'est donné pour tâche, dit M. Paris, de recueillir, dans l'Armagnac et l'Agenais, toute la littérature populaire en prose et en vers. Des recueils successifs comprendront les *proverbes* et *devinettes*, les *contes* et les *chansons*. C'est une œuvre qu'on ne saurait trop louer et recommander à l'imitation, surtout quand elle est exécutée avec l'intelligence et la conscience qu'y apporte M. Bladé. Le premier recueil, qui vient de paraître, n'est pas le plus précieux, mais il ne laisse pas d'être intéressant. Les proverbes météorologiques, si on les comparait tels qu'on les recueille dans les diverses parties de la France, pourraient offrir quelques résultats curieux. Les proverbes historiques contiennent quelques traits intéressants pour l'histoire et les mœurs. Les autres ont peu d'originalité, mais le rapprochement, même avec ceux d'autres pays, peut être instructif. Les devinettes aussi se retrouvent chez d'autres peuples, souvent à de grandes distances de temps et de lieux, et posent à la littérature comparée une question qu'elle ne peut espérer de résoudre qu'en rassemblant des matériaux de plus en plus nombreux.»

M. J. Girard présente, de la part de MM. Olivier Rayet, ancien membre de l'École française d'Athènes, et Albert Thomas, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, la deuxième livraison du tome Ier et la première du tome II de l'ouvrage intitulé : *Milet et le golfe Latmique*, accompagné de planches.

«La plus étendue des deux livraisons de texte consiste en une monographie de Magnésie du Méandre, qui se recommande par les mêmes qualités que la monographie de Tralles, insérée dans la première livraison. La nature du pays, la situation de la ville, ses ruines, son histoire y sont présentées avec la même sûreté de méthode et la même netteté de style.

«Pour l'étude des ruines, qui disparaissent tous les jours sous les pro-

grès d'une constante dévastation et auxquelles la construction du chemin de fer de Smyrne à Aïdin a été particulièrement fatale, M. Rayet a pu mettre à profit les dessins et les notes de l'architecte français Huyot, qui visita Magnésie en 1820 et dont les travaux sont conservés à la Bibliothèque nationale, ensuite et surtout les documents rassemblés en 1842 et 1843 par M. Texier, dans le travail d'exploration et de fouilles dont il avait été chargé, et les portefeuilles de M. Clerget, qui lui avait été adjoint comme architecte. Les dessins et les notes de M. Clerget, qui n'ont pas été publiés, serviront de base à la restauration du grand temple ionique d'Artémis Leucophryne, divinité locale, analogue à l'Artémis d'Éphèse, qui sera donnée dans une des livraisons suivantes.

«L'histoire de Magnésie est suivie, autant que le permet l'insuffisance des informations, depuis les origines les plus obscures de la ville jusqu'à son abandon par ses habitants, incapables de la défendre contre les ennemis de l'empire byzantin. Le souvenir le plus intéressant qui nous soit resté de cette longue période est celui du séjour de Thémistocle. A ce séjour se rattache un monument fort curieux; c'est un didrachme frappé par l'exilé athénien, comme l'a établi M. Waddington. Cette pièce est dans la collection léguée au cabinet des médailles par le duc de Luynes. Toute cette partie du travail de M. Rayet fait honneur à l'archéologue et à l'historien; l'usage qu'il fait des textes est fort judicieux.

«La seconde livraison de texte offerte à l'Académie est remplie par une étude sur le beau temple d'Athéné Poliade, déblayé pendant l'hiver de 1868-1869 par M. Pullan, qui n'a rien publié de ses recherches. M. Rayet prouve, par une bonne discussion, que le temple avait été construit vers 350 avant J.-C., un peu avant le mausolée d'Halicarnasse, par Pythios, un des deux architectes de ce dernier édifice.

«C'est à M. Albert Thomas que revenait naturellement la description technique du temple d'Athéné Poliade. Il en a étudié les restes soit sur les lieux, soit à Londres, où des fragments de sculpture ont été transportés et sont conservés au *British Museum*. La description occupe la plus grande partie de la livraison. Ses dessins et sa restauration se trouvent dans les planches récemment publiées.

«La manière dont les deux collaborateurs se sont acquittés de cette nouvelle partie de leur tâche fait souhaiter qu'ils nous donnent bientôt la suite de leur travail et qu'ils le conduisent le plus promptement possible à son complet achèvement.»

M. Perrot offre, au nom de M. E. Caillemer, une étude sur *la naturalisation à Athènes*.

« L'auteur y détermine avec précision les conditions dans lesquelles s'opérait à Athènes l'admission des étrangers dans la cité. Il y distingue le rôle du pouvoir politique de l'assemblée populaire qui conférait cette faveur et celui du pouvoir judiciaire, des héliastes, saisis de l'affaire par les thesmotètes et qui pouvaient, le cas échéant, casser cette décision de l'assemblée comme ayant été rendue contrairement aux lois ou en faveur d'un indigne; enfin il examine les suites de la naturalisation pour le nouveau citoyen, pour sa femme, pour ses enfants; il suit dans ses variations la formule par laquelle était octroyé le droit de cité. M. Perrot exprime l'espoir que M. Caillemer réunira en un tout, qui deviendrait un tableau du droit civil à Athènes, les divers mémoires qu'il a publiés sur ce sujet. »

M. Barbier de Meynard fait hommage d'un volume qui a pour titre : *La bibliothèque du palais de Ninive*, par M. Joachim Menant (Paris, 1880, in-12).

« M. Menant, qui depuis plus de vingt ans a assumé la tâche d'initier le public aux progrès des études assyriennes, vient, dit M. Barbier de Meynard, de choisir, pour continuer son œuvre de vulgarisation, une des sources les plus curieuses où l'érudition ait à puiser.

« On sait que dans les ruines du palais d'Assur-bani-pal à Ninive, M. Layard, et plus tard G. Smith, ont trouvé une masse considérable de tablettes qui forment une véritable collection, de là le nom de *Bibliothèque de Ninive* qui lui a été donné. Ces documents sur briques, réunis par les soins d'Assur-bani-pal, un des derniers rois de Ninive, présentent un ensemble complet de la science assyro-chaldéenne au VII[e] siècle avant notre ère. Toutes les connaissances humaines y sont représentées depuis les syllabaires et la grammaire jusqu'aux mathématiques, l'astronomie, la législation et les croyances religieuses. Le livre dont je fais hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, a précisément pour but de nous faire connaître cette encyclopédie du vieux monde assyrien. On y passe successivement en revue l'écriture et la langue, l'histoire, les documents juridiques, les sciences naturelles, la magie, le dogme et les légendes. Rien d'essentiel n'est omis dans l'exposé toujours lucide et quelquefois éloquent que nous donne le savant assyriologue, ou si du moins quelques passages laissent du doute dans l'esprit du lecteur, si, par exemple, le Panthéon assyrien ne se dégage pas encore entièrement de ses voiles, la faute en est à la complication du sujet et à l'insuffisance ou à la mutilation des textes qui nous le révèlent. En revanche on lira avec le plus vif intérêt le récit du déluge, qui offre de si saisissantes analogies avec le

texte biblique, et la poétique légende d'Istar aux enfers dont M. Menant nous donne une traduction retouchée et complète.

«Je ne puis cependant, ajoute M. Barbier de Meynard, me dispenser de signaler dans son livre une lacune d'autant plus regrettable qu'elle ne peut être attribuée à un oubli. M. Menant d'accord, je le reconnais, avec la grande majorité des assyriologues, croit à l'existence d'une langue différente de l'assyrien dans les textes bilingues, et à l'exemple de son maître, M. Oppert, il la nomme *sumérienne.*

«L'existence de la langue de Sumer est tellement indubitable à ses yeux, qu'il n'hésite pas, dans le chapitre sur l'écriture, à comparer les textes bilingues à un livre qui serait écrit sur deux colonnes, l'une en français, l'autre en latin. L'auteur nous devait davantage. Il aurait dû accorder au moins une mention au mot *accadien* qui, pour plusieurs assyriologues, désigne la partie des inscriptions considérée comme non assyrienne. Il devait surtout mentionner, ne fût-ce que pour la rejeter, l'opinion plus récente qui ne voit dans le sumérien qu'une forme hiératique, une sorte de transition entre l'idéographisme pur et le syllabisme, en un mot un procédé inventé par les prêtres assyriens et qui devint plus tard une véritable langue de convention. Cette théorie rejetée avec dédain, il y a quelques années, a fait son chemin depuis; elle s'appuie sur de solides arguments dans un ouvrage en cours de publication intitulé : *Documents religieux de l'Assyrie et de la Babylonie;* de bons esprits commencent à s'y rallier. En supposant même que cette théorie ne soit qu'une chimère, il était indispensable d'avertir le public de son existence, et, sans entrer dans une discussion que ce livre ne comporte pas, il était prudent de ne pas laisser le public savant dans un scepticisme qui peut nuire à l'avenir des études assyriennes.

«La conspiration du silence peut avoir quelquefois ses avantages; mais en matière scientifique, elle risque souvent d'être prise pour un aveu d'impuissance.

«Nous faisons des vœux pour que M. Menant comble cette lacune dans la prochaine édition de son travail estimable à tant de titres.»

M. Delisle offre au nom des auteurs : 1° *La ville sous l'ancien régime,* par M. Albert Babeau (Paris, 1880, in-8°).

«M. Babeau, dit-il, est un de nos historiens qui ont le plus patiemment exploré les archives administratives et qui en ont tiré le meilleur parti. Ses premières publications portaient particulièrement sur la ville de Troyes et sur la province de Champagne. Le volume que je présente aujourd'hui en son nom est une étude d'histoire générale. C'est un tableau

de la vie municipale pendant la dernière période de l'ancien régime. Les éléments en ont été recueillis avec tact et critique; ils ont été mis en œuvre avec beaucoup d'habileté. C'est, je crois, le premier travail d'ensemble qui ait été tenté sur l'état des villes de France au XVIIe et au XVIIIe siècle, et, pour se rapporter à une époque si voisine de nous, ce travail était peut-être aussi difficile à mener à bonne fin que s'il se fût agi de l'âge héroïque de nos anciennes communes. La multiplicité des documents à consulter et la variété des détails qui devaient entrer dans le tableau, constituaient de sérieuses difficultés dont M. Babeau a su triompher. Le volume que je dépose sur le bureau prendra place parmi les œuvres les plus intéressantes et les plus impartiales auxquelles l'histoire de l'ancien régime a donné lieu de nos jours.»

2° *Journal manuscrit d'un sire de Gouberville*, 2e édition, par M. l'abbé Tollemer (Paris, 1880, in-12).

«Dans ce volume, M. l'abbé Tollemer a fait connaître l'un des plus anciens et des plus curieux livres de raison qui nous soient parvenus. Le journal détaillé que Gilles de Gouberville a tenu de tous les actes de sa vie pendant une période de dix ans (de 1553 à 1562) est un tableau fidèle et complet de l'état des campagnes de la basse Normandie au milieu du XVIe siècle. Il mérite d'autant plus de confiance qu'il consiste en notes prises au jour le jour et nullement destinées à passer sous les yeux du public. M. Tollemer a patiemment analysé ce journal et en a présenté un résumé méthodique dans lequel sont encadrées beaucoup de citations textuelles.

«Les notes de Gilles de Gouberville ont une grande portée pour l'histoire de la société à la fin du moyen âge et à l'aurore des temps modernes. Une vérité qui s'en dégage avec une irrécusable évidence, c'est qu'au milieu du XVIe siècle, dans les campagnes de la basse Normandie, les différentes classes de la société vivaient dans la plus parfaite harmonie. Rien n'est plus instructif à cet égard que les détails donnés par Gilles de Gouberville sur les rapports qu'il entretenait avec ses voisins, ses tenanciers, ses ouvriers et surtout ses domestiques. Les extraits analytiques publiés par M. Tollemer sont assez amples, assez nombreux et assez variés pour satisfaire l'historien le plus scrupuleux. La matière est loin cependant d'être épuisée, et le volume que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, dit M. Delisle, excitera chez plus d'un lecteur le désir de connaître tout le Journal de Gilles de Gouberville. Une édition complète de ce document me paraît indispensable, ne fût-ce que pour montrer avec quelle loyauté le travail de M. Tollemer a été exécuté. L'édition que je crois devoir ré-

clamer sera singulièrement facilitée par le présent volume, où presque toutes les difficultés du texte sont déjà expliquées. Espérons qu'elle ne tardera pas à voir le jour. La Société des antiquaires de Normandie peut, en effet, dès maintenant disposer d'une copie complète du Journal. Cette copie est due à M. Tollemer qui, au mérite d'avoir découvert et analysé le Journal de Gilles de Gouberville, a voulu joindre celui d'avoir procuré à ses compatriotes le moyen de publier cet inappréciable document.»

M. Egger présente à l'Académie le livre suivant: *Recherches sur l'histoire, la pratique et l'enseignement de la sténographie*, par M. Guénin, sténographe reviseur au Sénat (Paris, 1880, petit in-8°).

«C'est, dit-il, la première partie d'un travail que l'auteur publie par chapitres dans la *Revue pédagogique*, et dont les chapitres suivants seront également tirés à part et seront joints au présent hommage de l'auteur à l'Académie. Dans ces premiers chapitres, on doit signaler la nouveauté de quelques faits historiquement constatés par l'auteur, entre autres ce qui concerne l'usage de la sténographie dans les écoles de l'antiquité et du moyen âge. On doit signaler aussi la mention d'un capitulaire de Charlemagne (le 72e) qui prescrit cet enseignement, et à ce propos il est possible de conjecturer que le témoignage d'Eginhard, d'après lequel Charlemagne aurait si tardivement appris à écrire, pourrait ne s'appliquer qu'à l'écriture tachygraphique. Au point où elles sont parvenues, les recherches de M. Guénin ont déjà un très réel intérêt, et leur résultat dépasse ce que nous apprenait le mémoire publié en 1851 sur le même sujet par M. Tardif. On peut donc espérer plus encore de la continuation de ce travail.»

SÉANCE DU 25 JUIN.

M. Barbier de Meynard fait hommage de sa traduction de l'ouvrage intitulé: *Le Boustan ou Verger, poème persan de Saadi* (Paris, 1880, petit in-8°).

M. L. Delisle présente, au nom de M. Arthur de la Borderie, la *Correspondance historique des bénédictins bretons et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne* (Paris, 1880, in-8°).

«Les documents recueillis par M. de la Borderie jettent beaucoup de lumière, non seulement sur les travaux des bénédictins bretons, mais encore, dit M. Delisle, sur la vie de nos plus célèbres savants de la fin du XVIIe et du commencement du XVIIIe siècle. Ils mettent en relief le caractère élevé et l'esprit critique de Lobineau. L'introduction et les notes ajou-

tées aux documents par M. de la Borderie font de ce livre un chapitre très intéressant de l'histoire de l'érudition française au temps de Louis XIV.»

M. Gaston Paris offre à l'Académie un *Nouveau recueil de farces des xve et xviie siècles,* publié par MM. Émile Picot et Christophe Nyrop (Paris, 1880, in-12).

«C'est, dit-il, une rare bonne fortune aujourd'hui que de retrouver quelques épaves de notre ancien théâtre comique, échappées jusqu'à présent aux investigateurs. M. Christophe Nyrop, jeune philologue danois, qui est venu terminer à Paris ses études très solides sur la langue et la littérature françaises, a eu cette bonne fortune. Pour l'exploiter, il s'est associé à M. Picot, connu par ses excellentes recherches sur l'histoire de notre littérature dramatique à la fin du moyen âge. De leur collaboration est résulté un petit volume tout à fait digne d'intérêt. Le volume que M. Nyrop a trouvé à Copenhague n'est malheureusement pas contemporain des pièces qu'il renferme. Les farces du xve siècle se jouaient encore au commencement du xviie siècle, et on en a imprimé alors quelques-unes, mais fort altérées et rajeunies. Le recueil de Copenhague, imprimé à Lyon en 1619, est le pendant du recueil très connu de Rousset, publié à Paris en 1612 et deux fois réimprimé depuis. Malgré cette circonstance, le volume que MM. Nyrop et Picot ont réédité est précieux; il contient cinq pièces déjà connues, mais pour lesquelles il offre des variantes, et quatre pièces nouvelles qui ne prendront pas rang parmi les meilleures productions du même genre, mais qui contiennent, comme toutes les autres, des détails curieux à plus d'un titre. M. Picot a accompagné cette édition d'un commentaire digne de tout éloge pour le soin, l'exactitude et la sureté des informations.»

Sont encore offerts :

Lettre de M. Ch. Tissot, correspondant de l'Institut, à M. E. Desjardins, sur la découverte d'un texte épigraphique. Table de Souk el-Khmis (Afrique). (Extrait des *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* Paris, 1880, in-4°.)

Besançon et ses environs, par M. Aug. Castan, correspondant de l'Académie (Besançon, 1880).

History of the coinage of Ephesus, par Barclay Head (Londres, 1880, in-8°).

Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares, par M. Victor Duruy, membre de l'Académie. Livraisons 108 à 120 (Paris, 1880, grand in-8°).

Atti della Società di archeologia e belle arti per la provincia di Torino, vol. III, fasc. II (Turin, 1880, in-8°).

Abhandlungen der königlischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen (fünf-und-zwanzigster Band, vom Jahre 1879, in-4°).

Archiv für österreichische Geschichte, vol. LVII, 2e partie; vol. LVIII, 1re et 2e parties (Vienne, 1879, in-8°.)

L'année archéologique, 1879 (Paris, 1880, in-8°).

Nouvelles annales de philosophie catholique ou *Recueil scientifique universel,* par une société d'hommes de lettres, sous la direction de M. Louis de Savigny, t. Ier, n° 2, mai 1880 (Paris, in-8°).

Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, mars 1880, n° 1 (in-8°).

Bulletin de correspondance hellénique, mars-juin 1880 (Athènes, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. VII, 3e trimestre 1879 (Orléans, in-8°).

Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie, t. VIII (Caen, 1878, in-8°).

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, nos 9 et 10 (Vesoul, 1880, broch. in-8°).

Bulletin de la Société des agriculteurs de France, 15 avril 1880 (Paris, in-8°).

Bulletin d'archéologie chrétienne de M. le commandeur J.-B. de Rossi, édition française de M. le chanoine Martigny, 3e série, 4e année, n° 4 (Belley, 1879, in-8°).

Bibliothèque de l'École des chartes, année 1880, 1re livraison (Paris, in-8°).

Denkschriften der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Classe, vol. XXVIII (Vienne, 1878, in-4°).

L'Investigateur, journal de la Société des études historiques, septembre à décembre 1879, janvier, février 1880 (Paris, in-8°).

Journal de la Société archéologique de Croatie, 2e année, fascicule n° 2 (Agram, in-8°).

Journal asiatique, février-avril 1880 (Paris, in-8°).

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. XVII, avec atlas (Orléans, Paris, 1880, in-8°).

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, nouvelle période, t. XIX, 1876; t. XX, 1877-1878.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du dé-

partement de la Marne, année 1878-1879 (Châlons-sur-Marne, 1880, in-8°).

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, 3e série, 9e vol. (Caen, 1877, in-4°).

Proceedings of the Society of antiquaries of London, vol. VIII, n° 2 (Londres, 1879-1880, in-8°).

Fontes rerum austriacarum. Œsterreichische Geschichts-Quellen, vol. XLI, 1re et 2e parties (Vienne, in-8°).

Register zu den Bänden 81 bis 90 der Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Classe der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften (Vienne, 1879, in-8°).

Revista de ciencias historicas, publicada por S. Sanpere y Miquel (abril 1880, Barcelone, in-8°).

Revue épigraphique du Midi de la France, juillet 1879-mars 1880 (in-8°).

Revue des questions historiques, 14e année, 54e liv., 1er avril 1880 (Paris, in-8°).

Revue géographique internationale, 16 janvier-16 février 1880 (in-4°).

Revue africaine, janvier, février 1880 (Alger, in-8°).

Revue archéologique, mars, avril, mai 1880 (Paris, in-8°).

Nouvelle revue historique de droit français et étranger, mai, juin 1880 (Paris, in-8°).

Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Classe, vol. XC, parties I, II, III; vol. XCI, parties I et II; vol. XCII, parties I, II, III; vol. XCIII, parties I, II, III et IV (Vienne, 1878-1879, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1880.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT.

SÉANCE DU 2 JUILLET.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture d'une lettre par laquelle M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, informe le Président que la collection qui occupait un étroit local à l'étage supérieur du musée Kircher, au Collège romain, vient d'être transportée dans les vastes salles d'un ancien couvent, situé à Capo-le-Case. Cette collection est destinée à l'étude de l'art romain du moyen âge.

M. Geffroy ajoute :

« Les fouilles archéologiques cessant à la fin de juin, il n'est pas possible d'achever l'exploration du monument sépulcral trouvé récemment sur les terrains de la Farnésine. La commission des travaux du Tibre retardera même, sans doute, la reprise de cette exploration, lors de la saison prochaine, pour ne pas laisser affaiblir, jusqu'à ce que le quai nouveau soit fait, la digue qui protège encore le précieux palais de la Farnésine. On peut espérer de retrouver, quand on reprendra l'examen de la

chambre sépulcrale, des fragments qui compléteraient les statues et les inscriptions déjà découvertes.

«Les fouilles cessent donc aussi au Forum, après avoir, dans ces derniers temps, dégagé, d'une part, les trois temples antiques qui formaient naguère l'église des Saints Cosme et Damien, et, d'autre part, la basilique constantinienne. Les mêmes fouilles ont mis à jour, dans cet intervalle, le passage laissé libre, lors de la construction de la basilique de Constantin, pour permettre aux piétons et aux voitures de passer de la Voie sacrée vers le quartier des Carènes. Elles ont fait découvrir en même temps plusieurs inscriptions que M. Rodolphe Lanciani a publiées aussitôt dans le *Bulletin de la commission archéologique communale*, et dont une des plus importantes a été restituée par M. Waddington pendant son dernier séjour à Rome. (Voy. le *Bulletin* pour 1880, p. 80-81.)

«Un nouvel examen critique des fragments latins découverts dans un manuscrit du XIIe siècle a démontré qu'il s'agit d'une singulière interpolation du texte de Justin, mettant en œuvre des passages de Cicéron, de Sénèque, de Tacite, de Quinte-Curce, de Solin, de Julius Valérius. Quelques morceaux semblent provenir de sources aujourd'hui perdues.»

M. DE WAILLY continue la seconde lecture de son mémoire sur *la langue des actes des amans* (ou *notaires*) *de Metz au XIIIe siècle.*

M. Edm. LE BLANT cède la présidence à M. Pavet de Courteille, pour commencer la lecture d'un mémoire sur quelques *actes des martyrs non compris dans le recueil de dom Ruinart.*

M. Halévy continue la lecture de son mémoire sur *deux inscriptions cunéiformes relatives au règne de Nabonid et à la prise de Babylone par Cyrus.*

SÉANCE DU 9 JUILLET.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture d'une lettre de M. Chevarrier, datée de Jaffa, qui annonce l'envoi d'une caisse renfermant les estampages d'un certain nombre d'inscriptions trouvées à Jaffa. Un mémoire joint à la lettre de M. Chevarrier est envoyé à l'examen de M. L. Renier.

M. Edm. Le Blant continue la lecture de son mémoire sur *quelques actes des martyrs non compris dans le recueil de dom Ruinart.*

M. de Witte lit un travail sur un vase peint portant les signatures de Hiéron et de Macron. On voit sur ce vase, d'un côté, l'enlèvement d'Hélène, et, de l'autre, Hélène et Ménélas à la prise de Troie. M. de Witte entre dans quelques détails sur le style des peintures, sur les œuvres du céramiste Hiéron et sur les monuments qui représentent les faits de la guerre de Troie figurés dans les deux compositions de Macron, nom d'artiste qui paraît ici pour la première fois. Il ajoute aussi quelques observations grammaticales, d'après Letronne, sur la permutation des lettres χ et κ dans les noms propres grecs.

M. Clermont-Ganneau lit une étude sur un *nouveau document iconologique relatif au mythe d'Horus et de saint Georges.*

M. Halévy continue la lecture de son mémoire sur *deux inscriptions cunéiformes relatives au règne de Nabonid et à la prise de Babylone par Cyrus.*

SÉANCE DU 16 JUILLET.

Le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie, au nom du directeur de l'École d'Athènes, trois mémoires des membres de ladite École.

Le P. Meier, bibliothécaire de l'abbaye d'Einsiedeln, adresse une lettre de remerciement à l'Académie pour les publications qui lui ont été récemment accordées.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son *Rapport sur les travaux des commissions de publication pendant le premier semestre de 1880*[1]. Ce rapport sera imprimé et distribué aux membres de l'Académie.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président annonce à l'Académie que la Commission du concours Bordin, qui avait pour sujet *l'origine et le développement du*

[1] Voir l'Appendice.

système des castes dans l'Inde, n'a pas jugé qu'il y eût lieu de décerner le prix. Néanmoins, elle est d'avis, en raison de l'importance du mémoire présenté, d'accorder à l'auteur une récompense de *deux mille francs*.

Le Président donne acte à la Commission des conclusions de son rapport. Le pli cacheté qui accompagne le mémoire portant pour épigraphe : *Facies non omnibus una, nec diversa tamen*, sera ouvert si l'auteur veut se faire connaître. — L'auteur, présent à la séance, en ayant manifesté le désir, le Secrétaire perpétuel ouvre le pli cacheté et y trouve, avec la répétition de la devise, le nom de M. Charles Schœbel.

M. E. Desjardins donne lecture du rapport suivant, au nom de la Commission chargée d'examiner les mémoires adressés au concours du budget, qui avait pour sujet l'*Étude historique des impôts indirects chez les Romains*.

La Commission accorde le prix au mémoire n° 4 qui a pour épigraphe : *Tu regere imperio populos, Romane, memento*. Mais le concours a été jugé assez fort pour que deux mémoires méritent d'être récompensés. Le n° 1, inférieur au n° 4 au point de vue des connaissances épigraphiques et même historiques, témoigne d'une connaissance approfondie des textes juridiques; la Commission est d'avis de lui accorder une somme de *quinze cents francs* à prendre sur les fonds demeurés disponibles par suite de la non-attribution d'un prix du budget antérieur. Conformément à cette proposition, l'Académie accorde cette récompense au mémoire n° 1 portant pour devise :

> Le meilleur est encore en quelque étude austère
> De s'enfermer ainsi qu'en un monde enchanté.

Le Secrétaire perpétuel ouvre le pli cacheté du mémoire couronné contenant la répétition de la devise : *Tu regere imperio populos, Romane, memento*, et le Président proclame le nom de M. René Cagnat, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université, professeur de troisième au collège Stanislas.

Le pli cacheté du mémoire jugé digne d'une seconde récompense ne sera ouvert que si l'auteur en manifeste le désir.

M. Defrémery lit une note sur un exemplaire non cartonné de la comédie de Destouches : *Le philosophe marié*[1].

M. Edm. Le Blant continue la lecture de son mémoire sur *les actes des martyrs non compris dans le recueil de dom Ruinart.*

M. Hauréau donne, pour M. Egger, lecture de la note ci-après :

« M. J. Adert, savant genevois, m'avait informé, il y a quelques mois, d'une observation faite par lui dans le petit musée de Taormini (l'ancienne *Tauromenium*, en Sicile). Il y avait remarqué une inscription grecque qu'il avait lieu de croire inédite, mais dont il lui avait été impossible de prendre, soit une copie, soit une empreinte. Je fis part, dit M. Egger, de cette observation à M. Geffroy, directeur de notre École française de Rome, qui avait déjà chargé M. George Lafaye, membre de cette même École, de copier cette inscription. M. George Lafaye, averti de nouveau, s'est empressé de profiter de cette double indication. En revenant à Rome, il y rapportait la copie et les empreintes de l'inscription dont il s'agit. Toutes les recherches qu'il a pu faire l'autorisant à croire qu'elle n'a été publiée, ni à part ni dans aucun des recueils scientifiques de l'Italie, de l'Allemagne ou de la France, il s'est mis à l'œuvre pour en procurer la publication. Telle est donc la matière du petit mémoire que je dépose aujourd'hui sur le bureau de l'Académie pour qu'un de nos confrères puisse en donner lecture, et, en tout cas, pour que le travail prenne date authentique par une mention au procès-verbal. »

M. Rocquain met sous les yeux des membres de l'Académie un curieux document manuscrit sur parchemin, trouvé à Cordes, près d'Albi, dans un mur dont la construction date de la fin du xiiie siècle. Le texte est rédigé en langue d'oc. Il résulte de l'examen attentif de cette pièce, qu'elle était destinée à la pratique d'une certaine espèce de divination dite *divination par les sorts des saints* ou *les sorts des apôtres.*

M. Mowat donne lecture d'une note sur *une inscription céramique gauloise trouvée à Bavay*[2].

M. Halévy achève la lecture de son mémoire sur *deux inscriptions*

[1] Voir aux Communications, n° IV.

[2] Voir aux Communications, n° V.

cunéiformes relatives au règne de Nabonid et à la prise de Babylone par Cyrus[1].

SÉANCE DU 23 JUILLET.

Le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie, de la part du directeur de l'École française d'Athènes, un mémoire d'un membre de ladite École.

M. le Dr Lortet, par une lettre datée de Lyon, le 21 juillet, informe le Président qu'il adresse le jour même, au Ministre de l'Instruction publique, une caisse renfermant les estampages d'inscriptions trouvées en Syrie et au sujet desquelles M. Chevarrier, vice-consul à Jaffa, a envoyé précédemment un mémoire qui a été remis à M. L. Renier dans la séance du 9 juillet dernier.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. Vigié, professeur de droit civil à la Faculté de droit de Grenoble, fait connaître au Président qu'il est l'auteur du mémoire inscrit sous le n° 1 dans le concours ouvert sur *les impôts indirects chez les Romains*, mémoire auquel l'Académie a accordé une récompense de *quinze cents francs*. Le pli cacheté qui accompagnait ce mémoire est ouvert et fait connaître, en effet, le nom de M. Vigié, qui sera proclamé en séance publique.

M. Gaston Paris donne, ainsi qu'il suit, communication à l'Académie des médailles et mentions honorables attribuées par la Commission des antiquités nationales, pour le concours de 1880 :

Trente-cinq ouvrages avaient été envoyés au concours. La Commission décerne les trois médailles réglementaires aux ouvrages suivants.

1re médaille : *L'archiprêtre, épisodes de la guerre de Cent ans au XIVe siècle*, par M. Chérest (Paris, 1879, in-8°).

2e médaille : *Cartulaire de l'évêché d'Autun, connu sous le nom de Cartulaire rouge, publié d'après un manuscrit du XIIIe siècle, suivi d'une carte et d'un pouillé de l'ancien diocèse d'Autun, d'après un monument du XIVe siècle*, par M. de Charmasse (Autun, Paris, 1880, in-4°).

[1] Voir aux Communications, n° VI.

3e médaille : *Origines de l'imprimerie à Albi, en Languedoc (1480-1481). Les pérégrinations de Johann Neumeister, associé de Gutemberg, en Allemagne, en Italie et en France* (1463-1507), par M. Claudin (Paris, 1879, in-8°).

La Commission propose en outre de demander au Ministre de l'Instruction publique une médaille supplémentaire pour l'ouvrage suivant : *Étude sur la vie d'Arnoul d'Andrehem, maréchal de France*, par M. Émile Molinier (manuscrit).

Les six mentions réglementaires sont accordées aux ouvrages suivants.

1re mention : *Sigillographie du Périgord*, par M. de Bosredon (Périgueux, 1880, in-4°).

2e mention : *Épigraphie antique du département des Alpes-Maritimes*, par M. Edmond Blanc (Nice, 1878-1879, in-8°).

3e mention : *La Vie de sainte Douceline, fondatrice des Béguines de Marseille, composée au XIIIe siècle en langue provençale*, publiée par M. l'abbé Albanès (Marseille, 1879, in-8°).

4e mention : *La famille de Jeanne d'Arc, son séjour dans l'Orléanais*, par M. Boucher de Molandon.

5e mention : *Les armées de Charles le Téméraire dans les deux Bourgognes*, par M. de la Chauvelays (Paris, 1879, in-8°).

6e mention : *La juridiction commerciale à Lyon sous l'ancien régime. Étude historique sur la conservation des privilèges royaux des foires de Lyon* (1463-1795), par M. Vaesen (Lyon, 1879, gr. in-8°).

Plusieurs ouvrages qui n'ont pas été récompensés seront mentionnés dans le rapport.

Conformément au désir exprimé par la Commission, il sera écrit au Ministre de l'instruction publique pour lui demander de vouloir bien mettre une quatrième médaille à la disposition de l'Académie, en faveur de M. Émile Molinier.

M. Hauréau fait la première lecture d'un mémoire sur *les traductions latines de l'Économique d'Aristote*.

M. Augustin Prost lit une note sur *deux cippes dédiés*, l'un au dieu *Cissonius*, et l'autre à la déesse *Mogontia*[1].

[1] Voir aux Communications, n° VII.

M. Heuzey lit un mémoire sur *un vase en forme de tête casquée portant une inscription hiéroglyphique.*

M. Edm. Le Blant continue la lecture de son mémoire sur *quelques actes des martyrs non compris dans le recueil de dom Ruinart.*

SÉANCE DU 30 JUILLET.

Le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie, de la part du Directeur de l'École française d'Athènes, un mémoire d'un membre de cette École.

M. Heuzey continue la lecture de son mémoire sur *un vase en forme de tête casquée portant une inscription hiéroglyphique.*

M. L. Renier fait connaître à l'Académie que Mgr l'archevêque d'Alger a réuni au couvent de Saint-Louis, par les soins des pères qui y sont établis, une centaine d'inscriptions de la plus grande importance pour l'histoire de l'administration romaine en Afrique, et il ajoute que l'éminent prélat serait tout disposé à en faire la remise aux établissements scientifiques que le Ministre de l'instruction publique voudrait bien désigner.

Il est décidé qu'il sera écrit au Ministre pour lui dire l'intérêt que l'Académie attache à ces découvertes, et lui faire savoir qu'elle serait heureuse de posséder ces inscriptions, au nombre de cent, dont M. L. Renier a vu les estampages et dont il a signalé l'importance à l'Académie.

M. Victor Prou commence la lecture d'un mémoire sur *la construction des théâtres d'automates dans l'antiquité.*

M. Revillout continue la lecture de son travail sur *la Chronique démotique* du Musée du Louvre.

SÉANCE DU 6 AOÛT.

M. Tardy, membre de la Société géologique de France, à Bourg (Ain), adresse quelques observations relatives à la communication faite à l'Académie, dans la séance du 23 juillet dernier, sur deux autels dédiés, l'un au dieu *Cissonius* et l'autre à la déesse *Mogontia.*

M. E. Desjardins lit une note concernant une brochure de M. Pomialovski, professeur à l'université de Saint-Pétersbourg, en russe, de 46 pages in-4°, intitulée : *Deux diplômes militaires romains trouvés récemment en Bulgarie* (Saint-Pétersbourg, 1880).

« Cette brochure comprend, dit-il, le texte et l'explication de ces deux documents, trouvés, le premier, sur la voie romaine, à une heure au sud de Tirnovo; le second, à Kadikeni, à six heures de la même ville.

« Le premier diplôme nous révèle un nouveau consulat. Il est daté de la seconde puissance tribunitienne de Domitien et porte les noms des consuls T. Larcius Magnus et Pompeius Silo. C'est le 12 des kalendes d'octobre qu'a été rendu le décret. C'est donc du 20 septembre 82 qu'est daté le diplôme. Nous connaissions déjà quatre consuls pour l'année 82 : les deux consuls ordinaires ou éponymes et deux *suffecti*, P. Valerius Patruinus et L. Antonius Saturninus. Le nouveau document renferme d'autres indications précieuses. A la date précitée, Q. Corellius Rufus commandait en Germanie (le diplôme ne dit pas dans laquelle des deux provinces de Germanie), et C. Vettulenus Civica Cerialis commandait en Mésie.

« Le second diplôme, celui de Kadikeni (village du Kadi), est daté de la XXXII[e] puissance tribunitienne de Marc-Aurèle, le 10 des kalendes d'avril, ce qui correspond au 23 mars 178 de notre ère, sous le consulat de Ser. Cornelius Scipio Orfitus et de Julianus Rufus, qui sont les consuls ordinaires de cette année et par conséquent déjà connus. Licinius Crispus était alors légat de l'empereur dans la province impériale prétorienne de Lycie et de Pamphylie.

« M. le professeur Pomialovski dresse une liste bibliographique complète des diplômes militaires aujourd'hui connus qu'il a soin de disposer dans leur ordre chronologique. Ils étaient, avant la découverte des deux nouveaux diplômes trouvés en Bulgarie, au nombre de 68. Ceux de Tirnovo et de Kadikeni en portent le nombre présentement à 70; les 67 premiers avaient été publiés dans différents recueils et surtout dans le *Corpus* de Berlin. M. Mommsen a publié le 68[e] dans les *Mittheilung. arch. Epigraph.*

de Vienne. L'auteur de la trouvaille récente des deux diplômes de Bulgarie est M. Syrk, candidat de l'Université de Saint-Pétersbourg, qui a rapporté un assez grand nombre d'autres inscriptions encore inédites. »

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Delaunay commence la première lecture, au nom de M. Th.-H. Martin, d'un mémoire intitulé : *Hypothèses astronomiques qui, avant l'époque alexandrine, attribuaient à la terre un mouvement diurne.*

M. Prou continue la lecture de son mémoire sur *la construction des théâtres d'automates dans l'antiquité.*

SÉANCE DU 13 AOÛT.

Le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie, de la part du directeur de l'École d'Athènes, un mémoire d'un membre de ladite École.

M. Hyacinthe Brunet adresse, pour le concours Jean Reynaud, une brochure intitulée : *Photographie de la parole.* Il sera répondu à M. Brunet que l'Académie des inscriptions et belles-lettres n'aura pas à décerner ce prix avant cinq ans et que sa brochure a été renvoyée à l'Académie des sciences.

M. Prou continue la lecture de son mémoire sur *les théâtres d'automates dans l'antiquité.*

SÉANCE DU 20 AOÛT.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Meurinne, gendre de M. Labarte, annonçant la mort presque subite de son beau-père. Le Président paye un juste hommage aux travaux et au caractère de l'excellent confrère que l'Académie vient de perdre. L'Académie s'associe à cet hommage et décide que l'expression de ses regrets sera transmise par le Secrétaire perpétuel à la famille de M. Labarte.

M. Dartige, conservateur de la bibliothèque de Poitiers, annonce l'envoi d'un manuscrit dont le prêt avait été demandé

par l'Académie à cette bibliothèque, pour les travaux de M. Dulaurier.

Le Directeur de l'École de Rome, présent à la séance, dépose sur le bureau quatre mémoires des membres de cette École.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Charles Robert, qui vient de visiter l'exposition de Clermont-Ferrand, signale à l'Académie la magnifique collection de poteries sigillées formée à Lezoux (Puy-de-Dôme), par M. le docteur Alfred Plicque. Des moules en grand nombre et des fragments de terre rouge vernissés qui s'y adaptent remplissent une grande vitrine. Les sujets représentés sont très variés et témoignent d'un art des plus purs. Il est évident qu'il y avait à Lezoux plusieurs fabriques importantes dont les produits remontaient l'Allier et se répandaient en Gaule; M. Plicque croit avoir trouvé les points d'embarquement. Il est à souhaiter que cette précieuse collection soit publiée le plus tôt possible.

M. Gaston Paris lit un mémoire sur *un épisode des romans d'Aymeri de Narbonne.*

M. Revillout continue la lecture de son mémoire sur *la Chronique démotique* du Musée du Louvre.

SÉANCE DU 27 AOÛT.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. Meurinne annonçant que son beau-père, M. Jules Labarte, a légué à l'Institut un exemplaire de la deuxième édition de son *Histoire des arts industriels* qui se trouvait dans sa bibliothèque, relié en maroquin brun, doré sur les tranches supérieures et auquel l'auteur avait ajouté toutes les planches de la première édition qui ne se trouvent pas dans la seconde.

Le Président se rend l'interprète de la reconnaissance de l'Académie et invite le Secrétaire perpétuel à en transmettre l'expression à la famille de M. Labarte.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture, au nom de M. Egger, d'*aperçus sur la langue grecque et sa prononciation.*

M. Delaunay continue la première lecture du mémoire de M. Th.-H. Martin sur *les hypothèses astronomiques qui, avant l'époque alexandrine, attribuaient à la terre un mouvement diurne.*

M. Moïse Schwab soumet à l'Académie une nouvelle *inscription phénicienne* en caractères néo-puniques; il a eu la surprise de la trouver inédite et presque inconnue, exposée au Congrès géographique de Nancy par M. Goguel, ingénieur, qui l'a rapportée de Tunisie en France, il y a seulement deux mois. C'est une table votive de deux lignes, en l'honneur du dieu carthaginois Baal-Hammon. Quelques particularités du système d'écriture employé dans ce petit texte sont intéressantes pour la paléographie phénicienne, mais elles dénotent une époque de décadence, et ce système ne doit guère remonter au delà du IIe siècle avant Jésus-Christ. Un estampage ou un moulage sera remis ultérieurement à l'Académie pour la Commission du *Corpus inscriptionum semiticarum.*

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre du Directeur de l'École de Rome qui transmet à l'Académie trois mémoires de trois membres de cette École.

M. Delaunay achève la première lecture du mémoire de M. Th.-H. Martin sur *les hypothèses astronomiques qui, avant l'époque alexandrine, attribuaient à la terre un mouvement diurne.*

M. Revillout continue la lecture de son mémoire sur *la Chronique démotique* du Musée du Louvre.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE.

L'ordre du jour appelle la désignation d'un lecteur pour la prochaine séance trimestrielle des cinq Académies.

L'Académie, considérant, d'une part, que les auteurs des mémoires lus devant l'Académie sont pour le moment absents, et d'autre part, qu'elle a été constamment représentée dans les réunions trimestrielles précédentes, décide qu'en l'état elle s'abstiendra de faire une désignation.

M. Deloche lit une notice sur *trois monnaies mérovingiennes portant au revers, dans le champ, les lettres E. C.* [1]

M. Revillout achève la lecture de son mémoire sur *la Chronique démotique* du Musée du Louvre.

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE.

M. Edm. Le Blant continue la lecture de son mémoire sur *les actes des martyrs non compris dans le recueil de dom Ruinart.*

Aux termes des articles 14 et 21 du règlement, un mois s'étant écoulé depuis la mort de M. Labarte, le Président demande à l'Académie de décider au scrutin s'il y a lieu de pourvoir à son remplacement. L'Académie se prononce à l'unanimité pour l'affirmative.

Par un second vote, l'Académie fixe au 22 octobre la discussion des titres des candidats.

M. Deloche a la parole pour la lecture d'un mémoire en réponse aux objections qu'ont fait naître les conclusions de son opinion sur *l'identité des Ligures et des Celtes.*

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE.

La Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome devant être appelée, selon le décret du 20 novembre 1875, à donner son avis sur les nominations des membres de l'École française de Rome, le Directeur de cette école écrit au Président de l'Académie pour lui soumettre ses propositions.

M. de Longpérier communique des observations sur une *intaille antique représentant le jugement de Salomon* [2].

M. Germain lit une notice intitulée : *Du principe démocratique dans les anciennes Écoles de Montpellier.*

[1] Voir aux Communications, n° VIII.

[2] Voir aux Communications, n° IX.

COMMUNICATIONS.

N° I.

NOTE COMPLÉMENTAIRE DE M. CH. TISSOT, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE, À SA DERNIÈRE COMMUNICATION TOUCHANT L'INSCRIPTION DE SOUK EL-KHMIS.

(Séance du 28 mai 1880.)

L'estampage d'après lequel j'ai proposé une lecture provisoire de l'inscription de Souk el-Khmis avait été exécuté, vous avez pu vous en assurer par vous-même, dans de mauvaises conditions. J'ai dû demander à M. le Dr Dumartin la reproduction :

1° De la douzième ligne de la deuxième colonne qui contient le nom de la localité;

2° De la date consulaire indiquée par les vingt-sixième et vingt-septième lignes de la quatrième colonne.

Je viens de recevoir ces deux estampages partiels qui permettent de restituer avec certitude les deux passages que l'estampage primitif n'avait qu'imparfaitement reproduits.

Le mot BVRVNITANVM n'est pas douteux. Le trait arrondi qui m'avait fait voir, un peu malgré moi, un D dans la septième lettre, n'existe pas dans la seconde empreinte. Cette indication de l'estampage primitif m'avait toujours paru suspecte et j'avais proposé tout à la fois la forme BVRVNIDANVM, que semblait donner la pierre, et l'ethnique régulier BVRVNITANVM.

La date consulaire, d'autre part, a été complètement reproduite par le second estampage; on lit distinctement :

IDIBVS MAÏS AVRELIANO ET CORNELIANO COS·

Il n'est plus possible, dès lors, de fixer la date de l'inscrip-

tion de Souk el-Khmis soit à l'année 184, soit à l'année 187, comme j'avais cru pouvoir le faire lorsque le texte ne laissait voir que le fragment ...ELIANO. Nous devons nous borner à ajouter deux noms, ceux d'Aurelianus et de Cornelianus, à la liste, déjà longue, des *consules suffecti* du règne de Commode dont il n'est pas encore possible de fixer la date.

N° II.

NOTE SUR UNE INSCRIPTION DU RÈGNE DE PHOCAS,

PAR M. CH. TISSOT.

(Séance du 28 mai 1880.)

On a découvert récemment à Carthage une inscription latine, dont la copie, exécutée par M. Guiénot, directeur du télégraphe à la Goulette, a été transmise par M. Roustan, ministre plénipotentiaire de France à Tunis. Le texte est gravé sur un piédestal de marbre que surmonte une colonne brisée. Voici l'inscription :

+ OPT·CLEMENT·
FELICISSIMOQ·
PRINCIPI
D·N·FOCAE·IMP·
SMARGDVS
EXARC·ITALIAE
DEV·EIVS·CLEM·
HANC STATVA
MAIES EIVS·D·D·

Optimo, clementissimo felicissimoque principi, domino nostro, Focæ imperatori, Smaragdus exarchus Italiae, devotus ejus Clementiae, hanc statuam Majestati ejus dedicavit.

« Au très bon, très clément et très heureux prince, notre seigneur Phocas, empereur, Smaragdus, exarque d'Italie, dévoué à Sa Clémence, a dédié à Sa Majesté cette statue. »

L'Afrique ne nous a fourni jusqu'ici qu'un très petit nombre de textes du VIIe siècle. Le nom de l'auteur de la dédicace figure dans les annales du Bas-Empire. Smaragdus était déjà exarque d'Italie sous le règne de Maurice, en 594; nous savons par Paul Diacre qu'il avait, comme Jean de Ravenne, joué un rôle très actif dans la querelle religieuse des «Trois Chapitres», et qu'il avait été rappelé en cette même année 594. Sa disgrâce ne paraît pas avoir été de longue durée, car il remplissait de nouveau, l'année suivante, les fonctions d'exarque d'Italie, avec le titre de *Chartularius Palatii* (archiviste du palais), et les chroniqueurs constatent, à cette date, ses excellentes relations avec le pape Pélage II. Nous savons, en outre, que, le 1er août 608, Smaragdus érigeait à Rome, en l'honneur de Phocas, une statue dorée, placée sur une colonne.

Le monument de Carthage paraît avoir été identique. Sa dédicace ne peut être antérieure à la fin de l'année 602, puisque le couronnement de Phocas date du 23 novembre de cette année. Elle ne peut être postérieure d'autre part à l'année 609, puisque l'Afrique se révoltait, au commencement de 610, contre la tyrannie de l'empereur, qui mérita moins que tout autre les titres d'*optimus* et de *clementissimus*.

N° III.

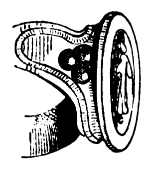
DISSERTATION SUR UN ANNEAU-CACHET D'OR MÉROVINGIEN, ORNÉ, AU CHATON, D'UNE CORNALINE GRAVÉE ANTIQUE, PAR M. DELOCHE.

(Séance du 16 avril.)

Un cultivateur de la commune de Saint-Chamant, qui est située dans le canton d'Argentat, arrondissement de Tulle, département de la Corrèze, découvrit, il y a environ dix-sept

ou dix-huit ans, près des ruines du château féodal des anciens seigneurs de Saint-Chamant, un anneau ou plus exactement des fragments d'un anneau d'or jaune, et une cornaline gravée qui devait en orner le chaton.

Ce cultivateur porta sa trouvaille à un bijoutier de Tulle qui la lui acheta et la céda ensuite à M. Mathieu Borie, pharmacien, et je dois à l'amicale obligeance de ce dernier d'être le possesseur de l'intéressant monument archéologique qui fait l'objet de la présente notice.

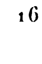




Les deux fragments du métal de la bague permettent de la restituer aisément avec certitude. Elle se composait d'un chaton ovale, formé d'un cercle de 4 millimètres de hauteur posé au dos de l'anneau; sur le cercle, était soudée une bande d'or assez inégalement taillée, de 2 centimètres de longueur totale dans le sens du doigt, sur une largeur de 1 centimètre 50 millimètres; cette bande, posée à plat, porte une inscription dont nous nous occuperons bientôt.

Dans le vide compris entre les bords intérieurs de cette bande de métal, était encastrée, suivant toutes les vraisemblances, la cornaline ovale gravée qu'on a trouvée avec les fragments de la bague et qui a 1 centimètre 4 millimètres de longueur sur 1 centimètre de largeur.

La partie de l'anneau sur laquelle sont soudées les diverses parties du chaton servait de plafond à la cornaline; toutefois, celle-ci, dont nous pouvons, malgré les cassures qu'elle a subies, reconnaître facilement les contours primitifs, était loin de remplir le centre du chaton où elle devait figurer; elle y



était apparemment assujettie d'une façon et au moyen d'un corps dont nous n'avons aucune trace et que nous ne saurions déterminer.

Enfin, les branches circulaires de l'anneau et la partie supérieure du chaton sont bordées d'un filet d'or qui y est soudé, et, de chaque côté du chaton, il y a trois points ou globules d'or, également soudés à la rencontre du chaton et des branches de l'anneau.

Ces ornements sont caractéristiques du travail mérovingien, et on les retrouve notamment sur des bagues décrites et reproduites par MM. Ad. de Longpérier[1] et Edmond Le Blant[2], qui n'ont pas hésité à les dater de la période mérovingienne.

J'arrive à l'étude de la légende circulaire qui occupe tout le pourtour du chaton.

A la suite d'une croisette, il y a une lettre difficile à déchiffrer, l'initiale d'un nom dont les autres lettres, fort lisibles, ONOBERTVS, sont suivies du mot FEET (*fecit*), après lequel vient une M, suivie d'une lettre incertaine et des lettres ICMI, qui ne font aucun doute.

Cette seconde lettre incertaine semble, à première vue, être un O; mais, outre que la dernière partie de la légende serait, dans ce cas, dépourvue de sens, je ferai observer que l'initiale du nom de personnage, qui a été fortement altérée

[1] M. de Longpérier a publié : 1° une belle bague d'or dont le chaton est formé par un sou d'or au nom du roi Clotaire II (584-628); 2° un anneau d'or dans le chaton duquel a été gravée une effigie avec les initiales S. R., et que M. de Longpérier attribue à Sigebert II (638-656). *Monnaies françaises de la collection Rousseau*, p. 30 et 34, pl. I, n°s 93 et 104.

[2] Ce sont celles de Rachetramnus (du cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale), de Wabvetusus, de Launoberga, et l'anneau à monogramme que l'abbé Aubert a, contrairement à l'avis de M. Le Blant, attribué à sainte Radegonde. Voir *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. Ier, p. 225 et pl. XXII, n° 137, p. 425, pl. XXXV, n° 216; t. II, p. 557, pl. XC, n° 535, et p. 451, pl. LXXV, n° 452.

par un accident, laisse voir néanmoins, quand on l'étudie avec le secours de la loupe, une forme qui se rapproche beaucoup de celle de la lettre qui nous occupe; or si c'était un O, nous aurions la leçon OONOBERTVS, laquelle est inadmissible.

Nous croyons remarquer que ladite lettre, arrondie d'un côté, est aplatie de l'autre côté de manière à nous donner l'idée d'un D retourné (ɑ); et si cette explication était adoptée et qu'elle fût également appliquée, comme cela serait rationnel, à l'initiale du nom inscrit sur le chaton, nous aurions, pour nom de personnage, le vocable DONOBERTVS, assez usité dans le midi de la Gaule[1], et, pour la légende entière, la leçon suivante :

+ DONOBERTVS FEET MDICMI

Quelle signification conviendrait-il d'attribuer à ces mots? FEET, qui est là pour FECIT, et qu'on rencontre si fréquemment dans l'épigraphie numismatique de la première race, suppose la présence d'un régime qui le suit, et je proposerai d'interpréter MDICMI par M*e*DIC*a*M*en* I*llud*, M*e*DIC*a*M*entum* I*llud* ou M*e*DIC*ina*M I*llam*[2]. Ces mots auraient été ainsi contractés ou exprimés par abréviation à cause de l'insuffisance de l'espace que présentait le chaton pour les contenir en entier.

Si cette explication, que je soumets à mes savants confrères, était adoptée, nous aurions ici l'exemple d'un personnage qui, à l'époque mérovingienne, signait de son nom de *Donobertus* les médicaments qu'il livrait au public.

[1] La *Descriptio mancipiorum ecclesiæ Massiliensis*, publiée à la suite du cartulaire de Saint-Victor, contient en effet la mention de deux *Donobertus*. Voir ce cartulaire dans la collect. des *Docum. inéd. de l'hist. de France* (t. II, p. 634 et 639).

[2] M*e*DIC*a*M*entum* I*llud* ou M*e*DIC*a*M*en* I*llud* sont préférables, si on tient compte, comme on doit le faire, de l'emploi de ces mots dans les sentences du jurisconsulte romain J. Paul que nous citons plus bas.

Était-ce un simple pharmacopole ou bien un médecin qui préparait lui-même les breuvages et les diverses substances qu'il ordonnait, comme le faisaient, à l'époque romaine, presque tous les oculistes dont on connaît déjà cent cinquante-deux cachets, y compris ceux qui ont été recueillis par M. Léon Renier et par M. le commandant Robert Mowat[1].

Cette seconde hypothèse me paraît de beaucoup la plus probable. Les officines de pharmacopoles non médecins, dont il est fort peu question dans l'antiquité et dans les premiers temps du moyen âge, étaient sans doute très rares dans l'empire romain et à l'époque des royautés barbares.

La législation romaine nous fait voir, en effet, que généralement les médecins préparaient eux-mêmes les médicaments qu'ils ordonnaient. Je citerai, pour le prouver, un passage des sentences du jurisconsulte Paul qui florissait sous Septime Sévère (193-211).

Cet ouvrage, accompagné des *Interpretationes* d'Anianus, référendaire du roi visigoth Alaric II, faisait partie de la *Lex romana Wisigothorum*, qui fut, comme on sait, édictée en 506 pour l'usage des populations romaines d'outre-Loire, chez lesquelles il resta en vigueur durant une grande partie du moyen âge. On y lit, au titre de *Legatis* (sentence 62), que le legs d'un matériel (*instrumentum*) de médecin entraîne celui des collyres et emplâtres, de tous les appareils nécessaires pour la confection des médicaments, et enfin des instruments de chirurgie :

[1] Relativement à ces cachets d'oculistes romains, dont cent dix ont été publiés et quarante-deux sont inédits, je renvoie à l'excellente notice de M. E. Desjardins, *Sur les monuments épigraphiques de Bavai et du musée de Douai* (p. 58 à 115), et à l'intéressante *Lettre au docteur Ed. Fournié*, insérée en 1879 dans la *Revue médicale*, où notre savant confrère a exposé le plan ou programme complet d'un travail sur la matière, dont on peut espérer la réalisation prochaine par les soins d'un érudit très distingué, M. Robert Mowat. Voir aussi deux articles de M. Sichel père : *Cinq cachets inédits de médecins oculistes romains* (*Gazette médicale de Paris*, n°s 38 et 39); *Nouveau recueil de pierres sigillaires d'oculistes romains* (extrait des *Annales d'oculistique de Bruxelles*, t. LVI).

«Instrumento medici legato, collyria et emplastra, et *apparatus omnis conficiendorum medicamentorum*, itemque ferramenta legato cedunt[1].»

Il résulte de là que, dans la période romaine et aussi dans la période gallo-franque, c'était le médecin lui-même qui faisait le plus souvent et même presque toujours office de pharmacien; il en était certainement ainsi en dehors des centres considérables de population. Or, Saint-Chamant de la Corrèze, dont nous trouvons la mention dès les années 958 et 984 sous le nom d'*Ecclesia Sancti Amantii* et sous le nom de *Sanctus Amantius*[2], ne semble pas néanmoins avoir eu d'importance à l'époque mérovingienne[3]; il dépendait, au xᵉ siècle, d'une vicairie dont le siège était à Espagnac (*Spaniacum*[4]), où nous trouvons, dans le viiᵉ siècle, un atelier monétaire[5]. A peu de distance, au sud-est, dans la direction de la vallée de la Souvigne qui se perd dans la Dordogne devant Argentat, cette dernière ville, qui fut aussi chef-lieu de vicairie aux ixᵉ et xᵉ siècles[6], est mentionnée dès le viᵉ siècle à propos de la mort

[1] *Jurisprudentiæ antejustinianæ quæ supersunt*, par Ed. Huschke, (1867), dans la collection Teubner, p. 409. *Jurisprudentia vetus antejustinianea* (édit. de Schulting, in-4°, 1737, p. 370). Dans une note rapportée par Shulting, Cujas définit ainsi les médecins: «Medici sunt hi qui medicamenta conficiunt, vulnera curant, cucurbitas admovent, item qui circumcidunt aut castrant.» (*Ibid.*, n. 40.)

[2] «In vicaria Spaniacense, in podio qui est super Sancto Amantio» (ann. 958, ex chartul. Tutel, apud Baluz., *Hist. Tutel.*, col. 376). «Ecclesia Sancti Amantii de Faurcio» (ann. 984, loc. cit., col. 465). — Voir aussi nos *Études sur la géographie historique de la Gaule, et spécialement sur les divisions territoriales du Limousin au moyen âge* (Paris, in-4°, 1861-1864, p. 358). Nous donnons là les extraits du cartulaire de Tulle.

[3] C'est seulement dans la période féodale que les seigneurs de Saint-Chamant, possesseurs du château fort près duquel a été trouvé notre anneau, ont joué un rôle quelque peu considérable dans cette partie du Limousin.

[4] Voir ci-dessus, note 1.

[5] Voir notre *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin*, in-8°, Paris, 1863, p. 169, nᵒˢ 70 et 71.

[6] Voir, dans nos *Études* (précitées) *sur la géographie historique* (p. 313, notes 3 et suiv.), les citations empruntées aux cartulaires de Beaulieu et de Tulle.

Était-ce un simple pharmacopole ou bien un médecin qui préparait lui-même les breuvages et les diverses substances qu'il ordonnait, comme le faisaient, à l'époque romaine, presque tous les oculistes dont on connaît déjà cent cinquante-deux cachets, y compris ceux qui ont été recueillis par M. Léon Renier et par M. le commandant Robert Mowat[1].

Cette seconde hypothèse me paraît de beaucoup la plus probable. Les officines de pharmacopoles non médecins, dont il est fort peu question dans l'antiquité et dans les premiers temps du moyen âge, étaient sans doute très rares dans l'empire romain et à l'époque des royautés barbares.

La législation romaine nous fait voir, en effet, que généralement les médecins préparaient eux-mêmes les médicaments qu'ils ordonnaient. Je citerai, pour le prouver, un passage des sentences du jurisconsulte Paul qui florissait sous Septime Sévère (193-211).

Cet ouvrage, accompagné des *Interpretationes* d'Anianus, référendaire du roi visigoth Alaric II, faisait partie de la *Lex romana Wisigothorum*, qui fut, comme on sait, édictée en 506 pour l'usage des populations romaines d'outre-Loire, chez lesquelles il resta en vigueur durant une grande partie du moyen âge. On y lit, au titre de *Legatis* (sentence 62), que le legs d'un matériel (*instrumentum*) de médecin entraîne celui des collyres et emplâtres, de tous les appareils nécessaires pour la confection des médicaments, et enfin des instruments de chirurgie :

[1] Relativement à ces cachets d'oculistes romains, dont cent dix ont été publiés et quarante-deux sont inédits, je renvoie à l'excellente notice de M. E. Desjardins, *Sur les monuments épigraphiques de Bavai et du musée de Douai* (p. 58 à 115), et à l'intéressante *Lettre au docteur Ed. Fournié*, insérée en 1879 dans la *Revue médicale*, où notre savant confrère a exposé le plan ou programme complet d'un travail sur la matière, dont on peut espérer la réalisation prochaine par les soins d'un érudit très distingué, M. Robert Mowat. Voir aussi deux articles de M. Sichel père : *Cinq cachets inédits de médecins oculistes romains* (*Gazette médicale de Paris*, n°s 38 et 39); *Nouveau recueil de pierres sigillaires d'oculistes romains* (extrait des *Annales d'oculistique de Bruxelles*, t. LVI).

« Instrumento medici legato, collyria et emplastra, et *apparatus omnis conficiendorum medicamentorum*, itemque ferramenta legato cedunt[1]. »

Il résulte de là que, dans la période romaine et aussi dans la période gallo-franque, c'était le médecin lui-même qui faisait le plus souvent et même presque toujours office de pharmacien; il en était certainement ainsi en dehors des centres considérables de population. Or, Saint-Chamant de la Corrèze, dont nous trouvons la mention dès les années 958 et 984 sous le nom d'*Ecclesia Sancti Amantii* et sous le nom de *Sanctus Amantius*[2], ne semble pas néanmoins avoir eu d'importance à l'époque mérovingienne[3]; il dépendait, au xe siècle, d'une vicairie dont le siège était à Espagnac (*Spaniacum*[4]), où nous trouvons, dans le viie siècle, un atelier monétaire[5]. A peu de distance, au sud-est, dans la direction de la vallée de la Souvigne qui se perd dans la Dordogne devant Argentat, cette dernière ville, qui fut aussi chef-lieu de vicairie aux ixe et xe siècles[6], est mentionnée dès le vie siècle à propos de la mort

[1] *Jurisprudentiæ antejustinianæ quæ supersunt*, par Ed. Huschke, (1867), dans la collection Teubner, p. 409. *Jurisprudentia vetus antejustinianea* (édit. de Schulting, in-4°, 1737, p. 370). Dans une note rapportée par Shulting, Cujas définit ainsi les médecins : « Medici sunt hi qui medicamenta conficiunt, vulnera curant, cucurbitas admovent, item qui circumcidunt aut castrant. » (*Ibid.*, n. 40.)

[2] « In vicaria Spaniacense, in podio qui est super Sancto Amantio » (ann. 958, ex chartul. Tutel, apud Baluz., *Hist. Tutel.*, col. 376). « Ecclesia Sancti Amantii de Faurcio » (ann. 984, loc. cit., col. 465). — Voir aussi nos *Études sur la géographie historique de la Gaule, et spécialement sur les divisions territoriales du Limousin au moyen âge* (Paris, in-4°, 1861-1864, p. 358). Nous donnons là les extraits du cartulaire de Tulle.

[3] C'est seulement dans la période féodale que les seigneurs de Saint-Chamant, possesseurs du château fort près duquel a été trouvé notre anneau, ont joué un rôle quelque peu considérable dans cette partie du Limousin.

[4] Voir ci-dessus, note 1.

[5] Voir notre *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin*, in-8°, Paris, 1863, p. 169, nos 70 et 71.

[6] Voir, dans nos *Études* (précitées) *sur la géographie historique* (p. 313, notes 3 et suiv.), les citations empruntées aux cartulaires de Beaulieu et de Tulle.

de saint Sadroc (*Sacerdos*), évêque de Limoges[1], et de là sont sortis des triens qui portent son nom[2].

C'est dans cette localité ou bien à Espagnac que résidait apparemment le Donobertus propriétaire de notre anneau-cachet.

Les médecins, envers lesquels l'antiquité et le moyen âge furent bien plus sévères que les temps modernes, étaient responsables de l'effet des médicaments qu'ils administraient à leurs malades, et je citerai, à ce sujet, un autre passage fort curieux des Sentences de Paul (titre *Ad legem Corneliam de sicariis et veneficis,* sentence 19), où il est dit que, lorsqu'un homme vient à mourir d'un médicament qui lui a été donné dans le but de le sauver ou de le soulager, celui qui le lui a donné doit être déporté dans une île s'il est de la classe des *honestiores*, et puni de mort s'il est de plus humble condition : « Si ex medicamine, quod ad salutem hominis, vel ad re« medium datum erat, homo perierit, is qui dederit, si ho« nestior fuerit, in insulam deportatur, humilior autem capite « punitur[3]. »

Et il ne faut pas croire que ces pénalités si rigoureuses fussent édictées contre ceux qui, sans être pourvus du titre légal de médecin, avaient administré un remède dont le malade avait été la victime; elles étaient, suivant les commentateurs du texte précité, applicables aux médecins régulièrement attitrés[4].

[1] Vit. S. Sacerdot. Apud Bolland., *Acta SS.*, mens. Maii, t. II, p. 16.

[2] *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin*, n° 87, p. 206 et suiv.

[3] Huschke, *Jurisprudentiæ antejustinianæ quæ supersunt*, p. 457; Schulting, *Jurisprudentia vetus antejustinianea*, p. 512.

[4] Cujas, dans une note reproduite par Schulting (note 67), s'exprime ainsi : « Punitur *medicus* qui medicamentum dedit, si ex eo æger perierit, quamvis hic casus proprie ad legem Corneliam non pertinet, quia sanandi, non necandi animo dedit. » Et l'illustre jurisconsulte cite la loi *illicitas*, 6, § *sicuti* au Digeste, *De offic. præs.*

Une si grave responsabilité impliquait naturellement l'obligation pour le médecin préparateur d'apposer son cachet au médicament, et c'est avec cette destination que, suivant notre conjecture, fut fabriqué le bijou qui nous occupe.

La cornaline gravée, qui était sertie dans le chaton de notre bague, est évidemment antérieure de plusieurs siècles à la fabrication de ce bijou. On y distingue une figure debout; ce personnage est représenté de profil, coiffé d'un chapeau à longs et larges bords, et vêtu d'une longue robe traînant jusqu'à terre et serrée sous les bras par une ceinture. Le bras droit est relevé et tient un objet qu'une cassure de la pierre ne permet guère de définir : on pourrait y voir les indices d'une corne d'abondance. Le bras gauche, également relevé, tient un objet dont deux lignes gravées en forme de croix Saint-André désignent un gouvernail : c'est la figure de la Fortune, comme on la voit sur de nombreuses monnaies impériales du IIIe siècle, et spécialement sur celles de Valérien et de Gallien.

Il existe, comme on sait, des exemples assez nombreux de pierres antiques enchâssées dans des bijoux plus récents, et M. Le Blant en a signalé deux dans son *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*[1].

Il n'y a, ainsi que nous l'avons dit, aucun doute à concevoir sur l'origine mérovingienne de la bague-cachet de Saint-Chamant. Mais il nous reste à examiner s'il ne serait pas possible de préciser un peu davantage l'époque de sa fabrication. Il convient, dans ce but, de la rapprocher d'un autre anneau-cachet d'or pâle, découvert en 1868 dans le même départe-

[1] 1° L'anneau d'or de Wabvetusus, où est serti un onyx païen, représentant un personnage nu, vu de face, et tenant d'une main une palme, de l'autre un objet mal déterminé; 2° une bague d'argent, qui n'est pas antérieure au XVIe siècle et dont le chaton contient une cornaline païenne où M. le baron de Witte incline à reconnaître le *Bonus Eventus* ou un Triptolème (t. I, p. 425, note 3, et 378, note 4).

ment de la Corrèze, près des ruines du château de Turenne, l'ancien *Castrum Torinna* ou *Torenna*, signalé, à l'année 767, dans les Annales des Francs, comme ayant été pris par le roi Pépin pendant une de ses expéditions en Aquitaine contre le duc Waifer[1].

Ce bijou, qui est d'une parfaite conservation, a été publié tout récemment par M. Philibert Lalande dans le *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.*[2] Il nous paraît utile d'en mettre le dessin sous les yeux du lecteur, pour lui fournir le moyen de le comparer à notre cachet.

Cette bague a deux chatons pris à même dans le métal, sur le plus grand desquels est inscrit le nom d'ALDINA ou



d'ALDVNI[3]; l'autre porte un monogramme où l'on peut trouver le nom d'AVNVLFVS ou d'ANVLFVS[4]. Les caractères

[1] «Multas roccas et speluncas conquisivit (rex Peppinus) : castrum Scoraliam, *Torinnam* et Petrociam. Annales Laurrissenses, Annal. Einhardi, dans Pertz, *Monum. German. historic. Scriptor.*, t. I, p. 146 et 147; Annal. Mettens., *ibid.*; p. 335; Annal. Fuld.; ibid., p. 436.

[2] Livraison de janvier-mars 1879, t. I, p. 159.

[3] La leçon *Aldina* a sur celle d'*Alduni* l'avantage d'expliquer parfaitement l'association de deux noms sur la même bague; mais il faut remarquer que la lettre V où il faudrait voir, dans ce cas, un second A, n'a pas, comme le premier, la barre intérieure horizontale. On ne trouve point dans les recueils des chartes et diplômes de la première race, non plus que dans la liste des monétaires mérovingiens, le nom d'*Aldunus;* mais une charte de 709 est souscrite par un témoin appelé *Alduinus*, vocable dont on a fait plus tard *Audouin.* (Pardessus, t. II, p. 180.)

[4] Un *Aunulfus* diacre est mentionné dans une charte de 572 comme ayant

gravés sur les deux chatons, le beau et bon travail de cette bague, le dessin de ses ornements qui a une certaine élégance et rappelle celui d'une des célèbres couronnes wisigothiques de Guarrazar dont nous devons une excellente inscription à notre regretté confrère et ami Ferdinand de Lasteyrie [1], la font remonter à la fin du VIe siècle ou au commencement du VIIe.

L'anneau de Donobertus est, au contraire, d'une fabrique médiocre, qui accuse un abaissement dans le niveau artistique et un oubli à peu près complet des procédés de composition de pièces d'orfévrerie. Pour ces motifs, et considérant en outre la gravure incorrecte et inégale de la légende, nous pensons qu'il faut dater ce bijou de la fin du VIIe siècle.

Il a toutefois sur la trouvaille de Turenne l'avantage de nous avoir conservé, suivant la conjecture que nous venons d'exposer, le nom d'un médecin de cette contrée dont il était destiné à certifier les préparations pharmaceutiques. C'est à ce titre surtout qu'il me semble mériter de fixer l'attention des archéologues. « Dans tous les cas, ainsi que l'a dit avec raison « M. de Longpérier, un cachet mérovingien est un monument « aussi rare que précieux pour la sphragistique [2]; » et les paroles de mon éminent confrère, par lesquelles je termine la présente notice, serviront d'excuse aux développements que je lui ai donnés.

présidé à la confection de cet acte (Pardessus, *loc. cit.*, t. I, p. 134), et l'on connaît trois tiers de sou d'or mérovingiens signés de monétaires de ce nom et frappés: l'un à Auch (*Auscis*) (*Rev. num.*, 1re série, t. III, pl. III, p. 259); le second à *Turturonno* (Tourteron, commune de Coulonges, département des Deux-Sèvres, ou Tourteron, département des Ardennes (*Ibid* t. V, pl. VI, p. 102); le troisième, sorti d'un lieu inconnu et émis au nom du fisc royal, porte DOMNACIO, sans doute pour DOMNI RACIO (*Rev. numismat.*, t. XXI, p. 172).

[1] *Description du trésor de Guarrazar,* Paris, grand in-4°, 1860. Voir, sur les planches coloriées, dessinées et publiées par l'auteur, en tête et à la suite de cette description, les bordures de la plus grande et la plus riche des couronnes, portant le nom du roi Recceswintus, mort en 672; elle est figurée de grandeur naturelle.

[2] *Collect. Rousseau*, p. 36.

N° IV.

SUR UN EXEMPLAIRE NON CARTONNÉ DE LA COMÉDIE DE DESTOUCHES : *LE PHILOSOPHE MARIÉ*.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE, PAR M. DEFRÉMERY.

Dans son intéressant volume sur le comte de Plélo, feu M. Rathery nous a donné quelques extraits de la correspondance de ce seigneur si recommandable par ses lumières, ses talents, son patriotisme et sa fin héroïque. Un de ces extraits a un intérêt tout particulier pour l'histoire de notre littérature, puisqu'il fait connaître une circonstance qui paraît avoir échappé jusqu'ici à l'attention de tous les éditeurs et de tous les biographes de Destouches[1]; il s'agit d'un passage du *Philosophe marié*, un des chefs-d'œuvre de cet auteur comique. Dans une lettre en date du 25 avril 1727, lettre adressée à l'abbé Conti, «savant italien, qui avait voyagé en France et en Angleterre et qui, comme son correspondant, cultivait à la fois les sciences et la littérature, Plélo nous révèle un petit fait littéraire assez curieux, dont les futurs éditeurs de Destouches devront faire leur profit,» ainsi que M. Rathery ne manque pas d'en faire l'observation.

En adressant à son correspondant la pièce qui venait d'être imprimée, Plélo ajoute :

«L'auteur a corrigé quelques endroits, et a ajouté dans

[1] Les principaux biographes de Destouches sont : 1° d'Alembert, *Histoire des membres de l'Académie françoise morts depuis 1700 jusqu'en 1771*, t. Ier, Paris, 1787, in-12, p. 364 et suiv.; t. V, p. 451 et suiv.; 2° le vicomte de Sénones (voyez une des notes suivantes); 3° *Nericavlt Destovches, membre de l'Académie françoise, govvernevr des ville et chasteav de Melvn*, Paris, Dumoulin, 1862, in-8° de 30 pages, y compris le titre, signé G. Leroy. On peut y ajouter Bourgeat, auteur de l'article *Destouches* dans la *Biographie universelle* des frères Michaud, t. XI, p. 240, 244. Enfin, nous ne devons pas omettre d'indiquer un article intéressant, écrit à propos d'un choix des *Œuvres* de Destouches dans le *Journal de l'Empire*, numéro du 1er novembre 1813, par un de nos plus savants devan-

d'autres des choses qui n'avoient point paru aux représentations. Vous en verrez un exemple à la page 71, scène XIII[e] du troisième acte, où le financier Géronte répond à son frère qui vient de lui dire que c'est son honneur qui l'a appauvri :

Bon ! conscience, honneur, probité, sont des termes
Que nous n'entendons pas à notre hôtel des Fermes.

« M. le contrôleur général des finances n'a pas goûté cette augmentation et, comme défenseur de tous les habitants de l'hôtel des Fermes, il a même ordonné que l'on mît dans cet endroit de la pièce un carton où les vers ne fussent point. Cet ordre n'était pas encore mis en exécution lorsque j'ai eu l'exemplaire que je vous envoie, lequel est dans son entier[1]. »

Ici finit le passage de M. Rathery. En ma qualité de bibliophile, aucuns diront bibliomane, ce passage me frappa vivement quand je le lus pour la première fois, lors de la publication du beau livre du savant bibliothécaire de la rue Richelieu, au printemps de 1876. Je me promis bien de vérifier à la première occasion la particularité signalée par le noble breton, héros de M. Rathery. Cette occasion s'est fait attendre plus de quatre ans. Elle s'est enfin présentée au commencement de l'avant-dernière semaine, et je ne veux pas tarder plus longtemps à la faire connaître à mes confrères en bibliophilie, soit dans cette académie, soit au dehors.

Dans un catalogue de livres à prix marqués, publié par un libraire de la Cour du commerce[2], je vis porté un recueil in-8°,

ciers. Voyez J.-F. Boissonade, *Critique littéraire sous le premier empire;* publiée par F. Colincamp, Paris, 1863, in-8°, t. II, p. 328, 333.

[1] *Le comte de Plélo, un gentilhomme français au XVIII[e] siècle, guerrier, littérateur et diplomate, d'après des papiers de famille et les archives des ministères de la guerre et des affaires étrangères,* par E.-J.-B. Rathery, Paris, E. Plon, 1876, in-8°, p. 42.

[2] 1880, mai-juin, *Cinquante-troisième catalogue mensuel de la librairie ancienne et moderne de A. Durel,* Paris, 9 et 11, passage du Commerce, 21, rue de l'Ancienne-Comédie; p. 5, n° 1776.

indiqué comme relié en veau fauve, et qui contenait trois pièces de théâtre, dont la première était le *Philosophe marié*, suivi d'un morceau en prose intitulé : *les Caractères de la comédie du Philosophe marié*. Ce titre était suivi de cette note : édition originale rare. Pas un mot relativement au passage signalé par le comte de Plélo. Je commençai par relire le fragment de la lettre de ce seigneur, cité par M. Rathery, afin de m'en rafraîchir la mémoire. Puis le jour étant un dimanche, j'attendis, non sans quelque impatience, je l'avoue, le lendemain matin, pour me transporter chez le libraire en question. Le moment venu, je me rendis à l'endroit indiqué. Mon premier soin, une fois nanti du volume annoncé sur le catalogue, fut de l'ouvrir à la page 71 et de regarder si le bas de cette page présentait le signe par lequel on indique habituellement en typographie un carton, soit astérisque, soit vestige de feuillet coupé plus ou moins près du talon, ou si elle donnait les deux vers cités par Plélo. Non seulement je n trouvai aucune trace de carton, mais je reconnus les deux vers dont il s'agit, suivis de trois autres, dont Plélo n'a rien dit et que voici :

Et tous ces grands mots-là ne sont que du jargon
Plus obscur mille fois que celui du Japon ;
Ils ne vont point au cœur quoiqu'ils frappent l'oreille.

Dans le texte définitivement admis cette tirade de cinq vers a été réduite à un seul, celui-ci :

Jargon qu'on n'entend point, quoiqu'il frappe l'oreille [1].

C'est la leçon qui se trouve aussi dans le *Répertoire du théâtre français*, publié par Picard, de l'Académie française, et Peyrot,

[1] *Œuvres dramatiques de Néricault Destouches, de l'Académie françoise*, Paris, de l'Imprimerie royale, 1757, in-4° ; t. II, p. 82. — *Œuvres dramatiques de N. Destouches, nouvelle édition, précédée d'une notice sur la vie et les ouvrages de cet auteur*. Paris, Lefèvre, 1811, in-8°, 6 vol. ; t. II, p. 81. La notice est signée

en deux tomes grand in-8°, à deux colonnes, divisés chacun en deux parties [1]. Il faut convenir que le changement n'est pas heureux. Outre que la réponse de Géronte est bien écourtée, la substitution de jargon à ces grands mots cadre mal avec le vers placé immédiatement après dans la bouche de Lisimon :

Mais celui de profit vous frappe et vous réveille.

Celui va très bien avec « grands mots ». On comprend à merveille : le mot de profit. Mais on ne saurait admettre : le jargon de profit. Ce serait du jargon tout pur.

Dans l'exemplaire non cartonné le vers de Lisimon à Géronte que nous venons de transcrire est suivi d'un point d'interrogation. Il a donc la forme d'une question, à laquelle Géronte répond par les mots : « Avant le point du jour. » Puis Lisimon reprend la parole et la garde durant cinq vers et demi. Le texte du *Répertoire du théâtre français* fait de cet ensemble de sept vers une seule tirade placée dans la bouche de Lisimon. Ainsi en avait fait déjà l'édition de 1811-1820, mais non celle de 1757, donnée par le fils de l'auteur à l'Imprimerie royale et dédiée au roi. Celle-ci se contente de changer le point d'interrogation en un point ordinaire. Le texte de Picard et Peyrot fait répondre assez ridiculement par Géronte :

Ah! vous voilà bien grave avec votre chimère!

Qui ne voit qu'il faut lire avec le texte original et les éditions de 1757 et de 1811-1820 :

Vous voilà bien gras?

D. S....s (de Sénones). Cette édition a été reproduite avec de nouveaux titres, à la date de 1820 et avec le nom du libraire Haut-Cœur, en place de celui de Lefèvre. Elle est sortie des presses de l'habile imprimeur Crapelet.

[1] Paris, F.-A. Duprat, 1826 (de l'imprimerie de Rignoux); tome II, second ordre, première partie, p. 779 B.

Des explications dans lesquelles nous venons d'entrer il ressort avec une complète évidence que les éditeurs à venir du théâtre de Destouches devront restituer le texte de la dernière scène du troisième acte du *Philosophe marié,* tel que le donne l'exemplaire non cartonné, en s'aidant pour les deux premiers vers de la réponse de Géronte à Lisimon, de la correspondance du comte de Plélo, et pour le surplus, de la présente note; ou mieux encore, pour le tout, de l'exemplaire de la bibliothèque de l'Arsenal. En effet, cette bibliothèque, si riche en ouvrages anciens, possède, je m'en suis assuré ces jours derniers, un exemplaire non cartonné du *Philosophe marié.* Il y est inscrit sous le numéro suivant : B. L. 10018, in-8°. Ce volume a figuré précédemment dans le catalogue La Vallière-Nyon, sous le n° 17942. Il contient, comme mon exemplaire, *les Caractères de la comédie du Philosophe marié,* et en outre quatre pièces pour ou contre, que ne renferme pas le mien [1]. Il aura fallu plus d'un siècle et demi pour que la pièce de Destouches reparût au jour telle que son auteur l'a publiée en 1727. En ce qui concerne particulièrement *le Philosophe marié,* nous trouvons ici la preuve d'une remarque déjà faite par Brunet, quoique notre point de vue soit tout autre que celui où s'est placé le savant bibliographe. « Les éditions originales des pièces de Destouches ne sont pas à négliger, dit Brunet [2], parce qu'elles donnent les textes primitifs qu'il est curieux de comparer à ceux des autres éditions, lesquelles ont reçu successivement des corrections et des améliorations sensibles,

[1] 1° *Relation curieuse de tout ce qui s'est passé au Parnasse, au sujet des comédies du Philosophe marié et de l'Envieux.* Paris, 1727, 31 pages in-8°. 2° *Réflexions critiques sur le Philosophe marié, comédie nouvelle.* Paris, François le Breton, 1727, 30 pages. 3° *Lettre critique sur la nouvelle comédie du Philosophe marié,* etc., *à Monsieur Maillard, ancien avocat au Parlement.* Paris, veuve Nicolas Oudot, 1727, 35 pages. 4° *Apologie du Philosophe marié,* etc. *Réponse à la lettre critique adressée à M. Maillard.* Paris, veuve Nicolas Oudot, 1727, 43 pages.

[2] *Manuel du libraire et de l'amateur de livres,* 5e édition, Paris, 1861, t. II.

notamment dans le recueil publié *à Paris, chez Prault père,* de 1736 à 1745, en cinq volumes in-12, sous le titre d'*Œuvres de théâtre de M. Destouches*[1]. » Pour ce qui regarde *le Philosophe marié*, les changements que l'on peut signaler dans les éditions postérieures à la première ne sont pas des améliorations, on l'a vu plus haut, bien loin de là, au moins ceux que nous avons enregistrés, à l'exemple du comte de Plélo.

Dans l'édition originale, la comédie du *Philosophe marié* est précédée d'une courte dédicace au comte de Morville, ministre et secrétaire d'État au département des Affaires étrangères, et de plus, confrère de Destouches à l'Académie française. Cette dédicace, ainsi que les autres, a été supprimée dans l'édition du théâtre, en quatre volumes in-4°, donnée par le fils de Destouches. Il est assez curieux de voir que le nom d'un des principaux membres du cabinet du cardinal de Fleury, dont le crédit s'appuyait encore sur celui de son père, le garde des sceaux Fleuriau d'Armenonville, ne put suffire à préserver Destouches de la mortification de voir mutiler une scène de sa pièce. Cela prouve quelle était alors l'influence des fermiers généraux, et combien on était déjà loin du temps où un des devanciers de Destouches au théâtre, l'honnête Boursault, reproduisait tout au long, dans sa correspondance imprimée, et cela avec des observations aussi franches que courageuses, une lettre adressée par lui à un fermier général nommé Lejariel, dont il était le subordonné[2].

On trouve dans les *Mémoires* du duc de Luynes, sous la date du lundi 1er décembre 1749, un passage qui n'est pas

[1] On a la lettre de remerciement que Voltaire adressa à Destouches, en date de Paris, le 8 mai 1745, à l'occasion de l'envoi de ces cinq volumes. Voyez *Lettres inédites de Voltaire* recueillies par M. de Cayrol, etc., Paris, 1856, in-8°, t. Ier, p. 151.

[2] *Lettres nouvelles de feu M. Boursault, accompagnées de fables, de contes, d'épigrammes, de remarques, etc. Troisième édition augmentée.* Paris, 1709, in-12, t. II, p. 187-194.

sans intérêt pour l'histoire du théâtre de cour en général, et pour la biographie de Destouches en particulier. Le voici textuellement :

« Il y eut hier comédie dans les cabinets; on joua *le Philosophe marié,* pièce de Destouches. La Reine, M. le Dauphin, Mme la Dauphine et Mesdames y étoient. On trouvera ci-après le nom des acteurs :

M. le duc de Duras faisoit *Ariste;*
M. de Maillebois, *Damon;*
Mme de Livry, *Finette;*
Mme de Marchais, *Mélite;*
Mme de Pompadour, *Céliante;*
M. le duc de Chartres, *Géronte;*
M. le chevalier de Pons, *le marquis Dulauret;*
M. de Gontault, *Lisimon,*
Et M. le chevalier de Clermont, *Picard.*

« La pièce fut parfaitement exécutée : M. de Duras surtout, Mme de Pompadour jouèrent supérieurement. Mme de Livry et Mme Marchais jouèrent très bien aussi. Ceux qui sont dans l'usage des spectacles conviennent qu'il seroit difficile que des comédiens de profession jouassent mieux et avec plus d'intelligence [1]. »

N° V.

EXPLICATION D'UNE INSCRIPTION CÉRAMIQUE GAULOISE RENFERMANT UN NOUVEAU VERBE.

Parmi les antiquités recueillies par feu M. de Fourmestreaulx

[1] *Mémoires du duc de Luynes sur la cour de Louis XV (1734-1758), publiés sous le patronage* de M. le duc de Luynes, par MM. L. Dussieux et E. Soulié, t. X, 1862, in-8°, p. 44, 45. — Cf. *Madame de Pompadour et la cour de Louis XV au milieu du XVIIIe siècle,* par Emile Campardon, Paris, H. Plon, 1867, grand in-8°, p. 119.

à Bavai, département du Nord, se trouve un intéressant échantillon de cette belle poterie rouge lustrée, qui, faute de mieux, continue à être désignée sous la dénomination de poterie samienne, même par des personnes qui en critiquent l'impropriété. C'est une *patella,* ou assiette à bords évasés, de 19 centimètres de diamètre, unie et sans ornements, d'un modèle fort simple, représenté par de nombreux exemplaires dans les musées et dans les collections privées. Celui de Bavai n'aurait que peu de droits à une attention particulière, sans l'inscription inexpliquée qu'il porte à l'intérieur, dans la partie centrale du fond. On sait que, dans ce genre de poteries, c'était la place réservée à la marque du fabricant moulée en relief, et qu'on ne voit jamais celle-ci appliquée extérieurement sur le fond. Une telle disposition prouve que ces ustensiles n'étaient pas destinés, dans le service de la table, à être traités comme les assiettes ou les plats de notre vaisselle moderne. Il est, en effet, digne de remarque qu'on n'y aperçoit jamais de rayures produites par des instruments pointus ou tranchants, sous l'action desquels le relief de l'estampille n'aurait pas tardé à disparaître. Sans insister davantage sur ce détail, il me suffit de dire que l'inscription céramique de Bavai est en très bon état de conservation, comme je m'en suis assuré par les empreintes que je dois à l'obligeance de M. de Moras, propriétaire du château de Gussignies.



Les lettres, au nombre de 13 en tout, sont disposées sur deux lignes que sépare un trait horizontal, dans un encadrement quadrangulaire. Les particularités suivantes sont à noter : il n'existe aucun point ou signe séparatif; les lettres N et G, qui occupent le milieu de la deuxième ligne, sont retournées

sens dessus dessous, genre d'accident très fréquent dans les inscriptions obtenues par l'impression d'une matrice gravée en caractères rétrogrades, comme un sceau de potier ou un coin monétaire; les V ont leur branche droite plus relevée que la branche gauche, indice d'une époque postérieure au IIe siècle de notre ère.

Cette estampille a été publiée pour la première fois par M. Schuermans[1], mais incorrectement; non seulement il n'a pas remarqué la disposition défectueuse du N et du G, mais ce qui est plus grave, il a pris cette dernière lettre pour un C, malgré le crochet très caractérisé qui empêche de la confondre avec le C initial de la même ligne; naturellement l'erreur a été reproduite par tous les auteurs qui, n'ayant pu voir l'original ou s'en procurer une copie authentique, ont été réduits à citer l'ouvrage du savant belge.

La celticité de ce petit texte ne saurait être révoquée en doute; quant à son interprétation, elle ne sera satisfaisante qu'à la condition de se trouver en conformité avec la nature même du monument sur lequel il est écrit, et par conséquent avec les usages des anciens céramistes, du moins tels que nous les connaissons; c'est dire que ce texte, employé comme estampille, est très probablement la traduction gauloise de l'une des formules latines usitées pour marques de fabrique dans les ateliers de poteries dites samiennes, disséminés en si grand nombre sur tous les points du territoire de la Gaule.

Ces formules, à part quelques rares exceptions qui ne peuvent être considérées comme des types d'un usage courant, offrent trois variétés principales :

1° Un nom d'homme au nominatif, suivi du verbe *fecit*

[1] Schuermans, *Sigles figulins*, 5930. Conf. Ern. Desjardins, *Monuments épigraphiques de Bavai*, p. 148, n° 494, et *Revue des Sociétés savantes des départements*, 7e série, t. Ier, 1879, p. 311.

en toutes lettres ou en abrégé : ALBINVS·FECIT; EBVRVS·FEC; CATVSVALIS·F;

2° Un nom d'homme au génitif, accompagné de l'un des mots *manu, officina* à l'ablatif : PRISCILLI·MANV; ALBVCI·MA; ALBINI· M; OFFICINA·CROESI; PONTI·OFFIC; OF· ALBINI;

3° Un nom propre seul, au nominatif ou au génitif en sous-entendant, suivant le cas, *fecit, manu* ou *officina.*

La question revient donc à savoir s'il faut lire l'estampille de Bavai en un seul mot, *Urituescingos,* ou en deux mots, par une coupure tombant soit à la fin de la première ligne, *Uritues Cingos,* soit en un autre endroit. Dans l'état actuel de la philologie celtique, il est malaisé de se prononcer *a priori* pour l'une de ces alternatives, d'autant plus que le texte n'offre en lui-même aucun indice matériel propre à fixer notre choix.

Heureusement un accident orthographique survenu dans la transcription d'un nom gaulois conservé par plusieurs inscriptions lapidaires nous fournira l'indication désirée.

En effet, le nom *Excingus,* qui semble avoir été assez répandu, puisqu'on en a quatre exemples dans des inscriptions de Chalon-sur-Saône, de Briançon, de Bersuoli et de Nîmes, et qu'il a fourni à l'épigraphie nîmoise les diminutifs *Excingilla* et *Excingillus* (deux inscriptions[1]), ainsi que le composé *Excingomarus,* ce nom, dis-je, apparaît deux fois (inscriptions de Bordeaux et de Suse) sous la forme altérée *Escingus,* qu'il

[1] Dans l'une de ces inscriptions, Ménard, auteur de l'*Histoire de Nîmes,* a certainement pris pour un S le G romain à crochet retombant, G, ce qui lui a fait lire EXCINSILLI au lieu de EXCINGILLI. J'ai déjà eu l'occasion de faire remarquer que la même confusion de lettres avait donné lieu à la faute *Sossoriaco,* pour *Gessoriaco* dans l'un des manuscrits de l'Itinéraire d'Antonin, et que par analogie, le nom de la station *Sermanicomago,* dans la Table de Peutinger, devait être corrigé en *Germanicomago.* Dans la *Revue des Sociétés savantes,* t. VIII, 1878, p. 105, M. Ch. Robert a signalé la fausse lecture REXTVSENOS, pour REXTVGENOS, signature d'artiste sur une statuette d'argile.

est impossible de ne pas identifier avec le groupe *escingos* par lequel se termine le texte de Bavai. Nous devons donc tenir ce groupe pour un nom d'homme avec la terminaison du nominatif gaulois en *os*, ce qui nous permet d'isoler immédiatement avec non moins de certitude le groupe *uritu*, et de le traiter, par conséquent, comme une entité grammaticale. Mais alors quel rôle syntactique faut-il lui assigner dans ses rapports avec *Escingos?* Il devient visible que ce mot *uritu*, dépourvu de toute désinence casuelle s'accordant avec le nominatif en *os* qui le suit, ne saurait remplir d'autre fonction que celle d'un verbe ayant *Escingos* pour sujet, et que sa signification est indiquée par la catégorie d'estampilles latines renfermant un nom d'homme avec le verbe *fecit;* ainsi le veut la raison analogique. Il est vrai que dans ces estampilles le verbe vient presque toujours après le sujet; on peut cependant citer comme exemples du contraire les estampilles, FE·MCCAR, et

FECI
T MALI
VS·FOR
TVNAT
VS

Quoi qu'il en soit de la place occupée par le verbe latin, il ne s'ensuit pas nécessairement que la traduction gauloise ait été astreinte à observer le même ordre. On sait d'ailleurs que dans l'inscription bilingue de Todi il y a deux exemples du verbe *karnitu* précédant son sujet, tandis que dans sept autres textes purement gaulois, le mot *ieuru,* considéré jusqu'à présent comme un verbe, vient après le sujet. Il semble donc que, comme en latin, les positions relatives de ces deux termes de la proposition n'étaient pas assujetties à un arrangement invariable. Sous le bénéfice de cette réserve, je pense que la phrase gauloise *uritu Excingos* équivaut au latin *fecit Excingus.*

Le texte céramique de Bavai, malgré sa brièveté, a une véritable importance pour la philologie celtique, si, comme je crois l'avoir prouvé, il nous met en possession d'une nouvelle forme verbale. On n'en connaît aujourd'hui, avec plus ou moins de certitude, que trois ou quatre autres : *ieuru* = *ειωρου*, *dede*, *karnitu* et peut-être *legasit*, auxquelles je suis disposé à ajouter *locitoi*.

Il est bon de rappeler que la première de ces découvertes linguistiques, remontant à une vingtaine d'années seulement, est due, comme Pictet se plaisait à le reconnaître[1], à une conjecture ingénieuse de deux savants français, MM. Cardin et Auber, qui ont attribué à *ieuru* le sens de *vovit*, *sacravit* ou de *dedit*, *erexit*, *fecit*, en style épigraphique.

La signification de *dede* a été déterminée plus tard à l'aide du latin archaïque *dede*, classique *dedit*, auquel tous les philologues ont immédiatement songé; il y avait, en outre, à faire un rapprochement non moins frappant : c'était celui du verbe osque *deded*. La détermination de *dede* a eu naturellement pour effet de faire serrer de plus près la signification de *ieuru*, puisqu'il a fallu abandonner l'interprétation hypothétique *dedit*, qui aurait fait double emploi dans *dede* et dans *ieuru*.

Quant à *karnitu*, dont l'essence verbale a été reconnue par M. Whitley Stokes avec la signification de *congessit*, la similitude complète qui existe entre sa flexion et celle de notre *uritu* est trop remarquable pour échapper à personne, et il me sera permis de l'invoquer comme un surcroît de preuve à l'appui de mon essai d'interprétation. Sauf la désinence *oi* ou *oe* pour *u*, dont l'équivalence ne fait aucune difficulté[2], c'est la même flexion qui caractérise le mot *locitoi* ou *locitoe* (car la dernière

[1] Adolphe Pictet, *Nouvel essai sur les inscriptions gauloises*, dans la *Revue archéologique*, t. XV, 1867, p. 314. Il en existe un tirage à part.

[2] Comparez *coirare* et *coerare* à *curare*, *loidos* et *loedos* à *ludos*, *moinicipium* à *municipium*, *poenicas* à *punicas*, etc. (*Corp. inscr. lat.*, t. I, *Index*.)

lettre est douteuse) par lequel se termine l'inscription de Néris-les-Bains conservée au musée de Cluny[1] et auquel j'attribue par conjecture le sens du latin *locavit*, *posuit*[2].

De même que M. Whitley Stokes a cru retrouver un corrélatif néo-celtique de *ieuru* dans le vieil-irlandais *iurad* signifiant *factum est*, il me semble que celui de *uritu* réside peut-être dans le bas-breton *eureu*, prétérit d'un ancien verbe dont tous les autres temps se sont perdus et ont été suppléés par ceux du verbe *ober*, faire, emprunté au latin *operari*. Ce mot *eureu* lui-même est bien près de se perdre, car Legonidec ne paraît pas l'avoir connu, puisqu'il ne l'a pas fait figurer dans son Dictionnaire. Le paradigme de ce prétérit anomalique a cependant été publié tout au long par Grégoire de Rostrenen[3], et M. Luzel en a recueilli des exemples encore vivants, sous la forme *euré*, dans le dialecte de Tréguier[4].

[1] Robert Mowat, *Découverte d'une inscription gauloise*, dans la *Revue archéologique*, t. XXXV, 1878, p. 94 et p. 188. Il a été fait un tirage à part de ce mémoire.

[2] Dans le groupe SVIOREBE qui précède le mot LOCITOI de l'inscription de Néris, si l'on considère la syllabe *su* comme particule correspondant à l'irlandais et au gallois *hu*, *ho*, grec *εὐ*, latin *bene*, et si réellement *iorebe* renferme le même radical que *εἰωρου* = *ieuru*, le sens de *suiorebe locitoi* serait quelque chose comme *libenter ex voto posuit*. M. Gaidoz me suggère, à tout hasard, l'idée que *suiorebe* a la structure d'un cas instrumental singulier. Le gaulois possédait, en effet, l'instrumental pluriel en *bo* (*namausicabo*, *matrebo*), correspondant au latin en *bus* (*matrabus*), et l'irlandais lui-même a conservé son instrumental en *aib* pour *abi*. On pourrait donc croire que le gaulois avait un instrumental singulier en *be*, correspondant à l'ancien instrumental latin en *bi* (*tibi*, *sibi*).

[3] Grégoire de Rostrenen, *Grammaire françoise-celtique ou françoise-bretonne*, Rennes, 1738 (1re édition), page 100 :

PASSÉ DÉFINI OU AORISTE.

Singulier.		Plurier. (*sic*)	
Me a eureu,	je fis.	*Ny a eureu*,	nous fîmes.
Te a eureu,	tu fis.	*Chouy a eureu*,	vous fîtes.
Ê a eureu,	il fit.	*Y a eureu*	ils firent.
Hi a eureu,	elle fit.	*Ynt a eureu*,	elles firent.

[4] Luzel, *Chansons populaires de Bretagne*.

Quoi qu'il en soit de ces rapprochements, je remarque que le mot *ieuru*, qui se lit sur une patère en bronze du musée de Dijon,

DOIROS·SEGOMARI
IEVRV·ALISANV

en caractères *pointillés*, comme le sont tant d'inscriptions votives latines sur des objets mobiliers, je remarque, dis-je, que ce mot ne saurait y avoir que le sens consécratif, lequel a, en outre, l'avantage de convenir également aux textes lapidaires où ce même *ieuru* apparaît, tandis que le sens de *fecit, crexit*, qui peut convenir à ces derniers, est inadmissible dans l'inscription de Dijon. Il faut donc reconnaître que le mot *ieuru* comporte l'idée de vœu, d'offrande, de consécration, préférablement à celle de construction ou d'édification monumentale. De ce qu'il ait le sens votif, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il soit d'essence verbale comme *vovit;* dans le style épigraphique romain, l'idée votive n'est pas exprimée exclusivement par ce verbe; les locutions *sacrum, voto, ex voto, voti compos* remplissent la même fonction, et pourraient, à la rigueur, expliquer tous les textes dans lesquels *ieuru* se rencontre. On n'a donc pas définitivement démontré que ce mot ne peut être un substantif, sous forme de datif-ablatif, comme les mots *alisanu*, *anvalonnacu*, *magalu*, *caraditonu*, *frontu*, et qu'il ne corresponde à la locution *ex voto*.

Quant au mot *uritu*, le verbe *fecit* par lequel je l'ai traduit doit être pris dans l'acception technique de *fabricavit, finxit*, puisqu'il s'agit de l'estampille d'un *figulus*. Si l'on voulait chercher la racine *ur* dans quelqu'une des langues avec lesquelles on peut croire que le gaulois était plus ou moins apparenté, peut-être la retrouverait-on dans les mots latins *urna*, *urceus*, avec lesquels *uritu* serait dans le même rapport logique que *fictilia*, poteries, avec *fingere*. On aurait ainsi, par contre-coup,

une étymologie satisfaisante de *urceus* et de *urna*, qui me semblent signifier, au propre, *terres plastiquement façonnées*, et non pas *terres cuites*, comme le pensait Corssen[1] en rattachant *urna* à *urere;* malheureusement la racine de ce verbe n'est pas *ur*, mais *us*, ainsi que cela est prouvé par les formes *ussi*, *ustus*, d'où, à l'origine, *uso*, pour l'indicatif *uro*. On sait que le latin change volontiers en *r* le *s* placé entre deux voyelles. Cette règle phonétique, qui permet de retrouver la racine *us* dans *uro*, *urere*, aussi bien que dans *ussi*, *ustus*, n'est pas applicable à *urna*, ni à *urceus*. Il est donc impossible d'établir un rapport étymologique entre ces mots et le verbe *urere*.

La racine *ur*, d'*uritu*, par laquelle j'explique *urna* et *urceus*, me paraît avoir donné naissance, en gaulois, aux noms propres Οὐριττάκος (inscr. de Nîmes), *Urittius*, *Ate-uritu*, *Aturita*. Dans ces deux derniers, le préfixe *ate*[2] est une particule ayant une valeur intensive, comme en gallois *at*, en irlandais *aith; Ateuritus* signifierait donc *perfectus*. La même particule entre dans la formation du nom *Atecingus* qui nous aide, à son tour, à analyser *Excingus*, *Escingos*, en *ex*, ou *es*, autre préfixe (intensif?), et en *cingus*, dont la signification nous est conservée par l'irlandais *cing*, courageux; d'où l'on dérive le diminutif *Cingetus* et les composés *Cingetorix*, *Vercingetorix*[3]. *Excingus* ou *Escingos* correspond au latin *pervalidus*. Ce même nom propre entre dans la construction du nom d'homme *Excingolatis*, altéré en *Escencolatis* (inscr. d'Aubagne), et dans celle du nom de lieu *Excingomagus*, mentionné par Strabon (IV, 179) sous la forme Ἐσκιγγομάγου *alias* Ἐξσκιγγομάγου, et identifié par les géographes modernes avec Sézanne, au pied du mont Genèvre.

[1] W. Corssen, *Aussprache, Vokalismus, und Betonung der lateinischen Sprache*, t. I, p. 349 (édition, 1868).

[2] Zeuss, *Gramm. celt.*, p. 866 (2[e] édit.).

[3] On trouve aussi *Cinges*, et *Cingius*, gentilice assez rare, qu'il faut peut-être distinguer de *Cincius*. Quant à la forme la plus simple, *Cingus*, je ne la vois signalée nulle part.

D'autres manuscrits de Strabon donnent la variante Σκιγγομάγου; dans le texte d'Agathémère (§ 17), on lit Σκιγγόμαγου, et dans Pline (*Hist. nat.* II, 108 = 112), *Scingomagum*. C'est cette dernière leçon qui a prévalu, à tort, dans toutes les éditions de ces auteurs. Nous savons maintenant à quoi nous en tenir sur la correction qu'il faut lui faire subir, et nous n'hésitons pas à rétablir la forme *Excingomagus*, signifiant : champ, domaine ou territoire d'Excingus.

Au moment où ce travail est livré à l'impression, M. Germer-Durand, bibliothécaire de la ville de Nîmes, me signale *Excingorix*, nouveau nom à ajouter aux formes composées de deux thèmes, telles que *Excingo-marus*, et *Excingo-magus*. Ce nom figure dans une inscription gauloise de Nîmes conçue en caractères grecs; le monument original a disparu, mais la copie en a été conservée sur une note volante de la main de Séguier appartenant à la bibliothèque de Nîmes avec ses autres papiers. Ce texte gaulois étant inédit, je regarde comme une bonne fortune de pouvoir le publier, grâce à l'amicale indication de M. Germer-Durand, avec l'annotation de Séguier que je reproduis scrupuleusement :

« Dans la vigne olim de Got ensuite de la femme de Mr Matthieu le médecin, et qui l'avoit eue de Mr Rivière son oncle. Au quartier des Garrigues nommé Cattinié. Elle est à la porte de la capitelle de la vigne.

ЄCKIΓΓO
PЄIΞKO
NΔЄIΛΛЄ
OC

« Bons caractères bien lisibles. Εσκιγγορειξ Κονδιλλεος (*sic*). Inedita. »

La transcription latine de ce texte serait *Excingorix Condillius*, équivalant à *Condilli filius*. Cette manière d'exprimer la filiation est connue par d'autres exemples appartenant à la même région; à Nîmes, deux inscriptions, ΒΙΜΜΟϹ ΛΙΤΟΥΜΑΡΕΟϹ, et ΟΥΡΙΤΤΑΚΟϹ ΗΛΟΥϹΚΟΝΙΟϹ; à Vaison, ϹΕΓΟΜΑΡΟϹ ΟΥΙΛΛΟΝΕΟϹ.

De son côté, M. Florian Vallentin me transmet la copie d'une autre inscription gréco-gauloise, récemment découverte à Gargas (Vaucluse), et portant la seule ligne :

ΕϹΚΕΤΓΑΙΒΛΑΟΟΥΙΚΟΥΝΙΑΙ

Le texte envoyé à M. Vallentin me paraît avoir été inexactement transcrit; je crois, cependant, pouvoir le rendre intelligible en y introduisant deux légères corrections; la cinquième lettre, prise pour un Τ, est très probablement un Γ; quant au groupe ΛΑ, j'y vois une simple interversion des lettres ΑΛ; leur ressemblance, de même que celle du Γ et du Τ, a induit le copiste en erreur. Ainsi rétablie, l'inscription se lirait :

ΕϹΚΕΓΓΑΙ ΒΑΛΟΟΥΙΚΟΥΝΙΑΙ

soit, en latin, *Escengae Balovicuniae*. C'est l'épitaphe d'une femme qui, à son nom de *Escenga*, féminin de *Escingus*, ajoute le qualificatif patronymique *Balovicunia*, signifiant *Balovicuni filia*.

Il existe donc, comme on le voit, un rapport onomastique très curieux entre l'estampille céramique de Bavai et les deux nouvelles inscriptions gréco-gauloises de Nîmes et de Gargas.

Robert Mowat.

N° VI.

CYRUS ET LE RETOUR DE L'EXIL.

ÉTUDE SUR DEUX INSCRIPTIONS CUNÉIFORMES RELATIVES AU RÈGNE DE NABONID ET À LA PRISE DE BABYLONE PAR CYRUS.

M. Halévy a communiqué dans plusieurs séances le résultat de ses recherches sur deux inscriptions cunéiformes récemment découvertes en Babylonie : elles se rapportent au règne de Nabonid et à la prise de Babylone par Cyrus. Il y trouve matière à rectifier plusieurs données des anciens historiens sur ces événements. Il s'attache surtout à mettre en lumière les faits importants qui en ressortent, pour ce qui concerne les rapports des Juifs et du judaïsme avec l'empire et la politique des Achéménides.

La première inscription s'offre à nous sous forme d'annales. Nous n'en avons que des fragments. Ce qui en reste est toutefois d'un haut intérêt. Résumons ces indications.

Dans la seconde moitié de la sixième année de Nabonid, roi de Babylone, Cyrus ([…], *Kuraš*), qui est appelé «roi de Susiane ([…][1]) guerroie contre Astyage ([…], *Ištuvegu*), roi d'Ecbatane ([…], *Agamtanu*). L'armée d'Astyage, s'étant révoltée, livre son chef à Cyrus, lequel se rend maître d'Ecbatane.

Dans la neuvième année, la mère de Nabonid meurt; Cyrus passe le Tigre au-dessous d'Arbèle et vainc un roi de Chaldée. Au mois de tammouz (juin-juillet) de la dix-septième année de Nabonide, Cyrus envahit de nouveau la Chaldée et livre bataille à *Routou* dans le canton de *Pikoudou*, au sud de la Ba-

[1] Le caractère […] a, entre autres valeurs, celle de *sa*. La prononciation *sasán* pour *šušán* (forme assyrienne et hébraïque) n'est qu'une légère variante de la forme […] = *sazân* qui est usitée dans les inscriptions indigènes de Suse.

bylonie. Les Babyloniens se révoltent contre Nabonid, et, le 14 de ce mois, la ville de Sipar ouvre ses portes à Cyrus. Nabonid s'enfuit; mais, deux jours après, il est pris par le général Gobryas, qui entre à Babylone sans coup férir. Cyrus fait son entrée dans la capitale le 3 du mois araḫ-samnou (septembre-octobre). Le 11 du même mois, Nabonid meurt; son peuple le pleure pendant six jours, puis prête serment à Cyrus. Celui-ci témoigne son respect pour les dieux de Babylone, Bel, Mardouk (Mérodach), etc., et prend part aux cérémonies religieuses qui eurent lieu le 4 nissan (avril-mai), en l'honneur de ces divinités.

Dans la seconde inscription, Cyrus remercie les dieux Bel, Nébo, Mardouk de leur protection. Il raconte qu'il a donné ordre de rendre les dieux des peuples vaincus, et permis aux étrangers retenus à Babylone de retourner dans leur pays. Cyrus donne sa généalogie ainsi qu'il suit : « Je suis Cyrus, roi grand, roi de Susiane, fils de Cambyse (, *Kambuziya*), roi de Susiane, petit-fils de Cyrus (, *Kuraš*), roi de Susiane, arrière-petit-fils de Théispès (, *Šišpiš*), roi de Susiane. »

En présence de ces documents, les récits des auteurs grecs sur la guerre contre Astyage et sur le siège de Babylone tombent. Le règne de Balthazar disparaît également de l'histoire à moins d'admettre, comme l'a déjà fait Josèphe, que Balthazar et Nabonid sont un même personnage. Il est maintenant certain que le dernier roi de Babylone est bien Nabonid. M. Halévy fait remarquer au surplus que le livre de Daniel, qui est seul à mentionner le roi Balthazar, figure dans le canon biblique, non parmi les prophètes, mais dans les hagiographes, lesquels sont d'une moindre autorité.

Le retour en Palestine des Juifs de la captivité fut la conséquence de la politique générale inaugurée par Cyrus à l'oc-

casion de son couronnement comme roi de Babylone. Tous les peuples déportés obtinrent alors la permission de retourner dans leur pays et d'en relever les ruines. Les Israélites rentrèrent en possession des vases sacrés de Jéhova, et les païens recouvrèrent les statues de leurs dieux. La reconstruction des temples se fit en partie aux frais de l'administration, et c'est pour la première fois que l'idée d'un budget des cultes fut conçue. Fidèle au principe fondamental du paganisme, qui admet la diversité des dieux, Cyrus chercha à s'attacher tous les peuples par l'empressement qu'il mit à rétablir leurs cultes. La formule de l'édit donnée dans le livre d'Esdras et où Cyrus parle avec un grand respect de Jéhova et du temple de Jérusalem pouvait s'appliquer aux autres nations, sauf à changer les noms propres. Nabonid avait entrepris une centralisation outrée et vexatoire pour les peuples vaincus, Cyrus inaugura une sage décentralisation qui lui a valu la gloire d'être partout considéré comme un sauveur.

Cyrus et ses ancêtres sont qualifiés « rois de Susiane », pays qui formait depuis une haute antiquité un état militaire fortement organisé; cette circonstance seule est capable d'expliquer les conquêtes de Cyrus, ajoute M. Halévy : un petit peuple à moitié nomade, comme l'étaient les Perses, n'aurait pu mener à bien de telles entreprises. Nous ne saurions désormais le méconnaître : les premiers Achéménides avaient du sang susien dans les veines; aussi Darius, qui était un Perse de pure race, se vantera plus tard d'être « Perse fils de Perse, Aryen fils « d'Aryen. »

Quant à la religion, Cyrus adhère sans restriction aux dieux de Babylone; il reconnaît officiellement tous les cultes et il en permet l'exercice dans tout son empire. A l'époque des Achéménides, la religion perse ne sort jamais de son lieu d'origine et ne joue aucun rôle dans l'Asie antérieure. Les Juifs qui partaient de Babylone dès la première année n'ont donc pu rien

emprunter à la religion perse et au prétendu monothéisme zoroastrien qui est d'ailleurs plus récent et médique, tandis que certains dogmes, comme celui de la résurrection, ont passé des Babyloniens aux Perses.

L'erreur est donc absolue de la part de ceux qui considèrent l'avènement de Cyrus comme le point de départ d'un monothéisme qui, du fond de la Perse, se serait répandu au milieu de la population juive qui se préparait à reprendre le chemin de sa patrie, d'abord parce que les conquêtes de Cyrus, roi de Susiane, n'ont pu avoir pour résultat de placer au premier plan de la scène religieuse les croyances du Mazdéisme, c'est-à-dire du peuple le moins important dans cette vaste agrégation, ensuite parce que les inscriptions des Achéménides admettent d'autres dieux à côté d'Ahouramazda, notamment Mithra et Anahita. Aussi les deux documents en question, loin de nous présenter Cyrus comme occupé à imposer ou seulement à recommander une religion qui lui est propre aux diverses nations réunies sous son sceptre, s'incline, en politique conciliant, devant les divinités nationales et, pour achever la pacification, rouvre les sanctuaires des nations vaincues, y replace leurs dieux et permet aux captifs de retourner dans leur pays. Ce n'est pas ici l'acte d'un prince subordonnant tous les dieux à son dieu et, qu'on nous passe le mot, *monothéisant* à son insu; c'est la conduite d'un monarque résolu à consolider ses conquêtes par des mesures libérales et rendant hommage à tous les dieux. M. Halévy conclut en disant que dans l'histoire on ne rencontre aucune époque où le polythéisme s'affirme avec plus d'éclat qu'à l'époque des Achéménides.

Loin d'être le point de départ du monothéisme, cette période serait considérée avec plus de raison comme son point d'arrivée, puisqu'elle marque l'extinction du prophétisme, auquel le Pentateuque sert de base. A l'aide des inscriptions, M. Halévy s'attache à préciser la date de plusieurs prophéties

et des psaumes XLI, XLII, XLIII, CXXXVI (dans les Septante), qui se rapportent aux événements racontés précédemment, c'est-à-dire à la prise de Babylone. Ces textes sont sans doute antérieurs à la conquête de Cyrus; les notions de monothéisme y atteignent la dernière perfection et l'idéal s'y élève à une hauteur dont les écrits plus récents ne montrent nulle trace.

M. Halévy termine en disant que l'école critique qui attribue la rédaction du Pentateuque à Esdras méconnaît les faits les plus évidents. De même qu'il serait insensé de concevoir le christianisme sans les Évangiles ou l'islamisme sans le Coran, de même il est impossible d'imaginer le prophétisme juif sans le Pentateuque; au moins pour les parties essentielles, ce code remonte bien haut dans le passé du peuple hébreu, et, sur ce point comme sur tant d'autres, la tradition repose sur des bases autrement solides que ne le sont les assertions toujours hypothétiques et souvent de parti pris de l'école prétendue critique.

J. Halévy.

N° VII.

NOTE SUR *CISSONIUS* ET *MOGONTIA*, PAR M. AUG. PROST.

On a récemment découvert aux environs de Metz deux cippes portant des inscriptions votives, au nom de deux divinités ethniques : l'une dédiée au dieu CISSONIVS, l'autre à la déesse MOGONTIA. Le dieu *Cissonius* est déjà connu par des inscriptions analogues dans lesquelles son nom est quelquefois associé à celui de Mercure; la déesse *Mogontia* n'a été, que nous sachions, signalée jusqu'à présent nulle part.

Le cippe portant la dédicace à *Cissonius* a été trouvé dans les déblais pratiqués pour la construction d'un chemin de fer, entre Carling et Creutzwald, à quelques lieues au nord-est de

Metz. Il a 38 centimètres de haut sur 18 centimètres de large. L'inscription est d'une exécution très grossière; elle est disposée sur quatre lignes et ainsi conçue : | DEO C | ISSON | IO P▨ | L S | . La dernière lettre de la troisième ligne a été emportée par un éclat de la pierre. Ce devait être ou l'initiale du deuxième nom de l'auteur de la dédicace, ou un V, sigle du mot *Votum,* quoique les lettres L S (*libens solvit*) pussent à elles seules suffire pour le sens. Il y a des exemples de cette forme elliptique. L'inscription est surmontée d'une tête, en bas-relief, d'animal cornu au museau effilé, vue de face, qui pourrait être celle d'un bouc; l'animal auquel cette tête appartient étant vraisemblablement consacré au dieu *Cissonius.* Ce petit monument présente cette particularité qu'un anneau de fer d'environ 10 centimètres de diamètre est scellé à sa partie supérieure. On possède déjà une inscription DEO CISONIO, trouvée à Ruppertsberg (Bav. rhén.) (Brambach, 1831), et une autre DEO CESONIO, conservée à Spire (Orelli, 1979). Dans d'autres inscriptions, le nom de *Cissonius* est associé à celui de Mercure (Orelli, 1406, 5886; — Brambach, 400, 1461, 1739). La tête de bouc sculptée sur le cippe de Creutzwald, d'où nous avons inféré que l'animal était probablement consacré à *Cissonius,* pourrait bien expliquer l'identification de *Cissonius* avec Mercure, les figures de Mercure étant accompagnées d'un bouc dans beaucoup de monuments.

Le cippe portant la dédicace à *Mogontia* a été trouvé sous les murs mêmes de Metz à 90 centimètres de profondeur, dans le sol d'une sablonnière, à la bifurcation même de la voie ferrée qui, au sortir de la gare, se partage entre les deux directions de Nancy et de Forbach. Il a 64 centimètres de haut sur 21 centimètres de large. L'inscription, d'un très beau style, est disposée sur six lignes et ainsi conçue : | DEAE | MOGON | TIAE IVL | PATERNVS | TABELLAR | EX VO-

TO | . La déesse Mogontia était inconnue jusqu'à présent. Existe-t-il quelque relation entre cette divinité féminine et certains dieux dont le nom présente avec le sien de l'analogie, dans les inscriptions connues : DEO MOGONTI (Orelli, 2026; Hubner, 958, 996), DEO MOGTI (Hubner, 320), APOLLINI GRANNO MOGOVNO (Orelli, 2000; Brambach, 1915)? On peut rapprocher de ces indications celle que fournit un autel du musée de Stuttgard où l'inscription associe deux divinités ethniques dont les noms, l'un masculin, l'autre féminin, sont construits sur le même radical : MERCVRIO VISVCIO ET SANCTE VISVCIE (Brambach, 1581). Le dieu *Visucius* est ici associé ou assimilé à Mercure. On trouve aussi dans une inscription : VISVCIO MERCVRI (Brambach, 1696); ailleurs *Visucius* est mentionné seul (Orelli, 2067).

Le cippe avec la dédicace à *Mogontia* présente à sa partie supérieure une cavité oblongue de 24 centimètres sur 8 centimètres, aux extrémités arrondies, paraissant avoir été occupée par un objet qui y aurait été fixé au moyen de trois tenons scellés dans des trous encore apparents. Son inscription offre une particularité à noter, dans la qualification de *tabellarius* prise par l'auteur de la dédicace. Cette qualification est assez rare dans l'épigraphie latine. L'inscription de Metz vient à ce titre se joindre à celles, au nombre de onze seulement, que M. E. Desjardins a pu réunir pour le travail consacré par lui aux *Tabellarii*. Le caractère de cet emploi est très bien déterminé dans cette savante étude (*Bibl. de l'École des Hautes-Études. — Hist. et philol.*, 1878). Fort différents des *tabularii,* rédacteurs ou gardiens des actes, *tabulæ,* les *tabellarii* étaient des porteurs de lettres, *tabellæ,* des messagers. C'étaient ordinairement des hommes de condition inférieure, des esclaves, des affranchis. Ces messagers avaient, soit un caractère public, soit un caractère privé. Dans le premier cas, c'étaient des courriers entretenus aux frais du fisc, les uns

pour le service de la poste, depuis sa réorganisation par Auguste, les autres pour le service de certains offices publics, l'*annona* par exemple, etc. Dans le second cas, c'étaient des serviteurs, soit de la maison des empereurs, soit de simples particuliers. Sauf ces messagers de particuliers, les autres portent généralement une qualification indiquant leur attache spéciale, comme on le voit par les inscriptions: *Augusti tabellarius; Cæsaris tabellarius; tabellarius Castrensis; tabellarius ex officio annonæ*.

Dans l'inscription de Metz, *Jul. Paternus tabellarius* ne porte aucune qualification particulière. Il rentre dans la dernière des catégories énumérées ci-dessus. C'est un messager ordinaire selon toute apparence, sans attribution spéciale et sans caractère déterminé. Cet homme qui adresse son hommage à une divinité ethnique est un individu vraisemblablement de petite condition, probablement un Gaulois, un affranchi, comme on peut l'inférer de la forme de son nom.

N° VIII.

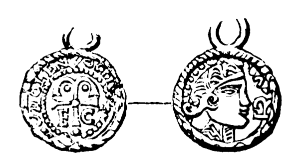
AU SUJET DE TROIS MONNAIES MÉROVINGIENNES PORTANT AU REVERS, DANS LE CHAMP, LES LETTRES E C,

PAR M. DELOCHE.

Le Secrétaire général de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze m'a adressé récemment des empreintes d'une monnaie mérovingienne inédite, trouvée dans les environs de la ville de Brive. J'ai l'honneur de mettre ces empreintes sous les yeux de l'Académie.

Au droit, dans la légende circulaire, qui a subi des altérations d'autant plus regrettables qu'elles nous privent de la connaissance du nom de la localité d'où cette pièce est sortie, je distingue les traits suivants, qui correspondent à la der-

nière partie de ce nom : ....ııOııLΛƧ, et sur lesquels je reviendrai plus bas. Le buste est habillé et la tête ceinte d'une couronne relevée en volute sur la nuque et fermée sur le



milieu de la tête par deux demi-cercles; devant l'effigie, une croix ancrée; une branche de l'ancre et un bras de la croix ont disparu dans le flan[1].

Au revers : ..ODOLENVS M.. (Les deux premières lettres du nom ont également disparu). Dans le champ, une croix ancrée; les branches de l'ancre, fortement pattées, s'abaissent assez vers les bras horizontaux de la croix pour y être presque réunies; un globule sous chaque branche; la croix, également pattée et posée sur un globule, est accostée des lettres E C. Le tout est séparé de la légende circulaire par une couronne ouverte au bas.

C'est un tiers de sou en or très pâle ou en électrum[2], dont le poids est de 1gr,60.

Il a été trouvé, dans le courant de l'été de 1879, au lieu dit la Magnane, situé commune de Noailles, à deux kilomètres au sud-ouest de cette dernière bourgade, canton et arrondissement de Brive (Corrèze).

Il présente de remarquables rapports de style et de fabrication avec le monnayage limousin et notamment avec des pièces de Limoges, de Chervix, de Saint-Yrieix et d'Userche[3]. On y

[1] Il ne faut pas tenir compte de la bordure avec anneau, que la gravure a reproduite et dont le propriétaire actuel de la pièce l'a fait entourer pour l'attacher à une chaîne de montre.

[2] L'électrum est, comme on sait, un composé d'or, d'argent et de cuivre.

[3] Voir, dans notre *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin*, les nos 5, 18, 42, 43 et 52.

retrouve la couronne ouverte comme dans un des triens de Limoges, avec cette particularité des deux branches de la couronne se recourbant en sens contraire après leur séparation. En outre, le fragment que nous avons du nom du monnayer (. . ODOLENVS) peut être d'autant mieux rapproché du TEODOLENVS de la monnaie de Chervix, que les deux lettres TE remplissent exactement la lacune de notre légende. Toutes ces circonstances, jointes au fait de la découverte de notre médaille en Limousin, seraient de nature à faire supposer qu'elle a été frappée dans ce pays, si les lettres E C, gravées à droite et à gauche de la croix du revers, ne s'y opposaient absolument et n'accusaient une origine différente.

Ces deux lettres désignent en effet l'ancien diocèse d'Angoulême, la *civitas Ecolismensium,* comme LV désignent la *civitas Lugdunensium,* LE la *civitas Lemovicum,* VA la *civitas Valentinorum,* GR la *civitas Gratianopolitana,* les cités de Lyon, de Limoges, de Valence, de Grenoble, etc.

Nous connaissons déjà deux tiers de sou d'or sur lesquels on voit cette marque ou différent, dont la signification ne peut faire l'objet d'aucun doute; ils ont été l'un et l'autre décrits par M. de Longpérier dans sa Notice de la collection Rousseau[1], et appartiennent depuis 1848 au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. Le premier porte le nom de lieu CAIMBARILLOVE, et notre savant confrère l'a attribué très dubitativement à un village du département de la Charente, qu'il nomme Comblers. «Je ne sais, dit-il, si Comblers s'est appelé *Campableris* ou *Candidobleris,* ou si quelque autre village du même pays porte un nom plus voisin de *Caimbarillove.* On ne pourrait trancher la difficulté qu'à l'aide du pouillé du diocèse, et c'est là qu'il faut chercher[2].»

[1] N°s 199 et 200, pages 88 et 89.

[2] Cette pièce, d'après l'étude que nous en avons faite, porte: + CAIMBARILIO ou + CAIMBARILLOVE. Dans le champ E R, liés à la partie supérieure

La légende du deuxième triens de la collection Rousseau est rognée et ne laisse voir que la fin du nom de l'atelier : ...ANIAC, que M. de Longpérier a proposé d'identifier avec celui d'Estagnac, commune située dans le canton de Chabanais, arrondissement de Confolens (Charente). « Outre les cinq lettres que je reproduis ici, cette monnaie, ajoute notre confrère, a dû en porter encore trois autres, dont la place est indiquée par la dimension du flan. On distingue même immédiatement avant le premier A un jambage droit qui doit être la partie inférieure d'un T. La restitution [*Es*]*taniac*[*um*] que je propose n'a donc rien de bien hardi. Je n'ai d'ailleurs trouvé dans la cité d'Angoulême que ce village dont le nom pût convenir au fragment de légende qui est parfaitement lisible[1]. »

Sur la première de ces deux pièces, j'ai deux observations à présenter. Et d'abord, le nom de *Comblers,* qui est ainsi imprimé dans le *Dictionnaire* d'Expilly[2] et dans la *Géographie de la France* de Dumoulin[3], est écrit *Combiers* dans un dénombrement manuscrit des archevêchés et évêchés de France, avec la mention des taxes dues en 1516[4], et dans un pouillé imprimé[5]. Il a été inscrit de la même façon sur une carte de la généralité de Limoges et des évêchés d'Angoulême et de Limoges, de 1783[6]; sur une carte des provinces d'Angoumois, de Limousin et de

par un trait courbe. Au revers, ..AVDVLFO M; croix ancrée, accostée des lettres E C. Tiers de sou d'or jaune. Poids : 1gr,45. Les lettres E R du droit signifient *Ecclesiæ ratio.* (Voir notre *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin,* p. 28-29.)

[1] Ce triens porte : ....ANIAC. Tête couronnée et buste orné. Au revers, croix ancrée, dont les bras horizontaux se réunissent à l'ancre; dans le champ, E C. Tiers de sou d'or pâle. Poids : 1gr,25.

[2] *Dictionnaire des Gaules,* t. II, p. 397.

[3] *La géographie ou description de la France,* 1767, in-8°, t. VI, p. 120.

[4] Mss. Biblioth. nat., fonds Saint-Germain français, n° 878, t. III, fol. 501.

[5] Pouillé de Périgueux publié en 1648, par Aillot, p. 4.

[6] Carte dressée par Jaillot, géographe du roi, corrigée et augmentée par L. Denis.

la Marche, de 1788[1]; sur les cartes de Cassini[2], et dans les dictionnaires modernes, où il figure comme chef-lieu de commune dans le canton de la Vallette, arrondissement d'Angoulême. La forme véritable du vocable est donc *Combiers* plutôt que *Comblers*. Mais, quelle qu'elle soit, le lieu ne saurait convenir pour l'identification proposée, car il n'appartenait pas à l'ancien diocèse d'Angoulême, comme l'a pensé M. de Longpérier, trompé peut-être par cette circonstance que Combiers ou Comblers est dans le département de la Charente, peut-être aussi par une énonciation inexacte d'Expilly[3]. C'était, comme l'attestent le pouillé de Périgueux imprimé par Aillot, le dénombrement manuscrit de 1516 et la carte de 1783 précités, une paroisse dépendante de l'archiprêtré de Gout ou Gouts, dans l'ancien diocèse de Périgueux.

Par une raison semblable, la restitution indiquée pour le nom d'atelier du deuxième triens de la collection Rousseau est également inadmissible. Estagnac, l'ancien *Staniacum* ou *Estaniacum*, n'appartenait point non plus au diocèse d'Angoulême; l'abbé Expilly, qui l'y a rattaché, est encore ici en défaut : trois pouillés du diocèse de Limoges, dont deux imprimés et l'autre manuscrit[4], attestent que c'était une paroisse de ce diocèse, située dans l'archiprêtré de Saint-Junien. Le dénombrement de 1516[5], la carte du diocèse de Limoges, dressée par Nolin en 1742, et la carte précitée de 1783 en font également foi. D'un autre côté, ni ces pouillés imprimés, ni le

[1] Carte dressée par Dezauche, successeur de Delisle et Buache, premiers géographes de l'Académie des sciences.

[2] N° 70, feuille 15.

[3] *Loc. cit.*

[4] L'un des pouillés a été imprimé par Aillot, 1648; l'autre, qui est en ma possession, n'est pas daté; il paraît remonter au XVIIe siècle. Le pouillé manuscrit est à la Bibliothèque nationale, cart. 135, t. V.

[5] Mss. de la Bibliothèque nationale, fonds Saint-Germain français, n° 878, t. II.

dénombrement, ni ces cartes ne contiennent la mention d'un Estagnac qui dépendît du diocèse d'Angoulême.

Nous sommes donc contraint de renoncer aux attributions indiquées par notre éminent confrère.

Je n'ai, je l'avoue, aucune proposition à mettre à la place des siennes; malgré une lecture attentive et répétée de la liste des dépendances ecclésiastiques de l'ancien évêché d'Angoulême, je n'y ai pu découvrir aucun nom de lieu qui remplisse les conditions voulues pour une identification rationnelle ou même seulement plausible[1].

Quoi qu'il en soit de ces questions d'attributions locales, il y a un point qui ne saurait, suivant nous, donner lieu à aucune incertitude, à savoir que les monnaies mérovingiennes portant le différent E C doivent être considérées comme sorties de la cité d'Angoulême.

Il faut conséquemment, malgré ses rapports de style et de fabrique avec le monnayage limousin, assigner la même provenance au tiers de sou décrit en tête de la présente notice. Ces ressemblances s'expliquent d'ailleurs naturellement par le fait que les deux diocèses d'Angoulême et de Limoges étaient limitrophes, et que l'influence de l'école limousine, qui eut au VII[e] siècle une grande activité et un certain renom, avait pu se faire sentir sur l'industrie monétaire de la cité voisine; rien n'empêche non plus de supposer que le *Teodolenus* qui avait signé des pièces de Chervix, ou quelqu'un de sa famille

[1] Le dénombrement du diocèse d'Angoulême est dans le manuscrit précité, t. III, fol. 779 à 785. Le seul nom qui se rapproche du fragment de légende ..TANIAC est celui de Montignac-sur-Charente, qui a eu une certaine importance, car le dénombrement de 1516 mentionne une cure de Notre-Dame de Montignac, un prieuré et une cure de Saint-Étienne de Montignac, dépendants de l'archiprêtré d'Ambérac, diocèse d'Angoulême (*loc. cit.*, t. III, fol. 781 v°). Ce lieu s'appelait peut-être primitivement *Montaniacum*. Mais dans ce cas, la syllabe *Mon* serait apparemment trop longue, la lacune que présente la monnaie ne pouvant contenir que deux lettres, non compris le T. Montignac-sur-Charente est une commune du canton de Brossac (Charente).

et de son nom, était allé exercer sa profession dans l'Angoumois.

C'est à cette conclusion que nous nous arrêterons. L'état de dégradation de la légende du droit de notre triens ne permet pas, quant à présent, d'aller au delà et de tenter une conjecture pour l'identification du nom de l'atelier avec une localité quelconque de l'ancien diocèse d'Angoulême. On n'y distingue que trois jambages parallèles qui peuvent être ceux d'un M, suivi d'un O, des jambages inférieurs d'un N ou de deux I, et de trois lettres formant une syllabe finale LAS ou ꓩAS. La découverte ultérieure d'un autre exemplaire de cette monnaie pourrait seule nous fournir le moyen de suppléer aux lacunes de la légende et de résoudre la question géographique.

A l'égard de la date de son émission, il me semble qu'à raison de son très bas titre plus encore que de sa fabrique, qui n'est pas relativement des plus défectueuses, il convient de la faire descendre à la fin du VIIe siècle.

Je ne dois pas omettre de signaler, en terminant, une circonstance remarquable, le poids extraordinaire de la monnaie de M. de Lépinay : elle pèse 1^{gr},60, c'est-à-dire beaucoup plus que la moyenne constatée jusqu'ici et qui est de 1^{gr},244, d'après les pesées que M. de Longpérier a faites sur cent tiers de sou, et même au delà du *maximum* de 1^{gr},52, qu'il a trouvé dans les mêmes opérations[1]. Il faut, il est vrai, tenir compte de la qualité inférieure du métal, où l'alliage d'argent et de cuivre est entré dans une très forte proportion, et que le monnayeur a peut-être voulu compenser un peu par la quantité.

En résumé, sauf la publication d'un nouveau tiers de sou mérovingien et l'attribution définitive à la cité d'Angoulême de trois pièces qui portent la marque E C, l'examen auquel je me suis livré ne m'a conduit qu'à un résultat négatif : la nécessité de renoncer aux restitutions précédemment indiquées

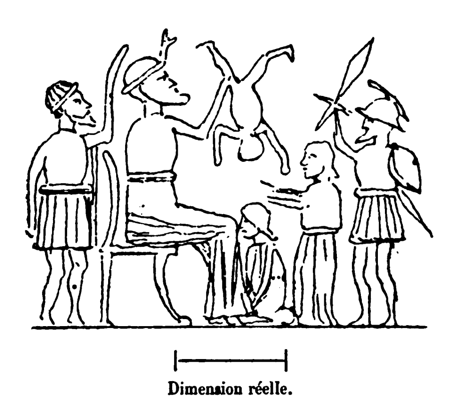
[1] *Collect. Rousseau*, introduction, p. xv.

pour les noms d'ateliers. Mais ce résultat, tout modeste qu'il est, n'est pas sans quelque utilité, puisque les archéologues et spécialement les numismatistes, avertis que les questions géographiques que soulèvent nos triens n'ont pas encore trouvé leur solution, sont ainsi conviés à en poursuivre la recherche.

N° IX.

UNE INTAILLE ANTIQUE INÉDITE, PAR M. DE LONGPÉRIER.

Parmi les objets antiques provenant de la succession de feu M. Cuççio Cohen, de Bucharest, qui m'ont été communiqués dernièrement, j'ai remarqué une petite pierre gravée de travail grossier, mais représentant un sujet, à ce qu'il m'en semblait, tout à fait curieux. Quelques instants d'examen suffirent pour affermir ma première impression, et je demandai l'autorisation de prendre de cette intaille une empreinte que j'ai l'honneur d'apporter à l'Académie.



Dimension réelle.

L'objet dont il s'agit est une agate brune, de 15 millimètres de longueur (j'en donne un dessin agrandi), sur laquelle sont représentées six figures formant une scène que je décris ainsi :

Personnage de taille prépondérante, vêtu d'une longue tunique, assis sur un ocladias, tenant de la main droite un enfant nu suspendu la tête en bas. Derrière le siège, personnage de taille moindre, vêtu d'une tunique très courte, tenant un chasse-mouches (?). Devant l'homme assis, deux femmes : l'une agenouillée, l'autre étendant les bras ; après cette dernière, un soldat casqué, armé d'un bouclier, brandissant un glaive. Le personnage de haute taille, dont la tête est ceinte d'un diadème, est un roi, et ce prince est Salomon, fils de David. Malgré l'incorrection du dessin, qui d'ailleurs ne dépasse pas celle que nous montrent un grand nombre d'intailles antiques, il est difficile de méconnaître ici la scène du jugement célèbre que l'histoire des rois de Juda enregistre comme un symbole de sapience.

C'est là une composition extrêmement rare ; et c'est précisément cette rareté même qui m'a engagé à étudier la pierre avec une grande ténacité. J'ose dire que son authenticité est certaine. Je suis porté à croire que la pierre n'est pas l'œuvre d'un chrétien ; toutefois à cet égard je n'apporte aucune preuve directe. Mais elle a été inspirée par une lecture attentive de la seconde partie du IIIe chapitre du Ier (IIIe) livre des Rois (v. 16 à 27).

16. Alors deux femmes (meretrices) vinrent vers le roi et se tinrent devant lui.

17. Dont l'une dit : Je t'implore, mon Seigneur. Moi et cette femme nous habitons une même maison, et je suis accouchée dans la chambre qu'elle habite aussi.

18. Trois jours plus tard, cette femme est accouchée ; et nous étions ensemble, et personne autre n'habitait la maison.

19. Le fils de cette femme est mort pendant la nuit, parce qu'elle l'a étouffé en dormant.

20. Et se levant dans le silence de la nuit, elle a enlevé mon fils, qui était près de moi, ta servante, endormie ; elle l'a pris près d'elle et a mis son fils mort près de moi.

21. Lorsqu'au matin je me levai et voulus allaiter mon enfant, il m'a paru qu'il était mort; mais, l'examinant avec plus d'attention au grand jour, j'ai reconnu que ce n'était pas celui que j'ai mis au monde.

22. L'autre femme répondit: Il n'en est pas ainsi que tu le dis. Ton fils est mort et le mien est vivant. La première répliquait: Tu mens, car c'est mon fils qui est vivant et le tien est mort. Elles se disputaient de la sorte, à la face du roi.

23. Alors le roi dit: L'une déclare: mon fils est vivant et le tien est mort. Et l'autre répond: non, mais ton fils est mort et le mien est vivant.

24. Le roi dit donc: Apportez-moi une épée (חֶרֶב). Lorsqu'ils eurent apporté l'épée devant le roi,

25. Le roi dit: Divisez l'enfant vivant en deux parties; donnez une moitié à l'une, une moitié à l'autre.

26. La femme dont l'enfant était vivant dit au roi (car ses entrailles furent émues pour son fils): Je vous en conjure, Seigneur, donnez-lui l'enfant vivant et ne le tuez point. Tandis que l'autre disait: Qu'il ne soit ni à moi, ni à toi; qu'il soit partagé!

27. Alors le roi répondit et dit: Donnez à celle-là l'enfant vivant, et qu'on ne le tue point. C'est elle qui est sa mère.

C'est le récit d'un acte de prudence humaine. Toutefois le livre ajoute:

28. Tout Israël apprit le jugement que le roi avait prononcé, et ils craignirent le roi, voyant que la sagesse d'Elohim était en lui pour rendre des sentences.

Malgré cet aspect religieux, les Évangélistes n'ont fait aucune mention du *Jugement de Salomon*. Ils ont, du reste, fort peu parlé de ce puissant prince, très profane et très versatile en ce qui touche les cultes. Le nom de Salomon figure, comme fils de David, dans la généalogie du Christ (Matth., I, 6, 7), puis dans deux discours du fils de Marie, à titre de point de comparaison (Matth., XII, 42; VI, 29; Luc, XI, 31; XII, 27), puis enfin (Jean, XII, 23) à cause du nom de l'une des galeries du Temple; un détail topographique sans portée morale. Saint Marc n'en parle pas. Flavius Josèphe a rap-

porté le récit du jugement des deux mères; mais en alourdissant le texte et en lui faisant perdre son caractère sémitique (*Ant. Jud.,* VIII, 2, 3). C'est dans le texte hébreu, ou tout au moins dans la version très fidèle des Septante (III, Βασ., III, 16-27) que l'auteur de la composition qui nous occupe a puisé ses données simples et claires.

Il gravait encore à la manière orientale. Son Salomon ressemble considérablement aux personnages assis que nous montrent les cylindres assyriens et babyloniens. Mais cependant les deux femmes ont un mouvement de supplication qui conviendrait à un bas-relief grec ou à une peinture de vase.

Je m'imagine que la pierre a été gravée à une époque relativement assez basse, mais en dehors des écoles gnostiques et basilidiennes qui ont imprimé à leurs œuvres un style particulier. Sur les amulettes de pierres gravées, appartenant à ces sectes, apparaît très rarement le nom de Salomon; sa figure ne s'y est pas encore retrouvée. Spon, dans ses *Miscellanea eruditæ antiquitatis* (p. 297, n° 17), a fait connaître un jaspe portant l'inscription ΙΑω COΛOMON CABAω, dans laquelle le roi de Juda est associé à deux appellations mystiques. M. Jacques Matter (*Hist. crit. du Gnosticisme,* 1828, t. III, p. 95) a grand tort de présenter cette pierre rarissime comme *un monument du genre le plus vulgaire;* c'est le contraire qu'il conviendrait d'affirmer. M. Feuardent a eu l'obligeance de me procurer une calcédoine du même style sur laquelle on lit: CΦΡΑΓΕΙC CΑΛωΜ[O]N KYPIOC NAI'H'T (seigneur de Naioth, la ville dans laquelle David s'était réfugié)[1]. C'est là le second exemple du nom de Salomon employé, à coup sûr symboliquement, par les sectaires[2]. En l'absence de tout récit évangélique, les

[1] Avec Samuel. Naioth נוית (*Vulg.* I Reg. [ou texte hébr. I *Samuel*], XIX, v. 18 à 23 et XX, v. 1). Les Septante transcrivent Ναυάθ.

[2] Notre confrère M. Geffroy me transmet une note de M. Descemet qui a déchiffré le mot COΛOMΩ sur un cône de métal provenant du musée Borgia.

artistes chrétiens semblent avoir entièrement négligé les actions de Salomon. Je ne le rencontre nulle part, et j'ajoute que notre savant confrère, M. Edmond Le Blant, si complètement au courant de toutes les découvertes de monuments chrétiens des anciens temps, vient à mon aide en me faisant savoir que le personnage de Salomon n'existe pas parmi les sujets que représentent les peintures des catacombes et les sarcophages. Je ne retrouve le jugement des deux mères que dans des miniatures du IXe siècle (S. d'Agincourt, *Peintures*, pl. XLII, n° 2)[1].

Salomon n'a été un saint ni pour les Hébreux, ni pour les Chrétiens. M. Renan a fort bien caractérisé le rôle de ce prince. «Salomon, dit-il, paraît avoir eu, bien moins que David, le sentiment de la grande mission d'Israël. Le but d'Israël n'était ni la philosophie, ni la science, ni l'industrie, ni le commerce. En ouvrant toutes ces voies profanes, Salomon fit en un sens dévier son peuple de sa destinée toute religieuse. Les prophètes eurent sous son règne peu d'influence; il arriva à une sorte de tolérance pour les cultes étrangers, directement contraire à l'idée vraiment israélite... Aussi ses ouvrages se perdirent-ils pour la plupart; sa mémoire resta douteuse; la largeur d'idées qu'il avait un moment inaugurée disparut devant la réaction purement monothéiste des prophètes, qui seront désormais les vrais représentants de l'esprit d'Israël.» (*Hist. gén. des langues sémitiques*, 1855, t. Ier, p. 119.)

La petite intaille recueillie par M. Cuççio Cohen, probablement en Orient (car il avait longtemps habité Baghdad), nous a conservé un sujet historique et non pas une image

[1] On pourrait, sans témérité, attribuer l'apparition de Salomon dans les monuments d'art de la Gaule et de l'Occident aux relations qui s'établirent entre nos populations et les savants juifs et arabes venus en Espagne. On sait combien ceux-là ont prodigué le nom du fils de David, considéré comme le type de l'invention. C'est aussi au IXe siècle que se placent les *Commentaires sur les proverbes de Salomon*, composés par Rabanus Maurus (856), et par Werembert de l'abbaye de Saint-Gal (884). *Hist. litt. de la France*, t. IV, p. 162 et 604.

religieuse. Il ne s'ensuit pas pour cela que nous puissions l'exclure d'une manière absolue de la classe des amulettes; car il est toujours extrêmement difficile de déterminer le point où commence la série des représentations susceptibles de détourner les mauvaises influences. De même, quand il s'agit des monuments de l'art classique, on a la plus grande peine à assigner un rang moral aux très rares sujets historiques dont ils nous ont conservé le souvenir. Après MM. Théodore Panofka et Charles Lenormant, savants maîtres aux recherches desquels j'assistais, j'ai essayé, il y a trente ans, de déterminer le caractère historique de quelques sujets céramographiques; ce qui m'a permis de constater avec quelle prudence on doit procéder en pareille matière.

La petite pierre gravée représentant le ***Jugement de Salomon*** m'a semblé devoir être signalée à l'attention de l'Académie. C'est chez elle qu'elle pourra être appréciée avec compétence.

APPENDICE.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1880, LU LE 16 JUILLET 1880.

Messieurs,

L'Académie a publié dans ce dernier semestre le tome XXIX, 2ᵉ partie, de son Recueil des *Extraits et Notices des manuscrits.*

La publication de ce volume rend prochaine l'application du système que l'Académie vient d'adopter pour la suite de ce recueil. La partie occidentale, qui forme la première partie des volumes, a pris depuis quelque temps et prend de plus en plus une telle avance sur l'autre, qu'il a été décidé de les confondre à partir du tome XXXI (le tome XXX étant consacré aux tables). Dans la partie orientale, en effet, le tome XXIV

attend encore son complément; le tome XXV, qui s'imprime (27 feuilles tirées et 9 bonnes à tirer), comprendra la suite du Dictionnaire d'Ibn-Beïthâr, publié par M. le Dr Leclerc avec le concours de M. Barbier de Meynard, et le tome XXVI y sera peut-être aussi consacré. Les *Extraits et Notices des manuscrits orientaux* auront encore à remplir seuls les parties qui leur sont réservées dans les tomes XXVII, XXVIII et XXIX, avant de venir se confondre avec les autres dans les tomes suivants.

Nos autres ouvrages sont en cours d'impression ou de préparation dans les termes que je vais dire.

Le tome XXIV des *Historiens des Gaules et de la France,* préparé par MM. N. de Wailly, Delisle et Jourdain, qui viennent de faire paraître le volume précédent, est commencé. Vingt placards sont en correction.

Le *Recueil des chartes et diplômes antérieurs au règne de Philippe-Auguste* en est toujours aux études préliminaires sous la direction de MM. Delisle et de Rozière. M. Luce, leur laborieux auxiliaire, a recueilli et copié de nouvelles chartes, conservées en forme de *vidimus* dans les registres 237-243 du *Trésor des Chartes.*

Historiens des Croisades. Le tome IV des *Historiens occidentaux* a paru au commencement de cette année après quatorze ans de travail. Les éditeurs, MM. Ad. Régnier et Thurot, n'ont pas attendu jusque-là pour s'occuper du volume suivant. La préparation continue, mais le travail n'a pas encore pu être soumis à l'examen de la Commission des travaux littéraires.

Le texte et l'appendice du tome II des *Historiens grecs,* confiés aux soins de M. Miller, sont complètement imprimés. Le manuscrit des tables est achevé et l'impression de l'*Index Græcitatis* commencée.

Les *Historiens arabes* sont à peu près dans les mêmes conditions. M. Defrémery a préparé la matière de cinq ou six nouveaux cahiers pour la première partie du tome II. Quant à la première partie du tome III, M. Barbier de Meynard a mis sous presse un extrait assez étendu de la Chronique d'Ibn-el-Djenzi (20 placards de texte et 28 de traduction), et il espère être en mesure de donner cette année des fragments de l'ouvrage si important qui a pour titre *Le Livre des Deux Jardins.*

La préparation du tome II des *Historiens arméniens des Croisades* (texte latin) s'est avancée beaucoup pendant ce semestre. La section qui doit comprendre les bulles et lettres pontificales s'est enrichie de pièces tirées des collections de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales, de lettres de Jean XXII fournies par un manuscrit de Cambrai,

et d'une quarantaine d'autres pièces prises, soit en copie, soit en extrait, dans les registres du Vatican, par M. Berger, membre de l'École française de Rome et auxiliaire de l'Académie. Les affaires religieuses de la Petite Arménie seront tout particulièrement mises en lumière par un mémoire d'un certain Daniel Tauris, des Frères Mineurs, envoyé par le roi Léon V à la cour d'Avignon, auprès de Benoît XII, mémoire qui a été trouvé parmi les manuscrits du fonds latin de la Bibliothèque nationale, par M. Ulysse Robert, attaché comme auxiliaire à notre confrère M. Dulaurier pour ce grand travail. La section consacrée aux documents politiques s'est accrue aussi d'une pièce importante relative aux propriétés des Hospitaliers dans la principauté d'Antioche. Il y a lieu d'espérer que la première section du volume sera dans quelques mois en état d'être soumise à l'examen de votre Commission des travaux littéraires.

Dans la collection de nos *Mémoires*, le tome XXX, première partie, qui compte déjà un mémoire de notre confrère M. H. Martin, terminé et tiré, va se continuer avec un second mémoire du même auteur et un autre de M. N. de Wailly. Dans la section consacrée aux *Savants étrangers*, un volume nouveau, le tome IX, 2[e] partie, va commencer avec un important mémoire de notre correspondant, M. Tissot, ambassadeur de France à Constantinople.

L'*Histoire littéraire de la France*, tome XXVIII, a 49 feuilles tirées. Le reste est en placard ou aux mains des compositeurs. Les éditeurs, MM. P. Paris, Littré, Hauréau, Renan et Gaston Paris ont toujours l'espoir de terminer ce volume avant la fin de l'année.

Rien de nouveau dans la publication des Œuvres de Borghesi : la deuxième partie du tome IX est toujours en préparation. Quant au *Corpus Inscriptionum semiticarum*, auquel travaille la plus nombreuse de nos commissions de publication, MM. de Saulcy, de Longpérier, Renan, Waddington, de Vogüé, Derenbourg, sept feuilles, dont quatre renfermant les inscriptions phéniciennes trouvées en Phénicie, vont recevoir le bon à tirer, et toute la partie relative à Chypre est prête. Un fascicule pourra donc bientôt paraître et la suite ne fera pas défaut.

H. Wallon,
Secrétaire perpétuel.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 2 JUILLET.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie la seconde partie du tome XXIX du Recueil des *Notices et extraits des manuscrits.*

Sont offerts les ouvrages suivants :

Essays on art and archæology, par Thomas Newton. (Londres, 1880, in-8°.)

Questions de droit attique, politique, administratif et privé, par M. Félix Robiou. (Paris, 1880, in-8°.)

Coutumes des pays et comté de Flandre. — Coutume du Franc de Bruges, par Gilliodts van Severen, t. II. (Bruxelles, 1879, in-4°.)

Coutume du pays et duché de Brabant, quartier d'Anvers, t. VII, par M. G. de Longé. (Bruxelles, 1878, in-4°.)

Préface du tome II des *Ordonnances des Pays-Bas autrichiens* (in-fol.).

M. de Witte offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Adolphe de Ceuleneer, sous-bibliothécaire à l'Université de Liège, son *Essai sur la vie et le règne de Septime-Sévère* (Bruxelles, 1880, in-4°). «Cet ouvrage, qui a été couronné par l'Académie royale de Belgique, forme un volume de plus de 300 pages in-4°. Textes anciens, inscriptions, noms anciens, tout, dit M. de Witte, a été mis à contribution pour ce travail, résultat de recherches longues et laborieuses. Les inscriptions, qui sont nombreuses pour cette époque de l'histoire romaine, ont été étudiées avec soin. L'auteur, indépendamment de ce que l'antiquité a pu lui fournir, a consulté les travaux des commentateurs, les écrits des historiens modernes et ceux des archéologues, des épigraphistes, des numismates les plus autorisés. L'ouvrage se divise en deux parties. Dans la première, que l'auteur appelle l'histoire externe du règne de Sévère, on trouve sa vie publique et le récit des différentes guerres entreprises par lui. Dans la seconde, l'histoire interne, M. de Ceuleneer étudie la politique de ce prince et les changements qu'il fit dans le droit et dans l'administration. L'auteur n'a pas jugé à propos de suivre, dans ses recherches, l'ordre chronologique.

« La première partie se compose de sept chapitres : I. Sévère avant son avènement à l'empire. II. Sévère proclamé empereur par les légions de la Pannonie; sa lutte contre Didius Julianus. III. Sévère à Rome. IV. Guerre de Sévère contre Pescennius Niger. V. Guerre de Sévère contre Clodius Albinus. VI. Guerre de Sévère en Orient. VII. Guerre de Sévère en Bretagne. La seconde partie a cinq chapitres : I. Politique de Sévère. II. Plautien et ses cruautés. III. Chrétiens sous Sévère. IV. Changements introduits dans l'ordre administratif. V. Changements introduits dans le droit.

« C'est dans la seconde partie de son ouvrage que l'auteur n'a pas suivi l'ordre chronologique, afin de pouvoir grouper ensemble les faits qui se rattachent à chaque question qu'il se propose d'étudier; car, dans la première partie, les événements historiques se présentent d'une manière continue par ordre de dates, et ce n'est que par exception que dans certains endroits l'auteur s'est écarté de cet ordre.

« Le travail de M. de Ceuleneer mérite, à tous égards, une attention sérieuse; il fournit de précieux et d'intéressants documents à l'histoire. »

SÉANCE DU 9 JUILLET.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie deux opuscules de M. E. Desjardins, intitulés : 1° *La borne milliaire de Paris;* 2° *Les monuments des thermes romains de Luxeuil.* M. Desjardins donne quelques nouvelles explications sur les sujets traités dans ces derniers opuscules, et prie ses confrères de vouloir bien lui fournir les indications qu'ils possèderaient sur les faits médicaux rappelés dans la seconde brochure.

Sont encore offerts :

Note complémentaire sur Sirona, par M. Ch. Robert, membre de l'Académie.

Histoire de l'abbaye de Caunes, ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Narbonne, d'après les documents originaux, par M. Louis Béziat. (Paris, 1880, in-12.)

Recherches historiques sur les rites, cérémonies et coutumes de l'administration du baptême, par M. l'abbé J. Corblet.

Notice sur un cachet d'oculiste romain trouvé à Amiens le 21 juin 1879, par M. J. Garnier. (Amiens, 1880, broch. in-8°.)

M. Jourdain présente à l'Académie, au nom de M. Eugène Lévêque, un volume qui a pour titre : *Les mythes et les légendes de l'Inde et de la Perse dans Aristophane, Platon, Aristote, Virgile, Ovide, Tite-Live,*

Dante, Boccace, Arioste, Rabelais, Perrault, La Fontaine. (Paris, 1880, in-8°.)

« La thèse qui se dégage de l'ouvrage et que l'auteur a pris soin d'annoncer dès la seconde page de son introduction, c'est, dit M. Jourdain, que l'étude des mythes et des légendes de l'Inde et de la Perse peut servir à l'intelligence et à la critique des auteurs grecs, latins, italiens, français qu'on désigne particulièrement sous le nom de classiques.

« Le développement et surtout la justification de cette thèse demandaient une érudition très étendue et très variée, que ceux qui connaissaient M. Lévêque n'ont pas été surpris de trouver dans son livre. Ils savaient que le savoir de l'auteur n'était égalé que par son extrême modestie. Déjà les études philosophiques de M. Lévêque et l'habitude qu'il a de la langue grecque lui ont permis de prêter le concours le plus utile à M. Bouillet pour la traduction des *Ennéades* de Plotin, à M. Victor Cousin pour sa seconde édition des Œuvres de Proclus. Les chefs-d'œuvre de la littérature classique ne lui sont pas moins familiers que les ouvrages des philosophes. Ce qui lui manque, c'est la connaissance des langues orientales; mais, pour traiter le sujet qu'il avait choisi, et surtout pour le traiter au point de vue spécial où il s'était placé, peut-être à certains égards de bonnes traductions suffisaient-elles.

« La partie la plus intéressante et la moins contestable de l'ouvrage, ce sont, à notre avis, les rapprochements que l'auteur établit entre les épopées indiennes et quelques-unes des productions les plus vantées du génie grec et du génie romain.

« Voici, par exemple, la comédie des *Oiseaux*, cette ingénieuse allégorie dans laquelle l'imagination d'Aristophane s'est jouée avec plus de richesse et d'éclat que dans aucune autre pièce : M. Lévêque l'analyse scène par scène, et à chaque pas il en retrouve les éléments dans le Mahabharata et dans le Ramayana. Ainsi la Huppe du poète grec, c'est Garoudha, le roi des Oiseaux du poète indien. La cité du Bonheur, que la Huppe a rencontrée dans son voyage aérien, c'est Dwaravati, la ville des richesses et des plaisirs. Après avoir construit Néphélococcynie, la ville des Nuées et des Coucous, les Oiseaux, dans la comédie d'Aristophane, dérobent aux Dieux, à la grande douleur de ceux-ci, la fumée des holocaustes; puis ils finissent par entrer en négociation avec Zeus; ainsi Garoudha, après s'être emparé de l'ambroisie, finit par conclure un traité de paix avec Vichnou et Indra.

« M. Lévêque applique la même méthode de comparaison aux pas-

sages du Timée et du Critias de Platon relatifs à l'Atlantide; il trouve jusque dans Virgile la matière de rapprochements nombreux avec les épopées de l'Orient. Il admet que l'Énéide, prise dans son ensemble, ne rappelle pas le Mahabharata; mais il pense qu'elle s'y rattache par des liens étroits dans plusieurs épisodes, comme la mort de Didon, l'attaque du camp des Latins par Nisus et Euryale, la mort de Pallas, l'épisode de Cacus.

«Nous ne pousserons pas plus loin cette revue. Nous ne l'étendrons pas aux écrivains français, à Rabelais, à Perrault, à La Fontaine. Les exemples que nous avons cités suffisent pour faire apprécier la méthode que M. Lévêque a suivie. Assurément les analogies qu'il relève témoignent de recherches approfondies et sont par elles-mêmes très curieuses. Il a marché d'un pas ferme dans la voie ouverte avant lui par d'autres écrivains, parmi lesquels nous devons citer au premier rang notre savant confrère, M. Gaston Paris. Mais, dans une étude singulièrement délicate, M. Paris avait apporté cette exactitude et cette précision qui ne l'abandonnent jamais et qui impriment un caractère vraiment scientifique à tout ce qu'il écrit. M. Lévêque hasarde davantage; il poursuit jusque dans les derniers détails la recherche des ressemblances, et quand il retrouve les mêmes idées, les mêmes images, les mêmes expressions ou seulement des expressions et des images semblables dans les légendes et les mythes de la Perse et de l'Inde et chez les écrivains occidentaux, il se hâte de conclure que l'Occident les a empruntées à l'Orient, qu'il est tributaire de l'Orient. Nous croyons que cette conclusion, prise dans sa généralité, est contestable. Quoi qu'il en soit, M. Lévêque a enrichi l'érudition française d'un livre savant et curieux, que les plus doctes liront avec profit, et qui contient, comme l'auteur se l'était proposé, un grand nombre de rapprochements originaux, utiles à l'interprétation des chefs-d'œuvre de la littérature classique, ancienne et moderne.»

SÉANCE DU 16 JUILLET.

M. Gaston Paris présente, de la part de l'auteur, M. Dragomanow, un volume intitulé *Traditions et récits populaires de la Petite-Russie* (Kiew, in-8°). Il fait ressortir l'intérêt que présente ce recueil et qu'offrent en général les études relatives à l'Ukraine, si mal connue jusqu'à présent et si importante au point de vue de l'ethnographie, de la linguistique et de la littérature comparée. Il exprime l'espoir que le nouveau Ministère de l'instruction publique en Russie ne maintiendra pas, contre les publica-

tions en petit-russien, les interdictions rigoureuses portées par le comte Tolstoï.

M. Desnoyers offre à l'Académie, au nom de M. Anatole de Barthélemy, une brochure intitulée : *La colonne de Catherine de Médicis à la halle au blé* (Paris, 1880, in-8°).

«Cette colonne, qui existe encore près de la halle aux blés, surmonte une fontaine d'origine plus moderne. Elle est l'œuvre de Jean Bullant, qui l'avait élevée par ordre de Catherine de Médicis dans une des cours du nouvel hôtel (l'hôtel de Soissons) que cette princesse avait fait construire sur l'emplacement des hôtels de Nesle, de Bohême, d'Albret et d'autres hôtels voisins, qu'elle avait acquis, détruits en partie, ou fait entrer dans les constructions de son palais. M. Anatole de Barthélemy, dans ce mémoire extrait du tome VI des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris,* a rassemblé, dit M. Desnoyers, tout ce qui se rattachait, comme descriptions et dessins, aux origines et vicissitudes de ce petit monument, dont il est fait mention dans toutes les histoires de Paris, dont Brantôme avait parlé peu de temps après sa construction, ainsi que d'autres chroniqueurs plus récents, et longtemps après, Bachaumont, qui fut momentanément propriétaire de la colonne. Cette colonne était et est encore surmontée d'une horloge et d'une sphère armillaire que la tradition fait remonter jusqu'à Catherine de Médicis, qui l'aurait fait servir à des observations astrologiques. M. de Barthélemy a recueilli et publié tout ce qui se rattache à l'histoire de ce petit monument dans ses rapports avec Catherine de Médicis.»

SÉANCE DU 23 JUILLET.

M. Henry écrit à l'Académie pour lui offrir trois publications concernant l'histoire des mathématiques. «La première est, dit-il, consacrée à une méthode récente d'approximation qui reproduit rapidement diverses valeurs numériques approchées de l'antiquité. La seconde est le commencement d'une série de notes sur divers points d'histoire des mathématiques grecques. La troisième est un mémoire publié dans le *Bulletin* du prince Buoncompagni, sous le titre : «Recherches sur les manuscrits «de Pierre de Fermat, suivies de fragments inédits de Bachet et de «Malebranche.»

Sont encore offerts :

Archæologia, or Miscellaneous tracts relating to antiquity, published

by the Society of antiquaries of London, vol. XLV et XLVI. (Londres, in-4°.)

La cour du roi et ses fonctions judiciaires sous le règne de Louis V (1108-1137), par M. Luchaire. (Extrait des *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, in-8°.)

Notes sur Saint-Maixent. Le campus Vocladensis, *dissertation snr le champ de bataille de 507,* par Louis Lévesque. (Niort, in-8°.)

Rapports entre les silex taillés préhistoriques et les ossements fossiles de pachydermes dans les mêmes lieux, par le D[r] Eugène Robert. (Broch. in-8°.)

SÉANCE DU 30 JUILLET.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait hommage, au nom de M. Germain, membre de l'Académie, des deux publications suivantes :

1° *L'École de médecine de Montpellier, ses origines, sa constitution, son enseignement.* (Montpellier, 1880, in-4°.)

2° *Étienne Strobelberger, géographe, voyageur, historien et botaniste.* (Montpellier, 1880, broch. in-8°.)

« Ce sont, dit le Secrétaire perpétuel, de nouveaux témoignages du zèle avec lequel notre savant confrère s'est attaché à mettre en lumière les établissements scientifiques de la ville où il occupe un rang si élevé. »

M. L. RENIER présente le VII[e] fascicule (CAS-CHO) du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines,* ouvrage rédigé par une société d'écrivains spéciaux, d'archéologues et de professeurs, sous la direction de MM. Ch. Daremberg et Ed. Saglio (Paris, 1880, in-4°.)

M. HEUZEY offre à l'Académie, au nom de l'École française d'Athènes, le fascicule de juillet 1880 du *Bulletin de correspondance hellénique* (in-8°).

« Ce fascicule signale, dit-il, à l'attention des savants plusieurs découvertes importantes faites, pour la plupart, par les membres de l'École. On y remarque d'abord un article de MM. Pottier et Hauvette-Besnault sur quelques inscriptions de Lesbos, presque toutes inédites, se rapportant à des fêtes religieuses, à un relevé cadastral, aux divisions politiques de la cité, comme la tribu et la *khellestys,* à un personnage portant le titre d'Asiarque. M. Rodolphe Dareste, de l'Académie des sciences morales et politiques, donne ensuite, avec sa compétence reconnue, le commentaire de plusieurs fragments inédits de droit romain, découverts par un savant grec, M. Bernardakis, au couvent du mont Sinaï. M. Haussoullier fait connaître deux inscriptions archaïques de Gortyne, appar-

tenant à la même série que la première inscription de ce genre, découverte jadis au même lieu par un autre membre de l'École, M. Thenon, et commentée ici même par M. Bréal. Ces inscriptions, d'une haute antiquité et d'un type épigraphique si curieux, paraissent se rapporter à un même ensemble de lois sur les héritages et sur la propriété foncière. Les fouilles de Délos, auxquelles M. Homolle a attaché son nom et dont l'Académie connaît les beaux résultats, sont représentées aussi par une inscription très intéressante : c'est un oracle d'Apollon en faveur des Cyzicéniens, accompagné d'un décret du Sénat et du peuple de Délos, qui accorde aux habitants de Cyzique une place pour la stèle sur laquelle l'oracle est gravé. Un savant d'Athènes, M. Mylonas, énumère les récentes acquisitions faites par le musée du Varvakion : nous y remarquons une stèle funéraire trouvée sur le mont Musée, décorée de l'image orientale d'un dieu coiffé de la tiare, qui lutte contre deux panthères ailées. Enfin, le fascicule se termine par une notice de M. Paul Girard sur un monument d'un grand intérêt pour l'histoire des origines de l'art grec : il s'agit d'une statue de marbre, découverte par M. Girard dans son exploration du temple de Samos. Cette sculpture, en forme de colonne, consacrée par une inscription à la Héra de Samos, appartient à l'époque du premier archaïsme grec; mais le vêtement est déjà traité avec une finesse merveilleuse et tout ionienne. C'est un de ces monuments, encore aujourd'hui très rares, qui apprendront de plus en plus à distinguer les mérites propres et originaux de l'ancienne école grecque orientale de sculpture. »

M. Delisle fait hommage du *Catalogue* de l'exposition qui a été ouverte, dans ces derniers temps, par le *Cercle de la librairie* (Paris, 1880, in-8°).

« La première partie de ce volume offre un véritable intérêt historique. On y trouve, en effet, le catalogue de 364 volumes, choisis avec beaucoup de tact et de goût, pour donner une idée de l'état de l'imprimerie en France depuis les origines jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. L'examen des volumes exposés était fort instructif, grâce au catalogue rédigé par M. Pawlowski, et qui survivra à l'exposition. Nous devons remercier le Cercle de la librairie de l'idée qu'il a eue d'organiser une exposition rétrospective, M. Claudin, qui a fourni le plus grand nombre des anciennes impressions provinciales, et M. Pawlowski, dont le catalogue est un résumé exact des notions actuellement acquises sur la date à laquelle l'imprimerie fut introduite dans beaucoup de villes françaises. »

SÉANCE DU 6 AOÛT.

Sont offerts à l'Académie :

Étude sur la colonisation de l'Algérie, et en particulier sur le département de Constantine, par M. Edm. Ott. (Paris, 1880, in-8°.)

L'art en Saintonge et en Aunis, par M. l'abbé Julien Laferrière, t. I[er], *arrondissement de Saintes*. (Toulouse, 1879, in-4°.)

Die Tungusen, eine ethnologische Monographie, par Carl Hiekisch. (Saint-Pétersbourg, 1879, in-8°.)

Ueber die Mâitrâyanî Samhitâ, ihr Alter, ihr Verhältniss zu den verwandten Câkhâs, etc., par Leopold von Schrœder. (Dorpat, 1879, broch. in-8°.)

Ad solemnia Cæsareæ universitatis Dorpatensis quæ quo die hæc academia olim condita est die XII mensis decembris anni MDCCCLXXIX, *hora XII in aula magna oratione* Edgari Loening (broch. in-4°).

M. Leroy de Sainte-Croix fait hommage à l'Académie des deux volumes suivants :

1° *De l'Alsace en fête sous la domination de Louis de France.* (Strasbourg, 1880, in-4°);

2° *Les dames d'Alsace devant l'histoire*, la légende, la religion et la patrie. (Strasbourg, 1880, in-12.)

Ces deux ouvrages de M. Leroy de Sainte-Croix prouvent que l'Alsace ne répudie rien de son passé.

M. Egger offre, de la part de M. Sestier, un volume qui a pour titre : *La piraterie dans l'antiquité* (Paris, 1880, in-8°).

«Ce livre, quoique l'auteur ne nous le dise pas, paraît avoir pour origine, dit M. Egger, le concours ouvert, il y a quelques années, par l'Académie des inscriptions, sur l'histoire de la piraterie [1]. Le sujet y est traité avec une érudition assez abondante et avec un véritable talent d'exposition. Les limites, à vrai dire, en étaient assez difficiles à déterminer; car l'histoire du brigandage maritime se confond souvent, dans la haute antiquité, avec celle même de la marine. Il n'est donc pas étonnant que M. Sestier se laisse aller à plus d'une digression sur la puissance navale des Phéniciens, des Carthaginois et des Tyrrhéniens, et qu'il ne puisse pas toujours distinguer nettement les procédés réguliers de la guerre et les violences de la piraterie. Un autre défaut de ce livre

[1] Concours à la suite duquel aucun prix ne fut décerné.

vient de ce que l'auteur n'a pas tiré profit des documents conservés sous la forme épigraphique en dehors des livres des historiens grecs et latins. Les inscriptions de Théos, de la Locride, de la Crète lui auraient fourni de précieux renseignements sur le droit maritime des Grecs et sur les efforts de cette nation pour réprimer la piraterie et pour garantir la sécurité des mers. Malgré ces défauts, le livre de M. Sestier forme un ensemble de récits intéressants qui seront lus avec profit par toutes les personnes curieuses d'histoire ancienne. Le sujet y est traité, sinon complètement, au moins avec une mesure de savoir et de talent tout à fait digne d'estime. »

SÉANCE DU 13 AOÛT.

Sont offerts à l'Académie:

Rapport de M. de la Gournerie, membre de l'Académie des sciences, sur les *Documents déposés par M. Ferdinand de Lesseps, pour l'ouverture du canal interocéanique.* (Paris, 1880, broch. in-4°.)

Guide de l'Etna, par M. Vincenzo Tedeschi, (Rome, 1880, broch. in-12.)

M. Héron de Villefosse adresse à l'Académie, au nom de M. Bortolotti, le deuxième fascicule de l'ouvrage intitulé: *Del primitivo cubito egizio e de' suoi geometrici rapporti colle altre unità di misura e di peso egiziane e straniere.* (Modène, 1879, in-4°.)

La Société impériale archéologique russe envoie également à l'Académie les trois volumes suivants: 1° *Voyage en Roumélie;* 2° *Biographie de M. Polénoff;* 3° *Catalogue des manuscrits.*

Le Secrétaire perpétuel offre, de la part de M. Defrémery et au nom de l'auteur, une brochure qui a pour titre: *Relations entre la France et la régence d'Alger au XVIIe siècle,* 2e partie. *La mission de Sanson Napollon, 1628-1633,* par H. de Grammont. (Alger, 1880, in-8°.) Cette brochure est accompagnée d'une note de M. Defrémery, dont le Secrétaire perpétuel donne lecture:

« L'Académie, qui a déjà bien voulu accueillir avec intérêt quelques publications antérieures de M. de Grammont, n'ignore pas que ce savant a entrepris d'écrire l'histoire des relations entre la France et la régence d'Alger au XVIIe siècle. C'est la suite de ce travail que nous lui présentons aujourd'hui. Elle est consacrée particulièrement à un personnage d'origine corse, qui joua un rôle important dans l'histoire de notre commerce et de notre politique, à l'époque de Louis XIII. Ce personnage fut d'abord consul à Alep, de 1614 à 1616; il obtint plus tard les titres de gen-

tilhomme ordinaire de la chambre du roi et de chevalier de l'ordre de Saint-Michel. On lui doit le rétablissement du Bastion de France, siège de notre commerce avec l'Afrique septentrionale, et la rédaction d'un traité qui servit de modèle et de base à tous ceux qui furent conclus plus tard avec les puissances barbaresques. M. de Grammont a recueilli avec soin, publié *in extenso* et commenté tous les documents qui concernent la carrière aventureuse de cet habile négociateur. Peut-être pourrait-on lui reprocher de n'avoir pas toujours bien déchiffré les textes manuscrits dont nous lui devons la connaissance. C'est ainsi que dans une lettre datée d'Alger le 21 octobre 1630, il est fait mention (page 68) de deux barques, une poutargue et une tartane. L'exactitude de la leçon *poutargue* nous paraît fort douteuse en un pareil endroit. Nous serions tenté de lui préférer *polacre*. A la page 90, on voit figurer le sous-comité de la capitane. Il est de toute évidence qu'il faut lire *le sous-comite*.

«Malgré de légères taches, le nouveau travail de M. H. de Grammont est tout à fait propre à nous faire désirer la suite de ses recherches si neuves et si intéressantes.»

M. Maury présente à l'Académie, au nom de M. Alexandre Tuetey, archiviste aux Archives nationales, un recueil intitulé : *Testaments enregistrés au Parlement de Paris sous le règne de Charles VI*, que cet habile paléographe a fait paraître dans la collection des *Documents inédits*, publiés par les soins du Ministère de l'instruction publique (Paris, 1880, in-4°).

«Ce choix de textes latins et français est, dit M. Maury, la reproduction du contenu d'un registre compris dans les archives du Parlement de Paris, aujourd'hui déposées aux Archives nationales. Dès la seconde moitié du XIV[e] siècle, le Parlement avait érigé en principe qu'à lui seul appartenait la connaissance des testaments faits par toutes personnes décédées dans toute l'étendue du royaume et qui avaient formellement manifesté la volonté de s'en remettre au souverain pour la surveillance de l'accomplissement desdits testaments. Cette prétention du Parlement fut consacrée par le roi, et l'usage s'introduisit, dès le milieu du XIV[e] siècle, de recevoir à cette cour souveraine les testaments qui, en vertu des dernières volontés du défunt, devaient, dans leur accomplissement, relever de sa juridiction. Le Parlement désignait dans son sein des commissaires qui étaient chargés d'examiner les comptes de l'exécution testamentaire. La conséquence de cette mesure fut d'établir au greffe du Parlement un registre où l'on inscrivait les testaments soumis à la cour. L'institution de ce registre spécial date de la fin du XIV[e] siècle, au temps où Nicolas de Baye

occupait les fonctions de greffier, et c'est le registre qu'il a tenu que M. Alexandre Tuetey vient de publier. Malheureusement ce registre, écrit sur parchemin, offre de nombreuses mutilations, et une suite étendue de feuillets ont disparu. Mais M. Tuetey a pu suppléer à cette regrettable lacune à l'aide d'une copie du registre des testaments exécutée au XVIIe siècle et dont deux tomes se trouvent dans le fonds Moreau, au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Le titre du registre de Nicolas de Baye pourrait donner à penser qu'il ne contient point d'actes antérieurs à l'année 1400; mais, en réalité, il s'y trouve des testaments plus anciens, dont l'un même remonte jusqu'à l'année 1375. Si M. Tuetey ne donne, dans son recueil, que des testaments enregistrés sous le règne de Charles VI, c'est qu'on ne possède point de registres pour les règnes suivants, quoiqu'il résulte de divers témoignages fournis par les archives du Parlement, que l'usage d'insinuer les testaments, dont l'exécution était soumise au Parlement, ait persisté jusqu'au XVIe siècle, et que les exécuteurs testamentaires, après la mort du testateur, parfois même le testateur de son vivant, aient continué à déposer à la cour les dernières dispositions pour lesquelles sa juridiction était réclamée.

«Le répertoire que donne M. Tuetey est dressé avec le plus grand soin et est pourvu d'une excellente table des matières. Comme il comprend des testaments de personnages fort divers et appartenant à différentes conditions de la société, il nous apporte sur la vie privée, sur les mœurs au XIVe et au XVe siècle des renseignements précieux et d'une incontestable authenticité. Dans la notice dont l'auteur a fait précéder le recueil, il nous trace rapidement l'histoire de la procédure testamentaire adoptée par le Parlement, et il réunit, à l'aide des indications tirées des archives de cette cour, tout ce qui est de nature à éclairer son sujet.

«L'Académie a déjà donné à M. Tuetey des marques de l'intérêt qu'elle porte à ses recherches; elle lui a décerné, il y a quelques années, un second prix au concours Gobert. Cette nouvelle publication, due à l'érudition de l'habile archiviste, ne peut qu'accroître l'estime que nous avons pour ses travaux.»

Le Président lit la note suivante, de M. Miller, sur le second volume des œuvres de Michel Acominate, que vient d'éditer et qu'offre à l'Académie M. Spiridion Lambros :

«Michel Acominate était le frère aîné de Nicétas, l'historien de la quatrième croisade. Né en 1140, à Chones, il fut envoyé par ses parents à Constantinople, pour y étudier sous le célèbre Eustathe, qui le prit en

grande affection. Il devint ensuite le secrétaire du patriarche, dont il partagea les dangers pendant les troubles qui éclatèrent alors. En 1182, il fut élevé au trône métropolitain d'Athènes, qu'il administra pendant vingt-deux ans. Après la prise de Constantinople, en 1204, par les Latins, il défendit courageusement et sauva Athènes pendant le siège que lui fit subir Léon Sgurus, chef de l'Argolide. Dans une dissertation particulière et qui a été offerte aussi à l'Académie, M. Sp. Lambros a exposé en détail la situation politique, économique et sociale de cette célèbre ville à la fin du xii[e] siècle, c'est-à-dire pendant l'administration de Michel Acominate. C'est dans les œuvres de ce dernier qu'il a puisé les éléments de cet intéressant travail. Lorsque Athènes tomba aux mains des Latins, Michel se retira dans l'île de Céos, où il mourut à près de quatre-vingts ans. Il a beaucoup écrit, et dans différents genres : homélies, éloges, oraisons funèbres, lettres, etc. Il a même composé quelques pièces de vers sans poésie, comme ceux de l'époque. M. Sp. Lambros a recherché avec le plus grand soin les écrits de Michel Acominate, et il n'a laissé aucune bibliothèque inexplorée : Florence, Oxford, Vienne et Paris lui ont fourni les matériaux de son estimable édition. Le second volume contient les lettres adressées par Michel Acominate aux personnages les plus célèbres de son temps : empereurs, magistrats, évêques, etc., un opuscule intitulé *Esquisse* (Σχέδος), les commencements de plusieurs lettres non conservées, quelques poésies en vers hexamètres et iambiques et les lettres qui lui ont été adressées. Dans une introduction, qui doit être placée en tête du premier volume, M. Sp. Lambros raconte la vie et examine les ouvrages de Michel Acominate, décrit longuement les manuscrits qui les contiennent et apprécie, dans une juste mesure, les qualités et les défauts de cet écrivain. Des notes historiques et philologiques occupent la dernière partie du volume, qui est complété par deux tables, l'une des noms propres, et l'autre des mots grecs qui ne figurent point dans le *Thesaurus*. D'excellentes photographies donnent des spécimens des trois principaux manuscrits. Cette édition fait honneur à M. Sp. Lambros, qui s'est voué, avec un zèle très méritant, à la recherche des monuments originaux du moyen âge byzantin. »

SÉANCE DU 20 AOÛT.

M. Castan, correspondant de l'Académie, fait hommage de cinq opuscules intitulés : *Les origines montbéliardaises du ciseleur François Briot et du monnayeur Nicolas Briot.* — *La retraite de Gaston d'Orléans en Franche-Comté et ses trois jours à Besançon en 1631 et 1632.* — *Lettre de*

Vauban à Louvois sur la citadelle de Besançon. — Le missel franc-comtois de la bibliothèque de la Chambre des députés. (Besançon, 1880.)

M. Vaschalde adresse à l'Académie quatre brochures ayant pour titre : 1° *Tombeau du maréchal d'Ornano à Aubenas* (*Ardèche*), nouvelle édition; 2° *Le Vivarais à la représentation nationale* (*depuis le* XIII*e siècle jusqu'à nos jours*); 3° *Établissement de l'imprimerie dans le Vivarais; 4° Panthéon du Vivarais* (*biographie de l'Ardèche*).

Est encore offert : *Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg*, année 1880. (Luxembourg, in-8°.)

M. Ad. Régnier rappelle que M. le pasteur Bühler, indianiste éminent, inspecteur de l'instruction publique à Ahmed-Abad, a fait don, il y a quelques mois, à la bibliothèque de l'Institut, avec l'autorisation du gouvernement de Bombay, de quatre précieux manuscrits des Védas. «M. Bühler, dit M. Régnier, vient de m'envoyer le complément consistant en : 1° la première moitié du *Sâma-Véda* (il ne nous avait d'abord envoyé que la deuxième); 2° *l'Atharva-Véda.*»

M. Maury présente à l'Académie le tome II du *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny,* publié par M. Alexandre Bruel, archiviste aux Archives nationales (Paris, 1880, in-4°). «L'Académie, dit-il, a déjà reçu le tome Ier de cet important ouvrage, dont feu Auguste Bernard avait conçu l'idée et jeté les bases. M. Alexandre Bruel a complété et revisé l'œuvre du regrettable érudit, et c'est ainsi que le cartulaire de l'abbaye de Cluny a pris des proportions considérables. Ce tome II nous conduit seulement de l'an 954 à l'an 987, et c'est là une preuve de la richesse des documents paléographiques qui émanent de la célèbre abbaye bénédictine. Le tome que j'offre ici nous reporte à l'époque où elle commence à jeter un vif éclat, mais il ne nous conduit pourtant pas encore au temps où l'on en verra sortir Grégoire VII, au temps où elle constituera la métropole d'une multitude de prieurés sur lesquels rejailliront quelques reflets de la gloire de l'abbaye-mère, et nous devons attendre pour l'achèvement de l'œuvre de M. Bruel, qui s'arrêtera au XIIIe siècle, la publication de trois volumes nouveaux. Les chartes éditées par le savant archiviste sont publiées avec le soin et l'intelligence qu'on devait attendre d'un diplomatiste aussi expérimenté; elles apportent à l'histoire d'une période de nos annales pour laquelle les sources ne sauraient être recherchées avec trop d'empressement, et à celle de la société au Xe siècle, les documents les plus intéressants. M. Bruel se propose, après l'achèvement de la publication de tous ces textes, d'y donner une introduction où seront signalées les informations les plus importantes qu'ils nous four-

nissent. Déjà il a extrait de cette introduction des *Études sur la chronologie des rois de France et de Bourgogne d'après les diplômes et les chartes de l'abbaye de Cluny aux IXe et Xe siècles*, elles forment un opuscule séparé, que je joins au tome II, déposé par moi sur le bureau de l'Académie. Ce volume ne peut que fortifier la haute estime que ceux qui s'occupent du moyen âge ont conçue, à l'apparition du tome Ier, pour l'œuvre d'Auguste Bernard, que M. Alexandre Bruel a faite sienne par ses efforts et ses patientes investigations.»

M. Maury offre en outre un ouvrage d'une moindre étendue et qui fait partie, comme le *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, des *Documents inédits sur l'histoire de France*, publiés par le Ministère de l'instruction publique. Cet ouvrage a pour titre : *Commerce et expéditions militaires de la France et de Venise au moyen âge* (Paris, 1880, in-4°). «C'est un recueil de traités, de conventions et d'actes divers qui se rapportent surtout aux relations extérieures de la France et de Venise, durant les XIVe et XVe siècles. L'éditeur, M. L. de Mas-Latrie, les avait réunis pendant le cours de ses persévérantes investigations sur l'histoire du commerce de la France et des républiques italiennes avec l'Orient. Ces documents n'avaient pu trouver place dans les publications spéciales qu'il a faites sur cette matière, et il en a composé le présent recueil, qui dote l'histoire de plusieurs pièces d'un véritable intérêt. Je signalerai notamment, dit M. Maury, le traité, rédigé en latin, conclu le 18 août 1348, avec l'approbation du pape, entre le sultan d'Aïdin et la Sainte-Alliance formée par la république de Venise, le roi de Chypre et l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, pendant que la ville de Smyrne appartenait aux chrétiens. La ville d'Aïdin, l'ancienne Éphèse, est désignée sous le nom d'Altologo, corruption du nom de Haï-Tologo, où se retrouve, un peu altéré, le surnom de Theologus, donné par les chrétiens à l'apôtre d'Éphèse, saint Jean. Cette collection comprend vingt-huit documents et est accompagnée d'une courte table des matières dont l'inspection peut faire juger de la variété des renseignements qu'ils fournissent. L'Académie ne peut qu'accueillir avec empressement cette publication de M. de Mas-Latrie, dont le nom lui est trop connu pour que j'aie besoin d'insister sur les services rendus par lui à l'histoire du moyen âge.»

SÉANCE DU 27 AOÛT.

M. de Longpérier présente à l'Académie, au nom de M. Jules Oppert, un nouveau mémoire intitulé : *La méthode chronologique* (extrait de la

Revue historique). «M. Oppert a déjà, dit-il, à diverses reprises, traité ce sujet avec la double compétence d'un philologue éprouvé et d'un calculateur éminent. Quand on lit les écrits de M. Oppert, on distingue rapidement quelles sont les conditions qu'exigent les travaux critiques relatifs à la haute antiquité historique.»

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE.

M. Delisle fait hommage, de la part de M. P. Fleury, archiviste de la Charente, de *Notes additionnelles et rectificatives au Gallia christiana* (Angoulême, in-4°). «Les listes qui remplissent les différents volumes du *Gallia christiana* rendent de tels services à la critique historique, qu'on ne saurait accueillir avec trop de reconnaissance, dit M. Delisle, les améliorations de détail qui peuvent y être apportées à l'aide de documents authentiques. L'Académie des inscriptions s'intéresse particulièrement à ce genre de travail. L'an dernier, elle avait récompensé les observations manuscrites que M. Paul de Fleury lui avait soumises sur un grand nombre d'articles du *Gallia christiana*. Elle doit se féliciter aujourd'hui d'avoir provoqué, par cette récompense, la publication d'un travail qui permet de rectifier et de compléter, sur un grand nombre de points, le tome II du grand ouvrage des Bénédictins.»

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le second fascicule des *Comptes rendus des séances de l'Académie*, avril, mai, juin (Paris, 1880, in-8°).

Sont offerts à l'Académie :

Kaiser Akbar, ein Versuch über die Geschichte Indiens im sechzehnten Jahrhundert, par le comte de Noer, 1re livraison. (Leyde, 1880, in-8°.)

Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen, 4e vol. (Berlin, 1880, in-4°.)

Proceedings of the royal irish Academy, novembre 1879. (Dublin, in-4°.)

Æneida or critical, exegetical and æsthetical remarks on the Æneis, par James Henry, vol. II. (Dublin, 1879, in-8°.)

The transactions of the royal irish Academy. Irish manuscript series, vol. I, part I, *On the calendar of OEngus*, par Whitley Stokes. (Dublin, 1880, in-4°.)

M. Delisle présente, de la part de M. Jules Dukas, une *Étude bibliographique et littéraire sur le* Satyricon *de Jean Barclay* (Paris, 1880, in-8°). «M. Dukas, qui a fait ses preuves en érudition bibliographique, a, dit M. Delisle, minutieusement décrit les trente-trois éditions du *Satyricon* de Jean Barclay dont il a pu constater l'existence et dont plusieurs sont d'une insigne rareté. Il a passé en revue les différentes éditions qu'on a données de ce célèbre roman et rassemblé de curieux détails sur les quatre traductions françaises publiées au xviie et au xviiie siècle. Chemin faisant, il s'est posé beaucoup de petits problèmes, qu'il a, pour la plupart, résolus d'une façon tout à fait satisfaisante. Ainsi traitée, la bibliographie a tout l'attrait de l'histoire littéraire, et plus d'une observation qui semble, au premier abord, très minutieuse, met sur la voie de particularités vraiment intéressantes.»

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE.

M. de Longpérier offre, de la part de M. Gustave Schlumberger, un nouvel ouvrage intitulé : *Le Trésor de San'â [monnaies himyaritiques]* (Paris, in-4°, 3 planches gravées). «Il y a un an, dit M. de Longpérier, je transmettais à l'Académie l'annonce de la découverte du Trésor qui fait le sujet de ce livre, annonce que M. Schlumberger m'adressait de Constantinople. Aujourd'hui, je suis heureux d'avoir à dire que deux cents monnaies ont été triées, étudiées, pesées, et qu'il résulte de ce travail un premier classement déjà fort important. La matière est encore bien neuve; il y a douze ans, on ne connaissait pas de monnaies des antiques Arabes du Yémen, antérieurs à l'Islamisme; et depuis ce temps, on n'avait recueilli que de très rares spécimens de ces monuments si précieux pour l'histoire. Mais la découverte du Trésor de San'â change singulièrement la situation. Les monnaies himyaritiques, comme tant d'autres monnaies antiques, portent des marques d'ateliers; déjà deux villes, Nagran[1] et Gab, ont pu être proposées. Le reste viendra plus tard. M. Schlumberger s'empresse de déclarer qu'il n'a pas la prétention de présenter au public une œuvre d'orientaliste; mais nous pouvons dire qu'il s'est montré numismatiste très habile. Tous les détails des types sont par lui passés en revue et rattachés à des particularités observées

[1] La ville occupée un instant par Ælius Gallus pendant sa malheureuse expédition de l'an 24 avant notre ère.

et admises pour le monnayage de peuples voisins. Les drachmes arabes portent au revers une figure de chouette posée sur un diota couché, et c'est à coup sûr une copie du type de la monnaie d'Athènes, puisque les graveurs arabes ont reproduit tant bien que mal les trois caractères ΑΘΕ que présentait le modèle attique. Mais les têtes royales qui se trouvent au droit de ces monnaies imposent, par leur style et leur physionomie, un certain ordre qui fournit un arrangement chronologique, tant pour les revers des pièces arabes que pour les pièces qu'elles imitent, d'abord des légendes, puis des monogrammes. Ce sera donc à la numismatique himyaritique que l'archéologie devra une grave interversion dans le classement du numéraire athénien tel que l'avaient constitué, en dernier lieu, Arneth, Rathgeber, Beulé. C'est là un fait des plus curieux; et ce n'est pas la seule des conséquences utiles qui ressortiront du travail véritablement très intéressant que la découverte du Trésor de San'â aura inspiré au laborieux M. Schlumberger.»

M. de Witte présente à l'Académie la deuxième livraison de la *Gazette archéologique*, pour l'année 1880. (Paris, in-4°.)

Ce numéro contient les planches et les articles suivants :

Planches VII et VIII. *L'enlèvement d'Hélène; Ménélas et Hélène à la prise de Troie*, vase peint de la collection de M. le baron Spinelli, à Acerra, l'ancienne Suessula. «Le 9 juillet dernier, j'ai, dit M. de Witte, donné lecture à l'Académie de l'étude que j'ai faite des deux admirables compositions tracées sur ce vase, remarquable d'ailleurs par les signatures de deux artistes, *Macron* et *Hiéron*.» — *Pectoral d'argent, découvert dans une sépulture du Kouban*. Le sujet a été expliqué par M. Ch. de Linas, et dans le texte est inséré un cliché qui reproduit ce monument, où l'on voit une biche, la tête surmontée d'une haute ramure, allaitant son faon. Le travail de M. de Linas est intéressant; on y trouve des recherches étendues sur les biches cornigères.

Planche IX. *Miroirs grecs à reliefs*, où l'on voit deux *hermaphrodites : Dionysos* et *Éros*. L'article explicatif est signé E. Liénard. — *La naissance de Dionysos. Lycurgue furieux au milieu d'un groupe de Satyres*, dessin d'un vase peint, tiré du recueil de dessins de diverses collections, recueillis par Millin et conservés au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale. L'article explicatif, rempli d'excellentes observations, est de M. Fr. Lenormant. Deux vignettes reproduisent les deux compositions peintes sur le vase.

Planche X. *La levrette de marbre de Vienne* (*Isère*). Le texte est de M. Ernest Babelon. — *Apollon*, statuette de bronze de style ancien, de

la collection de M. Constantin Carapanos. Une vignette reproduit ce bronze.

Planche XI. *Jupiter*, bronze du musée de Lyon. L'article explicatif porte la signature E. de Chanot.

Planche XII. *Fragment de sarcophage chrétien*, sur lequel est représenté le banquet céleste. Ce fragment est conservé au musée Calvet, à Avignon. La planche XII est accompagnée d'une note de M. Edm. Le Blant.

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE.

M. de Wailly fait hommage, de la part de M. le comte Riant, de son *Inventaire critique des lettres historiques des croisades* (Paris, 1880, in-4°). «C'est, dit-il, un extrait des Archives de l'Orient latin, publiées sous le patronage de la société dont M. Riant favorise avec tant de dévouement les progrès et les travaux. Cette société entreprend de réunir tous les matériaux de l'histoire littéraire des croisades en procédant au dépouillement de tous les dépôts publics de l'Europe et de toutes les grandes collections imprimées; mais en attendant que ce vaste plan soit exécuté, M. Riant a cru possible de prendre une classe restreinte de ces matériaux et de constater l'état des connaissances à leur endroit. Il explique, dans son introduction, la méthode qui a présidé à l'exécution de ce travail, qu'il a eu soin de contenir dans de justes limites, en écartant tout ce qui ne se rattache pas aux croisades proprement dites, au moins d'une manière indirecte. Il avertit ensuite qu'au lieu d'écrire ou une histoire littéraire ou un simple catalogue de bibliothèque, il a choisi un système mixte, en donnant pour chaque lettre: 1° une cote détaillée de *date*, de *lieu*, de *contenu*, d'*incipit* et d'*explicit*; 2° une bibliographie indiquant les *manuscrits*, les *éditions* et les principales *recensions*; 3° une notice destinée à déterminer la *date* exacte, le lieu *de rédaction* et le *degré d'authenticité*. Le présent volume comprend, outre la période antérieure aux croisades, tout ce qui se rattache à la première de ces guerres saintes; M. Riant espère continuer cette publication jusques et y compris la cinquième. Tous les juges compétents reconnaîtront qu'il vient de donner une nouvelle preuve de l'étendue de son érudition et de la sûreté de sa critique, en publiant cet ouvrage capital, digne à tous égards de ceux qui l'avaient déjà signalé à l'attention et à l'estime de l'Europe savante.»

M. Edm. Le Blant offre, au nom de Mme la comtesse Lovatelli, dont l'Académie a déjà reçu plusieurs travaux fort remarqués, une nouvelle notice. C'est la description d'un beau cratère de marbre trouvé en 1875

dans la vigne de l'antique monastère de Saint-Antoine, sur l'Esquilin. Deux planches, dont l'une photographique, donnent la vue du vase et le développement de ses sculptures. « Mme la comtesse Lovatelli a reconnu avec beaucoup de sagacité, dit M. Edm. Le Blant, la scène des noces de Pâris et d'Hélène qu'assiste Vénus; derrière la princesse grecque, trois Muses chantent l'épithalame, et les trois Grâces, exécutées seules dans le style archaïque, s'avancent en se tenant par la main. Les interprétations données par l'auteur à ces diverses figures témoignent d'une parfaite connaissance des monuments d'art et de la littérature grecque, dont les textes originaux lui sont familiers. »

Sont encore offerts :

Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares, par M. V. Duruy, membre de l'Académie, 121e à 133e livraisons. (Paris, 1880, grand in-8°.)

Le tombeau de saint Martin à Tours, étude historique et archéologique, par M. C. Chevalier. (Tours, 1880, broch. in-4°.)

Rapport annuel à la Société des études japonaises sur ses travaux et sur les progrès des recherches relatives à l'extrême Orient pendant l'année 1879, (Paris, broch. in-8°.)

Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, n° 2, juin 1880. (In-8°.)

Bibliothèque de l'École des chartes, année 1880, 2e, 3e et 4e livraisons. (Paris, in-8°.)

Bulletin de la Société archéologique d'Agram. (In-8°.)

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 4e trimestre 1879.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, juillet 1880. (Langres, in-8°.)

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 5e série, t. II, années 1878, 1879.

Bullettino di archeologia cristiana, del commendatore G. de Rossi, 3e série, 5e année. (Rome, 1880, grand in-8°.)

Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1880. (In-8°.)

Journal asiatique, mai, juin, juillet 1880. (In-8°.)

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 1er semestre 1880. (In-8°.)

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1879, 4e série, t. XII. (Nancy, 1880.)

Notizie degli scavi di antichità comunicate alla R. Accademia dei Lincei, octobre-décembre 1879. (In-4°.)

Nouvelle revue historique de droit français et étranger, juillet, août 1880. (Paris, in-8°.)

Proceedings of the Society of antiquaries of London, janvier-mars 1880. (In-8°.)

Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθηναῖς ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας ἀπὸ ἰανουαρίου 1879 μεχρὶ ἰανουαρίου 1880. (In-8°.)

Revue africaine, mars-avril 1880. (Alger, in-8°.)

Revue archéologique, juin-août 1880. (Paris, in-8°.)

Real-encyklopädie der christlischen Alterthümer, par F. Kraus.

Revue épigraphique du Midi de la France, mai-juin 1880. (In-8°.)

Revue orientale et américaine, publiée par M. L. de Rosny, octobre-décembre 1879. (Paris, In-8°.)

Revue des questions historiques, 55e livraison, 1er juillet 1880.

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen Classe der Akademie der Wissenschaften. (Munich, 1880, in-8°.)

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1880.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT.

SÉANCE DU 1er OCTOBRE.

M. Edm. Le Blant continue la lecture de son mémoire sur les *Actes des martyrs non compris dans le Recueil de dom Ruinart*.

M. Aubé fait une communication sur les *Actes inédits de sainte Perpétue et de ses compagnons*[1].

SÉANCE DU 8 OCTOBRE.

M. Chevarrier, vice-consul de France à Jaffa, écrit au Secrétaire perpétuel et lui adresse l'estampage et le dessin d'une petite terre cuite trouvée à Palmyre par un voyageur anglais, M. Richard. «Sur l'une de ses faces, cette petite terre cuite, dit M. Chevarrier, représente une femme à demi couchée sur un lit de parade; elle porte un costume royal et semble avoir une couronne sur la tête; à ses pieds, on aperçoit un vase, et derrière elle, une fleur; au-

[1] Voir aux Communications, n° I.



dessus d'elle, dans un médaillon affectant la forme d'un croissant, une charmante tête d'enfant, et devant cette tête, une branche avec son bouton de la même fleur que celle qui se trouve derrière la femme couchée; au bas se trouve une inscription en caractères palmyréens, je crois. Une personne de Damas l'a transcrite en caractères hébraïques et a donné comme traduction *Malkou, fils de Valabath*. Si cette traduction est exacte, ne trouverait-on pas là le nom encore inconnu du petit-fils de la reine Zénobie?

« L'autre face, continue M. Chevarrier, représente le péristyle d'un temple; trois personnages armés de lances se tiennent debout, et chacun d'eux est orné d'un attribut: celui du milieu a sur la tête une couronne ou un croissant, celui de gauche, les rayons du soleil, et celui de droite, des ailes. Si ces attributs ne se rapportent pas à des divinités protectrices de l'enfant, ne pourrait-on pas reconnaître dans ces trois personnages les trois fils de la reine de Palmyre, Herennianus, Timolaus et Valabathus? »

L'empreinte, fort bien conservée, ainsi que le dessin et la lettre sont communiqués à la Commission des inscriptions sémitiques, et des remerciements seront adressés à M. Chevarrier.

L'Académie désigne comme lecteur, pour la représenter à la séance publique annuelle que les cinq académies tiendront le 25 octobre, M. Duruy, qui lira une étude sur *les assemblées provinciales dans l'empire romain au siècle d'Auguste*.

M. l'abbé Guillotin de Corson adresse à l'Académie, pour le concours des antiquités nationales de 1881, le tome Ier d'un ouvrage intitulé: *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes* (Rennes, Paris, 1880, in-8°).

M. Edm. Le Blant continue la lecture de son mémoire sur les *Actes des martyrs non compris dans le Recueil de dom Ruinart*.

M. J. Halévy commence la lecture d'observations sur un *texte assyrien à la fois géographique et historique*.

SÉANCE DU 15 OCTOBRE.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, transmet à l'Académie les estampages et l'interprétation de quatre inscrip-

tions très probablement inédites, relevées par M. de la Blanchère, membre de l'École française de Rome, près de la ville actuelle de Terracine, au lieu dit: *Valle di Terracina*[1].

L'ordre du jour appelle la nomination des commissions qui doivent présenter des sujets de prix à proposer dans la prochaine séance publique.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL rappelle les sujets des questions qui sont actuellement au concours.

Il fait observer que deux questions n'ont provoqué, l'an dernier, le dépôt d'aucun mémoire. Ces questions sont, pour le prix du Budget: *Classer et identifier les noms géographiques de l'occident de l'Europe qu'on trouve dans les ouvrages rabbiniques depuis le* x^{e} *siècle jusqu'à la fin du* xve. Pour le prix Bordin : *Exposer l'économie politique de l'Égypte depuis la conquête de ce pays par les Romains jusqu'à la conquête arabe.*

L'Académie maintient la première question, qui a été mise pour la première fois au concours en 1877. Elle retire la seconde question, qui a déjà été deux fois prorogée.

L'Académie a donc à mettre au concours trois sujets de prix: 1° deux pour le prix Bordin, l'un en remplacement de la question relative à l'économie politique de l'Égypte, l'autre comme question nouvelle; 2° un sujet pour le prix annuel du Budget. Elle décide que le premier sujet sera tiré de l'antiquité, le deuxième du moyen âge, le troisième des études orientales.

On procède au scrutin pour la nomination des commissions qui seront chargées de présenter des questions au choix de l'Académie. Sont désignés, pour le prix Bordin (sujet ancien à remplacer) : MM. de Longpérier, Egger, L. Renier, Thurot. Pour le même prix (sujet nouveau à proposer) : MM. Paulin Paris, Delisle, Hauréau, Gaston Paris. Pour le prix du Budget (sujet nouveau à proposer) : MM. Ad. Regnier, Renan, Defrémery, Derenbourg.

M. DESJARDINS communique une étude sur les *inscriptions romaines du musée d'Amiens*. Cette communication provoque diverses observations de la part de MM. de Longpérier, Deloche et Heuzey.

[1] Voir aux COMMUNICATIONS, n° II.

Sont adressés à l'Académie, pour le concours des antiquités nationales de 1881 :

Cronicques des faiz de feurent Monseigneur Girart de Rossillon, à son vivant duc de Bourgoingne, et de dame Berthe, sa femme, fille du comte de Sans, etc., publiées par M. L. de Montille (Paris, 1880, in-8°).

Sceaux et armes de l'hôtel de ville de Limoges, par M. Guibert (in-8°).

Le territoire d'Arc-en-Barrois (Haute-Marne) à l'époque celtique, par M. A. Poullain (Chaumont, 1879, in-8°).

Un jurisconsulte au XVIe siècle. Barthélemy de Chasseneuz, etc., par M. H. Pignot (Paris, 1880, in-8°).

Onze siècles de l'histoire de l'église d'Angoulême, par M. J. Mallat (manuscrit).

Domfront, son siège de 1574 et sa capitulation, par M. Hippolyte Sauvage (1879, in-12).

Domfront, ses divers drames de l'année 1574, par le même (1879, in-18).

Notice sur les seigneurs de Domfront, par le même (Alençon, 1869, in-8°).

Mortain, etc., par le même (1879, in-8°).

Notre-Dame-de-Lonlay (Orne), par le même (1865, in-8°).

Histoire administrative des anciens hôpitaux de Nantes, par M. Léon Maître (Nantes, 1875, in-8°).

L'assistance publique dans la Loire-Inférieure avant 1789, par le même (Nantes, 1880, in-8°).

SÉANCE DU 22 OCTOBRE.

MM. Riant et Tissot écrivent au Secrétaire perpétuel pour l'informer qu'ils se portent candidats à la place d'académicien libre vacante par suite du décès de M. Labarte.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. le Dr Mohin demande s'il peut soumettre à l'Académie, pour le prix Fould, un travail qui représente, sculptés sur bois, en plein relief, la plus grande partie des monuments qui recouvrent le sol de la

France. « Ce travail, qui, dit M. Mohin, m'a demandé vingt années, est fait dans la proportion d'un centimètre par mètre; une partie des plus riches détails est exécutée à la loupe. Ce travail comprend les monuments religieux, civils et militaires. J'ai donc à vous offrir, depuis le dolmen, les monuments gallo-romains, le plein cintre primitif carlovingien, l'ogival primitif, l'ogive des XVe et XVIe siècles et les formes intermédiaires jusqu'aujourd'hui. » M. Mohin a, en outre, une collection en miniature, exécutée par lui au lavis, au trait et à l'encre de Chine, de tous les édifices religieux du département de la Marne. Cette collection comprend environ six cents dessins renfermés dans sept volumes.

Il sera répondu qu'en ce qui concerne les modèles sculptés sur bois, l'Académie ne peut en être juge. Quant aux dessins, l'Académie pourra les admettre au concours des antiquités nationales, si toutefois ils sont accompagnés d'un texte, car c'est sur le texte que doit surtout porter son jugement.

L'Académie procède à la nomination d'une commission de quatre membres qui devra déterminer le sujet du prix Delalande-Guérineau à décerner en 1882. Le sujet à désigner doit être pris dans l'antiquité. Sont élus : MM. de Longpérier, L. Renier, Heuzey et Perrot.

L'Académie se forme en comité secret afin de choisir un sujet à proposer pour le prix Bordin et d'entendre l'exposition des titres des candidats à la place d'académicien libre vacante par suite du décès de M. Labarte.

La séance redevient publique.

Le Président fait connaître que l'Académie a adopté pour sujet du prix Bordin la question suivante : *Présenter un tableau aussi complet que possible de la numismatique de Samos. En expliquer les types à l'aide des textes, en tirer toutes les données religieuses et historiques que comporte cette étude. Montrer quelle influence avaient exercée les types du numéraire samien sur ceux des colonies de cette île.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1882.

SÉANCE DU 29 OCTOBRE.

Le Ministre de l'instruction publique écrit au Secrétaire perpétuel pour l'informer que, conformément à la demande qu'il lui a adressée au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il autorise cette Académie à décerner, pour l'année 1880, une quatrième médaille de 500 francs destinée au concours des antiquités nationales.

Le Directeur de l'École française de Rome transmet à l'Académie, au nom de M. de la Blanchère, membre de l'École française de Rome, quelques nouvelles inscriptions, très probablement inédites, provenant des environs de Terracine : elles s'ajouteront à celles que M. Geffroy a déjà communiquées le 15 de ce mois[1].

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'Académie procède à l'élection d'un membre libre pour remplir la place devenue vacante par suite du décès de M. Labarte.

Le Président lit les articles du règlement relatifs à l'élection des membres libres.

Il y a 40 membres inscrits. 40 membres prennent part au scrutin. Majorité 21.

M. Tissot obtient 21 suffrages, M. Riant 19. M. Tissot est élu. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

L'Académie fixe au 12 novembre le jour de sa séance publique. M. Gaston Paris est désigné comme lecteur; sa lecture aura pour sujet *L'Ange et l'Ermite* (légende religieuse).

L'Académie se forme en comité secret pour procéder au choix de divers sujets de prix.

La séance redevient publique.

Le Président fait connaître que l'Académie a adopté : 1° comme sujet du prix du Budget pour l'année 1883 : *Faire l'énumération complète et systématique des traductions hébraïques qui ont été faites, au*

[1] Voir aux Communications, n° III.

moyen âge, d'ouvrages de philosophie ou de science, grecs, arabes, ou même latins; 2° comme sujet du prix Bordin pour la même année : *Étudier, à l'aide des documents d'archives et des textes littéraires, le dialecte parlé à Paris et dans l'Ile-de-France jusqu'à l'avènement des Valois. Comparer ce dialecte, d'après les résultats obtenus, à la langue française littéraire et rechercher jusqu'à quel point le dialecte parisien était considéré au moyen âge comme la langue littéraire de la France.* Les mémoires pour les deux prix ci-dessus indiqués devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1882.

L'Académie décide, en outre, que le prix Delalande-Guérineau sera décerné, en 1882, à des travaux sur la *philologie antique, comprenant l'étude des monuments écrits de toute nature.*

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1881.

M. Gaston Paris donne lecture du Rapport sur le concours des Antiquités nationales de 1880. Ce Rapport est approuvé[1].

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE.

Le Ministre de l'instruction publique transmet le décret en date du 3 novembre, par lequel l'élection de M. Tissot, comme membre libre, est approuvée.

Le Consul de France à Odessa adresse à l'Académie, de la part de la Société impériale d'histoire et d'antiquités d'Odessa, un exemplaire du traité sur *le pséphisme de la ville de Chersonèse.* Cet exemplaire est accompagné de la photographie d'une inscription récemment découverte.

Renvoi à la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome.

Le Secrétaire perpétuel communique la lettre suivante annonçant la perte cruelle que vient de faire l'Académie :

Jeudi matin.

Monsieur,

J'ai la pénible mission de vous annoncer la mort de M. de Saulcy,

[1] Voir l'Appendice n° I.

mon beau-père; il a été atteint cette nuit d'une attaque d'apoplexie qui l'a frappé dans son sommeil d'une manière foudroyante. Son enterrement aura lieu samedi, à l'église Sainte-Clotilde; l'heure n'est pas encore fixée.

Veuillez agréer, etc.

A. DE LA BÉGASSIÈRE,
Chef d'escadron d'artillerie.

Le PRÉSIDENT dit qu'après cette triste nouvelle, l'Académie, en signe de deuil, va lever la séance.

Avant que la séance soit levée, M. Jourdain demande que les regrets unanimes de l'Académie pour l'éminent confrère qu'elle vient de perdre soient consignés au procès-verbal.

L'Académie adhère unanimement à cette proposition.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 12 NOVEMBRE, PRÉSIDÉE PAR M. EDMOND LE BLANT[1].

ORDRE DES LECTURES.

1° Discours de M. le Président annonçant les prix décernés en 1880 et les sujets de prix proposés.

2° *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Caussin de Perceval, membre de l'Académie*, par M. H. Wallon, secrétaire perpétuel.

3° *L'ange et l'ermite* (légende religieuse), par M. Gaston Paris, membre de l'Académie.

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE.

A propos du procès-verbal de la séance précédente, M. EGGER présente à l'Académie quelques observations sur le mémoire de M. Georgewich, envoyé à l'Académie par les soins de M. Cochet, consul de France à Odessa. Ce mémoire (écrit en russe) contient le texte d'une grande inscription grecque découverte près de Sébastopol, dans les ruines de l'ancienne ville de Chersonèse : c'est un décret en l'honneur de Diophante, l'un des généraux

[1] Voir l'APPENDICE n° II.

qui aidèrent Mithridate Eupator à fonder sa puissance par des victoires sur les Scythes de la péninsule Taurique et du continent voisin. « Nous recouvrons donc là, dit M. Egger, une importante page d'histoire relative aux années les moins connues du règne de Mithridate. Elle sera prochainement reproduite dans le *Journal des Savants*, mais il convenait d'en constater dès aujourd'hui l'intéressante nouveauté, et de remercier M. Mourzakewich, président de la Société archéologique d'Odessa, pour l'empressement qu'il a mis à nous faire adresser une telle communication. »

M. Tissot, par une lettre datée de Constantinople le 5 novembre, accuse réception de la lettre par laquelle il a été informé de son élection comme académicien libre, et il prie le Secrétaire perpétuel de se faire auprès de l'Académie l'interprète de sa profonde reconnaissance.

M. Schwab offre à l'Académie, pour le *Corpus inscriptionum semiticarum*, l'estampage d'une inscription néo-punique dont il a entretenu l'Académie il y a quelque temps.

M. Reboul, juge de paix à Châteauneuf-sur-Sarthe, adresse, pour le concours Brunet, un manuscrit intitulé : *Le Var ancien et moderne. Bibliographie raisonnée.* Il adresse aussi un second manuscrit sur la *bibliographie de la Provence*, en laissant l'Académie juge du concours auquel ce travail peut appartenir.

M. Chevarrier, vice-consul de France à Jaffa, envoie à l'Académie : 1° les transcriptions de plusieurs inscriptions provenant, croit-il, d'un point de l'Yemen nommé Knissé el-Kafour, situé à plusieurs journées à l'est de la Mecque; 2° le croquis d'une petite statuette en pierre verte, rapportée de Tyr, haute, avec son socle, de 18 centimètres; l'inscription qui se trouve au revers sur toute la hauteur était trop superficiellement entaillée pour que M. Chevarrier eût pu l'estamper, il s'est borné à la transcrire avec soin; 3° deux fragments d'inscriptions provenant, l'un de Tyr, l'autre du village de Bassa, et dont les estampages seront envoyés à l'Académie à la première occasion.

Sont adressés pour le concours des Antiquités nationales de 1881 : *L'Anjou dans la lutte de la Chrétienté contre l'Islamisme*, par

M. Eusèbe Pavie, 1re partie. *Les pèlerinages en Terre Sainte et les Croisades* (Angers, 1880, in-8°). *Les officialités au moyen âge, études sur l'organisation, la compétence et la procédure des tribunaux ecclésiastiques ordinaires, en France, de 1180 à 1328*, par M. Paul Fournier (Paris, 1880, in-8°).

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Hauréau fait la seconde lecture de son mémoire sur *Quelques traductions de l'Économique d'Aristote.*

M. Desnoyers donne lecture de son dernier *Rapport sur les travaux de la Société de l'Histoire de France depuis sa dernière assemblée générale, en mai 1879, jusqu'à ce jour*[1].

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE.

Le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie l'ampliation d'un décret en date du 20 octobre, autorisant l'Académie à accepter le legs d'une rente de vingt mille francs que lui a fait le marquis de la Grange, par testament olographe du 14 août 1871, pour fonder un prix qui portera le nom du testateur et qui sera décerné à la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être décerné à l'auteur du meilleur travail sur un poète déjà publié, mais appartenant aux anciens poètes.

L'Académie décide par un vote qu'elle accepte aux clauses et conditions imposées le legs qui lui a été fait par le marquis de la Grange.

M. Tissot, récemment élu académicien libre, écrit de Péra au Secrétaire perpétuel pour le prier de vouloir bien exprimer en son nom à ses confrères de l'Académie tous ses regrets de n'avoir pu assister à la séance dans laquelle, après la lecture du décret relatif à sa nomination, il devait, dit-il, avoir l'honneur de leur être présenté.

M. Reboul fait connaître par lettre qu'il destine également au

[1] Voir aux Communications, n° IV.

concours Brunet le second des mémoires qu'il a adressés vendredi dernier à l'Académie, et qui a pour titre : *La Provence et les Provençaux. Bibliographie générale et raisonnée.*

M. Robiou écrit au Secrétaire perpétuel pour le prier de l'inscrire au nombre des candidats à la place de correspondant.

Il est donné lecture d'une lettre dans laquelle M. Chevarrier, vice-consul de France à Jaffa, décrit la partie de la statue colossale de Jupiter découverte l'an dernier à Gaza, et donne les détails du transport de ce bloc énorme à travers les sables de la Palestine.

Sont adressés :

1° Pour le concours des Antiquités nationales : *Les barons d'Orbec*, par M. le vicomte L. Rioult de Neuville (Caen, 1880, broch. in-8°).

2° Pour le concours Brunet :

Dictionnaire biographique et bibliographique, alphabétique et méthodique des hommes les plus remarquables dans les lettres, les sciences et les arts, par M. Alfred Dantès (Paris, 1875, in-8°).

M. Renan communique deux inscriptions phéniciennes trouvées à Larnaca (l'ancien Citium), et contenant les dépenses d'un temple de Citium pour les néoménies des mois *étanim* et *faalat.* Ces inscriptions donnent les renseignements les plus curieux sur le personnel des temples phéniciens, en particulier sur les *gérim*, les *calbim*, les *alamot*, les *gallabim*, et de très intéressants parallélismes avec le code mosaïque.

On voit clairement comment plusieurs recommandations de ce code sont conçues par opposition aux cultes indigènes de la Syrie, et surtout combien, grâce aux hommes pieux d'Israël, des idées morales supérieures avaient pénétré ces vieux rituels. Ces inscriptions paraissent être du commencement du IVe siècle avant Jésus-Christ.

Les deux plaques de marbre qui renferment ces inscriptions, ajoute M. Renan, se trouvent au Musée Britannique, qui a bien voulu nous en donner des photographies.

M. Alexandre Bertrand commence une communication sur des *bijoux d'or du tumulus d'Apremont, près Gray (Haute-Saône).*

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE.

M. le Président donne lecture de l'article 14 du règlement aux termes duquel une place d'académicien ordinaire venant à vaquer, l'Académie, dans le cours du mois qui suivra la notification de la vacance, décidera, au scrutin, s'il y a lieu ou non de procéder au remplacement.

La mort de M. de Saulcy ayant été notifiée à l'Académie le 5 novembre, M. le Président demande à l'Académie si elle entend dès aujourd'hui décider s'il y a lieu ou non de procéder au remplacement du confrère qu'elle a perdu.

M. Maury exprime l'opinion que la décision soit renvoyée à la prochaine séance, et il invoque à ce sujet les précédents.

M. de Wailly parle dans un sens contraire, en invoquant d'autres précédents opposés à ceux que M. Maury a fait valoir et en réclamant l'exécution du règlement.

L'Académie, consultée, décide, par un premier vote à main levée, qu'elle votera immédiatement sur la question de remplacement. Par un second vote à la majorité de 23 voix contre 3, elle déclare qu'il y a lieu de procéder au remplacement de M. de Saulcy; enfin elle adopte sans opposition la proposition de fixer au vendredi 10 décembre l'exposition des titres des candidats.

M. de Longpérier annonce à l'Académie l'existence de trois monnaies du moyen âge qui font partie de la collection de M. Rossi, à Rome, et qui vont être vendues.

Ces monnaies portent les noms d'Albéric, prince de Rome au xe siècle; de Charles le Mauvais, qui prend le titre de roi d'Aragon, et de Giano Campo Fregoso, doge éphémère de Gênes pendant que Louis XII occupait cette ville[1].

M. Edm. Le Blant continue la lecture de son mémoire sur les *Actes des martyrs non insérés dans le recueil de dom Ruinart.*

M. Bertrand continue et achève sa communication sur des *bijoux d'or du tumulus d'Apremont, près Gray* (*Haute-Saône*)[2].

[1] Voir aux Communications, n° VI.

[2] Voir aux Communications, n° V.

M. Jourdain commence la lecture d'un mémoire de M. le comte Bertou sur *la topographie de Tyr.*

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre l'exposition des titres de MM. Oppert et Riant, qui se portent candidats à la place laissée vacante par la mort de M. de Saulcy.

L'exposition des titres étant terminée, l'élection est mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'Académie et la séance redevient publique.

Sont adressés à l'Académie :

1° Pour le concours Gobert :

Les anciennes communautés d'arts et métiers du Havre, par M. Alphonse Martin (Havre, 1880, in-8°).

2° Pour le concours des antiquités nationales :

La chaire française au XII*e* *siècle, d'après les manuscrits*, par M. l'abbé Bourgain (Paris, 1879, in-8°).

Histoire politique et religieuse de Haguenau, par M. l'abbé Guerber (Rixheim, 1876, tomes I et II, in-8°).

3° Pour le concours Stanislas Julien :

La province chinoise du Yün-Nan, par M. Émile Rocher. 1re et 2e parties (Paris, 1879-1880. 2 vol. gr. in-8°).

Il est procédé à un scrutin pour la nomination d'une commission chargée de présenter trois candidats pour la place de correspondant vacante par suite de la nomination de M. Tissot comme académicien libre. Sont désignés pour commissaires : MM. de Longpérier, Renan, Maury et Schefer. La Commission fera son rapport vendredi prochain.

M. Edm. Le Blant continue la lecture de son mémoire sur les *Actes des martyrs non insérés dans le recueil de dom Ruinart.*

M. Jourdain continue la lecture du mémoire de M. le comte de Bertou sur *la topographie de Tyr.*

A l'occasion de cette lecture, M. Renan annonce que, dans la prochaine séance, il demandera la parole pour présenter quelques observations sur le caractère des commentaires de saint Jérôme

qui, tout en étant une œuvre très savante, sont parfois inexacts par suite de la nécessité où l'auteur était de souvent citer de mémoire.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE.

Le Directeur de l'École de Rome transmet à l'Académie, au nom de M. de la Blanchère, une nouvelle série d'inscriptions sans doute inédites, dit-il, provenant de la Valle di Terracina et qui complètent ses deux précédents envois[1].

La lettre de M. Geoffroy est communiquée à M. L. Renier qui fera un rapport verbal à l'Académie sur les inscriptions qu'elle renferme.

M. l'amiral la Roncière le Noury, président de la Société de géographie, adresse à l'Académie plusieurs lettres d'invitation pour la seconde assemblée générale que tiendra la Société le vendredi, 17 décembre, dans son hôtel, boulevard Saint-Germain.

Ces lettres sont mises à la disposition des membres qui voudraient assister à cette intéressante séance.

M. Edm. Le Blant est désigné pour lire, dans la prochaine séance trimestrielle, des extraits de son mémoire sur les *Actes des martyrs non insérés dans la collection de dom Ruinart.*

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. le Président donne lecture des articles 17 et 18 du règlement, relatifs à l'élection d'un membre ordinaire.

Il y a 34 membres présents. Le scrutin donne 35 bulletins. Un membre déclare qu'il a mis par erreur, avec son bulletin, un second bulletin contenant les noms des deux candidats.

Le scrutin est annulé. Un nouveau scrutin a lieu. Il y a 34 votants. Majorité 18.

M. Riant obtient 24 suffrages; M. Oppert 10. En conséquence M. Riant est proclamé élu.

[1] Voir aux Communications, n° VII.

Sont adressés :

1° Pour le concours des Antiquités nationales :

Cartulaire de l'abbaye cistercienne de Perseigne, précédé d'une notice historique, publiée par M. Gabriel Fleury (Mamers. Le Mans, 1880, in-4°).

Bibliothèque historique chartraine, par M. Lucien Merlet (manuscrit).

2° Pour le concours Stanislas Julien :

Histoire de la conquête de la Birmanie par les Chinois, sous le règne de Tç'ienn Long (Khien Long), traduite du chinois.

Histoire de la conquête du Népâl par les Chinois, sous le règne de Tç'ienn Long (Khien Long), traduite du chinois.

Mémoire sur les guerres des Chinois contre les Coréens, de 1618 à 1637, par M. Camille Imbault-Huart (Paris, 1878, broch. in-8°).

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de la Commission chargée de présenter trois candidats au titre de correspondant.

La séance redevient publique.

M. Heuzey commence la lecture de son rapport au nom de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

SÉANCE DU 24 DÉCEMBRE.

M. Riant écrit à l'Académie pour la remercier de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant membre ordinaire.

M. Georges Lafargue, chef de bureau à la préfecture de la Gironde, adresse à l'Académie le dessin d'une petite pierre plate, de forme ovale, dont il est possesseur, et qui porte une inscription dont il désirerait avoir la traduction exacte.

Le Président rappelle à l'Académie que la veille du jour de l'an tombe un vendredi, et il propose, selon un antécédent, d'avancer la séance au mercredi.

La proposition est adoptée.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

On procède à l'élection d'un correspondant. Sur 26 votants

M. Clermont-Ganneau obtient 19 voix, M. Bompois 3, M. Robiou 2. Il y a dans l'urne deux bulletins blancs.

M. Clermont-Ganneau, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est déclaré correspondant de l'Académie.

M. Delaunay continue la lecture du mémoire de M. Henri Martin sur les *hypothèses astronomiques des anciens.*

Sont adressés à l'Académie :

1° Pour le concours des Antiquités nationales :

Les prisons en Picardie. Étude historique sur la détention préventive et pénale et sur les prisons anciennes, par M. Darsy (Amiens, 1880, in-8°).

Recherches sur l'histoire de Chatel-Censoir, par M. Émile Pallier (Auxerre, 1880, in-8°).

Le roman d'Aquin ou la conqueste de la Bretaigne par le roy Charlemaigne, chanson de geste du XIIe siècle, publiée par M. Joüon des Longrais (Nantes, 1880, in-8°).

2° Pour le prix Lafons-Mélicocq (Antiquités de Picardie) :

La vie municipale au XVe siècle dans le Nord de la France, par M. le baron de Calonne (Paris, 1880, in-8°).

3° Pour le prix de numismatique (Allier de Hauteroche) :

Trésor de la Blanchardière (Sarthe). Monnaies du IIIe siècle de l'ère chrétienne (Le Mans, 1876, in-8°.)

Trésor de Jublains (Mayenne). Monnaies du IIIe siècle de l'ère chrétienne, par M. Eug. Hucher (Le Mans, 1880, in-8°).

Le trésor de San'â (monnaies himyaritiques), par M. Schlumberger (Paris, 1880, in-4°).

4° Pour le concours Brunet :

Bibliographie de Seine-et-Oise, par M. Paul Pinson (manuscrit).

M. Jourdain termine la lecture du mémoire de M. le comte de Bertou sur *la topographie de Tyr*[1].

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la dernière partie du rapport de M. Heuzey au nom de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

[1] Voir aux Communications, n° VIII.

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE.

Séance avancée au mercredi à cause du nouvel an.

M. Clermont-Ganneau écrit à l'Académie pour la remercier de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant l'un de ses correspondants.

L'Académie procède à la nomination de la commission du prix Gobert. Sont nommés MM. Desnoyers, Deloche, G. Paris et Riant.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL reçoit le décret, en date du 27 décembre, qui approuve l'élection de M. Riant comme membre ordinaire de l'Académie, et il en donne lecture. M. Riant vient d'être averti par télégramme; s'il arrive à temps, il sera introduit dans l'Académie par le Secrétaire perpétuel.

M. Edm. LE BLANT achève la lecture de son mémoire sur quelques *Actes des martyrs non insérés dans la collection de dom Ruinart.*

Sont adressés à l'Académie :

1° Pour le concours Gobert :

Origines de la tactique française (Paris, 1879, in-8°).

Origines de la tactique française (de Louis XI à Henri IV), par M. Hardy, major d'infanterie. 2 vol. (Paris, 1881, in-8°).

2° Pour le concours des Antiquités nationales :

Les armées des trois premiers ducs de Bourgogne de la maison de Valois, par de la Chauvelays et M. le comte de Coligny (Paris, 1880, in-8°).

Les rois de France à Troyes au XVIe siècle, par M. Albert Babeau (Troyes, 1880, in-8°).

Recherches historiques sur l'ancien chapitre cathédral de l'église d'Orléans, de son origine au XVIe siècle, d'après des documents inédits, par Mme de Foulques de Villaret, ancienne élève de Saint-Denis (manuscrit).

Biographie des seigneurs de Graulet, depuis 961 jusqu'à 1793, par M. L. Marens (Toulouse, 1880, in-4°).

Histoire populaire de la Lorraine, dédiée à la France, par M. Victor Henrion (Paris, 1880, in-12).

3° Pour le prix Fould :

L'imagerie phénicienne et la mythologie iconologique chez les Grecs,

par M. Clermont-Ganneau, 1re partie, *la coupe phénicienne de Palestrina* (Paris, 1880, in-8°).

4° Pour le prix Brunet :

Bibliographie historique du Vivarais (manuscrit).

M. Clermont-Ganneau fait une communication sur *un poids en pierre trouvé à Jérusalem et daté de l'an V d'un roi Athamas inconnu dans l'histoire.*

M. Clermont-Ganneau émet l'hypothèse que cet Athamas pourrait être Hérode, roi de Chalcis, mort l'an 48 de notre ère.

M. Waddington dit qu'il y avait un certain nombre de petites principautés en Syrie, comme Abylène, Émèse, et sur la lisière du désert les Nabatéens. Il y a là quatre ou cinq dynasties qui datent de la fin des Séleucides, ou plus exactement de la guerre de Pompée, et qui ont duré un siècle environ. Les caractères gravés sur la pierre se rapportent à la première moitié du 1er siècle. Ce poids a pu appartenir à l'une de ces dynasties.

M. Clermont-Ganneau dit que s'il a pensé à l'Hérode de Chalcis, c'est que le temps et le lieu conviennent assez; la pierre est d'un calcaire des environs de Jérusalem.

M. Miller rappelle que le grec était fort corrompu en Judée en ce temps-là; il ne faudrait donc pas s'arrêter à quelques différences d'orthographe dans les noms.

COMMUNICATIONS.

N° I.

UN NOUVEAU TEXTE DES ACTES DES SAINTES FÉLICITÉ ET PERPÉTUE ET DE LEURS COMPAGNONS MARTYRS EN AFRIQUE, À CARTHAGE, SOUS LE RÈGNE DE SEPTIME-SÉVÈRE (202-203), PAR M. B. AUBÉ.

Dans la volumineuse littérature hagiographique, il est peu de pièces plus anciennes et plus intéressantes que la pièce intitulée «Passion des saintes Perpétue et Félicité et de leurs compagnons», qu'on lit dans les *Acta Martyrum sincera et selecta* de Ruinart.

Longtemps ignorée et vainement cherchée dans les bibliothèques, cette relation fut trouvée dans un manuscrit du Mont Cassin par Lucas Holstenius, copiée par lui, et publiée après sa mort, pour la première fois, en 1663, six ans avant la naissance de Ruinart.

Celui-ci, après avoir collationné le texte d'Holstenius sur trois nouveaux manuscrits (dont l'un, du xe siècle, celui de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, est à la Bibliothèque nationale depuis 1803, sous le numéro 17626 du fonds latin[1]), le réimprima dans ses *Actes sincères,* avec d'utiles corrections. C'est le seul texte qu'on connaisse et dont on fasse usage.

[1] Ce manuscrit, petit in-folio, donne cette pièce au fol. 64 r° : «Incipit passio Sctæ Felicitatis et Perpetuæ.» Ces Actes ne contiennent pas le prologue qu'on lit dans Holstenius et Ruinart. Le texte est rempli de fautes grossières et paraît avoir été écrit sous la dictée par un copiste ignorant. Nombre de mots à désinence en *us* se terminent en *os*. Ainsi *æstus validus* est écrit *estos validos;* de même on lit *masculos, tribunos* pour *masculus, tribunus.* Cependant on lit *agius, agius,* pour *agios, agios,* qu'on trouve dans Ruinart. De même plusieurs noms propres sont çà et là écorchés, Dignogratem pour Dinocratem, Pomponianum pour Pomponium. Ce texte contient un détail intéressant qui manque dans celui d'Holstenius et de Ruinart : quand Satyrus et Perpétue sont transportés en idée dans le jardin

Il y a cependant un autre texte des « Actes des saintes Félicité, Perpétue et de leurs compagnons ».

Ce second texte, différent du premier en plusieurs points, le complétant en d'autres de grand intérêt, paraît de date plus récente, quoiqu'il soit plus court et plus simple, et semble aussi avoir été plus souvent reproduit dans les passionnaires manuscrits, bien qu'il n'ait pas encore été imprimé, que nous sachions.

On le trouve à la seule Bibliothèque nationale dans sept manuscrits, aux numéros du fonds latin 5269, 5279, 5292, 5297, 5311, 5318 et 5349.

Ce seul fait qu'une bibliothèque contienne sept exemplaires d'un texte et un seulement d'un autre, ne permet-il pas d'inférer que les copies de ce dernier sont plus rares ?

Cependant, dans cette hypothèse, il est étrange que les Bollandistes n'aient pas donné une relation si fréquemment reproduite dans les vieux passionnaires, que ni Baronius, ni Ruinart ne l'aient mentionnée explicitement, et que nul après eux n'ait songé à l'éditer[1].

Ce texte paraît, disons-nous, postérieur au texte d'Holstenius et de Ruinart, non pas seulement parce que les manuscrits qui le portent (nous ne parlons que des sept que nous avons vus et qui sont à très peu près absolument identiques) sont tous plus récents que le texte du manuscrit de Compiègne, mais parce que leur auteur primitif semble avoir connu l'autre, lui a emprunté plusieurs expressions, en a résumé divers passages; parce que le texte d'Holstenius est donné presque en entier

des délices et qu'ils rencontrent à la porte l'évêque Optat et le prêtre Aspasius, on lit ici : *Et misimus nos* (ad pedes) *et compleximus illos et cœpit Perpetua Græce cum illis loqui.*

[1] Lenain de Tillemont connaissait ce texte qu'il appelle *Actes de saint Victor.* Il en a traduit quelques passages, mais sans y attacher l'importance qu'il mérite selon nous, ni marquer les différences qui le distinguent du texte d'Holstenius et de Ruinart. Voir *Mémoires ecclésiastiques*, t. III, p. 246-247.

comme l'œuvre propre de deux des personnages principaux qui y figurent, Perpétue et Satyrus, et que le compilateur de cette narration n'a guère fait qu'encadrer leur récit entre un prologue et un épilogue, en ajoutant le dénouement que les victimes elles-mêmes ne pouvaient raconter; parce que le même compilateur est manifestement animé de sentiments montanistes, très vivants encore à l'aurore du IIIe siècle, mais qui s'affaiblirent peu à peu et s'éteignirent bientôt. Cette couleur montaniste manque dans le nouveau texte. Il ne saurait avoir été écrit qu'après la première moitié du IIIe siècle, puisque la scène est dite se passer sous le consulat des empereurs Valérien et Gallien, c'est-à-dire l'an 257.

Ce n'est pas, osons le dire, que nous prenions à la lettre l'indication que Perpétue et Satyrus ont écrit de leurs mains une partie de l'ancien récit. Nous ne pouvons voir dans cette indication qu'un artifice de composition, qu'un moyen dont l'auteur s'est naïvement servi et sans ombre de scrupule pour donner plus d'autorité et de crédit à sa relation et fortifier, comme il le pensait, sa thèse à demi sectaire. Mais dans le texte d'Holstenius et de Ruinart il est parlé de jeux donnés pour un anniversaire de Géta, ce qui reporte les évènements à plus de cinquante ans en arrière, et de même, dans cette pièce, il est dit que c'est Hilarianus, procurateur occupant par intérim la place de proconsul de Minutius mort en charge[1], qui a jugé les accusés. Dans la pièce inédite, on parle bien d'un anniversaire de César, «natale Cæsaris», mais ce César

[1] Il est inusité et exceptionnel qu'un procurateur remplisse, même par intérim, la place et les fonctions de proconsul d'une province sénatoriale. Cependant le fait n'est pas sans exemple. Sous Trajan, Minutius Italus, de l'ordre équestre, fut chargé du gouvernement de la province proconsulaire d'Asie, juste dans les mêmes conditions qu'Hilarianus sous Septime Sévère en Afrique. De plus, sous Alexandre Sévère, Timesitheus, n'étant que procurateur, fut de même intérimairement proconsul d'Asie. Voir Waddington, *Fastes des provinces asiatiques de l'empire romain*, p. 162, 264-265.

n'est pas nommé, et c'est Minutius qui est introduit comme juge. Ces deux détails s'accordent mal avec la mention des empereurs Valérien et Gallien, consuls. C'est que cette mention a été mise au hasard, peut-être postérieurement, en façon d'en-tête et d'épilogue, comme pour loger les faits racontés et placer dans un milieu déterminé le corps du récit. Il n'y a pas de César Géta sous Valérien et Gallien. L'incohérence était trop forte de laisser subsister ce nom propre; on l'a effacé. On a effacé aussi le nom d'Hilarianus pour mettre à la place Minutius, nommé dans la pièce ancienne. Peut-être le second rédacteur l'a-t-il fait à dessein pour éviter l'accusation de plagiat. Peut-être a-t-il emprunté le nom de Minutius à une autre tradition, ou ce nom lui était-il resté d'une lecture rapide de la pièce ancienne.

Ce qui nous paraît plus important, ce sont les détails nouveaux que nous trouvons dans nos Actes manuscrits.

Les Actes d'Holstenius et de Ruinart racontent moins des faits que des sentiments. L'autre pièce élimine ou abrège considérablement les détails de psychologie intime. Les mêmes personnages sont en scène, mais plus sur terre, si l'on peut dire, et de plain-pied avec l'humanité, quoique aussi fermes dans leur foi.

Dans les Actes imprimés, toute la famille de Perpétue, moins le père, — le mari n'est pas nommé, — est donnée pour chrétienne. Ici ils sont tous païens, bien qu'exempts de fanatisme. Quand ils viennent tous ensemble, père, mère, frères et mari avec le petit enfant, d'une façon si touchante, supplier Perpétue devant le tribunal, embrassant ses mains, attachant à son cou les petits bras de l'enfant, lui disant: « vis avec nous, » elle leur répond dans son exaltation quelque peu farouche: « Je ne vous connais pas; arrière, ouvriers d'iniquité. » Assurément, ces mots marquent bien qu'aucun des membres de la famille de Perpétue ne partageait sa foi.

De même, les détails du supplice final sont différents dans nos Actes manuscrits. D'abord le nom de Secundulus n'y est pas prononcé. Il n'y est pas question des costumes de prêtre de Saturne et de prêtresse de Cérès qu'on aurait voulu leur faire revêtir, ni de leurs protestations à ce sujet, ni de la vache sauvage à laquelle Perpétue et Félicité auraient été exposées, ni de la pitié de la foule, en les voyant présentées nues dans l'arène, ni de la clameur du peuple lorsque Satyrus est couvert de sang, ni du cri de Perpétue frappée entre les côtes par un gladiateur maladroit. On raconte seulement que tous les martyrs furent exposés nus, les mains liées derrière le dos, au milieu de l'amphithéâtre, qu'on lança contre eux diverses bêtes, « diversis bestiis dimissis; » que Satyrus et Perpétue furent dévorés par des lions, Saturninus renversé et blessé par des ours, puis frappé du glaive; que Revocatus et Félicité terminèrent leur glorieux combat sous la dent des léopards.

Nous notons ces variantes sans pouvoir dire s'il faut les préférer à l'autre récit.

Mais c'est surtout par l'interrogatoire que la pièce inédite nous paraît avoir grande valeur.

Dans les Actes de Ruinart, il y a bien comparution devant le juge, mais l'interrogatoire est omis. « Interrogés, y lit-on, tous confessèrent la foi. » Perpétue, l'héroïne de la pièce, malgré les prières paternelles, brutalement interrompues par l'ordre du juge, resta ferme comme ses amis, et le procurateur, — proconsul intérimaire, — par une seule sentence, les condamna tous en bloc à être exposés aux bêtes.

Nous avons beaucoup plus de détails dans la pièce manuscrite.

D'abord, dans une première séance, où tous sont présents, le juge rappelle les ordres des empereurs et somme les prévenus de sacrifier.

Satyrus répond pour tous par un refus. Le proconsul, sans pousser l'affaire plus avant, les envoie réfléchir en prison.

Il les fait quelque temps après comparaître tous ensemble devant son tribunal, et renouvelle sa mise en demeure.

Satyrus, en son nom et au nom de ses amis, répond comme la première fois.

Le proconsul s'adresse d'abord à tous les autres; puis, les voyant résolus, il fait retirer les femmes, et les prend à partie l'un après l'autre avec gravité, insistance, sans violences de langage ni emploi de tortures, tout en les avertissant pourtant du péril de mort qui les menace.

Ils restent inflexibles. Le proconsul les fait retirer et ordonne qu'on introduise Félicité et Perpétue.

L'interrogatoire auquel il les soumet est fort remarquable, et s'il n'est pas vrai, il est aussi semblable à la vérité qu'on peut se le figurer. On y voit un juge humain et bienveillant, appliquant la loi strictement, mais sans la charger d'inutiles et odieuses rigueurs, laissant percer sa pitié personnelle, sans lui subordonner toutefois ses devoirs de magistrat, ne craignant pas de dire à Félicité, une humble esclave, qu'il souffre de la voir comme elle est; qui permet à la famille de Perpétue d'essayer auprès de lui et avec lui de fléchir la malheureuse jeune femme entêtée de chimères, à ce qu'il pense, et affiliée à une faction que le pouvoir a condamnée. Il ne prononce la sentence qu'à son corps défendant, et après que tout effort pour ramener les prévenus a décidément échoué.

Combien ce magistrat ressemble peu à ces espèces de fous furieux que les hagiographes mettent d'ordinaire en scène, gesticulants, écumants, toujours l'ironie ou la menace à la bouche, avec d'autres forcenés pour assesseurs et des bourreaux pour acolytes et pour auxiliaires, et en face d'eux, d'autres agités pleins d'une foi turbulente, féconds en invectives et qui semblent croire que leur sincérité paraîtrait douteuse et leurs convictions tièdes si elles n'éclataient en gestes de tragédie, en discours violents et agressifs.

Quand on a lu quelque pièce, comme il y en a tant chez les Bollandistes, où le niais enchérit sur l'odieux, et qu'on passe à cette pièce qu'ils n'ont pas recueillie, on ne sait pourquoi, il semble qu'on quitte la région des mauvais rêves et de la noire fantaisie pour le monde des choses raisonnables et de l'humanité régulière.

Voici du reste ces Actes inédits tirés des sept manuscrits cités plus haut, que nous avons collationnés avec soin.

ACTES DES MARTYRES DES SAINTES FÉLICITÉ ET PERPÉTUE ET DE LEURS COMPAGNONS SATYRUS, SATURNINUS ET REVOCATUS.

Extraits des manuscrits du fonds latin n[os] 5269, 5279, 5292, 5297, 5311, 5318 et 5349 de la Bibliothèque nationale de Paris.

Facta persecutione sub Valeriano et Gallieno consulibus, comprehensi sunt venerabiles viri juvenes Satyrus et Saturninus, duo fratres, Revocatus et Felicitas soror ejus et Perpetua quæ erat de nobili genere et habebat patrem et matrem et duos fratres et filium ad mamillam. Annorum enim erat illa duorum et viginti, apud Africam in civitate Tuburbitanorum.

Minutius proconsul dixit ad eos : Invictissimi principes Valerianus et Gallienus jusserunt ut sacrificetis.

— Satyrus respondit : Hoc non sumus facturi; christiani enim sumus.

Proconsul jussit eos recludi in carcerem; siquidem hora erat prope tertia.

Audiens vero pater Perpetuæ eam esse comprehensam, cucurrit ad carcerem et videns eam dixit : Quid hoc fecisti, filia, dehonestasti enim generationem tuam. Nunquam enim de genere nostro aliquis missus est in carcerem.

— Perpetua vero dixit ad eum : Pater, ecce, verbi gratia, vides vas jacens aut fictile aut cujuslibet generis.

— Et ille respondit : Video, quid ad hæc?

— Perpetua dixit : Numquid aliud nomen potest habere quam quod est?

— At ille respondit : Non.

— Perpetua dixit : Nec ego aliud nomen accipere possum quam quod

sum, Christiana. Tunc pater ejus, audito verbo, irruit super eam, volens oculos ejus eruere; et exclamans, confusus, egressus est foras.

Orantes vero et sine cessatione preces ad Deum effundentes, cum essent multis diebus in carcere, quadam nocte videns visum Sancta Perpetua, alia die retulit commartyribus suis ita dicens :

Vidi in visu hac nocte scalam erectam mirabili altitudine usque ad cœlum, et ita erat angusta ut nonnisi unus per eam ascendere posset. Dextra vero lævaque inerant fixi cultri et gladii ferrei ut nullus circa se nisi ad cœlum respicere posset[1]. Sub ea vero jacebat latens draco teterrimus ingenti forma ut præ metu ejus quivis ascendere formidaret. Vidi etiam ascendentem per eam Satyrum usque ad sursum et respicientem ad nos et dicentem : Ne vereamini hunc draconem qui jacet : confortamini in gratia Christi, ascendite et nolite timere, ut mecum partem habere possitis. Vidi etiam juxta scalam hortum ingentem, copiosissimum et amœnum, et in medio horto sedentem senem in habitu pastorali et mulgentem oves et in gyro ejus stantem multitudinem candidatorum, et aspiciens ad nos vocavit ad se et dedit nobis omnibus de fructu lactis. Et cum gustassemus, turba candidatorum responderunt « Amen » et sic præ clamore vocum sum expergefacta.

At vero illi cum hæc audissent, gratias agentes insufficienter domino cognoverunt se ex revelatione beatissimæ Perpetuæ ad martyrii coronam dignos esse effectos.

Post hæc vero procedens Minutius proconsul et sedens pro tribunali eos exhiberi præcepit, dixitque ad eos : Sacrificate diis, sic enim jusserunt perpetui principes.

— Satyrus respondit : Deo magis oportet sacrificare quam idolis.

— Proconsul dixit : Pro te respondes, aut pro omnibus?

— Satyrus dixit : Pro omnibus, una enim est in nobis voluntas.

— Proconsul ad Saturninum, Revocatum, Felicitatem et Perpetuam dixit : Vos quid dicitis?

— At illi responderunt : Verum est, unam gerimus voluntatem.

Proconsul jussit viros a mulieribus separari et ad Satyrum dixit : Sacrifica, juvenis, et ne te meliorem quam principes judices esse.

— Satyrus respondit : Meliorem me judico apud verum principem et præsentis et futuri sæculi, si colluctando pati meruero.

— Proconsul dixit : Suade tibi, et sacrifica, juvenis.

— Satyrus respondit : Hoc ego non sum facturus.

[1] Cette phrase : Dextra lævaque, etc., manque dans trois des sept manuscrits.

— Proconsul ad Saturninum dixit : Sacrifica vel tu juvenis, ut valeas vivere.

— Saturninus respondit : Christianus sum, et hoc mihi facere non licet.

— Proconsul ad Revocatum dixit : Forte et tu sequeris voluntatem illorum.

— Revocatus respondit : Eorum plane propter Deum sequor desideria.

— Proconsul dixit : Sacrificate ne vos interficiam.

— Revocatus respondit : Deum oramus ut hoc mereamur.

Proconsul eos removeri præcepit et Felicitatem et Perpetuam sibi jussit offerri. Dixit autem ad Felicitatem : Quæ diceris?

— Respondit : Felicitas.

— Proconsul dixit : Virum habes?

— Felicitas respondit : Habeo quem nunc contemno.

— Proconsul dixit : Ubi est?

— Felicitas dixit : Non est hic.

— Proconsul dixit : Quo genere est?

— Felicitas respondit : Plebeius.

— Proconsul dixit : Parentes habes?

— Felicitas dixit : Non habeo, Revocatus vero congermanus meus est. Verumtamen his majores parentes habere non potero[1].

— Proconsul dixit : Miserere tui, puella, et sacrifica ut vivas, maxime quia te infantem in utero habere video.

— Felicitas respondit : Ego christiana sum et hæc omnia mihi propter Deum contemnere præcepta sunt.

— Proconsul dixit : Consule tibi, doleo enim de te.

— Felicitas respondit : Fac quod vis, mihi enim persuadere non poteris.

— Proconsul ad Perpetuam dixit : Quid dicis, Perpetua, sacrificas?

— Perpetua Christiana, inquit, sum et nominis mei sequor auctoritatem ut sim Perpetua.

— Proconsul dixit : Parentes habes?

— Perpetua respondit : Habeo.

Audientes vero parentes ejus pater, mater, fratres et maritus simulque cum parvulo ejus qui erat ad lac venerunt, cum essent de nobili genere. Et videns eam pater ejus stantem ante proconsulis tribunal, cadens

[1] Ces derniers mots sans doute en montrant de la main ses amis, ou la place que tout à l'heure ils occupaient.

in faciem suam dixit ad eam : Filia, jam non filia, sed domina, miserere ætati meæ patris tui, si tamen mereor dici pater, miserere et matris tuæ, quæ te ad talem florem ætatis perduxit, miserere et fratribus tuis, et huic infelicissimo viro tuo, certe vel parvulo huic qui post te vivere non poterit. Depone hanc cogitationem tuam. Nemo enim nostrum post te vivere poterit, quia hoc generi meo nunquam contigit.

Perpetua vero stabat immobilis et respiciens in cœlum dixit ad patrem suum : Pater, noli vereri, Perpetuam enim filiam tuam, si non obstiteris, perpetuam filiam tuam possidebis.

— Proconsul dixit : Moveant te et excitent ad dolorem lacrymæ parentum tuorum, præterea voces parvuli tui.

— Perpetua dixit : Movebunt me lacrymæ eorum, si a conspectu domini et a consortio horum sanctorum, cum quibus secundum visionem meam fratribus bonis sum copulata, fuero aliena inventa.

Pater vero jactans infantem in collum ejus et ipse cum matre et marito tenentes manus ejus et flentes osculabantur dicentes : Miserere nostri, filia, et vive nobiscum. At illa prospiciens infantem eosque repellens dixit : Recedite a me, operarii iniquitatis, quia non novi vos. Non enim potero majores et meliores vos facere quam Deum qui me ad hanc gloriam perducere dignatus est.

Videns vero proconsul eorum perseverantiam, data sententia Satyrum, Saturninum et Revocatum flagellis cæsos, et Perpetuam et Felicitatem exalapatas in carcerem recipi præcepit ut in Cæsaris natale bestiis mitterentur.

Et cum essent in carcere iterum vidit visionem Perpetua Ægyptium quemdam horridum et nigrum jacentem et volutantem se sub pedibus eorum, retulitque sanctis fratribus et commartyribus suis. At illi intelligentes, gratias egerunt Domino, qui prostrato inimico generis humani eos laude martyrii dignos habuerit.

Contristantibus vero iis de Felicitate quod esset prægnans in mensibus octo, statuerunt unanimiter pro ea precem ad Dominum fundere. Et dum orarent subito enixa est vivum. Quidam vero de custodibus dixit ad eam : Quid factura es cum veneris in amphitheatrum quæ talibus detineris tormentis?

— Felicitas respondit : Hic ego crucior, ibi vero pro me Dominus patietur.

Facto itaque die natalis Cæsaris concursus ingens fiebat populi in amphitheatrum ad spectaculum eorum.

Procedente vero Proconsule eos ad amphitheatrum perduci præcepit.

Euntibus vero eis sequebatur Felicitas quæ ex sanguine carnis ad salutem sanguinis ducebatur et de obstetrice ad gladium et de lavatione post partum balnei sanguinis effusione meruit delavari.

Adclamante vero turba positi sunt in medio amphitheatri nudi, ligatis post tergum manibus, et dimissis bestiis diversis Satyrus et Perpetua a leonibus sunt devorati. Saturninus vero ab ursis erutus gladio est percussus. Revocatus vero et Felicitas a leopardis gloriosum agonem impleverunt.

Horum ergo famosissimorum et beatissimorum martyrum sanctissimi fratres qui passi sunt sub Valeriano et Gallieno imperatoribus apud Africam in civitate Tuburbitanorum sub Minutio proconsule die Nonarum Martiarum fideliter memoriis communicantes, actus eorum in ecclesia ad edificationem legite, precantes Dei misericordiam ut orationibus eorum et omnium sanctorum nostri misereatur atque participes eorum efficere dignetur in gloriam et laudem nominis sui quod est benedictum in sæcula sæculorum. Amen.

Tel est ce texte inédit. Celui qu'on trouve dans les *Acta sincera et selecta* de Ruinart est une *passion,* c'est-à-dire moins un récit de faits que d'idées et de sentiments intimes. Celui-ci constitue plus proprement des *Actes.*

Nous ne voulons pas dire par là qu'il ait un caractère plus historique. Au contraire, il nous fait pénétrer moins avant dans ce monde très particulier de certains cercles chrétiens où tant de passions et de rêves étranges agitaient et caressaient les âmes. Il a un caractère plus *exotérique;* il est, si nous osons dire, plus officiel. Les visions de Perpétue et de Satyrus y sont notées, mais en quelques traits rapides et comme d'une plume dédaigneuse. On pourrait presque croire que la pièce émane de l'épiscopat. De la sorte on s'expliquerait que la nuance montaniste soit effacée, et que le passage où l'évêque Optat et le prêtre Aspasius sont maltraités, ait également disparu. Mais les détails de l'interrogatoire sont abondants, précis, et, comme il nous semble, vraisemblables et d'un grand prix. A ce titre, ce document nous paraît de nature à compléter heureusement le texte de Ruinart.

N° II.

ESTAMPAGES ET INTERPRÉTATION DE QUATRE INSCRIPTIONS RELEVÉES PAR M. DE LA BLANCHÈRE, MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME, PRÈS DE LA VILLE ACTUELLE DE TERRACINE, AU LIEU DIT : *VALLE DI TERRACINA*.

La première inscription, sur deux piliers, donne :

D'une part :	D'autre part :
...OLLE...	...
...M PON...	...PRA
...FICVM D...	...I...ETO
...EVIT...EI	... .PONER
C...N...SVNT	IETSCRIPT
QV...EESFIO	VRAMTITV
...ONTENE...	LIATPRIST
...VR...PLA...	INAMFOR
...ER...L PTR...	MAMREST
...VEN	ITVEREPIA
...A...N...	CVLOPRIVS
	DATOOPERI
	SFACIEND
	IOVEATRA

La lecture proposée par M. de la Blanchère serait : *Collegium pontificum decrevit*... (*ut permitteretur*)... (*re*)*poner*(*e*), *et scripturam tituli ut pristinam formam restituere, piaculo prius dato operis faciendi, ove atra.* Cf. Wilmans, 256, 257 ; *Corpus J. L.* VI, 2120 ; Orelli, 4406, 4548. Il s'agit probablement de l'entière reconstruction d'un tombeau ; on sait que la juridiction du collège des Pontifes s'étendait dans tout l'empire, surtout en ce qui concernait les sépultures. La formule *piaculum operis faciendi* paraît nouvelle : cf. Caton, *De Re R.*, 139, 140. Quant à l'*ovis atra,* elle se retrouve dans les *Cenotaphia Pisana,*

Wilmans, 883. Cf. Henzen, *Arvales,* p. 214. Cette inscription paraît être de la seconde moitié du IIIe siècle.

Le second texte, répété sur deux pierres ayant servi à des tombeaux, est d'une lecture évidente et d'une très belle époque: *Orcilia C. f. Q. Caecilius C. f. Ouf(entina tribu), Pollio f(ecit).* Le nom d'Orcilia paraît nouveau: Q. Cæcilius Pollio est probablement l'époux. Il y a un Pollion célèbre à Terracine: c'est l'architecte du beau temple d'Apollon, Anxur, qu'a remplacé la cathédrale; mais ce Pollion s'appelle C. Portumius (Wilmans, 2558).

A quelques pas de là, une vaste pierre, gisant sur le sol, porte cette inscription très dégradée que M. de la Blanchère restitue ainsi: *Vibiae C. f. Laudice uxori et C. Vibio Helio socero Q. Truttedius Prepon fecit.* Trois surnoms grecs, Laodicé, Hélios, Prépôn, voilà l'indice d'une descendance servile ou d'une origine italo-grecque plus ou moins éloignée. Cf *I. R. N.* 3307, 3738, etc. 6421; *Corpus I. L.* V, 7752. L gentilicium *Vibius* est intéressant à rencontrer sur une inscription terracinaise. Le seul monument bien authentique qu'on possède de la grande divinité locale, Jupiter Anxur, est une monnaie de C. Vibius Pansa. L'histoire des Vibii de Terracine et de leurs biens aura, du reste, sa place dans une étude que M. de la Blanchère prépare sur cette contrée. Le cognomen Prépôn se rencontre en Lucanie et à Rome; M. Desjardins, sur la foi de quelques inscriptions du Louvre, voudrait lire *Praepons:* ce serait une altération analogue à celle de la transcription *Prepo,* qui se rencontre; mais ici la pierre paraît bien donner *Prepon.*

Un quatrième texte, peut-être aussi inédit, a été copié par M. de la Blanchère dans la même contrée et paraît être du commencement du IIe siècle: *Annia Auge sibi e(t) . . . Saturninae l(ibertae).*

Il y a encore d'autres inscriptions, sans nul doute inédites, dans la *Valle di Terracina;* il y en a à découvert, qui sont dé-

gradées et difficiles à lire; il y en a certainement sous le sol, rempli de restes antiques. M. de la Blanchère espère pouvoir faire à l'Académie prochainement d'autres envois du même lieu.

N° III.

INSCRIPTIONS DÉCOUVERTES AUX ENVIRONS DE TERRACINE, PAR M. DE LA BLANCHÈRE. (Suite.)

1° Une nouvelle lecture confirme celle que M. de la Blanchère avait proposée de l'inscription des Vibius. Il y a bien, à la première ligne, LAVDICE au datif, et à la troisième ligne TRVTTEDIVS·PREPON. Nulle trace d'un S à la fin de ce dernier nom; il faut attendre un autre exemple pour accorder le droit de cité à PRAEPONS. M. de la Blanchère vient de lire sur deux cippes voisins et en lettres magnifiques du premier siècle :

D · M	D · M
VIBIAE·C·F·	C·VIBIO
LAVDICE	HELIO

2° Une autre pierre sépulcrale porte cette inscription; l'aspect des lettres, les P non fermés indiquent une époque ancienne :

Ր·ՐLAVIVS··Ր·L·ANTEROS
ꟻVNDIA·M·F·POSSILA

M. de la Blanchère propose de lire : *Publius Plavius, Publi libertus, Anteros; Fundia, Marci filia, Possila.*

3° Le cippe voisin du monument des Vibius sur lequel

M. de la Blanchère n'avait lu d'abord que D · M · lui paraît offrir cette inscription :

D · M
SP · MEMMI
SP · L · MN[illegible]E
III · M[illegible]

Il propose de lire : *Dis manibus Spuri Memmi, Spuri liberti, Mn* . . . . .

4° Deux inscriptions provenant de San Silviano, et dressées aujourd'hui sur la place Victor-Emmanuel à Terracine, n'existent plus qu'en deux morceaux, qui ne paraissent pas se suivre immédiatement :

STVDIA . CN · OCTA
S v PHATNVS v PATER v F

5° Sur un assez beau cippe funéraire sculpté qui a servi de bénitier à San Silviano, mais que M. l'inspecteur Pio Capponi a fait transporter à Terracine, on lit :

DIS MANIBVS
C · MANLII · C · F · FAL
VALENTI[illegible]AI · MIII
MANLIAE · C · F · PAPHIES
VIX · AN · VI · MI · D · XX

Le génitif PAPHIES n'a pas pour s'expliquer un nominatif grec en η; mais cette particularité n'est sans doute pas sans exemples. Le Manlius ici mentionné n'était probablement pas Terracinais, Terracine étant de la tribu Oufentina. Cependant, de tous les personnages cités dans ces inscriptions, il est le seul dont le gentilicium se retrouve dans la liste de quatre-vingt-dix Terracinais rapportée au *Bulletin de l'Institut de Rome*,

1853, pages 136 et 139. Cette liste est d'ailleurs d'une époque plus récente que les inscriptions de la *Valle di Terracina.*

N° IV.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, DEPUIS SA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1879, PAR M. J. DESNOYERS, SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ.

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie mon dernier Rapport annuel (le 48ᵉ) sur les travaux et les publications de la Société de l'histoire de France, lu à son Assemblée générale de 1880.

Cette Société est, depuis longtemps, bien connue de l'Académie, dont plusieurs membres, et des premiers M. Guizot, ont été les principaux fondateurs, il y a bientôt cinquante ans, et dont quelques-uns en font encore partie et sont, la plupart, membres de son Conseil administratif.

L'un des buts principaux de cette Société était de rendre accessibles à un plus grand nombre de lecteurs les plus importants des documents originaux que l'Académie a déjà publiés, pour la plupart, ou qu'elle continue d'insérer dans ses grandes collections historiques, particulièrement dans celle des *Historiens de la France.*

C'est un but que la Société n'a encore atteint qu'en partie par la publication de soixante-quatre ouvrages, formant plus de cent cinquante volumes, d'historiens originaux de toutes les époques, en ajoutant aux chroniques du moyen âge les écrits d'autres historiens plus modernes qui ne rentraient pas dans les cadres des grandes collections de l'Académie. Elle a aussi publié deux recueils d'Annuaires et de Bulletins périodiques.

Plusieurs de ces ouvrages ont obtenu, à différents titres, l'approbation de l'Académie : les uns ont été honorés du grand

prix Gobert; à d'autres ont été décernées des médailles ou des mentions honorables, dans les concours annuels des Antiquités nationales. Les introductions de plusieurs ont été lues à l'Académie avant d'être publiées, et quelques-uns ont eu des membres de l'Académie pour éditeurs ou pour collaborateurs, sous le titre de commissaires responsables.

Dans le nombre des ouvrages dont la Société a continué ou commencé la publication pendant les années 1879 et 1880, figurent les suivants:

Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules, dont le troisième volume sera bientôt achevé; l'éditeur est M. Cougny, inspecteur de l'Université, et le commissaire responsable, M. Egger, juge des plus compétents dans les études historiques et philologiques de l'antiquité grécoromaine.

L'ouvrage de la Société mis au jour le plus récemment est un *Recueil d'Actes inédits des évêques de Cambrai,* aux XIe et XIIe siècles, découverts et publiés par un savant bollandiste, M. De Smet, avec le concours d'un membre de cette Académie, M. L. Delisle, dont la collaboration et les conseils sont toujours des plus utiles dans les travaux sur l'histoire du moyen âge. L'introduction de ce volume a été lue dans une des séances de l'Académie.

L'un des monuments les plus précieux de la jurisprudence française au XIIIe siècle, célèbre sous le titre d'*Établissements de saint Louis,* doit être publié très prochainement par la Société; il a été l'objet de laborieuses recherches et de collations de nombreux manuscrits dans presque toutes les bibliothèques d'Europe. L'introduction en a été communiquée à l'Académie par l'éditeur, M. Viollet, bibliothécaire et archiviste de l'École de droit.

Une *Chronique* du XVe siècle, par *Lefèvre de Saint-Remy,* attaché à la cour des ducs de Bourgogne, déjà publiée en

partie, sera complétée prochainement par un second volume, imprimé à peu près entièrement.

Parmi les ouvrages récemment édités par la Société, figurent des *Mémoires* inédits sur le XVIe siècle par un des secrétaires de Coligny, *Michel de la Huguerie*, mémoires qui ne forment pas moins de trois volumes, dont le troisième est sur le point de paraître. L'éditeur, M. le baron de Ruble, a prouvé par plusieurs autres ouvrages combien l'histoire du XVIe siècle lui était familière.

D'autres mémoires pareillement inédits, sur le XVIIe siècle, par un gentilhomme ordinaire de la chambre de Gaston d'Orléans, *Nicolas Goulas*, dont la découverte était due à un membre de cette Académie, feu M. Monmerqué, l'un des fondateurs et des coopérateurs les plus dévoués de la Société, font connaître beaucoup de faits non mentionnés dans les nombreux mémoires de cette époque. Deux volumes sont déjà publiés, le troisième est sous presse.

L'édition des œuvres complètes de Brantôme, par M. L. Lalanne, sous-bibliothécaire de l'Institut, est parvenue au dixième volume, qui contiendra divers opuscules, des pièces de vers inédites en partie et un glossaire philologique des plus utiles pour l'histoire de la langue française au XVIe siècle.

Les *Chroniques de Froissart*, éditées, laborieusement commentées et annotées par M. Siméon Luce, attaché comme auxiliaire à l'une des grandes publications historiques de l'Académie, ont obtenu, pour les parties déjà publiées de cet ouvrage, le premier prix de la fondation Gobert; elles sont continuées après une interruption momentanée, motivée par d'autres études que l'auteur a aussi communiquées à l'Académie. Le septième volume, qui est sous presse, terminera la première partie de ces grandes chroniques.

A ces ouvrages de caractères si divers, dont la publication se poursuit aussi activement que le permettent les longues et

consciencieuses recherches des éditeurs, le Conseil administratif de la Société a, durant le cours de cette année, ajouté les projets de quatre autres se rapportant à différentes époques historiques, savoir :

Les *Œuvres de Sidoine Apollinaire*, dont l'éditeur, M. Châtelain, ancien élève de l'École française de Rome, et attaché à l'École des hautes études, a déjà obtenu de l'Académie le prix d'un concours spécialement fondé pour l'appréciation critique des œuvres de cet écrivain, si précieuses pour l'histoire du ve siècle. Pendant son séjour à Rome, M. Châtelain a collationné, avec une consciencieuse exactitude, plusieurs manuscrits importants de Sidoine.

Une *Chronique* du xiie siècle, par un chanoine d'Auxerre, *Robert Abolant*, à laquelle d'autres chroniqueurs du moyen âge ont fait de fréquents emprunts et qui est fort importante pour l'histoire des croisades, aura pour éditeur, avec la collaboration de M. le comte Riant, M. Auguste Molinier, attaché à la bibliothèque Mazarine.

Les *Chroniques de Rigord* et *de Guillaume le Breton*, les plus originales et les plus authentiques pour l'histoire de Philippe-Auguste, seront éditées par un jeune archiviste, élève aussi de l'École française de Rome, M. Henri-François Delaborde, fils du secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts. Il a pu collationner dans la bibliothèque du Vatican et dans d'autres dépôts publics d'Italie et d'autres pays plusieurs textes manuscrits importants de ces deux historiens.

Les *Mémoires* et les *Lettres du maréchal de Villars* seront publiés, d'après les manuscrits originaux que possède, par héritage de famille, notre savant confrère de l'Académie, M. le marquis de Vogüé. Celui-ci a bien voulu interrompre momentanément ses travaux archéologiques, pour éditer, avec la collaboration de M. Lalanne, les écrits de son illustre ancêtre, incomplètement reproduits et altérés dans les précédentes éditions.

Outre ces nombreux travaux, les uns achevés en grande partie ou en cours de publication, les autres en projet, la Société poursuit, depuis plusieurs années, la préparation d'un recueil des *Lettres de Louis XI*, dont les matériaux sont recueillis dans les bibliothèques et les archives de France et d'autres pays, par les soins de deux éditeurs bien connus de l'Académie, M. Ét. Charavay, possesseur et éditeur de nombreuses et précieuses pièces autographes, et M. Vaesen, archiviste de Lyon.

La Société a aussi admis en principe, entre autres projets, pour une époque non encore fixée, la publication des grandes chroniques de France, dites *Chroniques de Saint-Denis*. L'éditeur, M. Philippe Berger, récemment élu par l'Académie comme auxiliaire de la collection des *Historiens de la France*, a remporté, il y a peu d'années, le prix fondé par l'Académie pour l'étude des sources de ces importantes chroniques.

La Société de l'histoire de France, en cherchant à représenter dans sa collection les documents originaux les plus importants de toutes les grandes périodes, et en s'efforçant de choisir des éditeurs qui, par leur érudition et la spécialité de leurs connaissances, présentent les plus sûres garanties d'une solide coopération, continue de s'inspirer des traditions et des modèles que l'Académie des inscriptions ne cesse de donner aux études historiques.

N° V.

LES BIJOUX D'APREMONT,

PAR M. ALEXANDRE BERTRAND.

A propos de la découverte récente d'une couronne et d'une coupe d'or faite à Apremont, près Gray, dans un tumulus *gaulois*, j'ai eu l'honneur de mettre sous les yeux de l'Aca-

démie[1], outre cette coupe et cette couronne, propriété du musée de Saint-Germain, une série de bijoux trouvés en Gaule dans des conditions analogues, ayant entre eux un air de famille assez prononcé pour qu'il soit naturel de les considérer, dans l'histoire du travail de la bijouterie, comme formant une catégorie à part.

Les bijoux dont nous parlons sont, généralement, comme la couronne et la coupe d'Apremont, formés de minces plaques d'or battues au marteau, les unes complètement unies[2], d'autres ornées au repoussé de motifs originaux mais de la plus grande simplicité[3] (grènetis, triangles, cercles, zigzags, S, fausses grecques), ou bien découpées à l'emporte-pièce, avec un peu plus d'art, mais toujours en dehors des traditions classiques[4]. Ces feuilles étaient le plus souvent appliquées sur du cuir, de l'étoffe ou du métal bronze et fer[5].

Vous avez vu que nous possédions déjà 46 plaques de ce genre. Les autres bijoux recueillis sont 12 bracelets, 10 torques, 8 boucles d'oreilles, 2 bagues, 1 collier de 14 perles soufflées et ornées au repoussé[6], une chaîne d'or et une chaîne d'argent (tumulus de l'Asperg), et la coupe d'Apremont. Total: 80 bijoux dont le musée de Saint-Germain possède ou les originaux, ou les fac-similés, ou les dessins[7].

Nous vous avons dit que ces bijoux n'étaient point étrusques au sens strict du mot, encore moins romains. Ils paraissent avoir été fabriqués exclusivement à l'usage des Gaulois.

[1] Séance du 26 novembre 1880.

[2] Plaques du tumulus de Hatten et de Mercey-sur-Saône, bracelets d'Ensisheim.

[3] Plaques des tumulus d'Allenluften, Anet, Châtonnaye, Ensisheim et Huntersingen.

[4] Plaques d'Eygenbilsen et de Schwarzenbach.

[5] Casque d'Amfreville, cornes de l'Asperg.

[6] Tumulus d'Anet.

[7] Une salle d'étude existe au musée de Saint-Germain, où les archéologues peuvent étudier à loisir ces curieuses antiquités qui leur sont communiquées avec une grande facilité.

Nous nous sommes demandé à quelle époque, à quel art il fallait les rattacher.

Le milieu où ils ont été recueillis nous a permis de fixer la période de notre histoire à laquelle ils appartiennent. Les bijoux dont il s'agit sont presque tous des bijoux funéraires. Ils sortent en grande majorité des riches tumulus sous lesquels étaient ensevelis nos pères avec un luxe dont César n'a pas dédaigné de parler[1].

Le mobilier funéraire de ces tumulus nous est aujourd'hui suffisamment connu.

Vous savez que ces tumulus contiennent des vases étrusques en bronze de bonne époque, en assez grand nombre[2]. On y a recueilli également quelques vases en terre peinte de travail grec[3]. Ces vases sont mêlés à toute une série d'objets d'industrie indigène. Le mort est le plus souvent enterré avec ses armes, au nombre desquelles figure la grande épée en fer dont parle Polybe. Dans les sépultures les plus riches, il est couché sur un char de parade.

Nos bijoux sont donc, si je puis dire, placés dans un cadre des plus intéressants.

J'ai ajouté que la série des antiquités recueillies sous ces tumulus et qui remplissent déjà une grande salle (salle VI) au musée de Saint-Germain, n'était point exclusivement composée d'objets de fabrication indigène, ou de provenance étrusque. Les casques de Berru et de la Gorge-Meillet, les bouterolles à ailettes des fourreaux d'épée de Baresia et de Quémigny, les roues de char de Sainte-Colombe et de Lud-

[1] Cæsar, *B. G.*, VI, c. xix. Ces tumulus sont très nombreux sur les deux rives du Rhin. Les 80 bijoux cités plus haut proviennent de tumulus situés dans vingt-neuf localités différentes.

[2] Le nombre de ces vases dépasse le chiffre de 30. Sur ce nombre on compte 18 œnochoés à long bec.

[3] Nous connaissons onze vases de ce genre.

wigsburg, portent l'empreinte d'une tradition d'art oriental dégagé de toute influence étrusque [1].

Les armes de luxe de nos sépultures ont le même caractère *semi-barbare, semi-oriental.* Les poignards de certains tumulus du Wurtemberg et du pays de Bade [2], le beau fourreau d'épée de Hallstatt en portent témoignage. Quelques-uns des bijoux d'or, des plaques d'Eygenbilsen et de Schwarzenbach, la décoration du casque d'Amfreville donnent lieu à des observations semblables.

Quant à la date moyenne de ces tumulus et par conséquent de nos bijoux, vous avez compris qu'elle était fixée, sans effort, par les objets d'art ou d'imitation classique qu'ils renferment : les vases de terre et de bronze de style étrusque et grec, la grande épée de fer décrite par Polybe, certains détails d'ornementation et l'absence de monnaies [3].

La période à laquelle on doit attribuer nos monuments et nos bijoux peut, d'après ces données, s'étendre du commencement du ve au milieu du iie siècle avant notre ère. Un bien petit nombre semblent antérieurs au ve siècle. Bien peu paraissent postérieurs à la fin des guerres puniques.

Il y avait donc au nord des Alpes, et principalement dans la partie de la Gaule qui touchait le Rhin [4], bien avant la prise de possession du pays par César, avant même la conquête de la Narbonnaise [5], chez les populations de la rive

[1] Voir les bas-reliefs du palais de Sargon, où se retrouvent des casques, des roues de char et des extrémités de fourreau tout à fait analogues.

[2] Poignards des tumulus de Huntersingen et de Salem.

[3] Quelques monnaies seulement d'or et d'argent ont été recueillies à proximité de nos tumulus, non à l'intérieur des sépultures. Ce sont, sans exception, des monnaies dites *à l'arc-en-ciel,* attribuées aux *Boïi*, ou des monnaies à *la croix* bien connues pour être la monnaie des *Tectosages.*

[4] Nous avons indiqué quelle était l'étendue géographique de nos tumulus à droite et à gauche du fleuve.

[5] 125 avant J. C.

droite comme de la rive gauche[1], une civilisation, si l'on ne veut pas dire un art, très spéciale, où se trouvaient confondus l'industrie indigène encore fort grossière, l'art étrusque et un art oriental d'importation ou de tradition constituant un tout original, dont l'exploration scientifique des tumulus nous permettra de rétablir, un jour, l'ensemble et les détails, mais dont les lignes principales peuvent, dès aujourd'hui, être tracées à grands traits. Les rapports intimes que nos pères, à l'*époque héroïque* de leur histoire, avaient conservés avec l'Orient, ceux plus étroits encore qu'ils avaient établis avec les contrées du versant méridional des Alpes[2] où régnait la grande civilisation, ce qui leur restait encore de barbarie primitive se révèle à nous et frappe nos yeux de la manière la plus sensible.

Les bijoux d'Apremont et leurs analogues sont en conséquence d'un très grand prix pour nous. Nous y trouvons un des éléments les plus solides de la solution du problème de nos origines ou, pour mieux dire, de l'origine de la civilisation gauloise. En l'absence de textes authentiques et contemporains des événements, ou d'une tradition nationale incontestée, nous puisons, dans l'étude des sépultures où ces bijoux ont été enfouis comme un pieux hommage, des indications positives et à l'abri de toute critique touchant les mœurs et les relations extérieures de nos ancêtres à l'aurore de notre histoire. Nous nous faisons une idée plus exacte de leur état social. Nous parcourons, avec eux, sous la conduite de cette multitude de petits chefs puissants et honorés dont nous exhumons les dépouilles mortelles, les grandes voies de migration ou de conquêtes qu'ils ont suivies. Nous pénétrons plus avant dans le secret de leur vie aventureuse[3].

[1] Les deux rives étaient également occupées par les Gaulois à cette époque. Cf. Cæsar, *B. G.*, VI, c. XIV.

[2] Exclusivement par les routes des Alpes, fait très important à nos yeux.

[3] M. François Pulzky, s'appuyant sur des faits archéologiques de même nature,

Un point important de géographie historique se dégage de ces mêmes études, à savoir que le centre de la puissance gauloise, du ve au IIe siècle avant notre ère, était sur le Rhin, dont nos pères occupaient alors les deux rives. Là résidaient incontestablement les chefs les plus riches.

Le Wurtemberg, le Grand-duché de Bade, la Bavière étaient alors des contrées aussi *gauloises* que l'étaient l'Alsace, la Lorraine, la Suisse, la Franche-Comté, la Bourgogne et le Berri. Là était la véritable pépinière de ces hommes d'armes, des *Gæsates* toujours prêts à passer les Alpes à l'appel des Cisalpins. Là était le cœur de la Gaule guerrière et aventureuse.

Les populations de l'ouest se présentent à nous avec un tout autre caractère archéologique. Le chef de guerre enseveli sur son char, entouré de bijoux d'or et de vases étrusques, ne s'y montre point [1]. Ces populations étaient évidemment plus paisibles, plus sédentaires. Étaient-elles inférieures en civilisation ? Il ne faudrait pas se hâter de l'affirmer. Concluons-en seulement que la civilisation de la Gaule, en ces temps reculés, n'était point uniforme.

Un autre fait digne de remarque nous paraît acquis. Le Rhin et les passes orientales des Alpes étaient, à cette époque

a montré dans un beau mémoire publié l'année dernière par la *Revue archéologique* que longtemps avant l'établissement des Romains dans le pays, les Celtes ou Gaulois occupaient la Hongrie. Le musée de Pesth possède, appartenant à ce groupe celtique, des plaques d'or repoussé ayant de grands rapports avec nos bijoux.

D'un autre côté, les tumulus de la Bohême nous font connaître ce qu'étaient les *Boïi* campés au cœur de la Germanie.

[1] Les bijoux d'or découverts dans l'ouest ont un tout autre caractère que ceux de la vallée du Rhin et des contrées adjacentes, nous avons déjà eu occasion de le remarquer. Les deux découvertes les plus occidentales de bijoux de la série que nous avons examinée sont celles de Billy (Loir-et-Cher) et d'Avanton près Poitiers (Vienne), et il est à remarquer que ces bijoux ne proviennent pas de sépultures. Ce sont, si je puis dire, des bijoux égarés.

reculée, les principales, pour ne pas dire les uniques voies de commerce entre la Gaule et l'Italie. Presque rien ne pénétrait en Gaule par la Corniche où dominaient les populations Liguriennes. L'Étrurie ne nous envoyait rien ou presque rien par Marseille.

Telles nous semblent être les conséquences naturelles des faits signalés à notre attention : les formuler et attirer sur nos conclusions votre critique éclairée est notre meilleur moyen de contrôle. Nous les livrons à votre judicieux examen.

N° VI.

NOTIFICATION NUMISMATIQUE,

PAR M. DE LONGPÉRIER.

L'Académie entendra peut-être avec quelque intérêt l'annonce de l'existence avérée de trois monnaies du moyen âge qui, à ce qu'il me semble, se font remarquer par une signification politique tout à fait propre à frapper l'esprit des historiens.

Ces monnaies se trouvent en ce moment livrées à l'examen du public, à l'occasion d'une vente faite par M. Rossi, de Rome. Le catalogue de la vente publique, rédigé par M. Jules Sambon, ne comportait naturellement aucune notice explicative, et les monnaies dont je vais parler n'ont point été signalées d'une façon particulière. Mais, comme je ne les ai pas encore vues décrites, il m'a semblé utile d'en parler avant qu'elles fussent entrées de nouveau dans le cabinet de quelque numismatiste jaloux de les commenter.

1° ✠ ALBRC·PRICIP (Albericus princeps). *Revers.* ✠ SCS·PETRVS (Sanctus Petrus). — *Denier d'argent.*

Jean XI parvint à la papauté en 931. Il était fils d'Albéric,

duc de Spolète, et de la célèbre Marosia. Celle-ci avait eu de Guy un autre fils nommé aussi Albéric, qui s'empara de l'autorité souveraine dans Rome, et tint emprisonné son frère utérin, le pape Jean, qui mourut, à ce qu'on croit, en 933.

Quel était l'appui d'Albéric qui prend, comme nous venons de le voir, sur la monnaie romaine, le titre de prince, à l'exclusion du véritable souverain?

Nous croyons qu'il était soutenu, tout au moins moralement, par le roi de Germanie, Henri l'Oiseleur, qui avait déjà fait une tentative sur l'Italie lorsqu'il mourut, en 936, alors qu'il méditait une seconde expédition, et à qui, comme on va le voir, le prince usurpateur décernait un titre anticipé.

En effet, au centre du droit de la monnaie, on distingue un certain nombre de caractères appartenant au nom HEINRICVS; au centre du revers, un monogramme cruciforme composé du titre IMPERATOR, abrégé suivant la coutume du temps. Nous avons donc là un monument du xe siècle qu'on pourrait appeler proto-Ghibelin [1].

2° ARAGO·REX·KA. Grand lis florentin. *Revers.* S·IOHANNES·B. Saint Jean-Baptiste debout. — *Florin d'or.*

Les florins d'or imités de ceux que la république de Florence faisait fabriquer à partir du milieu du XIIIe siècle ont été frappés, en grand nombre, par les rois d'Aragon au XIVe et au XVe siècle. Sur celui que nous venons de décrire, on lit : *Arago. Rex Karolus* en abrégé. Le nom ne convient à aucun des souverains reconnus de ce royaume (voy. notre travail publié dans la *Revue numismatique* de 1844, t. IX, p. 278), et il est évident que la monnaie a été émise par les ordres de Charles le Mauvais, roi de Navarre, qui, en 1362, entra en Aragon avec l'aide de don Pedro, roi de Castille. Les florins d'or que

[1] Nous n'avons pas pu obtenir une empreinte de cette monnaie qui nous permît de vérifier notre conjecture.

Charles le Mauvais fabriquait dans son propre domaine portent la légende : ✱ NAVARA·REX·K.

La pièce que contient la collection Rossi est un curieux témoignage de plus de la manie d'usurpation de ce roi de Navarre qui a joué un rôle si déplorable dans notre histoire.

3° IANVS·II·DE·CAMPO·F·DVX·IANVE (*Janus secundus de Campo Fregoso, dux Janue*). Buste tourné à gauche, coiffé d'un bonnet tout semblable à celui que porte Louis XII sur ses monnaies. *Revers.* ✱ CAESARIS·MAXIMIL·SEMPER·AVGV· (*Cæsaris Maximiliani semper Augusti*). Armes de l'Empire, surmontées d'une couronne fermée. — *Ducaton d'or* (35 millimètres de diamètre).

Cette troisième pièce se rattache encore à l'histoire de l'influence germanique en Italie.

Gênes, qui s'était déjà volontairement donnée à Charles VI et à Charles VII (voy. notre collection des monnaies génoises de ces princes dans la *Revue numismatique* de 1868, p. 272-284, pl. VIII et IX), se trouvait au XVIe siècle sous le pouvoir de Louis XII, quand, à la fin de juin 1512, un parti élut doge Giano Campo Fregoso qui eut bientôt un successeur, le 11 janvier 1513. Il jouit donc pendant six mois d'un pouvoir contesté. Ce qui est fort intéressant, c'est de voir que l'empereur Maximilien, qui venait d'abandonner l'alliance française pour se liguer avec le pape et l'Espagne, s'était fait le patron du doge éphémère antagoniste des Français. La monnaie de Giano II Campo Fregoso reste encore unique. Elle avait échappé aux recherches patientes de Gandolfi et de Domenico Promis qui ont écrit spécialement sur la monnaie génoise.

Je le répète, il y a là non pas seulement des monnaies extrêmement rares, propres à flatter la passion des amateurs de curiosités, mais de véritables documents historiques dignes de la plus grande attention.

N° VII.

INSCRIPTIONS DE LA VALLE DI TERRACINA. (Suite.)

1° Au lieu dit *I Monumenti* :

A·AEMILI | VS·A·L· | STAPHYLVS | AENILIA·A·L | SOTERIS | A·AEMILIO·SOTERI | ET·SVIS | IN FR·P·XIII | IN AGR XVI |

Cette inscription a été insérée dans les *Notizie degli scavi* de 1878, mais il faut y ajouter, dans l'encadrement supérieur, ces trois lignes :

A·AEMILIO | A·F·VITALI·VIX | ANN·II.DIES·IV.

2° Au même lieu, cette inscription, dont les caractères paraissent plus anciens que ceux des autres monuments de l'Appia dans la région de la Valle :

C·IVLI·CRIT[illegible]NVS·L· | APOLLONI | IN FRONTE PED· XI | IN AGRO·PED·XX

3° Au lieu dit *Le Prebende*, en caractères de bonne époque :

MARCIAE | M F·POLLAE | L·SALVIVS·L·F· | OVF· VESTALIS | MATRI·

4° Des *Prebende* vient aussi l'inscription suivante, de basse époque :

D·M· | VALERIAE HYGIAE | VALERIA·SPERATA | MATRI OPTIMAE | ET·FILI·PII·FECERVNT

5° Une petite plaque, trouvée dans la Valle, porte en caractères également d'époque assez basse :

D·M | MARCINAE | CLEMENTIL | LAE CLEMENS | PATER·FIL·

6° Le long de l'Appia, à droite de qui monte vers Terracine, en face de l'Arco di S. Catarina, la pierre suivante, mutilée [1] :

m c | OCCETO·AVG·
li | B·APOLLONIO
et | LIB·LIBERTAB
po | STERIS·QVE·EORVM

Peut-être était-ce là le tombeau de l'affranchi de Nerva, M. Cocceius Apollonius, mort en 97 après Jésus-Christ.

N° VIII.

LA TOPOGRAPHIE DE TYR,

PAR M. LE COMTE DE BERTOU.

M. de Bertou est l'auteur d'un *Essai sur la topographie de Tyr,* qui a paru en 1843, et qui fut considéré alors comme ayant éclairé d'un jour nouveau d'importantes questions d'histoire et d'archéologie. Parmi les points que l'auteur croyait avoir démontrés se trouvaient les trois suivants : 1° l'existence d'un port intérieur situé au sud; 2° l'existence d'un banc de rochers, aujourd'hui submergé, qui aurait fait partie autrefois du territoire de la ville; 3° l'existence d'un grand môle partant de la pointe sud-est de l'île de Tyr et se prolongeant dans la direction du cap Blanc.

[1] Muratori, p. 999, n° 5 : «Taracine, in suburbio, e schedis Ambrosianis, et fratris Jucundi :

M·COCCEIO
AVG·LIB
APOLLONIO
ET·LIB
LIBERTABVS
POSTERISQVE
EORVM

Ces résultats ayant été contestés par M. Renan dans son grand ouvrage sur la mission qu'il a remplie en Phénicie, M. de Bertou déclare avoir attendu pour les défendre que ses propres affirmations eussent été confirmées par d'autres voyageurs. La première partie du mémoire de M. de Bertou présentement communiqué à l'Académie est remplie par les témoignages de M. Louis Lartet, M. le duc de Luynes et M. Victor Guérin. Dans la seconde partie, l'auteur analyse la narration si intéressante et si lumineuse qu'a écrite Arrien du siège de Tyr par Alexandre, et de laquelle il ressort que la ville avait plusieurs ports, les uns au nord, en face de Sidon, un autre au midi, regardant l'Égypte. Tyr avait-elle été assiégée une première fois par Nabuchodonosor? Saint Jérôme l'affirme, et M. de Bertou considère comme irréfragable le témoignage du docteur, qui vivait à proximité du théâtre des évènements, et qui avait pu puiser à son aise dans les documents de la bibliothèque d'Alexandrie. Le mémoire de M. de Bertou se termine par la discussion des doutes que soulève la position de la ville phénicienne mentionnée dans le Périple de Scylax sous le nom de *Sara*.

APPENDICE N° I.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE, SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS DE L'ANNÉE 1880,

PAR M. GASTON PARIS.

(LU DANS LA SÉANCE DU 29 OCTOBRE 1880.)

Messieurs,

En regrettant l'an dernier la pauvreté relative du concours des Antiquités nationales, nous exprimions l'espoir qu'à cette stérilité exceptionnelle succéderaient, pour les prochaines années, des récoltes d'autant plus abondantes. Cet espoir n'a pas été déçu. Non seulement le nombre des ouvrages envoyés au concours est plus grand, en 1880, qu'il ne l'avait été depuis longtemps (nous en avons reçu trente-cinq), mais, ce qui a beaucoup plus de prix à nos yeux, ce nombre présente une proportion très favorable d'ouvrages dignes d'attention et de récompense. Limités par le règlement, qui arrête à six le nombre de nos mentions, nous avons dû laisser sans distinction des livres qui, en d'autres circonstances, auraient certainement figuré à un bon rang sur notre liste. Nous tenons à dire que certains ouvrages, qui n'ont pas obtenu de récompense, ont été écartés avec une rigueur qu'une concurrence moins pressée n'aurait pas rendue nécessaire, soit, comme divers mémoires présentés par M. Hucher (n° 12), parce que ces notices de valeur inégale, dignes de la mention par leur réunion, nous ont paru devoir passer après des ouvrages dont chacun la méritait suffisamment; soit, comme les trois volumes de M. Beautemps-Beaupré sur les *Coutumes et institutions de*

l'Anjou et du Maine (n° 22), parce que ce grand travail, encore inachevé, pourra se représenter à nos concours. Après ces exclusions qui lui coûtaient, la Commission n'a pu se résoudre à se contenter des trois médailles réglementaires; elle a obtenu du ministère, comme elle l'avait fait il y a deux ans, l'autorisation de donner une quatrième médaille, qu'il lui semblait impossible de ne pas décerner. C'est ainsi que la richesse de cette année compense la pénurie de l'année précédente.

La première médaille a été attribuée à M. Aimé Chérest, conservateur du musée d'Auxerre, pour son livre intitulé: *L'Archiprêtre, épisodes de la guerre de Cent ans au XIVe siècle* (n° 20). «L'Archiprêtre» était, on le sait, le nom de guerre que portait ordinairement Arnaud de Cervoles, ce capitaine de routiers qui, de 1357 environ à 1366, joua un rôle si actif et si brillant dans la plupart des rencontres entre Anglais et Français. La singulière fortune, les talents et les succès de cet aventurier, son dévouement constant à la cause de la France, enfin sa mort tragique et étrange comme sa vie, l'ont signalé à l'attention de tous les chroniqueurs contemporains et le recommandent encore à celle de la postérité. Aussi avait-on déjà plus d'une fois essayé de donner une biographie de l'Archiprêtre. M. Chérest a utilisé les travaux de ses prédécesseurs, mais il les a bien dépassés. Il a su découvrir en grand nombre dans les archives, notamment à Dijon, des documents nouveaux et importants; il a su, ce qui vaut mieux encore, les bien mettre en œuvre. M. Chérest va, dans sa préface, au-devant de deux reproches qu'il craint qu'on ne lui adresse: celui de s'être étendu trop longuement, à propos d'Arnaud de Cervoles, sur les hommes et les évènements de son époque, d'avoir considéré cette biographie comme un cadre assez large pour embrasser les plus importants évènements d'une période particulièrement agitée de la guerre de Cent ans; celui d'avoir fourni, en les entremêlant souvent à

ses récits, les preuves des opinions qu'il discute ou qu'il adopte. Loin de faire à l'auteur l'un ou l'autre de ces reproches, nous ne voyons dans ces deux procédés que des motifs d'éloges. En s'attachant, au risque de faire perdre à son exposition quelque vivacité, à ne rien alléguer qu'il ne démontre, M. Chérest a suivi la méthode qui le recommandait le mieux à nos suffrages; d'autre part, en groupant autour de son héros les faits si multiples et si curieux de l'époque où il joua un grand rôle, il a donné à son livre une valeur supérieure à celle d'une simple monographie, et cet intérêt général dont la présence dans les mémoires qui nous sont soumis a toujours été pour nous un des plus grands motifs de préférence. Aussi n'avons-nous pas hésité à placer M. Chérest, déjà connu d'ailleurs par d'excellents travaux historiques, au premier rang d'un concours où les places étaient vivement disputées.

Qu'il nous soit permis, vu l'étroite affinité des sujets, de passer immédiatement de M. Chérest à M. Émile Molinier, qui a obtenu la quatrième médaille avec un ouvrage manuscrit: *Étude sur la vie d'Arnoul d'Audrehem* (n° 29). Arnoul d'Audrehem était un contemporain d'Arnaud de Cervoles; c'est entre 1347 et 1370 que se placent les évènements qui composent son histoire. La cause dont l'Archiprêtre fut le champion aventureux et indiscipliné, Arnoul d'Audrehem la servit d'une façon plus régulière, avec un grand zèle et des talents variés. Il fut un des hommes en qui Philippe VI, Jean et le sage roi Charles eurent le plus de confiance; on peut l'appeler un Duguesclin en sous-ordre. Il prit part à tous les grands évènements militaires ou diplomatiques qui s'accomplirent alors dans les différentes provinces du royaume: Picardie, Artois, Boulenois, Normandie, Maine, Bretagne, Limousin, Angoumois, Guyenne, Languedoc et Provence. Il eut même des missions délicates ou difficiles à remplir à l'étranger, en Écosse, en Angleterre et en Espagne. Pour suivre une vie si active et

si dispersée, il a fallu entreprendre des recherches d'autant plus compliquées qu'on avait à peine jusqu'ici rassemblé les premiers éléments de la biographie d'Arnoul. La patience et la sagacité de M. Molinier ont triomphé des obstacles qui se présentaient à lui : il a réuni, grâce à ses investigations dans des archives et bibliothèques nombreuses, et combiné assez de témoignages pour qu'aucun des épisodes dont il avait à s'occuper ne restât obscur. La chronologie de tous les faits auxquels le nom d'Arnoul se trouve mêlé est établie avec une rigoureuse exactitude. L'importance et le caractère de chaque évènement sont nettement et sagement appréciés. Le tout forme un récit très intéressant et qui, sur beaucoup de points, ne sera pas inutile à l'histoire générale du pays pour l'époque à laquelle il se rapporte.

Les cartulaires bien édités ont de tout temps tenu une place considérable dans les concours des Antiquités nationales. Le *Cartulaire de l'évêché d'Autun* (nº 25), que vient de publier M. A. de Charmasse, est assurément un des plus importants qui y aient été présentés, et l'éditeur s'est fort bien acquitté de la tâche qu'il s'était prescrite. Il a eu principalement en vue l'intérêt géographique du cartulaire qu'il a mis au jour et commenté. C'est sous cet aspect qu'il l'étudie surtout dans sa longue et intéressante introduction; il le complète par un pouillé du XIVe siècle, embrassant tout le diocèse, et par deux fragments de pouillés beaucoup plus anciens, dont l'un a été découvert par lui dans la reliure du manuscrit même d'après lequel on avait imprimé le premier; enfin, par des tables fort bien faites, il met les savants à même d'utiliser facilement les importantes contributions que ce volume apporte à la géographie historique du diocèse d'Autun. En dehors de ce commentaire, M. de Charmasse a rempli très consciencieusement sa tâche d'éditeur. Des 329 chartes qu'il a reproduites d'après deux cartulaires des XIIIe et XIVe siècles, il a pu en collationner 136

sur les actes originaux, et cette collation en a notablement amélioré le texte, souvent altéré, dans les copies des cartulaires, par des fautes ou des suppressions. La plupart de ces chartes ont naturellement un intérêt purement local; il en est cependant dans le nombre qui sont d'une réelle valeur pour l'histoire générale. Nous y trouvons, par exemple, le seul acte authentique connu jusqu'ici où l'on voie en fonctions la régence établie par Philippe-Auguste quand il partit pour la Terre-Sainte; nous y remarquons aussi le mandement par lequel l'évêque d'Autun, en 1271, suspend l'interdit qu'il avait mis sur les églises de Lyon pendant le séjour que doit faire dans cette ville le corps de Louis IX, qu'on rapportait de Tunis. On ne peut reprocher à M. de Charmasse de n'avoir pas signalé l'intérêt historique des documents qu'il publiait, puisque cela ne rentrait pas dans son plan; mais on doit relever quelques inexactitudes commises dans l'interprétation des dates. Cette publication a d'ailleurs, comme on a pu en juger, beaucoup d'intérêt et de mérite, et nous lui avons attribué la deuxième médaille.

La troisième est décernée à M. Claudin, pour son ouvrage intitulé : *Origines de l'imprimerie à Albi* (n° 31). Ce livre, d'un genre tout différent de ceux qui viennent d'être appréciés, est l'œuvre d'un bibliographe qui joint à beaucoup d'acquis une perspicacité remarquable. Son opuscule, complété par un supplément que nous avons compris dans notre examen, peut être proposé comme un modèle pour les recherches de ce genre, longtemps négligées en France et très dignes d'intérêt. Il offre plusieurs de ces heureuses découvertes que les vrais savants sont seuls capables de faire. M. Claudin démontre que toute une série de livres, imprimés à partir de 1479 et portant comme lieu d'impression le nom latin *Albie,* ont été imprimés, non pas, comme on le croyait, en Savoie, mais bien à Albi, en Languedoc. Il établit, en outre, que l'auteur de ces im-

pressions est le célèbre Jean Neumeister, de Mayence, peut-être ancien élève et associé de Gutemberg, qui introduisit la typographie dans diverses villes d'Italie, puis à Albi, et se fixa ensuite à Lyon; il retrouve ce personnage sous les noms divers par lesquels il a été désigné (entre autres celui de Jean d'Albi). Il appuie tout ce qu'il dit, d'une part, sur des documents authentiques; d'autre part, sur un excellent examen comparatif des produits de la typographie à cette première époque. Ajoutons qu'il écrit avec aisance et même avec esprit. Nous espérons que M. Claudin continuera de marcher dans la voie féconde où le suivent nos encouragements, et qu'il n'y marchera pas seul.

L'histoire proprement dite, la géographie historique, la bibliographie savante se sont partagé nos quatre médailles. Les mentions ont été réparties entre des ouvrages appartenant aux branches les plus diverses de nos antiquités nationales.

La première est attribuée à l'archéologie, représentée par le livre de M. de Bosredon sur la *Sigillographie du Périgord* (n° 30). La sigillographie, objet, dans ces derniers temps, de travaux si remarquables pour les provinces du Nord, a été beaucoup plus négligée pour le Midi, où on ne peut guère signaler que le beau recueil des sceaux de Provence, dû à M. Blancard. Avec quelques ouvrages comme celui de M. de Bosredon, cette grande lacune serait comblée. L'auteur a donné la description soignée de 469 sceaux, reproduits en partie dans des planches fort bien exécutées; il les a classés très commodément pour le lecteur; il a correctement lu les légendes et interprété les emblèmes (notons cependant que le n° 458, sceau de Hugues *de Frigido Podio*, lequel d'ailleurs n'appartient pas au Périgord, représente un mont, un *pui*, avec un arbre au sommet, comme on en trouve sur d'autres monuments, et non « une sorte de bonnet surmonté d'une houppe »). Nous aurions été heureux d'attribuer à M. de Bosredon une récompense plus haute;

mais nous avons considéré, d'une part, que ses notices, purement descriptives, auraient gagné en intérêt si elles avaient compris un commentaire historique; d'autre part, que beaucoup de sceaux décrits par l'auteur appartiennent à une époque assez moderne. Ce ne sont pas toujours les moins intéressants, puisque nous trouvons dans le nombre, sans parler des membres de plusieurs familles illustres, les sceaux de Brantôme, de Montaigne et de Fénelon; mais il résulte de leur abondante insertion qu'une partie notable du livre dépasse la limite en deçà de laquelle nous nous arrêtons.

Le livre auquel nous accordons notre seconde mention nous transporte, au contraire, à une époque lointaine, au temps de la domination romaine en Gaule. En mentionnant honorablement l'*Épigraphie antique du département des Alpes-Maritimes* (n° 21), de M. Edmond Blanc, nous avons voulu reconnaître le zèle avec lequel l'auteur a rassemblé toutes les inscriptions romaines de la circonscription qu'il étudiait, la fidélité des transcriptions, l'exactitude des lectures et l'utilité de semblables recueils. A tous ces égards, la publication de M. Blanc peut se placer à côté de celle de M. Allmer, que nous avons récemment couronnée. Elle contient même des découvertes d'une importance peu ordinaire, comme celle des deux plus importants fragments de la stèle dédiée à Hercule par Cn. Domitius Ahenobarbus. Ce monument épigraphique capital, sans doute le plus ancien de la Gaule, perdu depuis deux siècles, et même en partie inconnu, doit à M. Blanc d'être presque intégralement retrouvé, et l'authenticité, qui avait été niée par des savants éminents, en est maintenant hors de toute atteinte. Ce sont là des mérites sérieux, et l'auteur de l'*Épigraphie des Alpes-Maritimes* a rendu à la science d'incontestables services. Mais le commentaire n'est pas à la hauteur de l'édition; il porte, en maint endroit, ainsi que les tables, des traces de hâte et d'inexpérience qui en diminuent la va-

leur. La Commission, en encourageant l'auteur à continuer des recherches qui, grâce à son ardeur et à son amour pour ces études, ont déjà été fructueuses et peuvent l'être plus encore, l'engage en même temps à compléter une préparation d'autant plus indispensable que, grâce aux travaux des maîtres, elle est aujourd'hui à la portée de tous.

C'est encore des bords de la Méditerranée que nous vient l'ouvrage auquel nous attribuons la troisième mention : la *Vie de sainte Douceline, fondatrice des Béguines de Marseille, composée, au XIIIe siècle, en langue provençale, publiée pour la première fois avec une traduction en français et une introduction critique et historique,* par M. l'abbé Albanès (n° 35). « La *Vie de sainte Douceline,* écrivait, en 1871, M. Paul Meyer, est un ouvrage très important, non seulement pour l'histoire de la langue, mais pour celle du mouvement franciscain dans le Midi de la France. » D'après cette indication, M. Albanès a étudié le manuscrit unique de Paris qui contient la vie de sainte Douceline, et il en a donné une édition complète accompagnée d'une version française. Le texte et la traduction, sauf quelques détails, sont satisfaisants, et la lecture de cet ouvrage aussi aimable qu'intéressant est rendue facile à tous. Dans une introduction substantielle, l'éditeur, après avoir fait la description et l'histoire du manuscrit, cherche à établir, par les raisonnements les plus vraisemblables, que le texte de ce manuscrit est le remaniement, très voisin de l'original, d'une Vie écrite en 1297 par Philippine de Porcellet, l'une des plus anciennes compagnes de la sainte; puis il éclaircit les particularités de la vie de sainte Douceline sur lesquelles il a pu jeter quelque lumière, procédant à cette enquête avec une critique qui nous a toujours paru éclairée et circonspecte; il raconte avec des détails précieux pour la topographie ancienne de Marseille, mais sans pouvoir dissiper toutes les obscurités, faute de documents assez précis, l'histoire du béguinage fondé par la

sœur de Hugues de Digne ; enfin il étudie la langue du document qu'il publie et il rend compte de la méthode suivie pour l'édition. Nous n'avons à apporter que deux réserves à notre approbation. L'étude linguistique laisse beaucoup à désirer : l'auteur n'est pas familier avec les procédés de la science actuelle, et il n'a pas su tirer du texte qu'il édite le tableau du dialecte marseillais au XIIIe siècle dont il lui fournissait les éléments ; il attribue bien mal à propos à l'auteur de la *Vie de sainte Douceline* toutes sortes d'inventions et d'intentions grammaticales qui appartiennent, non à lui, mais au temps et au lieu où il écrivait. L'exposé historique est trop anxieusement limité à la biographie de la sainte et à l'histoire de son institut : l'une et l'autre se rattachent, comme on l'avait indiqué, à ce grand mouvement franciscain qui agita l'Europe, et notamment le Midi de la France, au XIIIe siècle, et à l'égard duquel l'Église, la papauté, les puissances eurent une attitude souvent modifiée, mais plus fréquemment hostile qu'amicale ; les renseignements précieux que la *Vie de sainte Douceline* contient sur cette grande effervescence religieuse n'ont pas été utilisés par M. l'abbé Albanès. Mais sa publication, qui les met à la portée de l'historien, n'en est pas moins fort intéressante et exécutée avec grand soin.

Tout ce qui touche, même de loin, à Jeanne d'Arc, excite à bon droit l'attention et la sympathie. M. Boucher de Molandon, auquel on doit déjà des travaux estimables sur la Pucelle, envisagée surtout au point de vue orléanais, nous a adressé, cette année, un mémoire sur *la Famille de Jeanne d'Arc et son séjour dans l'Orléanais* (nº 15). L'auteur s'est livré à des investigations patientes et bien conduites qui lui ont fourni des résultats assurés. Il établit, par exemple, que l'anoblissement de la famille de la Pucelle remonte à une époque plus ancienne qu'on ne le croyait ; il prouve, contrairement à l'opinion commune, que Jacquemin du Lis, frère aîné de Jeanne, était

marié et eut une fille qui épousa Jean du Lis, probablement fils du prévôt de Vaucouleurs, second frère de l'héroïne; il retrouve les traces de l'établissement du troisième frère, Pierre du Lis, en Orléanais, et de ses alliances avec des familles du pays, etc. Ces petites découvertes ne sont pas indifférentes, surtout en présence des prétentions nombreuses, souvent bien mal justifiées, qu'ont émises diverses familles à être apparentées avec celle de Jeanne d'Arc; elles sont très méritoires, quand on songe aux difficultés extrêmes qui entravent les recherches de ce genre pour l'époque antérieure aux édits royaux qui créèrent l'état civil. Ce n'est qu'à l'aide d'actes de notoriété plus ou moins dignes de confiance que Charles du Lis, descendant de Jean, dressa, au XVII[e] siècle, le tableau généalogique de la famille. Au fond, on ne connaissait bien que les frères et la sœur de Jeanne d'Arc, et les incertitudes commençaient dès le premier degré de leur postérité. Ces incertitudes ne disparaîtront sans doute jamais complètement; mais M. Boucher de Molandon en a dissipé plus d'une. Des travaux de ce genre méritent à coup sûr nos mentions, et nous avons accordé à l'auteur la quatrième de celles dont nous disposons.

Nous avons attribué la cinquième à un mémoire qui se rattache à une branche de l'histoire assurément fort importante, mais un peu délaissée parce qu'elle semble assez aride : l'histoire des institutions militaires. M. de la Chauvelays a étudié *les Armées de Charles le Téméraire* (n° 10). Son volume n'est guère qu'un catalogue de noms dressé d'après des montres et des quittances; mais de pareilles listes ont de l'intérêt, d'une part en nous faisant connaître la composition de ces puissantes armées qui, bien qu'elles aient menacé la France sous le commandement du duc de Bourgogne, n'en étaient pas moins, à nos yeux, françaises dans leurs éléments essentiels; d'autre part, en nous fournissant des dates exactes et divers renseignements utiles pour la biographie des personnages qui y figurent.

M. de la Chauvelays a dépouillé pour son travail des documents très nombreux et très riches, et son ouvrage fournira aux historiens plus d'un renseignement précieux.

Nous passons de l'histoire militaire à l'histoire commerciale avec le livre de M. Vaesen, *la Juridiction commerciale de Lyon sous l'ancien régime* (n° 13). Les grandes foires établies à Lyon dans les dernières années du xve siècle amenèrent avec elles l'institution d'une juridiction commerciale connue sous le nom de *Conservation,* qui était à la fois pour les marchands une surveillance et une garantie. Le titre de conservateur et de gardien des foires de Lyon était d'abord donné au sénéchal de Lyon; puis ce fut un officier du roi qui eut seul les mêmes fonctions; enfin la conservation fut réunie au consulat municipal, et les prévôts des marchands et échevins furent gardiens des privilèges et coutumes des foires. Les documents qui concernent l'histoire de cette institution, histoire où abondent les difficultés, les conflits, les transactions entre le pouvoir royal et le pouvoir municipal, sont conservés en grand nombre et parfaitement authentiques; M. Vaesen les a recueillis avec zèle, publiés ou analysés avec une consciencieuse exactitude, et commentés, sauf quelques lacunes, d'une manière satisfaisante. Son travail aurait mérité une distinction plus éminente si l'intérêt en était plus général, et surtout si, à l'exception de cinquante pages environ, il ne portait pas presque en entier sur une époque qui ne peut être regardée comme appartenant à notre antiquité; mais nous avons tenu, en le mentionnant, à donner une marque d'encouragement au labeur sérieux et soutenu dont il témoigne.

Vous le voyez, Messieurs, l'activité des travailleurs disséminés dans toute la France qui, à des points de vue divers, explorent notre passé historique, ne se ralentit pas, comme on avait pu craindre un moment qu'elle ne le fît. Le concours des Antiquités nationales est, depuis sa fondation, le foyer où cette

activité se concentre: on peut apprécier, d'après le nombre et la qualité des travaux qui lui sont soumis, l'ardeur ou le refroidissement momentané des études historiques dans notre pays. Aussi sommes-nous heureux quand ce concours apporte, comme c'est le cas cette année, un bon témoignage pour le présent et un espoir bien fondé pour l'avenir.

APPENDICE N° II.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 12 NOVEMBRE 1880.

DISCOURS D'OUVERTURE

DE

M. EDMOND LEBLANT,

PRÉSIDENT DE L'ANNÉE 1880.

MESSIEURS,

Nous ne sommes plus au temps où l'archéologie, domaine étroit et comme fermé, n'était connue que de rares travailleurs. La grave étude du passé rencontre aujourd'hui, sous toutes ses formes, des pionniers infatigables, et la connaissance des monuments, ces indispensables instruments de toute investigation raisonnée, arrive même jusqu'au grand public. Grâces en soient rendues à ceux qui y consacrent leurs efforts; à l'illustre érudit qui, à cette heure, nous racontant avec tant de savoir et de charme l'histoire des vieux Romains, nous fait presque vivre à leurs côtés, plaçant sous nos yeux, dans son texte même, les images de leurs édifices, de leurs monnaies, de leurs statues, de leurs fresques, de leurs pierres gravées;

grâces soient rendues au savant modeste, mort il y a peu de jours, qui, dans un utile dictionnaire, a groupé, illustré de dessins, comme on dit aujourd'hui, ce que nous savons de la vie, des usages, de l'art chez les premiers chrétiens. Cette heureuse association du crayon et de la plume dans les livres d'histoire en fait mieux pénétrer les enseignements; pour ceux qui, comme sans le savoir, y ont jeté les yeux, dans des heures de loisir, la vue de quelque marbre ancien, de quelque inscription exhumée, un voyage aux pays d'Italie, de Syrie, de Grèce, d'Égypte où sont les grandes sources de l'histoire antique, suffit parfois à déterminer une vocation d'érudit, et la science compte un adepte nouveau.

Notre France doit tenir à grand honneur de renouveler, de perpétuer la race de ces travailleurs généreux et désintéressés. Il y a là une flamme qu'il ne faut pas laisser périr; la mémoire même de notre passé nous y convie. Sans parler de ceux qui, dans ce siècle, ont honoré, honorent l'érudition française, les hommes qui se vouent à nos études comptent des prédécesseurs, j'ai presque dit des ancêtres illustres : Du Cange, Mabillon, Jacques Godefroy, Tillemont, dont les œuvres, malgré leur date ancienne, demeurent et demeureront des modèles impérissables. Le progrès incessant des études en Italie, dans l'Allemagne savante, nous ferait à lui seul une loi de soutenir le vieil honneur de notre nom; mais chaque jour réclame de plus des efforts incessants et nouveaux. Depuis le commencement de ce siècle, le champ du labeur s'est en effet singulièrement élargi : l'épigraphie, pour ne parler que d'elle, l'épigraphie, cet art difficile et délicat de lire, d'interpréter les inscriptions antiques, était alors à peine connue en France. Son développement sous toutes les formes y est maintenant devenu considérable. Inscriptions romaines dont un maître célèbre nous enseigne depuis vingt ans le déchiffrement et le secret; inscriptions grecques à l'aide desquelles un des nôtres,

homme d'État en même temps qu'érudit, reconstitue ingénieusement les fastes de l'Asie romaine; inscriptions laissées par les premiers chrétiens; inscriptions de l'Égypte pharaonique; inscriptions assyriennes; inscriptions italiotes, domaine neuf et fécond d'un des plus jeunes d'entre nous; inscriptions sémitiques dont la publication prochaine créera pour notre Académie un nouveau titre d'honneur : voilà les principales subdivisions d'une science de création nouvelle et presque ignorée, je le répète, il y a cinquante ans.

A cette œuvre complexe, comme à tant d'autres, nous travaillons tous, quelles que soient nos pentes diverses. Que les uns s'enferment, pour en sortir rarement, dans une étude circonscrite et déterminée; que d'autres, d'un esprit plus encyclopédique, portent en même temps sur plusieurs points leur ingénieuse curiosité, nous tendons tous à un seul but : éclairer l'histoire du passé, en vulgariser la connaissance.

Cette route que tracent nos efforts, d'autres la suivent avec courage. Le nombre, la valeur des travaux envoyés à nos concours en est la marque.

Le sujet proposé cette année, pour le prix ordinaire, était une *Étude sur les impôts indirects chez les Romains jusqu'à l'invasion des Barbares, d'après les documents littéraires et épigraphiques.* De trois mémoires produits, l'un a été écarté comme ne satisfaisant pas aux conditions réglementaires des concours. Les deux autres ont paru dignes de la plus sérieuse attention. Avec des mérites très différents, ils se complètent l'un par l'autre, et la réunion de ces mémoires, si cette réunion était possible, présenterait un travail presque achevé sur la question.

L'auteur du mémoire n° 1, sans ignorer l'histoire des impôts indirects, sans être, d'autre part, étranger aux connaissances épigraphiques, possède à un plus haut degré ce qui se rattache à la science du droit. Ses discussions, à ce point de vue, sont excellentes, et parfois les conclusions en sont déci-

sives. Les chapitres relatifs à la *vicesima libertatis* et à la *vicesima hereditatum* sont traités d'une façon supérieure. L'Académie lui reproche toutefois des lacunes dans la connaissance des publications nouvelles, quelques erreurs matérielles qu'on s'étonne de trouver sous sa plume, et de longues digressions étrangères au sujet.

L'auteur de l'autre mémoire est plus précis, mieux renseigné en ce qui touche la bibliographie, et s'il possède moins bien que son concurrent la science du droit romain, il connaît mieux que lui les inscriptions antiques.

Il nous dit tous les bureaux de perception du *Portorium* aujourd'hui relevés; il en détermine la position géographique et montre l'étendue, les limites des circonscriptions douanières; des cartes bien dressées complètent le texte et éclairent l'ensemble du service qui nous apparaît, pour la première fois, exposé avec une précision presque absolue.

La clarté, l'esprit de méthode sont les qualités dominantes de ce travail, et si l'on peut y relever quelques erreurs de détail, le sujet, dans ses parties essentielles, y est bien abordé et bien traité. En conséquence, l'Académie accorde le prix du budget à ce mémoire dont l'auteur est M. Réné Cagnat; elle décerne en même temps une récompense de 1,500 francs au mémoire n° 1 envoyé par M. Vigié.

Aucun travail ne nous a été soumis sur la question relative aux *Noms géographiques de l'occident de l'Europe mentionnés dans les ouvrages rabbiniques*.

Au grand regret de l'Académie, il avait semblé, l'an dernier, que l'envoi de livres au concours de nos antiquités nationales tendait à se ralentir. Sur trois des médailles que met annuellement à notre disposition le Ministère de l'instruction publique, nous n'avions pu en accorder une seule. Les recherches relatives à l'histoire de notre sol se poursuivaient cependant avec ardeur; la valeur des envois de cette année en

est le meilleur témoignage. Le règlement qui fixe le nombre des mentions à accorder nous a contraints de laisser sans distinction des livres qui, en d'autres circonstances, auraient sans doute figuré en bon rang sur notre liste. Nous tenons donc à dire tout d'abord que certains ouvrages qui n'ont pas obtenu de récompenses ont dû, à notre grand déplaisir, être écartés avec une rigueur qu'une concurrence moins pressée n'aurait pas rendue nécessaire : tels sont les divers mémoires présentés par M. Hucher, notices de valeur inégale, dignes d'une mention par leur réunion, mais que nous n'avons pas dû préférer à des ouvrages qui méritaient suffisamment par eux seuls. Nous avons de même dû attendre, pour décerner une récompense aux trois volumes de M. Beautemps-Beaupré, sur les coutumes et les institutions de l'Anjou et du Maine, grand travail encore inachevé et qui se représentera sans doute à nos concours. Après ces exclusions qui lui coûtaient, l'Académie n'a pu se résoudre à restreindre aux trois médailles réglementaires les récompenses de premier ordre; elle a obtenu du ministère, comme elle l'avait fait il y a deux ans, l'autorisation de donner une quatrième médaille qu'il lui semblait impossible de ne pas décerner.

La première de ces distinctions a été attribuée à M. Aimé Cherest, pour son livre intitulé *L'archiprêtre, épisode de la guerre de Cent Ans au XIVe siècle*. *L'archiprêtre* était, on le sait, le nom de guerre que portait ordinairement Arnaud de Cervoles, ce capitaine de routiers qui, de 1357 environ à 1366, joua un rôle si actif et si brillant dans la plupart des rencontres entre les Anglais et les Français. Utilisant et dépassant de premiers travaux sur ce sujet, M. Cherest, déjà connu par d'importants ouvrages historiques, a su découvrir dans les archives, notamment à Dijon, des documents nouveaux et importants qu'il a mis excellemment en œuvre. Il a groupé autour de son héros les faits si multiples et si curieux d'une

guerre célèbre; son livre en tire une valeur de beaucoup supérieure à celle d'une simple monographie, et cet intérêt général, qui en est la marque distinctive, a été, pour l'Académie, un grave motif de préférence.

Une étroite affinité de sujets nous amène à parler immédiatement de M. Émile Molinier, dont l'étude sur la vie d'Arnoul d'Audrehem a obtenu la quatrième médaille. C'est à la même époque, c'est-à-dire entre 1347 et 1370, que se placent les évènements auxquels ce personnage a été mêlé. Investi de la confiance de Philippe IV, Jean II et Charles V, il prit part à tous les grands actes diplomatiques et militaires qui s'accomplirent sous leurs règnes, dans les différentes parties de la France, et fut même chargé, en Écosse, en Angleterre et en Espagne, de missions importantes. Jusqu'à présent, la vie d'Arnoul d'Audrehem avait été à peine esquissée. Par sa sagacité, sa patience, M. Molinier en a su retrouver les éléments épars dans les bibliothèques et les archives. Sous sa main, les faits se classent avec une rigoureuse exactitude, et son récit intéresse, sur plus d'un point, l'histoire générale de la France au XIV[e] siècle.

Le cartulaire de l'évêché d'Autun que vient de publier M. de Charmasse est l'un des plus importants qui nous aient encore été soumis. Dans une large introduction, l'auteur a habilement mis en lumière la valeur que présente ce document au point de vue de la géographie historique. Bien que les chartes qu'il étudie soient le plus souvent relatives à l'histoire locale, il en est cependant qui présentent un intérêt plus général. Nous y remarquons, par exemple, le seul acte authentique connu jusqu'ici où l'on voie en fonction la régence établie par Philippe-Auguste partant pour la Terre Sainte. On y relève de même le curieux mandement de 1271, par lequel l'évêque d'Autun, à raison du séjour que doit faire, à Lyon, le corps de saint Louis rapporté de Tunis,

suspend l'interdit qui frappait les églises de cette ville. Nous ne pouvons reprocher à l'auteur de n'avoir pas signalé l'intérêt particulier de ces documents; son plan ne le conduisait pas nécessairement à des observations d'une telle nature; mais on doit relever dans le travail quelques inexactitudes en ce qui touche l'interprétation des dates. Cette publication offre d'ailleurs beaucoup d'intérêt, et l'Académie lui a décerné la deuxième médaille.

La troisième est attribuée à M. Claudin, pour son ouvrage intitulé : *Origines de l'imprimerie à Albi.* Cet opuscule est l'œuvre d'un bibliographe exercé et doué de beaucoup de pénétration. Par plusieurs découvertes heureuses, l'auteur y établit que toute une série de livres imprimés à partir de 1479 et portant, comme lieu d'impression, le nom latin *Albie,* ont été imprimés, non pas, comme on le croyait, en Savoie, mais bien à Albi en Languedoc. Il fait connaître en outre que l'auteur de ces impressions est Jean Neumeister, de Mayence, peut-être ancien élève et associé de Gutenberg, qui introduisit la typographie dans plusieurs villes italiennes, puis à Albi.

La première de nos mentions est attribuée au livre de M. de Bosredon sur la *Sigillographie du Périgord.* L'auteur a donné la description soignée de quatre cent soixante-neuf sceaux reproduits en partie dans de bonnes planches. Il en a bien lu les légendes et presque toujours exactement interprété les emblèmes : son travail eût mérité une plus haute récompense s'il l'eût accompagné de commentaires historiques, et si les documents qui en font l'objet n'appartenaient pas en grand nombre à une époque assez moderne.

Le livre auquel nous accordons notre deuxième mention est dû à M. Edmond Blanc; il est intitulé : *Épigraphie antique du département des Alpes-Maritimes.* En distinguant ce travail, nous avons voulu récompenser le zèle apporté par l'auteur à recueillir les inscriptions romaines de la contrée, la fidélité

de ses transcriptions, et faire connaître toute notre estime pour de semblables recueils. On doit à M. Blanc des découvertes d'une valeur peu ordinaire, comme celle des deux plus importants fragments de la stèle dédiée à Hercule par Domitius Ahenobarbus. Ce monument capital, sans doute le plus ancien de la Gaule, doit à M. Blanc d'avoir été presque intégralement rendu au jour, et son authenticité, mise en doute par des savants de premier ordre, est maintenant hors de conteste. L'auteur de l'*Épigraphie des Alpes-Maritimes* a donc rendu d'incontestables services; mais son commentaire présente plus d'une imperfection. Ses tables portent des marques d'inexpérience qui diminuent la valeur du recueil.

L'Académie, en encourageant l'auteur à poursuivre des recherches heureusement commencées, l'engage à rendre plus complète sa préparation à l'étude de l'antiquité.

La troisième mention est attribuée à un savant déjà connu par d'ingénieux et utiles travaux, M. l'abbé Albanès. L'ouvrage de cet ecclésiastique est intitulé : *Vie de sainte Douceline, fondatrice des béguines de Marseille, composée au XIIIe siècle en langue provençale.* Le texte, publié d'après le manuscrit unique de Paris et la version qui l'accompagne méritent également nos éloges, et la lecture de l'ouvrage est rendue pour tous agréable et facile.

M. Boucher de Molandon, à qui l'on doit déjà de bons travaux relatifs à Jeanne d'Arc, a écrit un mémoire sur la famille de la Pucelle et son séjour dans l'Orléanais. Ses recherches, patientes et bien conduites, nous font mieux connaître plusieurs membres de cette famille, et il retrouve les traces de leur établissement dans l'Orléanais. C'est un travail intelligent qui dissipe plus d'une incertitude, et sur lequel le grand nom de l'héroïne suffirait seul à appeler l'intérêt. L'Académie décerne à M. Boucher de Molandon la quatrième mention.

Elle attribue la cinquième à M. de la Chauvelays, pour un livre intitulé : *Les armées de Charles le Téméraire.* Ce mémoire ne contient guère qu'un catalogue de noms, dressé d'après des montres et des quittances; l'utilité n'en est pas moins certaine, au point de vue de l'histoire militaire, par les dates qu'il fixe et par des renseignements particuliers sur la biographie de certains personnages.

Nous avons accordé la sixième médaille à M. Vaesen, auteur de l'ouvrage intitulé : *La juridiction commerciale de Lyon sous l'ancien régime.* C'est l'histoire de la juridiction connue sous le nom de *Conservation,* et que nécessitèrent les grandes foires établies à Lyon dans les dernières années du xve siècle.

L'Académie n'a pas décerné, cette année, le prix de numismatique dû à la libéralité de M. Allier de Hauteroche; mais elle a remarqué et honoré du prix de numismatique du moyen âge, fondé par Mme veuve Duchalais, l'ouvrage de M. Louis Blancard, intitulé : *Essai sur les monnaies de Charles Ier, comte de Provence.* En traçant l'histoire des monnaies du frère de saint Louis, M. Blancard a su offrir au public studieux une sorte de traité économique concernant une partie considérable de la France au XIIIe siècle, intéressant aussi l'Italie méridionale et la Sicile pendant la même période. Si le chapitre relatif aux monnaies à légendes arabes présente quelques points à remanier, le reste du livre témoigne d'une invention ingénieuse. L'Académie retrouve dans le livre de M. Blancard une nouvelle édition de la dissertation sur le *Millarès,* dissertation qui, imprimée pour la première fois, fut accueillie comme apportant une véritable découverte. On savait par de nombreux témoignages que les seigneurs chrétiens du moyen âge avaient contrefait la monnaie des musulmans, et qu'une de ces imitations avait un cours étendu sous le nom de *Millarès.* Les historiens, les numismatistes avaient cherché sans la trouver cette monnaie, qui cependant existait en assez

grande quantité dans les collections. M. Blancard l'a découverte, ou plutôt ingénieusement devinée. Cette seule partie du travail mériterait d'assurer le prix Duchalais à un livre que recommandent d'ailleurs tant d'autres mérites.

L'une des plus hautes récompenses que l'Académie soit appelée à décerner, le premier des prix fondés par le baron Gobert est donné à l'ouvrage de M. Demay intitulé : *Le costume au moyen âge d'après les sceaux*. Avant d'écrire son livre, l'auteur a, pour ainsi dire, formé lui-même la collection qui en devait être le sujet. Telle qu'elle avait été constituée, cette collection, réunie aux Archives nationales, comprenait environ douze mille types. Recherchés, décrits, moulés par lui, de nouveaux monuments ont porté ce nombre à près de cinquante mille. Mais la multiplicité des exemplaires recueillis est encore moins à remarquer que la justesse, la sûreté des observations auxquelles ils ont donné lieu.

M. Demay a su montrer comment, en comparant ces monuments entre eux, en détachant par des dessins fermes et bien compris les détails qu'on veut faire connaître, on pouvait jeter une vive lumière sur de nombreuses questions d'archéologie. Assurément, l'*Histoire du costume* de M. Quicherat est moins circonscrite et par là même plus intéressante; il en est de même des articles que M. Viollet-le-Duc a écrits sur les armes; mais les jalons posés par M. Demay rectifient beaucoup de détails et précisent avec une rigueur inconnue jusqu'à présent l'époque et le pays où commencèrent à se produire les changements dans le costume et dans l'armure. L'ouvrage que nous couronnons est le fruit de toute une vie de travail et montre quelles ressources un esprit sagace, secondé par un crayon intelligent, peut tirer d'une classe de monuments qui couraient risque de disparaître si M. Demay n'avait entrepris de les mouler, de les décrire et, dans un livre devenu presque populaire, d'en faire ressortir l'intérêt.

Avant de décerner le second prix, l'Académie a longtemps hésité entre deux ouvrages : les additions de M. Molinier à l'*Histoire générale de Languedoc*, l'étude de M. Thomas sur les États provinciaux du centre de la France au temps de Charles VII. Si le second de ces érudits est celui qui a mis au jour le plus grand nombre de faits nouveaux et montré de la sorte une plus grande expérience paléographique et philologique, le sujet qu'il avait choisi était fort limité, de telle sorte qu'il a été facile de traiter les moindres détails avec une irréprochable rigueur. M. Molinier a abordé des questions plus vastes et plus complexes, et la connaissance des institutions du midi de la France a beaucoup gagné à la dissertation de l'auteur sur l'administration de saint Louis, principalement rédigée à l'aide de documents dont notre regretté confrère, M. Boutaric, avait donné un premier aperçu.

Entre ces deux candidats et malgré quelques traces de précipitation dans le livre de M. Molinier, l'Académie s'est prononcée pour ce savant depuis longtemps connu par d'importants travaux d'érudition; mais elle attache beaucoup d'importance à ce que son président exprime le regret qu'elle éprouve de laisser sans récompense officielle des recherches aussi bien conduites et aussi fécondes en résultats que celles de M. Thomas.

Exposer l'économie politique de l'Égypte depuis la conquête de ce pays par les Romains jusqu'à la conquête arabe, telle était l'une des questions posées pour le concours Bordin. Comme l'an dernier, il ne nous a été envoyé aucun mémoire sur ce sujet que nous avions prorogé à cette année.

Les trois questions nouvelles étaient relatives à Christine de Pisan, à l'origine et au développement des castes de l'Inde, à la vie et aux écrits d'Eustathe, archevêque de Thessalonique.

Malgré les mérites divers de deux mémoires sur la vie et

les ouvrages de Christine de Pisan, l'Académie n'a pas jugé qu'il y eût lieu de décerner le prix, et considérant l'intérêt qui s'attache au sujet, elle le maintient au concours pour 1882. Ce sursis permettra, elle l'espère, soit aux mêmes auteurs, soit à d'autres concurrents, de remplir complètement le cadre qui leur est tracé, et de donner, au double point de vue de l'histoire et de la bibliographie, une bonne étude critique sur la vie et les œuvres de Christine de Pisan.

Un seul mémoire a été déposé sur la question concernant les origines et le développement des castes dans l'Inde, et l'Académie n'a pas jugé qu'il dût être couronné. Cet ouvrage, qui ne traite pas la matière dans toute son étendue, témoigne néanmoins d'un effort consciencieux et d'un savoir réel. Une médaille de 2,000 francs est décernée en conséquence à l'auteur, M. Schœbel.

Un seul travail, que l'Académie n'a pas jugé digne d'être distingué, a de même été envoyé au sujet de la vie et des écrits d'Eustathe.

Nous avons décerné le prix Stanislas-Julien à M. Henri Cordier, pour son ouvrage intitulé : *Bibliotheca sinica, dictionnaire bibliographique des ouvrages relatifs à l'empire chinois.* Au catalogue complet qu'annonce ce titre, l'auteur a joint des notes analytiques d'une véritable utilité.

Non décerné l'an dernier, le prix Delalande-Guérineau laissait cette année entre nos mains deux récompenses de 1,000 francs chacune. L'Académie accorde la première à MM. Normand et Raynaud pour leur édition d'*Aiol,* chanson de geste accompagnée d'un bon glossaire et d'une introduction étendue. La seconde récompense sera donnée en 1881, s'il y a lieu.

M[me] veuve Jean Reynaud a fait donation à l'Institut d'une rente de 10,000 francs, destinée à fonder un prix annuel qui sera successivement décerné par chacune des cinq classes de

l'Institut. C'est pour la première fois que l'Académie des inscriptions est appelée à donner ce prix, lequel, d'après la volonté de la donatrice, doit être accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq années.

Nous n'avons pas hésité à le décerner à l'un des plus éminents représentants de la science française, M. Jules Quicherat. Dans le cours des cinq dernières années, ce célèbre érudit a publié deux ouvrages qui justifieraient par eux-mêmes le choix de l'Académie et qui font revivre les titres si nombreux et si considérables que l'auteur, depuis plus de quarante années, s'est créés à l'estime du monde savant.

L'*Histoire du costume*, imprimée en 1875, est, à vrai dire, un chapitre détaché du cours d'archéologie que M. Jules Quicherat fait à l'École des chartes depuis 1847, et qui a été si fécond en résultats. D'autres chapitres du même cours, tels que l'étude sur l'Album de Villars de Honecourt, montrent quelle est la solidité, l'originalité de l'enseignement de M. Quicherat, et quelle heureuse influence il a exercée sur l'étude de l'archéologie nationale.

La *Biographie de Rodrigue de Villandrado,* publiée en 1879, est pour nous l'occasion de rappeler et de récompenser les services que M. Quicherat a rendus à l'histoire du xve siècle dans deux ouvrages d'une importance exceptionnelle : le *Recueil des œuvres de Thomas Bazin,* livre où il restitue à l'érudition une série de témoignages restés jusqu'à lui à l'état de lettre morte, et dont les historiens de Louis XI ont déjà tiré parti; le *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc* avec l'introduction et la dissertation qui y sont jointes ont renouvelé l'état d'une question qui pouvait paraître épuisée; ce recueil restera le fondement de tout ce qu'on peut écrire sur l'un des plus touchants épisodes des annales de la France.

L'Académie, qui a voulu trouver hors de son sein le nom

d'un homme digne d'être honoré du prix Jean Reynaud, estime que rarement elle aura l'occasion de le décerner à des œuvres d'un aussi haut mérite.

Il nous reste encore à constater les efforts, à dire les succès de nos deux savantes écoles françaises d'Athènes et de Rome.

Le travail de M. Dubois sur la constitution de la ligue achéenne ne vise que la seconde période de l'existence de cette ligue. Ce mémoire, qui demande quelques retouches, montre une solide connaissance des auteurs classiques, une méthode judicieuse de discussion et un esprit consciencieux de recherches.

Le mémoire de M. Hauvette-Besnault sur les stratèges athéniens est également recommandable par les mêmes qualités; il gagnerait à offrir des définitions plus précises des titres de *stratège*, de *taxiarque* et de *phylarque*.

M. Georges Lafaye a abordé l'histoire obscure et difficile du culte, dans le monde romain, des dieux d'Alexandrie: Sérapis Isis, Harpocrate et Anubis. Deux chapitres développés nous donnent une idée de l'étendue de l'œuvre dont il nous avait déjà, l'an dernier, communiqué quelques fragments. Plusieurs parties montrent à coup sûr le talent consciencieux du jeune auteur; mais l'achèvement des chapitres qu'il annonce pourra seul permettre d'apprécier la valeur des résultats obtenus.

M. Mondry-Beaudoin, déjà connu comme un grammairien habile par ses travaux sur le dialecte cypriote, a abordé cette fois l'étude du dialecte éléen. Son sujet, bien choisi, est traité d'une façon qui lui fait honneur, bien que quelques détails laissent encore voir de l'inexpérience. L'auteur, qui joint comme complément à son ouvrage la copie partielle du petit nombre d'inscriptions éléennes que l'on possède, fera bien de les insérer *in extenso* et de les traduire intégralement suivant la méthode adoptée par Letronne et par d'autres maîtres, car du sens donné à certains mots peut résulter quelquefois leur explication grammaticale.

Dans un mémoire intitulé *Les divinités funèbres sur les peintures des lécythes blancs*, M. Pottier a traité, avec beaucoup d'érudition et de goût, des figures qui décorent ces vases charmants des tombeaux de l'Attique. Les nombreux articles qu'il a publiés soit seul, soit en collaboration avec MM. Beaudoin et Hauvette-Besnault, témoignent de son savoir et de son zèle.

M. Reinach a envoyé comme travail de première année un mémoire intitulé *Étude sur la gravure, l'orthographe et la langue des inscriptions attiques depuis l'époque d'Eschyle jusqu'à celle d'Auguste.* Le manque d'un *Corpus inscriptionum atticarum,* car le recueil de Berlin n'est pas encore achevé, fait que ce mémoire n'est et n'a pu être qu'une esquisse; mais les laborieux dépouillements entrepris par M. Reinach, le savoir avec lequel il a mis ses matériaux en ordre, témoignent d'un talent que le temps mûrira pour l'honneur de notre école.

Le travail de M. Haussoulier sur l'organisation intérieure du dème est la suite et le complément de celui qu'il nous avait envoyé l'an dernier. L'auteur y passe en revue les fonctions des magistrats de l'ordre financier et de l'ordre judiciaire; il y étudie en terminant la constitution religieuse du dème. Retouché et approfondi au point de vue de quelques faits généraux, ce mémoire nous promet et nous donnera un ouvrage excellent d'histoire et d'archéologie.

Je ne me pardonnerais pas d'omettre, en parlant de l'école d'Athènes, la mention des voyages pénibles et non sans danger qu'accomplissent avec tant de dévouement les jeunes pupilles de notre Académie. M. Beaudoin a exploré la Phocide et la Doride; M. Reinach, les îles de la Thrace; MM. Hauvette-Besnault et Dubois, la Carie et les Sporades voisines. On doit à MM. Pottier et Reinach la visite méthodique de la métropole de Grynium sur la côte d'Éolie. M. Haussoulier a repris les fouilles autrefois commencées à Delphes. Un autre rapporteur

dira les conquêtes nombreuses faites par ces jeunes savants si dignement dirigés par M. Foucard.

C'est avec non moins de compétence, d'habileté heureuse et de paternelle sollicitude que l'excellent directeur de l'école de Rome, M. Geffroy, guide la savante famille confiée à ses soins. Cette vaillante jeunesse, que plus d'un de nous a pu voir à l'œuvre en Italie même, nous envoie chaque année des marques de son incessante activité.

M. Berger, qui vient de quitter l'école, a, grâce à un travail infatigable, achevé, dans les archives du Vatican, le dépouillement des registres d'Innocent IV; il a mis ainsi la dernière main à une œuvre qui restera l'une des plus importantes publications diplomatiques de notre époque; 8,600 pièces, dont environ 6,000 sont inédites, voilà ce que contiennent ces précieux registres. La matière comprendra trois volumes in-4° en cours d'impression, et dont un premier fascicule vient de paraître.

Nous avons reçu plusieurs ouvrages de MM. Durrieu, Engel et de la Blanchère, tous trois élèves de deuxième année. Le premier a traité divers sujets parfaitement distincts : *La prise d'Arezzo* (1384) *par Enguerrand VII, sire de Coucy,* et *Le royaume d'Adria* (1393-1394). Son autre travail nous fait connaître l'organisation de la chancellerie des princes angevins à Naples. Les recherches entreprises à cette occasion dans les archives de la France et de l'Italie ont été des plus fructueuses; avec une sagacité remarquable, M. Durrieu a su tirer de fragments épars des renseignements nouveaux, dont un grand nombre intéressent directement et exclusivement notre histoire nationale.

M. Arthur Engel Dollfus a envoyé un mémoire sur la sigillographie et la numismatique des établissements normands dans l'Italie méridionale et en Sicile au XIe siècle. La première partie, consacrée à la description des sceaux et bulles nom-

breux et très variés qui ont servi à authentiquer les actes de rois, de princes, d'évêques et de seigneurs de moindres qualités, forme la partie saillante de l'ouvrage de M. Engel. Malgré le zèle de l'auteur à visiter la plupart des grandes collections d'Europe, son second chapitre, comprenant la partie numismatique, est moins avancé; c'est, en quelque sorte, un travail préparatoire. Les gravures relatives à cette section ont besoin d'être revues attentivement; les textes qui devraient être traduits nécessitent la connaissance de la langue grecque au xie et au xiie siècle et celle de l'arabe. M. Engel a trouvé là un obstacle sérieux.

Le mémoire dû à M. René de la Blanchère est fort intéressant; il a pour titre : *Le port de Terracine, histoire et archéologie.* C'est l'étude, scrupuleusement relevée et appuyée de dessins, d'un port marchand, construit sur un plan bien ordonné, avec ses enrochements qui protègent le môle, ses quais, ses magasins, ses rampes, ses anneaux en pierre, tout son outillage solide et simple. Nous ne possédions pas encore de renseignements aussi certains, aussi complets, sur une œuvre romaine de ce genre.

M. Lacourt-Gayet, élève de première année, comme ceux dont les noms suivent, s'est appliqué à restituer tous les consulats ordinaires et suffectes du règne d'Antonin le Pieux. Ses résultats concordent avec les *Fastes* inédits de l'illustre Borghesi, et parfois même les complètent. Nous n'en pouvons faire un plus sérieux éloge.

M. Albert Martin a entrepris une nouvelle collation de deux manuscrits célèbres : l'un d'Aristophane, conservé à Ravenne; l'autre d'Isocrate, appartenant à la bibliothèque du Vatican. Par ce travail, qui semble fait avec un soin minutieux et qui confirme l'exactitude de variantes déjà publiées, M. Martin a rendu un service véritable.

M. Thomas, dont l'ouvrage sur les États provinciaux dans

le centre de la France au xve siècle a été signalé avec honneur dans ce rapport même, a commencé, à la bibliothèque du Vatican, le dépouillement des registres de Boniface VIII. Les parties qu'il a choisies apportent des additions et des rectifications notables à beaucoup d'articles du *Gallia Christiana* et de l'*Histoire littéraire de la France.*

Un second mémoire de M. Thomas est consacré à six manuscrits de Bernard Gui conservés de même au Vatican et dont plusieurs ont une importance réelle. Ils viennent s'ajouter aux cent trente manuscrits de cet auteur décrits par notre éminent confrère, M. Léopold Delisle, dans le tome XXVII des *Notices et extraits des manuscrits.*

Plus cruellement encore que l'an dernier, nous avons été frappés par la mort.

Malgré les exigences d'une profession longuement exercée et qui, chez d'autres, absorbent toutes les heures, M. Labarte, que nous venons de perdre, avait su trouver le temps de se donner à une étude approfondie de l'art ancien. Les *Recherches sur la peinture en émail*, la *Notice sur le Palais impérial de Constantinople* et la grande *Histoire des arts industriels au moyen âge et à la renaissance* avaient dignement marqué sa place au milieu de nous. Né en 1797, il avait conservé, dans sa verte vieillesse, toute la passion du travail; tout dernièrement encore, il publiait, avec de savantes notes, l'*Inventaire du mobilier de Charles V.* Nous garderons la mémoire de son courage à l'étude, de son esprit aimable et de son bon cœur.

Un deuil d'hier est venu s'ajouter pour nous a la perte de M. Labarte.

Nous venons de conduire au champ de repos l'un des plus brillants, des plus aimés de nos confrères, M. de Saulcy, qui nous manquera à tous, et dont le savoir, l'expérience, nous étaient si précieux. Orientaliste, helléniste, antiquaire, il a su rendre vivant et attrayant tout ce qu'il touchait. D'une péné-

tration incomparable, son esprit nous étonnait sans cesse par des illuminations soudaines qui ouvraient des vues neuves et fécondes. Ses beaux travaux sur la Palestine, dont il avait fait comme son domaine, sont nombreux et connus de tous; des publications sur l'écriture cunéiforme, sur l'histoire, sur l'art ancien, sur la numismatique de tous les âges, lui assurent, parmi les savants, un nom qui ne périra pas. Pour nous, qui avons eu la fortune de le voir et de le connaître, nous ne saurions non plus oublier l'homme de charmant esprit et de grand cœur dont la mort laisse dans nos rangs un vide si affligeant et si peu réparable.

JUGEMENT DES CONCOURS.

PRIX ORDINAIRES.

L'Académie avait proposé, pour l'année 1880, deux sujets :

I. *Étude historique sur les impôts indirects chez les Romains jusqu'aux invasions des Barbares, d'après les documents littéraires et épigraphiques.*

L'Académie décerne le prix à M. René Cagnat, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université, professeur de troisième au collège Stanislas, auteur du mémoire inscrit sous le n° 4, et portant pour épigraphe : *Tu regere imperio populos, Romane, memento.*

L'Académie accorde en outre une récompense de la valeur de *quinze cents francs* à M. Vigié, professeur de droit civil à la Faculté de droit de Grenoble, auteur du mémoire inscrit sous le n° 1, et ayant pour devise :

> Le meilleur est encore en quelque étude austère
> De s'enfermer ainsi qu'en un monde enchanté.

II. *Classer et identifier autant qu'il est possible les noms géographiques de l'Occident de l'Europe qu'on trouve dans les ouvrages rabbiniques depuis le xe siècle jusqu'à la fin du xve. Dresser une carte de l'Europe occidentale où tous ces noms soient placés, avec des signes de doute s'il y a lieu.*

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la proroge à l'année 1882. (Voir page 385.)

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

L'Académie, cette année, vu l'importance des travaux envoyés au concours, décerne quatre médailles :

La première à M. Aimé Chérest, pour son ouvrage intitulé : *L'Archiprêtre, épisode de la guerre de Cent ans au* XIV*e siècle* (Paris, 1879, in-8°).

La deuxième à M. de Charmasse, pour son *Cartulaire de l'évêché d'Autun, connu sous le nom de Cartulaire rouge, publié d'après un manuscrit du* XIII*e siècle, suivi d'une carte et d'un pouillé de l'ancien diocèse d'Autun, d'après un manuscrit du* XIV*e siècle* (Autun, Paris, 1880, in-4°).

La troisième à M. Claudin, pour ses *Origines de l'imprimerie à Albi, en Languedoc (1480-1481). Les pérégrinations de Johann Neumester, associé de Gutemberg, en Allemagne, en Italie et en France (1463-1507)* (Paris, 1879, in-8°).

La quatrième à M. Émile Molinier, pour son *Étude sur la vie d'Arnoul d'Audrehem, maréchal de France* (manuscrit).

L'Académie accorde en outre six mentions honorables :

La première à M. de Bosredon, pour sa *Sigillographie du Périgord* (Périgueux, 1880, in-4°).

La deuxième à M. Edmond Blanc, pour son *Épigraphie antique du département des Alpes-Maritimes* (Nice, 1878-1879, in-8°).

La troisième à M. l'abbé Albanès, pour sa publication de la *Vie de sainte Douceline, fondatrice des Béguines de Marseille, composée au* XIII*e siècle en langue provençale* (Marseille, 1879, in-8°).

La quatrième à M. Boucher de Molandon, pour son ouvrage intitulé : *La famille de Jeanne d'Arc, son séjour dans l'Orléanais, d'après des titres authentiques récemment découverts* (Orléans, 1878, in-8°).

La cinquième à M. de la Chauvelays, pour le volume ayant pour titre : *Les armées de Charles le Téméraire dans les deux Bourgognes* (Paris, 1879, in-8°).

La sixième à M. Vaesen, pour son ouvrage intitulé : *La juridiction commerciale à Lyon sous l'ancien régime. Étude historique sur la conservation des privilèges royaux des foires de Lyon (1463-1495)* (Lyon, 1879, grand in-8°).

PRIX DE NUMISMATIQUE.

I. Le prix annuel de numismatique fondé par M. Allier de Haute-

ROCHE, et destiné au meilleur ouvrage de numismatique ancienne publié depuis le mois de janvier 1878, n'a pas été décerné cette année. (Voir page 386.)

II. Le prix biennal de numismatique, fondé par Mme veuve DUCHALAIS et destiné au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge publié depuis le mois de janvier 1878, a été décerné à M. Louis BLANCARD pour son *Essai sur les monnaies de Charles Ier, comte de Provence* (Paris, in-8°).

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT

POUR LE TRAVAIL LE PLUS SAVANT ET LE PLUS PROFOND SUR L'HISTOIRE DE FRANCE ET LES ÉTUDES QUI S'Y RATTACHENT.

Le premier prix a été décerné à M. DEMAY pour son ouvrage intitulé : *Le costume au moyen âge d'après les sceaux* (Paris, 1880, grand in-8°).

Le second prix a été décerné à M. Auguste MOLINIER pour ses additions à l'*Histoire générale du Languedoc, par dom Devic et dom Vaissète, religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur,* et pour ses *Études sur l'administration féodale dans le Languedoc* (*900-1250*) (Toulouse, 1879, in-8°), et *sur l'administration de saint Louis et d'Alfonse de Poitiers dans le Languedoc* (Toulouse, in-4°).

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

L'Académie avait prorogé à l'année 1880 la question suivante, qu'elle avait déjà proposée pour l'année 1874, et prorogée une première fois à l'année 1877 :

Exposer l'économie politique de l'Égypte depuis la conquête de ce pays par les Romains jusqu'à la conquête arabe.

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la retire du concours.

L'Académie avait proposé pour l'année 1880 les sujets suivants :

I. *Étude historique et critique sur la vie et les œuvres de Christine de Pisan.*

Deux mémoires ont été déposés sur cette question : l'Académie, ne les ayant pas jugés suffisants, proroge le concours à l'année 1882. (Voir page 388.)

II. *Examiner les explications données jusqu'ici de l'origine et du développement du système des castes dans l'Inde. Ces explications ne font-elles pas la place trop grande à la théorie brahmanique des quatre castes, et cette*

théorie peut-elle être admise comme l'expression d'un ordre de faits historiques? Grouper les témoignages qui permettent de se représenter ce qu'a vu être en réalité la caste à différentes époques du passé de l'Inde.

L'Académie ne décerne pas le prix; elle accorde une récompense de *deux mille francs* à M. Schoebel (Charles), auteur du mémoire ayant pour épigraphe : *Facies non omnibus una, nec diversa tamen.*

III. *Étude sur la vie et les écrits d'Eustathe, archevêque de Thessalonique (xiiie siècle). Rechercher particulièrement ce que ses divers écrits nous apprennent sur l'état des lettres dans les écoles grecques de l'Orient, et sur ce qui s'était conservé alors des richesses de la littérature classique.*

Un seul mémoire a été déposé et n'a point paru mériter le prix. L'Académie retire la question du concours.

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du *meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

L'Académie décerne le prix à M. Henri Cordier pour son ouvrage intitulé : *Bibliotheca sinica. — Dictionnaire bibliographique des ouvrages relatifs à l'empire chinois*, tome Ier, fascicules 1 à 3 (Paris, 1878, in-8°).

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU.

Mme Delalande, veuve Guérineau, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de vingt mille francs (réduite à dix mille cinq francs) dont les intérêts doivent être donnés en prix tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

Le prix n'ayant pas été décerné en 1878, deux prix, de la valeur de *mille francs* chacun, étaient à décerner en 1880 aux deux ouvrages que l'Académie aurait jugés les meilleurs parmi les ouvrages manuscrits ou publiés depuis janvier 1878, ayant pour objet la langue française (grammaires, lexiques, éditions, etc.), à une époque antérieure au xvie siècle.

L'Académie a décerné l'un de ces deux prix à MM. Jacques Normand et Gaston Raynaud pour leur édition d'*Aiol, chanson de geste, publiée d'après le manuscrit unique de Paris* (Paris, 1877, in-8°).

L'autre prix n'est pas décerné; il est prorogé à l'année 1881. (Voir page 392.)

PRIX JEAN REYNAUD.

Mme veuve Jean Reynaud, «voulant honorer la mémoire de son mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de la France,» a, par un acte en date du 25 mars 1879, fait donation à l'Institut d'une rente de *dix mille francs* destinée à fonder un prix annuel qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, «ce prix doit être accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.»

L'Académie décerne le prix à M. Jules Quicherat, directeur de l'École des chartes. M. Quicherat, dans le cours des cinq dernières années, a publié deux ouvrages qui justifieraient par eux-mêmes le choix de l'Académie, et qui ont de plus l'avantage de faire revivre les titres si nombreux et si considérables que l'auteur, depuis plus de quarante ans, s'est créés à l'estime du monde savant.

ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1881, 1882 ET 1883.

PRIX ORDINAIRES DE L'ACADÉMIE.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé :

1° A l'année 1881 le sujet suivant, qu'elle avait proposé pour l'année 1878 :

Traiter un point quelconque touchant l'histoire de la civilisation sous le Khalifat.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1880.

2° A l'année 1882 la question suivante, qui avait été proposée pour l'année 1879 :

Étude sur les institutions politiques, administratives et judiciaires du règne de Charles V.

L'Académie proroge en outre à l'année 1882 le sujet suivant :

Classer et identifier autant qu'il est possible les noms géographiques de l'occident de l'Europe qu'on trouve dans les ouvrages rabbiniques depuis le xᵉ siècle jusqu'à la fin du xvᵉ. Dresser une carte de l'Europe occidentale où tous ces noms soient placés avec des signes de doute s'il y a lieu. (Voir p. 383.)

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1881.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé :

1° Pour le concours de 1881 :

Étude grammaticale et lexicographique de la latinité de saint Jérôme.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1880.

2° Pour le concours de 1882 :

Faire connaître les versions de la Bible en langue d'oil, totales ou partielles, antérieures à la mort de Charles V. Étudier les rapports de ces versions entre elles et avec le texte latin. Indiquer toutes les circonstances qui se rattachent à l'histoire de ces versions (le temps, le pays, le nom de l'auteur, la destination de l'ouvrage, etc.).

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1881.

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1883, le sujet suivant :

Faire l'énumération complète et systématique des traductions hébraïques qui ont été faites au moyen âge, d'ouvrages de philosophie ou de science, grecs, arabes ou même latins.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1882.

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Trois médailles de la valeur de *cinq cents francs* chacune seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1880 et 1881 sur les *Antiquités de la France,* qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1ᵉʳ janvier 1881. Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

I. Le prix annuel de numismatique fondé par M. Allier de Haute-

ROCHE sera décerné en 1881 au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le mois de janvier 1879. Ce concours est ouvert à tous les ouvrages de numismatique ancienne.

Le prix est de la valeur de *quatre cents francs.*

II. Le prix biennal de numismatique fondé par Mme veuve DUCHALAIS sera décerné, en 1882, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1880.

Le prix est de la valeur de *huit cents francs.*

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut, pour le premier prix, le 31 décembre 1880; pour le dernier, le 31 décembre 1881.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

Pour l'année 1881, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1880, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron GOBERT. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé : «que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième, pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux.»

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron GOBERT, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffi-

samment éclairés ou approfondis par la science. Telle serait une histoire de province où l'on s'attacherait à prendre pour modèle la méthode et l'érudition de dom Vaissète : l'Île-de-France, la Picardie, etc., attendent encore un travail savant et profond. L'érudition trouverait aussi une mine féconde à exploiter si elle concentrait ses recherches sur un règne important : il n'est pas besoin de proposer ici d'autre exemple que la *Vie de saint Louis*, par Le Nain de Tillemont. Enfin, un bon dictionnaire historique et critique de l'ancienne langue française serait un ouvrage d'une haute utilité, s'il rappelait le monument élevé par Du Cange dans son *Glossaire de la latinité du moyen âge*.

Tout en donnant ces indications, l'Académie réserve expressément aux concurrents leur pleine et entière liberté. Elle a voulu seulement appeler leur attention sur quelques-uns des sujets qui pourraient être mis en lumière par de sérieuses recherches; elle veut faire de mieux en mieux comprendre que la haute récompense instituée par le baron Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies encore inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) *avant le 1er janvier 1881*, et ne seront pas rendus.

PRIX BORDIN.

M. Bordin, notaire, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie avait proposé pour le concours de 1880 la question suivante :

Étude historique et critique sur la vie et les œuvres de Christine de Pisan.

L'Académie proroge cette question à l'année 1882.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1881.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé :

1° A l'année 1881 :

Faire l'histoire de la Syrie depuis la conquête musulmane jusqu'à la chute des Oméiades, en s'appliquant surtout à la discussion des questions géographiques et numismatiques qui s'y rattachent.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1880.

2° A l'année 1882 :

Étude d'histoire littéraire sur les écrivains grecs qui sont nés ou qui ont vécu en Égypte depuis la fondation d'Alexandrie jusqu'à la conquête du pays par les Arabes.

Recueillir dans les auteurs et sur les monuments tout ce qui peut servir à caractériser la condition des lettres grecques en Égypte durant cette période; apprécier l'influence que les institutions, la religion, les mœurs et la littérature égyptiennes ont pu exercer sur l'hellénisme.

Nota. *L'histoire de la philosophie alexandrine, qui a déjà fait l'objet d'un concours académique, n'est pas comprise dans ce programme.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1881.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé :

1° Pour le concours de 1881 :

Étude sur les opérations de change, de crédit et d'assurance pratiquées par les commerçants et banquiers français, ou résidant dans les limites de la France actuelle, avant le XVe siècle.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1880.

2° Pour le concours de 1882 :

Étudier les documents géographiques et les relations de voyage publiés par les Arabes du IIIe au VIIIe siècle de l'hégire inclusivement, faire ressortir leur utilité au point de vue de la géographie comparée au moyen âge.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1881.

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1883 les deux questions suivantes :

I. *Présenter un tableau aussi complet que possible de la numismatique de Samos; en expliquer les types à l'aide des textes; en tirer toutes les données religieuses, historiques, que comporte cette étude; montrer quelle influence auraient exercée les types du numéraire samien sur ceux des colonies de cette île.*

II. *Étudier à l'aide des documents d'archives et de textes littéraires le dialecte parlé à Paris et dans l'Ile-de-France jusqu'à l'avènement des Valois. Comparer ce dialecte, d'après les résultats obtenus, à la langue française littéraire, et rechercher jusqu'à quel point le dialecte parisien était considéré au moyen âge comme la langue littéraire de la France.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1882.

Chacun de ces prix est de la valeur de *trois mille francs*.

PRIX LOUIS FOULD.

Le prix de la fondation de M. Louis Fould pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès* sera décerné, s'il y a lieu, en 1881.

L'auteur de cette fondation, amateur distingué des arts de l'antiquité, a voulu engager les savants à en éclairer l'histoire dans sa partie la plus reculée et la moins connue.

Il a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs*, pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin : leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès.*

Par les arts du dessin, il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.

Les concurrents, tout en s'appuyant sans cesse sur les textes, devront apporter le plus grand soin à l'examen des œuvres d'art de toute nature que les peuples de l'ancien monde nous ont laissées, et s'efforcer d'en préciser les caractères et les détails, soit à l'aide de dessins, de calques ou de photographies, soit par une description fidèle qui témoigne d'une étude approfondie du style particulier à chaque nation et à chaque époque.

Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une commission composée de cinq membres : trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts.

Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'année 1881.

A défaut d'ouvrages ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de vingt mille francs pendant les trois années.

Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales.

Tous les savants français et étrangers, excepté les membres régnicoles de l'Institut, sont admis au concours.

PRIX LA FONS-MÉLICOCQ.

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. de la Fons-Mélicocq *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France* (*Paris non compris*).

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1881; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou imprimés en 1878, 1879 et 1880, qui lui auront été adressés avant le 31 décembre 1880.

PRIX BRUNET.

M. Brunet, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie rappelle qu'elle a proposé :

1° Pour le concours de 1881 :

Bibliographie raisonnée des documents, manuscrits et imprimés, relatifs à l'histoire d'une province ou d'une circonscription.

2° Pour le concours de 1882 :

Bibliographie aristotélique ou bibliographie descriptive, et, autant que possible, critique des éditions, soit générales, soit spéciales, de tous les ouvrages qui nous sont parvenus sous le nom d'Aristote; des traductions qui en ont été faites avant ou après la découverte de l'imprimerie, des biographies anciennes ou modernes d'Aristote, des commentaires et dissertations dont les divers écrits qu'on lui attribue ont été l'objet depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. — On pourrait, quant à la méthode, prendre comme exemple la bibliographie de Démosthène, publiée en deux parties (1830, 1834) *par A.-Gerhard Becker* (Leipzig et Quedlinbourg, in-8°, 310 pages).

Les ouvrages pourront être imprimés ou manuscrits, et devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1880 pour la première question, et le 31 décembre 1881 pour la seconde.

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel *en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1880.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU.

Madame Delalande, veuve Guérineau, par son testament en date du

PRIX LOUIS FOULD.

Le prix de la fondation de M. Louis Fould pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès* sera décerné, s'il y a lieu, en 1881.

L'auteur de cette fondation, amateur distingué des arts de l'antiquité, a voulu engager les savants à en éclairer l'histoire dans sa partie la plus reculée et la moins connue.

Il a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs*, pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin : leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès.*

Par les arts du dessin, il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.

Les concurrents, tout en s'appuyant sans cesse sur les textes, devront apporter le plus grand soin à l'examen des œuvres d'art de toute nature que les peuples de l'ancien monde nous ont laissées, et s'efforcer d'en préciser les caractères et les détails, soit à l'aide de dessins, de calques ou de photographies, soit par une description fidèle qui témoigne d'une étude approfondie du style particulier à chaque nation et à chaque époque.

Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une commission composée de cinq membres : trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts.

Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'année 1881.

A défaut d'ouvrages ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de vingt mille francs pendant les trois années.

Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales.

Tous les savants français et étrangers, excepté les membres régnicoles de l'Institut, sont admis au concours.

PRIX LA FONS-MÉLICOCQ.

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. de la Fons-Mélicocq *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France* (*Paris non compris*).

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1881; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou imprimés en 1878, 1879 et 1880, qui lui auront été adressés avant le 31 décembre 1880.

PRIX BRUNET.

M. Brunet, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie rappelle qu'elle a proposé :

1° Pour le concours de 1881 :

Bibliographie raisonnée des documents, manuscrits et imprimés, relatifs à l'histoire d'une province ou d'une circonscription.

2° Pour le concours de 1882 :

Bibliographie aristotélique ou bibliographie descriptive, et, autant que possible, critique des éditions, soit générales, soit spéciales, de tous les ouvrages qui nous sont parvenus sous le nom d'Aristote; des traductions qui en ont été faites avant ou après la découverte de l'imprimerie, des biographies anciennes ou modernes d'Aristote, des commentaires et dissertations dont les divers écrits qu'on lui attribue ont été l'objet depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. — On pourrait, quant à la méthode, prendre comme exemple la bibliographie de Démosthène, publiée en deux parties (1830, 1834) *par A.-Gerhard Becker* (Leipzig et Quedlinbourg, in-8°, 310 pages).

Les ouvrages pourront être imprimés ou manuscrits, et devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1880 pour la première question, et le 31 décembre 1881 pour la seconde.

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel *en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1880.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU.

Madame Delalande, veuve Guérineau, par son testament en date du

16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de vingt mille francs (réduite à dix mille cinq francs), dont les intérêts doivent être donnés en prix, tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

Le prix n'ayant pas été décerné en 1878, deux prix, de la valeur de *mille francs* chacun, étaient à décerner, en 1880, aux deux ouvrages que l'Académie aurait jugés les meilleurs parmi les ouvrages manuscrits ou publiés depuis janvier 1878, ayant pour objet la langue française (grammaires, lexiques, éditions, etc.) à une époque antérieure au XVIe siècle.

L'Académie n'ayant décerné que l'un des deux prix, l'autre prix est prorogé à l'année 1881.

L'Académie décernera de nouveau ce prix, s'il y a lieu, en 1882, *à des travaux sur la philologie antique, comprenant l'étude des monuments écrits de toute nature.*

Les ouvrages destinés au concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut, pour le premier de ces prix, le 31 décembre 1880; pour le dernier, le 31 décembre 1881.

PRIX JEAN REYNAUD.

Mme veuve Jean REYNAUD, «voulant honorer la mémoire de son mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de la France,» a, par un acte en date du 23 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de *dix mille francs* destinée à fonder un prix annuel qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, «ce prix sera accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

«Il ira toujours à une œuvre originale, élevée et ayant un caractère d'invention et de nouveauté.

«Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

«Le prix sera toujours décerné intégralement.

«Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entièrement, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scientifique, littéraire ou artistique.

«Il portera le nom de son fondateur Jean Reynaud.»

Ce prix sera décerné pour la seconde fois par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1885.

CONDITIONS GÉNÉRALES
DES CONCOURS.

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *francs de port et brochés*, au secrétariat de l'Institut, avant le *1er janvier de l'année où le prix doit être décerné*.

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours : leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

DÉLIVRANCE DES BREVETS
D'ARCHIVISTES PALÉOGRAPHES.

En exécution de l'arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, et statuant que les noms des élèves de l'École des Chartes qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets d'archivistes paléographes, devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui suivra leur promotion, l'Académie déclare que les élèves de l'École des Chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* par décret du 19 février 1880, en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. Mortet (François-Joseph-Victor).
Couraye du Parc (Joseph-Louis-Léonor-Gand).
Loriquet (Louis-Adolphe-Jules).
Rouchon (Gilbert-Joseph).
Giraudin (Étienne-Joseph-Marie-Auguste).
Coüard (Émile-Louis).
Kaulek (Jean-Baptiste-Louis).
Chevreux (Paul-Étienne).

MM. Estienne (Charles-Victor-Emmanuel).
Teulet (Jean-Victor-Raymond).
Hanotaux (Albert-Auguste-Gabriel).

Hors concours :

M. Philippon (Marie-François-Georges).

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. ARMAND-PIERRE CAUSSIN DE PERCEVAL,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,

PAR M. H. WALLON,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.

Messieurs.

Les études orientales sont l'honneur de l'érudition française. Ce sont des savants français qui en ont été les promoteurs les plus autorisés, même les initiateurs quelquefois en Europe, au siècle où nous sommes; et l'Académie peut être fière d'avoir compté parmi ses membres, dans les diverses branches de cette littérature, Silvestre de Sacy, Étienne Quatremère et Reinaud, Jules Mohl et de Slane, deux Français d'adoption, Champollion et de Rougé, Chezy et Eugène Burnouf, Abel Rémusat et Stanislas Julien : je ne parle pas des vivants. Je puis donc et je dois nommer encore à cette heure l'éminent confrère qui vient de nous être ravi, M. de Saulcy, dont l'esprit curieux et pénétrant a, l'un des premiers, frayé la voie au déchiffrement de l'écriture cunéiforme, à la lecture des monuments assyriens.

M. Caussin de Perceval, dont je me propose de retracer la vie et de rappeler les travaux, appartenait en quelque sorte de naissance à cette race de savants. Son père, Jean-Jacques-Antoine Caussin de Perceval, occupait déjà une place distinguée dans l'enseignement des langues orientales; il fut pendant un demi-siècle (1783-1833) professeur d'arabe au Collège de France, et pendant vingt-cinq ans il siégea dans notre Académie: c'étaient là des titres originaires que notre confrère devait dignement soutenir.

Amand-Pierre Caussin de Perceval naquit à Paris, le 13 janvier 1795[1], au Collège de France, dans une des pièces où, depuis, l'École des langues orientales vivantes, dont il était devenu professeur, prit pendant quelque temps domicile; en sorte qu'il put dire un jour aux élèves réunis autour de sa chaire : « C'est ici même que je suis né. »

Il fit, comme interne, ses études au lycée Impérial, depuis lycée Louis-le-Grand, où il se distingua surtout dans ses deux années de rhétorique. Les annales du concours général en conservent la mémoire. Dans son année de vétérance, en 1813, il obtint, entre autres nominations, le second prix de discours français. Le sujet de la composition était l'allocution d'un député de l'Université à Charles VII rentrant à Paris. Ce sujet aurait eu un an plus tard un à-propos que le grand maître d'alors, en posant la question, ne lui prévoyait pas.

En 1814, Amand Caussin de Perceval se voua à l'étude des langues orientales. Il fut nommé élève drogman et envoyé, à ce titre, à Constantinople, d'où il passa à Smyrne. En 1816 et 1817, nous le trouvons en Syrie, non plus dans ces Échelles du Levant où l'Européen a tant d'occasions de retrouver

[1] On a imprimé ailleurs le 11 janvier. Cette date a été rectifiée, d'après une note de M. Caussin de Perceval lui-même, par notre confrère M. Ch. Defrémery à qui je dois les principaux renseignements contenus dans cette notice sur le maître qui lui était si cher et dont il est le si digne héritier.

quelque concitoyen d'Europe et de parler une langue familière, mais au cœur du Liban, parmi les Maronites : il ne pouvait plus entendre que l'arabe, parler que l'arabe, sous peine de n'être pas compris. C'est ainsi qu'il se forma, qu'il se rompit à la pratique de cette langue, et qu'il sut pénétrer en même temps dans la connaissance des mœurs de l'Orient. Le vif sentiment qu'il retint du caractère et des habitudes des Arabes se retrouvera dans les tableaux de l'histoire qu'il leur a consacrée.

S'il fût resté dans le Liban, il n'aurait pas connu l'homme du désert. Après divers voyages à Balbek, à Damas, et autres villes de l'intérieur, il alla remplir les fonctions de drogman à Alep. Là, il eut l'occasion d'entrer plus avant dans ce monde si nouveau pour un Parisien. M. de Portes avait été chargé par le Ministre de l'intérieur, M. Lainé, d'aller acheter des étalons arabes en Syrie et jusqu'aux confins de l'Arabie. Notre jeune drogman fut attaché en cette qualité à la mission, et M. Louis Damoiseau, qui en faisait partie à d'autres titres et qui en a parlé dans ses impressions de voyages [1], a rendu témoignage aux bons offices que la mission reçut de lui. M. Caussin de Perceval ne lui fut pas moins redevable à elle-même pour le complément de connaissances qu'elle lui permit d'acquérir : il avait vu l'Arabe sous la tente, il avait vécu sous le ciel et dans l'immensité du désert; il en gardait, dans le souvenir, l'éblouissante image. Chose curieuse, et qui, cette fois, devait avoir de l'influence, non plus sur les peintures de l'historien, mais sur les habitudes de l'homme, il n'avait pas seulement connu l'Arabe au cours de cette mission, il avait (et c'était ce qu'avaient surtout à faire ceux auxquels il servait d'interprète), il avait apprécié les qualités du plus cher compagnon de l'Arabe, non de son serviteur (c'en est un autre),

[1] *Voyage en Syrie et dans le Désert*, par L. Damoiseau, Paris, 1833.

mais de son ami, le cheval, et ce n'est pas sans raison que l'on rapporte à ce voyage le goût très vif de notre confrère pour ce noble animal, le plaisir journalier qu'il prit à le monter. En voyant, quand il était jeune encore, l'élégant cavalier galoper avec tant d'aisance dans l'avenue des Champs-Élysées, on n'aurait pas deviné que c'était un savant orientaliste qui, après une heure de promenade, allait se replonger dans ses manuscrits. Jusqu'à un âge assez avancé, cet exercice fut son unique distraction. Renoncer au cheval fut le plus dur sacrifice que l'infirmité lui imposa. Disons, dès à présent, qu'il s'y résigna avec cette parfaite sérénité qui fut le trait dominant de son caractère.

Quand il rentra en France en 1821, il connaissait à fond la langue actuelle des Arabes : restait à la savoir comme on la parlait aux grandes époques de leur littérature, comme elle survit par les écrits qui en sont les principaux monuments. Il se mit avec ardeur à cette étude, et, dans sa propre famille, les secours ne lui manquaient pas; mais en même temps il fut chargé d'apprendre aux autres cette langue moderne qu'il possédait si bien. L'École des langues orientales venait de perdre son professeur d'arabe vulgaire, le Copte Ellious Bocthor, ancien interprète de l'armée française dans la fameuse expédition d'Égypte, revenu avec elle et qui, après avoir continué son service au Dépôt de la guerre, soit dans la traduction des pièces arabes de la correspondance de l'armée, soit dans la préparation de la carte d'Égypte, avait été chargé de cet enseignement au commencement de cette année même (janvier 1821): il était mort jeune encore après sept ou huit mois de professorat. M. Caussin de Perceval fut nommé à sa place le 13 octobre 1821. En recueillant sa succession, il en voulut accepter toutes les charges. Ellious Bocthor laissait en manuscrit un dictionnaire français-arabe. Ce manuscrit avait été acquis par un amateur zélé des langues et de la littérature de

l'Orient, M. le marquis Amédée de Clermont-Tonnerre, colonel d'état-major, dans la pensée de le faire paraître. Mais il fallait qu'il fût revu dans sa teneur et suivi dans le travail de l'impression. M. de Clermont-Tonnerre offrit cette double tâche au nouveau titulaire de la chaire, et M. Caussin de Perceval se montra digne de sa confiance. Le manuscrit reçut les corrections et les additions dont il avait besoin pour bien répondre à sa destination, et le jeune éditeur, dans une courte et intéressante préface qu'il mit en tête du livre, a pu évaluer à une moitié environ (il était incapable, parlant de lui, de rien surfaire) sa part dans l'œuvre commune qu'il offrait au public[1].

Après cette dette librement contractée, noblement acquittée envers son prédécesseur, il y en avait une autre dont il était tenu envers sa chaire.

Le décret de la Convention qui institua l'École des langues orientales obligeait les professeurs de composer en français une grammaire de la langue qu'ils étaient chargés d'enseigner. M. Caussin de Perceval, qui fut toujours l'homme du devoir, n'eut garde de manquer à cette prescription, et il ne faisait que suivre l'exemple de Silvestre de Sacy, son illustre collègue. Dès 1824, il publia sa *Grammaire arabe vulgaire* suivie de *Dialogues, lettres, actes, etc., à l'usage des élèves de l'École royale et spéciale des langues orientales vivantes*[2], première édition qui fut suivie de trois autres, et dont Silvestre de Sacy a rendu compte dans le *Journal des Savants*. M. Caussin de Perceval montrait dans sa préface que l'arabe littéral et l'arabe vulgaire sont au fond la même langue. Mots nouveaux empruntés au

[1] *Dictionnaire français-arabe*, par Ellious Bocthor, Égyptien, professeur d'arabe vulgaire à l'École spéciale des langues orientales vivantes, revu et augmenté par A. Caussin de Perceval, 2 vol. in-4°; Paris, Firmin-Didot, 1828-1829. Une seconde édition en un volume grand in-8° a paru en 1848 chez le même éditeur, sans aucun changement.

[2] 1 vol. in-4° de VIII et 118 pages, plus 43 pages de textes arabes.

turc, termes anciens détournés de leur sens, et surtout, règles de la grammaire négligées, inflexions finales omises, voilà les traits distinctifs de l'arabe vulgaire, avec ce caractère particulier que la langue ainsi faite est à peu près celle de tout le monde, des gens instruits comme du peuple, les diverses classes, dans l'état de civilisation des Arabes, étant peu éloignées les unes des autres, tandis qu'en Occident, pour la raison contraire, les langues vulgaires comptent dans les campagnes une si grande variété de patois. Silvestre de Sacy insistait davantage sur les diversités des dialectes, et il montrait que leur caractère commun étant de méconnaître à différents degrés les règles de l'ancienne grammaire, le plus simple, quand on les veut apprendre, est encore de savoir l'arabe littéral pour procéder ensuite par élimination. Il faisait d'ailleurs le plus grand éloge de l'œuvre du jeune maître, comme on en peut juger par ces mots que je lui emprunte :

« Il me suffira de dire qu'elle m'a paru faite avec une connaissance approfondie de l'arabe, tant littéral que vulgaire, et avec des idées justes de la grammaire générale; que l'ensemble en est méthodique et toutes les parties bien disposées; que surtout l'expression est claire, que les règles sont bien présentées et rendues plus sensibles par des exemples quand il en est besoin; qu'enfin l'auteur n'a pas négligé la syntaxe qui, très étendue pour l'arabe littéral, se réduit pour l'arabe vulgaire à un petit nombre de règles de concordance.

« Ce volume nous permet d'espérer, ajoutait-il, que M. Caussin de Perceval, en qui le goût pour les langues de l'Orient est héréditaire et qui a joint à ce qu'on peut apprendre dans les livres les connaissances locales qu'on n'obtient que par les voyages, entretiendra parmi nous la culture de la littérature arabe et lui fera faire de nouveaux progrès [1]. »

Les espérances dont l'illustre orientaliste consignait l'expres-

[1] *Journal des Savants*, avril 1825, p. 249.

l'Orient, M. le marquis Amédée d[illegible]raires, et M. Caussin nel d'état-major, dans la p[illegible]ure appelé à les justifier. fallait qu'il fût revu d[illegible]École des langues orientales l'impression. M. de[illegible]arabe littéral au Collège de France tâche au nouveau[illegible]ant de son père, et cinq ans après ceval se montr[illegible](1833) comme titulaire lui-même, M. Caussin corrections e[illegible]père s'étant démis de ses fonctions. pondre à s[illegible]dès ce moment il eut, en quelque sorte, tout l'enseigne- et intére[illegible]ment de l'arabe, tant littéral que vulgaire, entre les mains, à une [illegible]et l'on a signalé l'heureuse influence que l'une des deux chaires rien [illegible]devait avoir sur l'autre. Si en effet, comme le disait magis- pr[illegible]tralement Silvestre de Sacy, la connaissance de l'arabe savant est capitale, comme étant la source d'où l'autre dérive avec des altérations plus ou moins sensibles dans tous ses dialectes, la connaissance approfondie de l'arabe vulgaire, langue parlée, éclaire de la lumière du mot vivant les ombres que la désuétude a pu répandre sur certaines formes de langage. M. Caussin de Perceval, interprète consommé avant d'être encore un érudit, a rendu par là d'éminents services. Dès 1827, M. Fleischer, qui est devenu l'un des premiers orientalistes de l'Allemagne, un de nos huit associés étrangers, signalait tout ce qu'il devait à M. Caussin de Perceval pour l'interprétation de certains passages dans ses beaux travaux sur les *Mille et une nuits*[1]. Des mots nouveaux ou pris dans une signification nouvelle, mots que son devancier Habicht avait omis ou qu'il n'avait pas toujours suffisamment expliqués dans les glossaires joints à chaque volume, il ne les a compris, nous dit-il, qu'à l'aide d'observations dont il rapporte tout l'honneur aux leçons et aux entretiens particuliers de M. Caussin de Perceval.

Investi de ce double enseignement, M. Caussin de Perce-

[1] *Journal asiatique*, octobre 1827, p. 219. Cf. *De glossis Habichtianis* in quatuor priores tomos *MI Noctium* dissertatio critica. Scripsit Henricus Orthobius Fleischer, Lipsiæ, 1837, in-8°, p. 6 et *passim*.

voir se réunir ou se succéder autour de sa chaire tout ...ut pendant longtemps d'arabisants en Europe. J'ai ...le plus illustre : beaucoup d'autres à son exemple se ... plu à rendre témoignage au maître dont ils avaient suivi les leçons.

Jusque-là, M. Caussin de Perceval s'était partagé entre l'arabe et le turc, et ses premiers écrits se rattachaient à cette dernière langue : c'étaient deux traductions : 1° le *Précis historique de la guerre des Turcs contre les Russes depuis l'année 1769 jusqu'à l'année 1774*, tiré des Annales de l'historien turc Vassif Efendi[1], et 2° le *Précis historique de la destruction du corps des janissaires par le sultan Mahmoud en 1826*[2].

Vassif, l'auteur du premier ouvrage, était un des historiographes attachés à la cour des empereurs ottomans pour composer des mémoires de leur règne (la tâche doit être assez ingrate aujourd'hui !). Il rédigea ces annales depuis la fin du règne de Mahmoud Ier jusque vers le milieu du règne de Sélim III (1752-1802); mais le volume imprimé sous son nom s'arrête à la première année d'Abdul-Hamid (1774), et il y faut distinguer deux parties : la première (1752-1768) rédigée d'après les mémoires de ses prédécesseurs, la seconde qui comprend la guerre contre les Russes sous Catherine II jusqu'au traité de Kainardji (1769-1774). Pour cette partie, l'auteur, négligeant les mémoires laissés par l'historiographe du temps (Envéri-Efendi), a mieux aimé faire son récit d'après ses renseignements personnels et ses souvenirs; or il parle en témoin bien informé, car c'est lui qui avait rédigé tous les rapports secrets adressés par le grand vizir au sultan, et il avait même assisté aux négociations de la paix, comme secrétaire des conférences. C'est ce qui décida M. Caussin de Perceval à le faire connaître au public.

[1] 1 vol. in-8°, Paris, 1822.
[2] 1 vol. in-8°, Paris, 1833.

l'Orient, M. le marquis Amédée de Clermont-Tonnerre, colonel d'état-major, dans la pensée de le faire paraître. Mais il fallait qu'il fût revu dans sa teneur et suivi dans le travail de l'impression. M. de Clermont-Tonnerre offrit cette double tâche au nouveau titulaire de la chaire, et M. Caussin de Perceval se montra digne de sa confiance. Le manuscrit reçut les corrections et les additions dont il avait besoin pour bien répondre à sa destination, et le jeune éditeur, dans une courte et intéressante préface qu'il mit en tête du livre, a pu évaluer à une moitié environ (il était incapable, parlant de lui, de rien surfaire) sa part dans l'œuvre commune qu'il offrait au public[1].

Après cette dette librement contractée, noblement acquittée envers son prédécesseur, il y en avait une autre dont il était tenu envers sa chaire.

Le décret de la Convention qui institua l'École des langues orientales obligeait les professeurs de composer en français une grammaire de la langue qu'ils étaient chargés d'enseigner. M. Caussin de Perceval, qui fut toujours l'homme du devoir, n'eut garde de manquer à cette prescription, et il ne faisait que suivre l'exemple de Silvestre de Sacy, son illustre collègue. Dès 1824, il publia sa *Grammaire arabe vulgaire* suivie de *Dialogues, lettres, actes, etc., à l'usage des élèves de l'École royale et spéciale des langues orientales vivantes*[2], première édition qui fut suivie de trois autres, et dont Silvestre de Sacy a rendu compte dans le *Journal des Savants*. M. Caussin de Perceval montrait dans sa préface que l'arabe littéral et l'arabe vulgaire sont au fond la même langue. Mots nouveaux empruntés au

[1] *Dictionnaire français-arabe*, par Ellious Bocthor, Égyptien, professeur d'arabe vulgaire à l'École spéciale des langues orientales vivantes, revu et augmenté par A. Caussin de Perceval, 2 vol. in-4°; Paris, Firmin-Didot, 1828-1829. Une seconde édition en un volume grand in-8° a paru en 1848 chez le même éditeur, sans aucun changement.

[2] 1 vol. in-4° de VIII et 118 pages, plus 43 pages de textes arabes.

turc, termes anciens détournés de leur sens, et surtout, règles de la grammaire négligées, inflexions finales omises, voilà les traits distinctifs de l'arabe vulgaire, avec ce caractère particulier que la langue ainsi faite est à peu près celle de tout le monde, des gens instruits comme du peuple, les diverses classes, dans l'état de civilisation des Arabes, étant peu éloignées les unes des autres, tandis qu'en Occident, pour la raison contraire, les langues vulgaires comptent dans les campagnes une si grande variété de patois. Silvestre de Sacy insistait davantage sur les diversités des dialectes, et il montrait que leur caractère commun étant de méconnaître à différents degrés les règles de l'ancienne grammaire, le plus simple, quand on les veut apprendre, est encore de savoir l'arabe littéral pour procéder ensuite par élimination. Il faisait d'ailleurs le plus grand éloge de l'œuvre du jeune maître, comme on en peut juger par ces mots que je lui emprunte :

« Il me suffira de dire qu'elle m'a paru faite avec une connaissance approfondie de l'arabe, tant littéral que vulgaire, et avec des idées justes de la grammaire générale; que l'ensemble en est méthodique et toutes les parties bien disposées; que surtout l'expression est claire, que les règles sont bien présentées et rendues plus sensibles par des exemples quand il en est besoin; qu'enfin l'auteur n'a pas négligé la syntaxe qui, très étendue pour l'arabe littéral, se réduit pour l'arabe vulgaire à un petit nombre de règles de concordance.

« Ce volume nous permet d'espérer, ajoutait-il, que M. Caussin de Perceval, en qui le goût pour les langues de l'Orient est héréditaire et qui a joint à ce qu'on peut apprendre dans les livres les connaissances locales qu'on n'obtient que par les voyages, entretiendra parmi nous la culture de la littérature arabe et lui fera faire de nouveaux progrès[1]. »

Les espérances dont l'illustre orientaliste consignait l'expres-

[1] *Journal des Savants*, avril 1825, p. 249.

sion dans cet article n'étaient point téméraires, et M. Caussin de Perceval se trouva de bonne heure appelé à les justifier. Professeur d'arabe vulgaire à l'École des langues orientales vivantes, il eut à enseigner l'arabe littéral au Collège de France en 1828, comme suppléant de son père, et cinq ans après (14 novembre 1833) comme titulaire lui-même, M. Caussin de Perceval père s'étant démis de ses fonctions.

Dès ce moment il eut, en quelque sorte, tout l'enseignement de l'arabe, tant littéral que vulgaire, entre les mains, et l'on a signalé l'heureuse influence que l'une des deux chaires devait avoir sur l'autre. Si en effet, comme le disait magistralement Silvestre de Sacy, la connaissance de l'arabe savant est capitale, comme étant la source d'où l'autre dérive avec des altérations plus ou moins sensibles dans tous ses dialectes, la connaissance approfondie de l'arabe vulgaire, langue parlée, éclaire de la lumière du mot vivant les ombres que la désuétude a pu répandre sur certaines formes de langage. M. Caussin de Perceval, interprète consommé avant d'être encore un érudit, a rendu par là d'éminents services. Dès 1827, M. Fleischer, qui est devenu l'un des premiers orientalistes de l'Allemagne, un de nos huit associés étrangers, signalait tout ce qu'il devait à M. Caussin de Perceval pour l'interprétation de certains passages dans ses beaux travaux sur les *Mille et une nuits*[1]. Des mots nouveaux ou pris dans une signification nouvelle, mots que son devancier Habicht avait omis ou qu'il n'avait pas toujours suffisamment expliqués dans les glossaires joints à chaque volume, il ne les a compris, nous dit-il, qu'à l'aide d'observations dont il rapporte tout l'honneur aux leçons et aux entretiens particuliers de M. Caussin de Perceval.

Investi de ce double enseignement, M. Caussin de Perce-

[1] *Journal asiatique*, octobre 1827, p. 219. Cf. *De glossis Habichtianis* in quatuor priores tomos *MI Noctium* dissertatio critica. Scripsit Henricus Orthobius Fleischer, Lipsiæ, 1837, in-8°, p. 6 et *passim*.

val a pu voir se réunir ou se succéder autour de sa chaire tout ce qu'il y eut pendant longtemps d'arabisants en Europe. J'ai nommé le plus illustre : beaucoup d'autres à son exemple se sont plu à rendre témoignage au maître dont ils avaient suivi les leçons.

Jusque-là, M. Caussin de Perceval s'était partagé entre l'arabe et le turc, et ses premiers écrits se rattachaient à cette dernière langue : c'étaient deux traductions : 1° le *Précis historique de la guerre des Turcs contre les Russes depuis l'année 1769 jusqu'à l'année 1774*, tiré des Annales de l'historien turc Vassif Efendi[1], et 2° le *Précis historique de la destruction du corps des janissaires par le sultan Mahmoud en 1826*[2].

Vassif, l'auteur du premier ouvrage, était un des historiographes attachés à la cour des empereurs ottomans pour composer des mémoires de leur règne (la tâche doit être assez ingrate aujourd'hui !). Il rédigea ces annales depuis la fin du règne de Mahmoud Ier jusque vers le milieu du règne de Sélim III (1752-1802); mais le volume imprimé sous son nom s'arrête à la première année d'Abdul-Hamid (1774), et il y faut distinguer deux parties : la première (1752-1768) rédigée d'après les mémoires de ses prédécesseurs, la seconde qui comprend la guerre contre les Russes sous Catherine II jusqu'au traité de Kainardji (1769-1774). Pour cette partie, l'auteur, négligeant les mémoires laissés par l'historiographe du temps (Envéri-Efendi), a mieux aimé faire son récit d'après ses renseignements personnels et ses souvenirs; or il parle en témoin bien informé, car c'est lui qui avait rédigé tous les rapports secrets adressés par le grand vizir au sultan, et il avait même assisté aux négociations de la paix, comme secrétaire des conférences. C'est ce qui décida M. Caussin de Perceval à le faire connaître au public.

[1] 1 vol. in-8°, Paris, 1822.
[2] 1 vol. in-8°, Paris, 1833.

Quant à l'autre ouvrage, plusieurs peuvent se rappeler encore la vive impression que fit en Europe la destruction du corps des Janissaires. C'était le début des réformes de Mahmoud : on ne s'en doutait pas. C'est cependant ce qu'entreprit de montrer par ce livre Mohammed-Assad-Efendi, et son titre d'historien officiel n'ôte pas à l'ouvrage l'intérêt que lui assure le caractère dramatique de la scène popularisée par nos artistes les plus éminents.

Ni pour l'une ni pour l'autre des deux histoires, M. Caussin de Perceval ne s'est astreint à une traduction littérale; les historiens orientaux poussent le respect de la chronologie jusqu'à séparer d'un récit la conclusion que le lecteur attend, mais que l'autre année revendique : on la trouve à son heure. Ils multiplient les détails qui nous touchent peu et les métaphores que nous ne goûtons pas. Le traducteur s'est cru autorisé à rétablir la suite des évènements, à en retrancher le superflu et à ne retenir de ces figures de langage que ce qui est nécessaire pour en donner un aperçu au lecteur.

La dernière de ces deux traductions parut l'année même où M. Caussin de Perceval était nommé professeur au Collège de France. Depuis cette époque, la littérature arabe ancienne ou moderne l'absorba uniquement[1]. Il donna au *Journal asiatique* une série d'articles, dont plusieurs sont de véritables mémoires. Citons ses morceaux sur les trois poètes arabes, Akhtal, Farazdak et Djérir, poètes du temps des Ommyades, chez qui nous retrouvons, sous un autre ciel et dans un milieu infiniment plus original et plus poétique, les scènes qui nous sont familières par les poésies de nos troubadours[2]; son *Examen*

[1] Antérieurement il avait fourni à Rousseau quelques notices biographiques sur des écrivains turcs. (Voy. *Encyclopédie orientale* ou *Dictionnaire universel historique, mythologique*, par J. B. L. J. R***. Paris, Treuttel et Würtz, 1822, in-4°. Prospectus, pp. 19, 20, 34, 35; ces articles sont signés des initiales C. de P***.)

[2] *Journal asiatique*, avril, juin et juillet 1834.

d'une lettre de M. Fresnel sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme[1], et surtout son *Mémoire sur le calendrier des Arabes avant l'islamisme*[2].

Dans son article sur la lettre de M. Fresnel, il avait trouvé l'occasion d'exposer ses vues sur le sujet qui devait presque exclusivement absorber ses veilles : les Arabes avant Mahomet; et il ne se dissimulait pas les périls de l'entreprise : « Une histoire suivie et complète des temps primitifs de l'Arabie, disait-il, serait une œuvre d'un haut intérêt; mais de si grands obstacles s'opposent à son accomplissement qu'elle ne sera jamais exécutée d'une manière satisfaisante. » Il avait cependant commencé dès lors ce travail. Plusieurs des morceaux qu'il fit paraître dans le *Journal asiatique* étaient soit des études préliminaires, soit des matériaux déjà préparés pour cette vaste composition[3].

Avant même qu'il l'eût achevée, il en communiquait volontiers les principaux résultats à ceux qui s'occupaient du même sujet, ne craignant point d'en perdre la primeur et ne demandant pas mieux qu'un autre plus alerte les mît plus tôt à la connaissance du public. C'est ainsi que M. Noël des Ver-

[1] *Journal asiatique*, décembre 1836. Les lettres de M. Fresnel, datées d'Égypte et adressées, la première à M. Benjamin Duprat (18 janvier 1836), les trois autres à M. Jules Mohl (février et août 1837, janvier 1838), ont paru : la première chez Barrois et B. Duprat, les trois autres dans le *Journal asiatique* (avril et juillet 1837, janvier, février, juin, août et septembre 1838). Il y en a un tirage à part.

[2] *Journal asiatique*, avril 1843. Un autre morceau intitulé : *le Combat de Bedr*, épisode de la vie de Mahomet, renferme des recherches curieuses sur les usages des musulmans dans le partage du butin. (*Journal asiatique*, 3e série, t. VII, pp. 140-145).

[3] *Notice et extrait du roman d'Antar* (*Journal asiatique*, août 1833); la *Mort de Zohaïr*, morceau presque entièrement historique qui forme un des épisodes de ce roman célèbre (*ibid.*, octobre 1834).

En 1841, il fit imprimer, pour l'usage de son cours à l'École des langues orientales vivantes, de longs extraits du même roman (*Extraits du Roman d'Antar*, en arabe; 1 vol. grand in-8°, Paris, Firmin Didot).

gers, auteur de l'*Histoire de l'Arabie* publiée dans la collection de l'*Univers pittoresque*, a pu l'enrichir des renseignements les plus curieux qu'il rapporte d'ailleurs à M. Caussin de Perceval[1], nous révélant ainsi chez notre confrère un désintéressement dont l'exemple n'est assurément pas commun.

Le travail que M. Caussin de Perceval poursuivait alors avec son application bien connue dura quinze ans, et ce n'est pas trop pour une œuvre qu'il ne cherchait assurément pas à faire valoir par avance quand il en signalait, dans son article sur la lettre de Fresnel, l'étendue et les difficultés. Les Arabes avant Mahomet n'avaient pas d'histoire. A la veille du jour où ils allaient imprimer une trace si profonde dans les annales de tous les peuples, ils ne faisaient pas un peuple et s'ignoraient en quelque sorte eux-mêmes; et quand, après Mahomet, ils eurent des historiens, ces premiers siècles étant pour eux le temps « de l'ignorance » et du paganisme, ils se souciaient peu d'en dissiper les ténèbres. Non seulement ils n'avaient pas d'histoire, mais ils n'avaient guère plus de monuments pouvant servir à l'histoire. Si l'on excepte les inscriptions de l'Yemen et quelques morceaux de poésie des temps voisins de Mahomet, les Arabes n'ont pas de monuments écrits antérieurs au Coran. Les plus anciens historiens n'ont donc recueilli sur ces premiers âges que de rares traditions, et les savants modernes ne les ont abordés que pour en éclaircir des points particuliers ou en retracer quelques épisodes. Quand on a cité le *Specimen historiæ Arabum* de Pococke (1649), les publications de Reiske au siècle dernier, et dans le siècle actuel quelques travaux de Silvestre de Sacy, de Saint-Martin et de Ritter, avec Fulgence Fresnel et Noël Desvergers, nommés plus

[1] Sur la langue et sur l'écriture de l'Arabie méridionale, p. 23; sur divers points de concordance historique ou de chronologie, p. 59, 78; sur l'abolition par Mahomet de la coutume d'enterrer vives les filles à leur naissance, p. 108; sur l'année arabe avant l'islamisme, p. 121-125; sur la poésie des Arabes. p. 132-133, etc.

haut, on peut dire qu'on a énuméré à peu près tous ceux qui, avant M. Caussin de Perceval, ont touché à cette histoire. M. Caussin de Perceval a voulu la reconstituer dans son ensemble et autant que possible dans ses détails. Mais comment y arriver ? N'était-ce pas vouloir bâtir un édifice sans autres matériaux que le sable du désert ? Pour les fondements, il est vrai, il les trouvait déjà posés sur le roc : la Bible. Les Arabes, comme les Juifs, sont de la race de Sem ; comme eux, ils ont pour père Abraham. Mais tandis que les Israélites se fixent et, formés en nation, consignent leurs annales dans des livres qui se continuent depuis la plus haute antiquité, les enfants d'Ismaël restent dispersés en tribus, ne retenant du passé que le souvenir des générations successives qui constituent l'unité de la tribu.

Ces généalogies, gardées, en partie du moins, par la tradition jusqu'aux temps historiques, ont servi à M. Caussin de Perceval comme de fil conducteur pour remonter aux origines. C'est avec elles, et grâce aux moyens de contrôle offerts par l'histoire des peuples du voisinage avec lesquels les Arabes, à diverses époques, furent en rapport, qu'il a pu rétablir la suite des temps : histoire fort aride, sans doute, et d'un bien médiocre intérêt, si pour les détails l'auteur ne s'était ouvert une source nouvelle dans la poésie des Arabes.

La poésie des Arabes, voilà la sève généreuse qui circule à travers les branches de cet arbre généalogique et lui fait produire des fruits de vie. L'auteur n'a pas dû regretter les longues veilles qu'il a consacrées au volumineux recueil de ces chants, le *Kitab-el-Aghani*, car si la plupart n'ont été écrits qu'après Mahomet, plusieurs ne laissent pas de remonter à des temps antérieurs, et, nous transportant au milieu des tribus, ils en font revivre les idées, les passions, les exploits et les sanglantes querelles : Μῆνιν ἄειδε, θεά... Mais dans quel ordre distribuer ces trésors ?

L'ordre des temps, en effet, n'y pouvait suffire. Les tribus arabes, si fortement unies par Mahomet, étaient isolées avant lui. Il faut donc les étudier séparément ou du moins par groupes, et ici la géographie impose son cadre à l'histoire. Après avoir présenté dans un premier livre, tout d'érudition, les premières origines, les races éteintes, d'après la Bible, l'antiquité classique ou les traditions des Arabes (et c'est ici que les inscriptions himyarites pourront apporter un complément précieux à ce travail), M. Caussin de Perceval parcourt, en autant de livres distincts, l'Yemen, la Mekke, Hira, Ghassan, le Nedjd, Yatrib, mettant en lumière ce qui fait l'intérêt de chacune de ces régions : dans le pays de la Mekke, la Càba et le système religieux des anciens Arabes; dans Hira, les rapports avec les Perses; dans le pays de Ghassan, les relations plus étroites avec l'empire romain. Ce plan a des inconvénients sans doute. L'histoire de Mahomet, commencée au livre de la Mekke et poursuivie jusqu'aux premiers temps de sa prédication, est interrompue à la fin du premier volume pour n'être reprise qu'à la fin du second, après les quatre livres consacrés à Hira, à Ghassan, au Nedjd, à Yatrib. Quand on le retrouve fugitif à Yatrib, on serait tenté de croire qu'il s'est endormi quatre siècles dans la caverne où il était allé chercher ses premières inspirations.

L'unité fait donc défaut à la plus grande partie de cette composition. Mais qui songe à s'en plaindre? La nature des choses elle-même commandait la diversité, et cette diversité est pleine d'attraits. C'est un voyage accompli chez les tribus arabes en compagnie de leurs poëtes. Or la race arabe est la plus poétique et la plus héroïque en même temps, et notre guide excelle à faire revivre ces héros sous les traits où les ont chantés les poëtes. Les savants priseront sans doute avant tout le patient et minutieux travail qui a su rapprocher ces fragments épars de généalogies pour les rattacher à leur temps; mais le com-

mun des lecteurs se laissera plus volontiers séduire par ces mille anecdotes qui nous tiennent sous le charme. Et c'est au fond l'histoire la plus vraie, car si l'ensemble des évènements nous fait défaut, l'homme se révèle là tout entier, l'homme et la race dans son libre épanouissement au désert. Ce sont des scènes pleines de vie et de mouvement, où l'Arabe est peint au naturel avec ses qualités originales, bonnes ou mauvaises, d'autant plus saillantes par le contraste : ami de la guerre et du butin autant qu'hospitalier et libéral, cruel et généreux, loyal et perfide, esclave de sa parole jusqu'à y sacrifier ce qu'il y a de plus puissant chez lui, la vengeance; fier, superbe, ne doutant ni de soi ni de rien; religieux, et quand la foi lui commandera, tout prêt à conquérir le monde. Les exemples abondent dans le livre de M. Caussin de Perceval, et on n'aurait pas une idée vraie de son ouvrage, si je n'en reproduisais quelques-uns.

Les scènes de vengeance sont les plus communes et les plus terribles : c'est l'instinct et la brutalité du sauvage. Pour venger le meurtre de son frère Malik, Amr, roi de Hira, fit éventrer la femme enceinte d'un parent du meurtrier, et jura de brûler vifs cent des hommes de la tribu. Quatre-vingt-dix-huit avaient été pris et jetés dans les flammes : deux manquaient à l'accomplissement du serment. Un voyageur, ignorant ce qui était arrivé, aperçoit la fumée et s'approche, croyant que l'on prépare un grand festin. Il était de la race proscrite : on le prend et on le jette au feu. Restait une victime à trouver. A défaut d'homme, le roi fit saisir une femme; mais elle avait des cheveux roux, et il craignait qu'elle ne fût de race étrangère. « Je suis du plus pur sang arabe, répondit-elle avec un superbe dédain. Je suis Hamra, fille de Dhamra, fille de... Darim. Mes ancêtres ont été de tous temps les plus nobles chefs de la race maaddique; j'en atteste le ciel, que je prie de te confondre, de t'abattre et de t'écraser. — Je t'épargnerais

peut-être, reprit Amr, si je ne craignais que tu ne misses au monde un fils semblable à toi. » Et il la fit jeter sur le bûcher [1].

Cet exemple montre avec la cruauté de l'homme la fierté de la femme. On trouve un autre exemple de ce dernier trait de caractère sous ce même prince, et il s'en trouva mal.

Un jour, il dit à ses courtisans : « Est-il quelque Arabe dont la mère refuserait de servir la mienne ? — Oui, » répliquèrent-ils. Et ils nommèrent Amr, fils de Colthoum, poète guerrier de la tribu de Taghlib. « Sa mère Layla, dirent-ils, est fille de Mohalhil et nièce de Colayb, le plus illustre des Arabes, veuve de Colthoum, le plus vaillant cavalier de l'Arabie; elle a donné le jour à un fils qui est le chef d'une grande tribu. A tous ces titres, elle est trop fière pour servir qui que ce soit. »

Le roi voulut la mettre à l'épreuve. Il invita le fils de Colthoum à lui faire visite avec sa mère. Il les reçut avec de grands honneurs, et, vers la fin du festin, Hind, la mère du roi, demeurée seule avec Layla, lui dit : « Passe-moi ce plat. — C'est à celle qui a besoin de quelque chose à se lever et à se servir elle-même, » dit Layla; et comme Hind insistait : « Honte et malédiction ! s'écria-t-elle. A moi Taghlib ! »

Le fils de Colthoum, entendant le cri de sa mère, entra en fureur, et, saisissant le sabre du roi, il lui fendit la tête [2].

Ces hommes, si avides du sang d'un ennemi, étaient désarmés par une parole donnée. Harith, fils d'Obayd, brûlait de se venger d'un meurtre sur Mohalhil. Ayant fait un prisonnier, il lui dit : « Montre-moi Adi, fils de Rabîa (c'était le vrai nom de Mohalhil), et je te relâche. — Tu jures, dit l'autre, de me relâcher si je te montre Adi ? — Oui, je te le jure. — Eh bien, c'est moi ! » Harith le laissa libre. Adi, en se décla-

[1] T. II, p. 122-124.
[2] T. II, p. 125-127.

rant à son ennemi, avait montré comme il croyait lui-même à la puissance du serment[1].

Veut-on, à côté de ces scènes, un exemple de la générosité des Arabes ? M. Caussin de Perceval nous en montre un fameux dans Hatim, fils d'Abdallah, poète et guerrier comme le fils de Colthoum. Il n'avait rien qu'il ne voulût donner. Pour l'empêcher de se ruiner entièrement, son grand-père Sàd l'envoya garder les chameaux de la tribu. Passe une petite caravane. Hatim court à sa rencontre, et, pour la bien traiter, tue trois chamelles, quand un chameloп aurait suffi. La caravane se composait de trois poètes et de leurs trois domestiques. Les poètes voulurent le payer par des vers consacrés à sa louange et à celle de sa race. Hatim, pour ne pas être en dette, les contraignit à prendre cent chameaux.

Sàd, averti, accourt au pâturage : « Que sont devenus nos chameaux ? dit-il. — Je les ai échangés contre une couronne d'honneur qui brillera éternellement sur le front de ta race. Les vers par lesquels de grands poètes ont célébré notre famille circuleront de bouche en bouche et porteront notre gloire dans toute l'Arabie. »

Sàd, pour ne plus vivre avec un pareil fou, quitta la tribu, et Hatim fit lui-même une *cacîda* pour s'en consoler.

Ce qu'il dissipait en libéralités, il savait, il est vrai, le retrouver par le pillage ; mais c'était pour le donner encore. Il s'était fait une loi de ne jamais rien refuser. Dans un combat, comme il poursuivait un ennemi : « Hatim, donne-moi ta lance, » lui dit ce dernier. Hatim la lui jeta, renonçant à le poursuivre. « Tu t'es mis en grand péril, lui dirent ses compagnons. Si ce fuyard était revenu sur toi, te voyant désarmé ? — C'est vrai, dit-il ; mais, que voulez-vous, il me demandait un don. »

[1] T. II, p. 282 ; l'exemple d'un autre Harith, fils de Zhâlim, *ibid.*, p. 402.

Lui-même avait juré de ne tuer personne, engagement étrange sans doute pour un Arabe et pour un guerrier. S'il fallait châtier, sa main était légère. Un de ses parents voulant dépouiller un de ses hôtes, Hatim le frappa d'un coup de sabre au visage et lui abattit le bout du nez :

Je lui aurais, par Dieu, coupé le nez à la racine, dit-il dans une pièce de vers; mais mon sabre n'a voulu en trancher que l'extrémité, par égard pour un cousin.

Il épargnait ses ennemis dans les combats; il rachetait les captifs après la bataille. Un jour, dans un voyage, imploré par un de ces prisonniers et n'ayant pas d'argent, il traita de sa rançon et resta en captivité à sa place jusqu'au payement du prix stipulé.

Je passe les circonstances de son mariage avec Mâwia, femme aussi belle que riche, entièrement maîtresse d'elle-même, qui jouissait dn privilège de prendre et de congédier un époux, selon qu'il lui plaisait. Sa libéralité lui avait plu, sa prodigalité la rebuta. Un jour qu'il regagnait sa demeure, il trouva la tente retournée sens devant derrière : c'était le signe qu'il avait son congé. Il s'en fit dresser une autre. Mais, le même soir, cinquante voyageurs se présentèrent chez Mâwia, croyant qu'Hatim y demeurait toujours. Mâwia ne pouvait éconduire des hôtes et elle n'avait rien pour les recevoir. Après s'être inutilement adressée à un parent, elle prit le parti de recourir à Hatim, et lui fit demander une outre de lait et une jeune chamelle. — « A l'instant, » répondit-il. Il fit porter chez elle deux outres de lait et y conduisit deux chameaux gras, qu'il égorgea de sa main. « C'est plus qu'il ne fallait, lui cria Mâwia. Voilà de ces prodigalités qui causent la gêne de ta famille et qui m'ont obligée de te répudier[1] ! »

[1] *Histoire des Arabes*, t. II, p. 626.

Citons un dernier trait d'Hatim que M. Caussin de Perceval emprunte au poète persan Sâdi :

L'empereur romain (peu importe lequel), ayant entendu parler de sa générosité, voulut la mettre à l'épreuve. Hatim avait un cheval du plus haut prix, renommé par sa beauté et toutes les qualités de sa race. L'empereur chargea un de ses officiers d'aller le lui demander. A son arrivée, Hatim s'empressa de le bien traiter. Ce n'est qu'à la fin du repas que l'officier put lui faire connaître l'objet de son message. « Ah! s'écria son hôte, que n'as-tu parlé plus tôt! Mes provisions étaient épuisées, mon bétail dans un pâturage lointain; je n'avais sous la main que mon cheval : je l'ai tué et je te l'ai servi pour ne pas te faire trop attendre[1]. »

Les poètes tiennent une grande place dans cette histoire, et c'est peut-être le signe le plus caractéristique de cette société. La poésie, en effet, exerçait un empire souverain sur cette race d'élite, et voici un exemple bien frappant de la fascination qu'elle exerçait sur le poète lui-même et sur ses auditeurs. Harith, fils de Hillizé, improvisait le poème qui a rendu son nom célèbre et qui est rangé parmi les Moàllacât[2]. « Tandis qu'il le récitait, il se tenait appuyé sur son arc : le bout de l'arc lui perça la paume de la main sans qu'il s'en aperçût. Comme il était affligé de la lèpre, on l'avait fait placer derrière une tenture qui le séparait du roi. Mais, en l'écoutant, Amr, fils de Hind, fut si charmé de sa parole, qu'il ordonna d'enlever la tenture, le fit approcher un peu, puis davantage, et finit par le faire asseoir à ses côtés[3]. »

Les poètes d'ailleurs n'étaient si puissants que parce qu'ils vivaient en tout de la vie de l'Arabe. Ils se signalaient à la

[1] *Histoire des Arabes*, t. II, p. 624.

[2] Moàllacât, « poèmes suspendus, » poèmes auxquels on avait fait l'honneur de les suspendre aux murs de la Càba (*Hist. des Arabes*, t. I[er], p. 297).

[3] *Histoire des Arabes*, t. II, p. 364.

guerre parmi les plus braves; ils étaient quelquefois de race royale, témoin le plus fameux d'entre eux, avant l'islamisme, Imroulcays, fils de Hodjr.

Hodjr, qui ne prisait pas autant son goût pour les vers, l'avait éloigné de sa présence, et le jeune homme mena quelque temps la vie d'aventurier, chassant, mangeant, buvant du vin, s'établissant avec ses compagnons et sa caravane auprès de la première citerne, et quand elle était vide allant ailleurs.

Hodjr, frappé à mort, avait donné à un homme sûr le soin de transmettre ses armes, ses chevaux, le meilleur de ses biens, à celui de ses fils qui ne montrerait, en apprenant sa mort, aucun signe de douleur. Il voulait sur sa tombe, non des pleurs, mais du sang. L'aîné des fils, en recevant le message, se couvrit la tête de cendres, et le messager passa outre; ainsi des autres. Arrivé chez Imroulcays, le plus jeune, il le trouva buvant du vin et jouant aux dés avec un ami. « Ton père Hodjr est assassiné, » lui dit-il. Imroulcays ne répondit pas : l'ami qui tenait les dés s'arrête. « Eh bien, joue donc, » dit Imroulcays; et quand la partie fut terminée : « Je n'étais pas homme à gâter ton jeu. »

Le messager lui remit le testament de son père. — « Quand j'étais enfant, dit-il, mon père m'a éloigné de lui; devenu homme, il m'impose le devoir de le venger. *Pas de sobriété aujourd'hui, mais aussi demain pas d'ivresse :* maintenant le vin, après cela les affaires[1]. » Le proverbe lui réussit mieux qu'au despote Archias[2].

L'histoire de la vengeance de Hodjr est toute une épopée. Imroulcays, vainqueur d'abord, puis abandonné des siens, qui lui disaient : « C'est assez, tu es vengé! » erre de tribu en tribu, cherchant de nouveaux auxiliaires jusqu'à ce qu'enfin, ne trouvant plus chez les Arabes qui veuille le suivre, il a re-

[1] *Histoire des Arabes*, t. II, p. 304-306.
[2] Plutarque, *Pélopidas*, X, 7 : *εἰς αὔριον τὰ σπουδαῖα.*



cours à l'Empire et se rend à Constantinople. M. Caussin de Perceval le retrouve dans les historiens byzantins qui font tout un roman de la fin de son histoire[1].

La vie du poète Mourakkich fut un roman aussi dont la fin est touchante. Épris de sa cousine Esmâ, il la demanda à son oncle, qui lui dit : «Je ne te donnerai pas ma fille jusqu'à ce que tu aies acquis renom et fortune.» Il s'en alla chez un prince qui, flatté par ses vers, le combla de riches présents. Mais, en son absence, Esmâ fut mariée; quand il revint, on lui dit qu'elle était morte. Il en tomba gravement malade, et ne se sentit guère mieux quand il apprit la vérité. Il voulut la revoir une dernière fois, et malgré sa faiblesse se fit porter vers le pays de Nadjrân, qu'elle habitait.

«Le voyage augmentant son mal, il ne pouvait avancer que couché sur le dos de sa monture. Deux esclaves qui l'accompagnaient finirent par l'abandonner presque mourant dans une caverne située près de Nadjrân. Il y fut trouvé par un berger qui gardait les troupeaux du mari d'Esmâ.» Il obtint de lui qu'il fît jeter son anneau dans le lait qu'une esclave venait prendre chaque soir pour la jeune femme. Celle-ci, ayant trouvé l'anneau, interrogea l'esclave qui ne savait rien, puis pressa son mari de faire venir le berger qui dit : «J'ai reçu cet anneau d'un homme que j'ai rencontré dans la caverne de Djebbân; il m'a engagé à le jeter dans le lait destiné pour Esmâ. Du reste, j'ignore qui il est, et, au moment où je l'ai quitté, il était près de rendre le dernier soupir. — Mais à qui donc appartient cette bague?» demanda le maître. — «C'est celle de Mourakkich, dit Esmâ; il est mourant, hâte-toi de l'aller recueillir.»

«Le mari prit aussitôt un cheval, fit monter sa femme sur un autre, et tous deux se mirent en chemin. Avant la fin de

[1] *Hist. des Arabes*, t. II, p. 307-322.

la nuit, ils arrivèrent à la caverne où gisait Mourakkich. Ils le transportèrent chez eux; mais leurs soins furent inutiles: Mourakkich n'eut que la consolation d'expirer dans la demeure d'Esmâ[1]. »

J'ai cité cette anecdote moins pour le poète que pour la femme et pour le mari de la femme. On y peut voir les mœurs arabes avant que l'islamisme eût rendu la femme si dépendante et le mari si ombrageux. Bien d'autres traits de caractère ou de mœurs se retrouvent dans ces tableaux, sans compter ces épisodes qui nous rappellent Homère dans les récits de bataille[2]. Puis-je cependant, parmi tant d'autres héros, omettre Antar ou Antara qui a fait le sujet de tout un roman?

Antara, fils d'une négresse, esclave comme sa mère, mais reconnu et affranchi par son père dans un jour de péril. Son père, Cheddâd, l'avait rebuté d'abord, quoiqu'il se fût déjà signalé à la guerre, et il l'avait envoyé garder ses troupeaux. Mais un jour qu'une troupe de cavaliers avait fait irruption dans son camp : « A la charge, Antara! » lui cria-t-il. — « L'esclave, répondit Antara, n'est point fait pour combattre; il n'est bon qu'à traire les chamelles et à soigner les petits. — A la charge! répéta Cheddâd, tu n'es plus esclave, tu es libre, tu es mon fils. » Et Antara, se précipitant sur les assaillants, les mit en déroute.

Dès lors commence sa carrière de héros; mais il n'avait pas seulement l'ennemi à combattre: il avait à vaincre le dédain de son origine, manifestée par ses traits et par sa couleur. « Nous devons notre salut au fils de la négresse, » disait dans une autre circonstance un guerrier qui par là ne voulait assu-

[1] *Hist. des Arabes*, t. II, p. 339.

[2] On retrouve des traits homériques ailleurs même que dans les récits de bataille. Les fausses lettres de recommandation données par Amr aux deux poètes Tarafa et Motelammis, dont il veut se venger (t. II, p. 350), nous rappellent les tablettes de mort (σήματα λυγρά) remises par Prœtus à Bellérophon pour le roi de Lycie qu'il chargeait de le perdre (*Iliade*, VI, 160 et suiv.).

rément pas l'honorer. Antara était poète comme tant d'autres qui figurent dans cette histoire. L'indignation lui inspira une cacîda où il disait :

La moitié de ma personne est du plus pur sang de la tribu d'Abs; l'autre moitié, j'ai mon sabre pour la faire respecter[1].

Amoureux de sa cousine, et l'ayant demandée, il rencontra, pour la même raison, les mêmes dédains. On mit la main de sa belle au prix d'exploits où il devait périr et d'où il se tira à son honneur. Mais le père de la jeune fille s'enfuit avec elle, pour ne pas la lui donner : il ne l'obtint que par de nouveaux triomphes. Sa moàllaca sur sa bien-aimée est un des beaux morceaux de la poésie arabe. M. Caussin de Perceval l'a traduite en entier[2].

Le roman d'Antar prête à son héros mourant un trait que des poésies antérieures rapportent à Rabîa, fils de Moucaddam. Antara, dans un voyage, frappé d'une flèche empoisonnée, sent la mort approcher et veut faire au moins que sa jeune femme Abla regagne en sûreté son pays. Mais qui, dans ce long parcours à travers tant de tribus hostiles, la protégera si ce n'est lui-même? Forcé par la souffrance à se faire porter dans la litière d'Abla, il la fait revêtir elle-même de ses armes et monter sur son cheval Abjar : nul, la prenant pour lui, n'osera l'attaquer. Vain stratagème! Qui peut tromper l'œil de l'Arabe? A l'attitude, à l'air de fatigue du faux Antara, l'ennemi qui l'observe devine que c'est une femme, et fond sur son escorte. Antara prévenu pousse un cri, et les chevaux effrayés emportent au loin ses adversaires. Alors Antara, tout affaibli qu'il est, reprend ses armes et monte sur son coursier. Le soir, arrivé à un défilé, il fait passer toute la caravane, et lui-même, brûlé dans les entrailles, ne pouvant plus sup-

[1] *Hist. des Arabes*, t. II, p. 521.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 544.

porter la marche, arrête son cheval Abjar, plante sa lance en terre et, s'appuyant dessus, il demeure immobile.

Les trente guerriers qui suivaient ses traces, en le voyant dans cette position, firent halte à l'autre extrémité de la vallée. « Antara, se disaient-ils les uns aux autres, s'est aperçu que nous observions sa marche. Sans doute il nous attend dans ce défilé pour nous exterminer; » et ils songeaient à regagner leurs tentes. Ils restent pourtant à la voix du cheikh qui ne peut croire qu'Antara vivant se résigne à attendre une attaque : ils restent jusqu'à ce que le jour vienne éclaircir ces soupçons; « mais, toujours inquiets et alarmés, ils passent la nuit sur leurs chevaux sans se livrer au sommeil. » Enfin le jour commence à dissiper les ombres qui couvraient la vallée. Antara est toujours à l'entrée du défilé, et son coursier docile est immobile comme lui. A cette vue, les guerriers étonnés se consultent longtemps entre eux. Toutes les apparences leur montrent qu'Antara est mort, et cependant aucun n'ose approcher. Le vieux cheikh trouve le moyen de les résoudre. Il descend de sa jument et, la piquant avec la pointe de sa lance, il lui fait prendre sa course vers le fond de la vallée. A peine elle est parvenue au pied des montagnes que l'ardent Abjar, la sentant approcher, s'élance vers elle avec de bruyants hennissements. Antara tombe comme une tour qui s'écroule, et le bruit de ses armes fait retentir les échos[1]. » Les guerriers accourent et restent en admiration devant le géant étendu. Ils enlèvent ses armes comme un trophée; ils auraient voulu prendre aussi son cheval. Mais, après Antara, qui serait digne de monter Abjar? « Plus rapide que l'éclair, Abjar disparaît de leurs yeux et s'enfonce dans le désert. »

Chose bien curieuse. Dans cette histoire si poétique, ce qui porte le moins ce caractère, c'est le personnage qui en forme comme le nœud et la conclusion : c'est Mahomet.

[1] *Journal asiatique*, août 1833, p. 109-123.

Mahomet apparaît dans la pleine lumière du monde réel. Quelques fables ont bien pu se mêler au récit de sa vie; mais ses disciples ont mis tant de scrupule à recueillir ses moindres actes, les vénérant, sans distinction, comme du prophète, que toute poésie s'évanouit, la légende est chassée par l'histoire. Ce n'est pas seulement l'homme de Dieu qui nous est représenté, c'est l'homme, et du reste sa figure n'a rien à perdre à être vue ainsi.

Le prophète, en effet, a des formes qu'on a le droit de trouver dures. L'Islam, s'il n'est pas accueilli de bon gré, s'impose par la force, et Mahomet ne se refuse aucun des moyens qui peuvent le faire triompher; la ruse, au besoin, se joindra à la violence. Le meurtre avec guet-apens, qui érigé en système rendit fameuse la secte des Assassins, l'*assassinat* n'était pas étranger aux habitudes de l'Arabe, et put s'autoriser des exemples du prophète. C'est ainsi qu'il se défit du Juif Cab, fils d'El-Achraf; de Khalid, fils de Sofyân, et qu'il tenta de se débarrasser d'Abou-Sofyân, fils de Harb[1]. L'homme au contraire, l'homme dans sa vie privée se montre à nous sous les traits les plus sympathiques, et M. Caussin de Perceval s'est plu à les réunir dans cette vive peinture[2] :

« Ordinairement recueilli, il parlait peu, et se plaisait dans le silence. Son front était toujours serein, sa physionomie bienveillante, son humeur douce, affable, égale, sa conversation agréable et parfois enjouée. La plaisanterie même n'était pas étrangère à son caractère. Un jour, une vieille femme étant venue le prier de demander pour elle à Dieu le paradis, il répondit que le paradis n'était pas fait pour les vieilles femmes.

[1] *Hist. des Arabes*, t. III, p. 86, 118 et 125.

[2] Voici d'abord au physique le portrait qu'il nous fait de Mahomet : « Mahomet était d'une taille moyenne; il avait la tête large et forte, la barbe épaisse, les mains et les pieds rudes; sa charpente osseuse annonçait la vigueur. Son teint était coloré, ses yeux noirs, ses cheveux plats, ses joues unies, son cou blanc et gracieux. »

A ces mots, celle qui lui parlait s'étant mise à pleurer, il reprit : « Non, le paradis n'est pas fait pour les vieilles femmes, car, avant de les y admettre, Dieu les rendra jeunes et belles, dignes de l'époux céleste qui leur sera destiné. »

« Mahomet était de la plus grande simplicité dans son costume et dans ses habitudes. . . Il prenait souvent la peine de traire ses brebis; il s'asseyait à terre, raccommodait de sa main ses vêtements et ses chaussures, allumait son feu, balayait sa chambre, enfin se servait lui-même. »

Sa sobriété était extrême; il dédaignait l'opulence; il aimait les pauvres et les honorait; il les recueillait dans la mosquée voisine de sa demeure, et chaque soir il en appelait quelques-uns à souper avec lui. Accessible à tout le monde, il écoutait avec une patience inaltérable[1].

« Ami fidèle et dévoué, maître indulgent et facile pour ses serviteurs, il était pour ses filles et ses petits-enfants un père d'une tendresse pleine de bonhomie : souvent prenant par la main Haçan et Hoçayn, nés du mariage d'Ali avec sa fille Fatima, il les faisait sauter et danser en leur répétant des paroles enfantines.

« Un jour qu'il faisait la prière de l'après-midi avec plusieurs personnes de sa famille dans l'intérieur de son appartement, Hoçayn, qui jouait près de lui, monta sur son dos tandis qu'il était prosterné la face contre terre. Mahomet resta dans cette position jusqu'à ce qu'il plût à l'enfant de descendre. Alors seulement il se releva, et quand la prière fut finie, il dit : « Mon fils était à cheval sur mon dos, je n'ai pas voulu le déranger. »

Après la conversion des Benou-Témîn à l'islamisme, un des principaux chefs, Cays, fils d'Acim, étant à Médine, entra une fois chez Mahomet, et le trouva tenant sur ses genoux

[1] *Hist. des Arabes*, t. III, p. 335.

une petite fille qu'il couvrait de baisers. « Qu'est-ce que cette brebis que tu flaires? » demanda-t-il. — « C'est mon enfant, » répondit Mahomet. — « Par Dieu! reprit Cays, j'en ai eu beaucoup de petites filles comme celle-ci; je les ai toutes enterrées vivantes, sans en flairer aucune. » C'était avant l'islamisme une déplorable coutume, trop générale parmi les cheiks arabes, dans la pensée de soustraire leurs filles au déshonneur si un jour elles leur étaient ravies. « Malheureux! s'écria Mahomet, il faut que Dieu ait privé ton cœur de tout sentiment d'humanité. Tu ne connais pas la plus douce jouissance qu'il soit donné à l'homme d'éprouver. »

Voici un trait qui le peint tout entier. Il disait quelquefois : « Les choses de ce monde qui ont pour moi le plus d'attrait sont les femmes et les parfums, mais je ne goûte de félicité pure que dans la prière[1]. »

Les femmes! A certains égards, il assura leurs droits; mais la polygamie qu'il déconseillait, qu'il restreignit, mais qu'il pratiqua largement, devait les maintenir en servitude. Dans cette condition, quand la femme n'est pas esclave, c'est l'homme qui l'est; et comme, au temps de Mahomet, la femme était encore assez libre, Mahomet en sut quelque chose par lui-même. Le Coran a gardé le souvenir de la grande querelle qu'il eut avec ses femmes quand l'une d'elles le surprit chez elle avec une jeune Copte, qui avait été son esclave et dont il avait eu un fils. L'épouse offensée le dit à une autre femme du prophète, celle-ci aux autres, et toutes prirent leur part de l'injure. Mahomet ne fut tiré d'affaire que par une révélation. « O apôtre de Dieu! pourquoi, dans la vue de complaire à tes femmes, t'abstiendrais-tu de ce que le ciel te permet[2]?

Ce qui fonda l'empire de Mahomet, c'est la foi, la foi plus encore de ses disciples que de lui-même. En plus d'une cir-

[1] *Hist. des Arabes*, t. III, p. 336.
[2] *Coran*, LXVI, 1; Caussin de Perceval, *Hist. des Arabes*, t. III, p. 268.

constance, au combat d'Ohod, et dans la guerre contre les Corayzha, quand la prudence le faisait hésiter, c'est la foi de ses disciples qui l'entraîna. « N'es-tu pas le prophète de Dieu? lui disait Omar. Ne sommes-nous pas les vrais croyants? Ces gens-ci ne sont-ils pas des idolâtres[1]? » La foi de ses disciples était plus absolue que ne pouvait l'être la sienne. Il est bien difficile, en effet, qu'il ait cru à toutes ses révélations. Lorsque, séduit par les charmes de Zaynab, femme de Zayd, son affranchi, son fils adoptif, il dut à une répudiation complaisante du mari la facilité d'épouser la femme, au grand scandale des Arabes qui tenaient de telles unions pour incestueuses, qui leva ce scandale? qui fit taire ces murmures? L'ange Gabriel, par une révélation qui figure au Coran[2]. En bonne conscience, il était malaisé qu'il y crût. Mais les autres y crurent et usèrent désormais de la permission qui abolissait l'ancien usage.

C'est surtout après la mort de Mahomet que la foi en sa parole consolida et étendit son empire. C'est la foi qui fit taire alors tout sentiment d'intérêt et de famille dans la succession des premiers califes[3], et triompha des difficultés les plus graves. A sa mort, les Arabes qu'il avait réunis étaient prêts à se séparer. Car il y avait des conditions mal acceptées à leur union sous la loi du prophète. On consentait à la prière commune, on murmurait de l'impôt dû au trésor. Abou-Becr dit que la loi du Coran était une et devait être observée tout entière. Il rejeta toute transaction comme une apostasie et força les tribus à se soumettre[4]. Et après lui, Omar n'hésita point à envoyer des armées contre ceux à qui Mahomet avait adressé

[1] *Hist. des Arabes*, t. III, p. 94 et 135.

[2] *Coran*, XXXIII, 37-40.

[3] Témoin Othman achevant le testament d'Abou-Becr évanoui en faveur d'Omar (*Hist. des Arabes*, t. III, p. 437).

[4] *Hist. des Arabes*, t. III, p. 348.

des ambassades, trouvant pour cette entreprise gigantesque des lieutenants dont l'intrépidité et la docilité à tout souffrir comme à tout faire étaient inspirées par la foi[1]. C'est cette foi vive qui rendait l'ascendant des Arabes irrésistible en présence de la double décadence de l'empire des Perses et de l'empire byzantin, et qui leur eût subjugué l'Occident comme l'Orient s'ils n'avaient rencontré dans nos parages d'autres races animées, elles aussi, par la foi, combattant pour la foi.

M. Caussin de Perceval, qui a rempli d'une manière si intéressante ce vaste cadre, l'arrête juste au moment où l'Arabie tout entière est réunie ou conquise, se refusant rigoureusement de l'étendre même pour les conquêtes qui sont en voie de s'accomplir. C'est un regret que l'on éprouve en arrivant au terme de ce livre attachant.

Ce grand ouvrage, que M. Caussin de Perceval eut la modestie de ne faire tirer qu'à 300 exemplaires et qui est si avidement recherché du monde savant aujourd'hui, désignait l'auteur aux suffrages de votre Compagnie. Il fut élu le 16 novembre 1849, et c'est alors qu'il vous fut donné de l'apprécier lui-même, de voir tout ce qu'il avait de rectitude dans ses jugements, de réserve et d'aménité dans ses manières, d'élévation, de délicatesse dans son esprit et dans son cœur. Tel il était connu d'ailleurs depuis longtemps, soit à la Société asiatique, qui l'élut depuis 1834, chaque année, un de ses deux vice-présidents, soit à la Société de géographie, où il était entré dès 1824, qui le fit membre de sa commission centrale en 1830, et à laquelle il apporta aussi le plus gracieux concours[2].

[1] Je pense à Khâlid le conquérant de l'Irâk occidental, le vainqueur de Yarmouk, et aux rigueurs d'Omar envers lui (t. III, p. 448 et 517).

[2] Le 7 mai 1830, il lui adressa une série de questions sur la Syrie, rédigée d'après sa demande, pour les capitaines Callier et Stamati chargés d'accompagner l'historien Michaud dans sa mission en Orient.

Il lui communiqua aussi un court mais substantiel rapport sur le *Tableau de*

La santé de notre confrère, qui s'était soutenue au milieu de ses travaux jusqu'à l'âge d'environ soixante ans, commença à s'altérer vers 1855. Il éprouva d'abord aux pieds des douleurs qui lui rendirent la marche très pénible; puis c'est la vue qui fut menacée. Il perdit l'usage d'un œil et ne put user de l'autre qu'avec les plus grands ménagements. Dans l'automne de 1859, il renonça à sa chaire du collège de France: il y laissait, pour le suppléer, un élève, un ami avec lequel il était assuré que l'enseignement ne serait pas en péril, notre confrère M. Ch. Defrémery. Il conservait à l'École des langues orientales son cours d'arabe vulgaire, un enseignement qui n'exigeait point l'étude des manuscrits, où il pouvait même se passer des imprimés, car le plus souvent il dictait à ses élèves des dialogues et leur expliquait des contes et des anecdotes qui étaient gravés dans sa mémoire, et ainsi, loin d'être une fatigue, c'était pour lui une agréable distraction. Mais, d'autre part, il avait dû interrompre des études qu'il avait commencées sur la musique des Arabes, études qu'il destinait au recueil de nos mémoires. Il avait dû également délaisser la préparation du texte et de la traduction de la chronique arabe des règnes de Nour-Eddin et de Salah-Eddin, connue sous le titre des *Deux Jardins,* travail qui pourra, du reste, être repris et achevé pour la suite de notre grande publication des *Historiens arabes des croisades.*

Celui de ses travaux qu'il abandonna le dernier, c'est un recueil de notices anecdotiques, dont plusieurs très étendues, sur les principaux musiciens arabes des trois premiers siècles de l'hégire. Il lui avait paru assez avancé à lui-même pour qu'il songeât à le faire imprimer, car il en avait fait exécuter, par un de ses anciens élèves, une belle copie qu'il était en train de revoir. Notre confrère M. Defrémery a donc rempli ses der-

l'Égypte et de la Nubie, par Rifaud (*Bulletin* de la Société de géographie, 1re série, t. XV, p. 153-156).

nières intentions en achevant cette revision et en faisant paraître ces notices dans le *Journal asiatique* (novembre-décembre 1873[1]).

Un savant en pleine possession des fruits de son érudition et de tous ses moyens, arrêté parce que ses yeux lui refusent leur office, est certainement soumis à l'épreuve la plus douloureuse qu'il puisse redouter. Notre confrère en eut d'autres encore. Toujours mal servi par ses yeux, il fit, en descendant un escalier, un faux pas et se cassa le col du fémur : le voilà retenu sur son lit, privé non plus seulement de lire, mais de se rendre à nos réunions hebdomadaires. Il se rétablit pourtant; il était venu demeurer rue Bonaparte, tout près de l'Institut. Marchant avec peine, avec défiance, comme il arrive après semblable accident, il avait voulu abréger ainsi la distance qui le séparait de nous, car l'Institut était le principal but de ses sorties. Il s'y rendait par un temps de pluie qui faisait le pavé glissant, quand, au débouché de la rue de Seine, heurté par une voiture à bras, il fit une nouvelle chute qui lui causa la même fracture à l'autre jambe, avec complication. Cette fois ce fut pour de longs mois qu'il fut retenu sur son lit de souffrance, emprisonné dans ces appareils qui promettent la guérison, qui l'assurent même en général, mais qui la font payer bien cher. Heureusement, dans cette réclusion si pénible et cette immobilité forcée, les soins les plus affectueux et les plus dévoués ne lui firent pas défaut. Il vivait dans la société d'une personne également distinguée par le ton, l'esprit et toute la manière d'être, sa belle-mère, la cinquième femme de son père (lui-même ne s'était jamais marié) : elle lui rendit avec usure les marques d'attention et de prévenance qu'elle en avait reçues, jalouse de ses fonctions de garde-malade, et charmant les loisirs forcés de son cher invalide par tout ce qu'il y avait d'in-

[1] Il y en a un tirage à part (Paris, Imprimerie nationale, 1874, in-8° de 196 pages).

téressant et d'aimable dans sa conversation. Ses confrères, qui se faisaient un devoir et un plaisir de le visiter durant cette séparation si prolongée, ne le quittaient point sans se ressentir de la douce influence que la sérénité du malade et l'humeur aimable de sa vénérable compagne répandaient dans cet intérieur.

Une dernière épreuve lui était réservée, celle que nous avons tous subie et dont nous ne cesserons pas de souffrir : je veux parler de la dernière guerre et de l'invasion. Il dut quitter, au commencement de septembre 1870, sa maison de campagne du Plessis-Piquet, qu'il possédait depuis trente-quatre ans, qu'il s'était plu à embellir, où il aimait surtout à recevoir ses amis : elle allait être une des premières saccagée par les Prussiens qui commencèrent par l'occupation de ces hauteurs l'investissement de Paris. Il avait voulu, vieux et souffrant comme il était, revenir s'enfermer dans Paris et partager en tout les anxiétés et les douleurs du siège avec ses proches et avec ses confrères. Mais son âge et sa santé ne comportaient plus de pareilles privations : il s'éteignit le 15 janvier 1871, deux jours après avoir accompli sa soixante-seizième année, âge qu'avait son père en mourant et que deux ans plus tôt il signalait à un ami comme un terme où sans doute il ne pourrait atteindre. Dans un pareil désastre de la France, mieux eût valu qu'il n'y atteignît pas.

Ce fut sous le feu de la canonnade, si vif aux derniers jours de cet odieux bombardement, que ses funérailles se firent, le 17 janvier, dans la région des obus de la rive gauche, à Saint-Germain-des-Prés et au cimetière du Mont-Parnasse.

M. Léopold Delisle, à l'occasion de ses obsèques, M. Renan dans le *Journal asiatique,* ont déjà rendu hommage à notre regretté confrère, et, dans ce que l'on vient d'entendre, je me suis fait l'organe, aussi fidèlement que possible, de son meilleur, de son plus cher élève, notre autre confrère M. Ch. De-

frémery. Ils ont justement loué non pas seulement sa grande érudition et l'originalité de ses travaux, mais encore cette modestie, cette simplicité, ce parfait désintéressement qui caractérisaient le savant en lui; car on le voyait toujours prêt à venir en aide au travail sérieux, à mettre au service d'autrui ses conseils et ses lumières, à communiquer ses manuscrits et les fruits de ses recherches, non pas seulement à des élèves, mais à des égaux, à ceux que d'autres auraient regardés comme des émules[1]. Je n'ai, pour parler encore de M. Caussin de Perceval après ces éminents confrères, qu'un avantage dont je puis me prévaloir. C'est qu'entré un an seulement après lui dans cette Académie, j'ai pu l'y connaître plus longtemps, et par là je me sens autorisé autant que personne à rendre témoignage à toutes les qualités aimables, à toutes les vertus solides qui recommandent son souvenir.

M. Caussin de Perceval a été remplacé le 10 décembre 1871, à l'Académie, par M. Joseph Derenbourg.

OUVRAGES ET PUBLICATIONS
DE
M. A. CAUSSIN DE PERCEVAL.

Dictionnaire français-arabe, par Ellious Bocthor, Égyptien, professeur d'arabe vulgaire à l'École spéciale des langues orientales vivantes, revu

[1] C'est M. Caussin de Perceval qui avait communiqué à notre regretté confrère M. de Slane son beau manuscrit des *Vies des hommes illustres de l'Islamisme* d'Ibn Khallicân, que M. de Slane a mis à profit dans la version anglaise de cet ouvrage. Il lui a fourni aussi plusieurs notes biographiques, extraites du *Kitab el Aghani*, que M. de Slane a reproduites textuellement dans le commentaire qui accompagne sa traduction : *Ibn Khallican's biographical dictionary, translated from the Arabic*, by B[n] Mac Guckin de Slane (t. I, p. 166, n. 17; 530, n. 1; 531, n. 1, etc.).

et augmenté par A. Caussin de Perceval, 2 vol. in-4°; Paris, Firmin-Didot, 1828-1829. Une seconde édition en 1 vol. grand in-8° a paru en 1848 chez le même éditeur, sans aucun changement.

Grammaire arabe vulgaire, suivie de *dialogues, lettres, actes*, etc., *à l'usage des élèves de l'École royale et spéciale des langues orientales vivantes.* 1 vol. in-4°, de VIII et 118 pages, plus 43 pages de textes arabes.

Précis historique de la guerre des Turcs contre les Russes depuis l'année 1769 jusqu'à l'année 1774, tiré des Annales de l'historien turc Vassif-Efendi, 1 vol. in-8°; Paris, 1822.

Précis historique de la destruction du corps des janissaires par le sultan Mahmoud en 1826, traduit de l'ouvrage de Mohammed-Assad-Efendi, 1 vol. in-8°; Paris, 1833.

Notice et extrait du roman d'Antar (*Journal asiatique*, août 1833).

Notice sur les trois poètes arabes, Akhtal, Farazdak et Djérir (*Journal asiatique*, avril, juin et juillet 1834).

Mort de Zohaïr (épisode tiré du roman d'Antar. *Journal asiatique*, octobre 1834).

Examen d'une lettre de M. Fresnel sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme (*Journal asiatique*, décembre 1836).

Mémoire sur le calendrier des Arabes avant l'islamisme (*Journal asiatique*, avril 1843).

Le Combat de Bedr (*Journal asiatique*, février 1839).

Extraits du roman d'Antar en arabe, 1 volume grand in-8°; Paris, 1841.

Essai sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme, pendant l'époque de Mahomet et jusqu'à la réduction de toutes les tribus sous la loi musulmane, 3 vol. in-8°, Paris, 1847-1848.

Questions sur la Syrie remises à MM. Callier et Stamati qui accompagnent M. Michaud dans sa mission en Orient (*Bulletin de la Société de géographie*, mai 1830).

Rapport sur le Tableau de l'Égypte et de la Nubie, ou itinéraire des voyageurs qui visitent ces contrées, par Rifaud (*Bulletin de la Société de géographie*, avril 1831).

Notices anecdotiques sur les principaux musiciens arabes des trois premiers siècles de l'islamisme, précédées d'une note préliminaire de M. Defrémery (*Journal asiatique*, novembre-décembre 1873). Il y en a un tirage à part (Paris, 1874, in-8°).

Antérieurement à ces diverses publications, M. Caussin de Perceval avait aussi fourni à Rousseau quelques notices biographiques sur des écri-

vains turcs. (Voy. *Encyclopédie orientale* ou *Dictionnaire universel historique, mythologique,* par J. B. L. J. R***. Paris, Treuttel et Würtz, 1822, in-4°. Prospectus, pages 19, 20 et 34.) Ces articles sont signés des initiales C. DE P***.

L'ANGE ET L'ERMITE,

ÉTUDE SUR UNE LÉGENDE RELIGIEUSE,

PAR M. GASTON PARIS,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

LU DANS LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 12 NOVEMBRE 1880.

MESSIEURS,

Qui ne se rappelle avoir lu avec un plaisir dont une surprise toujours croissante augmentait la vivacité, le vingtième chapitre du plus aimable des romans de Voltaire? Après des vicissitudes sans nombre, Zadig vient de perdre par un incompréhensible coup du sort, le bonheur qu'il croyait saisir. «Il côtoyait l'Euphrate, rempli de désespoir, en accusant en secret la Providence qui le persécutait toujours.» C'est alors qu'il rencontra ce vieillard qui lui offrit de l'accompagner et dont les actions étranges le remplirent d'étonnement, puis d'horreur, jusqu'à ce que le sens lui en fût révélé.

Les aventures de Zadig et de son compagnon de route charmaient les lecteurs depuis près de vingt ans quand Fréron s'avisa qu'elles n'étaient pas de l'invention de Voltaire et l'accusa tout net de plagiat. S'il avait été plus érudit, il aurait pu étendre ce reproche au roman tout entier. Chacune des historiettes dont il se compose avait été racontée en bien des langues, surtout orientales, avant de l'être dans ce français si alerte et si vif qui leur donne encore aujourd'hui le vernis apparent de

la nouveauté. Les chapitres qui n'ont pas cette origine lointaine, ceux qui sont partis de la seule invention de l'auteur, se font remarquer par l'insignifiance de leur fond : on y trouve toujours de l'esprit, souvent même une observation morale plus fine et plus libre que dans les autres, mais aucun d'eux n'offre, comme les autres, un récit court, intéressant, complet dans sa brièveté, logiquement construit, d'un sens clair et d'une allégorie transparente. C'est que, par un phénomène que la science, non sans surprise, constate mieux tous les jours, il semble que l'imagination moderne et occidentale, même dans les esprits les plus brillants, soit incapable d'inventer un conte égal à ceux qui, créés pour la plupart en Asie il y a de longs siècles, se sont de là propagés dans nos contrées et forment encore le fonds presque unique de notre patrimoine de fictions. En pénétrant successivement dans des milieux bien différents de celui où ils étaient nés, les contes orientaux ont subi naturellement certaines transformations qui les ont quelquefois améliorés et gâtés beaucoup plus souvent; mais elles ne sont pas assez grandes pour que la critique, en rapprochant avec art toutes les variantes qu'elle recueille, n'arrive presque toujours à ramener les formes occidentales à leur origine asiatique et ne puisse suivre les étapes de ces récits voyageurs à travers les siècles et les nations.

C'est le poète anglais Parnell que Fréron accusait Voltaire d'avoir copié, et il avait raison : Parnell avait publié l'*Ermite*, son chef-d'œuvre et l'un des meilleurs produits de l'ancienne poésie anglaise, peu d'années avant le séjour de Voltaire en Grande-Bretagne, et certains traits ne permettent pas de douter que la narration de l'écrivain français ne remonte directement au poème anglais. Au reste, en intercalant ce conte dans son roman, auquel il s'ajustait si bien, Voltaire n'a fait qu'user d'un droit évident, et prendre, c'est le cas de le dire, son bien où il le trouvait. Fréron s'imaginait que Parnell avait in-

venté l'*Ermite;* il eût été bien surpris d'apprendre que l'histoire merveilleuse de l'anachorète et de son guide avait été racontée, tant elle frappait depuis longtemps les esprits philosophiques ou religieux les plus divers : en anglais, par le moraliste sir Percy Herbert et le théologien platonicien Henry More; en français, par la visionnaire Antoinette Bourignon, et en allemand, longtemps auparavant, par Luther lui-même.

Tous l'avaient puisée, plus ou moins directement, dans des écrits du moyen âge, où elle figure sous des formes très différentes. Les principales sont celles qu'on lit dans les sermons de l'archevêque de Tyr Jacques de Vitri (mort en 1240), dans la *Scala Cœli* du dominicain Jean le Jeune, qui écrivait au commencement du XIVe siècle, dans la grande compilation connue sous le nom d'*Histoire des Romains* (*Gesta Romanorum*), rédigée sans doute en Angleterre vers la fin du XIIIe siècle, et enfin dans un conte français en vers qu'on peut attribuer au règne de saint Louis. Ce conte, publié en 1823 par Méon, se trouve dans divers manuscrits où il est adjoint à un grand recueil de légendes pieuses qui porte le titre général de *Vie des Pères;* mais l'ouvrage primitivement composé sous ce nom ne comprend en réalité que quarante-deux récits, dont le nôtre ne fait pas partie; les manuscrits qui le contiennent ont ajouté à ce fonds primitif, en plus ou moins grand nombre, des contes du même genre, mais d'autre provenance. Le style du conte qui nous occupe, intitulé dans les manuscrits : *De l'ermite qui s'acompaigna a l'ange,* n'est pas d'ailleurs celui de la *Vie des Pères;* il lui est fort supérieur, et on peut dire que, par le bonheur de l'expression autant que par l'agrément des détails et l'habile composition, ce conte occupe un des meilleurs rangs dans la poésie narrative du XIIIe siècle. En voici une traduction libre, où quelques traits ont été légèrement modifiés, et où un épisode, qui figure dans d'autres versions et qui manque accidentellement dans celle-ci, a été ajouté pour

qu'on eût sous les yeux la forme la plus complète du récit tel que l'a connu le moyen âge.

Il y avait en Égypte un ermite qui, dès sa tendre jeunesse, s'était retiré dans la solitude; il y avait passé toute sa vie dans le jeûne, les larmes et les prières. Il ne connaissait pas le monde; mais le peu que ses souvenirs lui en retraçaient le remplissait d'étonnement. «On voit, disait-il, Dieu combler de ses dons ceux qui le servent le moins, ne rien accorder à ceux qui l'invoquent avec le plus d'ardeur. La fortune des hommes n'a rien de stable: elle change comme les saisons de l'année, mais sans qu'on puisse deviner ni la cause ni l'époque des changements. Dieu, sans doute, ne fait rien sans raison; mais qui pourrait m'expliquer celle de ses jugements mystérieux? Je veux aller dans le siècle et voir si je n'y trouverai pas un homme qui sache m'en rendre compte; car cette pensée me tourmente si fort que je ne puis la supporter seul.» Bien qu'il ne connût pas le pays, il prit son bâton et se mit en route, allant droit devant lui. Au bout d'un certain temps il trouva un chemin qu'il suivit; il y avait fait quelques pas, quand il entendit marcher derrière lui. Il se retourna et vit un jeune homme qui arrivait rapidement. Il était beau et bien fait; son apparence était celle d'un *sergent* de quelque grand seigneur: il était en habit de voyage et tenait un javelot à la main. Arrivé devant le vieillard, il le salua, et celui-ci, l'arrêtant, lui dit: «A qui es-tu, frère? — Je suis à Dieu, répondit le jeune homme. — Tu as là un bien bon seigneur. Et où vas-tu? — J'ai dans ce pays des amis que je vais visiter. — Si je pouvais t'accompagner, j'en serais fort aise, car cette terre m'est tout à fait étrangère. — Bien volontiers, mon père: je vous conduirai en sûreté.» Ils continuèrent leur route, le jeune homme en avant, l'ermite un peu après, disant ses prières...

Ils marchèrent ainsi jusqu'à la nuit, et furent reçus chez un ermite, qui les accommoda de son mieux, et leur fit part de tout ce qu'il avait. Après le souper, pendant qu'ils se livraient à la prière, leur hôte s'occupa quelque temps à essuyer et polir un hanap dans lequel il leur avait servi à boire et auquel il paraissait tenir beaucoup. Le jeune homme remarqua l'endroit où il le serrait, et, pendant que l'hôte regardait ailleurs, il s'en empara. Au point du jour ils partirent, et quand ils furent en chemin, il montra le hanap à son compagnon. Celui-ci fut saisi de douleur à cette vue: «Qu'as-tu fait là? s'écria-t-il; reporte-le vite. — Taisez-vous, mon père, dit le jeune homme, et apprenez à ne vous étonner de rien de ce que vous me verrez faire.» Il parlait avec tant d'autorité que l'ermite n'osa répliquer, et le suivit en baissant la tête.

Le soir, ils arrivèrent dans une ville; ils demandèrent l'hospitalité en maint endroit, mais ne la trouvèrent nulle part, car ils n'avaient pas d'argent, et on voit encore aujourd'hui trop souvent qu'on aime plus l'argent que Dieu. Il avait plu tout le jour; les deux voyageurs, las et mouillés, frappèrent à une grande maison, et appelèrent le maître; mais ils eurent beau prier, il refusa de les recevoir. « Résignons-nous, dit l'ermite; voici un auvent qui nous garantira au moins de la pluie. — Non, dit le jeune homme, on nous recevra. » Ils frappèrent, crièrent et implorèrent si longtemps que, de guerre lasse, on leur ouvrit. La chambrière leur montra un peu de paille sous un degré. « Vous pouvez rester là jusqu'au matin, » dit-elle. Ils étaient sans feu et sans lumière, et ils n'avaient mangé ni bu de la journée. Le maître de la maison, riche usurier, vivait assez largement, mais n'aurait pas donné un denier pour Dieu. Ce soir-là il laissa un peu de pois à son souper; la chambrière leur porta ce reste, et ce fut tout leur repas. Quand le jour paru : « Allons-nous-en, dit l'ermite. — Il faut d'abord remercier notre hôte, » dit le jeune homme. Et montant à la chambre du bourgeois : « Nous venons, dit-il, prendre congé de vous; en échange de votre hospitalité, veuillez accepter ceci. » Et il lui tendit le beau hanap qu'il avait dérobé à l'hôte de la veille. Le bourgeois le prit, fort joyeux, et les voyageurs s'en allèrent. « Est-ce pour te moquer de moi, dit l'ermite quand ils furent dans la campagne, que tu agis d'une façon aussi extravagante? Tu enlèves son hanap à l'excellent homme d'hier pour le donner à cet usurier qui nous a si mal traités! — Vous en verrez bien d'autres, mon père, dit le jeune homme. Vous ne connaissez pas le monde, et vous ne savez ce qui est mal et ce qui est bien. »

Comme ils poursuivaient leur route, ils arrivèrent sur un pont où un vieillard se tenait, implorant la charité de ceux qui passaient. « Nous devons trouver plus loin un carrefour, lui dit le jeune homme en s'arrêtant devant lui. Des chemins qui s'y croisent, lequel nous faut-il prendre pour arriver à la ville où nous allons? — Celui de droite, » répondit le mendiant. Et il se tourna de ce côté pour l'indiquer. A ce moment le jeune homme, qui se trouvait derrière lui, le poussa fortement par les épaules, et du haut du pont, qui n'avait pas de garde-fou, le précipita dans la rivière, fort rapide en cet endroit. Il le regarda se noyer d'un air satisfait, puis rejoignit l'ermite qui, muet de terreur, et craignant pour lui-même un sort pareil à celui du mendiant, le suivit toute la journée sans mot dire.

La ville où ils arrivèrent le soir était riche et prospère. Le jeune

homme, qui connaissait les êtres, alla droit à un hôtel où il savait qu'ils seraient bien reçus. On leur fit en effet bon accueil, car le bourgeois et sa femme étaient larges et hospitaliers. Ils n'étaient plus jeunes, et n'avaient d'autre enfant qu'un fils né sur le tard, encore en bas âge, et qu'ils aimaient uniquement. Son berceau était dans la chambre même où les voyageurs furent menés après souper. Pendant la nuit l'enfant cria et les réveilla. L'ermite vit son compagnon se lever, s'approcher du berceau, étrangler l'enfant, puis rentrer dans son lit et se rendormir. Pour lui, rempli d'horreur, il ne put clore les paupières. Mais dès que le jour parut, le jeune homme lui dit : «Hâtez-vous. Je connais une porte dérobée par laquelle nous nous enfuirons avant qu'on se soit aperçu de la mort de cet enfant.» L'ermite le suivit, et il l'accompagna encore ce jour-là, n'osant le quitter, mais convaincu qu'il était dans la compagnie d'un démon.

Ce fut dans une abbaye qu'ils demandèrent asile le quatrième jour. Les moines leur donnèrent bon souper et bon gîte, car ils étaient riches de rentes et de terres, et les bâtiments qu'ils habitaient étaient vastes et magnifiques. Le matin venu, les voyageurs se vêtirent et se chaussèrent; comme ils allaient quitter leur chambre, le jeune homme alluma la paille de son lit : la paille était épaisse, la chambre petite, et le feu l'eut bientôt envahie. «Partons vite, mon père, dit-il à l'ermite : l'abbaye va brûler.» L'ermite épouvanté courut sur ses pas. Quand ils furent au haut d'un tertre qui dominait le pays, le jeune homme s'arrêta. «Voyez, dit-il en se retournant, comme cette abbaye brûle bien, et quel feu clair elle jette!» L'ermite se frappait la poitrine et s'arrachait la barbe : «Hélas! criait-il, pourquoi suis-je né? pourquoi ai-je vécu jusqu'ici? pourquoi ai-je quitté ma retraite? pourquoi ai-je suivi ce fatal compagnon? Me voilà son complice, me voilà assassin, incendiaire! J'ai perdu ma vie et mon âme, ce monde et l'autre! Le diable m'a séduit et m'a perdu. Hélas! hélas!»

Comme il désespérait ainsi, le jeune homme lui toucha l'épaule et lui dit : «Vous vous trompez, mon père, je ne suis pas ce que vous pensez, et tout ce que j'ai fait a sa raison. Écoutez-moi. Je sais ce qui vous a fait quitter votre ermitage : vous ne pouviez comprendre les jugements mystérieux de Dieu; vous avez voulu aller dans le monde et chercher un homme sage qui pût vous en expliquer le secret. C'était une tentation de l'ennemi, et elle vous aurait perdu, si Dieu, à cause de votre longue pénitence, n'avait eu pitié de vous, et ne vous avait envoyé un ange pour vous éclairer. Je suis cet ange; je t'ai montré ce que tu voulais sa-

voir, ce que tu allais chercher dans le monde; mais tu ne l'as pas compris; je vais te l'expliquer.

«Tu as murmuré en me voyant enlever à l'ermite qui nous reçut le premier jour le hanap qu'il aimait tant. Ce hanap aurait causé sa perte. C'était le seul bien qu'il eût, et il l'aimait pour tous ceux qu'il n'avait pas. Tu l'as vu, à l'heure de l'oraison, s'occuper à l'essuyer et à le polir au lieu de songer à Dieu. Or Dieu veut qu'on n'aime que lui, surtout d'un ermite ou d'un religieux, qui a renoncé au monde. L'ermite avait mis son cœur dans le hanap; aussi Dieu a-t-il voulu qu'il le perdît pour être tout au ciel. — J'ai donné ce hanap à l'usurier qui nous a reçus si mal et de si mauvaise grâce, parce que son aumône, si maigre qu'elle fût, devait avoir sa rétribution. Au jour du jugement, se voyant damné, il aurait pu dire : Dieu est-il juste? j'ai hébergé ses pauvres, et je n'en suis pas récompensé. Or l'aumône d'un usurier ne vaut rien devant Dieu; il ne peut être sauvé s'il ne restitue ce qu'il a gagné. S'il fait quelque œuvre de miséricorde avec son bien mal acquis, s'il loge et nourrit un pauvre, Dieu le lui rend de la main à la main, c'est-à-dire en cette vie; il n'aura rien à réclamer plus tard. — Le mendiant que j'ai noyé avait bien vécu jusque-là, et il ne songeait pas à mal. Mais s'il avait continué sa route, il aurait rencontré ce jour même une tentation à laquelle il n'aurait pas résisté, et il aurait commis un crime qui aurait perdu son âme. En le faisant périr avant, je l'ai sauvé, et maintenant il remercie Dieu dans le ciel. — Quant à l'enfant, sache que son père et sa mère, depuis vingt ans qu'ils sont ensemble, ont donné l'exemple de toutes les vertus. Ils faisaient aux pauvres une si large part de leur bien qu'il leur en restait fort peu pour eux-mêmes. Ils désiraient ardemment avoir un enfant qui fût leur héritier et qu'ils élevassent dans la crainte du Seigneur. Dieu l'accorda à leurs prières; mais la venue de cet enfant changea insensiblement leur cœur. Bien que leur charité ne fût pas morte, elle s'attiédissait chaque jour; ils craignaient, en donnant aux pauvres, de diminuer l'héritage de leur fils. Le père ne songeait plus qu'à gagner; il allait devenir usurier pour accroître le patrimoine de cet enfant. Ce penser lui était déjà entré au cœur, et il était près de perdre tout le profit de sa longue piété et de préparer en même temps la ruine de l'âme de son fils. L'enfant, qui était encore innocent, est maintenant sauvé, et ses parents, ne l'ayant plus, rendront leur cœur à Dieu et reprendront leurs bonnes œuvres. Dieu leur a fait à tous trois une grande grâce. — Quand l'abbaye où nous avons dormi fut fondée, les moines n'avaient ni rentes ni terres, et ne s'en souciaient pas, confiants en la bonté de Dieu : Dieu

était leur unique fournisseur. Ils étaient alors de sainte vie; rien, du matin au soir, ne les troublait dans leurs oraisons. Mais les aumônes que leur attira leur réputation de sainteté les corrompirent peu à peu; ils s'embarrassèrent de mille affaires; ils ne cherchèrent plus que le moyen d'augmenter leur richesse; ils oublièrent leur règle; ils dédaignèrent les pauvres; ils devenaient même déloyaux et injustes. Chacun d'eux voulait être dignitaire, abbé, prévôt ou cellerier; l'envie et la convoitise les dévoraient; dans leur réfectoire, dans leurs salles, on ne voyait que faste, on n'entendait que vanité. Dieu a voulu qu'ils perdissent toutes ces richesses et devinssent pauvres comme devant. Jamais de riche moine on ne dira bonne chanson; le vrai religieux doit être indigent; c'est dans les pauvres maisons que Dieu habite. Maintenant ils ne seront plus distraits de la prière; ils ne convoiteront plus des dignités qui ne rapporteront rien; ils rebâtiront une abbaye moins belle, moins convenable: les pauvres ouvriers qui en ont besoin y gagneront les deniers qui ne font que nuire aux moines. Voilà pourquoi j'ai allumé ce feu que nous regardons. — Maintenant je m'en vais. Songe à la leçon que Dieu t'a donnée. Retourne dans ta retraite et fais pénitence. »

En disant ces mots, le jeune homme changea d'aspect et devint un ange lumineux. Il remonta au ciel en chantant: *Gloria in excelsis Deo!* L'ermite n'aurait plus voulu le quitter; il lui semblait ne l'avoir pas entendu assez. Il s'étendit en croix à terre et rendit grâce à Dieu de la grande bonté qu'il lui avait faite. Il retourna à l'ermitage qu'il avait follement abandonné et y passa toute sa vie. A sa mort, Dieu reçut son âme et la couronna en paradis. Puissions-nous avoir en ce monde tel désir de bien faire que nous ayons dans l'autre cette pleine clarté par laquelle nous connaîtrons l'homme et Dieu.

La ressemblance des épisodes de ce conte avec ceux qui composent le chapitre XX de *Zadig* est frappante. La coupe enlevée à l'un et donnée à l'autre, l'homme jeté dans la rivière, l'incendie, se retrouvent dans les deux textes. Parnell, qu'a suivi Voltaire, faisait seulement du noyé le serviteur de l'un des hôtes, d'accord en cela avec plusieurs versions anciennes; il avait conservé le trait du petit enfant étranglé dans son berceau : Voltaire a fondu ces deux épisodes en un seul, en remplaçant le serviteur que l'ange noie par le neveu d'une

veuve qui a fort bien reçu les voyageurs : il s'est rencontré en cela, sans doute fortuitement, avec d'autres formes latines du récit où celui qu'on noie est le fils de l'hôte : on en avait fait soit un serviteur, soit un pauvre étranger, pour éviter la répétition de deux événements trop semblables (fils noyé, enfant étranglé); on est allé plus loin encore en réduisant à un seul, comme Voltaire, les deux meurtres commis par le voyageur providentiel. L'incendie se trouve dans notre conte français, dans le récit latin de Jean le Jeune et dans Voltaire; il manque dans Parnell, et on peut se demander si l'auteur de *Zadig* s'est encore ici rencontré par hasard avec deux textes du moyen âge, ou s'il a puisé à d'autres sources que le poème anglais. Nous verrons la même question se poser tout à l'heure, et dans des conditions plus curieuses, pour le même épisode.

Toutes les versions du moyen âge paraissent avoir leur source plus ou moins directe dans un texte plus ancien, qui nous présente l'histoire sous une forme plus brève et plus simple, et, ce qui est fort important, plus intimement liée au cycle immense des pieux récits qui concernent la vie érémitique des Pères du Désert. D'abord écrits en grec, peut-être aussi en copte ou dans d'autres langues orientales, ces récits furent traduits en latin à des époques diverses, mais en général, à ce qu'il semble, antérieurement au VIIIe siècle.[1] Les originaux grecs ou autres sont en grande partie perdus; les manuscrits latins des *Vitæ Patrum,* qui diffèrent beaucoup entre eux, n'ont pas encore été soumis à une étude comparative et critique, en sorte qu'il est très difficile de savoir à quelle époque remontent et quand ont été mises en latin les histoires qu'ils contiennent et que souvent tels ou tels d'entre eux contiennent seuls. C'est le cas précisément pour la nôtre. Elle est absente du plus grand nombre des manuscrits et des éditions, et notamment de celle du savant jésuite Rosweide (1615), la seule dont on se serve depuis qu'elle a paru. C'est M. Victor

Le Clerc qui l'a signalée dans une édition du XVI[e] siècle et dans un manuscrit du XIV[e], conservé à la bibliothèque Mazarine, et d'après lequel M. E. du Méril l'a publiée. Voici la traduction légèrement abrégée de ce récit où l'on remarque qu'il n'y a que trois épisodes étroitement liés l'un à l'autre, que la scène est toujours dans le désert d'Égypte, et que les personnages appartiennent uniquement au monde des anachorètes :

Il y avait en Égypte un solitaire qui demandait à Dieu de lui montrer ses jugements. Un jour un ange de Dieu, sous l'apparence d'un vieillard, lui apparut et lui dit : «Viens, parcourons ce désert; allons chez les saints pères qui l'habitent et obtenons leur bénédiction.» Ils partirent, et, après beaucoup de fatigue, ils arrivèrent à une grotte, où ils trouvèrent un saint homme qui les reçut fort bien, leur lava les pieds et leur offrit ce qu'il avait. Au matin, quand ils le quittèrent, l'ange prit en cachette le plat dans lequel il leur avait servi à manger. L'ermite se disait : «Quelle idée a-t-il eue d'enlever son plat à ce saint homme, qui nous a reçus en si grande charité?» — Or leur hôte envoya après eux son fils, qui les rejoignit, et leur dit : «Rendez le plat que vous avez pris.» L'ange lui dit : «C'est mon compagnon, qui me précède, qui l'a; va le lui demander.» Et comme le jeune homme passait devant, il le poussa dans le précipice qui longeait la route, où il périt. L'ermite, voyant cela, fut rempli de terreur et dit : «Malheur à moi! qu'avons-nous fait à notre excellent hôte? Après l'avoir volé, nous tuons son fils!» — Ils marchèrent encore, et ils arrivèrent à une petite maison où vivait un abbé avec deux disciples. Ils frappèrent, mais l'abbé leur fit dire : «Retirez-vous; je n'ai pas de place à vous donner.» Ils le supplièrent de leur laisser passer la nuit sous son toit, car ils étaient très las, mais il refusa encore. Ils insistèrent : «Les bêtes féroces, dirent-ils, vont nous dévorer, si tu ne nous accueilles.» Enfin l'abbé, impatienté, dit à un de ses disciples : «Mène-les à l'étable.» Arrivés là, ils demandèrent de la lumière, pour voir où ils pouvaient se coucher; elle leur fut refusée. Ils demandèrent à se restaurer : un des disciples leur apporta un peu de pain et d'eau, en leur disant : «C'est sur ma portion que je vous le donne; faites que mon maître n'en sache rien.» Ils restèrent toute la nuit ainsi, étendus sur la dure. Le matin venu, l'ange dit à un des disciples : «Prie ton maître de nous accorder audience; nous avons quelque chose à lui donner.» L'abbé étant venu, l'ange lui offrit le plat qu'il avait en-

levé au saint homme. — Ils reprirent leur route. L'ermite, ne sachant pas que ce vieillard fût un ange, lui dit avec indignation : «Éloigne-toi de moi : je ne veux plus de ta compagnie. Tu enlèves son bien à cet homme qui nous a si bien reçus, tu fais périr son fils, et ce que tu lui as pris, tu le donnes à un homme qui ne craint pas Dieu et qui n'a compassion de personne!» L'ange lui répondit : «N'as-tu pas demandé à Dieu de te faire voir ses jugements? J'ai été envoyé pour te les montrer. Le plat que j'ai enlevé au saint homme n'avait pas une bonne origine, et il ne convenait pas qu'un homme si bon et si pieux eût chez lui quelque chose de mal acquis; ce qui était mauvais a été donné au mauvais, pour compléter sa perte. Quant au fils, si je ne l'avais pas tué, il aurait assassiné son père la nuit suivante.» Alors l'ermite, connaissant que c'était un ange qui lui parlait, tomba la face contre terre à ses pieds. L'ange disparut, et l'ermite comprit que les jugements de Dieu sont justes.

Telle est la source la plus reculée où nous pouvons faire remonter toutes les versions occidentales de notre récit. Mais les versions orientales en sont indépendantes. La plus ancienne comme forme et la plus connue est celle que Mahomet a insérée dans le Coran (xviii, 64-81). La voici, sous la forme bizarre, fragmentaire et énigmatique que le prophète a souvent donnée aux récits qu'il met dans la bouche de Dieu lui-même :

Moïse rencontra un de nos serviteurs, favorisé de la grâce et éclairé de la science. «Puis-je te suivre, lui dit Moïse, afin que tu m'enseignes une portion de ce qu'on t'a enseigné à toi-même?» L'inconnu répondit : «Tu n'auras pas assez de patience pour rester longtemps avec moi, car tu ne pourras supporter des choses dont tu ne comprendras pas le sens. — S'il plaît à Dieu, dit Moïse, tu me trouveras persévérant, et je ne désobéirai point à tes ordres. Eh bien! dit l'inconnu, suis-moi; mais ne me fais de questions sur quoi que ce soit, si je ne t'en ai parlé le premier.» Ils se mirent donc en route tous deux et ils montèrent dans un bateau; quand ils le quittèrent, l'inconnu le mit hors de service. «Tu viens de faire là une action étrange, dit Moïse; as-tu brisé ce bateau pour noyer ceux qui sont dedans? — Ne t'ai-je pas dit que tu n'aurais pas assez de patience pour rester avec moi? — Ne m'impose pas, dit Moïse, des obligations trop difficiles, et pardonne-moi d'avoir oublié tes ordres.» —

Ils partirent, et bientôt rencontrèrent un jeune homme. L'inconnu le tua. «Comment, dit Moïse, tu viens de tuer un innocent! Quelle action détestable! — Ne t'ai-je pas dit que tu n'aurais pas assez de patience pour rester avec moi? — Excuse-moi cette fois. Si je te fais encore une seule question, tu ne me permettras plus de t'accompagner.» — Ils marchèrent jusqu'aux portes d'une ville. Ils demandèrent l'hospitalité aux habitants, mais ceux-ci refusèrent de les recevoir. Comme un mur menaçait ruine, l'inconnu le releva: «Tu aurais dû, dit Moïse, demander à ces gens une récompense. — Nous allons nous séparer, dit l'inconnu: tu n'as pas eu la patience qu'il fallait. Je vais t'expliquer les choses qui t'ont étonné. Le bateau appartient à de pauvres pêcheurs; je l'ai mis hors de service, parce que derrière nous arrivait un roi qui s'empare de tous les navires en bon état. Quant au jeune homme, ses parents étaient croyants; mais, s'il avait vécu, il les aurait infectés de sa perversité et de son incrédulité; Dieu leur donnera en échange un fils vertueux et digne d'affection. Le mur est l'héritage de deux orphelins, dont le père était un homme pieux: sous ce mur est un trésor, et Dieu veut que leur âge de raison arrive avant que ce trésor soit trouvé. Je n'ai fait aucune de ces actions de mon propre chef, et voilà l'explication que tu n'as pas eu la patience d'attendre.»

L'épisode des *Vitæ Patrum* et les versets du Coran paraissent bien avoir une source commune. Entre les deux récits, les ressemblances sont frappantes. Ici comme là nous avons deux voyageurs, dont l'un est inspiré surnaturellement et commet des actions en apparence déraisonnables ou mauvaises, qui indignent l'autre jusqu'à ce qu'il en ait l'explication. Ces actions, ici comme là, sont au nombre de trois: celle du milieu est le meurtre d'un jeune homme innocent; la première et la troisième diffèrent dans leur forme, mais sont pareilles au fond: dans les deux récits, le personnage surnaturel récompense un bienfait par un dommage (car il est clair que les maîtres du bateau y avaient bénévolement accueilli les voyageurs), et paye un mauvais accueil par un service (ou un présent). Il n'est donc pas douteux qu'il n'y ait entre les deux légendes, sinon identité, au moins parenté proche. D'autre

part, qu'elles proviennent l'une de l'autre, il n'y a pas d'apparence. Les récits arabes, sauf ceux qui sont venus par l'Espagne, n'ont guère passé en Europe qu'à l'époque des Croisades et surtout au XIIIe siècle, et le chapitre des *Vitæ Patrum* est sans doute fort antérieur à cette date; quant à supposer que Mahomet aurait connu et appliqué à Moïse la légende chrétienne, il suffit, pour démontrer l'invraisemblance de cette hypothèse, de remarquer que le récit arabe porte toutes les marques d'une antiquité plus reculée que la légende des *Vitæ Patrum,* la coupe volée et donnée paraissant un affaiblissement évident des deux épisodes du bateau endommagé et du mur soutenu.

Le nom de Moïse nous renvoie à une source juive: on sait de reste que tout ce qui concerne dans le Coran les personnages de l'Ancien Testament a été emprunté par Mahomet aux traditions des Juifs d'Arabie, et c'est certainement une de ces traditions qu'il faut reconnaître dans la belle histoire de Moïse et de son divin guide. Elle répond merveilleusement à la préoccupation constante et passionnée d'Israël: comment concilier la justice de Dieu avec la façon dont les choses se passent dans le monde? Dieu a dit: Je récompenserai le juste, je punirai l'impie; et cependant nous voyons chaque jour l'impie vivre heureux et prospère, le juste souffrir tous les malheurs. Ce problème poignant, la pensée juive a essayé de le résoudre de bien des manières. La plus ordinaire et la plus commode est de le supprimer, d'affirmer imperturbablement la prospérité des bons, le malheur des méchants. Mais l'évidence est trop contraire à une pareille thèse: plus d'un parmi les Juifs l'avait reconnu et cherchait vainement une explication qui satisfît le besoin de justice de son cœur. «Il y a des justes, dit l'Ecclésiaste, auxquels il arrive des malheurs comme s'ils faisaient les œuvres des impies, et il y a des impies qui sont aussi tranquilles que s'ils vivaient en justes... J'ai vu

les larmes des innocents couler sans que personne les consolât; je les ai vus, privés de tout secours, impuissants à résister à la violence... Et j'ai compris que l'homme ne peut nullement trouver la raison des œuvres de Dieu qui se font sous le soleil; plus il aura peiné à la chercher, moins il la trouvera. » Mais cette renonciation ne convenait pas à tout le monde. Beaucoup prétendaient que les justes qui souffraient avaient commis des péchés qu'on ne connaissait pas, dont ils ne se souvenaient peut-être plus eux-mêmes, et pour lesquels ils étaient punis. C'est le système des amis de Job, auxquels il répond avec une si ardente éloquence, en proclamant devant Dieu et les hommes qu'il n'a pas mérité le malheur qui le frappe. L'auteur du livre de Job fait, comme on le sait, apparaître Dieu lui-même, non pour résoudre l'insoluble question, mais pour écraser, par le déploiement magnifique de la toute-puissance divine, le faible esprit de l'homme qui se permet de murmurer contre elle. Le dénoûment du livre semble indiquer que, dans l'esprit de l'auteur, les malheurs des justes ne peuvent être qu'une épreuve passagère, que Dieu compensera en doublant les bénédictions qu'il leur accorde. C'est aussi la morale du livre de Tobie, écrit, comme l'auteur le fait entendre lui-même, à l'imitation du livre de Job, et où l'on voit, comme dans notre conte, un ange accompagner un voyageur et préparer l'accomplissement merveilleux des desseins du Tout-Puissant.

C'est évidemment du même cercle d'idées, du même milieu qu'est sortie la parabole musulmane et chrétienne, et ces considérations suffiraient à lui assigner une origine hébraïque; mais nous pouvons heureusement indiquer, sinon la source même où a puisé Mahomet, du moins un récit juif étroitement apparenté à celui du Coran. On trouve dans différents textes rabbiniques l'histoire suivante, dont je dois à l'obligeance de notre savant confrère, M. Joseph Derenbourg, de pouvoir donner une traduction approximative :

Rabbi Josué ben Levi désirait ardemment voir le prophète Élie, qui parcourt incessamment la terre, et savoir ce qu'il faisait dans ses voyages. Son vœu fut exaucé : il rencontra le prophète et lui demanda de l'accompagner. «Je te le permets, dit celui-ci; mais tu ne resteras pas longtemps avec moi, parce que tu verras des choses que tu ne pourras supporter.» Ils se mirent en route et furent reçus à la fin du premier jour chez des gens très pauvres qui n'avaient pour tout bien qu'une vache, mais qui les hébergèrent aussi bien qu'ils le purent et leur firent beaucoup d'honneur. Dans la nuit, Élie se releva et tua la vache. Le lendemain, ils demandèrent asile à un riche qui ne les regarda même pas, ne leur donna ni à boire ni à manger, et leur accorda à peine un gîte. Ce riche faisait travailler aux fondations d'une maison qu'il construisait. Au milieu de la nuit, Élie se leva, entoura d'une corde le terrain en construction, et sous ses mains un palais magnifique sortit de terre. Le jour d'après, ils arrivèrent dans une grande ville, dont les habitants les reçurent fort mal. «Je souhaite que tous vos fils deviennent chefs,» leur dit Élie en les quittant. — Dans la ville qu'ils atteignirent le lendemain, ils trouvèrent des citoyens honnêtes et bons, qui les accueillirent aussi bien que possible. Le prophète, en prenant congé d'eux le matin, leur dit : «Je souhaite que, de tous vos fils, un seul arrive à être chef.» — Rabbi Josué, qui murmurait depuis longtemps, ne put se contenir : «Est-ce bien Élie, l'envoyé de Dieu, que j'accompagne? s'écria-t-il. Il égorge la vache de pauvres gens pleins de charité; il construit un palais pour un riche inhospitalier; il souhaite la plus haute fortune aux habitants d'une ville qui nous accueille avec dureté, le malheur à celle-ci où nous sommes bien reçus! — Je t'avais dit, répondit le prophète, que tu ne pourrais longtemps rester avec moi. Je te quitte; mais je vais d'abord t'expliquer ces actions qui te surprennent, et qui me sont commandées par Dieu. Le pauvre homme du premier jour aime sa femme par-dessus tout : elle devait périr cette nuit même, et je la lui ai conservée en prenant en échange la vie de sa vache. En creusant ses fondations, le riche aurait mis au jour un immense trésor : j'ai élevé ce palais qui s'écroulera un de ces matins et qui l'empêchera de trouver des richesses dont il aurait fait un mauvais emploi. J'ai souhaité à ces mauvaises gens d'être tous chefs, parce que, dans une cité où il y a beaucoup de chefs, rien ne va bien; j'ai souhaité un seul chef aux autres, parce qu'il n'y a d'ordre et de bon gouvernement qu'avec un seul chef.» Il disparut alors, et Rabbi Josué comprit son œuvre et les mystérieux jugements de Dieu.

Rabbi Josué ben Levi, qui est le héros d'un grand nombre de légendes rabbiniques, vivait en Palestine au IIIe siècle de notre ère. Est-ce à lui qu'était originairement attribuée l'aventure? On peut en douter. Il semble bien, en tout cas, que ce ne fut pas non plus à Moïse, car le rôle assigné à Élie convient tout à fait à l'idée que se fait de lui la tradition juive, et doit par conséquent être primitif: or Élie, qui est censé parcourir la terre jusqu'à la fin des siècles, n'avait pas commencé son voyage éternel au temps de Moïse. C'est sans doute à cause de cela que Mahomet a supprimé son nom: les commentateurs du Coran mettent à sa place Khidhr, personnage assez fantastique, qui a pris chez les musulmans beaucoup des attributions légendaires d'Élie, et qui est comme lui, moins la faute, une sorte de Juif errant anticipé. Le personnage inconnu qui sans doute, dans la forme la plus ancienne du récit, accompagnait Élie pendant quelques jours, a été remplacé dans une version par la figure populaire de Rabbi Josué ben Levi, dans l'autre par Moïse lui-même. Ce qui a pu amener cette dernière substitution, c'est qu'une autre légende, bien probablement juive, plaçait Moïse en face du problème de la destinée humaine, et humiliait le raisonnement court et borné du plus sage des hommes devant les mystères de la Providence. Seulement le cadre n'est pas le même. L'auteur du récit que nous avons étudié jusqu'à présent, pour rendre la leçon plus frappante, a voulu que les événements qu'il s'agit d'interpréter fussent non pas des faits naturels ou accidentels, mais des actions accomplies sciemment par un envoyé de Dieu, au scandale et à l'épouvante de celui qui en est témoin. Il a ainsi donné à son histoire un caractère surprenant et dramatique qui en a fait le prodigieux succès. Dans l'autre légende, d'ailleurs fort belle aussi, les faits dont Moïse est spectateur ne sont pas les actions d'un ange: les hommes seuls, en suivant leurs passions aveugles, accomplissent sans le vouloir le juge-

ment de Dieu. En outre, l'explication mystérieuse de ces faits est cherchée dans le passé et non dans l'avenir.

Moïse étant tourmenté par cette terrible question de la distribution des biens et des maux sur la terre, Dieu le transporta sur une montagne, et voulut lui faire comprendre comment il gouverne le monde. Au pied de la montagne sourdait une fontaine. Moïse vit un cavalier s'approcher pour y boire : il laissa sur le bord, en s'en allant, un sac rempli de pièces d'or. Un berger survint, trouva le sac et partit en l'emportant. Le cavalier, s'étant aperçu de sa perte, revint à la fontaine, où il ne vit qu'un vieillard qui venait d'y arriver, et qui, ayant mis à terre le fardeau qu'il portait, se reposait un instant. Le vieillard eut beau protester qu'il n'avait pas vu le sac, et prendre Dieu à témoin, le cavalier tira son sabre et le tua. Moïse était rempli d'horreur et d'indignation, à la vue de tant d'événements injustes. Mais Dieu lui dit : «Ne t'étonne pas de ce que tu as vu : le vieillard avait jadis assassiné le père du cavalier; l'or appartient légitimement, sans qu'il le sache, au berger qui l'a trouvé; le cavalier l'avait mal acquis et en aurait fait mauvais usage : ainsi justice est faite à tous.»

Telle est l'histoire qui se lit dans l'*Adjaïb* ou *Livre des merveilles,* de Zachariah ben Mohammed de Cazwin, appelé communément Cazwini, et qui, d'après un savant anglais, M. Baring Gould, se lirait aussi dans le Talmud. Mes recherches ne m'ont pas jusqu'à présent permis de vérifier cette assertion, qui, si elle était fondée, mettrait hors de doute l'origine juive de ce récit. Notons en tout cas qu'il a passé en Occident comme le premier. Il se trouve deux fois dans les *Gesta Romanorum :* une fois (n° 127) isolé, l'autre fois (n° 80) uni au récit précédent. Dans cette forme, qui est encore aujourd'hui populaire en Bretagne et en Sicile, l'ermite assiste par hasard, de sa grotte, à l'aventure de la fontaine, plus ou moins modifiée : c'est l'indignation qu'il éprouve à cette vue qui lui fait quitter sa retraite et renoncer au service d'un Dieu qui laisse arriver de pareilles injustices; l'ange qu'il rencontre et avec qui il fait route lui explique celle-là en même temps que ses propres ac-

tions. Dans une autre version, celle de la *Scala Cœli*, cette aventure est, moins heureusement, insérée dans la première : elle se passe devant l'ermite et son compagnon au début de leur voyage, qu'elle ne motive plus. Elle trouble ainsi, par son caractère différent, le récit auquel on l'a mêlée. En effet, comme on l'a vu, l'attrait de ce récit repose sur ce que les actions qui révoltent l'ermite sont toutes commises de propos délibéré par son mystérieux compagnon, et que le lecteur ressent à chacune d'elles, comme l'ermite lui-même, de la surprise et de l'indignation, tout en pressentant vaguement qu'elles recevront à la fin une explication satisfaisante.

Le conte du vieillard à la fontaine ne porte pas moins profondément que celui des deux voyageurs l'empreinte de l'esprit juif. On a dit, en parlant de ce dernier, que l'inspiration en était chrétienne aussi bien que musulmane. En réalité, elle est purement juive; le mahométisme et le christianisme n'ont fait que l'adopter, ce dernier en la modifiant gravement. La légende convenait à l'islam par son côté fataliste : tout ce qui arrive doit arriver et arrive pour le bien, tout ce qui est écrit dans le livre des volontés de Dieu s'accomplit, et il est insensé à l'homme d'essayer de le comprendre ou de s'y opposer. Mais le christianisme est placé à un point de vue bien différent de celui de notre légende. L'apparente injustice de la distribution terrestre des biens et des maux n'a rien dont le chrétien s'indigne ou se scandalise. Rien de ce qui se passe dans ce monde ne saurait ébranler sa foi, puisque rien n'y est accompli et que l'explication de toutes choses se trouvera ailleurs. Ce n'est point ici-bas, c'est dans le royaume de Dieu que se réalisera la justice absolue. Le chrétien n'a pas non plus besoin de paraboles pour savoir que les souffrances des bons sont ou des épreuves qui les purifient s'ils les supportent avec résignation, ou des peines que Dieu, dans sa bonté, leur inflige sur la terre pour leur épargner. dans l'autre

vie, des souffrances beaucoup plus grandes; il sait également que la prospérité du mauvais est aussi vaine que passagère, et qu'elle sera cruellement expiée dans l'éternité. Malgré ces divergences profondes, la légende juive était si belle, si frappante et enseignait si admirablement à humilier sa raison devant Dieu et à renoncer à pénétrer ses insondables mystères, que les chrétiens n'hésitèrent pas à se l'approprier. On peut croire que cette appropriation se fit en Égypte, dans ce pays où, avant l'invasion musulmane, juifs, chrétiens et païens de toutes sortes vivaient les uns à côté des autres; en conservant pour personnages des ermites de la Thébaïde, la légende du moyen âge latin semble encore attester son origine. Cette légende, les chrétiens l'admirent d'abord telle à peu près qu'ils l'avaient reçue, sous une forme qui ressemble plus à celle du Coran qu'à celle des livres rabbiniques; ils en gardèrent même d'abord presque entièrement l'application toute temporelle; mais bientôt ils s'efforcèrent de rapprocher cette application de la doctrine proprement chrétienne, et les transformations successives qu'on lui fit subir méritent d'être examinées.

Rien, naturellement, qui se rapporte à l'autre vie dans la légende juive : Élie ne prévoit que les conséquences temporelles des actions qu'il accomplit; de même, dans le Coran, l'émissaire de Dieu endommage le bateau de braves gens parce que, sans cela, on l'aurait enlevé à ses maîtres; il étaye le mur de mauvais hôtes pour conserver un trésor à des orphelins; il tue le fils de bons parents parce que ce fils les aurait pervertis, mais Dieu leur rendra un fils vertueux qui sera pour eux une bénédiction. Dans le récit des *Vitæ Patrum*, l'idée du salut éternel n'est encore que faiblement indiquée. L'ange tue le fils de son premier hôte parce que ce jeune homme allait assassiner son père; il lui enlève son plat et il le donne à l'avare parce que ce plat était mal acquis, motif

peu clair dans les deux cas, car on ne dit pas que ce fût le premier hôte qui eût mal acquis ce plat (et d'ailleurs, en le lui enlevant, on ne lui aurait pas enlevé son péché), et le second hôte, auquel on en fait don, ne contracte aucune faute en le recevant. Mais, dans les formes subséquentes, l'application devient de plus en plus spirituelle. Si l'ange dérobe à son hôte la coupe qu'il aimait, c'est, d'après les *Gesta Romanorum*, qu'à force de l'aimer il y buvait sans cesse et s'enivrait tous les jours; c'est, d'après Jacques de Vitri et notre conte français, qu'il y était trop attaché et ne pratiquait plus le renoncement absolu. Cette même coupe est donnée, dans toutes les versions, à l'hôte avare et dur, pour qu'il ait la récompense temporelle d'une hospitalité qui ne doit pas empêcher sa damnation. Le serviteur qui sert de guide est encore précipité dans l'eau, d'après Jacques de Vitri, parce qu'il aurait tué son maître la nuit suivante; mais les *Gesta*, qui mettent à sa place un mendiant étranger, le font noyer parce que, vertueux jusque-là, il allait commettre un crime qui l'aurait damné; d'autres versions, entre autres celle qu'a connue Luther, font même de ce guide un ermite, que l'ange jette dans un précipice parce que, après avoir pendant quarante ans résisté à la tentation de retourner dans le monde, il allait y céder et perdre ainsi le fruit de sa longue pénitence. L'ange étrangle le petit enfant d'un bon hôte parce que l'affection trop vive de ses parents pour lui menaçait leur salut; il brûle l'abbaye pour ramener les moines à la vie pauvre qui leur convient seule. Combien nous sommes loin des explications de la légende juive! Le bien ou le mal temporel n'ont plus aucune importance, ou plutôt leur valeur est à peu près intervertie; ils ne sont distribués par Dieu qu'eu égard aux conséquences qu'ils doivent produire pour la vie éternelle, la seule intéressante, la seule réelle. L'esprit chrétien s'est emparé de la vieille parabole et l'a complètement transformée.

Elle devait subir, à l'époque moderne, une transformation dernière. Luther, Herbert et les autres ont à peu près conservé la légende et l'application, telle que la leur transmettait le moyen âge, bien que le trait de la coupe dérobée à l'un et donnée à l'autre les ait tous embarrassés. Parnell entre déjà dans une voie nouvelle : l'ange dit encore que le père dont il a étranglé l'enfant le gâtait et aimait moins Dieu depuis sa naissance; mais s'il noie le valet qui lui sert de guide, c'est tout simplement parce qu'il allait voler son maître. C'est à un riche fastueux, et non à un pauvre solitaire, qu'il enlève la coupe d'or : cette leçon lui apprendra à pratiquer l'hospitalité avec moins d'ostentation; il la donne à un hôte avare : celui-ci verra qu'il y a quelquefois profit à héberger les passants et deviendra plus hospitalier. Ainsi les vues de la sagesse humaine, dans la bouche même de l'ange, se substituent aux enseignements de l'ascétisme. Les dernières traces de l'esprit chrétien sont naturellement effacées par Voltaire. Il conserve, pour la coupe d'or, les deux explications données par Parnell; il supprime, sans doute comme trop révoltant et ne pouvant recevoir une explication satisfaisante, l'épisode de l'enfant étranglé dans son berceau; il le remplace en faisant du guide que l'ange noie le neveu d'une veuve charitable qu'il aurait assassinée dans la nuit. Le contraste le plus frappant est offert par l'épisode de l'incendie, tel qu'il est dans le conte français du XIIIe siècle et dans le roman du XVIIIe. Dans le premier, l'ange réduit l'abbaye en cendres pour anéantir la funeste richesse des moines; dans le second, l'ange met le feu à la maison d'un aimable philosophe, parce que dans les ruines il trouvera un trésor qui lui permettra de jouir plus largement de la vie : il y a là une coïncidence singulière, peut-être fortuite, avec le récit juif et arabe, si ce n'est que l'ange détruit, au lieu de l'étayer, le mur qui cache un trésor. Ainsi notre conte, après avoir traversé une phase intermé-

diaire, est revenu à son point de départ, et nous le voyons dans Voltaire, comme dans l'ancienne légende juive, chercher sur la terre même, et sur la terre seule, la justification mystérieuse des apparentes injustices de Dieu.

Mais si la parabole, ainsi comprise, se rapproche plus, au moins extérieurement, de son inspiration primitive, si elle est plus saisissante et plus merveilleuse, il faut avouer qu'elle est moins apte à résoudre l'énigme de la destinée humaine que quand elle est pénétrée de l'esprit chrétien. Il est trop évident que les malheurs qui frappent les hommes n'ont pas toujours pour effet de corriger leurs mœurs, de punir leurs fautes, ou de leur préparer des compensations imprévues. Il y a bien des vols qui n'enrichissent que leurs coupables auteurs, bien des meurtres dont les victimes ne préméditaient pas de crimes, bien des incendies qui détruisent les maisons de fort honnêtes gens sans leur donner de trésors en échange. On comprend que l'ermite du vieux conte, quand l'ange lui explique les raisons et le but de ses actions, tombe à ses pieds, et, prosterné la face contre terre, adore les jugements de Dieu : il est clair, en effet, que les événements les plus incompréhensibles à notre raison peuvent toujours s'expliquer d'une manière conforme à la justice divine, si l'explication est réservée pour l'autre monde. Mais l'explication toute terrestre donnée à Zadig par son compagnon ne pouvait aussi facilement le convaincre : l'ange aurait dû établir que toutes les vicissitudes humaines sont susceptibles de recevoir cette même explication. C'est que Voltaire, dans *Zadig*, et plus tard dans *Candide,* a prétendu agiter plutôt que résoudre la question de la destinée humaine. L'optimisme était alors à la mode, comme aujourd'hui le pessimisme, et préoccupait beaucoup Voltaire. Dans ses deux romans, comme en maint autre passage de ses écrits, il a l'air de le défendre, mais il s'y prend de façon à montrer qu'il n'est pas lui-même bien convaincu

de la bonté de sa cause, et il semble souvent la plaider avec plus d'ironie que de sérieux. On sent qu'il voudrait bien que l'optimisme fût la vérité, mais qu'il est loin de le trouver évident. Quand l'ange Jesrad a expliqué à Zadig les actions qui l'avaient scandalisé, celui-ci ne se rend pas. «Il est donc nécessaire, dit-il, qu'il y ait des crimes et des malheurs, et que ces malheurs tombent sur les gens de bien?» Jesrad lui répond par des considérations générales sur l'immensité de l'univers, l'enchaînement des choses et la puissance de Dieu, et conclut, à peu près comme Jéhovah dans le livre de Job, à un ordre de soumission pur et simple. «Faible mortel, dit l'ange en terminant, cesse de disputer contre ce qu'il faut adorer.» — «Mais...,» dit Zadig. Comme il disait *mais,* l'ange prenait déjà son vol vers la dixième sphère. Zadig, à genoux, adora la Providence et se soumit.

APPENDICE N° III.

RAPPORT

DE LA COMMISSION DES ÉCOLES D'ATHÈNES ET DE ROME SUR LES TRAVAUX DE CES DEUX ÉCOLES PENDANT L'ANNÉE 1880,

PAR M. LÉON HEUZEY.

(LU DANS LES SÉANCES DU 17 ET DU 24 DÉCEMBRE 1880.)

MESSIEURS,

Le rapport de votre Commission des Écoles d'Athènes et de Rome ne peut vous présenter tous les ans des considérations générales sur les travaux soumis à votre contrôle. Renouveler trop souvent ces observations, qui se résument presque tou-

peu clair dans les deux cas, car on ne dit pas que ce fût le premier hôte qui eût mal acquis ce plat (et d'ailleurs, en le lui enlevant, on ne lui aurait pas enlevé son péché), et le second hôte, auquel on en fait don, ne contracte aucune faute en le recevant. Mais, dans les formes subséquentes, l'application devient de plus en plus spirituelle. Si l'ange dérobe à son hôte la coupe qu'il aimait, c'est, d'après les *Gesta Romanorum,* qu'à force de l'aimer il y buvait sans cesse et s'enivrait tous les jours; c'est, d'après Jacques de Vitri et notre conte français, qu'il y était trop attaché et ne pratiquait plus le renoncement absolu. Cette même coupe est donnée, dans toutes les versions, à l'hôte avare et dur, pour qu'il ait la récompense temporelle d'une hospitalité qui ne doit pas empêcher sa damnation. Le serviteur qui sert de guide est encore précipité dans l'eau, d'après Jacques de Vitri, parce qu'il aurait tué son maître la nuit suivante; mais les *Gesta,* qui mettent à sa place un mendiant étranger, le font noyer parce que, vertueux jusque-là, il allait commettre un crime qui l'aurait damné; d'autres versions, entre autres celle qu'a connue Luther, font même de ce guide un ermite, que l'ange jette dans un précipice parce que, après avoir pendant quarante ans résisté à la tentation de retourner dans le monde, il allait y céder et perdre ainsi le fruit de sa longue pénitence. L'ange étrangle le petit enfant d'un bon hôte parce que l'affection trop vive de ses parents pour lui menaçait leur salut; il brûle l'abbaye pour ramener les moines à la vie pauvre qui leur convient seule. Combien nous sommes loin des explications de la légende juive! Le bien ou le mal temporel n'ont plus aucune importance, ou plutôt leur valeur est à peu près intervertie; ils ne sont distribués par Dieu qu'eu égard aux conséquences qu'ils doivent produire pour la vie éternelle, la seule intéressante, la seule réelle. L'esprit chrétien s'est emparé de la vieille parabole et l'a complètement transformée.

Elle devait subir, à l'époque moderne, une transformation dernière. Luther, Herbert et les autres ont à peu près conservé la légende et l'application, telle que la leur transmettait le moyen âge, bien que le trait de la coupe dérobée à l'un et donnée à l'autre les ait tous embarrassés. Parnell entre déjà dans une voie nouvelle : l'ange dit encore que le père dont il a étranglé l'enfant le gâtait et aimait moins Dieu depuis sa naissance; mais s'il noie le valet qui lui sert de guide, c'est tout simplement parce qu'il allait voler son maître. C'est à un riche fastueux, et non à un pauvre solitaire, qu'il enlève la coupe d'or : cette leçon lui apprendra à pratiquer l'hospitalité avec moins d'ostentation; il la donne à un hôte avare : celui-ci verra qu'il y a quelquefois profit à héberger les passants et deviendra plus hospitalier. Ainsi les vues de la sagesse humaine, dans la bouche même de l'ange, se substituent aux enseignements de l'ascétisme. Les dernières traces de l'esprit chrétien sont naturellement effacées par Voltaire. Il conserve, pour la coupe d'or, les deux explications données par Parnell; il supprime, sans doute comme trop révoltant et ne pouvant recevoir une explication satisfaisante, l'épisode de l'enfant étranglé dans son berceau; il le remplace en faisant du guide que l'ange noie le neveu d'une veuve charitable qu'il aurait assassinée dans la nuit. Le contraste le plus frappant est offert par l'épisode de l'incendie, tel qu'il est dans le conte français du XIII[e] siècle et dans le roman du XVIII[e]. Dans le premier, l'ange réduit l'abbaye en cendres pour anéantir la funeste richesse des moines; dans le second, l'ange met le feu à la maison d'un aimable philosophe, parce que dans les ruines il trouvera un trésor qui lui permettra de jouir plus largement de la vie : il y a là une coïncidence singulière, peut-être fortuite, avec le récit juif et arabe, si ce n'est que l'ange détruit, au lieu de l'étayer, le mur qui cache un trésor. Ainsi notre conte, après avoir traversé une phase intermé-

diaire, est revenu à son point de départ, et nous le voyons dans Voltaire, comme dans l'ancienne légende juive, chercher sur la terre même, et sur la terre seule, la justification mystérieuse des apparentes injustices de Dieu.

Mais si la parabole, ainsi comprise, se rapproche plus, au moins extérieurement, de son inspiration primitive, si elle est plus saisissante et plus merveilleuse, il faut avouer qu'elle est moins apte à résoudre l'énigme de la destinée humaine que quand elle est pénétrée de l'esprit chrétien. Il est trop évident que les malheurs qui frappent les hommes n'ont pas toujours pour effet de corriger leurs mœurs, de punir leurs fautes, ou de leur préparer des compensations imprévues. Il y a bien des vols qui n'enrichissent que leurs coupables auteurs, bien des meurtres dont les victimes ne préméditaient pas de crimes, bien des incendies qui détruisent les maisons de fort honnêtes gens sans leur donner de trésors en échange. On comprend que l'ermite du vieux conte, quand l'ange lui explique les raisons et le but de ses actions, tombe à ses pieds, et, prosterné la face contre terre, adore les jugements de Dieu : il est clair, en effet, que les événements les plus incompréhensibles à notre raison peuvent toujours s'expliquer d'une manière conforme à la justice divine, si l'explication est réservée pour l'autre monde. Mais l'explication toute terrestre donnée à Zadig par son compagnon ne pouvait aussi facilement le convaincre : l'ange aurait dû établir que toutes les vicissitudes humaines sont susceptibles de recevoir cette même explication. C'est que Voltaire, dans *Zadig*, et plus tard dans *Candide,* a prétendu agiter plutôt que résoudre la question de la destinée humaine. L'optimisme était alors à la mode, comme aujourd'hui le pessimisme, et préoccupait beaucoup Voltaire. Dans ses deux romans, comme en maint autre passage de ses écrits, il a l'air de le défendre, mais il s'y prend de façon à montrer qu'il n'est pas lui-même bien convaincu

de la bonté de sa cause, et il semble souvent la plaider avec plus d'ironie que de sérieux. On sent qu'il voudrait bien que l'optimisme fût la vérité, mais qu'il est loin de le trouver évident. Quand l'ange Jesrad a expliqué à Zadig les actions qui l'avaient scandalisé, celui-ci ne se rend pas. «Il est donc nécessaire, dit-il, qu'il y ait des crimes et des malheurs, et que ces malheurs tombent sur les gens de bien?» Jesrad lui répond par des considérations générales sur l'immensité de l'univers, l'enchaînement des choses et la puissance de Dieu, et conclut, à peu près comme Jéhovah dans le livre de Job, à un ordre de soumission pur et simple. «Faible mortel, dit l'ange en terminant, cesse de disputer contre ce qu'il faut adorer.» — «Mais...,» dit Zadig. Comme il disait *mais*, l'ange prenait déjà son vol vers la dixième sphère. Zadig, à genoux, adora la Providence et se soumit.

APPENDICE N° III.

RAPPORT

DE LA COMMISSION DES ÉCOLES D'ATHÈNES ET DE ROME SUR LES TRAVAUX DE CES DEUX ÉCOLES PENDANT L'ANNÉE 1880, PAR M. LÉON HEUZEY.

(LU DANS LES SÉANCES DU 17 ET DU 24 DÉCEMBRE 1880.)

Messieurs,

Le rapport de votre Commission des Écoles d'Athènes et de Rome ne peut vous présenter tous les ans des considérations générales sur les travaux soumis à votre contrôle. Renouveler trop souvent ces observations, qui se résument presque tou-

jours par des éloges mérités, serait en atténuer la valeur et leur donner le caractère d'une habitude ou d'un parti pris.

D'un autre côté, nos deux écoles sont arrivées à une période de marche régulière, où nous devons les laisser beaucoup à l'action des traditions déjà maintes fois sanctionnées par l'Académie; nous n'avons pas à provoquer des réformes, qui ne seraient pas toujours des améliorations. Qu'il nous suffise donc de constater avec une vive satisfaction que nos jeunes missionnaires aux terres classiques, sous le regard attentif de leurs deux savants directeurs, continuent à soutenir dignement, en Italie comme en Grèce, l'honneur de l'érudition française, dont ils assurent l'avenir.

Leurs travaux embrassent une telle variété de connaissances, qu'ils trouveraient difficilement un rapporteur dont la compétence s'étendît également à toutes les parties de sa tâche. Je m'empresse de reconnaître tout ce que je dois, en cette circonstance, au précieux concours des membres de la Commission et de ceux de nos confrères qui ont bien voulu s'adjoindre à elle. Pour rendre un compte méthodique des mémoires, je commencerai par les envois des pensionnaires les plus anciens, car ils représentent le plus haut degré de la maturité et de l'expérience que l'on est en droit d'attendre d'un séjour prolongé dans les pays où s'est développée la civilisation antique.

I. — ÉCOLE D'ATHÈNES.

L'École d'Athènes avait, en 1880, un pensionnaire de quatrième année, M. Bernard Haussoullier, que vous avez vu, les années précédentes, étudiant sur place les monuments de la Sicile, puis ceux de la Béotie, ne négliger aucune des connaissances qui se rapportent à l'antiquité. Les qualités acquises par cette préparation excellente, M. Haussoullier les a ensuite appliquées à un travail d'un caractère plus personnel,

à une étude historique sur un point encore peu connu de la constitution athénienne, l'*Organisation intérieure du dème,* dont vous avez favorablement accueilli, l'an dernier, la première partie, consacrée à l'étude des fonctions du *démarque.* Cette année, l'auteur s'occupe des magistrats spéciaux qui assistaient le chef du dème dans ses attributions financières, juridiques et religieuses : ce sont les trois divisions de son nouveau mémoire. Il a examiné avec une attention scrupuleuse les trop rares documents qui se rapportent à ces questions, car il n'avait plus pour autorité principale les discours des *Orateurs,* mais des textes épigraphiques peu nombreux, parfois incomplets; là était une des difficultés de sa tâche.

Dans la partie consacrée aux magistrats financiers, on trouve une assez grande variété de fonctions. Les textes permettent de s'étendre surtout sur les *trésoriers* ou intendants de la fortune du dème, et, par suite, sur le budget de ses dépenses et de ses recettes. Sur ce point, l'auteur a tiré bon parti de deux contrats de louage conservés dans les inscriptions. Seulement, on n'apprécierait que mieux la valeur très personnelle de ses analyses et de son interprétation, s'il avait dégagé plus nettement ses propres opinions des résultats obtenus avant lui, Du reste, sa méthode est bonne, et les conclusions auxquelles il arrive sont présentées avec la mesure qu'elles comportent.

Il étudie ensuite la manière dont la justice était rendue dans le dème. On savait déjà que beaucoup de petites affaires étaient jugées par les *Quarante,* sortes de juges de paix nomades, comme les a définis M. Perrot, qui parcouraient l'Attique pour y régler les différends entre particuliers. Deux inscriptions d'Aixoné, récemment publiées par M. Lolling, montrent que l'assemblée du dème se constituait aussi en tribunal pour trancher les contestations qui pourraient s'élever entre le dème et ses fermiers. Il y avait là un côté peu connu des mœurs judiciaires de l'Attique, dont les commen-

taires de M. Haussoullier font très bien comprendre le caractère. Il termine cette partie de son travail en examinant, d'après les *Orateurs,* les principales questions qui peuvent amener le dème devant les tribunaux d'Athènes. Ici encore de nouvelles découvertes épigraphiques seraient nécessaires pour compléter un chapitre dont l'auteur a su faire pressentir tout l'intérêt.

« Le dème n'est pas une simple division administrative et géographique; comme la famille, comme toute association chez les Grecs, il a ses dieux, ses autels, ses fêtes, par conséquent ses prêtres et ses prêtresses. » Ces lignes de M. Haussoullier font apprécier l'importance du chapitre où il étudie successivement le mode de nomination des prêtres du dème et la diversité de leurs attributions : accomplissement de sacrifices, police et entretien du *hiéron,* administration des revenus sacrés. A voir le parti qu'il a tiré pour son sujet de la seule inscription mutilée du Plotheia, on juge qu'il ne faudrait pas beaucoup de monuments du même genre, interprétés avec la même sagacité, pour achever de nous faire connaître ces magistratures religieuses des dèmes de l'Attique, magistratures annuelles, ne possédant qu'une assez faible initiative, et dont nous comprenons très bien maintenant le caractère général. Quant aux sanctuaires, M. Haussoullier n'a encore eu le temps que d'en dresser une liste, avec l'indication des cultes locaux et des fêtes qui s'y rapportent; mais l'étude de cette religion des différents dèmes est destinée à tenir une grande place dans son mémoire et promet aussi des résultats curieux pour la science.

La courte conclusion qui termine le travail gagnera à être développée. M. Haussoullier fera ainsi mieux ressortir encore le principe qui domine les différentes parties, à savoir que le même esprit présidait à l'organisation du dème et de l'État, et que le citoyen faisait dans son dème un apprentissage pres-

que complet de la vie publique. En résumé, le mémoire que nous venons d'analyser est la digne continuation du précédent : il promet pour l'avenir un excellent ouvrage d'archéologie et d'histoire.

Il faut mettre aussi au compte de M. Haussoullier plusieurs articles du *Bulletin de correspondance hellénique* se rapportant à des vases archaïques de l'île de Crète et à des inscriptions inédites d'Halicarnasse.

Le mémoire de M. Edmond Pottier, intitulé : *Les Divinités funèbres sur les peintures des lécythes blancs,* donne à son auteur l'occasion de revenir sur ces charmants vases des tombeaux de l'Attique qu'il avait déjà soigneusement étudiés pendant sa deuxième année de séjour à Athènes. Nous comprenons qu'il ne se soit pas facilement détaché d'un pareil sujet, bien fait pour exercer le sentiment délicat et pénétrant qu'il possède de l'art et de la vie des anciens Grecs. Le rapport de l'an dernier lui demandait cependant de mettre un peu plus de largeur dans son interprétation et de ne pas trop considérer les scènes funèbres esquissées sur ces petits monuments comme des représentations exactes de la réalité, rigoureusement copiées sur la nature. La série de peintures qu'il étudie aujourd'hui vient en quelque sorte d'elle-même corriger ce qu'il y avait d'exclusif dans sa première opinion et l'amène à convenir que les artistes grecs donnaient plus librement carrière à leur imagination naturellement portée aux conceptions idéales.

Les génies ailés du Sommeil et de la Mort enlevant le défunt pour le déposer au pied de la stèle du tombeau, Hermès conducteur des âmes emmenant l'ombre jusqu'au rivage infernal, enfin Charon s'apprêtant à la recevoir dans sa barque, telles sont les scènes que M. Pottier rencontre sur la nouvelle série de vases dont il a fait l'objet de son travail de troisième année. Elles représentent, comme il le dit fort justement, l'in-

troduction à l'autre vie, et montrent combien les Grecs étaient peu disposés à bannir des sujets funéraires les poétiques images qu'ils trouvaient dans leurs croyances nationales. Nous ne suivrons pas l'auteur dans toutes les discussions de mythologie et d'art qu'il soulève, dans toutes les questions ingénieuses, parfois même un peu subtiles, qu'il pose et qu'il résout, d'ordinaire avec beaucoup de sens, de goût et de méthode. Plusieurs chapitres ont un caractère plus général, qui élargit le cadre du sujet et montre des connaissances archéologiques étendues: c'est, par exemple, une discussion serrée avec un archéologue étranger, M. Karl Robert, l'auteur du savant mémoire intitulé *Thanatos,* sur le caractère religieux ou simplement allégorique du dieu de la Mort chez les Grecs; signalons encore une étude historique du type d'Hermès dans l'art grec, et surtout une comparaison très développée entre les types du Charon grec et du Charon étrusque sur les monuments figurés.

Nous louerons M. Pottier d'appliquer tout d'abord la finesse de son esprit à une analyse des représentations qui n'est pas seulement fidèle, mais clairvoyante. Il y a joint, comme l'année dernière, un album de calques reproduisant les peintures les moins connues, avec une simplicité qui donne bien l'impression de l'original antique. Nous remarquons particulièrement les représentations où Charon, dans sa barque, vient chercher le mort jusqu'au pied de la stèle, celle où le défunt assis sur les degrés du tombeau tient entre ses doigts l'obole pour payer son passage, enfin une peinture où le sujet d'Hypnos et de Thanatos est figuré dans des proportions peu communes et avec des détails tout à fait nouveaux.

Cette peinture, que M. Pottier aura l'honneur d'avoir signalée et décrite le premier, décore un lécythe blanc qui a plus d'un mètre de hauteur. Les deux génies s'y montrent également barbus; ils sont assistés par un enfant ailé comme

eux, véritable Éros funèbre, qui remplace ici les petites images de l'âme. Deux autres personnages barbus, à demi voilés de leur manteau, ne peuvent être que des parents du mort; leur présence prouve bien que le mélange des êtres réels avec les figures mythologiques ne choquait en rien le sentiment et les habitudes des artistes de cette époque. Il faut ajouter que le corps n'est pas déposé, comme à l'ordinaire, devant la stèle, mais sur un siège à pieds tournés, qu'il est impossible de prendre pour une estrade ou pour un lit funéraire. M. Pottier ne doit pas hésiter, suivant nous, à reconnaître là un nouvel exemple de l'attitude assise, qui est souvent donnée au mort, même sur les lécythes, comme honneur héroïque et comme symbole du repos.

Plusieurs articles du *Bulletin*, consacrés aux bronzes du Varvakéion, à un bas-relief de Tégée, à une stèle archaïque d'Abdère, et à diverses inscriptions, achèvent de montrer que la vocation archéologique que nous avions déjà constatée chez M. Pottier s'est complètement développée et mûrie, à l'époque où il quitte la Grèce pour revenir en France, après trois années fécondes en résultats.

M. Mondry-Beaudouin a composé, pour son mémoire de troisième année, une *Étude du dialecte éléen*. Ce travail, accompagné d'un appendice et de textes épigraphiques, est peu étendu; mais il présentait une nouveauté et une opportunité particulières, à cause des inscriptions éléennes mises au jour dans ces derniers temps par ses fouilles d'Olympie. L'auteur s'est déjà signalé comme un grammairien habile, par ses recherches sur le dialecte des Cypriotes. Il a heureusement choisi le sujet de sa nouvelle étude, car les divers mémoires publiés sur le dialecte éléen, à propos des inscriptions récemment découvertes, lui laissaient beaucoup à faire.

Il suit une bonne méthode dans l'analyse des faits; mais il laisse voir encore quelque inexpérience, notamment en ce qui

concerne le ζ considéré comme une lettre double; au lieu de δς, c'est σδ qu'il devrait dire. Dans ce qui suit, on le voit user trop arbitrairement de la sifflante *j*, dont les philologues ont constaté l'existence chez les peuples aryens. Peut-être ne connaît-il pas encore assez complètement le sanscrit pour en tirer, avec toute la sûreté désirable, des explications utiles. L'appendice témoigne d'un louable effort de l'auteur pour se tenir au courant des dernières découvertes épigraphiques. Mais, à l'égard des inscriptions, sur lesquelles repose presque uniquement pour nous l'étude du dialecte parlé par les anciens habitants de l'Élide, nous devons faire quelques observations qui portent sur la manière dont ces textes épigraphiques sont copiés et présentés dans son travail.

D'abord il ne suffisait pas de transcrire partiellement les textes les plus longs. Une collection complète des vingt textes éléens que l'on possède sera le complément nécessaire du mémoire de M. Beaudouin, quand il le publiera. En second lieu, les trois ou quatre grands textes éléens auront besoin d'être traduits intégralemeut, car, du sens adopté pour certains mots, peut résulter quelquefois la préférence à donner à telle ou telle explication grammaticale de ces mots. Par exemple ἐπίαρον est-il composé de ἰαρός pour ἱερός, *sacré,* ou de ἀρά, *imprécation,* comme ἐπάρη dans l'ancienne inscription de Téos? On voit, par cette question, que les jeunes savants de l'École d'Athènes feraient bien de suivre toujours, pour tous les textes de quelque étendue, l'usage d'en donner la traduction française, comme le font habituellement Letronne, Le Bas et Rangabé. En effet, le sens général de l'inscription servira souvent à justifier ou à contrôler l'étymologie particulière qu'ils auront préférée pour certains mots de forme rare et difficile.

L'auteur ne nous dit rien de la forme même du nom d'Éléens (Ἠλεῖοι) qui mériterait quelque attention. Il n'a pas

songé à réunir dans les géographes anciens le peu de renseignements qui s'y trouvent sur ce petit peuple. Il n'était pas inutile cependant de rechercher dans quelles limites se parlait le dialecte qu'il étudie. En une matière d'ailleurs peu abondante, il importe de ne rien négliger, et l'on doit souhaiter que l'auteur complète ainsi son travail avant de le publier. De toute manière, cette étude consciencieuse de l'un des dialectes de la Grèce est un excellent témoignage du zèle que l'École d'Athènes apporte depuis quelques années aux recherches philologiques. On retrouve les mêmes aptitudes dans les articles du *Bulletin* où M. Beaudouin a étudié le dialecte et les inscriptions des îles de Carpathos et de Casos.

Comme M. Haussoullier, M. Amédée Hauvette-Besnault, pensionnaire de seconde année, a tiré des institutions d'Athènes le sujet du travail qu'il nous adresse. Son mémoire sur les *Stratèges athéniens* traite de l'une des questions les plus graves de la constitution athénienne, une de celles qui sont mises en action, si je puis parler ainsi, par les événements de toute l'histoire grecque, dont elle exige une revue minutieuse et approfondie. Dans son travail de l'année précédente sur les formules des décrets athéniens, on trouvait déjà les mêmes qualités d'un excellent esprit, qui s'est tourné vers les recherches historiques; mais la connaissance des historiens de l'antiquité y était complétée, dans une plus juste mesure, par le précieux supplément d'information que fournit l'étude des monuments.

A part cette observation générale, le mémoire sur les stratèges athéniens est un travail important par son étendue et par les patientes recherches qu'il résume sous une forme précise et correcte, dans un ordre clair et méthodique, et selon les meilleures règles de la critique appliquée à l'histoire. L'auteur paraît connaître exactement les recherches antérieures sur le sujet qu'il a choisi. Nous croyons devoir toutefois, dans

concerne le ζ considéré c... la revision qu'il devra en δς, c'est σδ qu'il de... adresser quelques objections et trop arbitrairem... éclaircissements, qui ne portent d'ail-constaté l'exist... de détail.

naît-il pas ... qu'il aurait pu marquer plus nettement que tirer, ave... est commun, chez les Athéniens, aux com-L'appe... et sur mer. La fonction de stratège serait tenir ... si l'auteur prenait soin de distinguer avec plus M... de précision, à côté d'elle, la fonction de *taxiarque* et surtout celle de *phylarque*. M. Hauvette-Besnault laisse planer une grande obscurité sur les deux sens du mot *triérarque,* selon qu'il désigne le citoyen chargé de faire construire et d'équiper, à ses frais, une ou plusieurs galères pour le service public, et les officiers chargés de commander ces galères. Enfin, sur la fonction de stratège ἐπὶ τῶν ὅπλων, il aurait pu être utile de consulter les textes grecs sur papyrus commentés par Peyron et par Letronne, qui ont soutenu à ce sujet une controverse assez vive. Ces remarques sur des questions particulières n'infirment en rien, du reste, les éloges que mérite le travail consciencieux de M. Hauvette-Besnault. Ajoutons que, pour ne point perdre de vue les études épigraphiques, il s'est joint à M. Pottier pour commenter, dans le *Bulletin,* plusieurs inscriptions inédites des îles et de l'Asie Mineure.

C'est encore une étude purement historique que le mémoire *Sur la constitution de la seconde ligue achéenne,* par lequel M. Marcel Dubois fait son début de première année à l'École d'Athènes. Ce travail n'embrasse pas toutes les questions relatives à l'histoire de la ligue formée par les Achéens. L'auteur s'est volontairement et sagement borné à étudier la constitution de cette confédération dans la seconde période de son existence, la seule sur laquelle on possède de nombreux témoignages; encore ces témoignages sont-ils souvent incomplets et vagues, comme par exemple ceux qui concernent le sénat

τία), qu'il est difficile de distinguer de la diète propre-.ite, ou *συνέδριον*, assemblée directrice de la ligue.

.ı. Marcel Dubois s'est surtout attaché à déterminer, au-ıant qu'il était possible, la fonction et le rôle politique ou administratif des chefs de cette confédération, et il paraît y avoir assez bien réussi, par une comparaison et une discussion scrupuleuses des textes anciens. Plusieurs de ces textes sont cités par lui dans les notes. D'autres ne sont indiqués que par des renvois, dont plusieurs nous ont paru être sujets à revision, par exemple celui qui attribue à Polybe l'indication relative au changement d'éducation imposé à la ville de Sparte par Philopœmen. Les documents épigraphiques sont malheureusement très rares, et par cela même ils méritaient peut-être d'être cités *in extenso*.

L'auteur ne paraît pas avoir tiré suffisamment parti des renseignements que fournit la numismatique. Le travail déjà ancien de Cousinéry sur les monnaies d'argent de la ligue achéenne, les recherches de Leicester-Warren sur les monnaies de cuivre de la même ligue, et en général sur le monnayage fédéral des Grecs, pouvaient être consultés avec profit. Nous savons que cette abstention est volontaire, et que M. Dubois a craint de s'engager, dès sa première année, dans des études qui demandent une expérience toute spéciale. Cependant il est désirable qu'il acquière ces connaissances, pour compléter son mémoire et lui donner le caractère archéologique qui lui manque un peu trop dans sa forme actuelle.

Le mémoire de M. Dubois demandera donc quelques additions et quelques retouches. Tel qu'il est, il montre déjà une solide connaissance des auteurs grecs et latins, un esprit consciencieux de recherche. Les meilleurs travaux de la critique moderne étaient à la disposition de l'auteur, et l'on doit reconnaître qu'il en a tiré un très bon parti.

était leur unique fournisseur. Ils étaient alors de sainte vie; rien, du matin au soir, ne les troublait dans leurs oraisons. Mais les aumônes que leur attira leur réputation de sainteté les corrompirent peu à peu; ils s'embarrassèrent de mille affaires; ils ne cherchèrent plus que le moyen d'augmenter leur richesse; ils oublièrent leur règle; ils dédaignèrent les pauvres; ils devenaient même déloyaux et injustes. Chacun d'eux voulait être dignitaire, abbé, prévôt ou cellerier; l'envie et la convoitise les dévoraient; dans leur réfectoire, dans leurs salles, on ne voyait que faste, on n'entendait que vanité. Dieu a voulu qu'ils perdissent toutes ces richesses et devinssent pauvres comme devant. Jamais de riche moine on ne dira bonne chanson; le vrai religieux doit être indigent; c'est dans les pauvres maisons que Dieu habite. Maintenant ils ne seront plus distraits de la prière; ils ne convoiteront plus des dignités qui ne rapporteront rien; ils rebâtiront une abbaye moins belle, moins convenable: les pauvres ouvriers qui en ont besoin y gagneront les deniers qui ne font que nuire aux moines. Voilà pourquoi j'ai allumé ce feu que nous regardons. — Maintenant je m'en vais. Songe à la leçon que Dieu t'a donnée. Retourne dans ta retraite et fais pénitence.»

En disant ces mots, le jeune homme changea d'aspect et devint un ange lumineux. Il remonta au ciel en chantant: *Gloria in excelsis Deo!* L'ermite n'aurait plus voulu le quitter; il lui semblait ne l'avoir pas entendu assez. Il s'étendit en croix à terre et rendit grâce à Dieu de la grande bonté qu'il lui avait faite. Il retourna à l'ermitage qu'il avait follement abandonné et y passa toute sa vie. A sa mort, Dieu reçut son âme et la couronna en paradis. Puissions-nous avoir en ce monde tel désir de bien faire que nous ayons dans l'autre cette pleine clarté par laquelle nous connaîtrons l'homme et Dieu.

La ressemblance des épisodes de ce conte avec ceux qui composent le chapitre XX de *Zadig* est frappante. La coupe enlevée à l'un et donnée à l'autre, l'homme jeté dans la rivière, l'incendie, se retrouvent dans les deux textes. Parnell, qu'a suivi Voltaire, faisait seulement du noyé le serviteur de l'un des hôtes, d'accord en cela avec plusieurs versions anciennes; il avait conservé le trait du petit enfant étranglé dans son berceau : Voltaire a fondu ces deux épisodes en un seul, en remplaçant le serviteur que l'ange noie par le neveu d'une

veuve qui a fort bien reçu les voyageurs : il s'est rencontré en cela, sans doute fortuitement, avec d'autres formes latines du récit où celui qu'on noie est le fils de l'hôte : on en avait fait soit un serviteur, soit un pauvre étranger, pour éviter la répétition de deux événements trop semblables (fils noyé, enfant étranglé); on est allé plus loin encore en réduisant à un seul, comme Voltaire, les deux meurtres commis par le voyageur providentiel. L'incendie se trouve dans notre conte français, dans le récit latin de Jean le Jeune et dans Voltaire; il manque dans Parnell, et on peut se demander si l'auteur de *Zadig* s'est encore ici rencontré par hasard avec deux textes du moyen âge, ou s'il a puisé à d'autres sources que le poème anglais. Nous verrons la même question se poser tout à l'heure, et dans des conditions plus curieuses, pour le même épisode.

Toutes les versions du moyen âge paraissent avoir leur source plus ou moins directe dans un texte plus ancien, qui nous présente l'histoire sous une forme plus brève et plus simple, et, ce qui est fort important, plus intimement liée au cycle immense des pieux récits qui concernent la vie érémitique des Pères du Désert. D'abord écrits en grec, peut-être aussi en copte ou dans d'autres langues orientales, ces récits furent traduits en latin à des époques diverses, mais en général, à ce qu'il semble, antérieurement au VIII[e] siècle. Les originaux grecs ou autres sont en grande partie perdus; les manuscrits latins des *Vitæ Patrum,* qui diffèrent beaucoup entre eux, n'ont pas encore été soumis à une étude comparative et critique, en sorte qu'il est très difficile de savoir à quelle époque remontent et quand ont été mises en latin les histoires qu'ils contiennent et que souvent tels ou tels d'entre eux contiennent seuls. C'est le cas précisément pour la nôtre. Elle est absente du plus grand nombre des manuscrits et des éditions, et notamment de celle du savant jésuite Rosweide (1615), la seule dont on se serve depuis qu'elle a paru. C'est M. Victor

Le Clerc qui l'a signalée dans une édition du XVIe siècle et dans un manuscrit du XIVe, conservé à la bibliothèque Mazarine, et d'après lequel M. E. du Méril l'a publiée. Voici la traduction légèrement abrégée de ce récit où l'on remarque qu'il n'y a que trois épisodes étroitement liés l'un à l'autre, que la scène est toujours dans le désert d'Égypte, et que les personnages appartiennent uniquement au monde des anachorètes :

Il y avait en Égypte un solitaire qui demandait à Dieu de lui montrer ses jugements. Un jour un ange de Dieu, sous l'apparence d'un vieillard, lui apparut et lui dit : «Viens, parcourons ce désert; allons chez les saints pères qui l'habitent et obtenons leur bénédiction.» Ils partirent, et, après beaucoup de fatigue, ils arrivèrent à une grotte, où ils trouvèrent un saint homme qui les reçut fort bien, leur lava les pieds et leur offrit ce qu'il avait. Au matin, quand ils le quittèrent, l'ange prit en cachette le plat dans lequel il leur avait servi à manger. L'ermite se disait : «Quelle idée a-t-il eue d'enlever son plat à ce saint homme, qui nous a reçus en si grande charité?» — Or leur hôte envoya après eux son fils, qui les rejoignit, et leur dit : «Rendez le plat que vous avez pris.» L'ange lui dit : «C'est mon compagnon, qui me précède, qui l'a; va le lui demander.» Et comme le jeune homme passait devant, il le poussa dans le précipice qui longeait la route, où il périt. L'ermite, voyant cela, fut rempli de terreur et dit : «Malheur à moi! qu'avons-nous fait à notre excellent hôte? Après l'avoir volé, nous tuons son fils!» — Ils marchèrent encore, et ils arrivèrent à une petite maison où vivait un abbé avec deux disciples. Ils frappèrent, mais l'abbé leur fit dire : «Retirez-vous; je n'ai pas de place à vous donner.» Ils le supplièrent de leur laisser passer la nuit sous son toit, car ils étaient très las, mais il refusa encore. Ils insistèrent : «Les bêtes féroces, dirent-ils, vont nous dévorer, si tu ne nous accueilles.» Enfin l'abbé, impatienté, dit à un de ses disciples : «Mène-les à l'étable.» Arrivés là, ils demandèrent de la lumière, pour voir où ils pouvaient se coucher; elle leur fut refusée. Ils demandèrent à se restaurer : un des disciples leur apporta un peu de pain et d'eau, en leur disant : «C'est sur ma portion que je vous le donne; faites que mon maître n'en sache rien.» Ils restèrent toute la nuit ainsi, étendus sur la dure. Le matin venu, l'ange dit à un des disciples : «Prie ton maître de nous accorder audience; nous avons quelque chose à lui donner.» L'abbé étant venu, l'ange lui offrit le plat qu'il avait en-

levé au saint homme. — Ils reprirent leur route. L'ermite, ne sachant pas que ce vieillard fût un ange, lui dit avec indignation : «Éloigne-toi de moi : je ne veux plus de ta compagnie. Tu enlèves son bien à cet homme qui nous a si bien reçus, tu fais périr son fils, et ce que tu lui as pris, tu le donnes à un homme qui ne craint pas Dieu et qui n'a compassion de personne!» L'ange lui répondit : «N'as-tu pas demandé à Dieu de te faire voir ses jugements? J'ai été envoyé pour te les montrer. Le plat que j'ai enlevé au saint homme n'avait pas une bonne origine, et il ne convenait pas qu'un homme si bon et si pieux eût chez lui quelque chose de mal acquis; ce qui était mauvais a été donné au mauvais, pour compléter sa perte. Quant au fils, si je ne l'avais pas tué, il aurait assassiné son père la nuit suivante.» Alors l'ermite, connaissant que c'était un ange qui lui parlait, tomba la face contre terre à ses pieds. L'ange disparut, et l'ermite comprit que les jugements de Dieu sont justes.

Telle est la source la plus reculée où nous pouvons faire remonter toutes les versions occidentales de notre récit. Mais les versions orientales en sont indépendantes. La plus ancienne comme forme et la plus connue est celle que Mahomet a insérée dans le Coran (XVIII, 64-81). La voici, sous la forme bizarre, fragmentaire et énigmatique que le prophète a souvent donnée aux récits qu'il met dans la bouche de Dieu lui-même :

Moïse rencontra un de nos serviteurs, favorisé de la grâce et éclairé de la science. «Puis-je te suivre, lui dit Moïse, afin que tu m'enseignes une portion de ce qu'on t'a enseigné à toi-même?» L'inconnu répondit : «Tu n'auras pas assez de patience pour rester longtemps avec moi, car tu ne pourras supporter des choses dont tu ne comprendras pas le sens. — S'il plaît à Dieu, dit Moïse, tu me trouveras persévérant, et je ne désobéirai point à tes ordres. Eh bien! dit l'inconnu, suis-moi; mais ne me fais de questions sur quoi que ce soit, si je ne t'en ai parlé le premier.» Ils se mirent donc en route tous deux et ils montèrent dans un bateau; quand ils le quittèrent, l'inconnu le mit hors de service. «Tu viens de faire là une action étrange, dit Moïse; as-tu brisé ce bateau pour noyer ceux qui sont dedans? — Ne t'ai-je pas dit que tu n'aurais pas assez de patience pour rester avec moi? — Ne m'impose pas, dit Moïse, des obligations trop difficiles, et pardonne-moi d'avoir oublié tes ordres.» —

Ils partirent, et bientôt rencontrèrent un jeune homme. L'inconnu le tua. «Comment, dit Moïse, tu viens de tuer un innocent! Quelle action détestable! — Ne t'ai-je pas dit que tu n'aurais pas assez de patience pour rester avec moi? — Excuse-moi cette fois. Si je te fais encore une seule question, tu ne me permettras plus de t'accompagner.» — Ils marchèrent jusqu'aux portes d'une ville. Ils demandèrent l'hospitalité aux habitants, mais ceux-ci refusèrent de les recevoir. Comme un mur menaçait ruine, l'inconnu le releva : «Tu aurais dû, dit Moïse, demander à ces gens une récompense. — Nous allons nous séparer, dit l'inconnu : tu n'as pas eu la patience qu'il fallait. Je vais t'expliquer les choses qui t'ont étonné. Le bateau appartient à de pauvres pêcheurs; je l'ai mis hors de service, parce que derrière nous arrivait un roi qui s'empare de tous les navires en bon état. Quant au jeune homme, ses parents étaient croyants; mais, s'il avait vécu, il les aurait infectés de sa perversité et de son incrédulité; Dieu leur donnera en échange un fils vertueux et digne d'affection. Le mur est l'héritage de deux orphelins, dont le père était un homme pieux : sous ce mur est un trésor, et Dieu veut que leur âge de raison arrive avant que ce trésor soit trouvé. Je n'ai fait aucune de ces actions de mon propre chef, et voilà l'explication que tu n'as pas eu la patience d'attendre.»

L'épisode des *Vitæ Patrum* et les versets du Coran paraissent bien avoir une source commune. Entre les deux récits, les ressemblances sont frappantes. Ici comme là nous avons deux voyageurs, dont l'un est inspiré surnaturellement et commet des actions en apparence déraisonnables ou mauvaises, qui indignent l'autre jusqu'à ce qu'il en ait l'explication. Ces actions, ici comme là, sont au nombre de trois : celle du milieu est le meurtre d'un jeune homme innocent; la première et la troisième diffèrent dans leur forme, mais sont pareilles au fond : dans les deux récits, le personnage surnaturel récompense un bienfait par un dommage (car il est clair que les maîtres du bateau y avaient bénévolement accueilli les voyageurs), et paye un mauvais accueil par un service (ou un présent). Il n'est donc pas douteux qu'il n'y ait entre les deux légendes, sinon identité, au moins parenté proche. D'autre

part, qu'elles proviennent l'une de l'autre, il n'y a pas d'apparence. Les récits arabes, sauf ceux qui sont venus par l'Espagne, n'ont guère passé en Europe qu'à l'époque des Croisades et surtout au XIII[e] siècle, et le chapitre des *Vitæ Patrum* est sans doute fort antérieur à cette date; quant à supposer que Mahomet aurait connu et appliqué à Moïse la légende chrétienne, il suffit, pour démontrer l'invraisemblance de cette hypothèse, de remarquer que le récit arabe porte toutes les marques d'une antiquité plus reculée que la légende des *Vitæ Patrum,* la coupe volée et donnée paraissant un affaiblissement évident des deux épisodes du bateau endommagé et du mur soutenu.

Le nom de Moïse nous renvoie à une source juive: on sait de reste que tout ce qui concerne dans le Coran les personnages de l'Ancien Testament a été emprunté par Mahomet aux traditions des Juifs d'Arabie, et c'est certainement une de ces traditions qu'il faut reconnaître dans la belle histoire de Moïse et de son divin guide. Elle répond merveilleusement à la préoccupation constante et passionnée d'Israël: comment concilier la justice de Dieu avec la façon dont les choses se passent dans le monde? Dieu a dit: Je récompenserai le juste, je punirai l'impie; et cependant nous voyons chaque jour l'impie vivre heureux et prospère, le juste souffrir tous les malheurs. Ce problème poignant, la pensée juive a essayé de le résoudre de bien des manières. La plus ordinaire et la plus commode est de le supprimer, d'affirmer imperturbablement la prospérité des bons, le malheur des méchants. Mais l'évidence est trop contraire à une pareille thèse: plus d'un parmi les Juifs l'avait reconnu et cherchait vainement une explication qui satisfît le besoin de justice de son cœur. « Il y a des justes, dit l'Ecclésiaste, auxquels il arrive des malheurs comme s'ils faisaient les œuvres des impies, et il y a des impies qui sont aussi tranquilles que s'ils vivaient en justes... J'ai vu

les larmes des innocents couler sans que personne les consolât; je les ai vus, privés de tout secours, impuissants à résister à la violence. . . Et j'ai compris que l'homme ne peut nullement trouver la raison des œuvres de Dieu qui se font sous le soleil; plus il aura peiné à la chercher, moins il la trouvera. » Mais cette renonciation ne convenait pas à tout le monde. Beaucoup prétendaient que les justes qui souffraient avaient commis des péchés qu'on ne connaissait pas, dont ils ne se souvenaient peut-être plus eux-mêmes, et pour lesquels ils étaient punis. C'est le système des amis de Job, auxquels il répond avec une si ardente éloquence, en proclamant devant Dieu et les hommes qu'il n'a pas mérité le malheur qui le frappe. L'auteur du livre de Job fait, comme on le sait, apparaître Dieu lui-même, non pour résoudre l'insoluble question, mais pour écraser, par le déploiement magnifique de la toute-puissance divine, le faible esprit de l'homme qui se permet de murmurer contre elle. Le dénoûment du livre semble indiquer que, dans l'esprit de l'auteur, les malheurs des justes ne peuvent être qu'une épreuve passagère, que Dieu compensera en doublant les bénédictions qu'il leur accorde. C'est aussi la morale du livre de Tobie, écrit, comme l'auteur le fait entendre lui-même, à l'imitation du livre de Job, et où l'on voit, comme dans notre conte, un ange accompagner un voyageur et préparer l'accomplissement merveilleux des desseins du Tout-Puissant.

C'est évidemment du même cercle d'idées, du même milieu qu'est sortie la parabole musulmane et chrétienne, et ces considérations suffiraient à lui assigner une origine hébraïque; mais nous pouvons heureusement indiquer, sinon la source même où a puisé Mahomet, du moins un récit juif étroitement apparenté à celui du Coran. On trouve dans différents textes rabbiniques l'histoire suivante, dont je dois à l'obligeance de notre savant confrère, M. Joseph Derenbourg, de pouvoir donner une traduction approximative :

Rabbi Josué ben Levi désirait ardemment voir le prophète Élie, qui parcourt incessamment la terre, et savoir ce qu'il faisait dans ses voyages. Son vœu fut exaucé : il rencontra le prophète et lui demanda de l'accompagner. «Je te le permets, dit celui-ci; mais tu ne resteras pas longtemps avec moi, parce que tu verras des choses que tu ne pourras supporter.» Ils se mirent en route et furent reçus à la fin du premier jour chez des gens très pauvres qui n'avaient pour tout bien qu'une vache, mais qui les hébergèrent aussi bien qu'ils le purent et leur firent beaucoup d'honneur. Dans la nuit, Élie se releva et tua la vache. Le lendemain, ils demandèrent asile à un riche qui ne les regarda même pas, ne leur donna ni à boire ni à manger, et leur accorda à peine un gîte. Ce riche faisait travailler aux fondations d'une maison qu'il construisait. Au milieu de la nuit, Élie se leva, entoura d'une corde le terrain en construction, et sous ses mains un palais magnifique sortit de terre. Le jour d'après, ils arrivèrent dans une grande ville, dont les habitants les reçurent fort mal. «Je souhaite que tous vos fils deviennent chefs,» leur dit Élie en les quittant. — Dans la ville qu'ils atteignirent le lendemain, ils trouvèrent des citoyens honnêtes et bons, qui les accueillirent aussi bien que possible. Le prophète, en prenant congé d'eux le matin, leur dit : «Je souhaite que, de tous vos fils, un seul arrive à être chef.» — Rabbi Josué, qui murmurait depuis longtemps, ne put se contenir : «Est-ce bien Élie, l'envoyé de Dieu, que j'accompagne? s'écria-t-il. Il égorge la vache de pauvres gens pleins de charité; il construit un palais pour un riche inhospitalier; il souhaite la plus haute fortune aux habitants d'une ville qui nous accueille avec dureté, le malheur à celle-ci où nous sommes bien reçus! — Je t'avais dit, répondit le prophète, que tu ne pourrais longtemps rester avec moi. Je te quitte; mais je vais d'abord t'expliquer ces actions qui te surprennent, et qui me sont commandées par Dieu. Le pauvre homme du premier jour aime sa femme par-dessus tout : elle devait périr cette nuit même, et je la lui ai conservée en prenant en échange la vie de sa vache. En creusant ses fondations, le riche aurait mis au jour un immense trésor : j'ai élevé ce palais qui s'écroulera un de ces matins et qui l'empêchera de trouver des richesses dont il aurait fait un mauvais emploi. J'ai souhaité à ces mauvaises gens d'être tous chefs, parce que, dans une cité où il y a beaucoup de chefs, rien ne va bien; j'ai souhaité un seul chef aux autres, parce qu'il n'y a d'ordre et de bon gouvernement qu'avec un seul chef.» Il disparut alors, et Rabbi Josué comprit son œuvre et les mystérieux jugements de Dieu.

Rabbi Josué ben Levi, qui est le héros d'un grand nombre de légendes rabbiniques, vivait en Palestine au IIIe siècle de notre ère. Est-ce à lui qu'était originairement attribuée l'aventure? On peut en douter. Il semble bien, en tout cas, que ce ne fut pas non plus à Moïse, car le rôle assigné à Élie convient tout à fait à l'idée que se fait de lui la tradition juive, et doit par conséquent être primitif: or Élie, qui est censé parcourir la terre jusqu'à la fin des siècles, n'avait pas commencé son voyage éternel au temps de Moïse. C'est sans doute à cause de cela que Mahomet a supprimé son nom: les commentateurs du Coran mettent à sa place Khidhr, personnage assez fantastique, qui a pris chez les musulmans beaucoup des attributions légendaires d'Élie, et qui est comme lui, moins la faute, une sorte de Juif errant anticipé. Le personnage inconnu qui sans doute, dans la forme la plus ancienne du récit, accompagnait Élie pendant quelques jours, a été remplacé dans une version par la figure populaire de Rabbi Josué ben Levi, dans l'autre par Moïse lui-même. Ce qui a pu amener cette dernière substitution, c'est qu'une autre légende, bien probablement juive, plaçait Moïse en face du problème de la destinée humaine, et humiliait le raisonnement court et borné du plus sage des hommes devant les mystères de la Providence. Seulement le cadre n'est pas le même. L'auteur du récit que nous avons étudié jusqu'à présent, pour rendre la leçon plus frappante, a voulu que les événements qu'il s'agit d'interpréter fussent non pas des faits naturels ou accidentels, mais des actions accomplies sciemment par un envoyé de Dieu, au scandale et à l'épouvante de celui qui en est témoin. Il a ainsi donné à son histoire un caractère surprenant et dramatique qui en a fait le prodigieux succès. Dans l'autre légende, d'ailleurs fort belle aussi, les faits dont Moïse est spectateur ne sont pas les actions d'un ange: les hommes seuls, en suivant leurs passions aveugles, accomplissent sans le vouloir le juge-

ment de Dieu. En outre, l'explication mystérieuse de ces faits est cherchée dans le passé et non dans l'avenir.

Moïse étant tourmenté par cette terrible question de la distribution des biens et des maux sur la terre, Dieu le transporta sur une montagne, et voulut lui faire comprendre comment il gouverne le monde. Au pied de la montagne sourdait une fontaine. Moïse vit un cavalier s'approcher pour y boire: il laissa sur le bord, en s'en allant, un sac rempli de pièces d'or. Un berger survint, trouva le sac et partit en l'emportant. Le cavalier, s'étant aperçu de sa perte, revint à la fontaine, où il ne vit qu'un vieillard qui venait d'y arriver, et qui, ayant mis à terre le fardeau qu'il portait, se reposait un instant. Le vieillard eut beau protester qu'il n'avait pas vu le sac, et prendre Dieu à témoin, le cavalier tira son sabre et le tua. Moïse était rempli d'horreur et d'indignation, à la vue de tant d'événements injustes. Mais Dieu lui dit: «Ne t'étonne pas de ce que tu as vu: le vieillard avait jadis assassiné le père du cavalier; l'or appartient légitimement, sans qu'il le sache, au berger qui l'a trouvé; le cavalier l'avait mal acquis et en aurait fait mauvais usage: ainsi justice est faite à tous.»

Telle est l'histoire qui se lit dans l'*Adjaïb* ou *Livre des merveilles,* de Zachariah ben Mohammed de Cazwin, appelé communément Cazwini, et qui, d'après un savant anglais, M. Baring Gould, se lirait aussi dans le Talmud. Mes recherches ne m'ont pas jusqu'à présent permis de vérifier cette assertion, qui, si elle était fondée, mettrait hors de doute l'origine juive de ce récit. Notons en tout cas qu'il a passé en Occident comme le premier. Il se trouve deux fois dans les *Gesta Romanorum:* une fois (n° 127) isolé, l'autre fois (n° 80) uni au récit précédent. Dans cette forme, qui est encore aujourd'hui populaire en Bretagne et en Sicile, l'ermite assiste par hasard, de sa grotte, à l'aventure de la fontaine, plus ou moins modifiée: c'est l'indignation qu'il éprouve à cette vue qui lui fait quitter sa retraite et renoncer au service d'un Dieu qui laisse arriver de pareilles injustices; l'ange qu'il rencontre et avec qui il fait route lui explique celle-là en même temps que ses propres ac-

tions. Dans une autre version, celle de la *Scala Cœli,* cette aventure est, moins heureusement, insérée dans la première : elle se passe devant l'ermite et son compagnon au début de leur voyage, qu'elle ne motive plus. Elle trouble ainsi, par son caractère différent, le récit auquel on l'a mêlée. En effet, comme on l'a vu, l'attrait de ce récit repose sur ce que les actions qui révoltent l'ermite sont toutes commises de propos délibéré par son mystérieux compagnon, et que le lecteur ressent à chacune d'elles, comme l'ermite lui-même, de la surprise et de l'indignation, tout en pressentant vaguement qu'elles recevront à la fin une explication satisfaisante.

Le conte du vieillard à la fontaine ne porte pas moins profondément que celui des deux voyageurs l'empreinte de l'esprit juif. On a dit, en parlant de ce dernier, que l'inspiration en était chrétienne aussi bien que musulmane. En réalité, elle est purement juive; le mahométisme et le christianisme n'ont fait que l'adopter, ce dernier en la modifiant gravement. La légende convenait à l'islam par son côté fataliste : tout ce qui arrive doit arriver et arrive pour le bien, tout ce qui est écrit dans le livre des volontés de Dieu s'accomplit, et il est insensé à l'homme d'essayer de le comprendre ou de s'y opposer. Mais le christianisme est placé à un point de vue bien différent de celui de notre légende. L'apparente injustice de la distribution terrestre des biens et des maux n'a rien dont le chrétien s'indigne ou se scandalise. Rien de ce qui se passe dans ce monde ne saurait ébranler sa foi, puisque rien n'y est accompli et que l'explication de toutes choses se trouvera ailleurs. Ce n'est point ici-bas, c'est dans le royaume de Dieu que se réalisera la justice absolue. Le chrétien n'a pas non plus besoin de paraboles pour savoir que les souffrances des bons sont ou des épreuves qui les purifient s'ils les supportent avec résignation, ou des peines que Dieu, dans sa bonté, leur inflige sur la terre pour leur épargner, dans l'autre

vie, des souffrances beaucoup plus grandes; il sait également que la prospérité du mauvais est aussi vaine que passagère, et qu'elle sera cruellement expiée dans l'éternité. Malgré ces divergences profondes, la légende juive était si belle, si frappante et enseignait si admirablement à humilier sa raison devant Dieu et à renoncer à pénétrer ses insondables mystères, que les chrétiens n'hésitèrent pas à se l'approprier. On peut croire que cette appropriation se fit en Égypte, dans ce pays où, avant l'invasion musulmane, juifs, chrétiens et païens de toutes sortes vivaient les uns à côté des autres; en conservant pour personnages des ermites de la Thébaïde, la légende du moyen âge latin semble encore attester son origine. Cette légende, les chrétiens l'admirent d'abord telle à peu près qu'ils l'avaient reçue, sous une forme qui ressemble plus à celle du Coran qu'à celle des livres rabbiniques; ils en gardèrent même d'abord presque entièrement l'application toute temporelle; mais bientôt ils s'efforcèrent de rapprocher cette application de la doctrine proprement chrétienne, et les transformations successives qu'on lui fit subir méritent d'être examinées.

Rien, naturellement, qui se rapporte à l'autre vie dans la légende juive : Élie ne prévoit que les conséquences temporelles des actions qu'il accomplit; de même, dans le Coran, l'émissaire de Dieu endommage le bateau de braves gens parce que, sans cela, on l'aurait enlevé à ses maîtres; il étaye le mur de mauvais hôtes pour conserver un trésor à des orphelins; il tue le fils de bons parents parce que ce fils les aurait pervertis, mais Dieu leur rendra un fils vertueux qui sera pour eux une bénédiction. Dans le récit des *Vitæ Patrum*, l'idée du salut éternel n'est encore que faiblement indiquée. L'ange tue le fils de son premier hôte parce que ce jeune homme allait assassiner son père; il lui enlève son plat et il le donne à l'avare parce que ce plat était mal acquis, motif

peu clair dans les deux cas, car on ne dit pas que ce fût le premier hôte qui eût mal acquis ce plat (et d'ailleurs, en le lui enlevant, on ne lui aurait pas enlevé son péché), et le second hôte, auquel on en fait don, ne contracte aucune faute en le recevant. Mais, dans les formes subséquentes, l'application devient de plus en plus spirituelle. Si l'ange dérobe à son hôte la coupe qu'il aimait, c'est, d'après les *Gesta Romanorum*, qu'à force de l'aimer il y buvait sans cesse et s'enivrait tous les jours; c'est, d'après Jacques de Vitri et notre conte français, qu'il y était trop attaché et ne pratiquait plus le renoncement absolu. Cette même coupe est donnée, dans toutes les versions, à l'hôte avare et dur, pour qu'il ait la récompense temporelle d'une hospitalité qui ne doit pas empêcher sa damnation. Le serviteur qui sert de guide est encore précipité dans l'eau, d'après Jacques de Vitri, parce qu'il aurait tué son maître la nuit suivante; mais les *Gesta*, qui mettent à sa place un mendiant étranger, le font noyer parce que, vertueux jusque-là, il allait commettre un crime qui l'aurait damné; d'autres versions, entre autres celle qu'a connue Luther, font même de ce guide un ermite, que l'ange jette dans un précipice parce que, après avoir pendant quarante ans résisté à la tentation de retourner dans le monde, il allait y céder et perdre ainsi le fruit de sa longue pénitence. L'ange étrangle le petit enfant d'un bon hôte parce que l'affection trop vive de ses parents pour lui menaçait leur salut; il brûle l'abbaye pour ramener les moines à la vie pauvre qui leur convient seule. Combien nous sommes loin des explications de la légende juive! Le bien ou le mal temporel n'ont plus aucune importance, ou plutôt leur valeur est à peu près intervertie; ils ne sont distribués par Dieu qu'eu égard aux conséquences qu'ils doivent produire pour la vie éternelle, la seule intéressante, la seule réelle. L'esprit chrétien s'est emparé de la vieille parabole et l'a complètement transformée.

Elle devait subir, à l'époque moderne, une transformation dernière. Luther, Herbert et les autres ont à peu près conservé la légende et l'application, telle que la leur transmettait le moyen âge, bien que le trait de la coupe dérobée à l'un et donnée à l'autre les ait tous embarrassés. Parnell entre déjà dans une voie nouvelle : l'ange dit encore que le père dont il a étranglé l'enfant le gâtait et aimait moins Dieu depuis sa naissance; mais s'il noie le valet qui lui sert de guide, c'est tout simplement parce qu'il allait voler son maître. C'est à un riche fastueux, et non à un pauvre solitaire, qu'il enlève la coupe d'or : cette leçon lui apprendra à pratiquer l'hospitalité avec moins d'ostentation; il la donne à un hôte avare : celui-ci verra qu'il y a quelquefois profit à héberger les passants et deviendra plus hospitalier. Ainsi les vues de la sagesse humaine, dans la bouche même de l'ange, se substituent aux enseignements de l'ascétisme. Les dernières traces de l'esprit chrétien sont naturellement effacées par Voltaire. Il conserve, pour la coupe d'or, les deux explications données par Parnell; il supprime, sans doute comme trop révoltant et ne pouvant recevoir une explication satisfaisante, l'épisode de l'enfant étranglé dans son berceau; il le remplace en faisant du guide que l'ange noie le neveu d'une veuve charitable qu'il aurait assassinée dans la nuit. Le contraste le plus frappant est offert par l'épisode de l'incendie, tel qu'il est dans le conte français du XIII[e] siècle et dans le roman du XVIII[e]. Dans le premier, l'ange réduit l'abbaye en cendres pour anéantir la funeste richesse des moines; dans le second, l'ange met le feu à la maison d'un aimable philosophe, parce que dans les ruines il trouvera un trésor qui lui permettra de jouir plus largement de la vie : il y a là une coïncidence singulière, peut-être fortuite, avec le récit juif et arabe, si ce n'est que l'ange détruit, au lieu de l'étayer, le mur qui cache un trésor. Ainsi notre conte, après avoir traversé une phase intermé-

diaire, est revenu à son point de départ, et nous le voyons dans Voltaire, comme dans l'ancienne légende juive, chercher sur la terre même, et sur la terre seule, la justification mystérieuse des apparentes injustices de Dieu.

Mais si la parabole, ainsi comprise, se rapproche plus, au moins extérieurement, de son inspiration primitive, si elle est plus saisissante et plus merveilleuse, il faut avouer qu'elle est moins apte à résoudre l'énigme de la destinée humaine que quand elle est pénétrée de l'esprit chrétien. Il est trop évident que les malheurs qui frappent les hommes n'ont pas toujours pour effet de corriger leurs mœurs, de punir leurs fautes, ou de leur préparer des compensations imprévues. Il y a bien des vols qui n'enrichissent que leurs coupables auteurs, bien des meurtres dont les victimes ne préméditaient pas de crimes, bien des incendies qui détruisent les maisons de fort honnêtes gens sans leur donner de trésors en échange. On comprend que l'ermite du vieux conte, quand l'ange lui explique les raisons et le but de ses actions, tombe à ses pieds, et, prosterné la face contre terre, adore les jugements de Dieu : il est clair, en effet, que les événements les plus incompréhensibles à notre raison peuvent toujours s'expliquer d'une manière conforme à la justice divine, si l'explication est réservée pour l'autre monde. Mais l'explication toute terrestre donnée à Zadig par son compagnon ne pouvait aussi facilement le convaincre : l'ange aurait dû établir que toutes les vicissitudes humaines sont susceptibles de recevoir cette même explication. C'est que Voltaire, dans *Zadig*, et plus tard dans *Candide,* a prétendu agiter plutôt que résoudre la question de la destinée humaine. L'optimisme était alors à la mode, comme aujourd'hui le pessimisme, et préoccupait beaucoup Voltaire. Dans ses deux romans, comme en maint autre passage de ses écrits, il a l'air de le défendre, mais il s'y prend de façon à montrer qu'il n'est pas lui-même bien convaincu

de la bonté de sa cause, et il semble souvent la plaider avec plus d'ironie que de sérieux. On sent qu'il voudrait bien que l'optimisme fût la vérité, mais qu'il est loin de le trouver évident. Quand l'ange Jesrad a expliqué à Zadig les actions qui l'avaient scandalisé, celui-ci ne se rend pas. «Il est donc nécessaire, dit-il, qu'il y ait des crimes et des malheurs, et que ces malheurs tombent sur les gens de bien?» Jesrad lui répond par des considérations générales sur l'immensité de l'univers, l'enchaînement des choses et la puissance de Dieu, et conclut, à peu près comme Jéhovah dans le livre de Job, à un ordre de soumission pur et simple. «Faible mortel, dit l'ange en terminant, cesse de disputer contre ce qu'il faut adorer.» — «Mais...,» dit Zadig. Comme il disait *mais*, l'ange prenait déjà son vol vers la dixième sphère. Zadig, à genoux, adora la Providence et se soumit.

APPENDICE N° III.

RAPPORT

DE LA COMMISSION DES ÉCOLES D'ATHÈNES ET DE ROME SUR LES TRAVAUX DE CES DEUX ÉCOLES PENDANT L'ANNÉE 1880, PAR M. LÉON HEUZEY.

(LU DANS LES SÉANCES DU 17 ET DU 24 DÉCEMBRE 1880.)

Messieurs,

Le rapport de votre Commission des Écoles d'Athènes et de Rome ne peut vous présenter tous les ans des considérations générales sur les travaux soumis à votre contrôle. Renouveler trop souvent ces observations, qui se résument presque tou-

jours par des éloges mérités, serait en atténuer la valeur et leur donner le caractère d'une habitude ou d'un parti pris.

D'un autre côté, nos deux écoles sont arrivées à une période de marche régulière, où nous devons les laisser beaucoup à l'action des traditions déjà maintes fois sanctionnées par l'Académie; nous n'avons pas à provoquer des réformes, qui ne seraient pas toujours des améliorations. Qu'il nous suffise donc de constater avec une vive satisfaction que nos jeunes missionnaires aux terres classiques, sous le regard attentif de leurs deux savants directeurs, continuent à soutenir dignement, en Italie comme en Grèce, l'honneur de l'érudition française, dont ils assurent l'avenir.

Leurs travaux embrassent une telle variété de connaissances, qu'ils trouveraient difficilement un rapporteur dont la compétence s'étendît également à toutes les parties de sa tâche. Je m'empresse de reconnaître tout ce que je dois, en cette circonstance, au précieux concours des membres de la Commission et de ceux de nos confrères qui ont bien voulu s'adjoindre à elle. Pour rendre un compte méthodique des mémoires, je commencerai par les envois des pensionnaires les plus anciens, car ils représentent le plus haut degré de la maturité et de l'expérience que l'on est en droit d'attendre d'un séjour prolongé dans les pays où s'est développée la civilisation antique.

I. — ÉCOLE D'ATHÈNES.

L'École d'Athènes avait, en 1880, un pensionnaire de quatrième année, M. Bernard Haussoullier, que vous avez vu, les années précédentes, étudiant sur place les monuments de la Sicile, puis ceux de la Béotie, ne négliger aucune des connaissances qui se rapportent à l'antiquité. Les qualités acquises par cette préparation excellente, M. Haussoullier les a ensuite appliquées à un travail d'un caractère plus personnel.

à une étude historique sur un point encore peu connu de la constitution athénienne, l'*Organisation intérieure du dème,* dont vous avez favorablement accueilli, l'an dernier, la première partie, consacrée à l'étude des fonctions du *démarque.* Cette année, l'auteur s'occupe des magistrats spéciaux qui assistaient le chef du dème dans ses attributions financières, juridiques et religieuses : ce sont les trois divisions de son nouveau mémoire. Il a examiné avec une attention scrupuleuse les trop rares documents qui se rapportent à ces questions, car il n'avait plus pour autorité principale les discours des *Orateurs,* mais des textes épigraphiques peu nombreux, parfois incomplets; là était une des difficultés de sa tâche.

Dans la partie consacrée aux magistrats financiers, on trouve une assez grande variété de fonctions. Les textes permettent de s'étendre surtout sur les *trésoriers* ou intendants de la fortune du dème, et, par suite, sur le budget de ses dépenses et de ses recettes. Sur ce point, l'auteur a tiré bon parti de deux contrats de louage conservés dans les inscriptions. Seulement, on n'apprécierait que mieux la valeur très personnelle de ses analyses et de son interprétation, s'il avait dégagé plus nettement ses propres opinions des résultats obtenus avant lui, Du reste, sa méthode est bonne, et les conclusions auxquelles il arrive sont présentées avec la mesure qu'elles comportent.

Il étudie ensuite la manière dont la justice était rendue dans le dème. On savait déjà que beaucoup de petites affaires étaient jugées par les *Quarante,* sortes de juges de paix nomades, comme les a définis M. Perrot, qui parcouraient l'Attique pour y régler les différends entre particuliers. Deux inscriptions d'Aixoné, récemment publiées par M. Lolling, montrent que l'assemblée du dème se constituait aussi en tribunal pour trancher les contestations qui pourraient s'élever entre le dème et ses fermiers. Il y avait là un côté peu connu des mœurs judiciaires de l'Attique, dont les commen-

taires de M. Haussoullier font très bien comprendre le caractère. Il termine cette partie de son travail en examinant, d'après les *Orateurs,* les principales questions qui peuvent amener le dème devant les tribunaux d'Athènes. Ici encore de nouvelles découvertes épigraphiques seraient nécessaires pour compléter un chapitre dont l'auteur a su faire pressentir tout l'intérêt.

« Le dème n'est pas une simple division administrative et géographique; comme la famille, comme toute association chez les Grecs, il a ses dieux, ses autels, ses fêtes, par conséquent ses prêtres et ses prêtresses. » Ces lignes de M. Haussoullier font apprécier l'importance du chapitre où il étudie successivement le mode de nomination des prêtres du dème et la diversité de leurs attributions : accomplissement de sacrifices, police et entretien du *hiéron,* administration des revenus sacrés. A voir le parti qu'il a tiré pour son sujet de la seule inscription mutilée du Plotheia, on juge qu'il ne faudrait pas beaucoup de monuments du même genre, interprétés avec la même sagacité, pour achever de nous faire connaître ces magistratures religieuses des dèmes de l'Attique, magistratures annuelles, ne possédant qu'une assez faible initiative, et dont nous comprenons très bien maintenant le caractère général. Quant aux sanctuaires, M. Haussoullier n'a encore eu le temps que d'en dresser une liste, avec l'indication des cultes locaux et des fêtes qui s'y rapportent; mais l'étude de cette religion des différents dèmes est destinée à tenir une grande place dans son mémoire et promet aussi des résultats curieux pour la science.

La courte conclusion qui termine le travail gagnera à être développée. M. Haussoullier fera ainsi mieux ressortir encore le principe qui domine les différentes parties, à savoir que le même esprit présidait à l'organisation du dème et de l'État, et que le citoyen faisait dans son dème un apprentissage pres-

que complet de la vie publique. En résumé, le mémoire que nous venons d'analyser est la digne continuation du précédent : il promet pour l'avenir un excellent ouvrage d'archéologie et d'histoire.

Il faut mettre aussi au compte de M. Haussoullier plusieurs articles du *Bulletin de correspondance hellénique* se rapportant à des vases archaïques de l'île de Crète et à des inscriptions inédites d'Halicarnasse.

Le mémoire de M. Edmond Pottier, intitulé : *Les Divinités funèbres sur les peintures des lécythes blancs,* donne à son auteur l'occasion de revenir sur ces charmants vases des tombeaux de l'Attique qu'il avait déjà soigneusement étudiés pendant sa deuxième année de séjour à Athènes. Nous comprenons qu'il ne se soit pas facilement détaché d'un pareil sujet, bien fait pour exercer le sentiment délicat et pénétrant qu'il possède de l'art et de la vie des anciens Grecs. Le rapport de l'an dernier lui demandait cependant de mettre un peu plus de largeur dans son interprétation et de ne pas trop considérer les scènes funèbres esquissées sur ces petits monuments comme des représentations exactes de la réalité, rigoureusement copiées sur la nature. La série de peintures qu'il étudie aujourd'hui vient en quelque sorte d'elle-même corriger ce qu'il y avait d'exclusif dans sa première opinion et l'amène à convenir que les artistes grecs donnaient plus librement carrière à leur imagination naturellement portée aux conceptions idéales.

Les génies ailés du Sommeil et de la Mort enlevant le défunt pour le déposer au pied de la stèle du tombeau, Hermès conducteur des âmes emmenant l'ombre jusqu'au rivage infernal, enfin Charon s'apprêtant à la recevoir dans sa barque, telles sont les scènes que M. Pottier rencontre sur la nouvelle série de vases dont il a fait l'objet de son travail de troisième année. Elles représentent, comme il le dit fort justement, l'in-

troduction à l'autre vie, et montrent combien les Grecs étaient peu disposés à bannir des sujets funéraires les poétiques images qu'ils trouvaient dans leurs croyances nationales. Nous ne suivrons pas l'auteur dans toutes les discussions de mythologie et d'art qu'il soulève, dans toutes les questions ingénieuses, parfois même un peu subtiles, qu'il pose et qu'il résout, d'ordinaire avec beaucoup de sens, de goût et de méthode. Plusieurs chapitres ont un caractère plus général, qui élargit le cadre du sujet et montre des connaissances archéologiques étendues : c'est, par exemple, une discussion serrée avec un archéologue étranger, M. Karl Robert, l'auteur du savant mémoire intitulé *Thanatos*, sur le caractère religieux ou simplement allégorique du dieu de la Mort chez les Grecs ; signalons encore une étude historique du type d'Hermès dans l'art grec, et surtout une comparaison très développée entre les types du Charon grec et du Charon étrusque sur les monuments figurés.

Nous louerons M. Pottier d'appliquer tout d'abord la finesse de son esprit à une analyse des représentations qui n'est pas seulement fidèle, mais clairvoyante. Il y a joint, comme l'année dernière, un album de calques reproduisant les peintures les moins connues, avec une simplicité qui donne bien l'impression de l'original antique. Nous remarquons particulièrement les représentations où Charon, dans sa barque, vient chercher le mort jusqu'au pied de la stèle, celle où le défunt assis sur les degrés du tombeau tient entre ses doigts l'obole pour payer son passage, enfin une peinture où le sujet d'Hypnos et de Thanatos est figuré dans des proportions peu communes et avec des détails tout à fait nouveaux.

Cette peinture, que M. Pottier aura l'honneur d'avoir signalée et décrite le premier, décore un lécythe blanc qui a plus d'un mètre de hauteur. Les deux génies s'y montrent également barbus ; ils sont assistés par un enfant ailé comme

eux, véritable Éros funèbre, qui remplace ici les petites images de l'âme. Deux autres personnages barbus, à demi voilés de leur manteau, ne peuvent être que des parents du mort; leur présence prouve bien que le mélange des êtres réels avec les figures mythologiques ne choquait en rien le sentiment et les habitudes des artistes de cette époque. Il faut ajouter que le corps n'est pas déposé, comme à l'ordinaire, devant la stèle, mais sur un siège à pieds tournés, qu'il est impossible de prendre pour une estrade ou pour un lit funéraire. M. Pottier ne doit pas hésiter, suivant nous, à reconnaître là un nouvel exemple de l'attitude assise, qui est souvent donnée au mort, même sur les lécythes, comme honneur héroïque et comme symbole du repos.

Plusieurs articles du *Bulletin,* consacrés aux bronzes du Varvakéion, à un bas-relief de Tégée, à une stèle archaïque d'Abdère, et à diverses inscriptions, achèvent de montrer que la vocation archéologique que nous avions déjà constatée chez M. Pottier s'est complètement développée et mûrie, à l'époque où il quitte la Grèce pour revenir en France, après trois années fécondes en résultats.

M. Mondry-Beaudouin a composé, pour son mémoire de troisième année, une *Étude du dialecte éléen.* Ce travail, accompagné d'un appendice et de textes épigraphiques, est peu étendu; mais il présentait une nouveauté et une opportunité particulières, à cause des inscriptions éléennes mises au jour dans ces derniers temps par ses fouilles d'Olympie. L'auteur s'est déjà signalé comme un grammairien habile, par ses recherches sur le dialecte des Cypriotes. Il a heureusement choisi le sujet de sa nouvelle étude, car les divers mémoires publiés sur le dialecte éléen, à propos des inscriptions récemment découvertes, lui laissaient beaucoup à faire.

Il suit une bonne méthode dans l'analyse des faits; mais il laisse voir encore quelque inexpérience, notamment en ce qui

concerne le ζ considéré comme une lettre double; au lieu de *δς*, c'est *σδ* qu'il devrait dire. Dans ce qui suit, on le voit user trop arbitrairement de la sifflante *j*, dont les philologues ont constaté l'existence chez les peuples aryens. Peut-être ne connaît-il pas encore assez complètement le sanscrit pour en tirer, avec toute la sûreté désirable, des explications utiles. L'appendice témoigne d'un louable effort de l'auteur pour se tenir au courant des dernières découvertes épigraphiques. Mais, à l'égard des inscriptions, sur lesquelles repose presque uniquement pour nous l'étude du dialecte parlé par les anciens habitants de l'Élide, nous devons faire quelques observations qui portent sur la manière dont ces textes épigraphiques sont copiés et présentés dans son travail.

D'abord il ne suffisait pas de transcrire partiellement les textes les plus longs. Une collection complète des vingt textes éléens que l'on possède sera le complément nécessaire du mémoire de M. Beaudouin, quand il le publiera. En second lieu, les trois ou quatre grands textes éléens auront besoin d'être traduits intégralemeut, car, du sens adopté pour certains mots, peut résulter quelquefois la préférence à donner à telle ou telle explication grammaticale de ces mots. Par exemple *ἐπίαρον* est-il composé de *ἰαρός* pour *ἱερός*, *sacré*, ou de *ἀρά*, *imprécation*, comme *ἐπάρη* dans l'ancienne inscription de Téos? On voit, par cette question, que les jeunes savants de l'École d'Athènes feraient bien de suivre toujours, pour tous les textes de quelque étendue, l'usage d'en donner la traduction française, comme le font habituellement Letronne, Le Bas et Rangabé. En effet, le sens général de l'inscription servira souvent à justifier ou à contrôler l'étymologie particulière qu'ils auront préférée pour certains mots de forme rare et difficile.

L'auteur ne nous dit rien de la forme même du nom d'Éléens (Ἠλεῖοι) qui mériterait quelque attention. Il n'a pas

songé à réunir dans les géographes anciens le peu de renseignements qui s'y trouvent sur ce petit peuple. Il n'était pas inutile cependant de rechercher dans quelles limites se parlait le dialecte qu'il étudie. En une matière d'ailleurs peu abondante, il importe de ne rien négliger, et l'on doit souhaiter que l'auteur complète ainsi son travail avant de le publier. De toute manière, cette étude consciencieuse de l'un des dialectes de la Grèce est un excellent témoignage du zèle que l'École d'Athènes apporte depuis quelques années aux recherches philologiques. On retrouve les mêmes aptitudes dans les articles du *Bulletin* où M. Beaudouin a étudié le dialecte et les inscriptions des îles de Carpathos et de Casos.

Comme M. Haussoullier, M. Amédée Hauvette-Besnault, pensionnaire de seconde année, a tiré des institutions d'Athènes le sujet du travail qu'il nous adresse. Son mémoire sur les *Stratèges athéniens* traite de l'une des questions les plus graves de la constitution athénienne, une de celles qui sont mises en action, si je puis parler ainsi, par les événements de toute l'histoire grecque, dont elle exige une revue minutieuse et approfondie. Dans son travail de l'année précédente sur les formules des décrets athéniens, on trouvait déjà les mêmes qualités d'un excellent esprit, qui s'est tourné vers les recherches historiques; mais la connaissance des historiens de l'antiquité y était complétée, dans une plus juste mesure, par le précieux supplément d'information que fournit l'étude des monuments.

A part cette observation générale, le mémoire sur les stratèges athéniens est un travail important par son étendue et par les patientes recherches qu'il résume sous une forme précise et correcte, dans un ordre clair et méthodique, et selon les meilleures règles de la critique appliquée à l'histoire. L'auteur paraît connaître exactement les recherches antérieures sur le sujet qu'il a choisi. Nous croyons devoir toutefois, dans

l'intérêt même de son travail et de la revision qu'il devra en faire avant de le publier, lui adresser quelques objections et lui demander quelques éclaircissements, qui ne portent d'ailleurs que sur des points de détail.

Il nous semble qu'il aurait pu marquer plus nettement que le titre de *stratège* est commun, chez les Athéniens, aux commandants sur terre et sur mer. La fonction de stratège serait mieux définie, si l'auteur prenait soin de distinguer avec plus de précision, à côté d'elle, la fonction de *taxiarque* et surtout celle de *phylarque*. M. Hauvette-Besnault laisse planer une grande obscurité sur les deux sens du mot *triérarque,* selon qu'il désigne le citoyen chargé de faire construire et d'équiper, à ses frais, une ou plusieurs galères pour le service public, et les officiers chargés de commander ces galères. Enfin, sur la fonction de stratège ἐπὶ τῶν ὅπλων, il aurait pu être utile de consulter les textes grecs sur papyrus commentés par Peyron et par Letronne, qui ont soutenu à ce sujet une controverse assez vive. Ces remarques sur des questions particulières n'infirment en rien, du reste, les éloges que mérite le travail consciencieux de M. Hauvette-Besnault. Ajoutons que, pour ne point perdre de vue les études épigraphiques, il s'est joint à M. Pottier pour commenter, dans le *Bulletin,* plusieurs inscriptions inédites des îles et de l'Asie Mineure.

C'est encore une étude purement historique que le mémoire *Sur la constitution de la seconde ligne achéenne,* par lequel M. Marcel Dubois fait son début de première année à l'École d'Athènes. Ce travail n'embrasse pas toutes les questions relatives à l'histoire de la ligue formée par les Achéens. L'auteur s'est volontairement et sagement borné à étudier la constitution de cette confédération dans la seconde période de son existence, la seule sur laquelle on possède de nombreux témoignages; encore ces témoignages sont-ils souvent incomplets et vagues, comme par exemple ceux qui concernent le sénat

(*γερουσία*), qu'il est difficile de distinguer de la diète proprement dite, ou *συνέδριον*, assemblée directrice de la ligue.

M. Marcel Dubois s'est surtout attaché à déterminer, autant qu'il était possible, la fonction et le rôle politique ou administratif des chefs de cette confédération, et il paraît y avoir assez bien réussi, par une comparaison et une discussion scrupuleuses des textes anciens. Plusieurs de ces textes sont cités par lui dans les notes. D'autres ne sont indiqués que par des renvois, dont plusieurs nous ont paru être sujets à revision, par exemple celui qui attribue à Polybe l'indication relative au changement d'éducation imposé à la ville de Sparte par Philopœmen. Les documents épigraphiques sont malheureusement très rares, et par cela même ils méritaient peut-être d'être cités *in extenso*.

L'auteur ne paraît pas avoir tiré suffisamment parti des renseignements que fournit la numismatique. Le travail déjà ancien de Cousinéry sur les monnaies d'argent de la ligue achéenne, les recherches de Leicester-Warren sur les monnaies de cuivre de la même ligue, et en général sur le monnayage fédéral des Grecs, pouvaient être consultés avec profit. Nous savons que cette abstention est volontaire, et que M. Dubois a craint de s'engager, dès sa première année, dans des études qui demandent une expérience toute spéciale. Cependant il est désirable qu'il acquière ces connaissances, pour compléter son mémoire et lui donner le caractère archéologique qui lui manque un peu trop dans sa forme actuelle.

Le mémoire de M. Dubois demandera donc quelques additions et quelques retouches. Tel qu'il est, il montre déjà une solide connaissance des auteurs grecs et latins, un esprit consciencieux de recherche. Les meilleurs travaux de la critique moderne étaient à la disposition de l'auteur, et l'on doit reconnaître qu'il en a tiré un très bon parti.

Comme principal fruit de sa première année de séjour en Grèce, M. Salomon Reinach nous a envoyé aussi un mémoire étendu, je pourrais dire un volume, qui témoigne d'une singulière ardeur pour les parties les plus sévères de la science. Ce mémoire a pour titre : *Étude sur la gravure, l'orthographe et la langue des inscriptions attiques, depuis l'époque d'Eschyle jusqu'à celle d'Auguste.* Les inscriptions ont-elles donc une grammaire et parlent-elles une autre langue que celle des écrivains du même temps? Tel est justement le point que l'auteur a ingénieusement choisi pour le sujet de ses observations, qui suffisaient au besoin pour en démontrer l'intérêt. Il trouve dans les inscriptions de l'Attique une langue tantôt populaire, tantôt officielle, et par là quelquefois sujette à un archaïsme factice; mais les textes épigraphiques ont l'avantage d'avoir été écrits le plus souvent à l'époque même où ils furent rédigés; de là le sérieux profit que l'on en peut tirer pour la correction des textes littéraires. L'état incomplet du *Corpus inscriptionum Atticarum* ne permet pas encore, même pour le dialecte attique, de traiter à fond le sujet. L'intention de M. Reinach a été seulement de tracer une esquisse et de montrer la marche à suivre. Il a déjà été précédé dans cette voie par Wecklein et Cauer, dont il reprend pour son propre compte les utiles recherches, en y ajoutant une étude de la syntaxe des inscriptions, étude que ses devanciers n'avaient point abordée.

La première partie du mémoire traite de la gravure des inscriptions, de l'organisation des secrétaires et sous-secrétaires chargés de veiller à la copie des décrets, de la condition, encore difficile à connaître, des graveurs eux-mêmes ou lapicides, des règles qui présidaient à la transcription des lois, quand les textes anciens avaient vieilli. Il faut distinguer entre les lapicides officiels et ceux qui étaient aux gages des particuliers et des associations, les seconds nécessairement moins exacts que les premiers. Cette première partie se ter-

mine par une liste, très utile à consulter, des erreurs que les uns et les autres ont commises et qui proviennent pour la plupart, soit des confusions de la prononciation vulgaire, soit de l'ambiguïté des formes de certaines lettres.

La deuxième partie est consacrée à l'orthographe des inscriptions. Le conflit entre l'orthographe étymologique et l'orthographe phonétique, celle-ci restée longtemps en faveur dans les textes épigraphiques, explique certaines particularités que l'on a regardées à tort comme des erreurs de lapicide, et donne plus d'un renseignement précieux sur l'ancienne prononciation. Les chapitres sur la prononciation, sur l'itacisme, sur l'emploi du *ν* à la fin de certaines terminaisons, nous ont paru particulièrement riches et intéressants. Dans la dernière question, l'auteur fait intervenir avec beaucoup d'à-propos la connaissance de la langue grecque moderne, où cet usage, qui a été constaté aussi dans les papyrus grec du Louvre, s'est conservé jusqu'à nos jours. Nous arrivons à la troisième partie du mémoire, intitulée *Morphologie,* et nous y trouvons la même richesse de renseignements et d'observations que dans les précédentes. Les chapitres sur la forme du duel, d'un usage fréquent dans les vieux textes épigraphiques, surtout dans ceux qui ont un caractère officiel, sur la construction du substantif comme complément, sur l'article, dont l'emploi est très délicat dans la langue attique, méritent particulièrement d'être signalés. Dans la quatrième partie, qui est la plus neuve, l'auteur s'occupe de la syntaxe. Cas, verbe, accord, temps, modes, remarques sur les prépositions et sur les adverbes, sur l'ordre des mots, sur l'ellipse, enfin sur le dialecte attique et sur la *κοινὴ γλῶσσα*, rien n'y est omis de ce qui peut montrer comment le matériel du langage est disposé dans les inscriptions. Parmi ces remarques, nous distinguerons surtout celles qui concernent les prépositions. M. Reinach a dressé de cette classe de mots une liste alphabétique, et il

Comme principal fruit de sa première année de séjour en Grèce, M. Salomon Reinach nous a envoyé aussi un mémoire étendu, je pourrais dire un volume, qui témoigne d'une singulière ardeur pour les parties les plus sévères de la science. Ce mémoire a pour titre : *Étude sur la gravure, l'orthographe et la langue des inscriptions attiques, depuis l'époque d'Eschyle jusqu'à celle d'Auguste.* Les inscriptions ont-elles donc une grammaire et parlent-elles une autre langue que celle des écrivains du même temps? Tel est justement le point que l'auteur a ingénieusement choisi pour le sujet de ses observations, qui suffisaient au besoin pour en démontrer l'intérêt. Il trouve dans les inscriptions de l'Attique une langue tantôt populaire, tantôt officielle, et par là quelquefois sujette à un archaïsme factice; mais les textes épigraphiques ont l'avantage d'avoir été écrits le plus souvent à l'époque même où ils furent rédigés; de là le sérieux profit que l'on en peut tirer pour la correction des textes littéraires. L'état incomplet du *Corpus inscriptionum Atticarum* ne permet pas encore, même pour le dialecte attique, de traiter à fond le sujet. L'intention de M. Reinach a été seulement de tracer une esquisse et de montrer la marche à suivre. Il a déjà été précédé dans cette voie par Wecklein et Cauer, dont il reprend pour son propre compte les utiles recherches, en y ajoutant une étude de la syntaxe des inscriptions, étude que ses devanciers n'avaient point abordée.

La première partie du mémoire traite de la gravure des inscriptions, de l'organisation des secrétaires et sous-secrétaires chargés de veiller à la copie des décrets, de la condition, encore difficile à connaître, des graveurs eux-mêmes ou lapicides, des règles qui présidaient à la transcription des lois, quand les textes anciens avaient vieilli. Il faut distinguer entre les lapicides officiels et ceux qui étaient aux gages des particuliers et des associations, les seconds nécessairement moins exacts que les premiers. Cette première partie se ter-

mine par une liste, très utile à consulter, des erreurs que les uns et les autres ont commises et qui proviennent pour la plupart, soit des confusions de la prononciation vulgaire, soit de l'ambiguïté des formes de certaines lettres.

La deuxième partie est consacrée à l'orthographe des inscriptions. Le conflit entre l'orthographe étymologique et l'orthographe phonétique, celle-ci restée longtemps en faveur dans les textes épigraphiques, explique certaines particularités que l'on a regardées à tort comme des erreurs de lapicide, et donne plus d'un renseignement précieux sur l'ancienne prononciation. Les chapitres sur la prononciation, sur l'itacisme, sur l'emploi du ν à la fin de certaines terminaisons, nous ont paru particulièrement riches et intéressants. Dans la dernière question, l'auteur fait intervenir avec beaucoup d'à-propos la connaissance de la langue grecque moderne, où cet usage, qui a été constaté aussi dans les papyrus grec du Louvre, s'est conservé jusqu'à nos jours. Nous arrivons à la troisième partie du mémoire, intitulée *Morphologie,* et nous y trouvons la même richesse de renseignements et d'observations que dans les précédentes. Les chapitres sur la forme du duel, d'un usage fréquent dans les vieux textes épigraphiques, surtout dans ceux qui ont un caractère officiel, sur la construction du substantif comme complément, sur l'article, dont l'emploi est très délicat dans la langue attique, méritent particulièrement d'être signalés. Dans la quatrième partie, qui est la plus neuve, l'auteur s'occupe de la syntaxe. Cas, verbe, accord, temps, modes, remarques sur les prépositions et sur les adverbes, sur l'ordre des mots, sur l'ellipse, enfin sur le dialecte attique et sur la κοινὴ γλῶσσα, rien n'y est omis de ce qui peut montrer comment le matériel du langage est disposé dans les inscriptions. Parmi ces remarques, nous distinguerons surtout celles qui concernent les prépositions. M. Reinach a dressé de cette classe de mots une liste alphabétique, et il

en a déterminé avec soin tous les sens, dont plusieurs manquent dans les dictionnaires.

Ce mémoire, ainsi qu'il a été dit plus haut, n'est que l'esquisse d'un travail plus méthodique et plus complet, qui pourra être entrepris plus tard. Il faut le considérer comme un recueil de matériaux précieux qui serviront pour une grammaire de la langue attique d'après les inscriptions. Le long et pénible dépouillement entrepris par l'auteur a été conduit avec beaucoup d'intelligence et de suite. Il est animé par une abondance, parfois exubérante, d'idées, dont plusieurs sont neuves et originales, par un goût passionné pour l'érudition et pour la bibliographie savante. Ce sont des qualités que le temps doit mûrir encore, mais qui nous assurent dès maintenant que M. Reinach tiendra, à l'École d'Athènes, les promesses que faisaient concevoir ses succès universitaires et les premiers essais qu'il a publiés dès sa sortie de l'École normale.

Les mémoires que je viens de passer en revue ne suffisent pas, Messieurs, pour vous donner une idée juste et complète de l'activité scientifique de nos jeunes missionnaires en Grèce. Ils ne représentent que leur travail d'hiver, si je puis m'exprimer ainsi, celui qu'ils ont pu faire à Athènes, dans les collections de la ville et à la bibliothèque de l'École. Si ces travaux étaient seuls, on pourrait trouver que l'étude des monuments, des voyages d'exploration et les découvertes n'y tiennent pas une assez large place. Cela vient uniquement de la distribution nouvelle qui s'est faite dans le travail de l'École, depuis la fondation du *Bulletin de Correspondance hellénique*. Les recherches de ce genre, qui étaient autrefois le principal sujet des mémoires envoyés à l'Académie, alimentent aujourd'hui le *Bulletin* et le maintiennent au rang distingué qu'il s'est fait, dès les premiers jours, parmi les recueils périodiques de l'Europe savante. Les inscriptions inédites, les

monuments figurés nouvellement mis au jour ou signalés pour la première fois à l'attention des archéologues, y trouvent, dans de courts articles accompagnés de planches, une publication rapide, qui assure mieux à la France l'honneur des découvertes faites par l'École d'Athènes. En attendant que les fascicules en préparation nous apportent le contingent de l'année qui vient de s'écouler, je dois à l'Académie de lui en donner au moins un rapide aperçu. Vous pourrez juger par là que la saison des excursions lointaines, qui disperse les membres de l'École sur tous les points de l'ancien monde grec, n'a pas été moins bien employée que celle où leurs recherches se portent sur les livres et sur les monuments déjà publiés.

M. Beaudouin a exploré la Phocide et la Doride, où il a trouvé plusieurs inscriptions inédites; l'une d'elles est une convention entre deux villes, qui s'associent pour ne plus former qu'une seule cité. M. Reinach a parcouru les îles de la Thrace et quelques points de la côte, copiant les inscriptions, prenant les dessins des monuments figurés et en acquérant quelques-uns pour le musée du Louvre; parmi ces fragments, on remarque surtout une tête grecque d'adolescent, sculpture d'une rare élégance et intéressante par l'école d'art dont elle relève. MM. Hauvette-Besnault et Dubois ont fait une abondante récolte de monuments épigraphiques dans la Carie et dans les Sporades voisines. La plus importante de ces acquisitions est une longue inscription de Thasos, datant du IV[e] siècle. Elle contient un décret qui condamne à la confiscation et à l'exil les citoyens accusés d'avoir conspiré contre Mausole, le célèbre dynaste de Carie; le décret est suivi de la vente des biens des condamnés. M. Reinach a été assez heureux pour obtenir du propriétaire la cession du marbre découvert par ses camarades; le monument viendra au musée du Louvre se placer à côté des inscriptions relatives à Mausole.

Des fouilles ont été entreprises sur deux points différents, en Asie Mineure et en Grèce, sans parler ici de celle de Délos, objet d'une mission spéciale, qui a permis à M. Homolle de compléter les beaux résultats déjà obtenus par ce jeune savant, pendant son séjour à l'École d'Athènes.

M. Pottier, avec l'assistance de M. Reinach, dans la première partie de ses travaux, a exploré méthodiquement la nécropole d'*Ali-Agha,* sur la côte d'Éolie, emplacement qui répond à l'ancienne ville de *Myrina.* Ces fouilles, exécutées sur un espace étendu et très heureusement conduites, ont donné des résultats importants pour l'archéologie et l'histoire de l'art. La description des sépultures et des objets trouvés dans les tombeaux, vases, miroirs, terres cuites, ustensiles divers, apportera des renseignements curieux sur les usages funéraires des anciens, notamment sur la fabrication et les types divers de ces figurines de l'Asie Mineure qui ont fait leur apparition dans les collections européennes après celles de Tanagra. Lorsque ces monuments auront été étudiés et décrits par les membres de l'École d'Athènes, la Commission estime qu'il est de l'intérêt de la science qu'ils viennent aussi au Louvre, où leur place est marquée dans les séries de la céramique grecque.

Il appartenait à l'administration de M. Foucart de faire reprendre à Delphes les fouilles dont lui-même avait eu, il y a vingt ans, la première initiative et qui avaient produit de si brillants résultats. C'est M. Haussoullier qui a été chargé de cette mission. Il a achevé de dégager le mur pélasgique qui soutient le temple d'Apollon Pythien et copié les inscriptions gravées sur les blocs dont il est formé. Nous devons savoir gré à la Grèce et à la Société archéologique d'Athènes d'avoir libéralement laissé à la disposition de notre école le terrain de ces fouilles, acheté par le gouvernement grec. L'espace que l'on a pu acquérir n'est pas encore très développé; mais telle

est la richesse du sol de Delphes, que M. Haussoullier y a découvert, outre un grand nombre d'inscriptions, plusieurs bases de statues en place et les restes d'un monument décrit par Pausanias. C'est le portique que les Athéniens élevèrent au ve siècle, en souvenir de leurs victoires navales, et dans lequel ils consacrèrent à Apollon les dépouilles enlevées à l'ennemi. Cette découverte fait honneur à M. Haussoullier, qui a conduit avec autant d'intelligence que d'énergie des fouilles rendues difficiles par l'existence du village bâti sur les ruines mêmes du sanctuaire. Ces résultats prouvent que l'on peut retrouver à Delphes bon nombre des monuments signalés par les anciens, et font désirer que la France puisse entreprendre des fouilles plus étendues, pour rendre à la lumière le temple même d'Apollon et les nombreux édifices que les Grecs de tous les pays avaient consacrés au dieu des oracles.

II. — ÉCOLE DE ROME.

L'École de Rome se place à côté de l'École d'Athènes comme une sœur plus jeune, qui accorde volontiers à son aînée le droit de préséance dû à l'ancienneté, mais qui prétend ne lui être inférieure ni par l'activité du travail ni par le mérite des œuvres. Sa physionomie est aussi un peu différente, tant à cause des éléments plus variés qui composent cette école que des ressources particulières au pays. Les études d'épigraphie et d'archéologie romaines, les recherches dans les archives et les bibliothèques, les travaux sur le moyen âge et la renaissance, dont la Grèce ne fournit que rarement l'occasion, forment ici la partie dominante des mémoires. Cette diversité dans la vocation ne fait d'ailleurs que rendre plus féconde en heureux résultats l'émulation fraternelle qui règne entre les deux écoles.

M. Élie Berger avait obtenu de rester à Rome une quatrième année, pour y terminer un travail d'une grande im-

portance, le dépouillement et la publication des registres du pape Innocent IV, conservés aux archives du Vatican. Ceux de nos confrères chargés successivement de vous présenter, les années précédentes, le rapport de la Commission, s'étaient vus forcés de garder à ce sujet une certaine réserve, pour laisser à l'auteur toute la primeur d'une entreprise scientifique qui n'était pas encore arrivée à son terme. Aujourd'hui que le premier fascicule de l'ouvrage de M. Berger est imprimé et que les autres doivent se succéder très rapidement, nous pouvons proclamer hautement les mérites d'une publication qui fera grand honneur à l'érudition française. Elle formera trois volumes grand in-4°, qui inaugurent dignement une série nouvelle de mémoires édités dans ce format par nos savantes écoles.

C'est grâce à un labeur infatigable que l'autenr a pu terminer en si peu d'années cette vaste collection de documents originaux. En effet, les registres d'Innocent IV ne contiennent pas moins de 8,600 pièces, dont 6,000 environ sont inédites; selon l'intérêt qu'elles présentent, M. Berger les reproduit, tantôt *in extenso*, tantôt par extraits, parfois il en donne seulement l'intitulé avec une courte analyse. Dans chaque volume figureront en outre des dissertations et des monographies, notamment le *Mémoire sur la diplomatique d'Innocent IV*, dont la première moitié a été soumise, l'année dernière, au jugement de l'Académie.

On comprend l'intérêt d'un recueil de ce genre pour l'histoire, la chronologie et la géographie du XIIIe siècle. Ce qu'il ajoute aux données du *Regesta pontificum*, de l'*Italia sacra*, du *Gallia christiana*, du *Monasticon anglicanum*, de l'*España sagrada*, est considérable. Il fournira un grand nombre de renseignements nouveaux sur l'histoire des Croisades et surtout sur la grande lutte entre l'empereur Frédéric II et la papauté. Pour l'histoire de France en particulier, il fera plus complè-

tement connaître les rapports du pape avec saint Louis et ses frères, avec la reine Blanche et le conseil qui dirigea les affaires entre la mort de cette princesse et le retour du roi, et permettra aussi d'examiner dans quelle mesure étaient fondées, au temps du concile de Lyon, les doléances du clergé de France. Celles de nos provinces qui, au XIIIe siècle, ne faisaient pas encore partie du royaume, comme l'Alsace, occupent une grande place dans ce travail.

Grâce au zèle consciencieux de M. Berger, à la disposition claire et méthodique qu'il a adoptée, à la mesure intelligente qu'il apporte dans le triage et dans l'analyse des documents par lui dépouillés, l'École de Rome aura produit une œuvre que l'un de nos savants confrères, un des maîtres de ces études, a jugée d'avance comme l'une des publications diplomatiques les plus considérables de notre époque.

Plusieurs membres de l'École de Rome n'y étant restés que deux ans, la troisième année n'est représentée par aucun mémoire. Pour la deuxième, nous avons reçu en revanche quatre envois de nature très variée.

Nous revenons à l'antiquité avec M. Georges Lafaye, qui a entrepris un grand travail sur l'*Histoire du culte des dieux d'Alexandrie, Sérapis, Isis, Harpocrate, dans le monde romain.* Déjà, l'an dernier, l'auteur nous avait soumis quelques pages détachées de cette étude. Deux chapitres développés nous donnent aujourd'hui une idée de l'étendue de ses recherches et de la manière dont il a conçu son œuvre, qui est encore loin d'être terminée. Le premier chapitre est plutôt une introduction, qui passe rapidement en revue la formation de la triade osirienne en Égypte, l'importation de ces croyances étrangères en Grèce, enfin la constitution définitive du culte grec des dieux égyptiens à Alexandrie, d'où il se répandit, avec une autorité nouvelle et sous une forme désormais arrêtée, dans le monde hellénique et romain. Ce résumé, où les con-

sidérations générales suppléent peut-être un peu trop à la rareté des faits, est écrit dans un style qui a de l'élégance et du mouvement, et se lit avec plaisir. L'auteur aurait pu y ajouter quelques renseignements sur le culte d'Ammon, qui précéda en Grèce celui d'Osiris, et sur l'influence que les Grecs de la Cyrénaïque avaient exercée d'ancienne date sur l'introduction des cultes de l'Égypte.

Le chapitre suivant, qui traite des temples élevés aux divinités alexandrines dans le monde romain et particulièrement en Italie, est, au contraire, plein de faits et met directement en œuvre les connaissances spéciales que nos jeunes voyageurs doivent acquérir par l'étude des monuments et des ruines. On y trouve surtout une restitution bien faite du seul de ces sanctuaires qui se soit conservé jusqu'à nos jours : nous voulons parler du temple d'Isis, connu de tous ceux qui ont visité Pompéi. A l'aide d'une série de documents habilement groupés, M. Lafaye le fait reparaître, non pas dépouillé et découronné, tel qu'il se montre aujourd'hui, mais avec ses dépendances, ses autels, ses idoles, ses ex-voto et sa décoration de peintures. Dans le plan, il reconnaît seulement deux particularités qu'il croit pouvoir rapporter au culte étranger dont le lieu était le théâtre : l'existence d'une chambre souterraine ou *megaron* pour les consultations sacrées, et d'une *schola* pour les réunions du collège des *Isiaci*. Le caractère grec de la construction, où l'élégance de l'art pompéien ne se plie que dans certains détails de peinture et de sculpture à rappeler de loin le symbolisme exotique des bords du Nil, est décrit et analysé avec un sentiment très juste de l'architecture antique.

Cependant ce temple de médiocre étendue, resserré au milieu des habitations d'une ville de province, ne peut donner qu'une idée incomplète des grands édifices qui furent construits à Rome, surtout après l'époque des Antonins, pour y célébrer le culte et les mystères des divinités égyptiennes. Il

a fallu à M. Lafaye des recherches compliquées, une connaissance approfondie de la topographie romaine et de l'histoire des fouilles, pour fixer l'emplacement probable des six ou sept principaux sanctuaires d'Isis et de Sérapis que possédait la capitale de l'empire. Quant à leur disposition architecturale, l'inventaire minutieux des débris et des moindres monuments qui peuvent appartenir à chacun d'eux ne suffit pas pour la faire bien connaître. Même en y ajoutant quelques faits curieux, tirés des inscriptions et d'un chapitre d'Apulée, M. Lafaye n'arrive pas sur ce point à une conclusion précise. L'opinion d'après laquelle les architectes romains se seraient rapprochés beaucoup plus que les alexandrins du plan des anciens sanctuaires de l'Égypte pharaonique reste pour lui une impression générale plutôt qu'une vérité démontrée.

Il faut le louer, non le blâmer, de sa réserve scientifique et lui tenir compte aussi de la conscience et du talent qui se montrent en maints endroits de son mémoire. Ces qualités permettent de prévoir quelle sera la valeur définitive d'un travail dont la Commission n'aura eu malheureusement sous les yeux que des chapitres séparés. Les études que l'auteur annonce sur les images, sur le culte, sur le sacerdoce, sont nécessaires pour compléter le tableau d'ensemble qu'il a entrepris de nous tracer. Le chapitre sur les représentations figurées, s'il s'appuie sur un catalogue de monuments bien classés et judicieusement choisis, est un de ceux, croyons-nous, qui récompenseront le mieux M. Lafaye de la persévérance qu'il aura déployée pour jeter de la lumière sur une phase assez obscure de l'histoire religieuse de l'antiquité.

En dehors de ce travail, M. Lafaye a séjourné quelque temps en Sicile. Il en a rapporté des notes intéressantes sur les terres cuites archaïques de cette contrée et sur une longue inscription inédite de Taormine qu'il se propose de publier : c'est une liste de stratèges qui embrasse une longue suite

sidérations géné
reté des faits,
mouvement
quelques
en Grèce
Cyrén
des

[illegible] ne forme, par conséquent, une partie importante des [illegible] de la cité; seulement, il faudra étudier de plus près le véritable sens du titre de στρατηγοὶ διὰ πέντε ἐτέων que portent ces magistrats.

M. René de la Blanchère avait commencé, dès la première année de son séjour en Italie, une exploration du bas pays des Volsques, de ce que l'on peut appeler les *Terres Pontines*. Le nom seul de ces marais fameux, qui deviennent redoutables pour la santé à l'époque même où ils cessent d'être impraticables, dit assez la résolution et le courage qu'il a fallu pour choisir un pareil champ d'études. L'année dernière M. de la Blanchère, retardé dans ses travaux par l'état pluvieux de la saison et aussi par un cruel deuil de famille, nous avait déjà fait connaître cependant les premiers résultats qu'il avait obtenus. Sa description du cap Circeï et son étude sur le tracé de la Voie Appienne à travers les marais Pontins, avec les recherches historiques qui la complètent, ont obtenu les éloges de la Commission.

Le nouveau mémoire que nous avons reçu du même auteur a pour titre : *Le Port de Terracine, histoire et archéologie*. Il est rédigé avec plus de soin encore et de méthode que le précédent. Le travail se divise naturellement en deux parties : une description de l'état actuel et un essai de restauration. Dans la première partie, les moindres traces de constructions antiques sont relevées avec une attention qui pourrait paraître minutieuse à celui qui ne saurait pas qu'en pareille matière tous les détails ont leur sens et leur valeur. On voit que le consciencieux voyageur s'y est repris à plusieurs fois pour étudier de nouveau tel vestige des anciens ouvrages et des constructions primitives qui lui avait échappé dans une première visite. Dans la seconde partie, il ne s'est pas montré moins prudent archéologue qu'il n'avait été minutieux observateur dans son relevé. Il n'a pas prétendu tout rétablir; il n'a pas

.ppléé par des conjectures, toujours faciles, à ce que ne lui donnaient pas les débris du monument.

Ce qu'il en reste suffit d'ailleurs à lui fournir les moyens de restaurer, dans ses traits les plus curieux, un ensemble des plus intéressants, une œuvre qui fait honneur aux ingénieurs romains. Ce n'est pas d'un port militaire qu'il s'agit, mais d'un port marchand, construit en une fois, sur un plan très bien ordonné, avec ses enrochements qui protègent le môle, ses quais, ses magasins, ses rampes et son chemin de ronde, ses anneaux en pierre, tout son outillage à la fois solide et simple. Nous ne possédions, je crois, de renseignements aussi certains et aussi bien liés entre eux sur aucun travail de ce genre et de cette époque, qui répond au siècle des Antonins.

Le mémoire est accompagné de quatorze planches d'un dessin un peu timide, mais exécutées avec un grand souci de l'exactitude; entre les mains d'un bon graveur, elles deviendraient très satisfaisantes. Une note complémentaire donne aussi le texte de plusieurs inscriptions inédites des environs de Terracine. Elles ont été très bien copiées et estampées en double; mais elles sont, par malheur, ou mal conservées ou d'un faible intérêt. Nous savons que récemment le même voyageur en a relevé d'autres plus importantes.

Ces recherches si heureusement conduites ont valu à M. de la Blanchère la faveur de prolonger son séjour en Italie : quand elles seront terminées, il en pourra sortir un ouvrage digne de figurer parmi les meilleurs mémoires des Écoles de Rome et d'Athènes.

M. Paul Durrieu s'occupe de l'histoire du moyen âge, et c'est à Naples qu'il a établi le centre de ses recherches. Son choix est enviable; mais ce qui l'a surtout attiré vers cette belle ville, intéressante à tant de titres, c'est qu'il y retrouvait la France et les traces des expéditions françaises dans l'Italie méridionale. Ses études de deuxième année ont porté sur deux sujets

d'années, et forme, par conséquent, une partie importante des fastes de la cité; seulement, il faudra étudier de plus près le véritable sens du titre de *στρατηγοὶ διὰ πέντε ἐτέων* que portent ces magistrats.

M. René de la Blanchère avait commencé, dès la première année de son séjour en Italie, une exploration du bas pays des Volsques, de ce que l'on peut appeler les *Terres Pontines*. Le nom seul de ces marais fameux, qui deviennent redoutables pour la santé à l'époque même où ils cessent d'être impraticables, dit assez la résolution et le courage qu'il a fallu pour choisir un pareil champ d'études. L'année dernière M. de la Blanchère, retardé dans ses travaux par l'état pluvieux de la saison et aussi par un cruel deuil de famille, nous avait déjà fait connaître cependant les premiers résultats qu'il avait obtenus. Sa description du cap Circeï et son étude sur le tracé de la Voie Appienne à travers les marais Pontins, avec les recherches historiques qui la complètent, ont obtenu les éloges de la Commission.

Le nouveau mémoire que nous avons reçu du même auteur a pour titre : *Le Port de Terracine, histoire et archéologie*. Il est rédigé avec plus de soin encore et de méthode que le précédent. Le travail se divise naturellement en deux parties : une description de l'état actuel et un essai de restauration. Dans la première partie, les moindres traces de constructions antiques sont relevées avec une attention qui pourrait paraître minutieuse à celui qui ne saurait pas qu'en pareille matière tous les détails ont leur sens et leur valeur. On voit que le consciencieux voyageur s'y est repris à plusieurs fois pour étudier de nouveau tel vestige des anciens ouvrages et des constructions primitives qui lui avait échappé dans une première visite. Dans la seconde partie, il ne s'est pas montré moins prudent archéologue qu'il n'avait été minutieux observateur dans son relevé. Il n'a pas prétendu tout rétablir; il n'a pas

suppléé par des conjectures, toujours faciles, à ce que ne lui donnaient pas les débris du monument.

Ce qu'il en reste suffit d'ailleurs à lui fournir les moyens de restaurer, dans ses traits les plus curieux, un ensemble des plus intéressants, une œuvre qui fait honneur aux ingénieurs romains. Ce n'est pas d'un port militaire qu'il s'agit, mais d'un port marchand, construit en une fois, sur un plan très bien ordonné, avec ses enrochements qui protègent le môle, ses quais, ses magasins, ses rampes et son chemin de ronde, ses anneaux en pierre, tout son outillage à la fois solide et simple. Nous ne possédions, je crois, de renseignements aussi certains et aussi bien liés entre eux sur aucun travail de ce genre et de cette époque, qui répond au siècle des Antonins.

Le mémoire est accompagné de quatorze planches d'un dessin un peu timide, mais exécutées avec un grand souci de l'exactitude; entre les mains d'un bon graveur, elles deviendraient très satisfaisantes. Une note complémentaire donne aussi le texte de plusieurs inscriptions inédites des environs de Terracine. Elles ont été très bien copiées et estampées en double; mais elles sont, par malheur, ou mal conservées ou d'un faible intérêt. Nous savons que récemment le même voyageur en a relevé d'autres plus importantes.

Ces recherches si heureusement conduites ont valu à M. de la Blanchère la faveur de prolonger son séjour en Italie : quand elles seront terminées, il en pourra sortir un ouvrage digne de figurer parmi les meilleurs mémoires des Écoles de Rome et d'Athènes.

M. Paul Durrieu s'occupe de l'histoire du moyen âge, et c'est à Naples qu'il a établi le centre de ses recherches. Son choix est enviable; mais ce qui l'a surtout attiré vers cette belle ville, intéressante à tant de titres, c'est qu'il y retrouvait la France et les traces des expéditions françaises dans l'Italie méridionale. Ses études de deuxième année ont porté sur deux sujets

distincts, tous les deux se rattachant aux événements accomplis dans cette région à la fin du xiv[e] siècle, et auxquels des Français ont été mêlés. A cet ordre d'idées appartiennent d'abord deux mémoires, déjà imprimés : *la Prise d'Arezzo* (1384) *par Enguerrand VII, sire de Coucy,* et *le Royaume d'Adria* (1393-1394). Dans ces mémoires, on peut louer l'emploi judicieux que l'auteur a su faire des documents inédits trouvés par lui dans les archives de France et d'Italie.

Ce sont, en réalité, deux fragments détachés d'un travail d'ensemble sur les relations de la France avec l'Italie pendant le règne de Charles VI. L'un montre Enguerrand VII, de Coucy, passant en Italie pour aider le duc Louis d'Anjou, prétendant français à la couronne de Naples. L'autre raconte les intrigues de Jean-Galéas Visconti, seigneur de Milan, qui aspire à se faire couronner roi d'Italie, et qui demande pour le duc d'Orléans, son gendre, la création d'un royaume formé aux dépens des États de l'Église. L'intérêt principal de ces études est de montrer, à sa naissance, la pensée des expéditions et des conquêtes françaises au delà des Alpes. L'Académie avait permis à l'auteur de prendre date auprès d'elle pour un sujet autour duquel d'autres érudits paraissaient s'empresser. C'est pour ne pas être devancé que M. Durrieu a publié dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* et dans la *Revue des questions historiques* les premiers résultats acquis par ses recherches.

L'autre travail de M. Durrieu nous fait connaître l'organisation de la chancellerie des princes angevins à Naples. Depuis longtemps, on savait qu'il existait dans les archives napolitaines une volumineuse collection de registres renfermant les actes de cette chancellerie du xiii[e] au xv[e] siècle. Mais on ne soupçonnait pas, au moins en France, avec quel désordre ces registres avaient été constitués, à une époque relativement moderne, avec les débris des registres primitifs.

M. Paul Durrieu a pris les cinquante et un registres les plus

anciens; il les a étudiés feuillet par feuillet, pour déterminer les éléments dont chacun d'eux était formé. Il a ainsi dégagé de la masse confuse dans laquelle ils étaient mêlés, tous les débris qui subsistent des registres antérieurs à la mort de Charles I[er]. En s'aidant des cotes anciennes, des titres courants, des caractères, des écritures et du contenu des actes, il est arrivé à retrouver, presque toujours avec certitude, la place que ces innombrables fragments tenaient dans la série des registres originaux. Il est superflu de faire remarquer combien cette patiente et intelligente restitution était nécessaire pour tirer parti des milliers d'actes consignés sur ces fragments et dont beaucoup se rapportent directement et exclusivement à la France. C'est donc un véritable service rendu à l'étude de notre histoire nationale; l'énonciation d'un pareil résultat est le meilleur éloge que nous puissions faire du travail de M. Durrieu, et c'est déjà une récompense de ses laborieux efforts.

M. Arthur Engel a montré aussi qu'il ne reculait pas devant une tâche difficile et compliquée, lorsqu'il a entrepris, comme travail de seconde année, son *Étude de la numismatique et de la sigillographie des établissements normands dans l'Italie méridionale et en Sicile, au XI[e] siècle*. Le sujet est intéressant, et, malgré les liens étroits qui le rattachent à notre histoire, insuffisamment connu du public français.

La première partie est consacrée à la description et à l'explication des sceaux et bulles dont les types, nombreux et variés, ont servi à authentiquer les actes des princes et seigneurs, tels que les ducs de Pouille, les grands comtes et les rois de Sicile, les princes et les princesses de Capoue, les juges, catapans et princes de Bari, les évêques et archevêques pendant la domination normande. C'est la partie la plus complète et la plus saillante du travail de M. Engel; on y trouve une grande abondance de renseignements, des recherches étendues, une

bonne disposition et un emploi judicieux des nombreux matériaux que l'auteur a eu le mérite de réunir.

La richesse de l'appareil scientifique distingue aussi la seconde partie, qui traite de la numismatique. L'auteur décrit d'abord en détail les médailles de chacun des princes normands, classés par familles et principautés, suivant l'ordre chronologique. Deux chapitres spéciaux étudient les ducats du roi Roger II et de son successeur Guillaume Ier. Vient ensuite un tableau des principales monnaies en cours dans le midi de l'Italie et en Sicile pendant la période normande. Cette étude s'appuie sur un grand nombre de diplômes de ces contrées, que M. Engel a compulsés dans les archives des couvents de Mont-Réal, de La Cava et du Mont Cassin; elle repose aussi sur la connaissance des principaux médailliers de l'Italie et des grandes collections de l'Europe. Comme la partie précédente, elle fait connaître bon nombre de pièces rares ou inédites, dont l'auteur a obtenu la communication à force de patientes recherches.

Malgré ces mérites, la seconde partie du mémoire de M. Engel est moins avancée que la première et doit être considérée surtout comme un bon travail préparatoire. Pour la compléter, l'auteur devra commencer par traduire avec soin les nombreux textes qu'il a rassemblés comme témoignages à l'appui de ses classifications. Il lui faudra aussi revoir de très près les interprétations des légendes grecques de basse époque et surtout des légendes arabes empreintes sur les monnaies. C'est, en effet, une des grandes difficultés du sujet que la présence de ces écritures étrangères, dont l'irrégularité et les formes incomplètes sont de nature à embarrasser souvent même les savants spéciaux. M. Engel y trouvera un motif de redoubler de soin et d'exactitude dans la correction des planches, déjà gravées, qu'il a jointes à son travail. D'ailleurs, nous lui tenons bon compte de la bibliographie spéciale qu'il a rédigée

sous forme de fiches, et qui témoigne des utiles et sérieuses études auxquelles il a employé son séjour en Italie.

Nous commençons la revue des travaux de première année de l'École de Rome par les mémoires de M. Antoine Thomas, qui continue le grand travail d'analyse et de publication des anciens registres pontificaux, entrepris par l'École et si heureusement inauguré par M. Berger. Ce sont des actes de la chancellerie du pape Boniface VIII, dont il a commencé le dépouillement. Il a résumé les premiers résultats de ses recherches sous le titre de : *Notes sur Boniface VIII et le premier Registre de ses bulles*. Par des exemples bien choisis, il nous fait entrevoir combien sera féconde en révélations nouvelles la publication des bulles et des lettres de cet illustre pontife. Les extraits qu'il nous donne permettent déjà d'introduire des additions et des rectifications importantes dans beaucoup d'articles du *Gallia christiana* et de l'*Histoire littéraire de la France*.

Un second mémoire de M. Thomas est consacré à six manuscrits de Bernard Gui, conservés au Vatican, et qui doivent s'ajouter aux cent trente manuscrits du même auteur que notre savant confrère, M. Léopold Delisle, a décrits et classés dans le tome XXVII des *Notices et extraits des Manuscrits*. Plusieurs des manuscrits signalés par M. Thomas ont une réelle importance. L'un d'eux, le n° 705 du fonds de la Reine, est un exemplaire original. Un autre, le n° 697 du même fonds, nous fait envisager sous un jour tout à fait nouveau la question des traductions françaises des ouvrages de Bernard Gui. D'après les comparaisons faites par M. Thomas, les trois points suivants paraissent démontrés : 1° une première traduction des *Fleurs des Chroniques* avait été exécutée avant l'année 1368, date d'une copie que Charles V s'en fit faire et qui est aujourd'hui à la Bibliothèque de la Chambre des députés; 2° en 1369, Charles V fit traduire la *Chronique abrégée des papes* et plusieurs autres opuscules historiques, par le

carme Jean Golein, dont le manuscrit original, présenté au roi, forme le n° 697 du fonds de la Reine au Vatican; 3° au XIII[e] siècle, fut faite une seconde traduction des *Fleurs des Chroniques* et de plusieurs autres opuscules de Bernard Gui, traduction qui nous a été conservée par le manuscrit français CVIII de Turin. Ce sont là des résultats d'un grand intérêt pour notre histoire littéraire et pour la critique des ouvrages de l'un des plus notables chroniqueurs du commencement du XIV[e] siècle. M. Thomas a joint à son envoi les photographies de deux miniatures, l'une représentant le roi Jean, l'autre le carme Jean Golein offrant à Charles V sa traduction de Bernard Gui.

M. Albert Martin applique à l'examen des manuscrits grecs conservés dans les bibliothèques de l'Italie ses connaissances de paléographe et de philologue. Le but principal qu'il a poursuivi, en se livrant à ce travail, est de préparer une étude d'ensemble sur les scoliastes d'Aristophane. Il voudrait, si cela est possible, les identifier tous, en notant les faits biographiques, les particularités de style, la richesse plus ou moins grande d'informations qui les distinguent les uns des autres. Pour arriver à ce résultat, il fallait commencer par collationner avec soin les commentaires dont ils ont enrichi le texte du grand poète comique.

Retardé dans son travail par une grave maladie, M. Martin a cependant mené à terme la collation complète, texte et scolies, du célèbre manuscrit d'Aristophane conservé à Ravenne et connu sous le nom de *Codex* A *Ravennas*. Cet examen, fait avec une attention minutieuse, lui a permis de redresser un assez grand nombre d'erreurs de lecture et d'attributions. Un autre manuscrit, conservé à la Marciana de Venise, quoique beaucoup moins précieux que celui de Ravenne, lui a été très utile encore, parce qu'il sert à combler les nombreuses lacunes que présentent les scolies du premier texte. Ces colla-

tions sont accompagnées d'une courte notice de l'auteur sur le but qu'il s'est proposé et sur la méthode qu'il a suivie. M. Martin convient tout le premier que sa collation n'apporte pas de changements notables au texte même d'Aristophane; mais c'est déjà beaucoup qu'elle améliore sur un grand nombre de points le texte des scolies, si abondantes en renseignements utiles, non seulement pour l'intelligence du poète, mais encore pour la connaissance de l'antiquité grecque.

M. Martin ne s'en est pas tenu aux manuscrits d'Aristophane; il a aussi profité de son séjour à Rome pour commencer la collation du manuscrit d'Isocrate conservé au Vatican dans le fonds des ducs d'Urbin (*Codex* A *Urbinas*). Il ne nous a encore adressé que la première partie de ce travail, qu'il poursuit activement; en attendant qu'il l'achève, il nous soumet une discussion critique des principales leçons qu'il a adoptées. Là, non plus, le texte de l'auteur grec ne reçoit pas de modifications essentielles; mais telle est l'importance du manuscrit, que la nouvelle revision à laquelle il vient d'être soumis n'en reste pas moins un travail utile. M. Martin, même lorsqu'il n'a fait que confirmer les variantes déjà publiées, a rendu un véritable service à la science.

M. Georges Lacour-Gayet s'est attaché, dès son arrivée en Italie, à l'une des questions recommandées par l'Académie aux membres de l'École de Rome. Il se propose de faire l'histoire d'Antonin le Pieux avant et après son élévation à l'empire. Ce beau sujet, qui comprend des études d'archéologie et d'épigraphie très étendues, ne pouvait être traité en une seule année. M. Lacour a déjà réuni les matériaux de plusieurs chapitres sur la généalogie et l'iconographie antonines et sur les monuments élevés à cette époque; mais loin d'ajourner les parties les plus ardues de sa tâche, il a voulu tout d'abord lui donner pour fondement solide une sérieuse revision de la chronologie. C'est l'objet du mémoire qu'il nous a soumis et

qui a pour titre : *Études sur les fastes consulaires du règne d'Antonin le Pieux.*

On sait les difficultés que présente ce genre de recherches, surtout à cause de la multiplicité des noms qui était alors en usage dans les grandes familles romaines et des confusions fréquentes qui en résultent dans l'abréviation des dates consulaires. M. Lacour s'est efforcé d'imiter les excellents modèles qu'il trouvait dans les œuvres de Borghesi, dans celles de Marini, chez les auteurs du *Corpus Inscriptionum latinarum,* et dans les savants travaux de nos confrères, MM. Léon Renier et Waddington. Parmi ses études préparatoires, nous devons mentionner le dépouillement qu'il a fait, à la bibliothèque du Vatican, du précieux manuscrit de Marini sur les inscriptions doliaires. Sous la direction de pareils guides, il n'est pas étonnant qu'il se soit pris d'un goût très vif pour l'érudition scrupuleuse et précise, et qu'il ait produit lui-même un mémoire composé avec une attention sévère et dans un esprit vraiment scientifique. Pour les vingt-trois années qu'il embrasse, il a pu établir la date certaine et l'identité historique de cent huit consuls : trente-quatre noms, qui appartiennent tous à des *consules suffecti,* restent seuls en dehors de son classement chronologique.

Il est difficile d'analyser un travail de vérification comme celui dont nous parlons. Contentons-nous de signaler un résultat général, qui est singulièrement honorable pour le jeune auteur. Son mémoire ayant été comparé aux *Fastes* inédits de Borghesi, non seulement les restitutions de M. Lacour se sont trouvées d'accord avec celles du grand épigraphiste, mais elles y ajoutent même plusieurs attributions nouvelles. Ce témoignage a une telle valeur, que je n'aurais peut-être pas osé le produire, s'il ne s'appuyait sur l'autorité du maître qui est, parmi nous, à la tête des études de l'épigraphie latine. Si les autres mémoires que prépare M. Lacour, si les recueils d'inscriptions

grecques et latines qui doivent servir de justification à son œuvre, sont exécutés avec le même soin rigoureux, on peut prévoir que nous posséderons bientôt une excellente monographie de l'empereur Antonin.

Je ne puis quitter l'École de Rome sans lui accorder un témoignage personnel, semblable à celui qui lui a déjà été rendu publiquement dans la séance solennelle de l'Académie, par notre président. Dans un récent voyage en Italie, il m'a été donné d'apprécier, par moi-même, le gracieux accueil qui attend les voyageurs français auprès du directeur de l'École et de ses jeunes collaborateurs. J'ai rencontré plusieurs de ces jeunes gens non seulement à Rome, mais sur d'autres points du pays, au milieu même de leurs travaux, et je tiens à les remercier ici de l'empressement avec lequel ils m'ont secondé dans mes propres recherches. Si j'avais poussé mon voyage jusqu'en Grèce, j'y aurais trouvé certainement la même bienveillance, et le spectacle de la même ardeur au travail. Ce concours que les deux Écoles, ainsi que leurs savants directeurs, prêtent aux études dont notre Académie est le centre, n'est pas la partie la moins méritoire de leur tâche; il s'ajoute aux services qu'elles rendent chaque jour à la cause de l'érudition française et à celle de l'enseignement.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 1er OCTOBRE.

M. Delisle présente, au nom des auteurs, les deux ouvrages suivants :

Récit de l'assassinat du sieur de Boisse Pardaillan et de la prise de Monheurt, publié avec avertissement, notes et appendice, par M. Philippe Tamizey de Larroque, correspondant de l'Académie (Paris, Bordeaux, 1880, broch. in-8°).

Histoire de la ville d'Antibe, par le chevalier Jean Arazi (Nice, Paris, broch. in-8°).

SÉANCE DU 8 OCTOBRE.

Aucun ouvrage n'a été présenté à l'Académie dans cette séance.

SÉANCE DU 15 OCTOBRE.

M. Egger présente à l'Académie un ouvrage dont il est l'auteur, et qui a pour titre : *Histoire du livre depuis ses origines jusqu'à nos jours* (Paris, in-12).

« Une première rédaction de cette histoire avait paru en 1878, sous la forme d'articles, dans le *Magasin d'éducation et de récréation,* que publie la même librairie. Cette seconde édition se présente avec des développements qui en doublent l'étendue, et avec des notes qui s'adressent moins à la jeunesse, mais qui permettent de la recommander aux lecteurs curieux des choses de l'érudition. »

M. Egger offre, en outre, à l'Académie une seconde édition récemment publiée de ses *Observations et réflexions sur le développement de l'intelligence et du langage chez les enfants* (Paris, in-12).

M. E. Desjardins fait hommage, de la part de l'auteur, M. Thédenat, directeur du collège de Juilly, ancien élève de l'École des hautes études, d'une brochure intitulée : *Cachets inédits des médecins oculistes Magillius et D. Gallius Sextus* (le cachet porte D GALLI SESTI et non SEXTI) (Paris, 1880, in-8°). « Ces deux nouvelles pierres sigillaires, provenant

de la collection Duquénelle, à Reims, portent, en comptant les deux autres cachets récemment publiés par M. le marquis de Rochambeau et par M. Garnier, à Amiens, le nombre de ces précieux monuments, aujourd'hui connus, à 159.

« La brochure de M. l'abbé Thédenat peut servir de modèle, dit M. Desjardins, pour les publications de ce genre. La méthode en est excellente; toutes les sources ont été consultées; les noms des remèdes, et il y en a deux qui apparaissent pour la première fois, le *sphragis* ou *sfragis* et le *divinum*, sont expliqués d'une manière satisfaisante, et les affections ophtalmiques déjà connues d'ailleurs, rapprochées avec le plus grand soin de tous les textes sigillaires et de tous les passages des écrivains spéciaux grecs et latins propres à éclaircir cette question si intéressante et si difficile des équivalences dans l'onomastique médicale des anciens et dans celle de la science moderne. »

Est encore offert à l'Académie :

Les assemblées publiques de l'Irlande, par M. H. d'Arbois de Jubainville (Paris, broch. in-8°).

SÉANCE DU 22 OCTOBRE.

M. de Longpérier offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Olivier Rayet, directeur adjoint à l'École des hautes études, un exemplaire du premier fascicule de son ouvrage intitulé: *Monuments de l'art antique* (Paris, 1880, in-4°).

« Ce fascicule contient quinze planches de format petit in-folio, très facile à manier. Ces planches, dit M. de Longpérier, sont exécutées d'une façon tout à fait remarquable, par les procédés héliographiques de M. Dujardin, ce qui a permis de conserver exactement les caractères de style des monuments originaux. Cette exactitude constitue un grand mérite. Elle donnera aux professeurs, aux critiques, le moyen d'établir des comparaisons de tout ordre. Les types sont ingénieusement choisis par M. Rayet parmi les monuments appartenant à l'art égyptien aussi bien qu'à l'art grec. L'auteur, et je ne saurais trop l'en féliciter, ne cache pas son penchant pour les œuvres des hautes époques. Il tient surtout à donner des reproductions de ce qu'on ne trouve pas ailleurs. Il a donc fait une chose utile et qui aura certainement une heureuse influence sur l'enseignement. Le texte qu'il joint à ses planches est digne d'un élève de l'École française d'Athènes. »

M. Edm. Le Blant présente, de la part de M. Aubé, un tirage à part

de la *Revue archéologique* intitulé : *Le christianisme de l'empereur Philippe.*

« Attesté par Eusèbe et saint Jérôme, le christianisme de l'empereur Philippe a été mis en doute par la critique moderne frappée de sa cruauté, de sa perfidie, et se fondant sur ce fait proclamé par Lactance et plusieurs autres que Constantin fut le premier empereur chrétien. Dans un mémoire intéressant et habilement conduit, M. Aubé examine cette question; il soutient avec Tillemont la thèse affirmative. Les images païennes que l'on remarque sur les monnaies de Philippe se trouvent de même sur celles de Constantin dont la conduite n'a guère mieux honoré l'Église. L'auteur conclut que nous devons accepter le témoignage d'Eusèbe et que, chrétien dans le cœur, Philippe fut seulement correct d'attitude en ce qui touche l'observance officielle du culte païen, ainsi qu'il convenait alors au maître de l'Empire. »

Sont offerts à l'Académie :

Les comtes de Carpas, par M. de Mas Latrie (extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*).

Notices sur le manuel du voyageur, par M. Kaltbrunner, juin 1879 (broch. in-12).

Compte rendu de la commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg pour l'année 1877, avec atlas (Saint-Pétersbourg, 1880, in-4°).

SÉANCE DU 29 OCTOBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Description géographique, historique et archéologique de la Palestine, par M. Victor Guérin, 3ᵉ partie. *Galilée*, tome II (Paris, 1880, gr. in-8°).

Le château de Richemont et sa chapelle, par le Dʳ E. Galy (Périgueux, 1880, broch. in-8°).

Considerazioni storico-critiche e filosofiche intorno alla ricerca di una lingua universale, par Gaetano Ferrari (Modène, 1877, in-8°).

Saggio di poesie con appendice epigrafica, par le même (Modène, 1877, petit in-4°).

Histoires et légendes d'Aquitaine. Légende d'Heudon, roi d'Aquitaine, légendes d'Aymon, par M. Grellet-Balguerie (Bordeaux, 1880, br. in-8°).

M. de Witte fait hommage à l'Académie d'un travail intitulé : *L'enlèvement d'Hélène, Hélène et Ménélas à la prise de Troie*, vase peint portant les signatures de Hiéron et de Macron. Ce mémoire (extrait de la *Gazette archéologique*) a été lu à l'Académie dans la séance du 7 juillet 1880.

M. de Saulcy présente, de la part de M. Paul Lampros, un volume intitulé : *Ἀνέκδοτα νομίσματα καὶ μολυϐδόϐουλλα τῶν κατὰ τοὺς μέσους αἰῶνας δυναστῶν τῆς Ἑλλάδος* (Athènes, 1880, in-4°).

M. Thurot offre à l'Académie les deux thèses qui ont valu, après une soutenance brillante, le grade de docteur à M. Louis Havet.

La thèse latine, *de versu Saturnio*, est un volume de 517 pages sur le vers saturnien.

« M. Havet ne s'est pas contenté de produire des hypothèses ingénieuses sur la manière de mesurer ce vieux vers national des Romains; il a rassemblé, dit M. Thurot, tous les vers saturniens qui nous sont restés, et il les a édités avec un soin scrupuleux conformément aux méthodes philologiques les plus sévères. Son travail est désormais indispensable à quiconque s'occupera du vers saturnien. La thèse française de M. Louis Havet (*le Querolus, comédie latine anonyme*) est un examen littéraire et un essai de restitution de cette comédie composée en Gaule, probablement vers le commencement du ve siècle. On a hésité sur la question de savoir si cette pièce avait été écrite en vers ou en prose. Notre savant confrère, M. Quicherat, avait émis en 1859 l'idée que la pièce avait dû être écrite en trochaïques tétramètres catalectiques, et il avait donné une restitution très satisfaisante du prologue. Il restait encore pourtant des incertitudes sur divers points importants. Dans le temps même où dans ses *Mélanges de philologie* notre confrère invitait à un nouveau travail sur le *Querolus*, M. Louis Havet faisait imprimer sa thèse où il établit définitivement que la pièce a été écrite en trochaïques tétramètres catalectiques et en iambiques tétramètres acatalectiques. Il a collationné de nouveau les manuscrits du *Querolus* et donné une traduction fidèle et élégante de cette comédie. Les deux thèses de M. Louis Havet font honneur à l'érudition française et autorisent à concevoir quelque espérance de l'avenir de la philologie latine parmi nous, si toutefois cet exemple est suivi. »

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE.

Aucun ouvrage n'a été présenté à l'Académie dans cette séance.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE.

(Séance publique annuelle.)

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie le 3e fascicule des *Comptes rendus* de ses séances, il offre en son nom à l'Académie le premier volume de son *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris avec le journal de ses actes*, ouvrage qui doit avoir cinq volumes.

Sont encore offerts :

L'autel de Saintes et les triades gauloises, par M. Alex. Bertrand (extrait de la *Revue archéologique*, juin-août 1880).

Épiménide de Crète et les croyances religieuses de son temps, par Giuseppe Barone (texte italien). Naples, 1880, in-8°.

M. Egger présente à l'Académie :

1° Le mémoire de M. le docteur Fournier, secrétaire de la Société de botanique, sur la *Réforme de la nomenclature botanique*, par le docteur Saint-Lager (extrait du *Journal des Savants*, juillet-août 1880);

2° Deux opuscules qui sont offerts à la compagnie par M. Guénin, sténographe reviseur au Sénat, et qui sont comme deux pièces annexes à son ouvrage naguère présenté à la compagnie sur l'*Histoire et la pratique de la sténographie*.

Le premier est un mémoire de M. John Bailey sur la méthode sténographique de Th. Shelton, l'un des promoteurs de cet art en Angleterre au XVIIe siècle, et sur le journal rédigé en chiffres par Samuel Pepys, secrétaire de l'amirauté anglaise sous Charles II et Jacques II, et président de la Société royale de Londres, journal transcrit et publié en 5 volumes (1848).

Le second est un mémoire en allemand sur les *Abréviations tachygraphiques dans les manuscrits grecs*, par le docteur Oskar Lehmann, membre de l'Institut royal de sténographie à Dresde (Leipzig, 1880).

M. Egger signale, à cette occasion, les singuliers développements que prennent dans l'Europe occidentale et en Amérique la pratique et l'enseignement de la sténographie.

M. Perrot a la parole pour une présentation :

« L'étude de l'histoire des religions de l'antiquité a fait, dit-il, dans ces derniers temps, de rapides progrès, auxquels l'Académie a beaucoup contribué, soit par les sujets de prix qu'elle proposait, soit par les travaux de plusieurs de ses membres les plus éminents; elle ne peut donc manquer de s'intéresser aux efforts heureux qu'a faits M. Maurice Vernes, pour donner aux travaux relatifs à l'histoire des religions anciennes un

organe régulier. Ceux qui voudraient se rendre compte de l'esprit et de la méthode qui président à la direction du nouveau recueil, nous les renvoyons à l'excellente introduction que M. Vernes a mise en tête du nouveau recueil, qui porte pour titre : *Revue de l'histoire des religions*. Ce recueil paraît tous les deux mois, par cahiers d'une dizaine de feuilles. Les trois premiers ont paru; on y remarquera, outre des mémoires étendus, des *Bulletins* rédigés par les hommes les plus compétents; chacun d'eux donne en quelque sorte des nouvelles d'une des provinces dont se compose le vaste territoire que la *Revue* s'est chargée d'exploiter. M. Maspéro s'est chargé de l'Égypte; M. Barth, de l'Inde; M. St. Guyard, de l'Assyrie; M. Decharme, de la Grèce; M. Bouché-Leclercq, de l'Italie; M. Gaidoz, de la mythologie gauloise.

«Parmi les mémoires, nous signalerons l'étude de M. Bouché-Leclercq sur la divination italique, qui fera partie du grand ouvrage entrepris par ce savant sous le titre d'*Histoire de la divination ;* un extrait, ou plutôt un résumé très intéressant de l'*Histoire du culte chez les Hébreux*, de Wellhausen; une dissertation de notre confrère M. Duruy, intitulée: *Formation d'une religion officielle dans l'empire romain*. Le troisième numéro contient deux articles importants, l'un de M. James Darmesteter, *Le dieu suprême dans la mythologie indo-européenne*, et l'autre de M. Gustave d'Eichthal, *sur le nom et le caractère du dieu d'Israël Iahveh*.

«Tout en consacrant une grande partie de son temps à la direction du recueil qu'il a fondé, M. Maurice Vernes ne cesse pas de contribuer, de ses recherches personnelles et de sa plume, au progrès des études auxquelles il s'est voué de bonne heure. Les deux volumes qu'il m'a chargé de présenter portent un bon témoignage de son activité et de l'étendue de ses connaissances. Le premier a pour titre: *Mélanges de critique religieuse;* l'auteur y a réuni des essais publiés par lui dans différents recueils et qui ont pour principal sujet l'histoire de la religion hébraïque. Le second est la traduction, très française et très nette, d'un livre depuis longtemps apprécié à l'étranger, le *Manuel de l'histoire des religions*, par M. Tiele, professeur à l'Université de Leyde.»

M. de Witte offre à l'Académie le troisième numéro de la *Gazette archéologique* pour l'année 1880. Ce troisième numéro est accompagné, comme les précédents, de six planches. Voici l'énumération des articles : *Égide d'or, ornée de la tête de la déesse léontocéphale Sekhet*. Ce précieux monument est reproduit par un cliché et figuré de la grandeur de l'original. M. Paul Pierret, conservateur des monuments égyptiens au musée du Louvre, a bien voulu nous donner une note explicative. Au revers de

ce bijou sont gravés, d'une manière assez négligée, les noms du roi Osorkon III, de la vingt-troisième dynastie, et de la reine Ta-ti-Bast. — *Pectoral d'argent découvert dans une sépulture du Kouban*, par M. Ch. de Linas. Cet article est la suite d'un travail qui a paru dans le numéro précédent de la *Gazette*, p. 64 et suiv. — *Pierre gravée, améthyste, trouvée à Constantine et représentant le Panthéon d'Agrippa*, avec une note explicative de M. Héron de Villefosse. L'auteur pense que cette curieuse gravure donne l'état du Panthéon, après la restauration de l'an 202, sous Septime Sévère. — *Pélée et Atalante* (pl. XIII et XIV). Dans la première de ces planches est reproduite une plaque de terre cuite qui représente la lutte de Pélée et d'Atalante (collection de M. de Banneville). Les deux personnages sont entièrement nus. Dans la planche suivante, on voit les préparatifs de la lutte, figurés à l'extérieur d'une charmante coupe peinte, de la collection de Luynes. Les noms des personnages sont inscrits dans le champ. L'auteur de l'article explicatif, M. Fr. Lenormant, a saisi l'occasion de publier en même temps, p. 94, une pierre gravée du trésor de Curium, gravure dans laquelle les deux adversaires sont vêtus; au milieu est placée la tête du sanglier de Calydon; de chaque côté on voit un grand serpent *uræus* ailé. Suivent quelques observations sur le miroir étrusque appartenant à M. le professeur Lewis, de l'Université de Cambridge, miroir sur lequel est gravé un éphèbe à cheval qui se précipite dans les flots de la mer. M. de Witte propose de reconnaître dans ce jeune cavalier *Mélicerte* qui se jette dans la mer (*Gazette archéologique*, 1879, p. 218).

Pl. XV. *Vénus, bronze romain*. L'article explicatif est signé E. de Chanot.

Pl. XVI. *Peinture représentant un marché ou bazar égyptien*, avec des remarques fort intéressantes et fort instructives de M. G. Maspéro.

Pl. XVIII. *Très belle tête de marbre du musée de Vienne, en Dauphiné*. L'article est signé E. Liénard.

Plaques votives en terre cuite trouvées à Corinthe (huit clichés) et expliquées par M. O. Rayet. Ces plaques sont ornées de divers sujets accompagnés de légendes en caractères corinthiens.

Pl. XVII. *Miroir étrusque*, expliqué par M. Ernest Babelon, qui désigne le sujet par les noms d'*Apollon*, *Idas* et *la Victoire*.

Ce numéro est terminé par une note de M. Fr. Lenormant, sur *le divin Calchas*, que les Étrusques ont figuré avec de grandes ailes.

M. Delisle fait hommage, au nom des auteurs, des ouvrages suivants :

1° *Documents inédits sur Abélard, tirés des manuscrits de Fleury..., conservés à la bibliothèque d'Orléans*, par M. Ch. Cuissard.

« Casimir Oudin avait mentionné un manuscrit de la bibliothèque de Fleury, renfermant la *Logica*, de Pierre Abélard, et un manuscrit de Saint-Germain-des-Prés, renfermant la *Dialectica* du même auteur. M. Cousin ayant remarqué que le manuscrit de Saint-Germain, aujourd'hui 13368 du fonds latin à la Bibliothèque nationale avait primitivement appartenu à l'abbaye de Fleury, avait supposé que Casimir Oudin avait fait un double emploi, et que le manuscrit cité par lui comme étant à Fleury ne différait pas de celui que l'abbaye de Saint-Germain avait recueilli. Il n'en était rien. M. Charles Cuissard vient de retrouver à la bibliothèque d'Orléans le premier des manuscrits signalés par Oudin. Les détails qu'il donne sur ce manuscrit, aujourd'hui n° 222 de la bibliothèque d'Orléans, prouvent qu'il mérite d'être attentivement étudié pour la connaissance des ouvrages philosophiques d'Abélard. M. Cuissard a fait, dans le manuscrit 238 de la même bibliothèque, une autre découverte relative à Abélard. C'est une pièce de vers latins relative aux malheurs de ce philosophe. Ces vers, qui doivent être à peu près contemporains des événements, sont fort altérés; mais le texte pourra en être amélioré.

« La double découverte de M. Cuissard montre combien était utile la revision du catalogue des manuscrits d'Orléans, entreprise par ce laborieux professeur. »

2° *Rapport sur une mission à Rome, en 1876, relative au cartulaire de Philippe-Auguste,* par M. Al. Tuetey.

« Le plus ancien des registres de Philippe-Auguste est conservé au Vatican. Grâce à M. Tuetey, archiviste aux Archives nationales, nous en avons, dit M. Delisle, une description exacte et détaillée, avec la table de toutes les pièces qu'il renferme et le texte de quelques documents d'une réelle importance, tels que des correspondances relatives à la croisade contre les Albigeois et à la politique de Philippe-Auguste à l'égard de l'empereur Othon. »

3° *Les sociétés populaires et en particulier celles de Coutances, pendant la première Révolution.* Étude historique par M. Sarot (Coutances, 1880, in-8°).

« L'auteur a pensé, et non sans raison, qu'il pouvait offrir à l'Académie des inscriptions un travail qui porte, à la vérité, sur une époque moderne, mais dont les éléments ont tous été empruntés à des documents originaux et à des pièces d'archives. »

M. Delisle offre en outre à l'Académie les deux thèses que M. Charles Molinier a récemment présentées à la Faculté des lettres de Paris,

pour obtenir le diplôme de docteur. Toutes les deux se rapportent à l'histoire de *l'Inquisition dans le Midi de la France, au XIIIᵉ et au commencement du XIVᵉ siècle.*

«La thèse française consiste principalement en recherches très approfondies sur les sources de l'histoire de l'Inquisition. M. Molinier ne doit avoir laissé échapper aucun des trop rares documents qui subsistent sur cette matière. Il a analysé et apprécié avec sagacité chacun de ces documents et a montré le parti qu'un habile historien doit en tirer.

«L'un des morceaux les moins connus et les plus intéressants que M. Molinier a mis en lumière est la chronique de Guillaume Pellisson. Dans la thèse latine, il en a publié le texte d'après une mauvaise copie moderne conservée à la Bibliothèque de Carcassonne.

«Les deux volumes de M. Molinier ont fait faire un progrès décisif à l'histoire de l'Inquisition française.»

M. de Longpérier présente, de la part de M. Ferdinand Bompois, un nouveau mémoire de numismatique.

«Ce travail de l'infatigable antiquaire, dit M. de Longpérier, est relatif à une de ces questions extrêmement difficiles que l'auteur affectionne. Il s'agit d'une monnaie antique de style sicilien, représentant une tête de Vulcain, et portant au revers les caractères MY. La monnaie a été attribuée à *Mytistratus,* ville de site incertain, et même de nom incertain, comme M. Bompois s'attache à le démontrer. Il restitue le monument à la ville de *Mylæ,* localité du nord de la Sicile, dont il esquisse l'histoire, et il se fonde surtout sur le rapport frappant de la monnaie discutée avec celles de l'île de Lipara, voisine de Mylæ. M. Bompois, en exposant son opinion, fait passer sous les yeux du lecteur un grand nombre de détails curieux qui contribuent à rendre très intéressante une dissertation que les archéologues prendront en grande considération.»

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE.

Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants :

The sacred books of the East. The Qur'ân, vol. VI et IX, par M. Max Müller (Oxford, 1880, in-8°).

La linguistique dévoilée, par Lévy-Bing (Paris, 1880, grand in-8°, 1ᵉʳ fascicule).

Il mito di Filottete nella letteratura classica e nell' arte figurata, par M. Luigi Milani (Florence, 1879, in-8°).

Il ripostiglio della venèra. Monete romane della seconda metà del terzo secolo, par le même (Rome, 1880, in-4°).

M. Jourdain présente à l'Académie le nouvel ouvrage que M. le comte Gozzadini vient de publier, sous le titre de *Nanne Gozzadini e Baldassarre Cossa poi Giovanni XXIII* (*Nanne Gozzadini et Balthazar Cossa, devenu pape sous le nom de Jean XXIII*).

«Cet ouvrage, de plus de 600 pages, n'est pas seulement, dit M. Jourdain, le récit d'un épisode de l'histoire de Bologne, à la fin du XIVe et dans les premières années du XVe siècle, c'est le fidèle tableau des rivalités, des dissensions et des guerres qui ont désolé à cette époque les républiques italiennes.

«Nanne Gozzadini appartenait à une ancienne et puissante famille de Bologne, dont l'auteur de ce livre est le digne descendant. Il était banquier, comme en témoignent des lettres de change qui portent son nom, et dans l'exercice de cette profession, il avait acquis d'immenses richesses et une grande popularité à Bologne. Ses concitoyens lui confièrent à plusieurs reprises des fonctions importantes, qui devaient lui donner l'espoir de dominer un jour dans la cité. Mais son ambition vint se heurter à celle de rivaux redoutables, qui tantôt s'allièrent avec lui contre des adversaires communs, tantôt le forcèrent à s'exiler pour échapper à une sentence de mort. Bologne, comme tant d'autres républiques d'Italie, avait le malheur de ne pas s'appartenir à elle-même. Jalouse de sa liberté, elle n'avait jamais su la défendre; et par suite de luttes intestines, et avec la connivence de Nanne, elle était tombée aux mains du duc de Milan, qui bientôt en abandonna la seigneurie au Saint-Siège. Boniface IX y envoya comme légat Balthazar Cossa, qui fut pape sous le nom de Jean XXIII. Tout d'abord la bonne harmonie régna entre Nanne et le légat. Nanne fut investi, au nom du Saint-Siège, du fief de Cento et autres lieux; puis les relations amicales firent place à des mésintelligences qui ne tardèrent pas à dégénérer en lutte ouverte. Une prise d'armes eut lieu pour rendre Nanne maître de Bologne. L'entreprise ayant échoué, le frère et le fils de Nanne, Bernard et Gabione Gozzadini, furent décapités; lui-même dut s'exiler, et quand il se fut réconcilié avec le Saint-Siège, par l'entremise des Vénitiens et des Florentins, il ne put rentrer à Bologne, et il alla mourir à Ferrare, au mois de septembre 1407.

«Nous ne pouvons indiquer que d'une manière rapide et très incomplète les événements dont l'ouvrage que nous présentons à l'Académie contient le récit. Que M. le comte Gozzadini prenne la défense de son aïeul, qu'il porte le jugement le plus sévère sur la conduite du légat

Balthazar Cossa, on s'en étonnera d'autant moins que la mémoire de Balthazar Cossa est chargée de graves accusations par les historiens ecclésiastiques ; mais ce que nous devons signaler, c'est la valeur incontestable du travail de l'auteur, c'est l'importance des documents entièrement inédits qu'il a tirés des archives de sa propre famille et de celles de quelques villes d'Italie, c'est enfin la nouveauté des résultats auxquels il est arrivé. Nous avons consulté divers ouvrages sur l'histoire des républiques italiennes au moyen âge, entre autres celui de Sismondi ; nous n'y avons trouvé que des indications superficielles et incomplètes sur les faits si fidèlement racontés par le comte Gozzadini, d'après des documents authentiques. M. Gozzadini a, de tout point, renouvelé la partie de l'histoire à laquelle il a touché, et ce nouveau service rendu à l'érudition et aux lettres est à joindre à tous ceux qui ont déjà concilié à l'auteur l'estime du monde savant.»

M. Jourdain présente en outre, de la part de M. Eug. Lévêque, une brochure intitulée : *Les mythes de l'Inde et la Perse* (supplément de l'Introduction).

M. Girard offre à l'Académie, de la part de l'auteur, une *Petite histoire des Grecs depuis les origines jusqu'à la conquête de la Grèce par les Romains,* par Van den Berg, ancien élève de l'École normale (Paris, 1880, petit in-16).

«Le format de ce volume et ses dimensions disent assez que c'est un ouvrage élémentaire. Ce qui le recommande à l'attention de l'Académie et lui donne son utilité, même après les grandes histoires savantes et le livre si intéressant et si vivant de notre confrère M. Duruy, ce sont, dit M. Girard, deux mérites principaux.

«C'est d'abord la méthode et la netteté d'une exposition qui, dans un sujet aussi étendu et aussi complexe, reste claire et vraie, tout en résumant et en généralisant beaucoup. Or chacun sait combien ces conditions sont à la fois nécessaires et difficiles à réaliser dans un livre d'éducation. Les principaux faits de tout ordre sont compris dans le travail de M. van den Berg, et se détachent bien en conservant leur valeur relative.

«Ensuite, l'auteur connaît les sources. Il a fait, des textes anciens et des travaux modernes, une étude attentive, qui soutient, pour ainsi dire, chaque mot de sa rédaction ; et il indique ses autorités, soit en tête du livre, soit au bas des pages, de la façon la plus commode pour le lecteur, qui est mis à même, sur chaque point, de consulter directement les ouvrages originaux. Par le nombre, le choix et l'exactitude de ces indications, M. van den Berg peut être utile, non seulement à la jeunesse,

qu'il est bon d'habituer à chercher les matériaux de l'histoire là où ils sont, mais à tous ceux qui s'occupent de l'antiquité grecque.»

M. Ad. Regnier a la parole pour une présentation :

«La Commission du prix Volney a accordé, cette année, un encouragement de 500 francs au P. Violette, missionnaire mariste dans l'Océanie, pour son *Dictionnaire samoa-français-anglais* et *français-samoa-anglais*, précédé d'une *grammaire de la langue samoa.*

«Le P. Colomb, prêtre mariste lui aussi, et qui donne ses soins à l'impression des travaux faits sur place par les missionnaires, m'a chargé d'offrir à l'Académie, comme annexes à l'ouvrage récompensé, deux nouveaux volumes de prières en langue *toga* (Tonga) et en langue *futuna*, composés le premier par le P. Chevron, le second par le P. Grézel. Le P. Colomb espérait pouvoir joindre à ces deux volumes le *Vocabulaire de toga*, mais les *événements récents*, me dit-il avec une noble et vraiment chrétienne simplicité dans sa lettre d'envoi, l'ont mis dans l'impossibilité de le publier aussi tôt qu'il l'eût desiré. Il nous fait espérer, ce vocabulaire pour 1882, accompagné sans doute d'une grammaire.

«Les zélés missionnaires de l'Océanie ne se préoccupent pas, ou du moins ils ne le font que bien accessoirement, des intérêts de la linguistique; ils n'ont en vue que les intérêts sacrés de leur courageuse tâche; mais leurs travaux n'en méritent pas moins nos encouragements au point de vue de la science. Ce sont d'utiles matériaux pour la philologie comparée, des pierres d'attente qui serviront à élever quelqu'un de ces ensembles comme nous en avons déjà, et dans le nombre il en est de très méritoires, pour des groupes de peuplades, soit de nègres d'Afrique, soit d'Indiens d'Amérique.»

M. Gaston Paris fait hommage, au nom de M. Delboulle, d'un volume intitulé : *Matériaux pour servir à l'historique du français* (Paris, 1880, in-8°).

M. Heuzey offre en son nom la troisième livraison de son ouvrage sur les *Figurines antiques de terre cuite du Musée du Louvre* (Paris, 1878, in-4°).

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie les ouvrages suivants qui sont offerts par les auteurs :

Le sarcophage de Luc de Béarn, par M. Edm. Le Blant, membre de l'Académie (extrait de la *Revue archéologique*).

Notice sur la commune de Châtillon-sous-Bagneux, par M. le docteur Am. Latour (Paris, 1880, broch. in-12).

Congrès archéologique de France. 46ᵉ session. *Séances générales tenues à Vienne en 1879 par la Société française d'archéologie* (Paris, Tours, 1880, in-8°).

M. Gaston Paris offre, de la part de M. J.-François Bladé, *Trois nouveaux contes populaires recueillis à Lectoure* (Agen, 1880, broch. in-8°).

M. Renan présente, au nom de M. Clermont-Ganneau, les deux opuscules suivants : 1° *Origine perse des monuments araméens d'Égypte*, 1ʳᵉ partie (extrait de la *Revue archéologique*, août 1878 et janvier 1879); 2° *Études d'archéologie orientale. La stèle de Byblos* (*Bibliothèque de l'École des hautes études*).

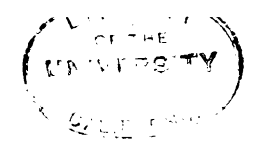
M. de Rozière fait hommage à l'Académie, de la part d'un de ses correspondants, M. Célestin Port, archiviste de Maine-et-Loire, de deux volumes que M. Port vient de publier sous le titre de *Souvenirs d'un nonagénaire* (Paris, Angers, 1880, in-8°).

« L'auteur (car M. Port n'est que l'éditeur) se nommait Besnard. Sa vie, dit M. de Rozière, a été très variée et même très agitée. Il a été tour à tour, sous l'ancien régime, étudiant en théologie et en médecine, vicaire et curé. Il a prêté le serment constitutionnel. Il a été réduit à fuir pendant la Terreur. Sous le Directoire, il est entré dans l'administration municipale du Mans, en est devenu président, a dû en cette qualité faire à plusieurs reprises le voyage de Paris pour y défendre les intérêts de ses administrés. Entré quelque temps après dans l'administration du ministère de la justice, il la quitta pour une place de finances et finit par se retirer à Paris où il a rédigé pendant les dernières années de sa vie les souvenirs qui viennent d'être publiés par M. Port.

« Besnard n'a, il est vrai, été mêlé à aucune des grandes affaires de la politique ou de l'administration; il n'a eu entre les mains aucun papier d'État. Il ne peut donc nous révéler aucun fait nouveau ou important. Mais il a vécu successivement dans des sociétés très différentes; il était doué d'un esprit de fine observation, et il a donné des peintures curieuses des divers milieux qu'il a traversés.

« Les *Souvenirs d'un nonagénaire* offrent donc une lecture agréable et dans une certaine mesure instructive; mais je ne serais pas juste si je n'ajoutais que les notes si précises, si complètes, si rigoureusement exactes, dont M. Port a enrichi le texte de son auteur, augmentent singulièrement le prix de la publication. »

M. Ravaisson offre, au nom de son fils, M. Charles Ravaisson-Mollien,



attaché au Musée du Louvre, un volume intitulé : *les Manuscrits de Léonard de Vinci,* contenant la publication intégrale et littérale d'un des douze manuscrits de Léonard appartenant à la bibliothèque de l'Institut, publication qui doit être très prochainement suivie de celle des onze autres manuscrits (Paris, 1881, in-fol.).

«Les manuscrits que Léonard de Vinci a laissés sont, dit M. Ravaisson, encore presque entièrement inédits, à l'exception d'une grande partie de ce qu'ils contiennent concernant la peinture et le dessin ou des sujets qui s'y rapportent, et qui a été édité sous le titre de *Traité de la peinture,* ainsi que d'un petit ouvrage sur le *Mouvement des eaux.* Ces manuscrits renferment des recherches sur toutes sortes d'autres matières; Venturi d'abord et d'autres savants depuis y ont signalé des aperçus où le grand artiste fait preuve d'une universalité de connaissances et d'une profondeur de génie surprenante, et se montre, sur beaucoup de points, le devancier des hommes auxquels la science moderne doit ses découvertes les plus importantes. Des extraits donnés par Venturi à la fin du dernier siècle, et récemment par M. Govi, n'ont fait que démontrer la nécessité d'une publication intégrale. M. Charles Ravaisson-Mollien a cru qu'une telle publication devait consister avant tout dans des *fac-simile;* le texte, en effet, est entremêlé d'une foule de dessins qui, sortis d'une telle main, méritent d'être reproduits sans la moindre altération. L'écriture est partout de gauche à droite, les lettres à rebours, et remplie d'abréviations et de ligatures, avec une orthographe et une ponctuation très irrégulières, par suite très difficile à déchiffrer, même à l'aide d'un miroir. L'éditeur a donc cru nécessaire d'ajouter aux *fac-simile,* en premier lieu, une transcription imprimée du texte redressé, transcription d'ailleurs tout à fait exacte, jusqu'à la ponctuation inclusivement; en second lieu, une traduction française aussi littérale que possible. Les *fac-simile* ont été obtenus par un procédé photoglyptique. Le volume est précédé d'une préface contenant des recherches sur l'histoire des écrits de Léonard, avec des documents inédits; il est suivi d'une table alphabétique et analytique très détaillée du manuscrit A de la bibliothèque de l'Institut. Les principaux sujets traités dans ce premier volume sont, avec la peinture, le dessin, la perspective et la géométrie, la cosmologie et la géographie générale, la mécanique générale et appliquée, la percussion, la résistance des supports et particulièrement des voûtes, l'artillerie, la lumière, la chaleur, le son, le mouvement de l'eau, qui occupa tant Léonard de Vinci dans ses grands travaux d'ingénieur hydraulicien en Toscane, en Lombardie et en France. On y trouvera aussi des pages no-

tables pour la force et l'originalité du style, et, enfin, à propos de la conservation de la force et de la compensation universelle dans la nature, théorèmes qui jouent un grand rôle dans les spéculations de Léonard, un passage remarquable de philosophie générale où il fait preuve d'une manière de penser tout autre et tout autrement élevée que celle qu'on lui a quelquefois attribuée. »

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE.

Sont offerts à l'Académie ;

Quelques souvenirs de l'abbaye d'Andres, par M. Deschamps de Pas (Arras, 1879, broch. in-8°).

Essai sur la numismatique soissonnaise, par M. Michaux (Soissons, 1880, in-8°).

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE.

M. Duruy offre à l'Académie le tome III de son *Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares.* Le Secrétaire perpétuel, en présentant ce volume à l'Académie, rappelle avec quel soin M. Duruy, en faisant cette édition nouvelle d'un livre qui a été son premier titre dans le monde savant, l'a étendu et enrichi par la reproduction des monuments les plus curieux de l'antiquité figurée.

Sont encore offerts :

La littérature ancienne de l'Irlande et l'Ossian de Mac-Pherson, par M. d'Arbois de Jubainville, Paris, 1880 (extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. XLI).

M. Jourdain revient sur une présentation déjà faite par M. L. Delisle du livre intitulé : *Documents inédits sur Abélard, tirés des manuscrits de Fleury, conservés à la bibliothèque publique d'Orléans,* par M. Ch. Cuissard, membre de l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans (Orléans, 1880, in-8°).

« C'est M. Cousin, comme on sait, dit M. Jourdain, qui a mis le premier en lumière les ouvrages philosophiques d'Abélard, d'après un manuscrit du fonds de Saint-Victor, et un autre manuscrit du fonds de Saint-Germain de la Bibliothèque nationale. L'illustre éditeur avait supposé que le manuscrit du fonds de Saint-Germain, qui venait de lui fournir le remarquable morceau *De generibus et speciebus,* était le même que celui qui est mentionné par Casimir Oudin comme appartenant à l'ab-

baye de Fleury-sur-Loire. M. Cuissard a rectifié cette supposition de la manière la plus irréfragable en retrouvant à la bibliothèque publique d'Orléans le manuscrit de Fleury cité par Oudin. Il signale ensuite aux amateurs de la philosophie scolastique, comme faisant partie de ce manuscrit, divers traités, les uns de Raban Maur, les autres d'Abélard, qui paraissent bien ne pas se confondre avec les ouvrages imprimés de ces auteurs; ils auraient dans ce cas d'autant plus d'importance que les documents sur le premier âge de la philosophie scolastique sont fort rares. Enfin M. Cuissard a tiré du même manuscrit un petit poème en vers latins qui se rapporte certainement à l'amant d'Héloïse et dont l'existence était inconnue jusqu'ici. L'Académie reconnaîtra, ajoute M. Jourdain, nous en avons la confiance, qu'à tous les points de vue l'écrit substantiel de M. Cuissard méritait d'être signalé à son attention.»

M. d'Hervey de Saint-Denys offre à l'Académie le 3[me] fascicule du tome II de l'*Ethnographie des peuples étrangers*, traduite par lui de Matouan-lin (Paris, Londres, in-4°).

«Ce fascicule, contenant 15 feuilles in-4°, comprend la fin des documents historiques concernant les peuples autochtones de la Chine méridionale, qui étaient encore considérés au xiii[e] siècle comme des peuples étrangers à l'Empire. Ces documents sont complètement neufs et inédits, parce que les sinologues qui ont cherché l'histoire des populations de la Chine méridionale dans l'histoire même de la Chine, n'avaient pas imaginé qu'il fallait chercher cette histoire dans celle des peuples étrangers. — La suite du tome II traitera de l'ethnographie des peuples qui habitent la mer du Midi, c'est-à-dire les îles de la Sonde, les Moluques, Bornéo et même l'Australie, visitées par d'anciens navigateurs chinois.»

M. de Rozière a la parole pour une présentation:

«L'Académie, dit-il, sait que notre savant et ingénieux correspondant, M. Tamizey de Larroque, est en instance auprès du Ministre de l'instruction publique et du Comité des travaux historiques pour être chargé de la publication de la correspondance de Peiresc. En préparant cette publication, il a naturellement rencontré sur sa route beaucoup de lettres adressées à Peiresc par ses divers correspondants. Ce sont ces lettres qu'il a entrepris de publier dans une série de brochures. Il y a quelques mois, j'ai eu l'honneur d'offrir à l'Académie le 1[er] fascicule consacré à la *Correspondance de Du Bernard avec Peyresc*. Le 2[e] fascicule, que j'offre aujourd'hui, est consacré à un correspondant beaucoup plus connu, *César Nostradamus*, l'historien de la Provence.

«Les notes nombreuses, généralement exactes et souvent piquantes,

de M. Tamizey de Larroque donnent un grand prix à ces publications.»

M. Perrot présente, au nom de M. Eug. Müntz, une brochure intitulée : *Raphaël archéologue et historien d'art* (extrait de la *Gazette des beaux-arts*).

«Dans ces pages, dit-il, toutes pleines de faits prouvés et d'observations judicieuses, M. Eugène Müntz, qui connaît si bien l'histoire des arts au xv° et au xvi° siècle, montre que Raphaël a poussé plus loin encore qu'on ne le croit généralement l'étude et la connaissance de l'antiquité. Jusqu'à son arrivée à Rome, en 1508, il n'avait regardé qu'en passant et comme à la hâte les chefs-d'œuvre de l'art classique; mais à partir du moment où il fut établi à Rome, il s'en éprit, il les rechercha et les fit rechercher jusqu'en Grèce, il les copia, il en réunit des dessins, et, dans les derniers temps de sa vie, il avait été investi par la confiance du pape Léon X d'une mission qu'il avait prise très à cœur, celle de préserver de la destruction, par des mesures sévères, tout ce qui restait à Rome des monuments antiques et de les faire apprécier par une série de dessins qu'entreprendraient les artistes les plus compétents. On a le rapport dans lequel il expose au Pape, non sans éloquence, le plan de cette sorte de restauration de la Rome antique. Les dernières pensées de Raphaël se partagèrent, comme le montre M. Müntz, entre ces études d'archéologue et le tableau de la Transfiguration.»

M. Perrot présente en outre le volume suivant : *An history of Greek sculpture, from the earliest times down to the age of Pheidias,* by S. A. Murray, with illustrations (Londres, 1880, in-8°).

«L'ouvrage dont M. Murrey nous donne aujourd'hui la première partie, ne peut manquer, dit M. Perrot, d'être bien accueilli par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'art grec, dont l'histoire de la sculpture forme la partie la plus considérable. Le dernier livre qui ait été publié sur cette matière, celui qui représente le mieux l'état actuel de la science, c'est l'*Histoire de la plastique,* d'Overbeck; or, la seconde édition d'Overbeck est de 1869, et depuis ce moment, bien des découvertes sont encore venues s'ajouter aux précédentes, pour agrandir et pour éclairer l'horizon. C'est surtout sur les origines de l'art grec et sur les rapports de la Grèce primitive avec l'Orient qu'un nouveau jour a été répandu par les résultats des fouilles de Cypre, de celles de Mycènes et de Spata. Quand l'historien arrivera au temps où l'art grec a conquis son originalité et dispose de toutes ses ressources, les fouilles d'Olympie et celles de Pergame lui fourniront aussi des matériaux non encore mis en œuvre; il s'en servira pour montrer quelle infinie variété le génie grec a jetée dans ses

œuvres et quelle puissance de renouvellement il a possédée jusque dans un siècle où la décadence politique de la race hellénique semblait devoir diminuer sa fécondité.

«Personne ne se trouvait dans de meilleures conditions pour entreprendre cette tâche que M. Murray. Collaborateur intelligent et dévoué de M. Newton, il vit depuis de longues années dans un commerce de toutes les heures avec les chefs-d'œuvre de l'art antique, au milieu des richesses de ce musée qui possède les marbres du Parthénon, ceux de Phigalie, ceux du Mausolée et tant d'autres ouvrages de provenance certaine; de nombreux articles donnés aux recueils périodiques, tels que l'*Academy* et la *Contemporary Review,* avaient préparé l'auteur à un travail d'ensemble, et son éducation artistique a été récemment complétée par un voyage qui lui a fait connaître le musée d'Athènes et la collection réunie à Olympie.

«Nous ne prétendons pas analyser un ouvrage dont chaque chapitre donnerait lieu à des observations et à des discussions intéressantes. Il nous suffira de dire que l'historien, très au courant de tout ce qui a été écrit en Allemagne et en France sur la matière qu'il traite, porte cependant partout des idées et des vues qui lui sont propres. Ce n'est pas un simple rapporteur, un compilateur; il sent vivement les œuvres d'art, il les juge avec son propre goût, il a étudié avec soin les questions de pratique et de technique professionnelle, et ses connaissances spéciales lui fournissent souvent des remarques précieuses. Malgré de nombreuses notes au bas des pages, malgré certaines discussions admises dans le texte, l'ouvrage est d'une lecture agréable, et si les illustrations ne sont pas aussi bonnes qu'on pourrait le désirer, il faut se souvenir que l'auteur était gêné par les limites de format et de prix qu'il a dû s'imposer pour faire un livre qui s'adressât au public.»

M. Hauréau fait hommage, au nom de M. Aristide Marre, d'une brochure intitulée : *Deux mathématiciens de l'Oratoire* (Rome, 1880, in-4°).

«Ces deux mathématiciens sont le P. Bizance et le P. Jaquemet. Du P. Bizance, israélite converti, qui mourut fou, en 1722, dans l'asile de Charenton, M. Marre ne fait connaître aucun écrit important; mais il attribue au P. Jaquemet deux ouvrages inédits sur des questions de mathématiques, aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale, qui ont été quelquefois attribués, par simple conjecture, au P. Malebranche.»

M. de Longpérier offre, de la part de M. Jacobo Zobel de Zangroniz, membre de l'Académie de Madrid, un volume qui a pour titre : *Estudio*

histórico de la moneda antigua española desde su origen hasta el imperio romano (Madrid, 1879, in-8°).

«Cet ouvrage, dit-il, est destiné à faire connaître l'antique monnaie émise en Espagne, depuis son origine jusqu'à l'empire romain. M. Zobel, qui a étudié la question pendant de longues années, a recherché dans les musées d'Angleterre, de France, d'Italie, aussi bien que dans la péninsule, tous les renseignements qui pouvaient lui fournir une juste appréciation des monuments numismatiques provenant des Phocéo-Ibériens, des Carthaginois, des Romains. Il est arrivé, par la comparaison de tous les systèmes inspirés par les écritures nationales de l'Espagne, à faire faire de notables progrès à leur déchiffrement. Le second volume, qui est terminé, donnera lieu à quelques développements ultérieurs.»

M. Ad. Regnier présente à l'Académie, au nom de son correspondant d'Édimbourg, M. John Muir, une publication intitulée: *Traductions en vers du Mahâbhârata, accompagnées de versions en prose.*

«Ce livre se divise en trois parties: anciennes idées indiennes, 1° sur le gouvernement; 2° sur la guerre; 3° mélanges. C'est un nouveau fruit des loisirs d'un ancien fonctionnaire de l'Inde anglaise, qui a rapporté de l'Orient un goût très exercé pour la langue savante des Brâhmanes et un vif intérêt pour les hommes et les choses de l'Inde. M. Muir nous a déjà donné, en 1879, un recueil plus considérable de nombreux extraits d'ouvrages sanscrits, traduits également en vers, tantôt fidèlement, tantôt plus ou moins librement, mais toujours avec respect du caractère du morceau et de tout ce qu'il renferme d'essentiel. Tout cet ensemble de traductions forme d'élégantes annexes au grand ouvrage que M. Muir a publié en 5 volumes, sous le titre d'*Original sanscrit texts,* et où les morceaux, interprétés et commentés avec intérêt, sont classés de manière à servir de documents au sujet des institutions, croyances, coutumes de l'Inde.»

SÉANCE DU 24 DÉCEMBRE.

Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants :

L'antique Orient dévoilé par les hiéroglyphes et les inscriptions cunéiformes, par M. Sarrasi (Toulouse, 1881, in-8°).

Cartulaire de l'abbaye bénédictine de Notre-Dame-et-Saint-Jean-Baptiste-de-Chalais, au diocèse de Grenoble. — Inventaire des sceaux relatifs au Dauphiné, conservés dans les archives départementales de l'Isère. — Étude

sur la sigillographie du Dauphiné, par M. Pilot de Thorey (Grenoble, 1879, in-8°).

Coutumes des pays et comté de Flandre. — Coutume du Franc de Bruges, par M. L. Gilliodts van Severen, tome III (Bruxelles, 1880, in-4°).

M. Gaston Paris présente un petit volume intitulé : *Turpini historia Karoli Magni et Rotholandi, texte revu et complété d'après sept manuscrits,* par Ferdinand Castets, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier (Paris, in-8°).

«M. Castets, en imprimant le Pseudo-Turpin d'après les sept manuscrits de Montpellier, a, dit M. Gaston Paris, rendu service aux savants, les anciennes éditions étant incomplètes et difficilement accessibles; son édition sera la bienvenue, en attendant une édition critique établie sur tous les manuscrits. M. Castets a joint au texte quelques notes, dont plusieurs offrent de l'intérêt, notamment celles qui ont trait à la géographie de l'Espagne arabe et aux poèmes du cycle de Charlemagne composés au XIVe siècle, en français, par des Italiens.»

M. de Wailly offre à l'Académie une petite édition classique de l'*Histoire de saint Louis, par Joinville,* contenant le texte original ramené à l'orthographe des chartes conformément aux observations contenues dans un mémoire que l'Académie a bien voulu admettre dans son recueil.

«J'ai pu introduire dans ce texte, dit M. de Wailly, plusieurs corrections qui m'ont été indiquées par notre savant confrère M. Gaston Paris, et je suis heureux de pouvoir l'en remercier publiquement. Grâce à lui, j'aurai pu améliorer un texte qui est destiné à être employé pour l'enseignement dont Joinville doit être désormais l'objet dans la classe de seconde. Je me suis efforcé de réunir, dans ce petit volume, à un texte correct, des notions grammaticales et un glossaire qui puissent en faciliter l'intelligence.»

M. Edm. Le Blant a la parole pour une présentation :

«M. Lecoy de la Marche, dont j'ai l'honneur, dit-il, de présenter à l'Académie un nouveau livre, vient de mettre en nos mains l'histoire du plus populaire des patrons de la France. Toutes les phases de *la vie de saint Martin,* soldat, religieux, évêque, apôtre, se déroulent largement sous nos yeux avec les traits nombreux de la croisade entreprise victorieusement contre le paganisme des campagnes; puis vient l'histoire du culte du saint, la nomenclature, la description des sanctuaires placés sous son vocable. Ce n'est point seulement dans les livres qu'a puisé le savant auteur; les monuments les plus fastueux, aussi bien que les plus humbles, l'image du bas-relief d'or de Milan comme celle d'une épitaphe rustique

du ve siècle, viennent animer, appuyer un récit conduit avec la compétence et le savoir d'un écrivain habitué dès longtemps aux procédés de la saine critique.»

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE.

(Séance avancée au mercredi à cause du nouvel an.)

M. MILLER fait hommage, de la part de M. Spiridion Lambros, du rapport sur la mission que ce jeune savant a accomplie au mont Athos. M. Lambros était chargé par le gouvernement hellénique d'explorer, aussi complètement que possible, les bibliothèques de la région.

Sont encore offerts :

Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des barbares, par M. V. DURUY, membre de l'Académie. Livraisons 134 à 147 (Paris, 1880, gr. in-8°).

Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux (septembre 1880, in-8°).

Annuaire de la Société centrale des Architectes, 1877-1878, 1878-1879 et 1879-1880.

Atti della Società di archeologia e belle arti per la provincia di Torino, vol. IV, fasc. Ier; vol. V, fasc. Ier.

Bulletin et mémoires de l'Université impériale de Kazan (en russe), année 1879.

Bulletin de la Société des agriculteurs de France (Paris, 1880, 1er décembre, in-8°).

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, 115e liv. (Saint-Omer, 1880, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 1er et 2e trimestres 1880 (Orléans, in-8°).

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2e et 3e trimestres de 1880.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1880, n° 2 (Amiens, in-8°).

Bulletin mensuel de la Société centrale des Architectes, 1879 et 1880.

Bibliothèque de l'École des chartes, année 1880 (Paris, in-8°).

Journal asiatique, août, septembre 1880 (Paris, in-8°).

L'Investigateur, journal de la Société des études historiques, mars-juin 1880 (Paris, in-8°).

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, tome II, 1878-1879 (Poitiers, 1880, in-8°).

Notizie degli scavi di antichità comunicate alla R. Accademia dei Lincei, février-juin 1880 (Rome, in-4°).

Nouvelle revue historique de droit français et étranger, septembre-octobre 1880 (Paris, in-8°).

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1878 à 1879 (in-8°).

Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθήναις ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας ἀπὸ ἰανουαρίου 1879 *μεχρὶ ἰανουαρίου* 1880 (Athènes, 1880, in-8°).

Revue des questions historiques, 56e liv., 1er octobre 1880 (Paris, gr. in-8°).

Revue archéologique, septembre-novembre 1880 (in-8°).

Revue géographique internationale, n° 55, 16 mai 1880 (in-4°).

Revue africaine, juillet-octobre (Paris, Alger, 1880, in-8°).

Revue des études juives, juillet-septembre 1880 (Paris, in-8°).

La tempérance, Bulletin de la Société française de tempérance, année 1880, n°.3 (in-8°).

TABLE DES MATIÈRES

DU SEPTIÈME VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE.

A

B

C

D

E

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

N

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

T

U

V

W


LIBRARY
UNIVERSITY
OF
CALIFORNIA

CORRECTIONS.

Page 128, ligne 2, lisez : ϹЄΛЄΥΚΟϹ, au lieu de : ϹЄVЄΥΚΟϹ.

Page 128, ligne 3, lisez : *Séance du 4 juin*, au lieu de : *Séance du 4 février*.

Page 181, ligne 9, lisez : *le style des mosaïques de cette villa*, au lieu de : *le style des mosaïques de cette ville*.

Page 204, ligne 15, lisez : *E. de Chanot*, au lieu de : *E. de Chanet*.

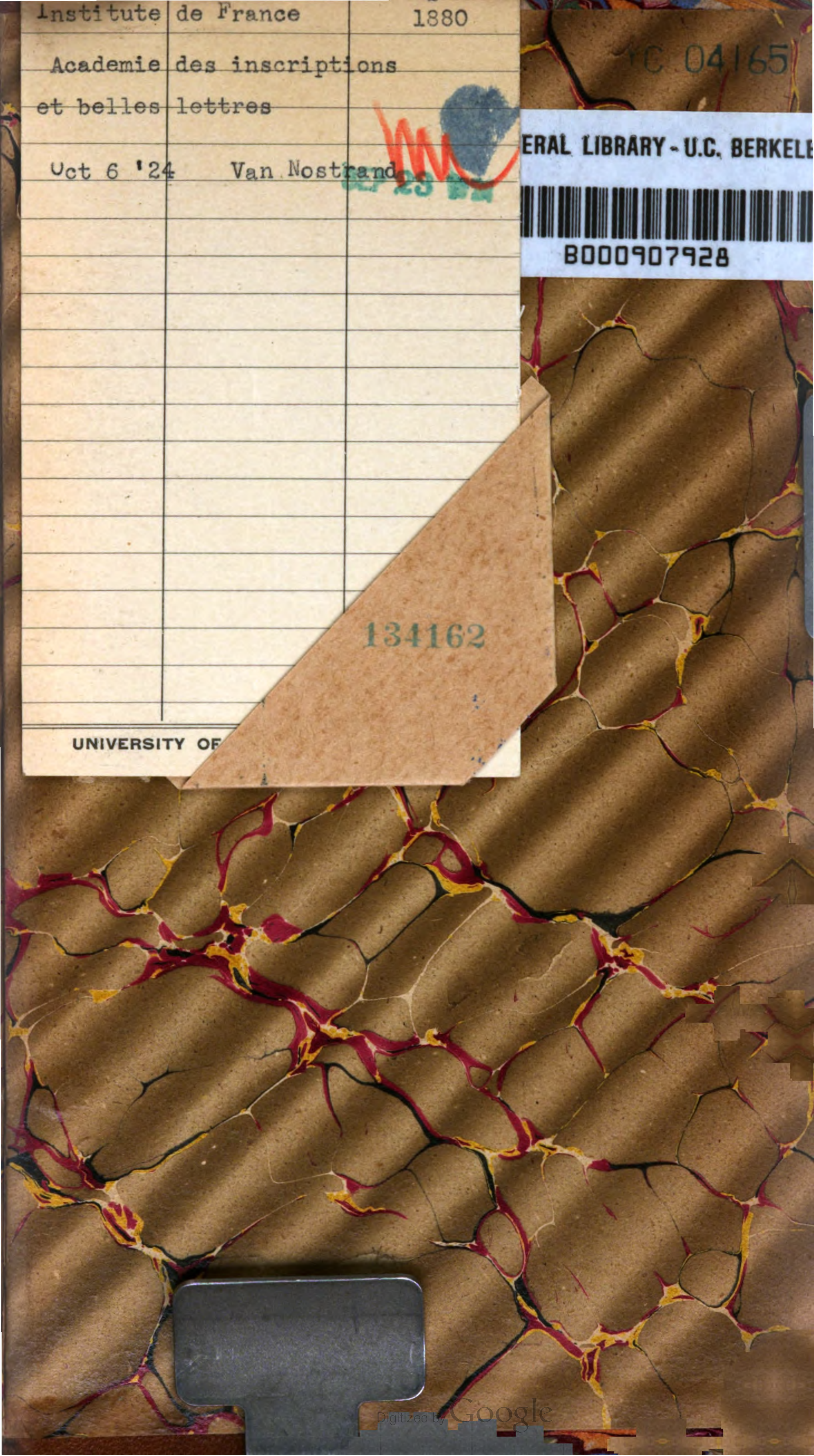
Page 204, ligne 36, lisez : *E. de Chanot*, au lieu de : *E. de Chanal*.

Page 258, ligne 14, lisez : *ate-uritus*, au lieu de : *ate-uritu*. Lisez : *Saint-Remy*, au lieu de : *Nîmes*.

Page 260, ligne 4, lisez : *Saint-Remy*, au lieu de : *Nîmes*.

Page 295, ligne 10, lisez : *M. Bühler*, et non *M. le pasteur Bühler*.





Institute de France
1880
Academie des inscriptions
et belles lettres
Oct 6 '24 Van Nostrand
UNIVERSITY OF
134162
C 04165
ERAL LIBRARY - U.C. BERKELE
B000907928
Digitized by Google